

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 19 et mardi 20 mai 2014

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Suspension et reprise de la séance.....	66
Condoléances.....	3	Examen des questions d'actualité.....	66
Adoption de comptes rendus.....	6	I - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la Samaritaine.....	66
Rappel au règlement.....	6	II - Question d'actualité posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de l'espace public parisien.....	69
2014 DLH 1022 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.....	7	III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste et apparentés à Mme la Maire de Paris relative au travail dominical et nocturne.....	71
2014 DLH 1030 - Signature de la convention avec l'Anah et l'État de l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 19e, modification des règlements d'attribution des aides municipales.....	7	IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, relative aux tarifs d'entrée dans les équipements publics à Paris.....	73
Vœu déposé par l'Exécutif.....	7	V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de gauche à Mme la Maire de Paris relative à la croissance économique.....	75
Vœu déposé par M. François DAGNAUD, M. Roger MADEC, M. Bernard JOMIER et M. Sergio TINTI relatif à l'opération d'amélioration thermique des bâtiments (19e)....	7	VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux bâches publicitaires géantes à Paris.....	78
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'immeuble communal situé 7, rue Jary (10e).....	7	Suspension et reprise de la séance.....	79
Suspension et reprise de la séance.....	29	2014 DVD 1028 - Extension du tramway T3 à Pont du Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.....	80
2014 DLH 1022 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.....	29	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air.....	80
2014 DLH 1030 - Signature de la convention avec l'Anah et l'État de l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 19e, modification des règlements d'attribution des aides municipales.....	29	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une prime à la casse.....	80
Vœu déposé par l'Exécutif.....	29	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité des voyageurs.....	80
Vœu déposé par M. François DAGNAUD, M. Roger MADEC, M. Bernard JOMIER et M. Sergio TINTI relatif à l'opération d'amélioration thermique des bâtiments (19e)..	29	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information du projet d'extension du Tramway.....	80
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'immeuble communal situé 7, rue Jary (10e). (Suite).....	29	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la concertation et la consultation des habitants du 16e.....	80
2014 SG 1059 - Communication de Mme la Maire de Paris relative aux grandes orientations de réforme données à l'administration parisienne.....	42	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une procédure d'indemnisation des commerçants.....	80
Vœu déposé par les groupes UDI - MODEM et UMP relatif à la procédure budgétaire.....	42	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une ligne de navettes électriques.....	80
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la réforme de l'administration parisienne.....	43	Vœu déposé par l'Exécutif.....	80
Vœu déposé par l'Exécutif.....	43	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement de parkings résidentiels.....	80
Dépôt de questions d'actualité.....	65		

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'abattage des arbres d'alignement.....	80	Vœu déposé par l'Exécutif.....	130
Vœu déposé par l'Exécutif.....	80	Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au bilan de l'action de la SEMAEST dans le 11e.	132
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'utilisation d'une technologie sans caténaire.	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension du parc de stationnement des Ternes.....	132
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'optimisation des couloirs de bus.	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.....	133
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au coût des projets et leur financement.	80	Vœu déposé par l'Exécutif.....	133
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la mise en place d'une zone d'actions prioritaires pour l'air.	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification du secteur Maillot-Grande Armée.	135
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc automobile de la Ville de Paris.....	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réalisation de parcs de stationnement souterrains dans le secteur Pouchet.....	135
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la mise en œuvre d'un "Plan particules fines" en lien avec la médecine scolaire.	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la couverture du périphérique entre les portes des Ternes, de Villiers et de Champerret.	136
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation et au stationnement au sein et aux abords du bois de Vincennes.	80	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur Porte de Clichy.	137
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement. ...	120	Suspension et reprise de la séance.....	139
Rappel au règlement.	120	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.	139
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement. (Suite).	121	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement d'appels à projet.	139
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation d'une exposition universelle en 2025.	122	Rappel au règlement.	144
Vœu déposé par l'Exécutif.....	122	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.	145
2014 DDEEES 1006 - Subvention (44.268 euros) et avenant à convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.....	124	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement d'appels à projet. (Suite).	145
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au périmètre d'action de Vital'quartier.....	125	2014 DAJ 1002 - Attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris.....	156
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques.....	126	Suspension et reprise de la séance.....	163
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'évolution des zones touristiques.	126	2014 DAJ 1002 - Attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris (suite).	164
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.....	126	2014 SGCP 1004 - Dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens : indemnités de fonction, frais de représentation, moyens des groupes d'élus, frais de transport, mission, réception, formation.	165
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux respects des horaires d'ouverture des magasins.	126	2014 SGCP 1005 - Adoption du code de déontologie des conseillers de Paris.	170
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux kiosquiers.	130	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la présidence de la Commission d'Appels d'Offres.	190
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux kiosquiers.	130	2014 DPE 1003 - Avenant à la convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour définir les modalités de recours à celle-ci pour satisfaire les besoins en véhicules terrestres de la Ville de Paris. ...	190

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à l'information des locataires en matière d'installation de téléphonie mobile.	182	2014 DPVI 1013 - Subventions (100.000 euros) et conventions aux 4 accorderies parisiennes (14e, 18e et 19e et Grand Belleville).	212
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au développement des panneaux solaires parisiens.	183	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.	213
Vœu déposé par l'Exécutif.	183	Vœu déposé par l'Exécutif.	213
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.	186	Vœu déposé par le GEP relatif à l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.	215
2014 DPP 1001 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires.	188	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013.	215
2014 DPP 1015 - Subvention (8.000 euros) et convention triennale avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.	189	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.	215
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	190	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'évaluation de l'aménagement des rythmes éducatifs.	216
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	191	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan des activités proposées.	216
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chiffres de la délinquance.	193	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement de l'aménagement des rythmes éducatifs.	216
Suspension et reprise de la séance.	196	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires.	216
Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.	196	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux activités périscolaires des enfants scolarisés en maternelle.	216
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à un débat sur la sécurité publique.	201	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'application de la réforme des rythmes éducatifs.	216
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au collectif "génération identitaire".	203	Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la situation au lycée Gerson.	225
Vœu déposé par l'Exécutif.	203	2014 DJS 63 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Paris Foot Gay (20e).	227
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la vidéo-protection dans le 17e.	205	2014 DJS 71 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).	229
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la vidéo-protection.	205	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux subventions au sport professionnel.	230
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux taxis clandestins Porte de la Chapelle.	207	Vœu déposé par l'Exécutif.	230
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux taxis sauvages Porte de la Chapelle.	207	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la métropolisation et au partage des grands équipements sportifs.	233
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif politique de la ville.	209	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'écologisation des piscines.	234
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du quartier Porte de Vanves dans le dispositif politique de la ville.	209	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux équipements sportifs de la Ville.	236
Vœu déposé par l'Exécutif.	209		

2014 DFPE 1060 - Subvention (28.572 euros) et avenant n° 1 à l'association "Les Jeunes Heures" pour la crèche parentale (3e).....	238	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'attribution d'un lieu au collectif d'intermittents, précaires, étudiants et chômeurs.....	261
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de crèches dans le 17e.....	240	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la convention d'assurance chômage.....	261
2014 DLH 1018 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9, rue Robert Fleury (15e).....	241	Vœu déposé par l'Exécutif.....	261
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'occupation du local du rez-de-chaussée.....	241	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux bâches publicitaires sur les bâtiments en travaux.....	265
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'immeuble du 23, boulevard du Temple.....	243	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux affichages publicitaires sur les bâches des bâtiments en travaux.....	265
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la prévention des expulsions locatives.....	243	Vœu déposé par l'Exécutif.....	265
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention des expulsions locatives.....	244	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la cinémathèque Robert Lynen (17e).....	267
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prévention des expulsions locatives.....	244	Vœu déposé par l'Exécutif.....	267
Vœu déposé par l'Exécutif.....	244	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au patrimoine religieux.....	270
Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au gel de l'APL.....	247	2014 DGRI 1004 - Réseau Platforma-Renouvellement d'adhésion et cotisation (9.500 euros).....	272
2014 DU 1001 - Aménagement secteur Paul Meurice (20e) - Déclaration du permis d'aménager 17 à 65 rue Paul Meurice.....	248	2014 DGRI 1002 - Subvention (10.000 euros) à l'association Les Métamorphoses singulières (9e).....	273
2014 SG 1030 - Participation de la Ville de Paris à l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) (500.000 euros).....	249	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux enlèvements au Nigéria.....	274
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la cession des droits à construire sur les Z.A.C. "Cardinet/Chalabre" et "Clichy/Batignolles".....	251	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux enlèvements au Nigéria.....	274
2014 DU 1005 - Aménagement 2-6, rue Gerty-Archimède (12e) - Réalisation d'un programme de bureaux et d'un équipement public sportif - Cession d'une emprise foncière.....	252	Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux enlèvements au Nigéria.....	274
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la proportion de logement/bureau dans le quartier de Bercy.....	252	Vœu déposé par l'Exécutif.....	274
Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux arrêtés anti-alcool.....	255	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.....	277
Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la création d'une commission "Nuits parisiennes".....	255	Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.....	278
Vœu déposé par l'Exécutif.....	255	Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.....	278
2014 DAC 1142 - Subventions (65.000 euros) à deux associations et à une société au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles et convention avec l'association L'Onde et Cybèle.....	259	Vœu déposé par l'Exécutif.....	278
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution d'un local municipal à la Coordination des intermittents et précaires.....	261	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux réfugiés syriens.....	283
		2014 DAC 1217 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville (4e).....	284
		Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'une rue ou d'un équipement culturel à Gabriel Garcia Marquez.....	286
		Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la dénomination d'un lieu à Gabriel Garcia Marquez.....	286

2014 DEVE 1008 - Dénomination "Elsa Triolet" de l'allée nord-sud du jardin Nelson Mandela, rue Berger (1er).....	287
2014 DGRI 1001 - DAC - DEVE - Hommage aux victimes du génocide des Tutsi au Rwanda - Apposition d'une stèle - Cimetière du Père Lachaise (20e).	290
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.....	291
Rappel au règlement.	291
Suspension et reprise de la séance.....	294
Suspension et reprise de la séance.....	295
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).	295
Suspension et reprise de la séance.....	298
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).	298
Adoption, par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	326
Clôture de la séance.....	326
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	327
QE 2014-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du G.E.P. à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'annulation de l'arrêté du 31 mai 2011 sur la consommation et la vente à emporter de boissons alcooliques dans le quartier de la Butte aux Cailles.	327
QE 2014-8 Question de M. François-David CRAVENNE et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au chantier de la Philharmonie.	328
QE 2014-9 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution de la dette de la Ville.	328
QE 2014-10 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à la mission de surveillance de l'Hôtel de Ville.	328
Votes spécifiques.....	328
Vote spécifié.....	328
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	329
Liste des membres présents en Commission.	338
Liste des membres présents.	339

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	341
--	-----

Tableau des votes des groupes politiques.	352
--	-----

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Alexandre VESPERINI, Mmes Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous ouvrons ce Conseil de Paris par un hommage rendu à des collègues conseillers de Paris qui sont décédés.

Ce premier hommage, nous allons le rendre à Martine Durlach.

Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition survenue le 20 février 2014 de Mme Martine Durlach, ancienne adjointe au Maire de Paris et ancienne conseillère de Paris.

Née à Paris après la guerre, professeur de lettres, Martine Durlach s'est engagée en 1970 au Parti Communiste où elle a assumé rapidement d'importantes responsabilités. Éluë à la Direction nationale, elle est devenue en 1995 la première femme à occuper la tête de la Fédération de Paris, avant d'intégrer en mars 2000 le Conseil national de son parti.

Éluë pour la première fois en 1990 comme conseillère du 19^e arrondissement, elle est rentrée cinq ans plus tard au Conseil de Paris. Sur les bancs de l'Opposition, elle a participé très activement à la dynamique de rassemblement qui a conduit la Gauche parisienne à remporter les élections en mars 2001.

Au lendemain de la victoire de Bertrand DELANOË, elle s'est vu confier la responsabilité d'adjointe au Maire. Elle a, on peut le dire, et j'en témoigne, créé la politique de la ville à Paris, en donnant à nos quartiers populaires la reconnaissance qu'ils méritaient et les perspectives de développement auxquelles ils aspiraient.

C'est, en effet, sous son impulsion énergique qu'a été lancé le grand mouvement de reconquête urbaine et sociale de nombreux secteurs qui avaient jusque-là été délaissés. Elle a toujours veillé à associer les femmes aux dynamiques qu'elle lançait et aux progrès qu'elle faisait émerger. J'ai été témoin des résultats qu'elle a obtenus dans ce domaine, notamment en matière d'égalité.

Très impliquée dans la défense du Paris populaire, Martine Durlach s'est également distinguée par sa ténacité à combattre le fléau de la drogue dans le quartier de Stalingrad. Elle a également joué un rôle majeur dans ce même quartier pour permettre la création du cinéma Quai de Seine, aujourd'hui plébiscité par les Parisiens.

Au-delà de ses convictions et de ses combats, Martine Durlach était une femme généreuse, cultivée, attentive, une amie pour beaucoup d'entre nous ici. Nous sommes nombreux, au sein de cette Assemblée, à pouvoir témoigner de ses immenses qualités humaines. Je pense en particulier au regard bienveillant dont elle gratifiait aussi bien ses amis les plus proches que les anonymes croisés au détour d'un déplacement et d'une réunion. Je pense également à l'énergie qu'elle savait communiquer sans compter à tous ceux et celles qui en avaient le plus besoin, à commencer par toutes ces femmes en situation difficile, à qui elle savait mieux que quiconque redonner de l'espoir.

Même lorsqu'elle était cruellement éprouvée par la maladie, elle n'a jamais cessé de rayonner, comme pour encourager chacun à s'engager plutôt qu'à se morfondre.

Son courage face à la souffrance et sa dignité face à la mort resteront gravés dans ma mémoire et dans la mémoire de celles et ceux qui l'ont connue et aimée.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 25 février 2014 au cimetière de La Villette dans le 19^e arrondissement.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à son mari, à ses deux enfants, à sa famille et à ses amis ici présents les condoléances de notre assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers amis.

Nous avons également appris avec tristesse la disparition survenue le 11 mars 2014 de M. Claude Lambert, ancien conseiller de Paris.

Claude Lambert était né à Montmartre dans le 18^e arrondissement. Il a d'abord été un authentique passionné de sport, un volleyeur de haut niveau. Il a mené une brillante carrière de journaliste, entré en 1955 à la rédaction de France Soir pour laquelle il a couvert avec passion et professionnalisme les plus grands rendez-vous sportifs. Du Tour de France aux Jeux olympiques, en passant par les coupes du monde de football, il a suivi et commenté pour France Télévisions les manifestations les plus importantes. Il a occupé de 1987 à 1998 le poste de rédacteur en chef de France soir.

En 1983, il a été élu au Conseil du 18^e arrondissement où il est devenu l'adjoint à la jeunesse et au sport de Roger CHINAUD, occupant cette responsabilité avec enthousiasme pendant 12 ans. Il a siégé au Conseil de Paris de 1993 à 1995, de 1998 à 2001. Nommé alors conseiller délégué à la vie locale et associative, il s'est toujours montré attentif à la vie des quartiers de Paris.

Il est redevenu conseiller d'arrondissement de 2001 à 2008.

Ce pur Parisien, autant épris d'exploits que de légendes sportives, était avant tout un amoureux du 18^e arrondissement où il a investi toute son énergie et le meilleur de son énergie.

Ses obsèques ont été célébrées le 19 mars 2014 en l'église Saint-Pierre de Montmartre.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches ici rassemblés les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je crois qu'il y a des demandes d'intervention suite à ces deux hommages.

Je donne, tout d'abord, la parole à Nicolas BONNET, puis je donnerai la parole à Pierre-Yves BOURNAZEL.

Monsieur Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, les mots que vous avez su trouver, Madame la Maire, vont droit au cœur des membres de notre groupe et, bien au-delà, au cœur de toutes et de tous les Communistes parisiens.

Je tiens à saluer la présence à nos côtés ce matin de la famille de Martine, son mari Jean-François GAU, son fils Gabriel, ses amies Laurence et Catherine et nos collègues Nicole BORVO et Jean VUILLERMOZ.

Presque tout le monde a connu ici Martine Durlach ou entendu parler d'elle, cette grande dame, respectée sur tous les bancs de notre assemblée.

Je ne suis pas celui qui, d'entre nous, a le plus ou le mieux connu Martine Durlach, mais en écrivant ces quelques lignes, me sont revenus les échanges que nous avons eus au sein de nos instances de Direction et les nombreux hommages venus de tous les horizons.

Certains ont connu la femme, la mère. Moi, j'ai connu la militante, la dirigeante communiste. Elle avait le don et l'intelligence de la politique. Elle décryptait les situations et les rapports de force sans pareil. C'est d'ailleurs elle qui a négocié le premier accord qui nous a menés à la victoire de la Gauche en 2001.

"C'était une partenaire exigeante mais tellement humaine", disait d'elle Bertrand DELANOË le jour de ses obsèques. Ce n'est trahir aucun secret de dire qu'il y avait entre elle et le Maire de Paris une complicité et une amitié qui n'empêchaient pas les différences d'approche ou de jugement sur la chose politique, mais ils ont su conjuguer leur intelligence politique.

Martine était Communiste, fière de représenter ce 19^e populaire dans lequel ses amis et camarades ont mené tant de combats.

Fanny, Sergio et Gabriel, nous savons compter sur vous et sur tous les communistes de l'arrondissement pour continuer les combats de Martine. Nous savons que vous ne lâcherez rien : la lutte pour le logement digne, pour que la culture et le sport aient toute leur place dans cet arrondissement populaire et pour que, partout dans Paris, le peuple ait sa place.

Son mandat d'adjointe à la politique de la ville a été celui qui a vu la réorientation des politiques publiques vers les quartiers populaires. Sa dernière mission sur les femmes et les jeunes filles dans les quartiers populaires a inspiré les politiques municipales, et les questions qu'elle a soulevées, on le voit bien encore, restent au cœur de l'actualité dans ce débat récurrent qu'est l'égalité femmes/hommes.

Elle aimait notre ville et ses quartiers populaires. Elle a servi les Parisiennes et les Parisiens sans compter.

L'injustice, les inégalités sociales lui étaient insupportables et, si ce n'est la maladie qu'elle nous cachait au maximum, rien ne l'empêchait d'être de toutes les manifestations, de toutes les réunions.

Être la première des Communistes dans la Capitale est un engagement passionnant mais très prenant. Son courage, Pierre LAURENT l'a salué dans son hommage. Il a aussi et surtout insisté sur les qualités humaines et politiques de cette femme exceptionnelle.

Alors oui, nous n'entendrons plus sa jolie voix, nous ne verrons plus son magnifique sourire ni la lueur de son regard, mais son action, ses réflexions et surtout sa manière de faire de la politique continueront à nous inspirer longtemps.

Merci, Martine, tu nous as honorés par ton engagement. Tu as été une grande dirigeante communiste et une grande élue parisienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole au maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD, et ensuite à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je tenais à m'associer, au nom des élus et des habitants du 19e arrondissement, à l'hommage rendu ce matin à la mémoire de Martine Durlach.

L'émotion qui a saisi, à l'annonce de son décès le 20 février dernier, toutes celles et tous ceux qui ont eu le bonheur de cheminer à ses côtés dans ses différents engagements, la tristesse qui a étreint celles et ceux nombreux, camarades, collègues et citoyens, qui l'ont croisée ou rencontrée, disent plus que tous les discours l'empreinte que laisse Martine dans nos mémoires et dans nos cœurs, témoignent mieux que tous les hommages, de cette femme lumineuse et attachante, joyeuse et combative, passionnée et attentive aux autres.

Professeure de lettres, militante et responsable communiste, élue du 19e de 1989 à 2008, adjointe au Maire de Paris durant le premier mandat de Bertrand DELANOË, elle mit alors sa passion et son exigence au service des quartiers populaires de Paris.

Martine Durlach fut une grande et belle figure de notre arrondissement, auquel elle consacra son énergie, ses forces et son courage.

Elle fut surtout une belle et une grande dame.

A Jean-François, à ses enfants, à Gabriel qu'elle aurait été si fière de voir élu, à ses amis, ses camarades et à tous ceux qui l'ont aimée, je veux dire enfin que la magnifique cérémonie du gymnase de la rue d'Hautpoul a été le plus beau cadeau qui pouvait lui être offert.

Martine, nous ne t'oublions pas et le 19e arrondissement n'oubliera pas Martine Durlach.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe bien sûr à l'hommage que vous avez rendu à Mme Durlach et je voudrais parler de Claude Lambert. Mon propos sera simple, sincère. Je voudrais dire d'abord à sa famille et en particulier à Martine DE BONNEUIL ici présente, élue avec moi dans le 18e arrondissement, qui a été sa compagne et qui a vécu avec Claude des moments difficiles ces derniers mois, car les derniers mois de la vie de Claude Lambert ont été des mois de souffrance.

D'abord, je voudrais saluer Claude Lambert, l'ami fidèle, l'ami des sportifs, vous l'avez dit, un homme exemplaire, engagé dans le journalisme et engagé en politique parce que c'était un homme de conviction et de grande valeur.

Il a côtoyé les plus grands : Jacques CHIRAC, Alain JUPPÉ, il a servi Roger CHINAUD comme adjoint au maire du 18e arrondissement et au Conseil de Paris.

L'ami fidèle parce que, dans les rues du 18e arrondissement aujourd'hui, on me parle de Claude Lambert. De sa gentillesse d'abord, de son sens de l'écoute, de son sens de l'autre. Claude était d'abord un Montmartrois, car il m'expliquait que l'on "descendait à Paris" faire ses courses ou aller à la rencontre des Parisiens. C'est cela, l'esprit montmartrois.

C'était un Montmartrois qui était attaché à la jeunesse. Il a été adjoint en charge de la jeunesse, mais lorsque j'ai été élu en 2008 au Conseil de Paris, il m'a pris sous sa coupe. Il avait quitté l'engagement politique et, pourtant, il s'intéressait à celles et ceux qui allaient poursuivre son travail.

Je me souviens de nos déjeuners au Sarment, je me souviens de ses longues discussions de politique, du 18e arrondissement et de Paris.

Je voudrais saluer aussi l'homme engagé, l'homme qui a servi le 18e arrondissement et qui a servi Paris avec la passion de l'intérêt général. Il discutait avec tout le monde et chacun, de la gauche à la droite, des associatifs aux chefs d'entreprise. Tout le monde savait, tout le monde sait que l'on pouvait dialoguer, discuter et convaincre Claude Lambert.

Alors, je voudrais dire avec émotion à Claude Lambert, au nom de notre groupe, mais je pense au nom de l'ensemble de nos collègues ici présents, au nom de tous les habitants du 18e arrondissement que j'ai rencontrés ces dernières semaines : merci à toi, Claude, et salut.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre séance.

Les comptes rendus sommaires des séances du lundi 10 février 2014 et du samedi 5 avril 2014 ont été affichés.

Les comptes rendus intégraux de ces mêmes séances ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent aux sujets plus précis de notre Conseil.

La conférence d'organisation a convenu...

Oui, Madame la Présidente du groupe UMP ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je souhaiterais faire un rappel au règlement sur la base de l'article 2 du règlement intérieur du Conseil de Paris.

En conférence d'organisation il y a 10 jours, nous avons demandé - et cette demande a été alors entendue - qu'un additif soit porté à l'ordre du jour, qui permettrait que les conseillers de Paris puissent être, dès ce Conseil de Paris, nommés dans les Conseils d'école.

En effet, les Conseils d'arrondissement ont nommé leurs représentants dans les Conseils d'école. Des Conseils d'école se réunissent dans les semaines qui viennent, ce sont des réunions très importantes, des réunions de fin d'année. Or, les conseillers de Paris, eux, ne sont pas encore nommés, ce qui pose problème dans un certain nombre d'établissements.

Cette demande avait été entendue et reçue, un additif d'ailleurs avait été produit à la suite de la conférence d'organisation. Finalement, il semble qu'il ait été retiré de l'ordre du jour.

Nous aimerions savoir pourquoi. Il me semble que cela pose problème compte tenu de la saison.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. Mao PENINOÛ qui préside la conférence d'organisation.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Je pense que vous confondez les Conseils d'école et les Conseils d'administration des collèges. Les Conseils d'école relèvent des arrondissements et sont donc nommés en arrondissements, mais vous aviez en effet demandé à ce que cela puisse être fait pour les collèges. Ce à quoi nous avons accédé parce que cela nous semblait en effet plus pertinent, parce qu'il y a des Conseils d'administration de collèges qui vont se réunir dans les semaines qui viennent.

Ceci dit, à partir du moment où c'était effectivement à 10 jours, tous les arrondissements n'étaient pas en possibilité de le faire. Il y en avait un certain nombre notamment qui avaient leur Conseil d'arrondissement qui arrivait dans les heures qui suivaient.

Nous avons introduit, puis constaté que tous les arrondissements n'étaient pas en capacité de le faire. Si nous faisons au Conseil de Paris des nominations dans les Conseils d'administration des collèges, cela doit être pour l'ensemble de Paris. Nous ne pouvions pas le faire pour tous les arrondissements, donc nous l'avons retiré pour que cela puisse être fait lors du prochain Conseil de Paris qui se déroulera au mois de juin.

C'est bien des Conseils d'administration des collèges dont nous parlons et non pas des Conseils d'école puisque, pour ce qui est des Conseils d'école qui se réunissent dans les jours qui viennent (j'en ai d'ailleurs moi-même un la semaine prochaine), cela s'est fait dans les arrondissements et ce sont les arrondissements qui nomment les représentants des mairies d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ce qui a été fait dans tous les arrondissements et donc, au prochain Conseil de Paris, nous procéderons à la désignation des représentants dans les collèges qui relèvent du Conseil général.

2014 DLH 1022 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

2014 DLH 1030 - Signature de la convention avec l'Anah et l'État de l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 19e, modification des règlements d'attribution des aides municipales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par M. François DAGNAUD, M. Roger MADEC, M. Bernard JOMIER et M. Sergio TINTI relatif à l'opération d'amélioration thermique des bâtiments (19e).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'immeuble communal situé 7, rue Jary (10e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose donc, conformément à la conférence d'organisation qui a convenu d'un débat organisé sur le logement avec un vœu de l'Exécutif et trois projets de délibération (DLH 1022, DLH 1030 et DLH 1001 G) de débiter ce premier débat organisé sur le logement.

Je voudrais dire quelques mots avant d'engager la prise de parole des conseillers de cette Assemblée.

Mes chers collègues, en nous emparant de la question du logement dès les premières semaines de la mandature, nous répondons avec une détermination totale aux exigences et aux espérances de l'ensemble de nos concitoyens.

Ils sont en effet encore et toujours confrontés à la rareté et à la cherté de l'immobilier dans une capitale très attractive, au territoire très resserré.

Ils voient leur budget phagocyté par un loyer trop élevé où ils peinent à vivre avec leur famille dans un appartement exigü. Nombreux sont les Parisiens des classes populaires et des classes moyennes qui payent avec leurs enfants un lourd tribut à la crise du logement.

Il est donc impératif pour Paris de livrer et de remporter la bataille du logement en commençant par refuser la fatalité du marché. C'est dans cet esprit que nous présentons aujourd'hui les objectifs ambitieux que nous nous fixons et la méthode qui doit nous permettre de les atteindre au cours de ces six prochaines années.

Les objectifs sont simples. En amplifiant la dynamique instituée puis entretenue depuis 2001, nous nous engageons d'une part à développer tous azimuts l'offre de logements disponibles, d'autre part à améliorer le parc existant.

La méthode est claire et elle est portée par Ian BROSSAT, mon adjoint au logement, qui a pris ce dossier en main d'une façon remarquable et énergique.

La méthode est claire, en mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur du logement que je réunirai au mois de juin, le 23 juin précisément, nous créerons de nouvelles perspectives de mouvement dans un domaine où la pire des politiques est celle de l'immobilisme, travestie en libéralisme.

Comme je l'ai indiqué lors de la campagne, le logement sera la priorité de la mandature.

Pour répondre aux défis quantitatifs que nous pose l'essor démographique et économique de Paris, nous devons consacrer 2,5 milliards d'euros au logement pour l'ensemble de la mandature. Il s'agit d'un effort historique qui doit permettre à la capitale d'atteindre le seuil des 25 % de logements sociaux en 2025 et de 30 % en 2030.

Il est donc impensable que l'Etat ne prenne pas sa part à ce combat qui participe également au soutien de l'activité économique et à la création d'emplois. Il le fera en développant les aides à la pierre, mais également en nous cédant rapidement une partie du foncier public dont il dispose. Bien sûr, l'horizon, c'est le grand Paris. C'est à cette échelle qu'il nous faut intervenir pour construire de nouveaux logements, partager nos meilleures pratiques, organiser plus de fluidité sur ce marché élargi et dépasser les égoïsmes locaux.

En s'engageant totalement pour tenir les objectifs fixés, nous sommes au rendez-vous que nous ont fixé nos concitoyens. Nous veillerons à ce que le Gouvernement, avec tous les moyens dont il dispose, nous accompagne à chaque étape de ce combat déterminant.

Dans le même temps, pour défendre la mixité inhérente à Paris, nous développerons le logement intermédiaire en impliquant les investisseurs institutionnels dans tous les quartiers, et en particulier dans l'est de Paris.

Nous ferons aussi concourir tous les leviers dont nous disposons à la réalisation de 10.000 nouveaux logements par an en révisant le plan local d'urbanisme, en transformant les bureaux obsolètes en logements, en préemptant dans le diffus, en favorisant des montages innovants au service de l'habitat participatif ou de l'usufruit locatif social, ou encore en associant tous les acteurs dans le cadre d'un pacte global. Nous mettrons la société et l'économie parisienne en ordre de bataille pour relever le défi du logement.

Parallèlement nous nous attacherons à réguler les prix du marché privé pour qu'il puisse continuer à accueillir des étudiants, des seniors, des jeunes actifs et des familles.

Au-delà de l'encadrement des loyers que permet dorénavant la loi, nous modifierons le Règlement municipal pour préserver les fonctions d'habitation remises en cause par le développement incontrôlé des meublés touristiques.

C'est en agissant simultanément dans tous ces domaines que nous développerons l'offre de logements accessibles pour permettre à la société parisienne d'être plus diverse, plus ouverte et plus vivante.

Dans le même temps, nous relèverons le défi qualitatif que nous pose la gestion économique, sociale et environnementale de l'immense parc immobilier parisien. Nous poursuivrons donc la lutte intraitable contre l'insalubrité qui nous a conduits depuis 2001 à réhabiliter plus de 1.000 immeubles, dont l'ensemble des habitants ont été relogés sur Paris.

Nous serons pour cela épaulés par la cellule spécialisée créée à notre demande par la Préfecture de police pour identifier et interpeller les marchands de sommeil parce qu'il n'y a qu'un pas de l'habitat précaire à l'habitat indigne.

Nous poursuivrons la rénovation thermique des habitations dans le cadre d'un plan de réhabilitation des immeubles les plus énergivores, toujours en nous appuyant sur les nombreuses avancées conduites au cours de ces dernières années, mais sans nous y cantonner.

Nous améliorerons enfin la gestion locative au sein du parc social. La mise en place d'un répertoire des bailleurs sous la présidence de mon adjoint au logement, M. Ian BROSSAT, devrait permettre de suivre dans le détail, mois après mois, la situation dans chacun de nos grands ensembles.

La sécurité des locataires, la transparence des procédures d'attribution et la qualité du dialogue social feront ainsi l'objet d'une attention renouvelée dont les Parisiens seront les bénéficiaires.

Mes chers collègues, nous avons commencé à nous battre sur le front du logement en 2001, et les résultats ne se sont pas fait attendre.

Les Parisiens sont revenus en masse dans la ville qu'ils fuyaient, les classes moyennes, les classes populaires ont pu être préservées de l'exode auquel les condamnait la spéculation immobilière. La transparence s'est étendue à l'ensemble des procédures d'attribution de logements.

Les Parisiens nous donnent acte de ce que nous avons accompli, mais ils attendent de nous davantage. Ils ne nous ont pas élus pour livrer la bataille ; ils nous ont élus pour la gagner. C'est la raison pour laquelle nous devons nous montrer intraitables sur les ambitions que nous nous fixons et les moyens que nous nous donnons.

Je suis persuadée que tout ce que nous ne ferons pas absolument, nous ne le ferons absolument pas ! Je forme donc le vœu qu'ensemble, nous réussissions là où nous n'avons pas le droit d'échouer.

Je vous remercie, et permettez-moi de saluer le travail accompli par Ian BROSSAT, les adjoints, les présidents de groupe qui l'ont entouré dans la préparation de ce vœu de l'Exécutif dont nous allons débattre, et permettez-moi aussi de saluer le travail de l'administration parisienne avec à sa tête, Philippe CHOTARD, Secrétaire général.

Je vous propose à présent, conformément au tour de discussion qui a été décidé lors de la conférence d'organisation, de donner la parole tout d'abord à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui c'est la rentrée des classes. Et nous avons sur nos pupitres le même devoir qu'en 2001 et 2008 à la même époque : comment améliorer le logement à Paris ?

Promesses déjà formulées en 2001, promesses répétées en 2008 par la même équipe. Après 13 ans, cela devient un vrai serpent de mer.

D'ailleurs un chiffre, dans cette déclaration, nous claque au visage, dans cette enfilade de promesses illusoires, c'est celui des demandeurs de logement à Paris : 147.000, contre 90.000 en 2001. 147.000, c'est le résultat affolant d'une politique inefficace qui a baissé de moitié la construction de logement neufs.

147.000, c'est aussi le résultat affolant d'une politique injuste qui agit comme une formidable machine à exclure les classes moyennes et qui a concentré 60 % de la réalisation des logements sociaux sur quatre arrondissements déjà bien au-delà du seuil de 25 %.

147.000, c'est le résultat d'une politique dispendieuse qui aboutit malgré 500 millions d'euros de crédit par an au pire déséquilibre entre l'offre et la demande qu'ait connu notre capitale. L'accès au logement n'a jamais été aussi verrouillé. La ressource foncière, dont chacun connaît la valeur dans une capitale de 105 kilomètres carrés, a été gaspillée, l'objectif de cette majorité étant moins de construire que de consolider sa base politique.

147.000, ce n'est que la phase émergée d'une politique qui aboutit à d'autres chiffres aussi mauvais.

12.000 logements sociaux attribués par an, contre 14.000 avant 2001.

Un taux de rotation inférieur à 3 %.

En résumé, un parcours résidentiel pour le Parisien totalement bloqué si l'on considère également que les prix du logement ont été multipliés par deux en 10 ans et ceux des loyers par trois.

Devant l'inefficacité du couple institutionnel DELANOË-MANO, on aurait pu s'attendre de la part du nouveau couple électoral HIDALGO-BROSSAT à un sursaut, à une nouvelle politique tirant les leçons des échecs du passé.

Hélas, la lucidité a vite fait place à l'amnésie et aux vieilles rengaines socialistes. Pour un accord de premier tour, vous avez, Madame HIDALGO, rédigé sous la dictée des communistes un projet improbable où la part du logement social doit atteindre d'ici 2030 30 % du total des résidences et emporter le peu de la diversité sociologique subsistant dans la capitale.

Au regard de votre promesse de produire 10.000 logements par an, nous attendions un plan sérieux, financé, faisant apparaître de nouvelles opportunités foncières pour les réaliser. Et nous n'avons qu'un vœu - une prière - qui, s'il prouve la conversion du parti communiste au fait religieux, marque surtout le vide opérationnel de votre action politique.

Car à l'exception de maigres chiffres et l'assurance d'une grande messe des acteurs du logement, rien n'est indiqué des outils réglementaires, des moyens financiers de ce qui ressemble de plus en plus à un gigantesque bluff électoral.

À titre d'exemple, les fameux 7.500 logements par an nécessitent pour la proportion neuve une recherche, une captation quasi exclusive du foncier, sans doute une hauteur dérogatoire à l'actuel P.L.U. intensifié, une prolifération d'emplacements réservés inscrits à l'ordre des documents d'urbanisme ainsi que la cession accélérée des terrains publics dont bizarrement, on ne parle plus. Que sont-ils devenus ? Ils nécessitent, ces 7.500 logements sociaux, également des crédits supplémentaires de la part de l'Etat alors que celui-ci va baisser ses dotations dans les années à venir.

L'Etat impécunieux qui n'a d'ailleurs pas trouvé mieux cette année que de faire les poches du 1 % logement pour tenter de compenser son désengagement. Est-ce à dire que c'est la Ville qui compensera ce retrait prévisible, mais au détriment de quels autres secteurs puisque Mme HIDALGO avait promis aux Parisiens de ne pas augmenter les impôts pendant cette mandature ? Ou alors la métropole du Grand Paris, totalement absente de votre déclaration alors qu'elle devrait jouer un rôle considérable en matière d'habitat.

Mes chers collègues, vous avez aimé DELANOË-MANO, vous allez adorer HIDALGO-BROSSAT.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je l'espère, bien sûr !

M. Jérôme DUBUS. - Car en matière de marasme... Je remercie le groupe socialiste de m'applaudir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous applaudis. J'espère que l'on va adorer, bien sûr. Et il y en a d'autres que l'on va adorer parce qu'ils sont nombreux autour de moi.

M. Jérôme DUBUS. - En matière de marasme immobilier, nous allons être servis par la politique du Gouvernement avec cette fameuse loi ALUR-Duflot, et par la vôtre bien évidemment. Déjà les résultats se font sentir : à peine 300.000 logements réalisés en 2013, au lieu des 500.000 prévus par le candidat HOLLANDE. Ce sera pire en 2014, les autorisations de construire ayant déjà baissé de 20 % sur le premier trimestre.

Alors, mes chers collègues, avec notre présidente de groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous prenons aujourd'hui le pari que vous serez incapables de réaliser les 10.000 logements par an et que le nombre de demandeurs de logement va continuer d'augmenter, malgré votre boîte à outils parisienne.

L'inversion de la courbe des demandeurs de logement parisiens ressemblera à celle du chômage en France. Les mêmes vieilles lunes, mes chers collègues, produiront les mêmes désillusions. Nous en prenons le pari, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais commencer cette intervention en soulignant un élément que je crois très positif pour les Parisiens, car il apparaît aujourd'hui que le difficile et crucial problème du logement à Paris, dont nous avons fait, nous centristes, en proposant un plan MARSHALL pour le logement, le cœur de notre projet et notre contribution décisive dans la campagne, est ce matin la priorité de tous les groupes politiques de ce Conseil. C'est une bonne nouvelle, je m'en réjouis pour nos concitoyens parisiens. En l'inscrivant au premier rang de l'ordre du jour de cette première séance de votre premier mandat de Maire, nous envoyons un signal unanime aux Parisiens d'une véritable mobilisation générale pour le logement. Tant mieux.

En contrepartie, nous sommes un peu surpris ce matin par la forme que vous avez choisie pour en débattre, celle d'un vœu, dont la densité et le foisonnement n'est pas la caractéristique la plus apparente.

On attendait une communication de la Maire de Paris, exposant sa détermination, ses moyens, ses idées, ses propositions concrètes à mettre en œuvre, un plan de bataille pour le logement et, au bout du compte, on a un vague brouillon d'intentions. Nous sommes déçus.

Pourtant, sur le constat, tout le monde est d'accord. Depuis 20 ans, la situation d'accès ou de maintien à l'achat ou à la location d'un logement à Paris se dégrade inexorablement. Disons les choses simplement : Paris est hors de prix. Pourquoi Paris est hors de prix ? Je vais vous le dire. Comme sur tous les marchés, c'est une loi imparable, quand la demande est très largement supérieure à l'offre, les prix montent. Résultat : sous vos deux mandatures précédentes, entre le deuxième semestre 2001 - je suis précis - et aujourd'hui, les prix médians d'un appartement ancien à Paris, à titre d'exemple, dans un arrondissement que je connais bien, le 14^e arrondissement, ont augmenté selon la Chambre des notaires d'Ile-de-France de 250 %, passant de 3.300 euros le mètre carré à 8.500 euros.

Cette augmentation exponentielle du prix des logements, et les loyers élevés ne sont en fait que la conséquence de la pénurie de logements dans notre ville. D'où vient cette pénurie ? Je vois très bien dans le vœu que vous n'aimez pas qu'elle soit évoquée comme une donnée comptable, comme une dimension quantitative douteuse. En fait, la vérité est que ces 13 dernières années, plus de la moitié des logements financés existait déjà et ont été acquis pour être conventionnés en logements sociaux. À titre d'exemple, et pour être précis, en 2012, les acquisitions-conventionnement et réhabilitation à Paris représentent 53 % des logements sociaux financés, contre 47 % seulement pour la construction neuve. En réalité, depuis 2001, votre prédécesseur n'a donc construit que 2.500 logements sociaux par an. Ceci est un bilan nettement insuffisant, eu égard aux 140.000 demandeurs de logements sociaux et aux espoirs entretenus par un discours faussement volontariste.

Le bilan que vous revendiquez de 70.000 nouveaux logements sociaux a ceci de relatif que ces logements ont été financés pour la moitié, oui, mais construits, non.

Je note d'ailleurs que la pénurie que vous avez maintenue n'est pas votre obsession et sur ce plan, encore une fois, votre vœu est un aveu. Vous refusez de considérer la problématique du logement par le seul prisme de la pénurie comptable, mais pendant toute cette période, vous n'avez - je ne vous ferai pas ce reproche - certes pas organisé la pénurie de logements à Paris, mais vous l'avez sûrement entretenue.

Je vois un deuxième contresens dans votre présentation sur les conséquences démographiques positives de votre politique du logement. Vous auriez enrayé le déclin, puissiez-vous avoir raison dans les années qui viennent, alors que tout indique, selon les prévisions de l'INSEE, que le contraire est en marche. La réalité immédiate à Paris est toute autre. Paris a effectivement gagné en population. Ce gain démographique doit être pris avec précaution, d'une part, parce qu'il est un des plus faibles d'Ile-de-France et, d'autre part, parce qu'il est simplement porté par le solde naturel des décès et des naissances, alors que le solde migratoire est négatif. Vous le savez bien.

Sans me tromper je pense que la croissance du nombre des familles parisiennes tient plus à la jeunesse et à la vigueur, à la vitalité de nos Parisiens, à la densité qui renforce peut-être et rapproche les âmes et les corps, mais je crains que cela n'ait aucun rapport avec votre politique du logement depuis 13 ans.

In fine, la situation du logement à Paris est dans un état critique et ceci mécontente plus que jamais les Parisiens. On en revient à ce constat implacable. La mobilité résidentielle est au plus bas, l'accession à la propriété quasi inaccessible, les loyers sont trop élevés et la densité au maximum. Les Parisiens voient ainsi leur parcours résidentiel insolvable dans une zone, l'Ile-de-France, pourtant déjà très tendue. Pendant que le loyer moyen poursuit sa hausse à Paris, les locations cette année se concluent à un loyer moyen de 29 euros le mètre carré hors charges pour un appartement. Les Parisiens sont de moins en moins nombreux à pouvoir acquérir un bien immobilier et, en conséquence, le taux de propriété est beaucoup plus bas avec 33 %, que dans le reste de la France avec 58 %. De fait, Paris est de plus en plus une ville de locataires.

Faute d'apporter des réponses précises à ces questions, notre ville perd chaque jour de sa substance, de sa diversité, avec les classes moyennes notamment, et les familles, contraintes de se contenter de l'existant, occupant tant bien que mal - plutôt mal que bien - et le moins longtemps possible une partie du parc locatif privé, pas la plus enviable, pas non plus, malheureusement, la moins chère. Ce sont les professions intermédiaires, les enseignants, les cadres moyens, les chercheurs, les commerçants, les jeunes actifs, les étudiants, les jeunes couples, laissant aux deux bouts de la chaîne du logement parisien les plus modestes, paralysés économiquement, congelés quasiment physiquement dans le parc social d'où ils ne pourront plus jamais sortir - c'est d'ailleurs un énorme problème non résolu - et les plus aisés, pour certains propriétaires, ou d'autres locataires dans un parc privé hors de prix.

Disons les choses clairement : il n'y a pas deux catégories de Parisiens en matière de logement, les très aidés et les très aisés, mais il y a une troisième catégorie, les très serrés, serrés économiquement, entre deux parcs immobiliers qui sont pour eux deux cités interdites, serrés physiquement dans des espaces trop petits, des appartements exigus, serrés socialement car ce sont les oubliés, les sans-grades de la politique du logement à Paris, serrés financièrement car leur pouvoir d'achat diminue tous les jours.

En donnant ce matin une priorité partagée par tous, je crois, honnêtement, sincèrement, sur ces bancs, un nouvel élan au problème du logement à Paris, en revendiquant un pilotage fort de la Municipalité dans le champ de la construction neuve, ce qui nous paraît décisif, vous recueillez néanmoins toute notre attention.

Nous, nous n'avons pas changé de projet depuis que Marielle de SARNEZ a fixé les objectifs qui semblaient relever d'une véritable et nouvelle ambition pour le logement à Paris. Néanmoins, on ne se contentera pas d'un simple vœu pour redresser la situation. Ce n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

Nous voulons, nous, groupe UDI - MODEM, un véritable plan de bataille pour le logement parisien. D'abord, en tout premier lieu, il nous faut fixer un objectif quantitatif qui distingue la construction de l'acquisition et amélioration, et autres transformations d'usage.

Il faut établir à Paris un plan de constructions nouvelles sur les dix ans qui viennent, avec un objectif final ambitieux d'environ 50.000 logements vraiment construits. Il ne faut pas dire seulement qu'on va construire, mais il faut dire combien de logements nouveaux et où.

Il faut un recensement de tous les sites, un inventaire complet du foncier disponible, une cartographie précise de toutes les surfaces, des friches, des emprises à reconquérir, tout ceci mis en œuvre par la Ville de Paris, et ne rien attendre de complaisant ou de spontané, de volontaire de l'Etat ou de ses opérateurs, dont on a déjà mesuré l'inertie tant de fois et l'égoïsme dans ce domaine.

En matière foncière, la Ville de Paris n'est pas une vieille qui boite et qui tend la main. La Ville de Paris doit être en mesure d'exiger le foncier libérable et non pas être réduite à attendre qu'on lui cède. Les Parisiens, eux, ont assez attendu.

Il faut être aussi précis et clair sur la répartition de cette offre nouvelle, sur les catégories de logements sociaux, et augmenter en particulier le parc des logements intermédiaires, le grand oublié de ces treize dernières années.

C'est la raison pour laquelle le plan de constructions nouvelles doit être équilibré, proportionné et répondre aux différentes demandes de logement social (le locatif, l'accession à la propriété) et, à l'intérieur de chacune de ces catégories, comprendre une part significative de logements familiaux de 3 pièces et plus, qui sont terriblement négligés ces dernières années.

Si ces proportions de logement sont respectées et rejoignent une demande bien analysée, voire mieux, si les rééquilibrages nécessaires sont effectués entre construction-acquisition ou transformation, si des mesures concrètes viennent de façon significative fluidifier le parc existant en améliorant son taux de rotation, et si les outils utiles et nécessaires pour cela sont mis en place, alors un objectif de 10.000 logements par an est un objectif satisfaisant sur le long terme, et qui répond avec une réelle ambition à la difficile et insupportable crise du logement.

Vous voyez qu'il y a des convergences possibles entre nous, au moins sur les objectifs quantitatifs à atteindre.

Il reste le cadre juridique. J'en vois plusieurs, mais deux seulement dans votre vœu. Le premier est celui de la loi S.R.U. : il fixe un objectif de 25 % de logements sociaux sur notre parc immobilier à l'horizon 2025. Et votre lapsus tout à l'heure est assez révélateur. C'est la loi, elle est juste, par nature, elle porte une exigence considérable d'augmentation de notre effort de production de logements et de développement de notre parc.

Mais pourquoi chargez-vous la barque parisienne dans ce vœu en fixant d'emblée un objectif de 30 % en 2030 ? Pourquoi surenchérir gratuitement, faisant naître des espérances que vous n'êtes pas sûre de combler.

2030, c'est loin, beaucoup d'eau coulera sous les ponts de Paris. Pussions-nous renouveler d'ici là le Conseil de Paris, atteignons déjà les objectifs que nous fixe la loi, en publiant plutôt chaque année un rapport d'étape, décliné par arrondissement, et diffusons un compte rendu dans chaque mairie. Nous ne sommes pas élus pour faire rêver mais pour faire tout court, tout simplement et c'est déjà pas mal.

Le deuxième cadre est celui de la loi ALUR sur l'encadrement des loyers. Autrement dit la loi Duflot, si on se réfère à son auteur, ou la loi du flop, si c'est de son efficacité dont on parle !

Vous l'avez mis dans les attendus de votre vœu. Je crains que cela ne nous aide pas. Il vaudrait mieux l'oublier. La critique est unanime, comme on dit en matière artistique : c'est un bide ! Je les cite : inopérant, inefficace, amateurisme gouvernemental, contre-productif, rocambolesque, trop complexe. Le moteur de recherche de Google est cruel quelquefois.

Même le Conseil d'analyse économique, qui dépend des services du Premier Ministre, parle de risque de désorganisation des marchés et recommande prudemment, avant toute généralisation, de procéder à une expérimentation sur une zone pilote. Par pitié, pas Paris !

Ce n'est donc pas à partir de cette disposition qu'il faut attendre une maîtrise de la hausse des loyers à Paris, il faut simplement augmenter l'offre.

Mais il y a un troisième cadre, peut-être le plus important et paradoxalement le grand absent de votre vœu, c'est notre future métropole. Vous n'en dites pas un mot. Je vous fais confiance, cela viendra bien.

Pourtant, s'il y a une compétence majeure à une mise en commun des moyens au sein de la future métropole parisienne, il me semble que c'est incontestablement sur l'urbanisme et le logement qu'elle s'inscrit. C'en est même l'axe majeur.

Même si je comprends la difficulté de se projeter dans une configuration où rien n'est encore totalement défini, il ne peut pas être absent de votre champ de vision et de votre vœu.

Pour finir sur les points que je n'ai pas abordés, nous avons toujours été au groupe centriste, depuis plusieurs mandatures, favorables à la transformation de mètres carrés de bureaux, pour peu qu'elle respecte les normes en vigueur dans le cadre du développement durable, et particulièrement énergétique.

Nous sommes assez sceptiques sur l'utilité de la création d'un directoire des bailleurs sociaux. Nous ne voyons pas ce qu'il apporte de plus à la nécessaire et régulière concertation naturelle entre la Ville de Paris et ses bailleurs.

Soyons prudents, les bailleurs sociaux sont des professionnels du conventionnement. Après la convention, le directoire ; il ne reste plus que le consulat avant que l'empire contre-attaque !

Quant au mode d'attribution des logements locatifs sociaux, au système de cotation, à l'anonymisation des demandes, nous sommes très ouverts. D'ailleurs nous serons très attentifs, nous ferons des propositions sur ce sujet.

Cependant, nous ne voudrions pas que ce sujet, très sensible, au bout de la chaîne de production des logements, l'attribution, soit l'arbre du Ténére, dans ce débat qui attire l'attention générale de l'opinion et des médias, au milieu d'un désert de propositions concrètes.

Voilà, Madame la Maire, ce qui ressort de l'analyse que nous avons faite de votre vœu au groupe UDI - MODEM.

Pour conclure, nous vous rejoignons sur la priorité qu'il faut donner à cette politique. Nous sommes réservés sur la forme que vous lui avez donnée par ce vœu. Nous partageons une partie des objectifs et des moyens que nous devinons à travers les lignes de ce vœu, mais nous ne pouvons vous apporter un vote favorable sur un brouillon qui ne présente aucun objectif quantitatif, aucun périmètre d'action, aucun calendrier.

Peut-être faudra-t-il attendre toutes ces précisions et toutes ces mesures concrètes lors de la table ronde que vous nous avez annoncée. Nous l'attendons avec impatience. Nous y prendrons toute notre place et, pour aujourd'hui, nous nous abstiendrons simplement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je prends votre intervention, bien sûr avec les nuances et les éléments qui nous distinguent. Nous avons porté des projets différents dans cette campagne des municipales qui a précédé, mais je prends également les éléments constructifs de votre proposition : le vœu qui est présenté aujourd'hui est le plan de bataille, l'ossature de ce plan de bataille.

Il y a déjà un certain nombre de projets de délibération qui vont être examinés à ce Conseil, notamment sur les conventionnements avec l'Etat qui donnent chair à ce que nous sommes en train de faire. Et bien sûr il y aura, pour mobiliser l'ensemble de la chaîne du logement - Ian BROSSAT y reviendra - notre Conférence, notamment avec les acteurs du secteur privé, le 23 juin prochain.

Sur la métropole, un point : je ne suis pas là pour évoquer ce que devrait faire une instance, qui n'est pas encore créée, à laquelle je participe - on y reviendra et on aura l'occasion de beaucoup en parler en séance - mais il me semble important de dire, y compris à la métropole, ce que sont les engagements de Paris pour résoudre la crise du logement.

Nous n'en serons que plus crédibles quand nous serons au stade de la discussion sur les compétences, en matière de logement et d'urbanisme, qui seraient transférées à la métropole du Grand Paris. Il me semble que si

nous avons fait notre communication sur les compétences de la métropole, qui n'est pas encore en mesure de les exercer, on aurait pu nous reprocher à juste titre de nous défausser sur d'autres.

Là, nous prenons des engagements très clairs et très précis, pour ce qui est de l'action de Paris. J'espère que nous pourrions travailler ensemble.

En tout cas, l'intervention que vous venez de formuler montre qu'il y a des points très concrets que nous partageons : la nécessité de mobilisation du foncier, la nécessité de transformer des bureaux vides en logements, la nécessité de donner aux classes moyennes et aux catégories populaires toute leur place dans le secteur du logement privé et public aidé à Paris.

Je vous remercie et je donne la parole à Rémi FÉRAUD, Président du groupe socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au moment d'aborder ce débat organisé sur la question du logement ce matin, je voudrais vous remercier, au nom des élus du groupe Socialiste et Apparentés, d'avoir choisi ce thème crucial pour débiter notre première séance.

Contrairement à ce qui vient parfois d'être dit, le vœu qui nous est présenté aborde le sujet de manière ambitieuse, opérationnelle, réaliste et, comme vous l'avez dit à l'instant, il est accompagné de premiers projets de délibération.

Tout au long de la campagne électorale, vous avez déclaré, Madame la Maire, que le logement serait une priorité absolue de votre mandat, conformément aux attentes des Parisiennes et des Parisiens et, plus généralement, de toutes celles et ceux qui aspirent à habiter notre ville. Car le droit au logement est un droit constitutionnel et une de nos missions d'élus de la République consiste à mettre en œuvre les moyens pour le rendre effectif. C'est bien à cette tâche que nous nous attelons dès aujourd'hui, même si, comme chacun le sait, Paris est dans une situation exceptionnelle car elle concentre une demande sans comparaison à l'échelle nationale et régionale, alors que son offre en logements ne peut pas évoluer proportionnellement, compte tenu des contraintes qui pèsent sur un territoire restreint et déjà très dense.

Mais nous, nous ne sommes pas résignés et, après des efforts sans précédent depuis 2001, nous sommes déterminés à saisir l'ensemble des leviers disponibles pour augmenter encore le nombre de logements produits à Paris.

Il nous faudra donc agir tant sur l'augmentation du parc social que sur la construction de logements privés, avec des loyers intermédiaires, tant sur l'augmentation de l'offre que sur son adéquation aux besoins des Parisiens.

N'en doutons pas, l'objectif volontariste de 10.000 logements par an et de 25 % de logements en 2025 puis 30 % en 2030 sera atteint, grâce à notre mobilisation, celle de Ian BROSSAT, votre adjoint au logement, celle de toute la majorité municipale. Déjà, l'objectif de 20 % de logements sociaux contenu dans la loi S.R.U. a été obtenu dès 2014, six ans avant la date fixée par la loi et 70.000 nouveaux logements sociaux ont été financés depuis 2001.

Cet effort sans précédent pour le logement, il s'amplifie donc aujourd'hui grâce à la mobilisation de toute la Gauche et des Écologistes, et ce, malgré une opposition constante et acharnée de l'UMP, résolument hostile dans les faits à toute idée de progression du logement social. Car le logement social, pour l'UMP, c'est nécessairement une source de problèmes plutôt qu'une solution. Nous l'avons d'ailleurs vu tout au long de la campagne. C'est soit un outil de ghettoïsation des quartiers, soit un moyen d'empêcher la classe moyenne d'habiter la ville.

Les politiques du logement et de la construction ont pourtant démontré depuis 2001 à la fois l'excellence architecturale des réalisations nouvelles et l'apport du logement social à la diversité et au renouvellement de Paris.

De plus, près de 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. Est-ce à dire que, pour l'UMP, ce qu'elle appelle la classe moyenne se réduit aux 30 % de la population les plus aisés ?

Que nous propose d'ailleurs aujourd'hui la Droite face à la crise du logement, en dehors de critiques, de constats ? Rien, c'est-à-dire la passivité et le renoncement. L'intervention de M. DUBUS en est une parfaite illustration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez une seconde !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Nous vous avons écoutés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président, même si cela vous dérange, écoutez ! Vous aurez tout loisir d'évoquer votre approche du logement et du logement social, mais je propose que l'on s'écoute. Cela va beaucoup mieux, lorsqu'on laisse les uns et les autres s'exprimer.

Je vous assure, c'est très, très intéressant. Moi, j'écoute avec beaucoup d'attention. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que disait M. DUBUS. Pourtant, j'ai tellement de points de divergence avec lui !

Monsieur le Président, vous avez la parole et vous seul.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je ne crois pas avoir vu d'insultes dans mon texte ou alors nous ne donnons vraiment pas le même sens aux mots.

Alors que nous, nous allons gagner cette bataille du logement, car nous y sommes déterminés, et que les réalisations depuis 2001 ont prouvé notre savoir-faire en la matière.

Et dans ce vœu figure une grande partie des moyens que nous allons mobiliser dans le mandat, preuve de la minutieuse préparation d'un plan de bataille pour le logement, élaboré conjointement avec l'ensemble des partenaires de la Majorité.

Pour réaliser notre objectif, l'Etat devra, en outre, nous accompagner à la hauteur des efforts que notre collectivité réalise. Conformément à ce que nous disons avec constance, la collaboration entre la Ville et l'Etat doit être exemplaire et loyale. C'est pour cela que nous serons vigilants sur les prix de cession par l'Etat des terrains disponibles et que nous demandons, conformément à la loi de 2013, que le foncier public soit mobilisé essentiellement en faveur du logement.

D'ores et déjà, nous avons pu avancer et travailler avec les services de l'Etat, comme avec l'acquisition de la caserne de Reuilly dans le 12^e arrondissement. Le projet avance enfin, au grand bénéfice des habitants de Paris, alors qu'il était bloqué depuis de nombreuses années par les gouvernements précédents.

De plus, il est tout à fait intolérable que le parc social parisien soit encore à ce point déséquilibré, certains arrondissements cherchant tous les prétextes et tous les moyens pour refuser, empêcher, retarder les créations de logements sociaux. Près de la moitié du parc se trouve concentrée dans trois arrondissements de Gauche, de grands arrondissements populaires.

Oui, tous les arrondissements devront bénéficier des nouveaux logements sociaux, car l'enjeu majeur de notre Majorité, c'est de préserver la mixité qui apporte tant à Paris.

Des outils existent déjà pour y parvenir. Il s'agit notamment de la possibilité de dépasser le coefficient d'occupation des sols de 20 %, lorsque le supplément est consacré au logement social, ou bien de transformer certains logements du patrimoine privé en logement social, grâce à la préemption dans le diffus, et nous croyons beaucoup en ce nouvel outil.

Nous avons besoin de tous les leviers, je l'ai déjà dit. La loi ALUR permettra non simplement d'agir sur un encadrement effectif des loyers, y compris dans le cadre du renouvellement des baux, mais aussi sur un mécanisme de "postemption" qui permettra d'éviter les ravages des ventes à la découpe.

La précédente Municipalité a déjà beaucoup agi dans ce domaine, en évitant que 13.000 ménages parisiens ne soient chassés de leur habitation, victimes de la spéculation immobilière.

Aujourd'hui, les nouveaux moyens légaux à notre disposition nous permettront d'aller plus loin et nous souhaitons que la Municipalité s'en saisisse sans tarder.

De plus, la transformation de 200.000 mètres carrés de bureaux inoccupés au cours du mandat qui commence constitue aussi un outil pragmatique et efficace, notamment dans les quartiers centraux de Paris qui concentrent les besoins, qui ne doivent pas perdre des habitants et qui bénéficient de peu de foncier disponible.

Enfin, il est important que notre programme passe également par deux points :

- une meilleure transparence de l'attribution des logements sociaux,
- et l'amélioration du service rendu à leurs habitants, ce que l'on appelle la gestion locative.

Sur le premier point, nous souhaitons donc, comme d'autres grandes collectivités l'ont déjà fait, expérimenter le système du "scoring", de la cotation. D'ores et déjà, depuis 2001, Paris a rompu avec les pratiques opaques et discrétionnaires qui prévalaient auparavant pour l'attribution des logements, en adoptant des critères publics de

désignation, en mettant en place des commission pluralistes, en formalisant les procédures d'attribution contrôlées par des tiers.

Pour aller plus loin encore, et sans départir pour autant les commissions de leur pouvoir d'appréciation, le système de cotation permettra, pour chaque logement disponible, de faire mieux coïncider l'offre, de manière transparente et publique, avec les critères des demandeurs. Alors que la demande est très forte, cette étape est aujourd'hui devenue nécessaire pour bien marquer le caractère transparent et objectif des attributions.

Nous souhaitons, avant qu'il ne soit généralisé, qu'il puisse être expérimenté rapidement.

Et puis, et nous en avons beaucoup parlé dans la campagne, nous devons également améliorer les relations entre les bailleurs et les usagers, source de fréquents mécontentements. Pour ce faire, moi, je salue la création d'un répertoire des bailleurs sociaux de la Ville qui permettra de dynamiser et de contrôler la qualité de la gestion locative des bailleurs.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne réussirons à modifier profondément et durablement la situation du logement qu'en mobilisant toutes les énergies, toutes les innovations et tous les arrondissements.

Comme le dit ce vœu très important, nous travaillerons dès que possible sur ce sujet central avec les nouvelles instances métropolitaines, car la question du logement se pense à l'échelle de Paris mais elle se pense d'abord à une échelle plus vaste : celle de la métropole.

Les objectifs sont ambitieux. La bataille est très importante. Elle doit nous mobiliser tout au long de la mandature et c'est pour cela que vous avez voulu ce vœu et ces projets de délibération dès ce premier Conseil de Paris. Comme le disait l'abbé Pierre : "Quand il n'y plus de toit, il n'y a plus de droits".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Merci aussi d'avoir rappelé, je crois, la qualité architecturale du logement social construit ces dernières années, d'ailleurs qualité reconnue par de nombreux prix : "Equerres d'argent" et autres prix qui ont été décernés aux réalisations parisiennes.

Merci aussi d'avoir rappelé le travail engagé sous la précédente mandature, mais que nous allons reprendre aussi avec ce dispositif de postemption pour lutter contre les ventes à la découpe et protéger les Parisiens qui sont pris dans ces dispositifs et qui, s'il n'y a pas d'intervention, très clairement, sont exclus de Paris.

Je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Madame la Maire, chers collègues, pour mon premier Conseil de Paris, c'est un honneur pour moi que de vous présenter la position du groupe Ecologiste de Paris sur la priorité n° 1 qui va être la nôtre pendant les six années à venir : celle d'amenuiser la crise du logement et donc de mener une politique publique du logement et de l'habitat combative, volontariste et innovante.

En guise de mise en lumière, j'ai tenu ma première permanence d'élue en mairie du 18e arrondissement samedi matin, permanences qui, comme vous le savez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais demander aux membres des groupes qui sont dans les travées et qui discutent, s'ils ont des discussions, qu'ils les tiennent à l'extérieur.

Vous pouvez tenir vos discussions à l'extérieur et écouter chacun des intervenants, je vous remercie.

Mme Galla BRIDIER. - Permanences qui, comme vous le savez, sont largement dédiées à l'écoute des demandeurs de logement, l'explication de leur situation et du système qui peut leur répondre.

J'ai reçu six familles aux parcours multiples, représentant la diversité des besoins des Parisiens et des Parisiennes et donc la diversité des réponses à donner.

Mais il faut bien le dire, la précarité domine encore trop, trop de familles vivent en hôtel ou dans des immeubles insalubres, des mères seules qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts pour payer leurs loyers exorbitants.

Je souhaite tout d'abord vous dire à quel point nous sommes satisfaits des engagements que vous prenez devant nous aujourd'hui, engagements exprimés pendant la campagne et pour lesquels nous nous attacherons à

être les partenaires solidaires et constructifs que nous avons su être sous les deux dernières mandatures, surtout sur cette question.

Comme vous l'avez dit, les 13 dernières années ont été décisives dans la politique du logement. Le quota de 20 % de logements sociaux, même s'il est inégalement réparti, est atteint. Des quartiers entiers sont sortis de l'habitat insalubre.

La Ville consacre plus de 500 millions d'euros par an à cette politique. Aucune collectivité ne peut se prévaloir d'un tel effort, mais force est de constater que la situation s'aggrave et que les dégâts humains et sociaux causés par la crise sont toujours aussi grands.

Aujourd'hui, après une politique de rattrapage des erreurs du passé et l'accent mis surtout sur le parc social, c'est une nouvelle page qui s'ouvre, une nouvelle page d'une politique qui se doit d'être axée principalement contre la spéculation, pour la régulation et l'emprise sur le parc privé immobilier dans une perspective métropolitaine.

Nous sommes heureux de voir à quel point le travail sur l'encadrement des loyers mené par René DUTREY ou la mission d'information et d'évaluation sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux a pu structurer votre feuille de route et, maintenant, avec à notre disposition la loi Alur, les conditions sont remplies afin d'aller dans le sens de la régulation du marché, même s'il nous restera à échanger sur la méthode à chaque étape de la réalisation de votre programme.

Les objectifs sont très ambitieux et nous les soutenons avec force, je note d'ailleurs l'ambition qui est la vôtre d'aller parfois au-delà de ce que fixe la loi.

M. BROSSAT a effectivement déclaré vouloir fixer plus bas encore que ne pourrait l'être le loyer médian de référence pour organiser l'encadrement des loyers et la régulation du marché de l'immobilier afin que la loi Alur ait un réel impact.

Sur ce dernier point, nous pensons que la fixation des loyers de référence est bel et bien une affaire politique sur laquelle il conviendra que nous revenions dans cette Assemblée.

Nous serons attentifs à la démarche entreprise car, il faut le dire clairement, notre objectif doit être de faire baisser le loyer des Parisiens. Nous accueillons avec joie ces ambitions.

Par contre, paradoxalement, certains objectifs sont en deçà des réalités atteignables ou des besoins des Parisiens et des Parisiennes. S'agissant de la production de logements sociaux par exemple, nous regrettons le maintien de la répartition de 30 % de logements en P.L.A.I., 40 % en PLUS et 30 % en P.L.S. tant celle-ci ne correspond pas à la demande sociale de logements à Paris. Le fichier des demandeurs de logement parisiens est composé de 90 % de demandeurs relevant des plafonds PLUS.

Il est plus que temps d'adapter ces objectifs à la réalité de l'urgence sociale. Nous continuons de penser que c'est 50 % de logements présociaux, 40 % de PLUS et seulement 10 % de P.L.S. qu'il faut créer pendant cette mandature. Cela permettra à tous ces hommes et femmes, ces familles que nous croisons tous les jours, de trouver une stabilité sociale économique, qui ne peut être que bénéfique pour le bien-être général de notre ville.

Car, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, le logement est la première des sécurités, la première des garanties, tant sur les plans sociaux, affectifs qu'administratifs, car sans adresse cela relève du parcours du combattant de chercher un emploi ou d'inscrire ses enfants à l'école.

C'est avec plaisir que nous voyons que la politique parisienne du logement va enfin se concentrer pleinement sur les prix et s'attaquer au secteur privé, car il ne sera pas possible de créer du logement conventionné et d'atteindre les chiffres exposés sans investir massivement dans le parc privé.

Nous souhaitons insister et le dire encore une fois dans cette Assemblée, une politique antispéculative d'encadrement des loyers, comme vous la présentez, et la captation dans le diffus que vous évoquez rapidement dans votre vœu pour y faire du logement conventionné sont les deux seuls vrais leviers de la prochaine politique du logement à Paris.

Car, déjà, il reste peu de terrains à construire et ces derniers ne sont pas majoritairement dédiés à des projets de logement.

Il va être désormais plus que nécessaire que les bailleurs sociaux modifient leur mode de gestion ou qu'une structure ad hoc soit créée afin de gérer à terme ce parc social disséminé.

Ce sera par ailleurs le seul moyen de parvenir à notre objectif commun de mixité sociale et de non-spécialisation sociale de certains quartiers de notre ville.

Enfin, n'opposons pas les classes moyennes aux classes populaires qui vivent les mêmes phénomènes de déclassement et de précarisation face aux problématiques de logement. La régulation du marché bénéficiera à tous, en permettant que la part du budget familial dévolue au logement diminue sensiblement.

La baisse du budget logement des ménages parisiens est aussi conditionnée à la baisse des charges énergétiques dont ils s'acquittent de plus en plus péniblement. L'augmentation du prix de l'énergie devenant socialement inacceptable, les objectifs du Plan Climat en matière de rénovation thermique des bâtiments s'imposent en effet. De toutes les manières, les objectifs globaux du Plan Climat ne seraient pas atteints sans la rénovation thermique.

Nous sommes satisfaits de la reprise du Plan 1.000 immeubles, en espérant que ce sont bien les 1.000 immeubles les plus prioritaires qui seront ciblés. Il ne fait aucun doute qu'une convergence des politiques de régulation des prix du marché et d'aide publique à la rénovation thermique est à travailler si nous ne voulons pas que ces aides ne participent à la spéculation immobilière en augmentant la valeur des biens.

Dans le parc social, nous serons attentifs à ce que la mobilisation des bailleurs continue afin d'atteindre les 4.500 logements rénovés par an.

A propos de la question des attributions de logement, il y a en effet urgence à rendre le système des attributions plus lisible. Commencer par les attributions du contingent de la Ville est un bon début. Cependant, cela ne sera vraiment possible que si les nouveaux dispositifs s'appliquent à l'ensemble des contingents de la Ville, de l'Etat, d'Action Logement et des contingents propres des bailleurs.

Paradoxalement, le demandeur de logement ne sait pas ce qu'est un contingent et se fiche des contingents, il souhaite tout simplement un logement.

Je termine en évoquant la métropole qui est en effet un tout petit peu absente du vœu, mais nous aurons l'occasion d'y revenir, nous le savons.

En effet, d'importantes réflexions vont s'imposer à nous rapidement. Quelle politique du logement souhaitons-nous au niveau métropolitain ? Quel avenir pour Paris Habitat ? Quelle politique d'attribution pour quel territoire ? Nous demandons à ce qu'un débat soit organisé au sein de la Ville de Paris sur la future politique du logement et de l'habitat au sein de la métropole.

Pour conclure, nous accompagnerons les ambitions affichées tout au long du mandat et serons sensibles à une véritable baisse des loyers et des charges dans le budget logement des ménages parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BRIDIER.

Je précise à nos collègues que Mme Galla BRIDIER intervient pour l'ensemble du groupe et a pris la totalité du temps de parole de son groupe. Je voudrais vous remercier pour le soutien que vous apportez à cette politique et en effet, insister peut-être plus particulièrement encore sur le plan de 1.000 immeubles. Le travail de résorption de l'habitat insalubre se poursuit, et également tout ce qui a trait à la rénovation permettant au parc social qui existe ou à venir et de répondre aux normes du Plan Climat, et de s'inscrire vraiment dans une sobriété énergétique. Cela permet aussi de baisser les factures d'énergie des locataires de ce parc social.

Nous y reviendrons là aussi et d'ailleurs, l'ensemble du Conseil sera appelé à faire preuve de créativité. Je crois beaucoup aux innovations technologiques qui vont nous permettre aussi d'avancer à grands pas sur ces sujets. On a beaucoup expérimenté ces dernières années. Maintenant, nous sommes en phase de généralisation possible et cela va nous permettre vraiment d'accélérer le pas aussi sur la rénovation liée à l'énergie.

Je donne à présent la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe communiste et Front de gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur l'adjoint au Maire, mon cher Ian, mes chers collègues, il y a traditionnellement une frustration chez les élus : ils ne voient que très rarement la réalisation des projets, des grands projets qu'ils ont portés.

Ce ne sera pas le cas avec la question du logement. Grâce à l'action de la Municipalité et l'opiniâtreté de l'adjoint au logement, je suis sûr et certain que nous atteindrons les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés aujourd'hui.

Monsieur DUBUS... où est M. DUBUS ? Ah ! Il nous a déjà quittés. C'est une habitude, peut-être, chez la Droite, de ne s'intéresser qu'à leur propre camp !

Monsieur DUBUS, historiquement, la priorité de la Ville de Paris pour le logement n'est ni une prière ni une dictée : c'est un engagement politique fort et sérieux. Nos rapports ne sont pas des relations de maître à élève ni de confesseur à pénitent : il y a une vraie convergence de pensée de toute la majorité municipale et c'est d'ailleurs l'un des piliers fondateurs de notre accord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Président.

Je demande vraiment, notamment au groupe UMP, de bien vouloir écouter. S'il y a des conversations privées...

J'aurais fait la même chose si du côté des groupes de la majorité, il y avait eu dans les travées des discussions, mais elles se poursuivent, je le vois. Si on peut, chers collègues du groupe UMP, Monsieur BERTHAULT, peut-on vous demander, s'il vous plaît, de poursuivre les conversations à l'extérieur ou alors d'écouter nos collègues. Je ferai de même si jamais du côté des rangs de la gauche, il n'y avait pas une écoute attentive à vos interventions. Je vous remercie.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Historiquement, c'est bien de ce côté de l'hémicycle que les questions du logement social, du logement intermédiaire, de la mixité sociale, du prix des loyers et de la question des ventes à la découpe ont été portées. À l'époque où nous étions bien moins nombreux ici même, Henri MALBERG tançait Jacques CHIRAC sur sa calamiteuse politique en matière de logement.

Paris se vidait d'une partie de sa population qui ne pouvait plus se loger du fait des prix des loyers. Des cités entières étaient construites en banlieue pour accueillir les parisiens mal logés. Paris allait doucement vers une gentrification et vers un zonage social qui, malheureusement, perdure encore. À l'est, les plus modestes ; à l'ouest, les plus nantis.

Cette situation n'était pas pour déplaire aux élus de Droite, qui croyaient ainsi avoir définitivement fait main basse sur la ville.

L'inénarrable couple de sociologues PINÇON-CHARLOT a réussi enfin à casser un mythe. Non, ce ne sont pas les pauvres qui rêvent de vivre entre eux ; ce sont les riches ! Et s'il y a des ghettos de pauvres, c'est qu'il y a des ghettos de riches. N'ont-ils pas profondément raison ? Où est la majorité des 40.000 appartements vides ? À l'Ouest ! Où sont principalement les 90.000 résidences secondaires ? À l'Ouest et au Centre !

Cette situation est intolérable dans une ville qui manque cruellement de logements. Il nous faut agir pour décourager ceux qui font leur miel de cette pénurie organisée. Il ne faut pas hésiter à créer ou augmenter les taxes existantes afin de décourager ce comportement inspiré par la seule volonté spéculative.

Il y a bien sur ce sujet, comme sur tant d'autres, une lecture de classe à avoir de la politique du logement. Si l'on veut plus et mieux répondre aux demandes des Parisiens en matière de logement, il faut suivre la feuille de route que va nous présenter Ian BROSSAT. Elle continue et amplifie la politique menée depuis 2001 qui a remis cette question au cœur des politiques communales. Ne pas agir serait criminel car le prix du loyer est insupportable, et acheter dans Paris est quasiment impossible pour les familles moyennes, et je ne parle pas des familles les plus modestes.

La Ville peut et doit inverser la tendance et actionner toutes les manettes qui sont à sa disposition pour desserrer l'étau de la pression du prix du logement sur le budget des Parisiens.

Oui, il faut construire du logement, et tout type de logement, partout et pas seulement là où le foncier est encore abordable. L'État et les grandes entreprises publiques doivent faire un effort de recenser, de proposer à la Ville des terrains ou des immeubles à des coûts non prohibitifs.

De plus, ceci ne doit pas se faire sur des terrains qui peuvent encore avoir vocation à une activité industrielle ou commerciale.

Paris n'a pas vocation à reproduire ad vitam aeternam cette division entre quartiers à forte proportion de logements sociaux et d'autres qui en sont quasiment dépourvus.

C'est dans l'engagement de la Municipalité. Oui, il faut transformer des dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux en logements. La Municipalité s'y engage.

Oui, il faut lutter contre la hausse des loyers en s'appuyant sur la loi du 24 mars 2014 en mettant en place le dispositif d'encadrement des loyers. C'est un engagement de la Municipalité.

Oui, il faut exiger de l'État qu'il maintienne, voire qu'il augmente l'aide à la pierre car sinon, c'est l'emprunt qui augmente, et donc les loyers et charges des locataires. Nous devons tous agir dans ce sens auprès du Gouvernement.

Oui, il faut que l'augmentation de l'A.P.L. suive la hausse du coût de la vie, car sinon nous allons accélérer le décrochage de certaines familles qui se privent déjà de se loger. C'est une exigence que nous devons tous avoir.

Oui, il faut continuer à résorber l'habitat indigne qui perdure dans notre ville. Il n'est pas admissible qu'on loue encore, au XXI^{ème} siècle, des appartements avec toilettes sur le palier.

Oui, il faut, dans le parc des S.E.M. et des offices de la Ville, une nette amélioration de la gestion locative, et que les locataires soient à nouveau fiers de leur logement et de leur environnement. C'est un engagement fort de la Municipalité que nous soutenons.

Oui, nous devons continuer à préempter les immeubles menacés de vente à la découpe, ce qui figure dans le vœu d'Ian BROSSAT.

Oui, nous devons rester d'une extrême vigilance dans l'application de la loi D.A.L.O. qui n'a fait finalement que créer un nouveau sas d'attente pour la partie de la population qui vit dans des logements surpeuplés ou dégradés et qui espère un logement, souvent depuis longtemps.

Oui, il faut que la réforme des critères et l'anonymisation des candidatures soit généralisée. Les Parisiennes et les Parisiens doivent comprendre la logique du système et cesser de croire que l'on obtient un logement social à Paris que par connaissance. C'est bien faux, c'est bien entendu, mais seuls des critères transparents et connus permettront de tordre définitivement le cou à ces rumeurs de favoritisme et, à l'inverse, rendre lisibles et compréhensibles les décisions d'attribution.

Non, il n'est pas acceptable que le 115 ne puisse répondre à toutes les demandes d'hébergement d'urgence et laisse ainsi à la rue des familles entières, et parfois même des mineurs. Je sais sur ce sujet, aussi, qu'Ian BROSSAT portera des propositions importantes.

Tout comme il reste cette plaie, cette honte de l'expulsion locative qui, par sa brutalité, aggrave la situation de familles souvent précarisées.

Des solutions sont à chercher dans la prévention, mais aussi dans la possibilité d'échanges et de propositions de logements moins chers. C'est aussi dans la feuille de route de notre majorité.

Paris ne réglera pas seule la question du manque de logements dans l'ensemble de l'Île-de-France. Il convient, après le vote de la loi Duflot, que les objectifs de 30 % soient tenus et pas seulement dans la Capitale.

Si Paris y arrive, que l'on ne nous dise pas que c'est impossible à Neuilly ou à Rueil-Malmaison, mais pour que réussisse ce programme, votre programme, notre programme, car comme l'on dit dans certaines provinces, nous communistes y avons contribué pour un bon peu, il ne faut pas que nous soyons étranglés par la réduction des dotations de l'État et des politiques d'austérité menées par le Gouvernement. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, je suis au regret de vous dire que le Gouvernement n'est pas forcément un allié.

Bien sûr, comme je l'ai indiqué au début de mon propos, je ne suis pas contre que l'on ait recours aux ressources nouvelles, et je vous ai donné quelques pistes sur le logement ou les bureaux vacants, ou même sur les résidences secondaires, mais le contexte budgétaire national ne nous aide pas, voire nous dessert.

Or, je veux croire qu'une nouvelle fois, ce soit de Paris que puissent repartir des idées révolutionnaires comme celles que nous préconisons sur le logement. Cette question, pour paraphraser le Général de Gaulle, est trop importante pour le laisser aux seuls promoteurs. La question du logement est une question démocratique et populaire. Elle doit être l'affaire de toutes et de tous.

C'est la première réponse et c'est un pas en avant, mais quel pas ! Pour que le recul de la spéculation dans notre ville et que la première préoccupation des Parisiennes et des Parisiens devienne aussi un sujet de satisfaction, je souhaite, une fois votés, que nos engagements soient portés à la connaissance des Parisiennes et des Parisiens pour tous les moyens de communication. Nous étions attendus sur le sujet, nous y voilà. Notre groupe

accompagnera toute avancée dans le domaine. Le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. Sachons-nous en souvenir.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, pour le soutien et l'apport de votre groupe à ce projet qui nous rassemble. Merci d'avoir rappelé l'équilibre territorial, la mixité nécessaire, le travail que nous allons faire sur l'ensemble des arrondissements, d'avoir rappelé - et ce sera repris par Ian BROSSAT - les mesures que nous allons mettre en œuvre sur les attributions. En ce qui concerne les relations avec l'État, vous le savez, j'ai eu l'occasion de m'exprimer notamment dans la presse à plusieurs reprises sur ce point, je suis dans un dialogue exigeant, un dialogue qui va porter notamment sur les questions foncières. Cela a été rappelé par plusieurs interlocuteurs.

L'élément clé pour la production de logements, la production de logements neufs mais aussi la transformation, c'est le foncier. Sur la discussion foncière avec l'État, nous sommes engagés dans quelque chose que j'appellerais un contrat. Ce contrat, je le souhaite notamment dans l'intérêt des Parisiens.

Je sais qu'il y a une écoute beaucoup plus attentive depuis mai 2012 sur ces questions foncières, cela a été rappelé tout à l'heure, notamment par Rémi FÉRAUD. L'acquisition de la caserne Reuilly, qui appartenait à l'État, a pu être faite à partir de juin 2012, parce qu'enfin, l'État a consenti aux décotes qui nous paraissaient nécessaires sur un terrain qui lui appartenait, mais sur lequel nous avons et avons une vocation dédiée au logement, au logement social, à l'intermédiaire et aux équipements publics.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette intervention que vous venez de faire.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS, qui est président du nouveau groupe dans notre Assemblée, Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur le Maire en charge du logement, mes chers collègues. Beaucoup de choses ont été dites sur les bancs de notre Assemblée ce matin concernant le logement et, en tant que dernier intervenant, je vais essayer de vous épargner toute redondance.

Nous sommes tous d'accord sur un point : le logement constitue la priorité des priorités de notre majorité municipale pour cette mandature.

La tâche qui est devant nous est à la fois titanesque, mais aussi terriblement exaltante.

Nous disons oui à un meilleur équilibre géographique du logement social, comme cela est prévu et proposé. Oui, également à la mise en place du dispositif MULTILOC, qui sécurisera propriétaires et locataires.

L'objectif de transformation des bureaux obsolètes en habitations représente un vivier exceptionnel en termes de mètres carrés disponibles. Nous voulons donc exploiter cette piste au maximum.

La transformation de ces milliers de mètres carrés constitue un sujet parmi d'autres sur lequel l'aide du législateur, afin d'enclencher des mécanismes incitatifs, sera indispensable.

Dans cette démarche ambitieuse, où tous les leviers doivent être actionnés, associer pleinement les acteurs de l'immobilier privé qui - je le rappelle - ne sont pas nos ennemis, est une voie incontournable.

Plus de logements, mieux de logements, voilà notre cap.

Ces logements sociaux produits en 2014 ne sont pas ceux réalisés dans les années 70. Il faut valoriser le logement social pour ce qu'il est aujourd'hui et la construction importante qui est ambitionnée par notre majorité ne doit pas faire peur. Mon groupe dit oui, un grand oui, à l'incontournable travail amené sur le mode d'attribution des logements sociaux afin de le rendre plus lisible pour les demandeurs et encore plus transparent.

La mise en place d'une nouvelle grille de cotations est donc bienvenue. Nous la soutiendrons, et la soutiendrons pleinement.

Ce nouveau système de cotations, de "scoring", devra s'accompagner, et mon groupe en portera la proposition en temps voulu, d'une charte de bonnes pratiques à l'attention des élus dans la gestion du sujet logement. Bien évidemment, l'objectif de transparence absolue ne devra pas altérer l'enjeu de la mixité sociale, sujet sur lequel nous devons demeurer alertes car il y a aujourd'hui de nombreux quartiers parisiens où il est en péril. L'effort de mise à plat de notre système d'attribution doit aussi être l'occasion de faire évoluer nos rapports avec les autres attributaires de logements que sont la Préfecture et le 1 % patronal.

Nous n'irons peut-être pas jusqu'à un transfert de l'ensemble des commissions, même si cela permettait d'avoir une vision globale sur le peuplement des immeubles livrés. Toujours est-il que le lien entre la Ville et les arrondissements, la Préfecture et le prêt Action Logement doit absolument être plus fort et plus efficient.

Monsieur le Maire de Paris en charge du logement, je vous en fais la demande. Je souhaite également insister, car c'est un élément central de la démarche amorcée par la Ville : le rapport de force avec les bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux ont un rôle éminemment important dans la nouvelle stratégie amorcée par notre Municipalité. Leur tâche est lourde, nous en avons tous conscience, mais une discussion doit s'amorcer avec eux pour identifier les marges de progression sur la gestion locative et améliorer le quotidien des habitants car des marges de progression, nous le savons, il y en a.

Attention aussi, car cela n'apparaît pas dans le vœu de l'Exécutif, à la nécessaire prise en compte du contexte métropolitain.

Paris doit être un dynamisateur francilien de l'action publique. Nous avons la responsabilité d'entraîner à nos côtés dans cet effort l'ensemble des communes qui portent nos objectifs. N'oublions pas que créer du logement, c'est aussi créer de l'emploi. Il y a un certain nombre de secteurs dans lesquels il y a des gisements d'emploi. Je pense tout particulièrement au secteur BTP. Notre démarche volontariste entraînera inmanquablement de la création d'emploi.

Enfin, ce sera mon dernier point, la question de la régularisation des meublés touristiques. Il faut s'y attaquer, mais garder en tête la sous-capacité hôtelière de Paris.

Mes chers collègues, habiter à Paris, y faire sa vie, y être élu même, constitue une chance que nous devons continuer d'offrir au plus grand nombre. C'est un engagement moral que nous devons porter aux demandeurs, que nous recevons chaque semaine dans nos permanences et qui attendent de nous des solutions. Le plan de travail qui nous est aujourd'hui présenté constitue une base ambitieuse. Nous aurons l'occasion de longs débats pour concrétiser la mise en place de ce plan de bataille, mais aujourd'hui les membres du Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soutiennent le cap fixé par Mme la Maire de Paris en termes de logements et voteront favorablement le vœu de l'Exécutif et le projet de délibération proposé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président, pour votre intervention et ce soutien. Je souhaite, effectivement, comme vous, insister sur la dimension de l'emploi dans le secteur privé liés à l'investissement - je l'ai dit dans mon intervention - de 2,5 milliards sur la mandature, consacré aux logements.

Cet investissement-là a un effet direct sur l'emploi et notamment, sur le secteur privé. D'ailleurs, la Fédération française du bâtiment ne s'y est pas trompée. Les déclarations qu'elle a pu faire la semaine dernière appelaient justement au maintien des investissements structurants de nos collectivités, notamment dans le domaine du logement.

Je voudrais vous dire aussi, puisque vous avez parlé des meublés touristiques - et Ian BROSSAT y reviendra - en lien avec l'ensemble du secteur du tourisme et avec Jean-François MARTINS, c'est un sujet que nous regardons. Le plan pour la production de chambres d'hôtel, qui sont nécessaires à Paris et qui manquent encore aujourd'hui, est bien sûr inscrit dans nos priorités.

Je voudrais à présent donner la parole à Mme SIMONNET, non inscrite.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Le logement est la préoccupation numéro 1 des Parisiennes et des Parisiens. Mais l'ancienne mandature, malgré les efforts consentis, selon moi, a échoué. Soyons honnêtes. La spéculation immobilière n'a pas été enrayerée. Et si le déclin démographique a été stoppé, l'exode des classes populaires et moyennes s'est poursuivi avec l'explosion des loyers.

La loi ALUR-Duflot est hélas une occasion ratée : elle ne provoquera pas la baisse des loyers. L'Exécutif doit exiger une refonte de cette loi.

Les projets de délibération et vœux qui sont présentés confirment finalement que le désengagement financier de l'Etat se poursuit. L'avenant n° 6 de la convention avec l'Etat, relative à la délégation de compétences du Département de Paris en matière d'aide à la pierre, ne fait finalement que préfigurer la délégation de compétence dévolue à la métropole du Grand Paris qui signera un désengagement pur et simple de l'Etat.

L'Etat ne s'engage à financer que 7.000 logements sociaux par an. Les aides à la pierre enregistrent déjà une baisse de 5 %. Cette baisse est compensée par une contribution complémentaire d'action logement qui constitue un hold-up de l'Etat sur le 1 % logement. Si au moins l'Etat cédait à la Ville ses terrains et bâtiments au-dessous du prix du marché, mais c'est loin d'être toujours le cas.

Acceptant de fait les baisses des dotations de l'Etat de 11 milliards d'euros aux collectivités locales, dans le cadre du plan d'austérité du Gouvernement. La Ville de Paris se soumet à des arbitrages que je désapprouve, qui témoignent de renoncements et se poursuivent dans la logique d'autofinancement des bailleurs sociaux.

Attendre 2030, mes chers collègues, pour atteindre les 30 % de logements sociaux, est un renoncement à satisfaire les besoins urgents. Un recours à l'emprunt, au moins équivalent aux villes de Lille ou de Marseille, permettrait d'atteindre ces objectifs d'ici la fin de cette mandature.

Aussi maintenir l'objectif de 30 à 35 % de logements P.L.S., alors que 90 % des demandeurs ont des revenus correspondant aux P.L.A.-I. et PLUS, c'est refuser de prendre en compte l'inadéquation entre l'offre et la demande, au détriment des publics P.L.A.-I. PLUS, soulevée dans le rapport logement de 2012.

Je tiens également à alerter contre le recours des bailleurs sociaux à des baux commerciaux, au profit de grandes enseignes et contre la diversité des petits commerces et des locaux associatifs.

Par ailleurs, vous ne prévoyez de transformer que 200.000 mètres carrés de bureaux en logements, ce qui s'est fait naturellement lors des six dernières années. On est bien loin des ambitions nécessaires dans la réquisition des bureaux logements vides.

Pour finir, vous n'engagez la rénovation thermique que de 4.500 logements sociaux par an, quand l'ambition devrait être de 150.000 sur la mandature. On est bien loin d'une planification écologique nécessaire pour diminuer les consommations d'énergie.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMMONET.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe UMP. Il vous reste 24 minutes pour l'ensemble de votre groupe.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

En introduction, je voulais m'adresser à Mme la Maire de Paris, peut-être va-t-elle revenir.

Hier, dans le "JDD", elle exprimait sa priorité pour Paris : la propreté. Alors comprenez qui voudra ou qui pourra, la priorité est aujourd'hui accordée au logement. Quand on a plusieurs priorités, c'est peut-être qu'on n'en a pas beaucoup.

Madame la Maire, ce premier véritable Conseil de Paris est pour vous l'occasion de poser les bases de votre action pour la nouvelle mandature. Nous sommes sortis de la campagne électorale. Nous attendions donc que vous sortiez des contradictions et des ambiguïtés dans lesquelles vous avez maintenu votre discours tout au long de ces derniers mois.

Vous avez été première adjointe durant treize ans. Vous êtes désormais Maire de Paris. L'Exécutif, c'est vous. Ce premier Conseil de Paris, c'est un moment de vérité, celui où vous nous devez de présenter votre vision générale pour la capitale de la France, de définir votre ligne directrice, les objectifs clairs et les moyens précis d'y parvenir pour les six prochaines années.

Nous examinons plusieurs vœux sur différents sujets, durant ce Conseil, qui sont censés constituer toutes vos priorités : un vœu sur le logement, un vœu sur la qualité de l'air, un vœu sur la démocratie locale, mais aussi une communication sur la réforme de l'administration, et enfin un projet de délibération sur une charte de la déontologie.

Dans cette forme de désordre devrait se dégager une priorité des priorités, dites-vous, le logement. Faute de preuve, on va vous croire sur parole. La parole, c'est bien ce qui vous importe ici, la parole plutôt que l'action et le concret.

Vous répartissez la parole au sein de votre majorité. Chaque composante a son adjoint qui peut présenter son vœu. Chaque adjoint peut faire entendre sa petite musique. C'est le difficile équilibre des petites tractations de

couloirs d'entre deux tours. Mais des vœux mis bout à bout ne forment pas une politique générale ambitieuse et cohérente.

Sur le logement, la parole revient à M. BROSSAT, votre adjoint communiste. Vous avez choisi un beau parleur : des souhaits, des promesses, des espoirs, des incantations, mais aucun projet chiffré, ni en termes financiers ni en termes d'objectifs précis.

La forme d'un vœu pour votre priorité des priorités, dites-vous, en est d'ailleurs la preuve la plus criante. Ce vœu sur le logement, c'est la marque de votre politique velléitaire.

Une liste de souhaits qui ressemble davantage à une liste au Père Noël qu'à un projet solide. Le Père Noël qui s'appelle un coup l'Etat, une autre fois métropole, et parfois la chance !

Ainsi, la Ville émet le vœu que l'Etat lui octroie les dotations et droits à engagement pour financer les 7.500 logements sociaux par an qu'elle s'est fixée avec une certaine témérité.

Vous reconnaissez donc vous-mêmes qu'il n'y a aucune garantie dans le contexte de réduction des dotations aux collectivités, et vous ne tenez pas pour nécessaire de préciser le montant de votre réclamation auprès de votre propre Gouvernement.

Vous comptez également sur l'Etat pour qu'il cède à la Ville le foncier disponible à un prix compatible avec la production de logement social. Là encore, une hypothèse, un souhait, une demande bien vague et pas d'objectifs précis. Ce que l'on retient, c'est une totale dépendance à l'Etat et au Gouvernement.

Excusez-moi de vous le dire, mais M. BONNET tout à l'heure a critiqué le Gouvernement, et le groupe socialiste a applaudi sa prise de parole ! Comprenne là aussi qui voudra et qui pourra.

Madame la Maire, votre politique du logement est bâtie sur du sable, un sable mouvant : on ne construit rien de solide et de crédible sur de telles bases. Après l'Etat, vous vous en remettez à la chance et au destin. Ainsi, dans une formulation assez surréaliste, vous émettez le vœu que les dispositions de la loi ALUR, mettant en place l'encadrement des loyers, aient un réel impact sur la dépense de logement des Parisiens.

Quelle marque de confiance vis-à-vis du dispositif de votre Gouvernement. Vous-même, vous doutez de l'efficacité de cette mesure qui est censée résoudre la hausse vertigineuse des prix de l'immobilier dans la Capitale depuis votre arrivée en 2001.

C'est symptomatique de votre politique velléitaire. Vous ne restez pas les bras croisés mais vous croisez les doigts, en espérant très, très fort.

Une dépendance à l'Etat, une dépendance à la chance, une dépendance à la spéculation, une dépendance à la préemption.

Car vous parlez d'une production de 10.000 logements par an, tous statuts confondus. Production, mais non pas construction ! De construction, il n'en est pas question dans votre présentation. Vous allez poursuivre la même politique d'achat à prix fort de logements sur le marché privé pour les reconventionner en logements sociaux.

Une politique qui a conduit à un double échec ces dernières années : l'explosion du prix du marché - et peut-être que M. BROSSAT va se transformer en roi Ubu de la spéculation immobilière - et l'explosion par ailleurs de la liste des demandeurs de logement social. Car lorsque vous êtes arrivés aux responsabilités en 2001, il y avait 90.000 demandeurs de logements sociaux, aujourd'hui ils sont près de 150.000, 60.000 de plus en treize ans. Voilà le bilan de votre politique.

Par ailleurs, dans vos objectifs, les classes moyennes sont oubliées. Aucune ventilation de l'objectif des 10.000 logements, aucune priorité n'est affichée pour elles. Les classes moyennes sont les grandes oubliées et les grandes sacrifiées de la communication de Mme HIDALGO et de M. BROSSAT.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Enfin, Madame la Maire, je m'adresse plus directement à vous qui êtes revenue, et aussi à votre adjoint, M. BROSSAT, qui s'est exprimé contre une priorité accordée à l'accession à la propriété. Selon lui, Paris ne doit être qu'une ville de locataires. C'est peut-être là l'un de ses derniers ultimes réflexes communistes depuis qu'il vous a rejoint. Mais je trouve cela regrettable de condamner les Parisiens à rester toute leur vie locataires et ne pas les aider à se constituer un patrimoine. Comme si devenir propriétaire à Paris ne devait être réservé qu'aux plus privilégiés, la location ne serait bien que pour les autres !

Pour notre part, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous défendrons inlassablement l'idée d'un logement pour tous, y compris pour les classes moyennes, y compris pour les familles. Nous défendrons l'accession sociale à la propriété pour une capitale ouverte aux différentes strates sociales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dit velléitaire, moi, je dirais, en ce qui nous concerne, volontaire.

Bien sûr qu'il y a des points qui divergent et, là, je les vois avec une expression d'ailleurs assez radicale. Je pense, comme l'a dit tout à l'heure Éric AZIÈRE ou comme l'ont dit les présidents de groupe de la majorité, que la bataille que nous devons engager pour le logement mériterait que l'on puisse dépasser un certain nombre de clivages, d'autant que nous voulons jouer sur tous les leviers, absolument tous les leviers, y compris impliquer le secteur privé. Notre rôle, c'est bien de produire du logement, du logement accessible, du logement social et je vous rappelle que, dans le logement social, un tiers est destiné aux classes moyennes. D'ailleurs, cela nous a été reproché par le groupe Vert d'avoir une part trop importante de ce logement social dédié aux classes moyennes dans le secteur locatif social.

Donc, il y a dans ce vœu et dans la politique, dans la bataille que nous engageons, la volonté de jouer sur tous les leviers.

J'espère que, au-delà de cette déclaration qui est la vôtre aujourd'hui, vous saurez vous engager aussi pour faire en sorte que nous puissions gagner cette bataille et que les Parisiens, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur aidé, puissent se loger beaucoup mieux qu'aujourd'hui et que la spéculation immobilière qui est à l'œuvre dans notre Capitale puisse reculer.

Enfin, je voudrais vous dire, parce que vous parlez d'investissement dans le secteur locatif que, oui, Paris est pour l'essentiel une ville de locataires. C'est une donnée historique, sociologique et économique qui n'est pas inintéressante du tout dans la mesure où Paris est aussi un endroit où l'on vient se construire et où l'on ne reste pas forcément.

La vocation de ville qui privilégie la location est une vocation qui permet à notre Ville d'être aussi attractive, innovante, d'attirer des étudiants, des chercheurs, des classes moyennes et des personnes qui travaillent, des actifs qui ne seraient pas attirés par notre ville s'il n'y avait pas cette spécificité dans la Capitale de la France d'être une ville construite autour de sa vocation locative.

Je voulais rappeler ce point-là. Nous y reviendrons bien sûr dans les réponses.

Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Madame la Maire, chers collègues.

Depuis 2001, nous n'avons eu de cesse de corriger la disparité des logements sociaux dans notre ville.

Nous nous sommes attelés à la résorption de la fracture héritée de la droite parisienne. Pour que la mixité sociale devienne une réalité dans notre Capitale, il faut rééquilibrer les constructions de logements vers l'Ouest, le 16^e arrondissement, le 15^e arrondissement et, cela, malgré le prix du foncier, la difficulté de trouver de nouvelles emprises et l'obstruction juridique systématique tentée par la droite dès qu'un projet touche ses arrondissements.

Il est donc amusant, mais peu crédible, peu sérieux que l'orateur UMP nous reproche de concentrer les logements sociaux sur quatre arrondissements.

Ce vœu est la traduction de la priorité du programme électoral d'Anne HIDALGO, la Maire qu'ont choisi nos concitoyens à plus de 53 %.

A Paris, la tradition de la Gauche est simple : on annonce des mesures en campagne, on les soumet au débat public et, arrivé en charge de la Municipalité, on les met en œuvre.

Ce vœu possède une autre qualité : il est sincère. S'il évoque à juste titre les efforts effectués, il mesure ceux restant à accomplir. Il pointe l'effort que doivent faire les ménages pour se maintenir dans les murs de notre Capitale et le nombre important de demandes insatisfaites : 147.000, avec ceux qui aspirent à habiter Paris.

Je trouve même que l'Exécutif est sévère avec lui-même et M. DUBUS, singulièrement de mauvaise foi et, à son habitude, particulièrement caricatural car ces chiffres doivent être mis en regard de l'attractivité parisienne qui a permis à 118.000 personnes, dont 15.000 familles supplémentaires, de s'installer dans la Capitale et du fait que 70 % des Parisiennes et des Parisiens sont éligibles au logement social.

Pour atteindre notre objectif de 30 % en 2030, il faut à la fois un programme ambitieux et exploiter l'ensemble de nos marges de manœuvre. Tout d'abord, il faut mobiliser l'ensemble des acteurs pour réussir et ce vœu propose des pistes intéressantes, comme celle de la création d'un directory des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, sous l'autorité de l'adjoint au Maire chargé du logement qui partage, nous le savons, la même détermination que notre Maire d'améliorer la gestion locative.

Au premier rang des acteurs figure l'Etat. Il doit nous donner les moyens de notre objectif :

- les moyens financiers bien sûr ;
- les moyens matériels en nous cédant ses emprises financières disponibles à des prix non prohibitifs ;
- les moyens juridiques, notamment en adaptant mieux la loi Duflot au contexte parisien pour en faire une arme efficace contre l'envolée des loyers.

Le manque de foncier suppose également d'utiliser l'ensemble des marges de manœuvre sur l'existant, à commencer par la transformation des bureaux obsolètes en logements.

Je salue le travail de recensement effectué par l'Atelier parisien d'urbanisme. Cela exige aussi que nous appliquions peut-être de manière plus systématique le droit de préemption.

La volonté affichée de contrôler plus étroitement le meublé touristique est une bonne chose. Il est bien que les propriétaires voulant transformer un logement en meublé touristique doivent transformer un espace commercial en logement dans le même arrondissement et non plus sur l'ensemble de Paris, cela permettra de maintenir la mixité au sein de chaque arrondissement.

Il faut également utiliser les marges internes de nos propres immeubles sociaux en rendant effective la possibilité de changer d'appartement pour les personnes se trouvant dans un appartement devenu trop grand. Trop de cas nous sont encore signalés et l'incitation trop peu connue. Il faut travailler à développer cette opportunité afin de permettre à encore plus de familles de rester ou de venir à Paris. Le temps de vacance entre les locations peut sans doute lui aussi être raccourci.

Un axe intéressant de ce vœu consiste à continuer à améliorer la qualité du parc locatif existant, notamment en termes de rénovation thermique.

Je tiens à rappeler que j'avais déposé un vœu dans la mandature précédente afin de nous atteler à l'isolation phonique interne des immeubles et en particulier des immeubles sociaux. C'est encore invivable pour beaucoup de nos concitoyens et cela ne facilite pas la cohabitation. Je me permets donc d'insister pour qu'au moins un audit ait lieu sur ce point.

Ce vœu est pour nous la réponse claire qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens à l'envolée des prix des loyers. J'ajoute que la traduction de ce vœu sera également une bonne chose pour notre économie, nos services publics, la qualité de vie puisqu'il permettra à plus de salariés d'habiter à une plus grande proximité de leur emploi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame Marinette BACHE.

Vous avez pointé aussi un sujet qui n'avait pas été évoqué jusqu'alors, la mobilité dans le parc social qui est aussi un point sur lequel nous allons, à travers notamment cette conférence, cette organisation avec les bailleurs sociaux, travailler pour améliorer la situation.

Je vous remercie pour cette intervention.

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci.

Mes chers collègues, comme beaucoup d'orateurs, laissez-moi d'abord m'étonner de la forme de la communication qui, justement, n'en est pas une, que vous avez choisie pour initier ce débat sur le logement que vous avez érigé, nous le savons, comme priorité de votre mandature.

Certes, vous avez voulu communiquer dès la première séance, mais l'ampleur du sujet, la gravité de la situation et l'incertitude des financements de l'Etat auraient dû vous conduire à introduire ce débat avec un bilan objectif de l'action de votre prédécesseur dans ce domaine et après vous être assurée de l'implication réelle de l'Etat

à Paris, qu'il s'agisse du montant des aides apportées (alors que, malheureusement, de nouvelles coupes budgétaires se profilent) ou des prix envisagés pour les cessions de terrains publics.

S'agissant de la situation laissée par votre prédécesseur, elle est catastrophique sur le plan des chiffres et, de fait, elle figure en creux dans votre vœu où, entre beaucoup d'exhortations et autant de suppliques, vous avouez nombre d'insuffisances.

Si vous daubez à foison sur le petit gain de population constaté, vous ne dites rien sur les migrations considérables intervenues depuis 2001 en raison d'une hausse de prix catastrophique dont vous êtes en grande partie responsable et dont vous ne pouvez vous exonérer.

Le premier, vous le reconnaissez. Le nombre de demandeurs de logement, près de 150.000, n'a jamais été aussi élevé et a crû de 50 % par rapport à 2001. Ce chiffre prouve qu'il est impératif que l'effort de construction soit maximal, tout en étant diversifié pour répondre à l'hétérogénéité de la demande.

Or, depuis 13 ans, vous n'avez que fort peu construit et, par votre politique d'acquisition d'immeubles destinés à être conventionnés, vous avez poussé les prix à la hausse tout en poussant une partie des classes moyennes à la rue !

Les chiffres sont implacables : depuis 2001, la construction de logements privés neufs à Paris s'est tarie, les promoteurs privés ont tous, les uns après les autres, déserté Paris, trouvant dans les communes de la proche couronne les charges foncières et les autorisations indispensables pour leurs opérations.

Par votre volonté idéologique de vouloir mixer sans retenue tous les publics, vous avez cassé la construction privée tout en créant dans un certain nombre de quartiers des situations difficiles.

Quant aux logements sociaux créés dans certains arrondissements, ils sont parmi les premiers à être loués une partie de l'année à des tarifs élevés, quand on ne les retrouve pas sur des sites spécialisés de location touristique.

S'agissant de la hausse des prix, votre bilan est malheureusement terrifiant : alors qu'au deuxième trimestre 2000, le prix moyen du mètre carré à Paris était de 3.100 euros, il est passé au deuxième trimestre 2010 à plus de 7.000 euros, soit un coefficient multiplicateur de 2,3. Rappelons qu'au cours de la décennie précédente, de 1990 à 2000, le prix du mètre carré à Paris n'avait quasiment pas bougé. Vous ne pouvez en aucun cas vous en laver les mains, d'abord parce que vous avez été Première adjointe durant toute cette période et surtout parce que la politique précédente a directement contribué à cette hausse des prix.

Premièrement, je l'ai dit, vous avez insuffisamment construit : moins d'un logement social sur deux a été réellement construit, et encore, ce chiffre intègre les réhabilitations lourdes que vous avez assimilées à des constructions de nouveaux logements, systématiquement donc abusivement.

Deuxièmement, vous avez acheté des immeubles que vous mettez des années à transformer en logements sociaux. Chacun d'entre nous avons dans nos arrondissements des immeubles achetés par Paris Habitat et dont la situation n'a pas bougé d'un iota depuis plusieurs années.

Cette politique de logement que vous voulez poursuivre contribue directement à la hausse des prix à Paris. Non seulement en construisant peu, vous n'accroissez que très faiblement l'offre de logements mais surtout, par votre politique d'acquisition et de transformation en logements sociaux d'immeubles privés voués antérieurement à la location, vous accroissez les prix, tout en substituant de nouvelles populations aux classes moyennes qui y vivaient.

Enfin, cerise sur le gâteau, dans le 4e comme dans le 6e arrondissement, vous persistez à vendre à prix d'or les anciens logements du domaine privé, poussant ainsi les prix à la hausse dans ces deux arrondissements et dans tous les arrondissements du Centre.

Madame la Maire, mes chers collègues, vous venez d'annoncer la tenue d'une conférence le 23 juin prochain avec tous les acteurs du logement. Nous vous demandons d'y convier tous les représentants des groupes politiques de notre Assemblée.

Et je vous en remercie par avance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LECOQ, moi, j'apprécie toujours quand on veut participer pour aider à l'effort collectif.

Quand vous nous dites que nous avons - je reprends vos propos - "mixé sans retenue les publics", c'est sûr que, dans le 6e arrondissement, tout dépend à quel niveau on voit cette retenue en question. Il reste encore un peu de boulot pour mixer les publics et obtenir cette mixité sociale qui est un élément essentiel à la dynamique de Paris.

Vous nous dites également que nous aurions limité et porté atteinte à la construction, mais, Monsieur LECOQ, vous qui êtes un ancien élu de ce Conseil, d'avant 2001 - je crois - n'avez-vous pas en tête que nous avons relancé les Z.A.C., la construction à partir de 2001 ? N'avez-vous pas en tête que 10 % du territoire de Paris est en aménagement depuis 2001 et 2008 ? Je crois que vous avez la mémoire un tout petit peu courte.

Aujourd'hui, quand j'entends notamment les entreprises du secteur de la construction, elles nous savent plutôt gré d'avoir relancé cette dynamique urbaine à Paris, qui n'existait pas avant 2001, que nous allons amplifier avec des outils nouveaux et des leviers nouveaux d'action.

Enfin, puisque vous parlez du bilan des mandatures précédentes, moi, je veux vous dire une chose.

Lorsque nous arrivons ici, au Conseil de Paris, avec des propositions nouvelles, qui s'inspirent à la fois de ce que nous avons fait ensemble, puisque cette majorité a été reconduite, en tous les cas revalidée par les Parisiens en mars dernier, lorsque nous arrivons avec des propositions nouvelles, c'est que nous avons fait un travail, y compris d'évaluation de nos succès et des points sur lesquels nous pouvons progresser. Parce que, nous, même dans le succès, nous acceptons de remettre en cause ce que nous avons fait précédemment.

Voilà, nous sommes ici avec des propositions nouvelles et ces propositions...

Je suis présidente de cette séance, Monsieur LEGARET, que cela vous plaise ou pas !

Dans ce débat organisé, je prends la parole quand je le souhaite, en tant que Maire de Paris.

Je peux intervenir et j'interviens lorsque je le souhaite, conformément au rôle qui est le mien.

Je donne la parole à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - J'ai l'impression que M. LEGARET n'a pas encore pris conscience qu'il n'était plus président de son groupe !

Madame le Maire, mes chers collègues, je me réjouis, en effet, Madame le Maire, que vous ayez inscrit, dès la première séance de cette mandature, le logement, confirmant ainsi votre engagement de campagne d'en faire la priorité des priorités pour les six années à venir. C'est, en effet, un enjeu majeur pour dessiner ensemble le Paris de la mixité sociale et générationnelle, ainsi que l'ont validé...

Qu'on arrête de parler dans les allées ! Merci, Monsieur LECOQ.

Monsieur LECOQ ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le groupe UMP a encore un temps de parole et le groupe UMP utilisera son temps de parole comme il se doit.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Ayez la politesse d'écouter, comme je vous ai écouté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'UMP utilisera son temps de parole comme elle l'entend.

Il vous reste 13 minutes. Vous pourrez utiliser ces 13 minutes, conformément au règlement, et vous pourrez également, si vous le souhaitez, prendre la parole, comme il se doit pour les présidents de groupe, à la fin de ce débat.

Pour l'instant, la parole est à Monsieur...

Madame la Présidente du groupe UMP, vous avez la parole et ensuite, nous poursuivrons avec M. Pierre AIDENBAUM.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Conformément au règlement, nous demandons une suspension de séance, puisqu'un élu de notre groupe a été mis en cause personnellement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez une appréciation de la mise en cause personnelle qui vous est toute particulière.

Si vous voulez quitter cette séance, quittez-la !

Nous poursuivons avec Pierre AIDENBAUM.

Vous demandez une suspension de séance ?

Eh bien, je vous accorde une suspension de séance de 2 minutes.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinq minutes, est reprise à onze heures sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

2014 DLH 1022 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

2014 DLH 1030 - Signature de la convention avec l'Anah et l'État de l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 19e, modification des règlements d'attribution des aides municipales.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par M. François DAGNAUD, M. Roger MADEC, M. Bernard JOMIER et M. Sergio TINTI relatif à l'opération d'amélioration thermique des bâtiments (19e).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'immeuble communal situé 7, rue Jary (10e). (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, les deux minutes de suspension de séance de droit demandées par le groupe UMP étant épuisées, je vous propose donc de reprendre la séance, et je donne la parole à M. Pierre AIDENBAUM qui, ayant été interrompu, va redémarrer son intervention.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je suis un peu vexé que la Droite ne soit pas là pour... mais elle revient ! Je ne vais pas reprendre pour ne pas allonger le débat, mais je vous disais, Madame la Maire, qu'en effet c'est un enjeu majeur pour dessiner ensemble, pour reprendre votre formule de la campagne, le pari de la mixité sociale et générationnelle, ainsi que l'ont validé très largement les Parisiens.

Préserver la mixité sociale, permettre aux habitants les plus âgés de vivre et de rester vivre à Paris dans leur quartier, faciliter les possibilités pour les jeunes couples d'accéder à un logement dans la capitale, renforcer l'offre de logement intermédiaire pour les classes moyennes, accentuer l'offre de logement pour les étudiants et les jeunes actifs, voilà bien une ambition qui répond aux besoins des Parisiennes et des Parisiens.

Votre politique dans ce domaine s'inscrit dans la continuité du bilan des deux précédentes mandatures dont nous sommes fiers, en effet, Monsieur LECOQ. Nous sommes fiers du bilan dans le domaine du logement des deux précédentes mandatures mais aujourd'hui, nous avons l'ambition d'aller encore plus loin comme cela a été rappelé.

Grâce à cette politique volontariste, Paris a gagné plus de 120.000 nouveaux habitants. C'est une richesse pour notre capitale. C'est plus de 6.000 nouveaux habitants en 10 ans dans le 3e arrondissement et plus de 700 nouveaux logements sociaux.

J'entends encore les propos venant de l'autre côté de cet hémicycle, affirmant que les logements sociaux et intermédiaires, c'était impossible dans nos quartiers, sous-entendu : ce n'était pas souhaitable.

Lors de notre conseil d'arrondissement de la semaine dernière, le 3e a voulu pleinement s'inscrire dans cette nouvelle ambition pour Paris en présentant un certain nombre de vœux. J'interviendrai sur deux de ces vœux.

Un porte sur l'acquisition des logements dans le diffus. En effet, la préemption dans le diffus est un outil essentiel dans nos quartiers du centre de Paris où, vous le savez bien, il n'y a pas de nouvelles constructions. Elle permet de produire du logement social et intermédiaire dans un environnement contraint mais également de lutter efficacement contre les ventes à la découpe et garantir ainsi une meilleure protection des locataires.

À cet égard, j'ai déposé un vœu de demande de préemption d'un immeuble situé au 23 boulevard du Temple, afin que la Ville utilise son droit de préemption pour procéder à l'acquisition de ce bien pour y réaliser un projet de 30 logements et ainsi refuser la pratique spéculative de la vente à la découpe.

Je constate une fois de plus pour le déplorer que la droite, qui fait tant de discours sur le logement, a voté contre cette délibération, politique habituelle du double langage.

Un autre vœu porte sur la création d'une agence d'échanges inter-bailleurs visant à faciliter la fluidité des mutations au sein du parc social, et je me suis réjoui que cette volonté soit inscrite dans votre communication.

En effet, de nombreuses familles qui souhaitent, soit un appartement plus grand parce que la famille s'est agrandie, soit un appartement plus petit donc aussi moins cher pour des couples dont les enfants ont quitté la cellule familiale pour vivre leur vie. Il faut faciliter cela, et c'est inscrit dans votre communication.

Je me réjouis aussi des nouvelles dispositions concernant les meublés touristiques. En effet, les quartiers centraux, et le 3e arrondissement, sont particulièrement touchés par ce phénomène qui pose de graves problèmes de dysfonctionnement dans les copropriétés.

Les nouvelles dispositions, qui obligent à recréer des surfaces deux fois plus grandes dans le même arrondissement vont dans le bon sens, et je pense qu'il faudra aussi se donner les moyens d'en limiter l'expansion.

Pour terminer, je voudrais vous dire ou vous redire que la première des richesses de notre capitale, ce sont ses habitants, la diversité de ses habitants, et je partage votre volonté, Madame le Maire, votre ambition, aujourd'hui encore réaffirmée dans votre communication, d'une ville tournée vers l'avenir, accueillante, solidaire et attractive.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire d'un arrondissement, qui en dépit d'un foncier rare et donc cher et donc de disponibilités de construction de ce fait très limitées, d'ailleurs personne ici ne va nous demander de construire ou de raser une part de notre patrimoine, avez pris une part personnelle tout à fait importante, en matière de production de logement social. Je vous remercie de votre appui.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Alors que le logement était censé être la mère des batailles, vous avez jugé bon de n'y consacrer qu'un vœu. Je le regrette et, compte tenu du temps très faible qui m'est imparti, je vais axer mon intervention sur le logement étudiant.

Vous soulignez dans votre vœu qu'au cours des dernières années, Paris a gagné 30.000 jeunes, mais vous ne dites pas un mot, paradoxalement, de cette question majeure du logement étudiant.

Dans le 5e arrondissement, dont je suis maire, nous accueillons le plus grand nombre d'inscrits dans l'enseignement supérieur. Près de 88.000 étudiants, dont plus de 76.800 à l'Université, qui s'amassent sur quelque 2,5 kilomètres carrés - ce sont les statistiques de l'atlas régional du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Paris est la première ville étudiante mais c'est aussi, et nous le savons tous, la plus chère et à bien des égards la plus élitiste.

Un étudiant parisien dépense en moyenne 15.520 euros par an, soit 3.600 euros de plus qu'en province. Le logement représente 8.000 euros en moyenne par an, c'est-à-dire 3.000 euros de plus qu'en province - tout cela en moyenne.

Évidemment, le logement étudiant est fondamental. Sur les 325.000 étudiants qui sont à Paris, 68 à 70 % vivent intra-muros. La moitié de ces étudiants vivent, il faut le rappeler, chez leurs parents, faute d'avoir trouvé un logement à un prix abordable.

Et pour les 110.000 étudiants qui cherchent à se loger, il existe seulement 11.400 places dans les résidences universitaires ou conventionnées C.R.O.U.S. qui d'ailleurs sont intégrées dans l'inventaire de la loi S.R.U. À ces places s'ajoutent 5.900 places dans les résidences privées, c'est-à-dire un tiers des places du parc étudiant.

L'action pour ce secteur n'est pas significative, et souffre de graves insuffisances. Depuis 2001, seulement 38 % du parc conventionné a été mis en service à l'attention des étudiants. Près des deux tiers des places offertes

depuis 2001 sont souvent situés dans le Nord-Est, et sont en réalité issus du traitement, il faut bien l'avouer, de l'insalubrité et ne correspondent pas à la construction de nouveaux logements. Il y a, nous le savons tous, une grande disparité de l'offre selon les arrondissements.

Je voudrais donc vous demander trois engagements, Madame la Maire, d'abord, celui d'un véritable agenda du logement étudiant, qui ne doit pas, qui ne peut pas être une variable d'ajustement de la politique du logement parisien. Il serait souhaitable que cet agenda soit accompagné de projections de financement précises.

Je voudrais dire que dans le 5e arrondissement, nous avons un site, Censier, dont, pendant la campagne, on a confirmé le déménagement dans le 12e arrondissement.

Je souhaite, si ce projet ne peut évoluer avec une réinstallation des étudiants, qu'à tout le moins, il s'accompagne de la création de logements étudiants Censier.

Enfin, vous avez annoncé la création d'un directoire des bailleurs sociaux. Il me paraît tout à fait essentiel que les représentants des étudiants y participent et que les élus de terrain que nous sommes soient aussi associés à ce directoire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Madame BERTHOUT, vous nous faites le reproche d'avoir transformé des logements insalubres pour y créer du logement étudiant ! Je suis très fière de cela et on vous rappellera tout à l'heure les chiffres avant et après 2001. Mais je suis heureuse, Madame BERTHOUT, de savoir que vous allez nous soutenir.

Merci, Madame BERTHOUT !

Je suis en train de dire du bien de votre intervention !

Je suis en train de vous dire que je suis heureuse que vous souteniez la production de logements étudiants qui va être la nôtre, encore, dans cette mandature, et on y reviendra.

Je m'en réjouis, très bien, mais je vous donne juste une indication sur le passé.

La parole à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de notre débat et au regard de notre volontarisme politique dans le domaine du logement, je souhaite souligner les projets de délibération qui nous permettent, dès ce Conseil, de mettre nos paroles en actes avec les avenants à la convention signée avec l'État en faveur du logement social et de l'habitat privé.

Visiblement, ces projets de délibération n'ont pas été lus par des orateurs précédents, surtout à droite dans l'hémicycle, ce qui permet, aux côtés du vœu, d'avoir d'ores et déjà les moyens de la mise en œuvre.

La problématique du logement, notamment social, nécessite une intervention forte de la puissance publique. À l'échelle nationale, l'aide à la pierre a augmenté de plus de 10 % sous l'impulsion du Gouvernement socialiste et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Seuls de véritables partenariats financiers permettent de faire émerger des projets à moyen et long termes.

Cette intervention de la puissance publique passe donc par une importante implication de la collectivité parisienne et à ce titre, le département de Paris mène une politique volontariste et ambitieuse pour lutter contre les inégalités sociales en développant le logement pour tous.

De fait, c'est bien parce que le logement recouvre des enjeux tels que le pouvoir d'achat, la mixité sociale et l'attractivité économique que nous avons produit 70.000 logements sociaux depuis 2001, et nous amplifierons cette volonté en finançant 7.000 logements sociaux chaque année de cette nouvelle mandature.

Je vous invite à ce Conseil à voter le projet de délibération sur les aides à la pierre qui fixe les montants et les principes de l'intervention de notre collectivité en faveur de la construction, l'acquisition, la réhabilitation de logements locatifs sociaux ainsi que les aides en faveur de la rénovation de l'habitat privé.

Il s'agit dans un premier temps, dès ce Conseil, d'être au rendez-vous de nos engagements quantitatifs de construction de logements et de réhabilitation.

Les montants ainsi délégués avec les sommes que nous mobilisons nous permettront de financer les 7.000 logements sociaux, comme nous nous y sommes engagés.

Cette année, l'enveloppe de solidarité de l'État pour le développement du logement social à Paris se monte à 128 millions d'euros, dont une contribution complémentaire d'Action au Logement de plus de 49 millions d'euros. Cela permettra au Département d'atteindre cet objectif des 7.000 logements sociaux agréés avec 50 % de constructions neuves, auxquelles nous sommes extrêmement attachés.

Plus largement, vous l'avez dit Madame la Maire, cela nous permettra d'atteindre un taux de logements au sens de la loi S.R.U. de 25 % en 2025 et de 30 % en 2030.

Les engagements de la Ville complémentaires sur ses crédits propres s'élèveront à 287 millions d'euros hors dépenses du compte foncier et l'avenant prévoit par ailleurs la possibilité d'un abondement de l'enveloppe pour l'optimisation de ces objectifs si des moyens financiers étaient dégagés par l'Etat. Cet objectif est budgété et est réaliste car, en 2013, nous avons financé 7.151 logements.

Je souhaite m'arrêter un instant sur un autre axe fort de notre politique de logement qui ne laisse aucune Parisienne et aucun Parisien sur le bord de la route et cherche à développer une offre diversifiée du logement, du logement pour tous.

Nos programmes comportent des logements accessibles aux couches populaires à travers le P.L.A.I. à hauteur de 25 % en 2013 et reprogrammé à même hauteur dès 2014.

De même, nous n'avons pas oublié, comme le prétendent certains à droite, les classes moyennes à travers le P.L.S. puisque 30 % de notre programmation leur sont destinés. En 2013, nous avons financé près de 39 % de logements intermédiaires.

Nous ciblons là la vraie couche intermédiaire parisienne qui a besoin de se loger avec un loyer accessible financièrement, c'est-à-dire avec un plafond de 12 à 14 euros le mètre carré.

En dépit du conservatisme vétuste de certains arrondissements, nous continuerons notre politique en faveur du logement pour tous, partout dans Paris, et sur des programmes équilibrés et mixtes à l'image de notre ville.

Enfin, cette convention nous permet d'être au rendez-vous d'un autre engagement fort de cette mandature qui porte sur la qualité de l'habitat. Il s'agit en effet de favoriser un logement moins consommateur en énergie, contribuant ainsi à diminuer les factures des Parisiens et des logements moins polluants, et ce y compris dans le parc privé, et c'est le sens de nos engagements concernant l'habitat privé qui programme l'amélioration de 3.400 logements avec une allocation de 8 millions d'euros à laquelle s'ajoute, au titre du fonds d'aide, la rénovation thermique (750.000 euros).

Les engagements de la Ville sur ses crédits propres pourront quant à eux s'élever à 22,3 millions d'euros.

Ces objectifs permettent aux propriétaires bailleurs comme occupants d'être accompagnés dans la rénovation de leur logement. Il s'agit, au-delà de la rénovation thermique, d'accompagner également la perte d'autonomie avec les adaptations nécessaires.

Ces aides accompagnent également le financement des travaux et de la résorption de l'habitat insalubre engagée depuis 2001 qui se poursuit avec la SOREQA - et vous en avez parlé tout à l'heure. Nous souhaitons éradiquer de notre territoire tout habitat indigne.

Cette volonté d'améliorer le logement des Parisiens concernera également, comme le présente le vœu de l'Exécutif, la rénovation de 4.500 logements sociaux chaque année pour atteindre les objectifs du Plan Climat et ainsi diminuer les émissions de particules liées au manque d'isolation, mais également redonner du pouvoir d'achat aux locataires de ces logements sociaux en faisant baisser les factures énergétiques.

Ce volontarisme de la collectivité et de ses bailleurs devra se retrouver également demain dans une prise de conscience nationale des crédits nécessaires à une telle ambition, pour nous permettre d'amplifier notre transition énergétique.

Notre ambition en matière de logement est grande, il s'agit de répondre aux nombreux demandeurs de bâtir une ville mixte et pour tous. Enfin, il s'agit de proposer une politique de l'habitat tournée vers l'amélioration des

logements et la mise en œuvre de la transition écologique avec la rénovation thermique et la lutte contre la précarité énergétique.

Je vous encourage donc bien évidemment à voter ces projets de délibération et le vœu pour être au rendez-vous de la première préoccupation des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CHARNOZ, d'avoir rappelé les projets de délibération qui sont l'un des instruments, bien sûr, de négociation avec l'Etat, pour traduire ce vœu dès à présent en partie dans des actes.

Je donne la parole à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, quand je lis votre vœu ou que j'écoute vos explications sur ce sujet si important pour les Parisiens, je crois entendre le Président HOLLANDE : la même sémantique, les mêmes méthodes de communication.

Souvenez-vous de sa réponse quand on l'interrogeait il y a quelques mois sur sa méthode de Gouvernement et sur la politique qu'il comptait mettre en œuvre pour redresser l'économie de notre pays et lutter contre le chômage. Souvenez-vous et rassurez-vous : "J'ai ma boîte à outils".

De la même manière, votre vœu pour le logement, c'est votre boîte à outils remplie d'astuces, de vœux pieux et de fausses bonnes solutions qui vont malheureusement s'avérer inefficaces.

Une exception cependant que je tiens à souligner, la transformation de bureaux en logements et, comme le 9e arrondissement dont je suis maire, concentre de nombreux bureaux, je vous propose qu'il soit pilote afin d'expérimenter ensemble des partenariats public/privé à cette fin.

Dans votre vœu, vous réaffirmez l'objectif de 10.000 logements par an que je sais intenable. D'ailleurs, vous mélangez à dessein le conventionnement de logements privés avec la production de logements neufs. Cet objectif se révèle sans intérêt et finalement vous évoquez tous les sujets, sauf l'essentiel : comment enrayer la chute de la construction neuve à Paris depuis 13 ans ?

Ce vœu démontre d'ailleurs très bien que vous pariez sur une politique de la demande alors que la tension sur les loyers et sur les prix est le résultat d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, justement.

Cette offre, vous allez d'ailleurs la dégrader à cause de l'encadrement des loyers que vous soutenez, que vous continuez de soutenir aveuglément et vous faites semblant de croire que diminuer la rentabilité locative n'aura aucune conséquence.

Tous ici, nous recevons beaucoup de demandeurs de logements sociaux dans nos permanences. Pour la majorité, ce sont des locataires du parc privé qui vivent dans des logements très dégradés, parfois à la limite de l'insalubrité et c'est plus particulièrement le cas pour les loyers bloqués de 1948. L'encadrement des loyers va décourager l'investissement, restreindre l'offre nouvelle et dégrader la qualité des logements existants.

Vous vous donnez aussi comme objectif de transformer 200.000 mètres carrés de bureaux obsolètes en logements, mais comment allez-vous encourager la transformation avec un modèle économique devenu moins rentable ?

Les premières victimes de toute cette politique sont les plus modestes et les classes moyennes, même si vous ne voulez pas en entendre parler, et ce n'est pas le parc social qui va répondre aux enjeux si vous construisez toujours moins pour les classes moyennes.

Avec vous, Madame la Maire, nous avons inauguré un programme de logements sociaux le 17 avril dernier au 15, rue Bleue, dans notre arrondissement, dans mon arrondissement, et figurez-vous que seulement trois logements sur 20 sont des logements P.L.S., donc réservés aux classes moyennes, ce qui illustre malheureusement votre double langage sur les classes moyennes.

Enfin, vous annoncez la création d'un directoire des bailleurs sociaux. J'y suis pour ma part favorable dans la mesure où certains d'entre eux se comportent particulièrement mal. J'ai eu en effet des échos très négatifs de pratiques de certains bailleurs sociaux, notamment lors d'opérations d'acquisition/conventionnement, des

réhabilitations ratées au mépris de la qualité de vie des occupants, des conventionnements réalisés avec des méthodes inacceptables, où tous les moyens sont bons pour exclure les locataires en place (j'ai des exemples).

Je souhaite que ce directoire soit saisi sur la question des mutations internes indispensables au parcours résidentiel, sur la réhabilitation des logements sociaux très souvent dégradés et sur la sécurité, en effet la sécurité, à l'instar de la situation des immeubles sociaux de la rue Victor-Massé par exemple.

Lors de la précédente mandature, la médiatrice de la Ville de Paris vous avait alertée sur ces différents problèmes, sans effet malheureusement. J'ose croire aujourd'hui qu'avec la création de ce directoire vous allez prendre enfin la mesure de ces dysfonctionnements et que les maires d'arrondissement y seront représentés afin que nous puissions évoquer ensemble les difficultés qui se posent parfois différemment sur tout le territoire.

J'insiste sur la présence des maires d'arrondissement comme ma collègue Florence BERTHOUT, puisque les bailleurs sociaux appliquent la politique de la ville et leurs manquements sont mécaniquement les conséquences de vos choix politiques.

Alors, Madame la Maire, l'enjeu est de résoudre ce déséquilibre entre l'offre et la demande, afin de diminuer pour les Parisiens la tension sur les loyers et sur les prix. C'est la seule solution viable pour améliorer durablement la vie quotidienne des Parisiens et ce serait d'ailleurs - je vous fais une proposition - un très bon sujet pour une prochaine mission d'information et d'évaluation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. David ASSOULINE.

M. David ASSOULINE. - Merci, Madame la Maire, de commencer les travaux de cette mandature, de ce nouveau Conseil de Paris par le pacte scellé avec les Parisiennes et les Parisiens qui vous ont fait confiance et qui ont fait confiance en la gauche, à nouveau, à Paris.

Dans cette situation économique très difficile, où la question du développement économique, intimement liée au développement nécessaire de la construction de logements dans notre pays, dans cette situation, il fallait un courage, il fallait un engagement et il fallait prendre ses responsabilités pour assumer une si grande ambition : 10.000 nouveaux logements par an.

Et vous insistiez devant les Parisiennes et les Parisiens sur la nécessité de se saisir de tous les leviers pour y arriver : construire, transformer les bureaux vacants, conclure de nouveaux partenariats avec les acteurs privés. C'est ce qu'il y a dans ce vœu, de façon très nettement affirmée.

Vous n'aviez pas oublié aussi l'impératif de répondre aux besoins des Parisiens et des Parisiennes, tels qu'ils sont, dans leur diversité, aux différents âges de la vie. Aussi pour le logement étudiant, l'impulsion qui a été donnée après 2001 ne peut pas être aujourd'hui occultée, comme je l'ai entendu dans une intervention, parce que l'abnégation, la recherche effrénée, la mise en mobilisation des bailleurs, pour être sur cet impératif et pour aborder l'ensemble des leviers y compris privés, y compris de garantie locative, pour que les étudiants puissent se loger ici, à Paris, a été et est poursuivie dans les objectifs de ce vœu.

En commençant par ce vœu, vous donnez aussi la première impulsion pour réussir ce qui n'est pas un pari, mais un impératif pour la vie des Parisiens.

J'ai entendu dans la conclusion de M. DUBUS, le pari sur l'échec, oubliant que, pour commencer, tout élu porteur de l'intérêt général devrait parier sur le bonheur des Parisiens et non pas sur ce qui ne serait pas un échec d'un tel ou un tel parti mais un malheur pour les Parisiens. Vous ne vous reposez sur rien pour faire un tel diagnostic puisque tous les engagements des deux dernières mandatures sur la question, non seulement ont été remplis mais ont été dépassés. Et donc, sur quoi pouvez-vous vous appuyer pour parier sur le fait que cette fois-ci ce ne sera pas le cas, alors que l'ensemble des moyens sont développés dans ce vœu ?

Je veux dire que c'est aussi, Madame la Maire, votre contribution à la dynamique métropolitaine parce qu'il y a deux façons de s'engager dans ce qui sera, à un moment donné, de préciser sur le plan institutionnel, mais qui, pour nous, bien avant, et demain sera au cœur de notre conception des choses. C'est la dynamique de projet, et le logement, est la partie qui est au cœur de cette dynamique de projet métropolitain.

Alors, quand on veut ne pas fuir ses responsabilités, la façon de contribuer, de donner le signe de ce que sera Paris dans cet engagement métropolitain, c'est de dire que, quelles que soient les compétences des uns ou des autres, nous assumerons toutes nos responsabilités, et nous donnons le signe à l'ensemble des collectivités et, en

particulier à l'État qui devra aussi tenir ces engagements, que l'engagement de Paris est ambitieux et, avec cette ambition, nous pouvons créer un effet d'entraînement à la hauteur.

La métropole sera un plus pour tout le monde, parce que Paris gardera ses engagements, les maintiendra et prendra ses responsabilités et ne sera pas une espèce de répartition d'une pénurie qui est, malheureusement, existante dans l'ensemble de Paris.

Je veux dire que quand vous faites cela aussi, vous ne le faites pas sur la base de rien. On peut parler en général, mais concrètement, l'engagement métropolitain à Paris, c'est la précédente municipalité, dont vous poursuivez le combat, qui l'a mis en œuvre, notamment en arrêtant avec ce jacobinisme parisien à l'égard de ses voisins, en cassant les barrières du périphérique, en faisant, à travers des projets très concrets, naître de nouveaux quartiers aux anciens confins de Paris, conçus de manière collective, Clichy-Batignolles, Ivry-Masséna, Bercy-Charenton, Gare des Mines. Il y a - et je le sais - la couverture du périphérique qui cassait cette barrière, et tous ces projets qui ont été impulsés avec la requalification de vastes quartiers, comme à Saint-Ouen, autour de l'éco-quartier des Docks où, sur 100 hectares, 1.000 logements sont construits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. David ASSOULINE. - Donc, je veux dire, dans cet engagement métropolitain, avec ce vœu vous donnez l'ambition que Paris donne à l'ensemble. C'est aussi un signe qui est adressé à toutes les collectivités et à l'État en particulier. Nous serons exigeants.

Merci, Madame La Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur ASSOULINE, pour cette intervention.

Merci de mettre l'accent sur la dimension métropolitaine. On y reviendra, on aura beaucoup d'occasions d'en parler dans ce Conseil.

J'informe ceux à qui cela aurait échappé, que j'ai accepté que l'opposition siège, non seulement dans la préfiguration de la métropole, mais aussi dans la future instance métropolitaine.

Paris sera la seule collectivité à avoir l'opposition qui siègera, et dans la préfiguration, et dans la future instance métropolitaine. Que d'autres collectivités fassent de même ! En tous les cas, j'assume cela et je pense que c'est utile pour le débat démocratique, ce sera quelque chose d'intéressant que de pouvoir le faire dans ce cadre que j'ai souhaité et que j'ai porté.

Je donne la parole à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'ont déjà évoqué différents intervenants, un tel débat sur le logement aurait dû être organisé sous forme de communication ou de projet de délibération afin d'annoncer des mesures concrètes ainsi qu'un véritable plan d'action.

À cet égard, dois-je vous rappeler que le groupe UMP avait déposé une proposition de délibération en novembre 2013, visant justement à améliorer la gestion du parcours résidentiel ainsi que la gestion du parc social, sous forme de six engagements, mais cette proposition de délibération n'a jamais été posée à l'ordre du jour depuis maintenant plus de sept mois. Peut-être ne voulez-vous pas débattre sur des propositions enfin concrètes ?

Je n'ai pas la possibilité dans le temps imparti de reprendre tous les points de cette proposition de délibération. Cependant, je peux vous en rappeler les principales. Ce sont des propositions concrètes qui visaient à améliorer le parcours résidentiel, les mutations internes ainsi que la mobilité au sein du parc social. Nous préconisons la création et les modalités d'une instance inter-bailleurs et inter-contingents afin d'améliorer le très faible taux de rotation, dont vous êtes responsables. Je le rappelle : 4,9 % au niveau parisien et 2,9 % seulement sur le contingent de la Ville de Paris.

Nous proposons aussi d'encourager la mobilité à l'intérieur du parc social, grâce au maintien du prix au mètre carré par le transfert automatique des dépôts de garantie et d'améliorer aussi le parcours résidentiel grâce à l'accession à la propriété.

Enfin, il y avait aussi d'autres mesures visant à proposer un accompagnement aux personnes en difficulté lors d'une mutation et améliorer l'offre de logements sociaux en faveur des personnes en situation de handicap.

Si vous n'avez jamais enregistré cette proposition de délibération, c'est tout simplement parce que vous ne souhaitez pas vous engager, prendre des positions sûres sur des mesures concrètes et opérationnelles.

Vous préférez des annonces creuses et fumeuses, truffées de contrevérités, comme c'est le cas dans ce vœu. Et parmi les contrevérités du vœu de l'Exécutif, je souhaiterais relever celle sur la transformation des bureaux en logements pour 200.000 mètres carrés. Si on prend 200.000 mètres carrés sur une mandature, c'est 33.000 mètres carrés par an, soit à peu près une moyenne de 400 logements qui seraient transformés, de bureaux en logements.

C'est exactement ce qui a été réalisé sur la mandature précédente, donc tout à fait insuffisant.

Pendant que vous transformez ces 400 bureaux en logements, vous décidez dans les dernières grandes opérations foncières de la Ville comme Bercy-Charenton de construire une proportion beaucoup plus importante de bureaux que de logements. Pourquoi ? J'aurais envie de vous interroger. Est-ce que cela correspond à une demande identifiée ? Pas du tout.

Vous construisez des bureaux au détriment des logements, simplement pour créer des écrans phoniques. Parce qu'au XXI^e siècle, sur cette zone de Bercy-Charenton, vous n'avez pas d'autres moyens ou d'autres techniques pour limiter les nuisances des chemins de fer que de créer des bureaux pour servir d'écrans phoniques, avec ainsi une proportion de logements très inférieure à la nécessité du quartier et de Paris.

Alors, que retenir de ce vœu ? Une série d'annonces imprécises et non financées, un manque cruel de mesures concrètes et, notamment, en faveur des classes moyennes, un déni total sur les engagements financiers d'État et sur la dimension métropolitaine du logement.

Non, décidément, le logement à Paris n'est pas une priorité pour vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Madame la Maire.

Dans le cadre de ce débat organisé sur le logement, je voulais aborder un point qui n'a pas encore été beaucoup développé, c'est la question du développement durable.

Je voudrais parler de la rénovation thermique des bâtiments et, plus largement, du plan climat de la Ville de Paris au travers du projet de délibération DLH 1030 qui porte sur l'extension au 19^e arrondissement du dispositif d'OPATB, d'ores et déjà mis en œuvre sur d'autres secteurs de la capitale, comme le 13^e arrondissement ou encore République.

Je voudrais également parler des modalités de financement de ce dispositif. Il faut remarquer que, dans les premiers secteurs de la Ville de Paris sur lesquels ce dispositif fonctionne, les résultats sont mitigés, selon un certain nombre de sources concordantes provenant de l'A.N.A.H. et des avocats spécialisés.

Sur le partenariat, plus précisément, conventionnel avec l'A.N.A.H., au regard des caractéristiques du bâti du 19^e arrondissement et des enjeux, les objectifs définis et les crédits mobilisés de part et d'autre semblent modestes. La lecture de l'article 5 de la convention nous démontre qu'une cinquantaine de logements seulement par an sera traitée ; c'est bien insuffisant, quand on sait que le 19^e arrondissement compte près de 200.000 habitants.

Sur les modalités de soutien financier de la Ville, le flou que la Municipalité avait maintenu sur le dispositif d'aide durant la campagne des élections municipales est dissipé. Il se confirme donc que, à titre principal, la Ville n'interviendra que pour une très faible part dans le soutien aux copropriétés : 20 % du montant hors taxes des travaux, dans la limite de 10.000 euros, soit environ 2.000 euros par lot, ce qui est très faible.

Quand on sait, d'après le propre constat de votre Majorité dans la précédente mandature, que les copropriétaires ne peuvent mobiliser que 8.000 euros en moyenne d'aide, alors que le coût d'une rénovation thermique coûte entre 20 et 25.000 euros par logement, on mesure ainsi le caractère peu volontariste de l'aide municipale et, par voie de conséquence, l'effet d'éviction considérable sur un grand nombre d'immeubles, notamment les copropriétés les plus symboliques du 19^e arrondissement, comme, par exemple, les Orgues de Flandre. J'aurai l'occasion de réaborder la question des Orgues de Flandre un peu plus tard.

Certes, il faut compter avec l'effet cumul des crédits mobilisables, mais c'est un élément assez largement théorique, compte tenu des très fortes conditionnalités de ces aides. Les plafonds de ressources de l'A.N.A.H. excluent 70 % des propriétaires occupants, puisque seuls 30 % seront éligibles.

Par ailleurs, les subventions municipales permettant d'améliorer les dispositifs d'habitat sont complémentaires à l'aide de l'A.N.A.H., donc seuls 30 % des...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demanderai d'aller vers votre conclusion, votre groupe ayant épuisé depuis un moment déjà son temps de parole, mais je vous en prie, concluez !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je suis la seule, chère Madame le Maire, à aborder la question du développement durable. Ce serait dommage de ne pas me laisser terminer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est formidable, mais vous avez eu déjà une minute de plus pour votre groupe, donc je souhaiterais, dans un souci d'égalité entre les Conseillers de Paris et les groupes, tel que prévu par la Conférence d'organisation, que vous puissiez conclure.

Vous voyez, vous aviez 1 minute 30 et vous êtes à 2 minutes 52, donc je ne suis pas...

Je n'ai pas dit d'arrêter à 1 minute 30.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je pense que je n'en aurai pas pour plus d'une minute afin de terminer.

Merci, Madame la Maire.

Je disais que les conventions de subventionnement faisaient que plus de 70 % des copropriétaires du 19e arrondissement étaient exclus de votre dispositif d'aide.

Je reviens sur les Orgues de Flandre.

Au regard des contraintes que je viens d'évoquer, comment les copropriétés les plus importantes et les plus complexes seront-elles traitées dans le cadre de ce dispositif ? Puisqu'il ne faut pas oublier que les I.G.H. sont aussi une des composantes du 19e arrondissement.

Il faut rappeler, spécifiquement sur les Orgues de Flandre, que le montant prévisionnel des travaux sur la base du programme de l'I3F dans le parc social ressort à 46.000 euros par logement.

Quelles sont vos intentions, Madame la Maire ? Comment comptez-vous obtenir un dispositif dérogatoire pour que ces copropriétés I.G.H. ne soient pas exclues du dispositif et que les locataires les plus fragiles n'en soient pas exclus ?

Au final, on a le sentiment que, sans le dire, la Ville cible un profil bien précis d'opérations : un petit immeuble possédé par des copropriétaires bailleurs acceptant de s'inscrire dans une démarche très technocratique et ayant la capacité de supporter cette démarche technocratique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Pour conclure... si je puis conclure ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela fait déjà 3 minutes que vous auriez dû conclure, mais allez-y !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Est-ce là une politique de rénovation ambitieuse en direction de l'habitat privé, telle que le 19e arrondissement pourrait le demander ? Ne sommes-nous pas en train de mélanger enjeux environnementaux indispensables permettant de réduire notre empreinte énergétique avec la politique du logement social ? N'êtes-vous pas en train de passer à côté d'un formidable et indispensable élan en faveur d'un habitat moderne qui aurait tant besoin, dans le 19e arrondissement, d'être le moteur à Paris d'une dynamique en faveur du développement durable ? Est-ce un pacte écologique à la mesure des enjeux ?

Nous sommes très, très étonnés que vos partenaires écologistes soient favorables à un projet si peu ambitieux, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

On pourra à juste titre, me faire reproche d'avoir été laxiste avec le groupe UMP, puisque les temps de parole ont été plus longs, mais c'est un début, c'est une première séance. Tout le monde apprend dans cette première séance.

Soyons heureux de la vivre ensemble !

Pour répondre à ce débat, je donne à présent la parole à Ian BROSSAT, adjoint en charge du logement.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Anne HIDALGO, merci d'avoir permis que nous ayons, dès ce premier Conseil de Paris, dès l'abord de ce premier Conseil de Paris, un débat sur cet enjeu que vous avez identifié comme l'enjeu prioritaire pour les six

années qui viennent, pour cette mandature, puisque, et tout le monde le sait dans cette Assemblée, une mandature, cela dure six ans.

Merci aussi à l'ensemble des intervenants qui ont parlé au cours de cette matinée.

Je pense, bien sûr, aux intervenants des quatre groupes de la majorité.

Je les remercie, d'ailleurs, pour leur soutien, pour leurs encouragements et aussi pour les propositions qu'ils ont faites et qui, à n'en pas douter, vont nourrir notre feuille de route pour les six années à venir.

Merci aussi aux représentants de l'Opposition, aux orateurs de l'Opposition.

Le débat a d'ailleurs permis, je crois, de noter un certain nombre de nuances entre la véhémence, parfois d'ailleurs un peu dérisoire, d'un certain nombre d'élus de l'UMP, et une attitude sans doute plus constructive de la part du groupe MODEM - UDI.

Je perçois d'ailleurs leur abstention comme un encouragement et comme une volonté de travailler avec nous.

Je crois, d'ailleurs, que la passion que nous avons pu noter dans ce débat justifie a posteriori, le choix que nous avons fait de faire du logement la priorité des six années qui viennent parce que nous voyons bien qu'à travers la question du logement, nous traitons quatre enjeux absolument fondamentaux pour l'avenir de notre ville.

C'est d'abord, et cela a été dit par de nombreux orateurs, un enjeu de pouvoir d'achat et il s'agit de faire en sorte que les Parisiens paient moins pour pouvoir se loger.

Il s'agit d'un enjeu d'attractivité économique parce que, si nous voulons que Paris soit une ville attractive sur le plan économique, il faut que les salariés puissent vivre dans cette ville.

C'est un enjeu environnemental, et il n'y a pas que Mme ONGHENA qui en a parlé, parce que c'est l'enjeu de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments.

C'est, enfin, un enjeu qui touche à la conception même de notre ville et à l'idée que nous nous faisons de Paris qui doit, plus que jamais, être une ville mixte socialement. C'est la volonté de Mme la Maire de Paris. C'est une volonté qui est une volonté collective de notre Majorité municipale.

Et c'est bien pour répondre à ces quatre impératifs que nous développons, à travers ce vœu de l'Exécutif, non pas seulement un projet ou un programme mais un plan de bataille qui nous engage pour les années qui viennent, avec des objectifs - cela a été noté par les différents orateurs - qui sont tout à la fois des objectifs quantitatifs et des objectifs qualitatifs, qui touchent à la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens.

Permettez-moi de dire quelques mots des objectifs quantitatifs que nous développons.

Notre objectif, c'est d'augmenter l'offre de logements accessibles à Paris, d'où l'objectif annoncé de 10.000 nouveaux logements par an.

Parmi ces 10.000 nouveaux logements par an, il y aura 7.000 logements sociaux et il y aura du logement étudiant.

Je rassure Mme BERTHOUT qui s'inquiétait de la place du logement étudiant.

D'ailleurs, au cours des deux dernières mandatures, nous avons produit 7.800 logements étudiants, ce qui rompait singulièrement avec la période précédente au cours de laquelle la Ville de Paris ne finançait aucun logement étudiant.

Vous m'entendez ? Aucun logement étudiant !

Et donc non seulement nous allons continuer à faire du logement étudiant, mais nous allons augmenter nos efforts, puisque nous allons produire chaque année 1.000 nouveaux logements étudiants. Je sais que c'est une question à laquelle ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY est particulièrement attentive.

Donc un objectif global de 10.000 nouveaux logements.

Je suis convaincu que nous pouvons y arriver.

Nous pouvons y arriver à deux conditions.

D'abord, en activant tous les leviers possibles :

- la mobilisation du foncier disponible ;

- la mobilisation du parc de logements vacants ; et je remercie d'ailleurs Nicolas BONNET des propositions qu'il a faites sur cette question ;

- la mobilisation du parc de bureaux obsolètes pour le transformer en logements, avec un objectif de 200.000 mètres carrés de bureaux obsolètes transformés en logement et si, comme le proposait Mme SIMONNET, nous pouvons aller plus loin, évidemment que nous irons plus loin et nous le ferons avec joie.

C'est aussi la préservation des surfaces d'habitation, ce qui suppose de lutter contre le développement anarchique, lorsqu'il est anarchique, de meublés touristiques lorsque ce développement se fait au détriment des surfaces d'habitation. M. Pierre AIDENBAUM, qui est maire du 3e arrondissement, en a parlé et bien parlé ; il connaît bien le sujet, parce que son arrondissement est particulièrement concerné.

Donc nous allons mobiliser tous les leviers disponibles pour réussir cet objectif de 10.000 logements.

Puis nous allons mobiliser tous les acteurs. C'est aussi ce qui fait que j'ai été un peu surpris en entendant les interventions de l'UMP. Nous notons, nous, une grande disponibilité, notamment des acteurs privés, à travailler avec nous à la réalisation de cet objectif.

Vous verrez que la Conférence Logement - Mme la Maire l'a dit - qui aura lieu le 23 juin prochain, permettra de montrer que nous avons, sur la réalisation de ces objectifs de 10.000 logements par an, une mobilisation très importante, des acteurs publics évidemment, des bailleurs sociaux, notamment des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, mais aussi des acteurs privés qui ont envie de travailler avec nous à la réalisation de ces objectifs.

Permettez-moi de dire également quelques mots des objectifs qualitatifs que nous développons, qui visent à améliorer la gestion de la demande de logements sociaux et à améliorer plus globalement l'offre de logements.

D'abord sur l'amélioration de la relation entre les bailleurs sociaux et les locataires - Rémi FÉRAUD en a très justement parlé -, le constat que nous faisons, c'est que nous avons dans ce domaine des marges de progression importantes.

C'est tout le sens de la proposition, que nous portons dans ce vœu de l'Exécutif, d'un directoire qui permettra, avec des indicateurs clairs et objectifs, de mesurer les efforts faits par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris pour améliorer la qualité de service offerte aux locataires. C'est parce que les habitants du logement social - nous le disons très clairement - ont droit à l'excellence, ont droit à une amélioration de la qualité du service public. Parce que c'est une condition pour le bien-vivre ensemble, singulièrement dans les quartiers les plus populaires.

Objectif qualitatif encore avec l'amélioration du mode d'attribution des logements sociaux. L'ensemble des élus de la Majorité ont évoqué cette question. Nous allons le faire et nous allons le faire rapidement. Je rappelle d'ailleurs qu'une mission d'information et d'évaluation avait été mise en place sur cette question et qu'elle avait donné lieu à un vote à l'unanimité des groupes représentés au sein de cette mission d'information.

Nous avons donc mandat pour avancer sur cette question, pour avancer vite, et pour permettre que les demandeurs de logements sociaux y voient clair dans l'avancement de leurs demandes. C'est aussi un enjeu démocratique que de savoir quels sont les critères qui président à l'attribution d'un logement social.

Toujours en termes qualitatifs, c'est la question de l'amélioration de la qualité des logements. C'est le plan "Mille immeubles" que nous allons mettre en œuvre et qui vise à faire de la rénovation thermique, à faire de la rénovation énergétique. Cela a été très justement évoqué par Galla BRIDIER pour le groupe Europe Ecologie les Verts dans son intervention, et nous allons là aussi avancer vite sur cette question.

De même que nous allons continuer nos efforts pour lutter contre l'habitat indigne. Nous étions d'ailleurs avec ma collègue Myriam EL KHOMRI à l'inauguration de la cellule de lutte contre l'habitat indigne, mise en place par la Préfecture de police de Paris, qui a déjà produit des résultats. Je voudrais saluer à cet égard les efforts faits par la Préfecture de police pour nous permettre de lutter contre les marchands de sommeil ; c'est aussi une question de dignité pour les habitants qui vivent dans nos quartiers et qui souffrent parfois de situations absolument indignes.

Voilà ce que je voulais dire sur nos grands objectifs.

Je voudrais également répondre à un certain nombre d'arguments qui ont été développés par nos collègues de l'Opposition.

Je ne répondrai pas à tout, parce que j'ai parfois eu l'impression d'assister à un "best off" des arguments entendus pendant la campagne électorale et, d'une certaine manière, je n'ai pas besoin d'y répondre puisque les électeurs y ont d'eux-mêmes répondu et ils ont dit qu'ils n'avaient pas foi dans les arguments que vous avez développés.

Permettez-moi simplement de répondre à quatre questions que vous avez évoquées. La première est une question importante, c'est la question de la place des classes moyennes à Paris.

Je veux d'abord vous le dire un peu solennellement : nous ne mettrons jamais le doigt dans un engrenage qui consisterait à opposer les classes moyennes aux classes populaires à Paris, parce que notre politique du logement est une politique qui s'adresse à tous ceux que le marché immobilier, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, ne permet pas de se loger convenablement. Donc, nous nous adressons aux classes moyennes et aux classes populaires, parce que nous ne divisons pas les Parisiens en tranches, en considérant que l'on devrait privilégier les uns au détriment des autres ou les autres au détriment des uns.

Paris - c'est notre conviction - se fait avec tous ceux qui la composent, avec les classes moyennes et avec les classes populaires, avec les employés, les cadres, les ouvriers, les jeunes créateurs d'entreprise. Ce qui fait la richesse de Paris, c'est cette diversité-là et c'est bien celle-ci que nous entendons défendre à travers notre politique du logement.

Puis, franchement, quand je vous entends parler des classes moyennes, et que l'on se souvient quand même que la principale difficulté des classes moyennes à Paris est la cherté des loyers dans le parc privé, que l'on sait que vous vous êtes opposés bec et ongles à la loi ALUR qui vise à réguler les loyers dans le parc privé, on se dit tout de même que vous avez un toupet assez incroyable. Incroyable !

Quand on sait par ailleurs que non seulement les députés UMP de Paris s'y sont opposés mais qu'ils sont allés jusqu'au Conseil constitutionnel et qu'ils ont d'ailleurs obtenu la censure d'une disposition qui aurait permis de réguler les loyers dans le parc privé de manière plus stricte, on se dit que vous n'avez aucune leçon à nous donner dans ce domaine, dans ce secteur, et qu'il vaut mieux compter sur nous pour défendre les classes moyennes et le pouvoir d'achat des classes moyennes de Paris.

D'ailleurs, le vœu de l'Exécutif que nous présentons permet des avancées très significatives pour les classes moyennes.

D'abord - Mme la Maire l'a dit - parce que nous allons réserver une partie des logements sociaux aux classes moyennes à travers la production de P.L.S. Ensuite, parce que nous allons développer du logement intermédiaire, c'est-à-dire une offre autour de 18 euros du mètre carré, qui permettra de loger des classes moyennes.

Enfin, parce qu'avec l'agence "Multiloc", nous allons capter une partie du parc privé aujourd'hui disponible pour les classes moyennes et les jeunes actifs, parce que nous avons une volonté que ceux-ci puissent vivre à Paris.

J'en viens à la question des préemptions qui a été abordée par plusieurs orateurs du groupe UMP, M. BOURNAZEL et M. DUBUS.

Vous avez expliqué que les préemptions, les acquisitions d'immeubles par la Ville de Paris auraient un caractère ruineux. Permettez-moi simplement de vous donner un chiffre : la moyenne des acquisitions par la Ville d'immeubles entre 2012 et 2014, c'est 4.500 euros du mètre carré, ce qui, comme vous le savez, est très nettement en dessous du prix du mètre carré pratiqué à Paris.

Par ailleurs, j'assume tranquillement et sereinement le fait que, lorsque nous avons des locataires qui sont confrontés à une menace de vente à la découpe, oui nous achetons, oui nous acquérons ces logements, oui nous acquérons ces immeubles.

Et si vous étiez un peu plus en contact avec le terrain, vous sauriez par exemple que, rue Pradier - je ne sais pas si M. GIANNESINI est en séance mais il doit le savoir -, lorsque nous avons acheté un immeuble qui devait être vendu à la découpe par Gecina qui aurait mis à la porte 202 familles, lorsque nous l'avons acheté et lorsque nous l'avons acquis, lorsque nous l'avons confié à Paris Habitat, nous avons permis à ces familles, qui sont des familles de la classe moyenne d'ailleurs, de continuer à vivre à Paris, et je suis fier de cette politique.

Non seulement nous allons poursuivre cette politique mais nous allons l'amplifier, avec notamment la préemption dans le diffus parce que c'est comme cela que l'on permettra à des classes moyennes et à des classes populaires de continuer à vivre à Paris.

Enfin, quelques mots sur la métropole.

Bien entendu, nous le savons tous, Mme la Maire l'a dit, j'y suis aussi très attaché, les efforts de production de logement, et singulièrement de logements sociaux, devront être justement répartis à l'échelle de toute la métropole. Nous allons donc nous engager pleinement pour faire en sorte que cet effort soit justement réparti.

Mais enfin, quand j'entends les élus de l'UMP nous reprocher - désolé mais vous vous êtes acharnés et je vous réponds, car permettez que l'on rétablisse quelques faits - de ne pas suffisamment nous engager sur cette question, mais enfin ! Sans attendre la mise en place de la métropole en 2016, qu'est-ce qui vous interdit de vous adresser vous-mêmes à vos amis des Hauts-de-Seine, à votre ami Patrick DEVEDJIAN ? Dans les Hauts-de-Seine, 22 villes sur 31 ne respectent pas la loi S.R.U. Convainquez-le, mettez votre énergie à le convaincre pour qu'on fasse du logement, notamment dans les villes du 92 qui ne respectent pas la loi S.R.U. ! Croyez-moi, nous vous en serons infiniment reconnaissants, et cela nous permettra de faire avancer la cause d'une solidarité métropolitaine à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Permettez-moi enfin d'aborder la question des financements de l'Etat en faveur du logement. Vous l'avez noté d'ailleurs, dans notre vœu, nous nous adressons...

Permettez qu'on parle !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sujet très important !

Allez-y, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Dans notre vœu, nous nous adressons à l'État sur la question du financement du logement social. Mais là aussi, quand je vous entends nous dire à nous que l'État baisse les crédits du logement alors même que nous lui demandons de respecter ses engagements, mais enfin ! J'ai eu la curiosité de regarder ce qui s'est passé entre 2010 et 2012, alors que votre présidente de groupe était notamment Ministre du Logement. À l'époque, les crédits dévolus à Paris pour faire du logement social ont baissé de 29 %, de 29 % !

Je veux bien toutes les leçons du monde, mais commencez par balayer devant votre porte et si vous voulez nous soutenir maintenant dans nos efforts de production de logements sociaux, tant mieux ! Et nous ne serons jamais de trop pour défendre le logement social et les financements qui vont avec.

Permettez-moi pour finir, et ce sera vraiment ma conclusion, de donner mon avis sur les différents vœux qui sont rattachés à ce projet de délibération.

Je pense au vœu relatif à l'amélioration thermique des bâtiments dans le 19e. C'est un vœu qui émane des élus de la majorité du 19e arrondissement, qui vise à intégrer à cette opération d'amélioration thermique des bâtiments une dimension de végétalisation - je sais que ma collègue Colombe BROSSEL y est très attentive également.

Nous émettons un avis favorable sur ce vœu.

Quant au vœu suivant, qui est un vœu de Mme SIMONNET, qui vise à ce que nous puissions indiquer quelle sera la proportion de P.L.S., de PLUS et de P.L.A.-I. dans une opération qui concerne un immeuble ELOGIE. Pour des raisons techniques, vous savez que la programmation...

Permettez-vous que l'on réponde ? En l'occurrence, vous n'étiez pas concernés !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était Mme SIMONNET, mais elle est "nombreuse", Mme SIMONNET, de ce côté de l'hémicycle !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je ne savais pas que vous étiez les porte-parole de Mme SIMONNET... je ne suis pas persuadé qu'elle ait très envie que vous le soyez d'ailleurs !

Vous le savez, la programmation de P.L.S., de PLUS et de P.L.A.-I. ne peut pas être juridiquement attachée au bail emphytéotique et donc, la répartition P.L.S., PLUS, P.L.A.-I. se fera au moment du financement des logements sociaux.

Je demande par conséquent à ma collègue Danielle SIMONNET de bien vouloir retirer son vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette excellente réponse, très complète. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant procéder au vote du vœu et des projets de délibération.

Défavorable... mais on va y venir, Monsieur DUBUS. Je vais être désagréable deux fois puisque vous me demandez maintenant et on va y revenir après.

Je vous propose maintenant de procéder au vote du vœu et des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 6).

On peut remercier celles et ceux qui ont travaillé et contribué, et notamment Ian BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par MM. DAGNAUD, MADEC, JOMIER, TINTI et les élus du 19e arrondissement, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 7).

En réponse au vœu n° 2 G et au vœu n° 3 déposés par Mme SIMONNET, conformément à ce qui vient d'être rappelé par l'adjoint au logement, l'Exécutif a déposé un vœu n° 2 G bis.

Votre vœu est-il maintenu, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je retire le vœu n° 3 pour les raisons techniques exposées. Maintenant, n'étant toujours pas convaincue sur le fond, je maintiens l'autre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 3 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1022.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1022).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1030.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1030).

Je vous remercie.

2014 SG 1059 - Communication de Mme la Maire de Paris relative aux grandes orientations de réforme données à l'administration parisienne.

Vœu déposé par les groupes UDI - MODEM et UMP relatif à la procédure budgétaire.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la réforme de l'administration parisienne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons terminé sur ce premier débat organisé. Je vous remercie, mais nous poursuivons avec un deuxième débat extrêmement important que j'ai souhaité porter à notre ordre du jour, conformément à la Conférence d'organisation : il s'agit du débat relatif aux grandes orientations de réforme données à l'administration parisienne.

Mes chers collègues, l'administration parisienne n'est étrangère à aucun des projets et des progrès survenus dans notre Ville depuis 2001.

Chacun des 50.000 agents qui la font vivre a pris sa part des conquêtes urbaines, économiques, sociales, environnementales et culturelles dont bénéficie aujourd'hui la société parisienne.

Si les services publics de notre collectivité sont aujourd'hui reconnus pour leur efficacité et appréciés pour leur proximité, c'est donc avant tout grâce aux femmes et aux hommes, de tous les statuts, de tous les métiers, qui s'engagent quotidiennement pour satisfaire les demandes de nos concitoyens.

Ils méritent pleinement la confiance que leur prodiguent les Parisiens et que je suis heureuse de leur exprimer solennellement aujourd'hui, au nom de notre Assemblée.

Tout l'enjeu, au cours des prochaines années, est d'entretenir et de renforcer les liens privilégiés qui unissent la société et l'administration parisienne.

Ces liens sont avant tout humains. Ce sont les agents qui les nouent et les tissent chaque jour dans la pratique de leur métier et dans le cadre de leur mission. Il est donc essentiel d'améliorer en permanence les conditions dans lesquelles ils travaillent, au service de leurs concitoyens.

C'est ce que j'ai eu l'occasion de dire aux partenaires sociaux dans les jours qui ont suivi mon élection et lors du Comité technique paritaire que j'ai présidé vendredi dernier. C'est le sens de la réforme dont nous examinons ce matin, les grandes orientations, et qui doit donner davantage de champ à l'énergie et à la compétence de chacun.

Il s'agit de permettre à l'excellence de nos agents de répondre le plus simplement et le plus souplement possible à l'exigence de nos concitoyens.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé à mon adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, que je félicite et salue pour le travail entrepris, et au Secrétaire général, Philippe CHOTARD, ici présent, que je remercie aussi, de conduire une réforme de progrès pour une administration toujours plus proche des Parisiens, toujours plus responsable aussi dans l'utilisation des ressources qui lui sont allouées et toujours plus soucieuse des agents.

Depuis 2001, la société parisienne a retrouvé son dynamisme et sa diversité. Les jeunes et les familles y sont de plus en plus nombreux et de plus en plus connectés.

La transition environnementale, la révolution numérique, le renouveau démocratique remodelent en profondeur les habitudes, les besoins et les envies de nos concitoyens.

Ces changements déterminent une évolution permanente des usages, aussi bien sur l'espace public que dans les équipements et les services municipaux.

Pour conserver ses atouts en termes de proximité et de réactivité, l'administration doit se mettre en situation de saisir et d'analyser ces mutations avant de s'y adapter, avec le plus de souplesse possible.

C'est dans cet esprit que je souhaite simplifier les démarches des Parisiens, faciliter et moderniser leur accès à l'information et aux services disponibles. L'innovation et le développement numérique qui font la force de Paris doivent trouver toute leur place au sein de l'administration.

En dématérialisant les procédures les plus rébarbatives, nous éviterons ainsi aux Parisiens des déplacements fastidieux tout en dégagant de nouvelles marges d'initiative pour nos agents.

Dans le même temps, les nouvelles technologies ouvriront de nouvelles perspectives à celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage dans la vie de la cité. Elles nous permettront enfin d'envisager une adaptation des cycles horaires, respectueuse à la fois des souhaits des usagers et des droits des agents.

La concertation que nous lancerons dans les prochaines semaines pour préparer ces évolutions doit constituer un grand moment de débat et de cohésion démocratique pour la société parisienne.

Je suis en effet persuadée que la paralysie provient, non pas de la confrontation des idées et des points de vue, mais de l'absence de tout dialogue entre les composantes d'une société.

La création dans les prochains mois d'une grande Direction de la Démocratie et de la Citoyenneté offrira un cadre ouvert et rénové au dialogue entre les Parisiens et leur administration. Elle s'inscrit dans un vaste mouvement de réorganisation au terme duquel un certain nombre de fonctions complémentaires, dont l'éclatement était coûteux et préjudiciable, se verront regroupées au sein de structures opérationnelles plus efficaces et plus transversales.

La création d'une Direction des Achats et des Finances correspond à ce souci d'optimisation en permettant à une entité unique et bien identifiée de couvrir l'ensemble du spectre de la commande publique. De la même manière, le rapprochement opéré entre la Délégation générale à l'Événementiel et au Protocole et la Direction de la Communication participe d'une recherche de sobriété au terme de laquelle les doublons, les échelons inutiles et les structures dispensables seront systématiquement supprimés.

En privilégiant la transversalité, en réduisant le nombre de niveaux hiérarchiques et en développant dans les services, comme dans les sociétés d'économie mixte, une approche plus collective et plus collaborative des dossiers, nous économiserons des ressources et nous libérerons des énergies également précieuses pour la réalisation du programme de mandature.

La réduction conséquente du format de l'Exécutif, comme de l'ensemble des cabinets d'élus, renforce la dynamique d'effort qui doit nous conduire à travailler mieux pour dépenser moins.

Il en va de même pour la diminution de l'enveloppe attribuée aux groupes et aux maires d'arrondissement. C'est une administration à la fois plus sobre et plus simple, plus collective et plus combative qui pourra relever les défis d'aujourd'hui et de demain en prémunissant les Parisiens contre toute hausse d'impôts. C'est l'engagement que j'ai pris devant eux.

Ces défis, nous les remporterons en mobilisant les 50.000 agents qui constituent notre principale richesse. Nous devons aujourd'hui miser sur l'implication de ces femmes et de ces hommes qui connaissent leur métier et qui aiment notre ville.

C'est la raison pour laquelle je veillerai scrupuleusement à ce que nos agents soient traités d'une façon exemplaire. Je souhaite en particulier que leurs conditions de travail fassent l'objet d'une attention très précise. Je me montrerai intraitable pour lutter contre toutes les atteintes dont ils pourront être l'objet, qu'il s'agisse de discrimination, de harcèlement ou encore de mise en danger.

Il est également très important à mes yeux de donner à chacun la reconnaissance et les marges d'initiative qu'il mérite et dont il a besoin, ne serait-ce que pour accomplir correctement les missions qui lui sont confiées.

L'administration que j'appelle de mes vœux ne doit pas montrer un moins bon visage à ses agents qu'à ses usagers. Elle doit faire le choix de la confiance si elle veut se donner la chance du mouvement. Elle doit respecter, mais également responsabiliser chacun, en donnant systématiquement à l'humain le privilège sur la technique.

Mes chers collègues, dès le début de la mandature, j'ai souhaité lancer une grande réforme de progrès pour la société et l'administration parisienne. Je suis persuadée que les Parisiens, comme l'ensemble des 50.000 fonctionnaires qui les servent, bénéficieront des avancées que je propose de mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai, au terme d'un débat que je souhaite enrichissant et constructif, de donner à notre service public de nouvelles perspectives de justice sociale et d'efficacité opérationnelle.

Dans l'administration parisienne, les liens sont avant tout humains. Je veux vraiment permettre à l'excellence de nos agents de répondre aux besoins des Parisiens. Je me ferai la garante de leur respect et je sais que je peux d'ores et déjà compter sur vous.

Je voudrais en conclusion, avant d'ouvrir le débat, dire à l'ensemble des agents que je leur suis reconnaissante et que les Parisiens ont de la gratitude pour le travail et l'énergie qu'ils déploient au quotidien dans nos services de proximité.

Je vous remercie.

Je vous propose de débiter ce débat avec M. Jean-Bernard BROS, pour cinq minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'Exécutif nous présente aujourd'hui les grandes orientations de la réforme de l'administration qu'il souhaite impulser pour cette nouvelle mandature. Cette démarche est à la fois bienvenue et nécessaire.

La société évolue, les habitants et leurs attentes également. L'administration parisienne doit participer à ce mouvement et s'adapter au mieux en s'interrogeant sur les objectifs et sur ses modalités d'action.

Notre administration est formée d'agents compétents, au service du public, sans lesquels, il faut le rappeler, notre action serait vaine.

Une marge de progression importante existe pour notre administration afin de se moderniser davantage et répondre mieux aux enjeux de demain dans un contexte budgétaire plus que restreint.

Depuis 2001, des efforts importants ont été menés avec, par exemple, la territorialisation de certaines Directions et des nouveautés en matière de numérisation des services. Il nous faut aller plus loin.

Les grandes priorités présentées dans le texte de l'Exécutif nous paraissent aller dans le bon sens, car il nous faut maintenant entrer de plain-pied dans une séquence de modernisation de notre action publique.

Deux nécessités doivent guider notre démarche : la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens et l'accessibilité pour tous au service public.

Le numérique est d'ailleurs un des outils sur lesquels la Ville de Paris doit intensifier son action : la dématérialisation d'un certain nombre de procédures, le développement de l'Open Data sont les premiers pas essentiels à la facilitation des démarches de notre administration.

La création de bornes interactives, de lieux de consultation Internet, sans oublier la mise en place de formations en direction du public prioritaire et plus largement d'un plan d'accessibilité au numérique doivent parallèlement être déployés.

Pour l'amélioration de l'accessibilité, la question de l'adaptation des guichets d'accueil et des services est aujourd'hui pleinement posée, tout particulièrement concernant les horaires et jours d'ouverture de nos services publics. Il faut adapter Paris aux besoins de tous : des familles, des personnes âgées, des jeunes actifs.

Il y a, je crois, un nombre important de pistes à explorer. Les horaires et jours d'ouverture des bibliothèques, des crèches, des piscines, des terrains de sport, des musées, des conservatoires, des centres d'animation, des établissements culturels, mais aussi des services en mairie, des parcs et jardins et des horaires et des jours de marché ; nombreuses sont les pistes à prendre en considération, elles mériteront - et je vous en fais la demande, Madame la Maire - une évaluation appropriée.

Il nous faut écouter les acteurs qui œuvrent au quotidien pour offrir à notre ville des services publics de qualité et les conjuguer aux attentes des usagers afin d'envisager une évolution de l'offre qui profite à tous et se fasse en bonne intelligence. Voilà un sujet majeur de cette mandature.

Le deuxième principe d'action retenant notre attention est celui d'une utilisation responsable des ressources. C'est la responsabilité des élus de regarder de très près l'utilisation des deniers publics. Le cap est simple : faire mieux avec moins.

À ce titre, nous souhaitons saluer la décision de Madame La Maire de réduire un certain nombre de dépenses en lien avec les fonctions électives. Les élus doivent être exemplaires face aux Parisiennes et aux Parisiens, mais aussi face aux agents de la collectivité. C'est une nécessité pour notre démocratie. Face aux sacrifices demandés à nos concitoyens, il semblerait indispensable de nous organiser plus efficacement pour mieux en réorienter certains moyens.

La gestion de nos deniers publics ne doit pas être guidée par des coupes budgétaires uniformes, mais bien par des choix politiques de priorisation de l'action de la Ville. C'est ce qui semble être le chemin pris par l'Exécutif. Nous saluons cette démarche de responsabilité. Nous serons attentifs aux mesures qui seront proposées. Habités d'un esprit d'exemplarité et de responsabilité, les grandes orientations sont pour nous, membres de notre groupe, satisfaisantes.

Concertation, adaptation, simplification, pour nous la méthode est bonne. Notre groupe portera la voix d'une concrétisation ambitieuse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BROS.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est votre première communication. C'est donc une de vos propositions premières, prioritaires, primordiales de ce début de mandature.

Il s'agit, selon vous, d'une réforme profonde de l'administration parisienne. A contrario, le moins que l'on puisse dire s'agissant de la gestion des ressources humaines, vous êtes bien loin de donner quitus à la gestion de votre prédécesseur, dont vous avez été la première adjointe, en apparence solidaire, pendant 13 années. Mais sur la piste des propositions nouvelles, nous ne trouvons dans cette communication sans vote, qu'un fourre-tout décevant et inconsistant.

En effet, dans ce texte censé donner de grandes orientations de réforme à l'administration parisienne, nous constatons que vous êtes définitivement fâchée avec la culture de l'évaluation. Réformer l'administration parisienne, une administration aussi importante que vous avez d'ailleurs largement contribué à augmenter.

Dois-je rappeler les 14.000 agents supplémentaires ? Désormais, 54.000 agents nécessitant, pour le moins, un état des lieux complet, rigoureux, quant à l'analyse quantitative, qualitative de l'exécution des missions de tous ces agents, de leur impact budgétaire dans le cadre de la gestion générale de Paris, à travers une masse salariale qui, désormais, dépasse les 2 milliards d'euros.

Réformer l'administration parisienne, c'est réformer Paris au service des Parisiens. Mais réformer l'administration parisienne, c'est d'abord l'évaluer, avant de s'engouffrer dans des tâtonnements hâtifs, autoritaires, démagogiques.

Évaluer, c'est la mission de partenaires extérieurs, indépendants, compétents qui établissent des documents d'analyse et de mise en perspective clairs et incontestables. Évaluer, ce n'est pas s'évaluer soi-même. Dans ce premier acte de "management", comme votre prédécesseur aimait à employer ce terme, vous ne procédez à aucune évaluation des services et des personnels de la Ville, aucun audit ciblé sur les ressources humaines en vue, à moins que, grâce à notre contribution des groupes UMP, UDI et MODEM, à la suite de la proposition de délibération que nous avons déposée en conférence d'organisation, un audit général budgétaire et financier soit décidé, mais nous attendons, de ce point de vue-là, votre réponse.

Vous conviendrez alors qu'il aurait été plus cohérent et constructif de commencer par un bilan approfondi de l'ensemble du fonctionnement des services de la Ville, des aspirations de ses personnels, plutôt que d'imposer tout cela sur un mode : "Circulez, on verra plus tard". En réalité, vous n'avez pas changé d'une mandature à l'autre. L'évaluation, on oublie et la concertation, cela laisse de très mauvais souvenirs.

Mais voilà, mes chers collègues, même dans cette Assemblée, la vérité finit toujours par s'imposer. Le groupe UMP a notamment demandé, lors de la précédente mandature, deux missions d'information et d'évaluation : l'une sur les effectifs et la gestion des ressources humaines, et l'autre sur la politique immobilière de la collectivité parisienne. Vous auriez pu déjà vous inspirer des conclusions de cette M.I.E. sur les personnels, qui avaient fait des révélations d'importance. Plus de 10.000 agents embauchés en dix ans, dont un tiers seulement, contrairement à vos affirmations, est affecté à l'ouverture d'équipement de proximité.

Autre point : le taux d'absentéisme et son coût pour le contribuable parisien. Plus de 10 % pour l'absentéisme et 200 millions d'euros pour le coût, soit 10 % de la masse salariale. On remarquera le silence total de votre communication sur ce sujet central qui conditionne la qualité du service public municipal et qui devrait constituer une priorité dans cette communication.

Silence réitéré, je le répète, sur le montant des 15 plus grosses rémunérations de la collectivité parisienne, malgré les instructions de la Chambre régionale des comptes et la demande de la C.A.D.A.

Sur la politique immobilière, je ne rappelle pas les révélations importantes qui ont été faites sur le sous-investissement en matière de logement : en réalité, 400 millions d'euros investis sur le compte foncier en dix ans, soit 40 millions d'euros par an.

Vous nous dites qu'il s'agira de prendre en compte les conclusions de cette mission. Vaste programme, car non seulement les 15 recommandations de la M.I.E. ont été adoptées à l'unanimité, mais elles ont été confortées par le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France consacré à la gestion des biens du domaine public. Dans cet esprit, vous auriez pu mentionner la mise en place du Conseil immobilier de la Ville, et vous ne le faites pas.

J'ajoute que la M.I.E., comme la Chambre régionale des comptes, recommande d'assurer un suivi régulier des nouvelles implantations administratives devant le Conseil immobilier de la Ville.

Nous attendons donc que tous les moyens nécessaires soient donnés au Conseil immobilier de la Ville afin d'exercer au mieux la mission stratégique qui lui est confiée.

Avec nos collègues UMP, UDI, MODEM, nous avons également déposé un vœu pour améliorer la procédure budgétaire. Nous espérons que vous allez le faire voter.

Vous l'aurez bien compris, Madame La Maire, votre communication n'est pas à la hauteur des aspirations des Parisiens. Elle ne porte aucune vision, alors que les personnels de la Ville, que nous connaissons bien par leur qualité et leur motivation, accomplissent un travail remarquable, souvent dans des conditions difficiles.

Alors plutôt qu'autosatisfaction, autocongratulation, revoyez votre politique d'évaluation avant d'imposer sans concertation une réforme précipitée. Repensez votre dialogue social à l'égard des agents de la collectivité dans le respect des élus, de plus en plus mal informés de décisions autocratiques et centralisées.

En un mot, Madame le Maire, n'oubliez pas les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ni les Parisiens, ni les agents de la Ville qui ont aussi une capacité à apporter eux-mêmes des solutions et des propositions, ni même les conclusions de la M.I.E. qui figurent de façon très importante, dans ce que nous avons repris, mais on vous répondra tout à l'heure.

La parole est à M. Éric HÉLARD, pour le groupe UDI - MODEM.

M. Éric HÉLARD. - Merci, Madame La Maire.

Mes chers collègues, lors de la séance du Conseil de Paris du 25 février 2013, votre prédécesseur, Bertrand DELANOË, avait fait une communication sur la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Ville de Paris à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

Il était bien temps, après 12 ans d'exercice du pouvoir, de s'en préoccuper, et votre communication de ce jour s'inscrit donc dans le droit-fil de ce qui avait été seulement esquissé en fin de mandat. J'avais à l'époque, au nom du groupe UDI, interpellé notre assemblée sur des points préoccupants qui restent aujourd'hui en suspens, malgré le lyrisme des formules souvent employées dans votre communication.

C'est l'occasion de rappeler qu'au cours de toutes ces années où vous étiez première adjointe au Maire, il était difficile de tenir une comptabilité des conflits sociaux des agents de la Ville, tant ils étaient nombreux, agents qui profitaient d'ailleurs de nos séances du Conseil pour venir hurler leur colère sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville. On avait fini par s'y habituer, mais cela témoignait, à l'évidence, d'une réelle souffrance des personnels de la Ville et soulignait les limites de votre politique de gestion des ressources humaines.

Revendications, mécontentement, sentiment de dépréciation et absence de considération témoignent du malaise prégnant des personnels employés par la municipalité.

Il faut croire qu'ils n'adhèrent pas vraiment à ce que vous appelez aujourd'hui, avec emphase de vos vœux, "faire des agents le centre de gravité de l'administration en reconnaissant leur métier et leurs activités".

Pour ne citer qu'un exemple : l'enlèvement de la grève des maîtres-nageurs en 2012, qui avait généré 10 mois de fermetures intempestives des bassins parisiens, reste dans les mémoires comme l'exemple parfait de votre incapacité à assurer le meilleur service aux Parisiens, dont vous vous faites l'apôtre aujourd'hui, et le problème n'est d'ailleurs toujours pas réglé.

Vous placez votre communication sous le signe d'un gain d'efficacité de l'action des agents de la collectivité et d'un surcroît de considération. Il n'est que temps car enfin, comment ne pas évoquer le problème, non résolu à ce jour, de l'absentéisme endémique des personnels de la Ville, avec un taux de 11 % en 2012, portant le nombre des jours ouvrés perdus en 2011 à plus de 1,15 million, soit environ 20 jours par an et par agent. L'impact financier pour notre collectivité est insoutenable, dans un contexte budgétaire que vous jugez vous-mêmes difficile, et se chiffre en dizaine de millions d'euros.

Ces graves dysfonctionnements traduisent une déconsidération des agents et obèrent sérieusement l'efficacité des services rendus aux Parisiens.

Je voudrais pourtant, à ce moment, rendre hommage au dévouement des agents de la Ville qui, effectivement, sont contraints de travailler au sein d'une monstrueuse machine hyper-centralisée, avec des échelons hiérarchiques trop nombreux.

Vous reconnaissez vous-même que, dans certaines directions - je vous cite -, il peut parfois dépasser 10 niveaux, ce qui, convenons-le, constitue réellement une perte d'efficacité redoutable où plus personne n'est responsable de rien.

Alors, oui, il en faut du courage pour travailler dans de telles conditions et, parfois, le découragement l'emporte sur l'abnégation.

La gestion de proximité, vous en parlez, mais, en réalité, c'est la concentration de tous les pouvoirs à l'Hôtel de Ville qui pose problème. Les agents de la Ville seraient beaucoup plus heureux si les maires d'arrondissement avaient la possibilité de travailler avec eux au plus près du terrain. Chacun se sentirait plus responsabilisé et même, parfois, il faut le dire, plus respecté.

De la même manière, vous réaffirmez une petite musique maintes fois entendue d'exigence accrue de proximité des citoyens.

Diable ! Cela me rappelle furieusement le désir d'amélioration de la démocratie de proximité de Bertrand DELANOË, qui fut, en réalité, dévoyée au profit d'une recentralisation sournoise. J'en veux pour preuve la charte des arrondissements adoptée en novembre 2010 qui a témoigné de la tentation de mainmise du pouvoir central sur les mairies d'arrondissement.

Alors que l'esprit de décentralisation qui nous est cher, au groupe UDI-MODEM, milite pour une plus grande liberté accordée aux arrondissements dans leur gestion au quotidien, cette charte est apparue, à la façon de la charte des conseils de quartier d'ailleurs, comme le moyen d'encadrer les règlements intérieurs des arrondissements.

Il n'est ni question de codécision, ni d'un légitime partage de l'autorité. À la Maire de Paris le pouvoir de décision, la simple consultation demeurant l'apanage des maires d'arrondissement.

Voilà la réalité ! Aujourd'hui, vous ne proposez rien de plus.

Une authentique décentralisation induirait l'existence d'un contrôle de gestion de l'exécution des états spéciaux, afin de satisfaire aux principes de transparence et de bon usage des deniers publics. À cet égard, il serait pertinent d'analyser les écarts dans la gestion des différents arrondissements et la ventilation des dépenses mandatées par type de dotation, avec une exigence de justification à l'euro près.

Une véritable volonté d'associer les citoyens et de rapprocher le service public des territoires passerait par une réforme du pouvoir des maires d'arrondissement et par l'attribution d'un véritable statut de l'Opposition. C'est à l'obsolescence de la loi P.L.M., insuffisamment complétée par la loi de février 2002, qu'il est urgent de remédier en mettant fin au statut dérogatoire de Paris, mais cela, manifestement, vous n'en avez pas envie, puisque rien de tel n'apparaît dans vos intentions.

S'agissant des Conseil de quartier, ces derniers seront désormais systématiquement présidés par les habitants.

Etonnant d'écarter ainsi d'un revers de main des élus de terrain souvent connus, reconnus et appréciés dans leur quartier et dont personne n'a jamais entendu dire qu'ils empêchaient la démocratie de s'exprimer, bien au contraire !

Vous ajoutez que les conseils de quartier seront associés aux projets d'investissement de la collectivité à hauteur de 5 % des dépenses d'investissement, soit environ 70 millions d'euros annuels.

Dans le contexte de nécessaire contraction de la dépense publique et de chute libre des ressources parisiennes, permettez-nous de douter de la pertinence de cette mesure qui relève davantage de la démagogie que d'une réelle volonté de démocratie directe.

Enfin, comment ne pas s'étonner qu'après avoir brocardé la proposition UMP-UDI-MODEM de procéder à une révolution des horaires, vous fassiez votre désormais cette préconisation ? Vous proclamez, en effet, dans votre communication, l'importance de prendre en compte l'évolution des usages des Parisiens et de s'adapter à leur mode de vie. L'ancienne adjointe au bureau des temps vient donc d'avoir une révélation.

Surprenant, quand on se souvient de la violence de vos attaques à ce sujet pendant la campagne électorale !

Vous proposez ainsi de revoir les cycles horaires des services publics après lancement d'études de fréquentation et débats au courant du premier semestre 2015, mais que ne l'avez-vous fait dans les années passées ?

Si telle est vraiment votre intention, quel sera le périmètre des services publics concernés ? Bibliothèques, crèches, piscines ? Le flou règne à tous les étages.

Sur les réductions d'effectifs, au lieu d'adopter des mesures de réduction des effectifs systématiques et indifférenciées, la Municipalité prétend miraculeusement s'engager dans une démarche de responsabilité. Là encore, comment vous croire ? Car c'est très exactement ce que le groupe UDI a toujours réclamé et que votre Exécutif a constamment refusé.

Comment l'envisagez-vous, cette réduction ? En ne renouvelant pas les contractuels ? En mettant fin aux détachements ? S'agit-il également d'une remise en question des opportunités de promotion, dont le processus est déjà très sérieusement entaché par le fait que la Ville confie les emplois supérieurs dans une large mesure à des fonctionnaires de l'Etat qui monopolisent de fait tous les emplois les plus élevés, au détriment des cadres de la Ville et de la Fonction publique territoriale ?

Une partie du personnel à haut potentiel se trouve bloqué sous le plafond de verre des emplois réservés aux hauts fonctionnaires en détachement, rendant caduc l'investissement de la collectivité au titre de la formation.

La défense de la Ville reposant sur sa spécificité et s'accommodant de ce que, parmi les 41 emplois de secrétaire général, secrétaire général adjoint, directeur et directeur adjoint, 36 % soient des agents de la Ville est loin de répondre aux enjeux d'une promotion interne dynamique dans un esprit de considération et de reconnaissance des personnels qualifiés et motivés.

À ce titre, il serait opportun que le bilan social de la collectivité s'enrichisse des éléments détaillés relatifs à la promotion interne de ses cadres, indiquant le nombre d'agents de catégorie A concernés, la nature des postes pourvus et le total des places disponibles, afin que l'ensemble des élus du Conseil de Paris puissent en avoir une juste connaissance.

Quant à la démarche d'évaluation des structures, observatoire et comité, avec formulation de propositions d'évolution d'ici octobre, elle reprend l'esprit de la proposition de délibération commune du groupe UMP-UDI-MODEM, à la différence notable qu'il ne s'agit pas d'un audit par un cabinet indépendant mais d'une évaluation interne.

Enfin, le chantier de simplification de la fonction financière et budgétaire est énoncé sans plus de détail. Raison de plus pour que l'Exécutif vote notre vœu commun sur la transparence, dont parlera Christian SAINT-ETIENNE, et l'efficacité de la procédure budgétaire !

Bref, de la déclaration d'intention et de bon sentiment à la réforme effective, il y a un fossé que vous risquez bien de ne pouvoir franchir, et ce, hélas, au détriment des agents de la collectivité parisienne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD, mais il ne reste plus du tout de temps pour M. SAINT-ETIENNE. Vous avez épuisé...

Il reste 25 secondes.

Je suis désolé, mais le temps imparti au groupe est épuisé.

Madame Léa FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

En tant qu'élus ici dans cette Assemblée, c'est vrai que nous avons plutôt l'habitude d'intervenir sur des sujets qui concernent directement les Parisiens et de se mettre dans cet hémicycle au service des Parisiens mais, en tant qu'élus, on ne peut pas non plus se désintéresser de l'administration et de ses agents. D'ailleurs, les différentes interventions que l'on a eues jusque-là le montrent déjà pas mal. Cela a du sens parce que c'est eux qui sont quotidiennement en contact avec les usagers et qui mettent en œuvre les engagements que nous prenons. Ils le font avec beaucoup de professionnalisme.

J'en profite, d'ailleurs, pour leur rendre hommage. Cela a déjà été dit aussi, mais je pense que c'est important aussi que chacun d'entre nous puissions, au quotidien, rappeler que, sans eux, les missions de service public, que nous voulons de haute qualité pour tous, n'auraient pas la même réalité, la même profondeur.

Je crois que ce qui a été dit notamment par Mme la Maire est tout à fait juste : nous assumons le fait que nous souhaitons un service public de qualité, de meilleure qualité que ce que cela pouvait être précédemment, avant 2001.

Le 16 mai dernier, Madame la Maire, vous présidiez un comité technique paritaire extraordinaire afin de lancer les échanges sur cette fameuse réforme de l'administration parisienne.

Je note, et je tiens à le signaler ici, que c'est la première fois que cette instance est présidée directement par un ou une Maire, en l'occurrence, de Paris. J'y vois un signe sur l'importance accordée au dialogue social dans la conduite de cette réforme.

Au-delà de cette rencontre et de sa déclinaison dans les différents services de la Ville, je suis surtout attachée à la concertation étroite que cette réforme prévoit à chaque étape avec l'ensemble des agents et leurs représentants. Après avoir observé et évalué, il est temps aujourd'hui agir. Il suffit d'évaluer les évaluations. Il est temps aujourd'hui de prendre des décisions et de pouvoir enfin avancer.

Le sens du dialogue social, c'est d'abord le choix de placer les équipes au cœur de cette réforme. La transformation de l'administration, qui s'impose face aux évolutions de la société parisienne, doit être conduite avec comme préoccupation centrale la reconnaissance des agents, par leur travail et leurs compétences.

Comment imaginer une organisation qui fonctionne au mieux de ses capacités si les femmes et les hommes qui la composent ne sont pas soutenus à leur juste valeur ?

De même, sans garantir de bonnes conditions de travail, sans offrir aux agents la lisibilité, les marges d'initiative et l'attitude du travail en équipe ?

L'ambition d'une administration efficace est indissociable - et j'en suis vraiment persuadée - de l'ambition d'une administration où il faut bon travailler.

Cette volonté d'exemplarité en matière de dialogue social et de conditions de travail s'exprime très concrètement dans chacun des objectifs déclinés par la communication.

Je pense bien sûr au choix de mener cette réforme en concertation étroite avec les agents de la Ville afin qu'ils soient eux-mêmes source de propositions. Ils sont les mieux placés pour proposer des éléments d'amélioration de leur travail au quotidien.

Ainsi, les méthodes employées pour la simplification des procédures ou encore la refonte de l'organisation administrative ne reposent pas sur des plans préétablis qui s'imposeraient au service ; bien au contraire, c'est une démarche de remontée des idées et des propositions qui est engagée.

Je pense également à l'équité des agents au sein de la Ville, dont cette communication réaffirme l'importance.

La lutte contre les discriminations, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la pleine intégration des travailleurs handicapés sont des chantiers essentiels sur lesquels nous pouvons encore avancer à l'occasion de cette réforme.

Nous souhaitons aussi poursuivre la déprécarisation des agents de catégorie C, qui sont la cheville ouvrière de notre collectivité et à qui nous demandons déjà énormément.

Il est important de pouvoir continuer à compter sur eux, sur leur engagement et donc de participer activement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Je pense aussi à la volonté exprimée par la Municipalité de conforter l'encadrant de proximité dans ses fonctions.

Nous le savons, en facilitant les remontées des difficultés ou des idées, en favorisant les échanges entre les encadrants et les agents de terrain, la réduction du nombre d'échelons hiérarchiques est un facteur d'amélioration des conditions de travail.

Placer les équipes et l'humain au centre, c'est également se refuser à modifier la vie quotidienne des agents sans transition.

À cela, le principe selon lequel la quasi-totalité des agents parisiens conserveront dans un premier temps le même lieu de travail, y compris lorsqu'ils appartiennent à un service amené à fusionner, est important.

Il n'est pas satisfaisant de laisser les agents isolés, certes, mais il faut se laisser le temps d'organiser la transition pour que les équipes puissent se rassembler, apprendre à travailler dans les meilleures conditions possible.

La transversalité des dossiers de certaines missions, débutée dès 2001, a permis d'associer plusieurs directions dans des projets de grande complexité. Il s'agit aujourd'hui de généraliser ce mode de fonctionnement en réseau qui confèrera aux services publics la souplesse et le dynamisme dont ils ont besoin pour répondre aux attentes des Parisiens tout en respectant le travail de chacun.

La communication le rappelle : les succès comme Autolib', le tramway des Maréchaux, l'ouverture de si nombreuses crèches, la construction de tant de nouveaux logements, sont d'abord des réussites de toutes les équipes de la Ville de Paris.

Ces réalisations n'auraient pas pu voir le jour sans un profond attachement des agents de la collectivité parisienne aux valeurs du service public que nous défendons ici aujourd'hui.

Aussi, je suis certaine que notre administration s'engagera avec détermination dans la modernisation, comme c'était fait auparavant.

La Municipalité qui, par un vœu, souhaite vivement instaurer une discussion globale sur ses relations financières avec l'État, veillera au cours de toute cette démarche à respecter, à valoriser le travail de chacun et à informer régulièrement les organisations syndicales et les élus parisiens que nous sommes de l'avancée de cette réforme.

Et je sais que Paris dispose des talents et de l'énergie dont nous avons vraiment besoin pour relever ce défi, et ce, de manière éclatante.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication que vous nous présentez sur les grandes orientations de réforme données à l'administration parisienne est importante dans la mesure où elle pose les jalons de votre conception de la nécessaire révolution des structures et aussi des façons de travailler pour les agents de la Ville.

Aussi dois-je dire dès maintenant que nous aurions aimé pouvoir en débattre plus longuement, comme cela a été le cas au travers de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'emploi il y a quelques années.

Des propositions fort intéressantes avaient été formulées ; certaines ont été mises en œuvre, mais d'autres sont restées lettre morte, et nous ne pouvons que le regretter tant elles restent d'actualité.

En effet, comme vous le dites très justement dans votre communication, les structures doivent être la résultante d'une conception de l'administration au service des Parisiennes et des Parisiens. De ce point de vue, il est effectivement indispensable de prendre en considération les évolutions de la demande, et tout particulièrement de l'accès aux services et aux informations.

Pour autant, cette demande doit aussi intégrer la nécessaire attention apportée aux conditions d'emploi et de travail des personnels, car il ne saurait être envisagé que les services rendus soient améliorés au détriment des salariés de la Ville.

On sait que pour rendre un bon service, un salarié doit se sentir impliqué, et donc bien traité lui-même.

Il est donc essentiel que la qualité du dialogue social soit la plus élevée possible et que tout soit fait pour le maintenir à ce haut niveau.

Nous préconisons un travail en profondeur avec les agents et leurs représentants syndicaux pour qu'un diagnostic partagé soit élaboré afin de dégager les points à améliorer dans l'organisation des services et directions, les services rendus aux usagers et les outils novateurs permettant de répondre à ces défis.

Nous savons que la question des salaires et des effectifs sera sans doute au cœur des discussions et nous pensons qu'elle doit pouvoir trouver des réponses adaptées.

Nous avons toujours dit que nous n'étions pas par principe opposés à des évolutions selon les secteurs, mais nous avons toujours affirmé notre opposition au principe du strict maintien, voire de la diminution des effectifs érigée en dogme.

La preuve en est que nous proposons de réduire le nombre de chauffeurs mis à disposition des maires d'arrondissement car il ne nous semble pas du tout prioritaire de maintenir ces privilèges dans une période de restriction budgétaire. C'est aux actes que l'on juge les convictions, et nous attendons avec impatience le point de vue de celles et ceux qui prônent, tout à fait là-bas, la suppression massive d'emplois publics, mais à condition, évidemment, de ne pas être personnellement concernés.

De même, nous avons noté avec intérêt l'affirmation selon laquelle la qualité des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens devait être améliorée.

Nous mettons cependant en garde sur la façon de concevoir ces services. La tendance actuelle, qui consiste à miser essentiellement, voire exclusivement sur le tout numérique ne nous semble pas pertinente.

Certes, il faut améliorer les démarches en informatisant nombre de procédures mais rien, jamais, ne remplacera la qualité et l'importance de l'échange humain, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de questions sociales. Les expériences menées ici ou là en la matière ont quasiment toutes conduit à l'échec.

Vous évoquez la formation indispensable pour mener à bien les missions. Nous approuvons totalement ce point de vue, et nous souhaitons qu'un plan de formation ambitieux soit réellement élaboré, là encore en concertation avec les agents.

Ces formations qualifiantes doivent également permettre des évolutions professionnelles dans le cadre de parcours proposés, débouchant sur des évolutions de responsabilité et de carrière. Nous connaissons bien le risque de démotivation lorsqu'on est enfermé dans un corps administratif ou technique qui ne laisse entrevoir aucune perspective, même à long terme, de changement.

Certaines catégories à la pénibilité déjà reconnue devraient d'ailleurs être prioritaires dans la mise en œuvre de tels plans de formation.

Vous affirmez avec raison votre volonté de décloisonnement et de transversalité. Le fonctionnement en silos, la multiplicité des structures parallèles, le fonctionnement très hiérarchisé nuisent à l'efficacité. Mais cela n'est modifiable qu'en appliquant avec détermination le principe de la délégation de responsabilités qui suppose confiance et solidarité.

Trop souvent, la délégation n'est conçue que comme une simple façon de se décharger de quelques tâches moins valorisantes, et malheur à celui ou à celle qui a pris une décision non conforme au souhait du supérieur hiérarchique !

Nous souhaitons tout comme vous que cette délégation soit à la base de l'organisation administrative de la Ville.

J'en viens maintenant à l'organisation des structures.

Lors de la Mission d'Information et d'Évaluation de 2010, le groupe écologiste a préconisé le resserrement du nombre des directions, estimant qu'elles étaient beaucoup trop nombreuses.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de ce premier pas - timide, faut-il le dire -, puisqu'il reste encore plus de 20 directions après restructuration, sans compter l'Inspection générale ou d'autres structures assimilables à des directions.

Nous avons suggéré de travailler par grands pôles afin de donner une réelle lisibilité à l'organisation et faciliter ainsi l'accès aux services. Là encore, il nous semble qu'un travail co-élaboré avec les personnels et leurs représentants est envisageable, même si nous connaissons les hésitations et réticences aux évolutions.

Nous avons cependant la conviction que ce sera d'autant plus facilement accepté que la réduction des moyens humains ne sera pas le seul objectif des réorganisations.

De plus, nous pensons qu'une réorganisation partielle comme celle qui nous est proposée aurait gagné en acceptabilité si elle s'était inscrite dans un schéma global connu de tous, même si les mises en œuvre devaient être progressives.

Nous demandons que le comité de suivi de la M.I.E. soit davantage partie prenante des évolutions des structures, qu'il puisse reprendre une partie des travaux inachevés, qu'un bilan régulier soit effectué et communiqué afin d'en mesurer les effets et les conséquences.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer le cas particulier du SGCP (Secrétariat général du Conseil de Paris), d'abord pour saluer le personnel sans lequel nous ne pourrions travailler, sans le dévouement et la compétence duquel nos travaux seraient autrement plus compliqués.

Je veux dire aussi qu'il nous paraît plus qu'anormal qu'on en arrive, faute de moyens, à faire travailler un agent presque 20 heures d'affilée pour que le Conseil puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Cela renvoie à ce que j'ai dit sur les conditions de travail et les moyens.

Surtout, je voudrais souligner nos interrogations sur le rattachement du S.G.C.P. à la D.U.C.T. Cette Direction est essentiellement conçue comme devant répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens dans leurs démarches. Le S.G.C.P. est au service des élus, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. A l'évidence, cette question mérite que l'on y réfléchisse et un autre rattachement aurait probablement été plus pertinent.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour vos suggestions et propositions, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à Mme BECKER, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il nous est présenté aujourd'hui le projet de réforme de l'administration parisienne. Nous partageons l'objectif d'une réforme qui améliore la vie quotidienne des populations, de services publics capables de répondre toujours mieux aux besoins des Parisiens.

Dans ce cadre, le rôle de l'administration, de tous ses agents est évidemment décisif.

Permettez-moi cependant de soulever dans cette intervention des craintes quant à sa mise en œuvre. L'objectif pour nous doit bien être celui de la réponse au besoin des Parisiennes et des Parisiens et en aucun cas l'adaptation aux politiques d'austérité. Il serait illusoire de croire que nous ferons mieux avec moins.

La recherche d'une meilleure efficacité de l'action publique est indissociable de la bataille politique pour obtenir de nouveaux moyens pour le service public. C'est d'ailleurs bien ce que, Madame la Maire, vous avez exprimé en affirmant que nous ferons toujours le choix de l'intérêt des Parisiens face aux politiques d'austérité et c'est dans cet esprit que nous nous inscrivons.

Or, force est de constater que les annonces du Premier Ministre ne peuvent que susciter l'inquiétude.

Dans le plan d'économie de 50 milliards d'euros, 11 milliards seront prélevés à terme sur les dotations aux collectivités. Rapportée au budget de la Ville, cette mesure aura un impact considérable. Ces nouvelles baisses viendront s'ajouter à celles déjà subies ces dernières années et à la dette de l'Etat accumulée depuis plusieurs années.

Le plan de modernisation, aussi juste put-il être dans certaines de ses dispositions, ne conduira pas à l'objectif de réponse aux besoins des Parisiens s'il s'inscrit dans ces mesures d'austérité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande vraiment d'écouter Mme BECKER. C'est vrai qu'on est à la fin de la séance, mais on écoute.

Allez-y, reprenez, Madame BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

Le plan de modernisation, aussi juste put-il être dans certaines de ses dispositions, ne conduira pas à l'objectif de réponse aux besoins des Parisiens s'il s'inscrit dans ces mesures d'austérité. Cela provoquerait une modernisation au détriment des services publics, au détriment des agents et donc des populations.

Il est donc nécessaire que cette réforme corresponde au besoin de notre administration, des agents et des Parisiens. Lorsque plusieurs services se retrouvent dans différentes administrations, il peut être pertinent de mutualiser. Des regroupements permettront de doter ces services de moyens supplémentaires.

Cette réforme doit en même temps conserver l'enjeu de la territorialisation des politiques publiques, parce que chaque quartier est spécifique. Les regroupements ne doivent pas conduire à un éloignement des problématiques locales des habitants et des usagers des services publics.

Nous serons également vigilants sur la méthode de la modernisation. A plusieurs reprises, il est évoqué le besoin de concertation et d'information des agents et de leurs syndicats représentatifs. Il est selon moi indispensable que cette démarche de modernisation se traduise dans les faits, qu'elle soit comprise, partagée, qu'elle soit co-élaborée avec les agents. C'est une condition indispensable pour la rendre légitime.

De plus, comme les agents de la Ville sont ceux qui la mettent en œuvre, c'est une condition indispensable à l'efficacité de nos politiques publiques. Cela demandera plus de temps que le calendrier assez contraint et resserré dans lequel nous nous plaçons.

Cela implique évidemment un dialogue social poussé, mais aussi une réelle reconnaissance salariale et professionnelle des agents. Il est urgent que les conditions de travail des personnels de la Ville s'améliorent.

La mobilisation sociale de jeudi dernier a malheureusement laissé sourds Manuel VALLS et Marylise LEBRANCHU quant au gel du point d'indice. C'est une mesure d'austérité qui va à l'encontre de toute modernisation progressiste de l'action publique.

C'est pourquoi nous devons promouvoir une politique de l'emploi qui favorise le pouvoir d'achat, qui poursuit la déprécarisation engagée dans la mandature précédente ; ce sont des leviers efficaces de la Ville pour développer notre territoire et améliorer la qualité de vie à Paris.

C'est aussi une condition nécessaire au bon fonctionnement des nouveaux équipements et à l'amélioration du service rendu. Embaucher un personnel stable et qualifié sera dès lors indispensable car aucun redéploiement ne pourra suffire à répondre aux besoins des Parisiens.

Il est donc indispensable de réaffirmer à ce stade que la recherche d'économies ne saurait être l'alpha et l'oméga de la réforme. Si nous ne nous fixons pas comme seul cap la réponse aux besoins, nous prendrions le risque de faire peser sur les Parisiennes et les Parisiens les conséquences d'une politique gouvernementale qui va droit dans le mur.

Cela serait terrible pour les services publics de la Ville qui sont en première ligne et interviennent au plus près des populations en difficulté, celles qui souffrent déjà le plus des conséquences de la crise.

Et parce que nous défendons l'intérêt général face aux appétits du marché, nous continuerons à promouvoir une politique qui couvre toujours plus de besoins, qui renforce au quotidien l'action publique à Paris pour faire reculer jour après jour la part trop importante du marché.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BECKER.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, alors que Manuel VALLS - et c'était rappelé à l'instant, obéissant sagement aux directives libérales de Bruxelles - a dévoilé son plan d'austérité drastique, comprenant une baisse de 11 milliards d'euros pour les collectivités, j'ai le sentiment finalement que l'Exécutif entend déjà présenter la Ville de Paris comme une bonne élève de l'austérité, avec cette première réforme de structure de l'administration parisienne.

Les collectivités, pourtant, supportent plus de 70 % des investissements si essentiels pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

Des coupes drastiques, mes chers collègues, sont prévues dans l'ensemble des services publics dépendant de l'Etat. La poursuite du gel du point d'indice va dégrader plus encore la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et la qualité des services publics, comme l'a dénoncé la manifestation de jeudi dernier.

Dans ce contexte, si elle ne s'y oppose pas, la Ville de Paris va subir une diminution de près d'un milliard d'euros de dotations de l'Etat pour le budget 2015 si on cumule les baisses enregistrées du budget 2014, et à venir, ainsi que l'augmentation des contributions dites de solidarité de territoire.

Alors, forcément, les inquiétudes sont les plus légitimes quant à la réforme annoncée de l'administration parisienne. Comment pourrions-nous être assez naïfs pour croire que l'objectif essentiel de la réforme serait, non pas de diminuer les effectifs pour diminuer les dépenses, mais bien d'améliorer la qualité du service public et d'améliorer les conditions de travail des agents de la Ville avec moins ?

Madame la Maire, vous avez déclaré que vous approuviez le rapport Malvy-Lambert qui incite les collectivités à signer un pacte volontaire individualisé avec l'Etat, qui vise de facto à faire accepter les baisses généralisées des dotations en incitant les collectivités à opérer des réformes de structure pour diminuer leurs dépenses, sous peine de mesures de rétorsion budgétaire.

Alors, oui, vous faites un vœu de l'Exécutif, un vœu bis dans lequel vous vous engagez à de larges consultations. Ce vœu, je ne peux que le voter, mais je ne peux croire un seul instant que la réforme à venir ne se soldera pas par des coupes sombres dans les effectifs là où il faudrait au contraire embaucher et embaucher au moins 4.000 agents pour répondre aux besoins et déprécieriser.

Mais je maintiendrai donc aussi mon vœu que je présente car il me semble que l'urgence est de refuser ces baisses de 11 milliards et d'exiger le dégel du point d'indice des fonctionnaires. Car la "sobriété" que vous proposez, formule habile pour masquer la question de l'austérité, je crains qu'elle risque de provoquer également de grandes gueules de bois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Votre communication ressemble à s'y méprendre aux bonnes intentions affichées par votre prédécesseur au tout début de la précédente mandature. Il aspirait, lui aussi, à rendre un meilleur service de proximité aux Parisiens, même trop timidement.

Vous vous inscrivez dans la même logique, mais, en fait de grandes orientations, on ne retrouve que quelques grands principes, pas inintéressants, certes, bien qu'encore assez vagues, mais surtout qui se traduisent assez peu en actes concrets, mais multiplient les usines à gaz.

Et il y a une grande absente, une grande oubliée dans votre communication : la mairie d'arrondissement. C'est révélateur d'un état d'esprit qui ignore très injustement une institution qui a fait ses preuves et vers laquelle se tournent de jour en jour davantage les usagers.

Comment réformerez-vous l'administration parisienne afin de la rendre plus efficace et plus proche des usagers en excluant ceux qui sont le plus directement et le plus légitimement à leur contact ?

Ce silence nous inquiète, d'autant plus que d'autres formes de démocratie sont favorisées, comme les conseils de quartier que je ne conteste pas pour en avoir accru les moyens dans le 15e, mais il nous faut prendre acte de votre choix, un peu démagogique comme l'a dit notre collègue Eric HÉLARD, de leur attribuer un pouvoir budgétaire et d'y amoindrir le rôle des élus.

Avez-vous donc si peur des mairies d'arrondissement pour les traiter ainsi ?

Même si la déconcentration engagée par votre prédécesseur ne configurerait évidemment pas la grande réforme décentralisatrice si attendue de l'administration parisienne, vous occulterez sa charte des arrondissements qui ouvrirait au moins des pistes. Vous auriez pu au moins appeler à faire aboutir les propositions qu'elle contenait, dont beaucoup, hélas, sont restées lettre morte sous l'effet des pesanteurs administratives, voire d'arrière-pensées politiciennes.

Comme première adjointe, vous portez une part de responsabilité dans une recentralisation de fait qui a fait son œuvre sur tous les sujets importants, ne laissant que des miettes de déconcentration aux arrondissements, et maintenant vous voulez même nous priver des miettes.

Votre objectif inavoué ne serait-il pas une reprise en main centralisatrice par un émiettement des instances de démocratie locale, grâce à l'affaiblissement des conseils et mairies d'arrondissement, réduits à la portion congrue entre des conseil de quartier renforcés, une administration parisienne reconcentrée et toute puissante et les larges pouvoirs conférés à la future métropole du Grand Paris ?

J'ignore si c'est là votre dessein, mais tout semble y concourir. Ou bien n'est-ce qu'une occasion manquée ? Nous vous laissons le bénéfice du doute.

Prétendre réformer l'administration parisienne s'entend aussi de sa relation avec les mairies d'arrondissement. Les promesses de la charte de 2010 n'ont même pas toutes été tenues, qu'il s'agisse du pilotage territorial par les maires, du partage de l'information avec les services centraux, de la participation des fonctionnaires aux réunions locales, de leur redéploiement vers les mairies en sous-effectif chronique, du droit à l'expérimentation et de l'instruction des subventions d'intérêt local non suivies d'effet, de la concertation préalable sur les dossiers importants, notamment l'urbanisme, du copilotage ou de différents processus décisionnels s'agissant des questions purement locales. Sans nier un certain nombre d'avancées, on a eu plutôt une pincée de déconcentration pour une poignée de recentralisation, par une mainmise sans partage sur les leviers essentiels que sont les finances et l'urbanisme.

Ainsi la réalité n'a pas répondu aux attentes. Et si nous faisons un rêve, Madame la Maire ? Celui qu'un grand souffle décentralisateur inspire votre mandat et que, détenteur d'une réelle légitimité démocratique, les maires d'arrondissement deviennent de véritables copilotes à vos côtés, en matière d'investissements localisés, d'autorités fonctionnelles sur les services déconcentrés, d'avis conformes rendus sur des décisions locales, de maîtrise des politiques de proximité, d'élaboration commune du plan pluriannuel d'investissements, de répartition objective des moyens dévolus aux arrondissements.

Loin de mettre en péril l'unité de Paris, il s'agit au contraire de la renforcer, en optimisant les politiques de proximité en parfaite complémentarité, bien sûr, avec l'action plus globale de la Ville, et de répondre à l'attente des Parisiens qui ne comprennent pas que les décisions qui les concernent ne soient pas arbitrées au niveau des arrondissements, auxquels ils ont pourtant affaire au quotidien.

Sinon, Madame la Maire, vous risquez d'être accusée de chercher à leur faire porter le poids de ce qui ne fonctionne pas aux yeux des Parisiens, sans leur accorder la possibilité d'y remédier, ne maîtrisant ni les budgets, ni les décisions, ni les moyens.

Confier davantage d'autonomie aux arrondissements, c'est non seulement renforcer la démocratie de proximité mais c'est aussi améliorer le service rendu aux usagers, c'est instaurer une gestion plus efficace et moins technocratique. C'est s'inscrire tout bonnement dans le sens de l'Histoire et c'est pourtant là le chaînon manquant dans votre réforme.

A l'aube de votre mandat, vous avez l'opportunité, Madame la Maire, d'établir enfin des relations de confiance et de transparence entre tous les échelons qui traitent au quotidien des préoccupations des Parisiens. Ne ratez pas ce rendez-vous avec l'Histoire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour cette belle conclusion. J'espère ne pas rater le rendez-vous avec l'histoire.

Sur les questions relatives à l'organisation territoriale, c'est plutôt demain que l'on en parlera et j'apporterai des réponses.

Je rappelle que, même si on peut encore progresser en matière de décentralisation et on va regarder tout cela dans un souci d'efficacité, Paris, comparée aux deux autres villes qui sont sous le statut de la même loi, est la ville qui est allée le plus loin en matière de déconcentration et de décentralisation vis-à-vis des arrondissements. Vous le savez et on l'a souvent évoqué ici, mais on y reviendra.

Je vous remercie pour cette intervention.

Madame KOMITÈS, vous avez la parole.

Mme Pénélope KOMITÈS. - Depuis 2001, l'administration parisienne est devenue beaucoup plus transparente et plus efficace.

L'attribution des places en crèches et des logements sociaux s'organise désormais à travers des commissions pluralistes et indépendantes. La diversification des moyens de paiement ou la simplification des tarifications ont rendu de nombreux services municipaux plus accessibles. Et il ne s'agit là que de quelques exemples parmi un nombre considérable d'avancées.

Aussi, je souhaite m'associer à l'hommage rendu dans cette communication, en saluant l'effort d'adaptation remarquable qui a été réalisé par l'administration parisienne au cours ces dernières années.

Cette capacité d'adaptation est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, alors que les évolutions technologiques, les transformations sociales ou des rythmes de vie modifient en permanence les attentes et les contraintes des Parisiens.

Mais nous pouvons aller plus loin, nous devons aller plus loin.

Trop de Parisiens ignorent encore les possibilités que notre ville leur offre ou éprouvent des difficultés à en bénéficier, faute d'avoir eu accès à une information ou à des procédures simples.

Il y a dans l'amélioration de cette situation, non seulement un enjeu de qualité de vie pour les usagers du service public, mais aussi un enjeu d'accès au droit et d'efficacité de l'action publique lorsqu'elle s'adresse aux plus fragiles. Il y a également dans cette réforme un enjeu démocratique. En rapprochant les Parisiens de leur administration, nous contribuons à rendre plus lisible l'action publique. Il y a enfin une opportunité pour les agents municipaux de gagner du temps et de mieux valoriser leurs missions et en se recentrant sur l'essentiel.

C'est pourquoi le temps qui va être investi au sein de chaque direction, au sein de chaque service de la Ville, afin de prendre un peu de recul sur les pratiques et d'analyser les améliorations qui peuvent être apportées aux procédures me semble essentiel.

Les pistes sont nombreuses parmi les exemples déjà mis en œuvre. Je pense à la démarche mise en œuvre par "SIMPA" pour les associations parisiennes qui leur évite de déposer un exemplaire du même document chaque année et pour chaque service de la Ville concerné dans le cadre de leurs demandes de subvention.

Parmi les expérimentations qui vont être conduites, je pense à la petite révolution que représenterait une généralisation des rendez-vous en remplacement de l'expérience du guichet et de la file d'attente.

Pour répondre au défi de la modernisation et de la simplification, je pense bien entendu aussi aux solutions numériques dont nous connaissons le potentiel considérable.

Lors des précédentes mandatures, des réformes aussi simples en apparence que la réservation des cours de tennis municipaux en ligne ont rendu possible une véritable démocratisation du service public. De même, le déploiement de l'application pour smartphones " Paris dans ma rue" est également porteur d'une nouvelle forme de relations entre les usagers du service public : plus directe, plus réactive, plus personnalisée.

Nous pouvons encore faire bien davantage en renforçant le recours aux téléprocédures ou en favorisant les échanges avec les services administratifs par courrier électronique.

Parmi les solutions numériques susceptibles d'être mises en œuvre, la création d'un compte personnel électronique pour chaque Parisien me paraît essentielle. En particulier, afin d'assurer que les solutions numériques soient bien un moyen de faciliter l'accès aux droits pour tous les Parisiens. Le développement de solutions numériques permettra également à la Ville de dégager du temps à ses agents pour mieux accueillir et accompagner les personnes en difficulté ou ne maîtrisant pas les nouvelles technologies.

Je pense aussi aux temps d'ouverture des services publics pour lesquels des études de fréquentation doivent permettre d'évaluer les réels besoins des Parisiens en matière d'amplitude horaire.

Je ne pourrais bien entendu pas évoquer toutes les mesures envisagées dans le plan de réforme de l'administration. D'ailleurs, un grand nombre d'idées restent encore à formuler dans les mois à venir.

Car cette réforme nous devons la conduire avec tous les Parisiens.

Un projet de transformation aussi ambitieux que celui présenté dans cette communication ne saurait s'imposer de bas en haut, et je suis heureuse de l'importance qui est accordée à la dimension participative dans la modernisation de l'administration parisienne.

Il s'agit de la participation des agents de la Ville et de leurs représentants bien entendu, mais plus largement de la participation de tous les Parisiens. Les particuliers et les familles, bien entendu, mais aussi les acteurs associatifs et les entreprises.

Faire appel ainsi à l'intelligence collective est le meilleur gage d'une réforme efficace, ancrée dans les réalités vécues au quotidien. C'est aussi un puissant moyen pour que les Parisiens s'approprient leur service public. Au-delà

de la concertation sur la réforme qui s'engage, l'administration peut encore progresser dans la culture de l'écoute et du dialogue avec les Parisiens.

La création d'une grande direction des territoires intégrant notamment les arrondissements, les politiques de la ville et les échanges est un bon exemple de cette démarche de rapprochement entre habitants et services municipaux, au plus près des bassins de vie.

Nous avons également constaté depuis plusieurs années dans le 12^e arrondissement, à quel point la mise en œuvre des budgets participatifs était un outil efficace pour le développement des échanges entre services techniques et habitants.

Le projet de transformation de l'administration parisienne s'inscrit donc en réelle continuité avec le vœu relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne dont nous débattons demain.

Et parce qu'il s'agit du meilleur moyen de relever le défi de cette réforme, j'espère que nous serons très nombreux, élus et habitants de Paris, à nous investir dans la concertation qui s'ouvre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KOMITÈS, pour la concision parce qu'il y a un temps de parole mais c'est vrai que l'on n'est pas obligé non plus de l'épuiser.

Je voudrais remercier les présidents de groupe qui ont accepté que l'on ne saucissonne pas ce débat, que l'on aille au bout de ce débat.

Monsieur de SAINT-ETIENNE, vous avez la parole, pour 25 secondes !

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Madame la Maire, il n'y a pas de particule : Christian SAINT-ETIENNE !

Considérant que les plans pluriannuels d'investissement font l'objet d'une demande de publication par le groupe UMP et par le groupe UDI-MODEM depuis très longtemps, considérant que la Chambre régionale des comptes demande également la publication de documents pluriannuels de synthèse sur l'activité budgétaire de la Ville, je présente donc un vœu, au nom des groupes UMP et UDI-MODEM, concernant la performance de la procédure du débat budgétaire.

Nous souhaitons que soient publiés à l'avenir des comptes consolidés prévisionnels dès l'examen du Budget primitif.

Pour faire écho à une remarque de M. BARGETON en 1^{ère} Commission, ce que nous souhaitons, c'est que ces comptes soient présentés selon le format des pages de synthèse du rapport financier présentant les comptes administratifs de la collectivité, qui sont transmis chaque année au mois de juin.

Nous souhaitons également, dans un objectif de bonne gestion...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous êtes déjà à une minute !

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Nous souhaitons également, dans un objectif de bonne gestion, que les bleus budgétaires annexés au projet de Budget primitif aient les mêmes appellations et périmètres d'analyse d'une année sur l'autre et que ces périmètres soient élargis à d'autres domaines de compétence de la collectivité, comme la culture, le développement durable, le sport et d'autres.

Nous souhaitons également que le plan d'investissement pluriannuel de la collectivité parisienne soit communiqué à l'ensemble des conseillers de Paris et annexé à la communication relative au débat d'orientations budgétaires.

Ces mesures doivent être le premier acte d'une volonté de pratiquer à Paris une gouvernance nouvelle en toute clarté pour tous les conseillers de Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur SAINT-ETIENNE.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais à mon tour rendre hommage au professionnalisme et au dévouement des agents de l'administration parisienne, qui a beaucoup évolué et a su s'adapter aux différentes orientations de la politique parisienne que nous avons menée ces dernières années.

Après mon collègue Yves CONTASSOT, je vais centrer mon propos sur les agents des mairies d'arrondissement et des services déconcentrés.

Je me réjouis, Madame la Maire, que vous ayez annoncé la fin des mesures de réduction des effectifs systématiques et indifférenciées.

Il était temps !

Depuis plusieurs années, plus aucun concours n'est organisé pour les catégories C et les profils des candidats en reclassement qui postulent ne sont pas toujours adaptés. Les mairies d'arrondissement manquent d'attractivité et peinent à recruter. Travailler en mairie et dans les fonctions de contact direct avec le public doit donc être revalorisé. Une cotation des postes, liée à une politique plus transparente des régimes indemnitaires, doit être menée, en lien avec les organisations syndicales, pour guider les agents dans le choix de postes en proximité avec le public, notamment en mairies d'arrondissement et dans les équipements déconcentrés.

Aujourd'hui, alors que l'exigence de qualité du service rendu à l'usager s'est légitimement accrue et que la capacité du personnel et de l'organisation à s'adapter a fait ses preuves, nous atteignons clairement les limites du redéploiement et de la réduction des effectifs.

En mairies d'arrondissement, les services ont été regroupés, la polyvalence a été développée. Il n'y a plus aujourd'hui de marges de manœuvre.

Confronté à des effectifs contraints et à des difficultés de recrutement, le recours au contrat unique d'insertion n'est pas une solution pérenne et satisfaisante. Cette situation entraîne un stress croissant de l'encadrement, y compris des catégories B, assigné à atteindre des objectifs sans avoir réellement les moyens de les atteindre. Ce sont les avancées de Qualiparis qui sont en danger.

Au-delà, en ce qui concerne les éléments de motivation des agents, même si tout ne doit pas être basé sur les primes, les primes des catégories C sont extrêmement faibles. En outre, les primes d'un agent motivé et compétent peuvent être inférieures aux primes d'un agent moyen, du fait de la base de calcul ; cette situation génère de l'incompréhension et est un facteur de démotivation. Il y a là une marge de progression évidente à débattre avec les organisations du personnel.

Enfin, le temps m'étant compté, je ne voudrais pas terminer sans évoquer rapidement le nécessaire bilan de la déconcentration, évolution majeure menée durant la mandature précédente.

Les réunions des services déconcentrés ont constitué une réelle avancée et permis un travail plus cohérent au niveau de l'arrondissement, mais la transversalité et le travail en mode projet ont du mal à se mettre en place. De même, le travail avec les services centraux et les services déconcentrés d'une même direction est parfois compliqué, le champ des priorités d'intervention n'étant pas suffisamment défini. Le champ local doit être plus reconnu, dans une logique de subsidiarité des mairies d'arrondissement et celles-ci associées au recrutement et à l'évaluation des responsables d'établissement et des directions déconcentrées, comme le prévoit d'ailleurs la charte des arrondissements qui n'est pas correctement respectée sur ce point.

Voilà, Madame la Maire, quelques suggestions d'évolution pour améliorer encore le service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens, suggestions qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'une administration exemplaire et responsable, que vous avez fixés et que les Ecologistes accompagneront avec volontarisme.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 2e arrondissement, pour ce propos.

Madame PRIMET, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite compléter le propos d'Emmanuelle BECKER concernant cette réforme qui nous est présentée aujourd'hui.

Je le redis, le Groupe Communiste - Front de Gauche s'opposera à toute réforme qui ne poursuivra qu'un seul but : celui de faire baisser les dépenses de fonctionnement.

D'abord, parce que nous considérons que l'investissement dans le service public est fondamental, surtout en temps de crise.

Ensuite, car nous risquerions de passer à côté des grands enjeux de la réforme.

Cela ne devrait étonner personne, les élus du Groupe Communiste - Front de Gauche seront extrêmement attentifs à toutes les questions liées au personnel de la Ville, pour cette réforme et plus généralement tout au long de la mandature. Pour nous, de bonnes conditions de travail sont la garantie d'un bon service rendu aux Parisiens.

Jeudi dernier, 300.000 fonctionnaires des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'Etat étaient dans la rue contre le gel du point d'indice jusqu'en 2017.

Vous le savez, les salariés de la Ville de Paris subissent ce blocage depuis quatre "longues années". C'est un record historique et cela équivaut à une baisse de leurs revenus. Lorsqu'on sait que les deux tiers des agents de la Ville de Paris sont des agents de catégorie C qui ne bénéficient que de salaires très modestes, cette situation est difficilement tenable. Même si nous ne sommes pas comptables des politiques menées par les gouvernements successifs, cet état de fait pèse lourdement sur les négociations globales relatives à cette réforme.

Si je partage la volonté affichée d'apporter un meilleur service aux Parisiens, de favoriser la transversalité ou de réfléchir à une réduction de niveaux hiérarchiques, il me paraît impensable de mener à bien une réforme de l'administration à cette échelle, sans associer étroitement les salariés et leurs organisations syndicales à son élaboration.

Nous porterons donc une grande attention au dialogue avec les représentants des personnels et aux conditions dans lesquelles il se déroulera.

Nous notons que Mme la Maire a voulu faire un geste symbolique en présidant le comité technique paritaire central, alors que vos prédécesseurs n'avaient pas souhaité y siéger. Cela dénote de l'intérêt porté à cette démarche de concertation et nous tenons à saluer cette initiative.

Le Groupe Communiste - Front de Gauche émet néanmoins des réserves concernant les éléments de calendrier qui ont été communiqués jusqu'à présent. Il nous paraît pour le moins compliqué d'annoncer d'ores et déjà un certain nombre de mesures de la réforme, alors que le temps n'a pas été pris ni d'un état des lieux ni de la construction d'un constat commun avec les organisations syndicales sur l'état actuel de l'administration. La réalisation d'un diagnostic partagé à la fois par l'Exécutif, les directions et les salariés est pour nous un préalable à la réussite de cette réforme.

L'impression générale est celle d'une réforme menée dans la précipitation, y compris d'ailleurs en passant outre l'obligation de la tenue d'un C.H.S.C.T. central.

Je ne vois pas comment une réforme des services, qui aurait été pensée à quelques-uns, au plus haut échelon, sans l'assentiment des salariés, pourrait s'appliquer de bonne façon. Même avec les meilleures intentions du monde, une réforme préparée sans concertation est vouée à l'échec.

C'est en partant de cette base que le dialogue social pourra se dérouler en toute sérénité. Justement, le calendrier annoncé à l'heure actuelle donne un aboutissement en amont de l'élection professionnelle dans la fonction publique du 4 décembre prochain, ce qui ne nous semble pas favorable à l'instauration d'un cadre apaisé de négociations.

Demander aux représentants du personnel de prendre des engagements à l'expiration de leur mandat fragilise la portée des engagements qu'ils pourraient prendre.

Prendre le temps de la réforme nous paraît d'autant plus nécessaire que votre communication traduit la volonté de faire évoluer en profondeur les pratiques et la culture professionnelle. Ce travail est un travail de fond, qui doit s'inscrire dans le temps long. Il ne pourra pas porter ses fruits si la réforme est menée au pas de charge.

Notre groupe souhaite enfin relayer l'inquiétude légitime exprimée par les salariés précaires de la Ville. Ces derniers ne veulent pas payer les baisses de dotations de l'État, que ce soit au travers du maintien de leur statut de contractuel ou de la non-reconduction de leur contrat de travail. En ces temps de crise, c'est bien la sauvegarde et l'amélioration qualitative des emplois publics qui doit être notre premier objectif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je précise que j'ai présidé le Comité Technique Paritaire, qu'il y aura un Comité d'Hygiène et de Sécurité. Nous n'avons pas passé outre les règles de procédure. Je l'ai dit devant les organisations syndicales que j'ai reçues à la fin de ma première semaine après l'élection. Je reviendrai bien sûr régulièrement pour présider le C.T.P. Mon intervention devant le C.T.P la semaine dernière n'était pas simplement symbolique.

Autant que faire se peut, je présiderai cette instance très importante pour nous.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, dernière oratrice.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour combien de temps, Madame la Maire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez 4 minutes 13.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vais faire vite.

Madame la Maire, mes chers collègues, je suis d'accord sur un point majeur de votre communication, c'est qu'aucune conquête, aucun progrès majeur n'a été fait à Paris pour améliorer la qualité des services et des missions qui sont rendues aux Parisiennes et aux Parisiens sans l'apport décisif de l'administration parisienne.

Cette administration d'ailleurs est à nulle autre pareille parce que cette administration centrale est déconcentrée. Vous auriez peut-être dû commencer par ce point dans la communication. Je n'oublie jamais la mission déconcentrée dans les arrondissements, qui représente tout de même 80 corps de métier, ce qui est tout à fait considérable. Ces 54.000, plutôt que les 50.000 évoqués dans votre communication, recouvrent des réalités humaines et professionnelles très diverses : l'animateur vacataire, le collaborateur de cabinet contractuel sur un emploi permanent, le titulaire à temps partiel ou à temps complet, en CDI.

Encore une fois, rendons hommage à cette administration. Toutefois, la diversité est un atout, une richesse, c'est aussi une source - il faut le dire - de complexité, parfois de lourdeur, parfois même d'incohérence et, pour les agents eux-mêmes, un facteur trop souvent d'inégalité de traitement et d'iniquité. D'autant qu'à cette diversité de l'administration parisienne s'ajoute la singularité institutionnelle de Paris qui est à la fois une commune, un département, une capitale, et le cœur d'une métropole.

Cette diversité de l'administration, cette singularité institutionnelle de Paris, alliées sans doute aux ampleurs inégalées des enjeux qui se présentent à nous en période de crise, ceux de la petite enfance, de la solidarité, des transports, de l'environnement, de la sécurité aussi, dont vous ne parlez pas dans la communication, tout ceci aurait dû justifier de refonder les principes d'une nouvelle gouvernance.

Quand, dans une administration digne de ce nom, quand, dans une grande entreprise, on parle de réorganiser les cadres, on s'attache à refonder les principes d'une nouvelle gouvernance. Vous suspectez souvent l'opposition de beaucoup critiquer, de ne pas faire de propositions concrètes. Je voudrais vous proposer deux lignes pour refonder, à mon sens, les principes d'une nouvelle gouvernance.

La première ligne, c'est d'avoir un projet ambitieux pour chaque agent, quel que soit son statut, parce que si l'on n'a pas un projet ambitieux pour chaque agent, il est impossible de remotiver les troupes, impossible d'avoir une culture de l'évaluation digne de ce nom et donc, impossible d'être efficace.

Il faut mettre en avant l'expertise technique des fonctionnaires de la Ville qui doivent disposer de perspectives plus ouvertes de carrière.

Je voudrais dire à cet égard que le fait de confier un grand nombre des postes d'encadrement à des fonctionnaires détachés est souvent - ils vous le disent, ils me le disent - démotivant.

J'ajouterais que cela ne contribue pas à instaurer une véritable culture du pluralisme et de la neutralité, culture qui est - nous le savons tous - indispensable pour que l'administration puisse travailler dans un cadre serein.

D'une manière générale, il s'agit de restaurer la motivation à tous les échelons. Il n'y a pas d'efficacité si les échelons les plus modestes, que l'on oublie souvent, et les échelons intermédiaires sont délaissés. Tous les directeurs des ressources humaines le savent bien. Que disait le rapport de la Chambre régionale des comptes de mars 2013 ? Jean-François LEGARET y a d'ailleurs fait allusion tout à l'heure. Il pointait le taux d'absentéisme très élevé.

En 2012, ce taux d'absentéisme équivaut à 5.000 postes Équivalents Temps Plein. C'est objectivement considérable : 20 jours par an en moyenne d'absentéisme. Cela traduit surtout un malaise et le sentiment de ne pas être reconnu dans son travail. Or, rien dans la communication n'est mis en avant sur cet enjeu majeur de la politique des ressources humaines, rien sur la manière de motiver les agents.

Je voudrais vous proposer un dispositif innovant et participatif, qui a fait ses preuves, celui de l'agenda 21.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Votre temps de parole, Madame BERTHOUT !

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - J'essaie d'abrégéer.

Il n'y a pas non plus de propositions pour améliorer et individualiser le déroulement des carrières, prendre en compte la pénibilité et surtout s'attacher à des reconversions pour la deuxième partie de carrière.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous avez vraiment épuisé votre temps de parole, Madame BERTHOUT. Soyons raisonnables.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le deuxième volet de la refondation d'une nouvelle gouvernance, c'est celui qui consistera à redonner du pouvoir aux arrondissements. Les Parisiens ne comprennent pas, ne comprennent plus que les décisions qui les concernent directement ne puissent être arbitrées au niveau de l'arrondissement. Ces points ont largement été développés par Jean-François LEGARET et Philippe GOUJON.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT. Vous aurez l'occasion d'en reparler demain.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, je n'aurai pas l'occasion d'en reparler, Madame, parce que cela concerne directement l'administration décentralisée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et le projet de délibération de demain ?

Je vous remercie. Je remercie l'ensemble des conseillers d'avoir pris part à ce débat. Je vais donner la parole à Emmanuel GREGOIRE et Julien BARGETON pour l'avis de l'Exécutif sur un vœu.

La parole est à M. Emmanuel GREGOIRE.

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je souhaite remercier l'ensemble des orateurs pour leur contribution à cet échange. Débattre de l'administration, de l'organisation de l'administration n'est jamais un sujet très facile. Ce n'est pas toujours le plus palpitant vu de l'extérieur. Pourtant, on sait combien c'est un élément structurant pour la réalisation des projets sur lesquels nous nous sommes engagés.

C'est pourquoi, Madame la Maire, vous avez souhaité, dès ce premier Conseil, que soient données les grandes orientations des projets de modernisation de l'administration que nous souhaitons mettre en œuvre dans les années qui viennent.

Nous avons une grande administration qui a su, durant ces dernières années, relever les défis importants qui lui étaient fixés. C'est pourquoi, je souhaite - et je sais que l'ensemble des élus de cette Assemblée s'y associera - remercier les agents pour leur travail chaque jour au service des Parisiens. Sans eux, rien n'aurait été possible et rien ne sera possible. Ils sont une force de mouvement, ils sont force de proposition par leur expérience, par leurs compétences et c'est pourquoi nous voulons nous appuyer sur eux pour moderniser l'administration.

Pour leur disponibilité et leur engagement chaque jour, les 50.000 agents de la Ville méritent notre gratitude et nos remerciements.

L'administration s'est déjà adaptée et continuera à s'adapter aux nouveaux rythmes et aux nouveaux usages de la Ville, notamment par le renforcement des services numériques. Notre ambition est de mettre en place un compte personnel du Parisien, qui puisse permettre un accès unifié à l'ensemble des télé-services et de mettre en place des démarches simplifiées. Dans le même temps, je suis sensible, Monsieur CONTASSOT, à un aspect que vous avez évoqué. Nous verrons à favoriser l'accès au Service public pour tous les Parisiens, notamment les plus fragiles, qui ne sont pas toujours ou pas du tout connectés, en travaillant sur l'accès de proximité.

Aucun usager, aucun citoyen en raison de son âge ou de sa condition sociale, ne saurait être laissé à l'écart de l'accès au Service public. J'adhère tout à fait à vos réserves sur le développement du tout numérique. Oui, nous prioriserons le développement des services numériques. Nous n'oublierons aucun Parisien.

Pour prioriser nos actions et les adapter au mieux aux attentes des Parisiens, il nous faut mieux les connaître et de nombreux orateurs ont insisté sur ce point. C'est pourquoi, nous allons lancer à l'automne une grande concertation pour recueillir les attentes et les idées innovantes des citoyens, des entreprises, des associations, c'est-à-dire de tous les usagers de la Ville. On sait combien ils sont nombreux et divers. Cette démarche se fera bien évidemment en lien avec le renforcement de la démocratie locale - nous aurons l'occasion d'y revenir aujourd'hui et demain - qui donnera plus de pouvoir aux citoyens, notamment dans les choix d'investissement, et je souhaite aussi rassurer M. GOUJON : bien évidemment, cette démarche se fera en lien étroit avec les mairies d'arrondissement. Monsieur BOUTAULT, également, vous avez insisté fort justement sur ce point.

L'une de nos priorités est de simplifier les procédures afin de diminuer au maximum les temps d'attente. Pour cela, nous développerons les prises de rendez-vous dans tous les services pour lesquels cela peut être pertinent.

Pour faciliter la vie des Parisiens, nous adapterons les horaires des équipements et des services municipaux. Il ne s'agit pas nécessairement, forcément, systématiquement et dogmatiquement d'ouvrir plus, toujours plus, encore plus ; il s'agit simplement d'ouvrir les services publics de façon à ce qu'ils soient les mieux adaptés au rythme des différents usagers.

Nous prévoyons également que l'administration parisienne s'adapte à un mode de travail plus collaboratif, plus transversal. C'est pour cela que nous engageons une simplification de l'organisation avec une réduction du nombre de directions, qui passeront de 27 à une vingtaine, et je souhaite là aussi apporter quelques assurances ou quelques réassurances.

Concernant la mise en œuvre des réorganisations annoncées, nous pouvons et nous pourrons mettre à profit les prochaines semaines pour discuter avec les organisations syndicales pour la déclinaison pratique de ces réorganisations. Cela se fera dans le cadre des instances prévues à cet effet, évidemment, les C.T.P. de direction et un autre C.T.P. central en juin, et également, non pas le C.H.S.C.T. encore, mais le C.H.S. qui sera réuni en juin également.

Dans la même logique, nous engagerons un travail sur la diminution du nombre d'échelons hiérarchiques au sein des directions et sur la rationalisation des procédures internes afin d'économiser nos ressources.

Par ailleurs, la Ville de Paris va contribuer au chantier national de simplification et de désinflation des normes, et nous évaluerons la pertinence de l'ensemble des structures périphériques, de type commission, observatoire, comité - vous l'avez dit, Madame la Maire - pour ne conserver que ceux dont l'utilité sera avérée.

Nous mènerons enfin un travail approfondi sur les grandes fonctions transversales de la collectivité - fonction immobilière, informatique, ressources humaines, finances - afin de gagner en efficacité et de regrouper les services qui peuvent l'être.

Cette réorganisation s'inscrit aussi, bien sûr, dans une perspective de sobriété et de maîtrise des deniers publics. J'ai pris connaissance, Madame Danielle SIMONNET, de votre vœu, et j'en partage certains éléments. Simplement, je tiens à vous préciser que la modernisation que nous proposons n'est pas une politique d'austérité. C'est pourquoi, avec l'ensemble des groupes de la majorité, nous avons fait un vœu pour souligner un ensemble d'engagements et aussi, pour le souligner, de vigilance toute particulière.

Premièrement, la Mairie de Paris va bien évidemment instaurer un dialogue avec l'État sur l'impact de la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et ainsi permettre une discussion globale sur les relations financières entre la Ville et l'État, je laisserai mon collègue Julien BARGETON, adjoint aux finances, compléter sur cet aspect.

Deuxièmement, nous rappelons que nous engageons avec les Parisiennes et les Parisiens une consultation pour savoir quelles sont leurs attentes en matière de service public en ce qui concerne les horaires d'ouverture et l'accessibilité ; nous le faisons sans dogmatisme, avec pragmatisme et sans idées préconçues.

Troisièmement, nous indiquons que les agents et leurs représentants seront pleinement associés à la modernisation de notre administration.

Quelques-uns d'entre vous ont rappelé que pour la première fois, la Maire de Paris a présidé le Comité technique paritaire central, le vendredi 16 mai dernier, où nous avons échangé avec les organisations syndicales sur ces sujets.

Nous souhaitons donc engager avec les partenaires sociaux un dialogue social dynamique, exigeant et constructif.

Les élus de cette Assemblée seront bien évidemment pleinement associés et le sont déjà. Un certain nombre des orateurs ont soulevé des questions extrêmement légitimes et importantes dont on aura l'occasion, dans les semaines et les mois à venir, de reparler en détail sur le suivi des travaux de la M.I.E., auquel j'apporte une attention toute particulière.

Quatrième point, nous continuerons à poursuivre la mise en œuvre de la réforme de la catégorie C, la politique de déprécarisation et la lutte contre le temps partiel subi, parce que justement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Écoutez ! C'est très important !

M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint. - Nous continuerons la politique de déprécarisation et la lutte contre le temps partiel subi parce que justement, nous considérons que les agents de la Ville ne sont pas la variable d'ajustement des contraintes budgétaires.

Les contraintes budgétaires sont présentes et pesantes, mais ce ne sera pas la masse salariale, les agents de la Ville qui en seront les victimes.

Nous ne modernisons pas l'administration parisienne pour des contraintes financières ; nous modernisons l'administration parce que nous voulons qu'elle offre un service plus adapté aux souhaits des Parisiens et des Parisiennes.

Le mandat qu'ils nous ont confié est clair : poursuivre les créations de logements et de places d'accueil des jeunes enfants, développer les services publics, mettre en œuvre notre feuille de route, faire de Paris une ville exemplaire en matière de qualité de services, de services numériques et d'excellence environnementale.

Pour relever ce défi, je sais que nous pouvons compter sur le talent et le dévouement de nos agents et sur la confiance des élus qui forment cette Assemblée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Emmanuel GREGOIRE, pour cette réponse et cet engagement.

C'est un sujet majeur. Si, effectivement, on veut porter ensemble ce service aux Parisiens, conformément à ce qu'ils ont décidé à travers leur vote, cela passe par l'administration et par une modernisation qui n'est pas faite dans un esprit de plan d'austérité, mais véritablement de mobilisation du service public.

Je demande à M. Julien BARGETON d'apporter la réponse, notamment sur le vœu n° 4 déposé par le groupe UDI - MODEM et nous passerons au vote.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

S'agissant de la présentation des comptes consolidés prévisionnels dès le budget primitif, je tiens d'abord à rappeler que les comptes et le budget sont deux documents différents. Les comptes actent les recettes et les dépenses exécutées lors de l'exercice écoulé, tandis que le budget estime les recettes et dépenses de l'exercice à venir.

On ne peut donc parler valablement de comptes consolidés prévisionnels pour un budget primitif, cela n'a pas de sens d'un point de vue financier, budgétaire ou comptable.

Cela étant dit, si la demande a trait à la distinction, lors de la présentation du budget de la collectivité parisienne, entre les budgets de la Ville et du Département, je rappelle que nous sommes soumis, comme toute collectivité, à l'obligation de se conformer aux deux instructions budgétaires et comptables en vigueur, la M14 pour la Ville et la M52 pour le Département.

Ces instructions différentes définissent les règles de forme qui sous-tendent les documents budgétaires.

Conscient néanmoins de la pertinence d'une approche globale du budget, je précise qu'une présentation consolidée est déjà communiquée à chaque budget, en dépenses comme en recettes, dans la partie relative à la présentation consolidée du budget de la collectivité ainsi que dans tous les chiffres clés qui sont remis à ce moment-là.

S'agissant plus généralement de la communication budgétaire, dans l'esprit de ce qui a été annoncé par la Maire de Paris, un effort accru de transparence et de pédagogie sera accompli et ceci dès le prochain Conseil à l'occasion de l'examen du compte administratif 2013.

Le rapport qui vous sera distribué présentera le budget global alloué à chaque politique publique dans une approche regroupant Ville et Département. Cette présentation par politique publique sera détaillée dans les rapports budgétaires et, d'ailleurs, elle améliorera la qualité de nos débats à venir puisque nous présenterons ainsi, également, le budget 2015 selon cette approche.

Par ailleurs, nous partageons l'avancée que constitueraient des projections pluriannuelles des investissements sur la période 2015-2020. C'est pourquoi nous allons examiner la possibilité de présenter celles-ci aux conseillers afin d'en débattre lors du prochain débat d'orientations budgétaires.

Enfin, concernant les bleus budgétaires, je précise qu'un bleu "handicap" a bien été présenté à l'appui du projet de budget primitif 2013 et que le bleu "climat" n'a pas été annexé dans la mesure où il a fait l'objet d'un projet de délibération particulier qui avait été voté au même moment, le projet de délibération 2012 DEVE 186, si cela vous intéresse d'aller vous y reporter. Le contenu de ces documents, de ces bleus, sera prochainement revu.

Concernant ces différents éléments de réponse, je vous propose de retirer votre vœu puisque, vous voyez, j'y ai répondu point par point.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BARGETON.

Nous allons mettre aux voix les vœux, puisqu'il n'y a pas de vote sur une communication.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 déposée par les groupes UDI - MODEM et UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 5 déposé par Mme SIMONNET, l'Exécutif a déposé le vœu n° 5 bis.

Maintenez-vous le vœu n° 5, Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, même si je voterai également le vœu n° 5 bis, mais le vœu n° 5 aborde ce que vous n'abordez pas dans le vœu de l'Exécutif, l'interpellation sur la baisse des 11 milliards et la question du dégel du point d'indice.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 8).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris, est relative à "la Samaritaine."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris, concerne "la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de l'espace public parisien."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris, est relative "au travail dominical et nocturne."

La quatrième question d'actualité, posée par le Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, est relative "aux tarifs d'entrée dans les équipements publics à Paris."

La cinquième question d'actualité, posée par le Groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris, concerne "la croissance économique."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "aux bâches publicitaires géantes à Paris."

Je vous remercie, la séance est suspendue.

Nous la reprendrons à 15 heures par l'examen des questions d'actualité, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quarante minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc la redémarrer par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la Samaritaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vérifie que le groupe UMP est présent, vous posez la première question d'actualité.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Samaritaine, vaste paquebot échoué en plein cœur de Paris nécrosant tout le commerce environnant, vient de subir un nouvel et grave avatar : 70.000 mètres carrés, 460 millions d'euros de budget, plus de 2.000 emplois à la clé se trouvent paralysés par la décision, aussi inattendue qu'inédite, du Tribunal administratif de Paris qui, le 13 mai dernier, a annulé le permis de construire délivré par la Mairie de Paris.

C'est la première fois que, de manière aussi subjective, les magistrats qui doivent juger en droit se sont prononcés sur des critères purement esthétiques. En résumé, le projet de l'agence "Sanaa", pourtant lauréate du très prestigieux prix Pritzker 2010, est jugé trop moche pour son environnement monumental.

Comment en est-on arrivé à cette situation aberrante ?

D'abord, parce que le Plan local d'urbanisme, notre célèbre P.L.U. accouché dans la douleur en 2006, est aussi confus que mal rédigé. Puisque ce sont ses termes mêmes qui ont permis ce jugement et ce, malgré une révision partielle en 2010, qualifiée en interne d'"amendement Samaritaine", qui n'avait d'autre projet que de faciliter le projet phare porté par le groupe LVMH. Pardon de dire les choses crûment mais je pense qu'on est là pour se parler.

Voilà le résultat affligeant d'une très mauvaise approche de la Mairie de Paris sur la place de l'architecture contemporaine dans notre ville. Place d'ailleurs bien controversée.

Qu'on en juge par les sorties intempestives et malheureuses de Bertrand DELANÔE au sujet des tours, seul remède, selon lui, pour faire face à la crise de la construction à Paris.

Qu'on en juge à proximité immédiate sur le site des Halles par le résultat plus que contestable des choix architecturaux du Maire de Paris.

Qu'on en juge dans le 15e arrondissement par le projet de la tour Triangle.

Est-ce là votre contribution à la création architecturale contemporaine dans notre ville ?

En ce jour, Madame la Maire, où vous soumettez à notre Assemblée une charte de déontologie, que dire du rôle d'un maire d'arrondissement appartenant à votre majorité, en situation manifeste de confusion, voire de conflit d'intérêt ?

Aujourd'hui deux questions se posent. La première, il est vrai, ne relève pas des prérogatives municipales : quel sera le jugement en appel des juridictions administratives ? Mais la deuxième nous concerne : la Mairie envisagerait une nouvelle révision partielle du P.L.U., un deuxième "amendement Samaritaine" en quelque sorte. Dans quel but et pour aboutir à quoi ? A renoncer à une création architecturale contemporaine ou, a contrario, à faciliter, par dérogation au principe général du P.L.U., un tel projet ?

Par ailleurs, quelles dispositions comptez-vous mettre en œuvre pour faire taire les soupçons de bienveillance particulière de l'Exécutif parisien à l'égard de ce projet ? Et préciser le rôle d'un maire d'arrondissement, élu socialiste, très mal élu par ailleurs, mais très concerné par les règles de déontologie que vous prétendez attendre des élus parisiens.

Sur ces points, Madame la Maire, vous devez une réponse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous aviez bien commencé votre intervention, et je partageais pour l'essentiel votre analyse sur la décision et l'interprétation qu'il faut faire de la décision du Tribunal administratif. Vous la terminez moins bien, cher Monsieur LEGARET.

D'abord, je voudrais vous dire que c'est une surinterprétation, et même une interprétation erronée du P.L.U., qui, à mon sens, a conduit le Tribunal administratif à prendre la décision qu'il a prise. Je voudrais juste vous citer un extrait des attendus du jugement.

Je cite le Tribunal, le juge : L'homogénéité de l'ensemble est assurée par l'emploi de la pierre de taille en façade - il parle du tronçon concerné - par un même traitement des toitures en pente, en ardoise ou en zinc, par une unité de registre décoratif, notamment ceux des fenêtres et des balcons, et par une relative régularité des volumes. Que si des façades d'immeubles voisins de la Samaritaine comportent des éléments disparates, voire peu heureux, la cohérence d'ensemble du tissu urbain de la section commerciale et populaire de la rue de Rivoli a globalement été respectée. Et le juge considère que la façade de l'agence "Sanaa", qui effectivement a obtenu le prix Pritzker, qui est l'équivalent du prix Nobel pour l'architecture, que cette façade en verre est dissonante.

Juste un mot sur le P.L.U. Le P.L.U. dit : l'objectif recherché ne doit pas pour autant aboutir à un mimétisme architectural pouvant être qualifié esthétiquement de pastiche. Ainsi l'architecture contemporaine peut prendre place dans l'histoire de l'architecture parisienne. Excusez-moi, mais les attendus du jugement du Tribunal administratif laissent le choix aux architectes entre l'imitation et le pastiche. Il n'y a aucune possibilité, vu la définition qu'ils donnent de ce que doit être une insertion harmonieuse, il n'y a aucune autre possibilité que le pastiche. Ce qui est exactement contraire à ce qui est écrit noir sur blanc dans le Plan local d'urbanisme.

Donc je suis vraiment désolé, je ne vois pas quel est le rapport entre la première partie de votre intervention et la seconde partie de votre intervention. D'ailleurs, il y a eu une levée de bouclier de tous les experts, de tous les architectes, même l'Académie d'architecture a lancé une pétition sur ce sujet-là, pour dire que, si jamais les principes qui s'opposaient dans ce jugement étaient appliqués, il serait impossible, rigoureusement impossible, de faire de l'architecture contemporaine à Paris.

Bien évidemment, je voudrais juste quand même préciser une chose qui me paraît essentielle, c'est que la demande d'harmonie, qui est tout à fait légitime, est compatible avec la notion de dissonance. C'est au nom de la dissonance que le juge a cassé l'arrêté. Mais la dissonance en musique ou dans les Beaux-Arts ou dans l'architecture fait partie de l'harmonie. Si jamais il n'y avait pas d'acte de dissonance en matière architecturale, jamais le centre Pompidou n'aurait pu être construit à proximité du Marais, jamais la Pyramide du Louvre n'aurait pu dialoguer avec le Palais du Louvre, et même jamais la Tour Eiffel n'aurait pu dialoguer avec l'Arc de Triomphe.

Excusez-moi mais le P.L.U. est extrêmement précis dans sa formulation et il est précis dans le sens où il autorise les gestes de rupture architecturale qui permettent le dialogue entre les siècles, qui permettent le dialogue entre les architectures. Si nous continuons dans la direction tracée par le Tribunal administratif, il sera tout simplement impossible de construire à Paris de l'architecture contemporaine. On sera dans une espèce de ville musée, voire même de mausolée haussmannien, et ce serait tout à fait détestable.

Je souhaite, mais je ne peux rien faire d'autre que souhaiter car cela relève de la décision du Conseil d'Etat, que cette décision du Tribunal administratif soit remise en cause par le Conseil d'Etat.

Quant à votre mise en cause du maire du 4^e arrondissement, elle est particulièrement malvenue et malveillante. Elle n'a aucun sens. Il s'est toujours tenu à l'écart de toutes les délibérations qui ont été votées à propos de la Samaritaine ou du bâtiment du bois de Boulogne.

Si vous vouliez interdire aux gens qui sont élus au Conseil de Paris de travailler dans le secteur privé, vous ne vous y prendriez pas autrement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Avant de vous redonner la parole, je voudrais dire que ce genre de mise en cause est vraiment étonnant et vraiment malvenu dans ce lieu.

Vous dites vous-même : comment arrêter cette rumeur sur l'amalgame ? La meilleure façon d'arrêter une rumeur, c'est de ne pas l'alimenter soi-même. Je vous propose donc à la fois de retirer ces propos désobligeants par rapport à un collègue qui fait son travail honnêtement et qui le fait en séparant bien les choses. Vos commentaires sur "bien élu, mal élu", bon, je vous les laisse, mais je les trouve assez peu délicats.

Quant au projet de la Samaritaine, je souhaite vraiment, comme l'a dit Jean-Louis MISSIKA, que nous soyons entendus en appel par le Conseil d'Etat pour que l'architecture contemporaine ait sa place à Paris, dans les conditions qui sont celles qui sont proposées sur la Samaritaine.

Vous avez évoqué des sujets comme par exemple les Halles en parlant du "projet du Maire de Paris". Je rappelle ici, pour les collègues qui seraient nouveaux dans cette Assemblée, que le projet de Canopée des Halles, avait été jugé à l'unanimité du jury (je crois que vous y participiez vous-même) pour sa qualité architecturale.

Chacun peut réécrire l'histoire s'il le souhaite, mais les faits sont têtus.

Vous voulez ajouter un mot ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Madame la Maire, le meilleur moyen d'entretenir la rumeur et les amalgames, c'est de ne pas répondre aux questions.

J'ai posé en réalité deux questions dans ma question, c'est peut-être une de trop, mais je n'ai pas envie de retirer celle que vous jugez en trop.

La première question, c'est effectivement de s'interroger sur le fondement et la logique...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous ne reposez pas votre question, vous répondez à ce que l'on vient de vous dire, cela figure dans le règlement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - J'ai droit à deux minutes de réplique, je n'en abuserai pas, Madame la Maire.

C'est effectivement une décision très inattendue, je l'ai dit, je crois que Jean-Louis MISSIKA partage effectivement ce point de vue.

La deuxième question, vous savez ce que c'est qu'une question d'actualité ? C'est une question qui est liée à l'actualité et aux informations que donne la presse. Vous ne pouvez pas ignorer que, quand on parle de la Samaritaine aujourd'hui, on évoque, avec des intentions plus ou moins malveillantes, le fait que le Maire de Paris lui-même et un maire d'arrondissement ont joué les bons samaritains.

Il vous appartenait aujourd'hui de répondre de façon nette, précise à ces questions et d'apporter de bonnes réponses. C'est manifestement ce que vous n'avez pas envie de faire et, cela, je le regrette profondément.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, tout ce qui se fait dans cette instance est sous le regard du droit ; d'abord des Préfets qui peuvent déférer lorsqu'il y a une illégalité dans ce qui se fait ici, ensuite des tribunaux.

Si vous aviez jugé bon de saisir les tribunaux pour qu'une quelconque irrégularité liée au rôle du Maire de Paris et au rôle du maire du 4^e, qui n'était pas maire du 4^e à l'époque, soit jugée, vous pouviez le faire. Je vous laisse vraiment à la propagation de ce type de rumeurs, elles ne grandissent pas, en général, ni la démocratie ni celles et ceux qui alimentent ce type de propos.

Je vous propose de passer à la question suivante.

II - Question d'actualité posée par le groupe UDI - MODEM à Mme la Maire de Paris relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et de l'espace public parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, vous avez la parole pour la question d'actualité du groupe UDI - MODEM.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Madame le Maire, mes chers collègues : "Une société inaccessible est une société de parias, d'intouchables. Une société qui promeut l'accessibilité en se laissant toucher par l'autre, différent, est enfin réconciliée avec elle-même".

Cette phrase, prononcée lors des Trophées 2014 de l'Accessibilité, est une phrase de mon parent Philippe POZZO di BORGIO dont la vie a été retracée dans le film "Intouchables".

La loi du 11 février 2005 avait prévu la date butoir du 1er janvier 2015 pour l'élaboration dans chaque commune d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

En juillet 2012, seulement 13 % de ces plans qui ne couvrent que 30 % de la population ont été adoptés. De nombreuses villes moyennes et la plupart des communes rurales ne disposaient pas d'un budget suffisant pour être en phase avec la loi, sans compter que beaucoup de ces mesures étaient très contraignantes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a déposé un projet de loi sur l'accessibilité ayant pour objet un moratoire de la loi de 2005 et qui, malheureusement, reporte la date butoir de cette loi.

Mais qu'en est-il de Paris ?

Mais qu'en est-il de Paris ? Je vous lis juste le témoignage de Mme Françoise RUDETZKI, fondatrice de S.O.S. Attentats :

"Invalide moteur depuis 30 ans, je refuse de vivre enfermée. Je peux conduire ma voiture. J'ai un périmètre de marche de 100 mètres, au-delà j'utilise ma chaise roulante. Le métro, bien entendu, n'est pas praticable : 20 stations sur 309 sont accessibles et les bus ne vous déposent pas devant chez vous. Les places destinées aux handicapés sont souvent occupées de manière illicite, les faux macarons fleurissent, les fréquentes pannes d'ascenseur sont un cauchemar.

Pour trouver des cafés et des restaurants avec des toilettes accessibles, bonne chance. Impossible de faire ses courses dans un supermarché. La Poste dont je dépends est dépourvue de pente d'accès et de barre d'appui et je ne parle pas des services non-accessibles comme le sont le Palais de justice, les grands magasins, les cinémas, la Cité de la Musique, l'Opéra Bastille ainsi que la plupart des musées."

Le groupe UDI - MODEM a beaucoup d'interrogations sur ce sujet : la potentielle rupture de la chaîne d'accessibilité, des cabinets médicaux qui peinent à accomplir la mise aux normes, les transports en commun, on en a déjà parlé, et la situation des mises aux normes des logements sociaux.

Or, la Ville de Paris a disposé d'un budget annuel de plus de 8 milliards d'euros, vous le savez, dont 4 % ont été dévolus au handicap. Mais seulement, sur ces 8 milliards, 20 millions d'euros ont été consacrés à l'accessibilité proprement dite, 20 millions sur 8 milliards, ce qui fait que la collectivité parisienne stagne en 64e position du classement établi par l'Association des Paralysés de France.

Candidat dans le 7e, je n'ai pas trop suivi la campagne parisienne, peut-être avez-vous fait des promesses et peut-être la question que je vais vous poser y avez-vous répondu, mais je n'ai pas entendu cela quand j'ai suivi la campagne, mais je n'étais pas très présent.

La question que je vous pose, Madame la Maire : allez-vous continuer la même politique ou est-ce que la Ville de Paris et le Département vont-ils avoir le courage de prendre ce problème d'accessibilité à Paris à bras-le-corps et de faire en sorte que Paris devienne une ville normale pour les handicapés ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, adjoint à la santé et aux personnes en situation de handicap.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Monsieur le Conseiller, chers collègues.

Je dois dire que le constat que vous établissez est assez juste. Vous avez rappelé la loi de 2005. Il faut rappeler ici que, suite à celle de 1975, c'est la seconde grande loi sur le handicap, que c'est une loi fondatrice et fondamentale dont les principes ont été largement partagés sur les bancs du Parlement quand il l'a approuvée.

La situation actuelle, vous la connaissez bien, c'est que cette loi a été insuffisamment mise en œuvre et que cela suscite l'impatience légitime des personnes qui sont en situation de handicap.

Dès 2012, le Gouvernement a donc missionné Mme CAMPION, sénatrice, pour mener une mission sur l'application de cette loi. Une concertation nationale s'est engagée, avec les associations notamment représentant les personnes en situation de handicap, mais aussi les élus locaux, les fédérations de professionnels (vous avez cité quelques-unes des professions qui doivent se mettre en accessibilité) pour élaborer une solution concrète.

C'est suite à cette concertation que les agendas d'accessibilité programmée ont été engagés, qui doivent permettre, non pas de déroger à la loi de 2005, non pas de se donner du temps supplémentaire, mais de se donner les moyens d'appliquer enfin cette loi.

Donc, avant le 31 décembre de cette année, chacune des institutions recevant du public devra soumettre pour validation au Préfet un agenda d'accessibilité programmée.

Tout récemment, le Gouvernement a d'ailleurs déposé devant le Sénat un projet de loi d'habilitation qui a été adopté le 28 avril, projet de loi d'habilitation à légiférer par ordonnance et l'Assemblée nationale se prononcera à son tour le mois prochain.

Le dispositif sera complet quand, pour le clore, la secrétaire d'Etat, Ségolène NEUVILLE, aura signé avec la Caisse des dépôts et consignations et "Bpifrance" un dispositif permettant de fournir des prêts à taux avantageux aux acteurs publics et privés pour lesquels le coût des travaux est extrêmement important.

Notre Municipalité, elle, vous le savez, a adopté un Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap, et un Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public en 2012. C'est ce plan qui est en cours d'application.

À ce jour, il y a à Paris 2.259 établissements qui reçoivent du public et 457 installations ouvertes au public. 30 % des équipements ont été mis en accessibilité par la Ville depuis 2001. Nous en sommes à 23 % des écoles, 29 % des collèges, 46 % des équipements sportifs, 34 % des bibliothèques et 37 % des musées.

Ces chiffres sont évidemment insuffisants, mais croyez bien que ma volonté et celle de notre Municipalité est d'aboutir rapidement à l'application complète de la loi de 2005.

La mise aux normes va concerner plus de 1.550 établissements recevant du public pour les six grandes directions gestionnaires des parcs bâtis.

Nous mettons donc au point une stratégie globale d'intervention qui est étudiée en lien avec les associations de manière à rendre accessibles les services de proximité à tous.

J'ajoute que toutes les nouvelles constructions, depuis 2005, répondent bien sûr aux normes d'accessibilité et je vous le redis : il n'est pas question de profiter d'un nouveau délai, mais il est question de se donner les moyens de rendre accessible Paris à toutes et tous, quel que soit le handicap.

J'ajouterai en conclusion que la loi de 2005, si son adoption a fait l'objet d'un large accord, le constat qu'elle ne comportait pas les outils pour la rendre réellement applicable est également largement partagé par l'ensemble des acteurs et que je préfère qu'on se tourne vers l'avenir et qu'on fasse preuve d'une volonté sans faille pour l'appliquer maintenant plutôt que de répéter les erreurs du passé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bernard JOMIER, pour cette réponse complète. Je confirme, Monsieur le Président... Monsieur le Conseiller pardon, c'est une habitude ! On est tous président de quelque chose...

Je confirme l'engagement de la Municipalité pour apporter des réponses très concrètes à ce plan de mise en accessibilité.

Je vous laisse la parole.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il est évident, Madame le Maire, que je ne peux pas me satisfaire de la réponse de votre adjoint, qui nous a rappelé le texte de loi que je connais puisque j'ai suivi ce texte au Sénat, qui évidemment nous a rappelé des chiffres qui confirment ce que je vous dis.

Nous avons été, vous l'Exécutif, et nous l'opposition - je me mets dedans - fautifs dans la dernière mandature de pas avoir été assez vigilants sur ce sujet.

La question que je vous posais est simple : nous avons 20 millions d'euros sur les 8 milliards de budget depuis six ans sur cette affaire. C'est nettement insuffisant. La Ville de Paris, qui est la capitale de la France, aurait dû aller beaucoup plus loin et aurait dû en fait avoir une énergie beaucoup plus forte sur ce dossier. Cela a été une faute. Je ne veux pas accuser plus l'Exécutif que nous mais c'est comme cela.

La question que je vous ai posée, et votre adjoint n'a pas répondu, c'est de savoir... il m'a répondu et c'est normal avec les éléments qu'il a, c'est-à-dire des éléments administratifs et les éléments d'une ligne politique. La question que je vous pose est la suivante : est-ce que budgétairement, vous allez laisser le prochain budget à ces 20 millions d'euros consacrés à l'accessibilité, ou bien vous allez avoir le courage de proposer, malgré les compressions budgétaires, que l'accessibilité passe à 50, 60 ou 100 millions d'euros ? Ce qu'elle mérite.

Le retard que Paris a pris n'est pas supportable pour les villes européennes car nous sommes l'une des grandes villes européennes !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGIO, d'abord tout le monde n'est pas sénateur ou parlementaire dans cette Assemblée. Et donc, c'était très bien que d'une façon très pédagogique, on rappelle ce qu'a été le débat parlementaire.

Ensuite, la réponse de Bernard JOMIER a été très claire. Oui, c'est un engagement que de faire beaucoup mieux dans cette mandature qui vient, sur l'accessibilité. Budgétairement, comment faire ?

Il y a bien sûr le budget de la Ville, mais il y a aussi des réponses Caisse des dépôts, BPI, et vous nous critiqueriez à juste titre si nous n'essayions pas d'optimiser et de chercher aussi les financements prévus pour pouvoir déployer cette loi très importante sur l'accessibilité.

Voilà, la réponse, je crois, est claire.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste et apparentés à Mme la Maire de Paris relative au travail dominical et nocturne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne à présent la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour les élus du groupe socialiste et apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'adoption précipitée de la loi Mallié en 2009 a placé durablement la question du travail dominical sur le devant de la scène en rompant un équilibre précaire et en instaurant une réglementation extrêmement complexe dont tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'elle est inadaptée.

Dans ce contexte, le rapport de Jean-Paul BAILLY propose de clarifier la loi tout en maintenant la spécificité du dimanche. Le Ministre du Travail, Michel SAPIN, a lui confirmé que la législation évoluerait prochainement en ce sens.

D'ores et déjà, à Paris, il existe sept zones touristiques et 20 % des commerces sont aujourd'hui ouverts le dimanche. Alors que la réglementation se trouve sur le point d'évoluer, il nous semble essentiel de mener une évaluation de la situation parisienne.

Je pense entre autres au 12^e arrondissement, où la situation actuelle de Bercy-Village et l'impact qu'aurait une autorisation d'ouverture dominicale des commerces doivent être étudiés en détail, mais c'est le cas dans bien d'autres arrondissements parisiens.

Par ailleurs, l'actualité a démontré que le débat sur les horaires des commerces parisiens ne pouvait se limiter qu'à la question du dimanche et qu'une réflexion sur les ouvertures nocturnes devait également s'engager.

C'est pourquoi le groupe socialiste et apparentés souhaite que soit lancée une mission d'information et d'évaluation chargée d'étudier l'impact du travail dominical, mais aussi du travail nocturne, afin d'accompagner de manière pertinente la définition d'un futur cadre législatif.

Bien entendu, une telle réflexion doit prendre en compte tous les enjeux : la préservation de la diversité commerciale, à laquelle nous sommes attachés, le développement de l'emploi, l'attractivité de notre territoire, les rythmes des Parisiens, les droits des salariés, ainsi que la préservation du temps de respiration de notre Ville.

Enfin, l'examen d'un tel sujet de société ne peut être envisagé qu'en étroite concertation avec tous les acteurs concernés : associations de riverains, associations familiales, représentants des salariés, représentant des commerces et des fédérations professionnelles. Une nécessité à laquelle le principe des missions d'information et d'évaluation du Conseil de Paris apporte, nous semble-t-il, une réponse pertinente.

Aussi, Madame la Maire, pouvez-vous nous confirmer la mise en place prochaine d'une mission d'information et d'évaluation sur la gestion du travail dominical et nocturne à Paris ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, vous nous demandez donc, au nom du groupe socialiste et apparentés, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'ouverture dominicale et nocturne des commerces à Paris.

Le sujet fait en effet débat depuis des mois, voire même depuis plusieurs années, comme vous l'avez souligné. La Maire de Paris a elle-même d'ailleurs récemment souhaité qu'une telle concertation puisse être mise en place au niveau de notre Conseil.

Cette mission, sans vouloir préjuger ni de la méthode ni des pistes de travail qui seront choisies, permettra de faire un état des lieux parisien, et plus particulièrement des sept zones touristiques actuelles, et de voir ce qui pourrait évoluer et comment.

Elle permettra d'étudier, au moyen d'auditions de tous les acteurs concernés que vous avez déjà énumérés, cette question complexe à l'aune de ses conséquences économiques, sociales et sociétales.

La mission sera bien entendu composée d'élus de différentes sensibilités et aura six mois pour rendre son rapport à la Maire de Paris.

J'ai donc, vous l'avez compris, le plaisir de répondre très favorablement, au nom de Mme la Maire de Paris, à votre demande.

Soyez assurée d'ailleurs, Madame, de notre profond attachement à la promotion de la diversité commerciale à Paris, ainsi que notre préoccupation permanente pour l'emploi dans le respect des droits des salariés et de leurs conditions de travail.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Olivia POLSKI.

Je voudrais bien sûr vous saluer et vous remercier et dire sur ce sujet-là que j'ai souhaité en effet, sans attendre, que l'on puisse lancer cette mission d'information et d'évaluation qui permettra à tous les groupes de s'exprimer, qui permettra aussi d'auditionner, de rencontrer l'ensemble des acteurs du travail dominical, mais aussi de la question du travail nocturne qui est aussi posée dans notre Capitale.

J'ai souhaité que ce soit fait sans attendre pour que le débat parlementaire n'arrive pas avant que nous ne nous soyons nous-mêmes saisis de ce sujet. Le débat parlementaire, je crois, sur la question du travail dominical aura lieu à l'automne. D'ici là, notre Assemblée aura pu émettre des propositions à partir de l'audition et d'un travail de fond parce que je pense que sur ce sujet-là ce n'est pas pertinent d'être dans des postures. On a des sujets à traiter. J'ai fait part souvent de ma conviction sur le sujet, à savoir que je ne suis pas pour une généralisation du travail du dimanche, que je suis pour qu'il y ait du volontariat et des compensations et des accords dans les entreprises qui le pratiquent. J'ai évoqué aussi la nécessité d'entendre les riverains dans les quartiers qui pourraient être concernés, par exemple, par des extensions de ce travail dominical.

Je souhaite, et nous aurons l'occasion d'y revenir, que la mission d'information et d'évaluation apporte tous ces éléments pour que notre Conseil puisse statuer.

Je vous remercie.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, relative aux tarifs d'entrée dans les équipements publics à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité du Groupe Ecologiste de Paris.

C'est M. David BELLARD qui la pose et je lui donne la parole.

M. David BELLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la piscine Molitor est inaugurée aujourd'hui dans le 16^e arrondissement. Notre Ville a décidé, en 2008, d'en confier le bail au fonds d'investissement Colony Capital plutôt que d'en faire un établissement public. En conséquence, cette inauguration en grande pompe laisse aujourd'hui un goût amer. Ce n'est pas une piscine municipale supplémentaire qui ouvre mais bien un hôtel 5 étoiles exclusivement réservé à une élite.

Une élite capable d'assumer des prix d'entrée qui s'annoncent prohibitifs pour l'écrasante majorité des Parisiennes et des Parisiens.

Dans ce contexte, la disponibilité des bassins de Molitor pour les scolaires trois fois par semaine apparaît comme une mesurette brandie pour se donner bonne conscience.

Molitor est, pour nous Ecologistes, un cas emblématique et un véritable scandale. Il nous interpelle sur les priorités d'une Majorité progressiste et écologiste en terme d'accessibilité des équipements publics à toute la population, notamment les plus fragiles financièrement. Cela est d'autant plus essentiel dans une période d'optimisation des dépenses publique et à l'heure où une crise écologique, économique et sociale sans précédent frappe nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

En 2012, notre Ville avait décidé de multiplier par 4 le tarif de location des équipements sportifs de proximité.

Les équipements sportifs sont aujourd'hui insuffisants et parfois confrontés à des grèves du personnel, comme c'est le cas actuellement. Leur prix doit rester le garant d'un accès possible pour toutes et tous, comme l'avait permis l'hiver dernier la mise en place du bouclier social à Paris. Des terrains de tennis aux musées, en passant notamment par les bibliothèques, les gymnases, les centres de loisirs ou les conservatoires, notre Ville doit proposer des tarifs raisonnables et proportionnels aux moyens des Parisiennes et des Parisiens.

Aussi, Madame la Maire, nous souhaitons aujourd'hui vous adresser plusieurs questions.

Comment comptez-vous peser sur les nouveaux gestionnaires de Molitor pour que les tarifs proposés ne la transforment pas immédiatement en ghetto de riches ?

Pouvez-vous nous assurer que les tarifs d'entrée dans les équipements publics de la Ville demeureront stables sur l'ensemble de la mandature ?

Enfin, êtes-vous favorable à la création d'une tranche supplémentaire de revenus pour la grille tarifaire commune relative aux centres d'animation, aux restaurants scolaires et aux conservatoires municipaux, qui s'appliquerait aux ménages parisiens les plus aisés, comme nous l'avions demandé à plusieurs reprises lors de la précédente mandature ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous évoquez l'ouverture de la piscine Molitor. Je tiens à vous rappeler, en préambule, que cette piscine n'a jamais été un équipement en gestion municipale. De sa création en 1933 à sa fermeture en 1989, l'exploitation a toujours été confiée à un organisme privé.

Je me réjouis aujourd'hui de sa réouverture après quelque 25 années d'abandon, durant lesquelles cet équipement emblématique de la Ville de Paris, à forte valeur patrimoniale et historique, a été livré aux déprédations et à l'usure du temps.

Je voudrais insister sur le fait que le recours aux capitaux privés, pour restaurer ce monument classé de grande valeur, a été rendu nécessaire, eu égard aux coûts des travaux pour rendre l'aspect originel de sa décoration Art déco. Ils sont supérieurs aux 65 millions d'euros prévus initialement que la Ville n'était pas en mesure de supporter, d'où sa si longue fermeture de plus de 20 ans.

Ce que nous pouvons surtout regretter sur Molitor, c'est l'absence d'intervention de la Ville à la fermeture de l'équipement en 1989 et son manque d'anticipation les années précédant cette fermeture. Cela aurait certainement permis...

Laissez-moi répondre et écoutez jusqu'au bout !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Julien BARGETON, une seconde que le calme revienne et que chacun entende ce qui vient d'être dit et ce qui va être dit. Voilà !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Et son manque d'anticipation les années précédant cette fermeture. Cela aurait certainement permis une opération de rénovation bien moins coûteuse.

Par comparaison, avec une somme de cet ordre, la Ville a pu enregistrer l'ouverture de six piscines municipales au grand public entre 2001 et 2014.

Vous noterez, d'ailleurs, que cet effort sera amplifié au cours de cette mandature, avec la création de nouvelles piscines et l'aménagement des baignades extérieures.

Je vous rappelle, par ailleurs, que l'exploitation de la piscine ne permet pas de rentabiliser ces investissements colossaux. C'est pourquoi il a fallu l'adosser à tout un complexe qui puisse viabiliser le projet sur le long terme et garantir son ouverture et sa préservation architecturale. Ce projet, seul un opérateur privé pouvait le réaliser.

La priorité de cette opération était donc avant tout la sauvegarde d'un monument en danger de mort. Nous sommes fiers d'y être parvenus sans avoir mis à contribution les Parisiennes et les Parisiens.

Cela étant dit, nous sommes d'accord sur le fait que les tarifs proposés par l'occupant sont actuellement très élevés et ne permettent pas d'envisager un usage familial de cette piscine.

Comme vous le savez, les termes du contrat conclu, un bail emphytéotique administratif, n'autorisent pas l'intervention de la Ville dans la fixation des tarifs. Le titulaire du bail avait néanmoins marqué en 2008 sa volonté de prendre en compte les besoins exprimés par la Ville, en manifestant son intention de soumettre ses propositions pour l'accès des scolaires.

Alors, la Ville négocie d'ores et déjà une convention en vue d'attribuer des créneaux scolaires à différentes écoles. Il ne s'agit pas là d'une mesurette. En tout cas, nous ne considérons pas la natation scolaire et le savoir-nager comme une mesurette ; je pense que nous pouvons le reconnaître collectivement.

Pour compléter ces efforts, la Maire de Paris interpellera, bien sûr, le titulaire en lui demandant d'étudier sans délai une tarification qui ouvre l'accès de l'équipement à un public plus large.

Concernant les équipements publics, je tiens à préciser qu'en 2012, la révision de la grille tarifaire des équipements sportifs municipaux s'expliquait par le fait que les tarifs appliqués étaient bas, une fois rapportés aux coûts d'entretien de ces équipements. À titre d'exemple, les participations versées par les associations sportives, principaux usagers de ces équipements, subventionnés par ailleurs, s'élevaient à 1 % de leurs charges de fonctionnement.

Ce relèvement faisait d'ailleurs suite à différentes recommandations de la Chambre régionale des Comptes et de l'Inspection générale. De plus, les tarifs mis en œuvre étaient extrêmement faibles comparés à ceux pratiqués par d'autres municipalités. Les tarifs découlant de la revalorisation opérée en 2012 demeurent comparativement très modérés et la gratuité a même été maintenue pour certains utilisateurs.

D'une manière plus générale, la tarification des équipements publics de la Ville n'est pas figée par principe. Elle doit être constamment réétudiée, ne serait-ce que pour mettre en cohérence les tarifs différents pour des situations similaires mais aussi en lien avec le programme d'ouverture de nouveaux équipements, avec leur schéma de financement et en lien avec les projets d'amélioration de la qualité de l'offre.

C'est un sujet qui dépasse le seul cas des équipements sportifs et qui a un impact important sur les ressources du budget de la collectivité parisienne. Il sera débattu notamment lors des discussions sur le prochain budget, ainsi que sur le financement du programme d'investissement de la mandature.

Nous pouvons cependant affirmer, à ce stade, que les tarifs appliqués resteront raisonnables et proportionnés au regard des différentes situations de ressources des Parisiens.

La piste que vous évoquez de création d'une tranche supplémentaire de revenus pour la grille tarifaire commune relative aux centres d'animation, aux restaurants scolaires et aux conservatoires municipaux, qui s'appliquerait aux ménages parisiens les plus aisés, est intéressante et sera étudiée attentivement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Je confirme : quand on a porté des réformes de tarification avec un souci de justice sociale, notamment sur les tarifs de cantine, en créant huit tarifs permettant de mieux équilibrer et répartir l'effort...

C'est vrai que vous étiez contre et vous continuez à être contre, mais je ne m'interdis et je ne nous interdis aucune analyse nous permettant effectivement de retravailler sur ces grilles de tarif concernant les services publics, pour aller toujours dans ce sens de justice sociale.

Je vous remercie.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de gauche à Mme la Maire de Paris relative à la croissance économique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question d'actualité du Groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, selon le dernier rapport de l'I.N.S.E.E., rendu public le jeudi 15 mai, la croissance économique au premier trimestre de cette année est nulle et la consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance, a reculé de 0,5 %.

La situation que connaît notre pays est d'une extrême gravité. Si on n'y prête garde, les derniers filets de protection vont se déchirer.

Les collectivités territoriales assurent plus de 70 % de l'investissement public. Elles sont des acteurs clés de la croissance et de l'emploi. Elles sont bien souvent le dernier rempart contre la crise sociale.

Or, la réduction du nombre d'impôts locaux initiée depuis la fin des années 90, et des transferts de compétences sans compensations financières, ont fragilisé les collectivités territoriales et les ont rendues encore plus dépendantes des dotations de l'Etat.

Aujourd'hui, nous savons que les décisions induites par le Pacte de responsabilité - je dirais d'irresponsabilité - vont très lourdement impacter les finances de notre Ville. Les annonces de Manuel VALLS d'une baisse de 11 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales risquent d'impacter le budget de la Ville à l'horizon 2017 à hauteur de plus de 500 millions d'euros par an. L'impact cumulé avec la montée en puissance de la péréquation pourrait aller jusqu'à 800 millions d'euros par an à horizon 2017 pour notre collectivité, soit près de 10 % de notre budget.

Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président de groupe, juste une seconde.

Je demande à tous les groupes de l'Assemblée de bien vouloir écouter, de marquer au moins le respect qu'on doit dans une Assemblée comme celle-ci, d'écouter ce qui se dit. On vous a écouté, on est d'accord, pas d'accord, on écoute, et on écoute le président du groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vous remercie, Madame la Maire, d'autant que ma question concerne l'ensemble des élus et des collectivités territoriales de notre pays.

Madame la Maire, comme vous l'avez rappelé à juste titre hier dans la presse, nous nous sommes engagés sur un programme d'investissements de près de 1,4 milliard d'euros pour développer de nouveaux équipements publics

de proximité et répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, tels que la création de nombreux logements sociaux et places en crèche, sans pour autant augmenter les impôts locaux.

Nous nous sommes engagés à ne pas réduire les effectifs du personnel de la Ville. Comme vous le dites si bien : nous sommes déjà à l'os ; c'est d'ailleurs certainement pour cela que nous atteignons des tristes records sur les troubles musculo-squelettiques chez les personnels de la Ville.

Dans ce contexte, s'il n'y a pas de modifications visant à une augmentation du niveau des droits de mutation et de la C.V.A.E., si nous n'envisageons pas de nouveaux leviers de la fiscalité, le budget 2015 aura de grandes difficultés à satisfaire les besoins et les attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Disons les choses clairement : nous ne pouvons pas accepter le programme de stabilité et tous les dogmes libéraux qui nous conduisent dans le mur et nous enfoncent jour après jour un peu plus dans la crise. Et il s'agit simplement d'un de ces plans d'austérité imposés dans toute l'Europe. Tous ces plans ont diminué le pouvoir d'achat, réduit les capacités de production et appauvri finalement les peuples. Ce plan profite encore plus aux plus riches avec 45 millions pour le capital sans contrepartie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On vous a entendu, c'est bon, on vous a entendu.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, comment notre ville va-t-elle pouvoir investir dans le logement, participer à la relance industrielle, à la transition écologique nécessaire pour lever le défi face à la pollution si l'Etat retire près de 800 millions d'euros ?

Comment soutenir la demande quand on rogne le pouvoir d'achat par le gel du point d'indice de la fonction publique, dont 5 millions de fonctionnaires, dont les agents sont pour l'essentiel des petits salaires et voient leur pouvoir d'achat déjà largement amputé par la hausse de la T.V.A. ?

Que dire des conséquences de la réduction de 20 milliards d'euros des moyens de la couverture sociale ?

Madame la Maire, les Françaises et les Français n'ont pas élu François HOLLANDE pour vivre cette politique, les Parisiennes et les Parisiens ne vous ont pas élue pour la suivre. Cette politique n'a aucune majorité populaire et n'a aucune majorité de gauche.

Vous, vous avez une majorité populaire, vous avez une majorité de gauche...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, écoutez ! Moi, j'ai une majorité. Ecoutez, c'est très intéressant.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vois que ma question gêne énormément les élus de l'UMP sur nos rangs. Ils en sont sûrement contents !

Vous, vous avez une majorité populaire et vous avez une majorité de gauche. Nous sommes à vos côtés pour travailler avec celles et ceux qui gardent leur cœur bien à gauche, celles et ceux qui veulent construire une alternative fondée sur la justice, l'égalité et le partage.

C'est pour cette raison, Madame la Maire, que je vous pose la question suivante.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez !

Attendez, Monsieur GIANNESINI. Monsieur, franchement...

Quinze fois vous venez de dire : il a trahi MÉLENCHON. On a compris ce que vous vouliez dire. Mais Monsieur, cela n'ajoute rien au débat qui est le nôtre. Donc, je vous demande de laisser terminer le président du groupe Communiste et de vous calmer.

C'est terminé, Monsieur GIANNESINI ?

C'est souvent comme cela à la reprise, ce qui est dommage parce que les sujets sont importants. Je vous rappelle que nous sommes sous le regard des Parisiens, et ils jugeront.

Allez-y, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, je vais essayer de conclure mon propos.

Madame la Maire, allez-vous demander officiellement au Gouvernement de revenir sur son projet de baisse des dotations aux collectivités territoriales ? Allez-vous demander à l'Etat d'enfin rembourser sa dette à l'égard des

Parisiennes et des Parisiens, dette non remboursée depuis le transfert des compétences sans compensation financière qui est estimée à plus de 1 milliard d'euros ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Avant de donner la parole à M. Julien BARGETON pour vous répondre, j'ai une demande du Président du groupe Socialiste, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - J'espère que nos débats sont sous le regard des Parisiens ainsi ils pourront noter la différence d'attitude des élus de la majorité et d'une partie au moins des élus de la droite parisienne.

Je ne sais pas si M. GIANNESINI a des velléités d'adhésion au Front de Gauche. En tout cas, un peu d'ironie, certes, mais pendant les questions d'actualité, il y a un usage qui est de respecter la parole des orateurs qui interpellent l'Exécutif, ce que vous ne faites pas, encore une fois à ce moment, et je crois qu'à cette première séance du Conseil de Paris, il est temps de demander à nos collègues de l'UMP de se comporter de manière démocratique, respectueuse et raisonnable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Du coup, vous allez m'écouter et ne pas m'interrompre, puisque visiblement vous attendez ma réponse. Donc j'entends la faire dans le calme le plus serein.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARGETON, vous répondez.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Notre attitude à l'égard du Gouvernement, de manière générale, est extrêmement simple : c'est le choix d'un dialogue constructif et exigeant, avec le souci constant de défendre les intérêts des Parisiens.

Oui, oui...

Le plan annoncé par le Gouvernement pour les collectivités locales nous place effectivement dans une position inédite, même si les montants évoqués sont, me semble-t-il, exagérés. Le resserrement de la contrainte budgétaire atteindra ainsi en 2015 un niveau inégalé, bien supérieur aux baisses auxquelles nous avons déjà été confrontés.

Cette diminution des dotations vient s'ajouter à la progression des charges de péréquation et complique la construction du prochain budget. Ce dialogue doit impérativement déboucher sur des solutions acceptables pour tous. En effet, il ne faut pas avoir une approche strictement budgétaire des investissements des collectivités locales, mais une approche économique : nous devons miser sur un niveau d'investissement suffisant pour maintenir l'attractivité de Paris et participer à la relance économique par la création de dizaines de milliers d'emplois dans le BTP, mais pas seulement.

C'est sur ces objectifs qu'a été bâti le programme de mandature pour lequel l'Etat doit nous accompagner dans une gestion vertueuse.

La négociation doit porter non seulement sur le niveau des dotations et les critères retenus pour les calculer, mais aussi plus largement sur les finances locales dans leur ensemble, et notamment en tenant compte des spécificités parisiennes. Il ne faut pas, par exemple, pénaliser mais bien encourager les collectivités qui ont été bien gérées.

Nous refusons de mettre nos investissements en berne. Pour autant, nous ne pourrions continuer en l'absence de contrepartie à assumer seuls ces niveaux de charges, dont certaines bénéficient d'ailleurs parfois fortement à l'Etat.

Des discussions franches sont en cours avec l'Etat et ses services, avec une méthode voulue par Mme la Maire de Paris : globaliser et remettre à plat les relations financières entre la Ville et l'Etat, sur la base d'un travail fin, partenarial, confiant mais aussi tonique dans son déroulé, et qui permette de tout reposer, y compris les transferts de compétences, les investissements, de regarder au cas par cas les investissements sur lesquels l'Etat peut nous accompagner, les pistes de ressources nouvelles, etc.

Toutes les options doivent être étudiées, mais chacune des parties en présence (l'Etat, la Ville, les partenaires) devront prendre leurs responsabilités. Amputer drastiquement l'investissement parisien serait dramatique pour l'économie de Paris et du pays et, donc, il faut avoir une approche globale, à la fois confiante et exigeante, qui permette tout simplement de dire ce que chacun fait, pour le compte de qui, et de rétablir, là aussi, les réalités budgétaires.

Je crois que c'est le travail qui est engagé et, en tout cas, Mme la Maire de Paris y participe pleinement.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je veux vous dire, vraiment, de compter sur moi pour la tonicité de ce débat et de ce contrat que je propose à l'Etat, pour permettre à notre collectivité de continuer, non seulement à investir dans le service public pour les Parisiens, c'est là-dessus que nous avons été élus, mais aussi pour servir à partir de cet investissement l'attractivité et l'emploi parisien et francilien.

Je le dis souvent, c'est une donnée importante : 1,4 milliard d'investissement en moyenne, ce à quoi je me suis engagée sur cette mandature, c'est 30.000 emplois par an dans le secteur privé. Cela aussi, c'est une donnée que je souhaite mettre, en tout cas que j'ai mise déjà dans le débat public et dans la discussion exigeante et tonique que j'ai avec l'Etat.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux bâches publicitaires géantes à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie et je passe à la question suivante, qui est une question posée par le Parti radical et nouveau Centre, nouveau groupe Centre et Indépendants - nouveau Centre c'était avant, Centre et Indépendants c'est maintenant -.

Centre et Indépendants, cela rappelle quelque chose...

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années nous assistons à la prolifération de bâches publicitaires sur le fronton de nos plus beaux monuments et édifices parisiens : la Conciergerie, le palais de justice, les immeubles de la place des Vosges, place Vendôme ; et la liste est encore longue.

Tous ces lieux emblématiques sont régulièrement défigurés par l'apposition de publicités géantes. Au-delà de l'aspect inesthétique des bâches dans des zones souvent très touristiques, nous considérons que la publicité est aussi une atteinte à la liberté de conscience des Parisiennes et des Parisiens. Il leur est imposé la vision d'un monde consumériste aux dépens de la beauté patrimoniale et artistique dont regorge pourtant notre ville.

Pour le bien-être des habitants, mais aussi des milliers de touristes qui arpentent la capitale, il est de notre devoir d'être vigilants. Nous devons porter une politique exigeante et ambitieuse, comme la majorité municipale l'a fait, via l'adoption du règlement local de publicité voté en 2012.

Concernant la question des bâches publicitaires, le R.L.P. autorise l'installation d'affichages publicitaires inférieurs à 16 mètres carrés sur les échafaudages et indique que ces bâches doivent être de composition originale et décorative.

La concrétisation de ce cadre réglementaire est, nous le voyons bien, compliquée.

Depuis un décret de 2007 modifiant le Code du patrimoine, la loi autorise les monuments historiques à recourir à cette source de revenus en cas de travaux extérieurs nécessitant la pose d'échafaudages.

Quelques restrictions avaient tout de même été entérinées : ne pas excéder 50 % de la surface totale et la durée ne doit pas dépasser l'utilisation effective des échafaudages.

Nous sommes conscients que l'objectif de la loi est de recueillir des financements pour la rénovation des monuments historiques aux coûts très élevés.

Cependant, l'exemple de la rénovation du Panthéon où l'apposition d'une bâche publicitaire a pu être évitée au profit d'une œuvre artistique montre qu'il est possible de se lancer dans des travaux importants sans le recours systématique à la publicité.

Nous sommes également conscients que, pour certaines institutions ou propriétaires, les financements tirés de ce mécénat publicitaire sont indispensables, mais cela nous oblige-t-il à supporter pour autant la défiguration de nos espaces publics ? Cela nous oblige-t-il à laisser s'étendre toujours plus ces bâches géantes ?

C'est pour ces raisons que nous saisissons l'Exécutif municipal afin de lui demander ses intentions en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Bernard BROS.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci, Jean-Bernard BROS.

Monsieur le Président, merci de votre question et de l'intérêt manifesté par votre groupe, depuis plusieurs années d'ailleurs maintenant, sur cette question centrale de la requalification de l'espace public parisien, y compris sur la protection visuelle et esthétique de l'espace et des bâtiments, préoccupation que nous avons bien évidemment en commun.

Vous le savez, la Ville de Paris ces dernières années a exprimé des positions fortes, volontaristes sur le sujet, notamment à travers une action réglementaire. La Ville de Paris n'était pas obligée de constituer un nouveau règlement local de publicité que nous avons adopté en juin 2011 au Conseil de Paris. Les communes peuvent le faire quand elles le souhaitent, à la condition que cette nouvelle réglementation soit plus protectrice que la réglementation nationale.

Vous avez rappelé le contenu de notre propre règlement local de publicité, je n'y reviendrai pas.

En revanche, il est vrai que, depuis quelques années, il est possible de déroger à notre propre règlement local de publicité en raison d'une modification du Code du patrimoine de 2007 qui permet, sous certaines conditions, d'installer sur les monuments historiques classés - et uniquement sur ces monuments - des bâches de grande surface et ce type de bâtiments échappe donc aux prescriptions de notre règlement local de publicité.

Pour vous répondre, d'abord il faut bien dire que cette question est intéressante parce qu'elle confronte deux principes auxquels nous sommes attachés, c'est-à-dire à la fois la maîtrise de l'affichage publicitaire - Paris ne peut pas devenir, y compris pour les plus jeunes générations d'ailleurs, un espace de publicité partout, tout le temps et à tous moments de la journée - et, en même temps, il y a bien évidemment la nécessité de trouver des ressources nouvelles pour préserver notre patrimoine et le présenter aux Parisiens et aux touristes dans les meilleures conditions.

Je crois à mon sens qu'il est possible de concilier ces différentes préoccupations qui sont toutes deux légitimes, si l'on accepte d'examiner ces opérations au cas par cas et sans préjugé. Cela n'est pas aujourd'hui le cas, nous l'avons d'ailleurs vu tout récemment avec la place des Vosges. Nous sommes intervenus auprès de la Ministre pour que la bâche soit retirée, place des Vosges. D'ailleurs, les travaux étaient terminés depuis longtemps et elle ne respectait même pas la réglementation nationale.

Un vœu est présenté demain et je proposerai, dans un vœu de l'Exécutif - deux vœux d'ailleurs sont présentés -, que nous soyons plus associés dans les dérogations accordées par l'Etat et si par hasard, nous-même, sur nos propres bâtiments classés, nous devons faire appel à de la publicité, d'abord il faudrait que cela soit soumis au Conseil de Paris et ensuite, bien évidemment, cela devra respecter les conditions que nous avons aujourd'hui même exprimées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD. Nous reviendrons sur ce sujet demain.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Nous vous proposons de passer en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2014 DVD 1028 - Extension du tramway T3 à Pont du Garigliano et à Nation. Insertion urbaine de lignes et liaisons à haut niveau de service. Délégation à la Maire de Paris en matière de marchés publics correspondants.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une prime à la casse.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurité des voyageurs.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information du projet d'extension du Tramway.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la concertation et la consultation des habitants du 16e.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une procédure d'indemnisation des commerçants.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une ligne de navettes électriques.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'aménagement de parkings résidentiels.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'abattage des arbres d'alignement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'utilisation d'une technologie sans caténaire.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'optimisation des couloirs de bus.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au coût des projets et leur financement.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à la mise en place d'une zone d'actions prioritaires pour l'air.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au parc automobile de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la mise en œuvre d'un "Plan particules fines" en lien avec la médecine scolaire.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation et au stationnement au sein et aux abords du bois de Vincennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons passer à présent à l'examen du vœu référencé n° 6 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, concernant la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air, ainsi qu'au projet de délibération DVD 1028 relatif l'extension du tramway T3.

Je vous demande bien sûr de respecter les temps de parole qui ont été fixés en Conférence d'organisation. Si certains orateurs sont trop bavards dans leur groupe, ils prennent la place de l'intervention des autres orateurs de leur groupe. Les interventions et les présentations de vœux se feront exclusivement dans la discussion et à l'intérieur des temps de parole définis par la Conférence d'organisation.

Je souhaite bien sûr introduire ce débat.

Mes chers collègues, la pollution à Paris n'est pas un mal nécessaire auquel nous devrions nous résoudre. Il en va de notre responsabilité politique, mais également de notre responsabilité morale.

Aucune civilisation urbaine pérenne ne peut s'établir dans une atmosphère viciée. Aucun progrès social, culturel, économique ou scientifique ne peut profiter aux Parisiens s'ils respirent un air empoisonné.

C'est forts de cette conviction que, depuis 2001, nous nous sommes engagés pour faire baisser la pollution, en développant les transports en commun, en rééquilibrant l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, mais également en inventant de nouveaux modes de déplacement, comme Vélib' et Autolib'.

Nous avons ainsi fait progresser la mobilité des Parisiens, tout en réduisant de 25 % la circulation automobile qui est le principal vecteur de pollution de l'air.

C'est à ce volontarisme politique, souvent critiqué et moqué par les partisans du statu quo, que nous devons la nette amélioration observée sur le front de l'environnement à Paris.

Les millions de personnes, qui y habitent et qui y travaillent ou qui séjournent dans notre ville, respirent aujourd'hui 35 % de particules fines, 30 % d'oxyde d'azote et 13 % d'émission de CO2 de moins qu'il y a dix ans.

Ces résultats montrent aux sceptiques que l'action publique peut avoir raison des préjugés et des habitudes quand l'intérêt général est en jeu. Ils permettent d'affirmer que chacun des efforts que nous avons demandés aux Parisiens...

Si cela ne vous intéresse pas, vous pouvez quitter la séance et revenir.

Ils permettent d'affirmer que chacun des efforts que nous avons demandés aux Parisiens comme aux Franciliens était nécessaire, mais il est malheureusement impossible de dire aujourd'hui qu'ils ont été suffisants. Avec trente jours de dépassement du seuil d'information, six jours de dépassement du seuil d'alerte aux particules fines observées en 2013, Paris et sa métropole continuent à souffrir d'un niveau élevé de pollution.

C'est la raison pour laquelle, avec mon adjoint aux transports, Christophe NAJDOVSKI que je salue pour le travail qu'il a engagé avec beaucoup de détermination sur ces sujets, je souhaite que nous nous attaquions, dès le début de cette mandature, au mal endémique auquel notre Ville fait face, celui de la pollution liée au trafic automobile en général et au diesel en particulier.

C'est dans un esprit combatif et constructif que nous nous proposons aujourd'hui, à la fois des mesures d'urgence et des dispositions pérennes nécessaires à la santé des Parisiens, comme à la salubrité et à l'attractivité de Paris.

A l'occasion des pics de pollution répétés, qui se sont produits en mars, nous avons pu identifier d'importantes marges de progrès dans la réponse des pouvoirs publics. En favorisant une intervention plus systématique, plus progressive et mieux coordonnée des différents acteurs, les mesures graduées que nous envisageons de mettre en place doivent offrir aux Parisiens et aux Franciliens de nouvelles garanties en termes de réactivité et d'efficacité.

Nous réagissons déjà au dépassement du seuil d'information par la gratuité immédiate du stationnement résidentiel. Nous irons plus loin en associant à tout dépassement du seuil d'alerte la gratuité de Vélib' et d'Autolib'.

Enfin, si les Parisiens restent exposés plus d'une journée à des quantités de particules trop élevées, nous solliciterons, de la Préfecture de police et du S.T.I.F., la mise en place de la circulation alternée et la gratuité dans les transports en commun.

Là où nous avons trop tendance à subir, nous nous mettons en situation d'agir pour revenir le plus rapidement possible à une situation acceptable. C'est pour nous un acte de responsabilité.

Cette gestion renouvelée de l'urgence ne nous dispense pas de traiter des causes profondes de la pollution. Pour permettre à Paris de sortir définitivement du diesel à horizon 2020, nous demandons dès aujourd'hui au Gouvernement de définir rapidement les conditions d'une transition nationale cohérente et respectueuse de la justice sociale.

Dans le même esprit, nous demanderons au S.T.I.F. d'éradiquer le plus rapidement possible le diesel de son parc, comme nous le ferons au sein de la Municipalité avant la fin de l'année.

Les 5 millions d'euros que nous consacrons à la conversion immédiate et complète de la flotte municipale, hors véhicules utilitaires, aux énergies hybrides et électriques, témoignent de notre volonté d'être aussi exemplaires que nous sommes exigeants.

La mise en place, au cours des prochains mois, d'un plan d'action destiné à réduire la circulation des véhicules les plus polluants s'inscrit dans la même démarche exigeante et pragmatique.

Au-delà de l'évolution du cadre législatif dont la responsabilité incombe au Gouvernement et au Parlement, nous travaillons d'ores et déjà sur des mesures d'accompagnement garantissant aux ménages concernés une vraie préservation de leur mobilité comme de leur pouvoir d'achat.

Parce que la lutte contre la pollution tient autant à un changement d'énergie qu'à un changement de mentalité et de pratiques, nous continuerons à développer les transports collectifs et la complémentarité des modes de déplacement.

Le prolongement du T3 que nous conduisons jusqu'à la porte d'Asnières et que nous proposons jusqu'à la porte Maillot et au Sud, également, participe de cette transition au terme de laquelle Franciliens et Parisiens pourront profiter d'une ville à la fois plus mobile et moins polluée.

De la même manière, nous favoriserons le covoiturage et l'auto-partage en réservant des places de stationnement à celles et ceux qui s'y astreignent.

D'autres modes de transports propres à l'intérieur de Paris, notamment le long des quais de Seine et dans les liaisons inter-gares sont aussi à l'étude.

Enfin, nous étendrons les zones 30, notamment aux abords des équipements fréquentés par les enfants ou par nos aînés pour favoriser une circulation plus apaisée et plus fluide dans une ville qui assume de privilégier la mobilité de tous à la vitesse de quelques-uns.

Mes chers collègues, parce qu'elle conditionne directement la santé de nos concitoyens, la lutte contre la pollution n'a pas de prix. Elle a un coût élevé que nous devons assumer courageusement tout au long des six prochaines années.

C'est ce que nous faisons dès ce premier Conseil de Paris en proposant d'améliorer la réponse des pouvoirs publics en cas d'alerte, de réduire puis d'éradiquer le diesel, mais aussi d'ouvrir de nouvelles perspectives de transports pour la métropole.

De cette manière, je suis persuadée que nous ferons de la transition écologique une chance pour la justice sociale, le dynamisme économique et le rayonnement culturel de Paris. C'est à cela que nous nous engageons avec l'ensemble de ma majorité, et sous la houlette de mon adjoint Christophe NAJDOVSKI.

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, avant d'aller plus loin, je veux vous informer que je serai le seul intervenant de mon groupe sur cette question pour qu'il n'y ait pas de surprise.

Affirmant la lutte contre la pollution liée au trafic routier comme une des priorités de la majorité pour cette nouvelle mandature, ce vœu de l'Exécutif marque le début d'un de nos chantiers les plus importants, celui de l'amélioration de la qualité de l'air pour les Parisiennes et les Parisiens.

Il est vrai que le temps presse et que l'action est indispensable.

En Ile-de-France, le trafic routier est responsable de plus de la moitié des émissions d'oxyde d'azote, d'un quart des émissions directes de particules et de plus d'un quart des émissions de gaz à effet de serre.

Le lien entre le fait d'habiter à proximité d'un trafic routier de plus de 10.000 véhicules par jour et une mortalité plus élevée est avéré par des études scientifiques, comme la corrélation entre une diminution du taux des particules fines dans l'air et l'augmentation de l'espérance de vie.

Enfin, 15 % à 30 % des cas d'asthme chez les enfants seraient dus au trafic routier dans 10 villes européennes, dont celle de Paris.

Ce tableau sombre de la situation montre bien que nous sommes confrontés à un problème majeur, un problème d'environnement et de santé publique qui appelle à des solutions à court, moyen et long termes pour préserver la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Les solutions à court terme sont développées dans l'arrêté interpréfectoral du 27 octobre 2011 et renforcées par ce vœu.

Avec ces dispositions de gestion de crise de la pollution, organisant la limitation de la vitesse et de la circulation et la gratuité des transports lorsqu'un pic est atteint, s'ajoute une action complémentaire de la Mairie pour retourner plus vite à un seuil tolérable de pollution.

Cet ensemble de mesures est bien entendu nécessaire et nous saluons cette initiative de renforcement de la part de la majorité.

Mais nous ne pouvons plus nous limiter à la gestion de crise. Il nous faut maintenant agir et non plus réagir, car c'est sur le moyen et le long terme, sur notre capacité à trouver et à mettre en place de manière concertée des solutions efficaces pour construire à Paris une agglomération parisienne durable que nous serons réellement jugés.

Pour construire un Paris en phase avec l'évolution des conditions environnementales, il nous faudra forcément remettre en question par nos actes et notre mobilisation un des piliers de notre modèle économique : le transport routier des personnes et des marchandises assuré par des véhicules utilisant des énergies fossiles.

Mes chers collègues, si la pollution de l'air est à l'origine de nombreux problèmes environnementaux ou sanitaires, elle est avant tout la conséquence de notre mode de production et de notre mode de vie. Elle est profondément liée à notre économie, axée sur l'utilisation d'hydrocarbures.

En nous engageant sur le chemin de l'amélioration de la qualité de l'air, nous devons en permanence garder à l'esprit que nos décisions en la matière auront bien sûr des retombées environnementales mais aussi des retombées économiques et sociales.

Prenons l'exemple de la réflexion sur l'instauration de péages urbains pour les véhicules diesel.

Pour les particuliers habitant en banlieue ou en province, obligés de se rendre à leur travail à Paris en voiture, le moyen de locomotion devient un des premiers postes de dépenses du foyer et en accroissement perpétuel ; il dépasse même dans bien des cas, et c'est malheureux, les dépenses liées à l'alimentation.

Instaurer un péage urbain pour les véhicules diesel, motorisation privilégiée par les foyers les plus en difficulté, sans proposer d'alternatives, c'est les pénaliser et augmenter davantage le poids des dépenses liées à leur voiture.

Nos solutions, fondées sur le principe louable d'avoir un effet positif sur l'environnement, ne doivent pas aggraver des conditions économiques et sociales déjà critiques en cette période de crise. Nous devons proposer des alternatives écologiquement bénéfiques, mais aussi socialement équitables.

L'éventail d'actions à notre disposition en la matière peut se regrouper en deux grandes catégories correspondant à deux grandes logiques d'intervention : l'aide à l'initiative individuelle, et la prise en charge des investissements par la collectivité nationale. Deux logiques qui coexistent sans forcément être contradictoires, toutes deux abordées dans ce plan d'action concret visant à réduire la pollution de l'air liée au trafic routier d'ici 2020.

La première, l'aide à l'initiative individuelle, consiste à encourager les automobilistes à passer de l'utilisation de véhicules utilisant des hydrocarbures à des véhicules électriques ou hybrides par des mesures d'incitation à l'achat d'une part, comme des subventions ou des crédits d'impôt et des restrictions de circulation pour les voitures les plus polluantes d'autre part. L'État et les collectivités poussent les usagers à adopter un mode de transport non polluant et durable.

Cette solution a des avantages certains, comme encourager la consommation de nouveaux biens ou pousser ainsi l'industrie automobile à concentrer ses efforts sur la conception et la distribution de véhicules propres.

Elle apporte des éléments de réponse concrets pour aller vers un parc de véhicules moins polluants mais comporte également des défauts non négligeables.

Tout d'abord, elle fait peser la responsabilité d'un enjeu de société aussi important que la transition de notre économie sur les seuls individus.

Or, nous ne sommes pas tous égaux devant l'éco-responsabilité. Celle-ci a un coût et tous ne peuvent pas passer de leur propre chef à un mode de transport respectueux de l'environnement. Même subventionné, l'achat d'un nouveau véhicule ou hybride représente un investissement conséquent pour les particuliers, et notamment les plus modestes.

Faute d'avoir les moyens d'acheter un véhicule moins polluant, ils risquent fort de se retrouver dans un état financier, pris d'un côté par les coûts générés par un véhicule fonctionnant aux hydrocarbures qui devient de plus en plus coûteux et de l'autre, par les pouvoirs publics qui les sanctionnent pour leur utilisation d'un véhicule polluant.

Le fait de compter sur l'initiative individuelle peut se révéler profondément injuste. De plus, elle n'apporte pas de réponses au problème du transport de marchandises, qui génère une grande part de la pollution du trafic routier.

Cette logique d'action n'est pas à nos yeux celle que nous devons placer comme priorité. Pour réduire l'impact environnemental des déplacements sur la qualité de l'air, le groupe Communiste - Front de Gauche préfère largement que la Municipalité et l'ensemble des pouvoirs publics se concentrent sur l'investissement pour développer massivement une offre fiable de transports collectifs en Ile-de-France.

Confier à la collectivité la prise en charge de la transition écologique, c'est donner à tous une offre égale de transports propres et faire de la transition écologique un bien commun financé par l'ensemble de la société et profitable à tous.

Tout le monde doit avoir le droit d'utiliser un transport propre et tous les citoyens ont le droit de se dire qu'ils contribuent à une politique respectueuse de l'environnement.

La position de notre groupe est claire sur ce sujet : pour chaque décision visant la restriction du trafic routier que nous prenons, nous devons fournir impérativement une compensation par une augmentation de l'offre de transports publics.

Une offre de transports en commun en premier lieu multimodale, alternant circulation douce et transport par voie ferrée, à l'accès proche des lieux de vie et de travail. Ce qui se joue à travers cet enjeu, c'est la mise en place d'un maillage dense, un transport public de proximité comme de rabattement vers les modes lourds.

Les pistes sont tangibles et l'horizon d'un réseau de transports en commun non polluant est atteignable. La R.A.T.P. se fixe pour objectif de passer à 80 % de bus électriques en 2025, même si, pour l'heure, seule la Chine semble être en capacité de fournir des bus électriques. Des investissements massifs seront donc nécessaires pour arriver à un modèle respectueux de la qualité de l'air.

Le réseau des transports franciliens est aujourd'hui sursaturé car il n'a eu ni les investissements à la mesure de l'augmentation de son utilisation ni bénéficié de véritables politiques prospectives.

A titre d'illustration, le tramway T3 est déjà saturé à certains endroits. Le nombre de voyageurs a augmenté de 40 % en huit ans sur la ligne D du R.E.R. et de 30 % sur la ligne B. Dans le métro, c'est 5,5 millions de voyageurs par jour.

Dans la mesure où les collectivités, en particulier Paris, contribuent largement à l'activité de la R.A.T.P. et soutiennent l'emploi, il n'est pas anormal de demander des comptes à l'entreprise qui, depuis septembre 2009, à la demande du Président de la République de l'époque Nicolas SARKOZY, dans sa lettre de mission adressée au Président de la régie, a augmenté la productivité au point de supprimer 700 postes chaque année, y compris dans la maintenance.

Il en est de même à la S.N.C.F. où, depuis 2003, nous assistons à un démantèlement progressif de l'activité fret qui fait que cette entreprise n'est plus en capacité de répondre aux besoins de la collectivité.

Selon les calculs, il manque 200 millions d'euros par an pour faire fonctionner correctement le réseau R.A.T.P., alors que la demande est de plus en plus forte et explosera dans les prochaines années. Nous devons agir pour que ces moyens financiers indispensables soient alloués au renforcement et au développement de l'offre de transports en commun, au moment où la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités d'ici trois ans se traduira par une baisse d'au minimum 500 millions d'euros pour l'Ile-de-France.

Nous devons travailler à une offre accessible financièrement pour les usagers, en réalisant au plus vite le projet de zone unique de transports en Ile-de-France et en faisant contribuer davantage les entreprises au coût des transports. L'élargissement et l'harmonisation du versement transport, notamment en le rendant obligatoire dès le premier salarié, est une piste de mesure allant dans le sens de la réalisation de nos objectifs.

Enfin, l'investissement public par une offre intermodale et non polluante de transports nous permet d'apporter de vraies solutions au problème de la pollution liée au transport de marchandises.

N'oublions pas qu'aujourd'hui 88 % des transports de marchandises se font par la route en Ile-de-France et représentent 80.000 camions par jour alors que moins de 5 % des marchandises sont transportées par le rail. Privilégier une offre multimodale de transport de marchandises combinant la route, le rail et la voie fluviale permettrait une réelle avancée sur la qualité de l'air.

La seule circulation par exemple d'un train de 17 wagons cinq jours sur sept retirerait 12.000 camions des routes, il est donc urgent que nous développons des outils pour réaliser cette multimodalité.

Or, nous avons déjà un outil à notre disposition, je veux parler de la Petite Ceinture ferroviaire, longue encore de 23 kilomètres autour de Paris, connectée à neuf lignes de métro sur 14, à deux lignes de R.E.R. et à cinq sites ferroviaires majeurs. En appui de plates-formes logistiques, cette infrastructure ferroviaire permettrait d'acheminer des marchandises dans Paris intramuros sans avoir recours au transport routier dans les proportions d'aujourd'hui.

Avec les nouvelles technologies, nous disposons aujourd'hui de trains légers, non bruyants, économes en énergie, non polluants et qui s'insèrent bien dans l'urbanisation.

Au regard des enjeux posés aux Parisiennes et aux Parisiens en matière de qualité de l'air, sacrifier cette infrastructure ferroviaire au seul profit d'une ceinture verte serait un non-sens préjudiciable.

Cela dit, le vœu proposé par l'Exécutif au Conseil de Paris constitue des premiers pas positifs, il pose un certain nombre de bonnes questions et apporte une grande partie des réponses adaptées, mais il nous faudra dégager une vision globale, brassant les thématiques des transports comme de l'emploi et de l'habitat, pour traiter l'enjeu de la qualité de l'air.

Entreprises, pouvoirs publics, particuliers ; il y a une véritable convergence d'intérêts entre tous les acteurs de la société autour de la question de la limitation des transports à énergie fossile et la transition vers des transports propres.

La viabilité d'un modèle économique basé sur le pétrole, ressource limitée et de plus en plus chère dans le monde, entraînant des coûts environnementaux, sanitaires et sociaux considérables, est plus que jamais remise en question.

Pour améliorer la qualité de l'air, un front commun des collectivités, des citoyens et des entreprises doit s'organiser pour muter ensemble vers un modèle plus écologique, plus durable et économiquement viable.

Enfin, c'est un combat qui nécessite une action francilienne autour d'une coopération commune de toutes les collectivités de la région, car, si notre Ville doit assumer son rôle de ville centrale et être moteur de ce mouvement, la pollution n'a pas de frontière et nous ne pouvons pas raisonner uniquement à l'échelle de Paris.

Une bataille qui nécessite une réponse publique car, pour assurer un transport propre à l'ensemble des acteurs de la vie francilienne, pour que tous les particuliers soient égaux devant cette transition écologique de notre économie, les investissements doivent être assumés par la collectivité nationale.

A l'échelle francilienne et sans attendre la prochaine séquence de pollution, nous proposons de convoquer au plus vite une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs concernés, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France, le S.T.I.F., R.F.F., la R.A.T.P. et les Ministères des Transports et de la Santé pour élaborer des réponses appropriées et déterminer la contribution de chaque acteur.

A l'échelle de Paris, des décisions peuvent être prises pour aller dans le sens de la transition dont nous avons besoin :

- Faire contribuer les véritables bénéficiaires des transports publics comme les centres commerciaux ou les parcs de loisirs à la nécessaire transition de nos moyens de transport,

- Agir sur la localisation des activités des entreprises qui font appel au déplacement des personnes et des marchandises,

- Développer les circuits courts,
- Développer une politique modulable en matière de stationnement limité aux voitures polluantes,
- Préempter les terrains que Réseau Ferré de France voudrait vendre et qui peuvent servir à développer la multimodalité,
- Lancer une expérimentation de transport de fret sur une partie de la Petite Ceinture ferroviaire, comme cela a été tenté avec le tramway sur le boulevard des Maréchaux.

En conclusion, le groupe Communiste - Front de Gauche est favorable au vœu de la majorité concernant la qualité de l'air. Il est prêt et mobilisé pour travailler à la nécessaire mutation de nos modes de déplacement et sera combatif pour que nous ayons les moyens indispensables pour impulser cette transition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LE RESTE, pour cette intervention qui a repris l'ensemble des interventions de votre groupe et notamment pour les propositions de méthode, sachant que, sur la Petite Ceinture, voilà, nous sommes dans un projet de reconquête, de reconquête d'espace de respiration.

C'est un sujet que nous aurons l'occasion de reprendre ici en séance et que portera également Colombe BROSSEL avec, je pense, Célia BLAUDEL et d'autres adjoints de cette Assemblée.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la lutte contre la pollution est un défi pour lequel des mesures pérennes sont nécessaires. C'est une vision sur le long, voire le très long terme que nous devons porter. Ce sont des mesures ambitieuses et constantes dans le temps, qui améliorent durablement l'air que nous respirons.

Nous le savons, le transport routier, mais aussi l'industrie, le secteur résidentiel et tertiaire sont nos principaux pollueurs.

En ce sens, la volonté de mettre en œuvre une sortie du diesel est un principe auquel nous répondons favorablement.

L'augmentation de l'offre et la qualité du transport public doivent évidemment constituer l'axe central de notre action, car c'est par des mesures incitatives, en offrant des alternatives à la fois fonctionnelles, efficaces et de qualité, que nous influons sur les habitudes de transport des Parisiennes et des Parisiens.

C'est d'ailleurs en ce sens que nous avons déposé un vœu sur l'abandon des véhicules au profit de la prise en charge par la Ville de Paris d'un abonnement Autolib' modulé selon l'ancienneté du véhicule. Je dois vous dire ma satisfaction de voir cette proposition envisagée par le vœu de l'Exécutif.

Le plan qui nous est proposé active les leviers décisifs qui sont la coproduction avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le S.T.I.F. et, en parallèle, un vrai travail de pédagogie auprès des citoyens. C'est une bonne démarche, car c'est en responsabilisant au maximum chacun que la prise de conscience se fera.

Je souhaite également interroger le Maire en charge des transports sur plusieurs points que je ne retrouve pas dans cette communication et qui me paraissent des pistes concrètes et incontournables.

Nous évoquons la nécessité d'étoffer l'offre de transport mais rien n'est dit sur la question des horaires de circulation des transports publics ; je pense en particulier au métro la nuit.

Qu'on se le dise, élargir les horaires de circulation des transports publics contribue à étoffer l'offre et à agir plus en profondeur sur les habitudes des Parisiennes et des Parisiens. Il nous faut, sur ce point, avancer et je souhaite que ce chantier soit mis à l'ordre du jour de nos discussions, car il constitue une offre complémentaire dans l'optique de réduction de l'utilisation de la voiture.

Le vœu de l'Exécutif aurait également pu évoquer la mise en place d'un système de scooters en libre-service. En effet, les scooters, de plus en plus nombreux à Paris, sont très polluants, sans doute plus polluants que les voitures. Le rapport rendu la semaine dernière dans la revue scientifique "Nature et Communication", sur ce point, est d'ailleurs sans appel sur la nécessité de se pencher sur la question des scooters en ville qui représentent une source de pollution très importante.

Je souhaite vivement que nous puissions avancer sur la mise en place d'un système de scooters électriques en libre-service, Scootlib', comme nous nous y étions engagés au cours de la campagne.

Enfin, concernant la question de l'autopartage, la question des places de stationnement réservées est une excellente idée et j'y adhère totalement.

Je demanderai aussi à notre Municipalité de se pencher sur la possibilité de réserver à terme une voie du boulevard périphérique et des autoroutes franciliennes aux voitures circulant avec trois personnes minimum, ainsi qu'aux véhicules hybrides et électriques.

C'est par ce type de réelles mesures incitatives, concrètes et pratiques que nous réussissons la mission de faire de Paris une zone où respirer ne représente plus un challenge. En ce sens, l'extension du tramway constitue une obligation et l'inscrire à l'ordre du jour de ce premier Conseil de Paris est un signe fort qui montre notre volontarisme sur ce sujet.

Qui pourrait aujourd'hui contester l'apport exceptionnel en termes de qualité de transport, d'esthétisme et, bien sûr, de qualité de l'air, que nous offre le tramway ? Même ceux qui ont boycotté l'inauguration il y a quelques années, ou s'allongeaient sur les voies pour montrer leur opposition en sont revenus et voteront, je crois, avec nous ce projet de délibération.

J'abonde totalement dans le sens du dernier alinéa du vœu qui concerne la nécessaire concertation à l'échelon métropolitain, en y associant les principales administrations, mais aussi des associations d'usagers des transports publics et privés que nous nous devons d'écouter. La mise en place d'une Conférence métropolitaine permanente des déplacements, pour évaluer et concerter les évolutions des modes de transport et du plan de déplacements parisien, pourrait constituer un utile lieu de dialogue.

Mon groupe en fera d'ailleurs la proposition lors d'un prochain Conseil de Paris.

Mes chers collègues, les intentions de notre majorité pour lutter contre la pollution atmosphérique vont dans le bon sens. La concrétisation de ces objectifs impliquera inmanquablement une volonté politique sans faille et, je le redis, de la discussion avec l'ensemble des composantes de la Majorité qui ont, je vous le garantis, des choses à dire et des propositions à porter.

L'amélioration de la qualité de l'air demande un sens de la responsabilité et nous devons accompagner tout ce qui s'inscrit dans cette optique.

Le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants votera ainsi le vœu de l'Exécutif, ainsi que le projet de délibération relatif à l'extension du tramway.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Je donne la parole à Mme la présidente du Groupe UMP : Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi, avant d'aborder le sujet du vœu, d'évoquer le drame qui se joue depuis la semaine dernière en Serbie et en Bosnie. Les deux questions ne sont pas sans lien, d'ailleurs, puisque la multiplication de calamités naturelles est sans doute l'une des suites du changement climatique. Ces pays font face, en tout cas, à de très graves inondations, les plus graves depuis 120 ans, et ce, depuis plusieurs jours. Plusieurs dizaines de morts sont déjà déplorés.

Au Groupe UMP, nous voulons témoigner de notre solidarité aux habitants qui souffrent de cette catastrophe, et nous souhaiterions que la Ville de Paris, qui compte d'ailleurs une importante communauté d'origine serbe et bosniaque, examine les moyens d'apporter une aide d'urgence aux sinistrés, comme il en est d'usage.

Venons-en maintenant au vœu. Sur le sujet de la pollution, la Municipalité fait face à son échec.

L'année passée a vu deux épisodes exceptionnellement graves de pollution : cinq jours en décembre, dix jours en mars. Tout le monde s'en souvient.

Ces épisodes graves ont donné lieu à des mesures improvisées, comme la circulation alternée, de peu d'effet ou, en tout cas, d'un effet qui n'était pas à la hauteur de l'enjeu ; Jean-Didier BERTHAULT y reviendra tout à l'heure.

Il y a aussi eu la baisse de la vitesse du périphérique, dont tout le monde conviendra, là aussi, que les effets ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Donc, la Municipalité fait face à son échec mais, tous ensemble, nous faisons face à l'urgence. Les experts s'accordent maintenant à dire que nous perdons chacun en moyenne six mois d'espérance de vie, du fait de la pollution chronique, de la pollution de fond. Ce poids est important ; j'y reviendrai.

Face à cela, qu'est-ce qu'on propose ? Un peu d'inaction, beaucoup de communication. On ne combat pas la pollution à coup de communication.

Dans ce débat, votre seule ligne de défense se résume à la défausse : la défausse vers les politiques nationales, la défausse vers les autres institutions ou les autres organisations. Nous avons eu des débats récemment sur un sujet qui revient régulièrement dans la politique nationale, qui est celui du taux de diésélisation. Il est trop élevé en France. Enfin, je le crois. En tout cas, il est beaucoup plus élevé que la moyenne des pays européens. On peut débattre à l'infini pour savoir de qui c'est la faute et la simple observation de la courbe de l'équipement des ménages en diesel vous montrera plutôt que cela s'est passé au tournant des années 2000.

Mais une chose est sûre : alors que, au moment du Grenelle de l'environnement, avec des mesures appropriées, comme le bonus-malus et surtout comme la prime à la casse, qui a eu un impact fort sur la limitation du taux de diésélisation avec 1,2 million de voitures mises à la casse, il faut savoir qu'un diesel de 2009 émet 50 fois moins de particules qu'un diesel de 1999. Au moins, on limitait les dégâts.

En tout cas, vous nous dites vouloir vous mobiliser auprès du Gouvernement pour inverser cette tendance. Permettez, au regard du bilan modeste depuis deux ans de ce Gouvernement en matière d'écologie, de douter !

Alors, pourquoi cette défausse vers le national ? Sans doute pour ne pas assumer un bilan accablant et ce vœu, ici, sonne comme un aveu.

Deux chiffres.

La part du diesel, d'abord, dans les carburants consommés par la Ville de Paris. En matière de diesel, évidemment, il y a la question de savoir ce que l'on possède comme véhicule et puis, il y a la question de savoir ceux que l'on utilise. Si on a une voiture diesel et une voiture essence, on a un taux de diésélisation de 50 %, mais si on n'utilise que la voiture diesel, on empoisonne un peu toute la journée.

C'est ce qu'a fait la Ville de Paris : la part du diesel dans les carburants consommés par les véhicules de la Ville est passée de 30 % en 2006 à 45 % en 2012. Ce sont les chiffres de la Chambre régionale des Comptes d'Ile-de-France.

Un autre chiffre, illustratif lui aussi : les bennes et véhicules techniques pour les ramassages d'ordures. On a pu entendre, ici ou là, l'argument : "Mais oui, c'est compliqué, on ne trouve pas tous les véhicules nécessaires en non-diesel". Une partie des arrondissements est gérée en régie pour la question des ordures, une autre l'est en délégation de service public.

Comment se fait-il que dans les arrondissements qui sont en délégation de service public, seulement 7 % des bennes et véhicules techniques soient diesel, alors que dans les arrondissements qui sont en régie, 25 % des bennes et véhicules techniques sont diesel ?

On peut, on pouvait, depuis plusieurs années déjà, faire autrement. Ce sujet a d'ailleurs donné lieu, ce n'est pas par hasard, à des passes d'armes pendant la campagne municipale, et notamment avec le vice-président de la Région. Finalement, la question des véhicules électriques, c'est Ségolène ROYAL qui en parle le mieux lorsqu'elle dit : "Tous les bus de Paris devraient être électriques", et qu'elle ajoute : "Il n'y a aucune raison que cela traîne autant".

Ce vœu donc, est beaucoup un vœu pour la communication et pourtant, la Ville a des moyens d'action. Mais agir, c'est prendre le risque d'aborder les sujets de fond et les sujets de front.

C'est d'abord être innovant. Nous sommes en retard, très en retard, un peu nulle part, sur les bornes de recharge rapide pour les taxis et les camions de livraisons. Et c'est naturellement une condition pour faire évoluer ce parc vers l'électrique.

Être innovant, c'est par exemple prendre le train de l'innovation que nous sommes en voie de rater s'agissant de la mobilité électrique. Nos voisins européens expérimentent déjà la recharge par induction, qui est probablement l'avenir.

Et surtout, aborder les sujets de front, c'est mettre en place la seule mesure efficace, la Z.A.P.A.

Ce n'est pas par hasard si de nombreuses capitales ont aujourd'hui ce qu'elles appellent aujourd'hui en anglais des "low emission zones" : Londres, Milan, Rome, Lisbonne, Berlin, Stockholm, Copenhague.

Mes chers collègues, quand l'alerte pollution est là, il est déjà trop tard. Les mesures d'urgence permettent au mieux d'écarter le pic ; elles ne permettent pas de l'éviter.

Mais surtout, je le disais tout à l'heure, c'est la pollution chronique, la pollution de fond, la pollution de tous les jours qui est la plus pénalisante, dans la durée, pour notre santé. Il faut donc interdire, de manière permanente, aux véhicules les plus polluants d'entrer dans Paris. Et commencer par les poids lourds et les cars les plus polluants. Pourquoi ? Car le taux de renouvellement des véhicules professionnels, la vitesse à laquelle ils sont renouvelés, est plus rapide, et c'est donc plus simple car cela peut se faire plus rapidement, mais aussi parce qu'alors que les poids lourds, y compris les cars de tourisme, représentent seulement 2 à 8 %, suivant les voies considérées, des véhicules-kilomètres à Paris, ils émettent 31 % des oxydes d'azote et 17 % des PM 2,5 et des PM 10.

Interdire les véhicules les plus polluants à Paris est possible depuis le Grenelle de l'Environnement. Les décrets ont été pris. Depuis 2012, le dispositif est opérationnel. Deux décrets du 22 février 2012 fixent des sanctions et la liste des véhicules qui sont exclus des Z.A.P.A. Je le rappelle car c'est un argument qu'on entend de temps en temps, que cela ne serait pas prêt. Eh bien, les décrets sont là : ils ont été pris. Il y a aussi un arrêté du 3 mai 2012, qui fixe la nomenclature : tout est prêt et il suffit d'appliquer.

Mais Madame la Maire, dans votre majorité - jusque dans votre majorité -, des voix se sont élevées pendant la campagne pour le dire. À la fin 2011 et au début 2012, Bertrand DELANOË lui-même disait son intention de faire une Z.A.P.A.

C'est le sens de notre vœu : expérimenter un dispositif efficace et opérationnel. Nous vous y appelons solennellement ici. Sortez de vos postures.

Contrairement à ce que vous dites, la Z.A.P.A. est prête : elle peut être mise en œuvre très vite.

Contrairement à ce que vous dites, elle marche : elle est en place dans de nombreuses capitales européennes.

Et non ! Prétendre attendre qu'elle soit mise en place en province est absurde, parce que c'est un outil qui est plus pertinent pour les grandes villes.

Enfin, contrairement à ce que vous dites, on peut très bien la mettre en place sans attendre que la Métropole du Grand Paris ne voie le jour. Elle aura d'ailleurs, depuis Paris, un effet sur la pollution, et donc sur la santé des habitants de l'ensemble de l'aire urbaine.

Renvoyer ce choix à la métropole, c'est en fait se défaire une nouvelle fois.

Bref, il y a dans ce vœu un aveu d'insuffisance et d'inefficacité depuis des années. Ne commencez pas le mandat sur le même pied : mettez en place une Z.A.P.A., entendez notre proposition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous défendez votre bilan de Ministre de l'Environnement : c'est sans doute votre droit. Je ne sais pas si c'est tout à fait le lieu car là, nous sommes en train de déterminer les mesures pour Paris à l'avenir.

Et vous parlez de communication. Vous en parler si bien ! Une experte sans doute, mais Christophe NAJDOVSKI vous apportera les réponses précises sur chacun de vos points.

Je donne la parole à M. Yann WEHLING.

M. Yann WEHLING. - Madame la Maire, chers collègues, je suis heureux de savoir que la lutte contre la pollution de l'air figure au rang de vos priorités.

Telle n'avait pas été la teneur de votre programme au début de la campagne électorale, au contraire de notre propre équipe. Il aura fallu qu'un des plus graves pics de pollution fasse tousser comme jamais les Parisiens en mars dernier pour que le sujet entre enfin dans le débat et fasse office de bilan de l'équipe précédente.

Je ne m'étendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous devons considérer ce sujet comme étant le sujet environnemental et sanitaire le plus préoccupant pour Paris.

L'O.M.S. et tous les corps médicaux l'ont rappelé : la pollution de l'air tue.

C'est donc, j'allais dire, normal, de faire de ce sujet une priorité ; l'inverse eût été choquant.

À la lecture de ce vœu, Madame la Maire, je veux vous dire merci. Je ne pouvais espérer meilleure validation de la justesse de nos propos et propositions pendant la campagne électorale. À votre manière, par ce vœu, vous admettez, et j'en suis ravi, que vous, au sein de l'équipe sortante, au sein de laquelle vous aviez joué un rôle de premier plan, vous aviez évidemment une part de responsabilité sur ce sujet de la pollution de l'air.

Je vous ai entendue à l'instant, dans votre propos introductif, dire que vous aviez eu tendance à "subir". C'est un aveu d'une certaine manière. Or, vous avez passé la campagne à dire que vous n'aviez aucune responsabilité dans les pics de pollution. Vous alliez même jusqu'à chercher des responsabilités à un niveau national et gouvernemental.

Oh ! Je vous l'accorde, on peut trouver des responsabilités au niveau gouvernemental, surtout dans l'actuel Gouvernement qui, excusez du peu, a renoncé à mettre en place les Z.A.P.A., a maintenu l'avantage fiscal donné au diesel et patine sur l'écotaxe, dont nous aurions tant besoin pour financer les futurs transports en commun de Paris et sa région.

Vous êtes même allée jusqu'à chercher quelques responsabilités du côté des "Verts" au Conseil régional d'Île-de-France, accusés d'avoir favorisé les bus roulant au diesel. La colère de l'élu incriminé était alors bien justifiée.

Dans ce vœu, vous avouez en creux qu'il faut enfin faire ce que, au cours des 13 dernières années, vous n'avez pas fait. Par exemple, vous annoncez les Z.A.P.A., appelées dans votre vœu "restrictions de circulation". Dans la presse, je lis que vous continuez à ne pas vouloir appeler un chat un chat. Peu importe, les médias ne s'y trompent pas : il s'agit bien d'une Z.A.P.A.

La plupart des villes européennes, comme l'a listée Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à l'instant, ont ce système pas très compliqué à mettre en œuvre, en réalité, et qui peut aller à minima de l'interdiction des poids lourds les plus polluants et des cars de tourisme, jusqu'à des extensions à d'autres véhicules jugés très émetteurs de particules fines.

Vous annoncez un peu plus loin votre volonté de supprimer une petite partie des véhicules diesel du parc de la Ville. C'est donc bien que vous n'aviez pas agi sur ce point jusqu'à maintenant. Mieux vaut tard que jamais, dirons-nous, et l'important sera le résultat sur la qualité de l'air.

"Résultat veut dire en préalable "action".

Or, comme ce matin sur le logement, vous présentez un vœu qui, à ce que j'en sais et ce que je peux en constater, est plus généralement l'outil de l'opposition. Je n'oserais penser qu'en anticipation du Grand Paris qui aura compétence en la matière, vous vous placiez déjà en posture d'opposition.

Plus sérieusement, nous aurions apprécié une forme plus engageante dans votre communication aujourd'hui. Actions, résultats : tout cela vous invitera à entrer au plus vite dans le concret, concret qui fait cruellement défaut dans ce vœu, à la fois sur l'échéancier d'action et sur les moyens financiers mis en place.

Quelques exemples : vous dites vouloir diminuer drastiquement la pollution. J'entends bien, mais vous auriez pu être un peu plus précise, fixer un objectif de réduction du nombre de jours de pics, par exemple, descendre en-dessous des 35 jours de dépassement d'ici 2020, on aurait apprécié ce genre de chiffrage à minima de vos intentions.

Augmenter l'offre et la qualité des transports en commun. Certes, mais quand je relis votre projet de délibération sur le tramway, au sujet duquel, s'il faut effectivement terminer Les Maréchaux, je vois avec inquiétude les coûts du reste de votre programme de tramway, notamment les liaisons inter-gares.

Vous l'avez évoqué tout à l'heure : tout cela aura un coût très élevé. Les difficiles finances de la Ville, additionnées aux recettes hypothétiques de l'écotaxe que nous attendons toujours, devront nous imposer des choix et priorités sévères pour lutter efficacement contre la pollution de l'air.

Je ne suis pas certain que la dépense la plus efficace contre la pollution de l'air passe par des investissements vers le tramway, un transport en commun très coûteux, vous le savez.

C'est la raison pour laquelle, par prudence budgétaire, notre groupe s'abstiendra sur le projet de délibération tramway.

Je vous invite d'ailleurs la prochaine fois à nous présenter un plan de financement global de votre action contre la pollution de l'air. Je ne doute pas qu'il apparaîtra dès lors que les arbitrages se révéleront nécessaires pour ne pas hypothéquer le financement des mobilités nouvelles, telles que le covoiturage et l'autopartage, l'amélioration des circulations à pied et à vélo, de la végétalisation et de tant d'autres mesures.

J'ajouterai un mot au sujet du vœu déposé par le groupe UMP craignant les futurs aménagements liés au tramway qui concernent la coupe de centaines d'arbres ; c'est une parenthèse dans ce propos mais qui me tient à cœur et j'aurais l'occasion d'y revenir souvent dans ce mandat. Je voudrais attirer votre attention sur la considération accrue que nous devons avoir à l'égard des grands arbres. Ne sous-estimons pas l'attachement des Parisiens à ces grands arbres qui font partie du patrimoine parisien, presque au même titre que bien des bâtiments célèbres.

Vous connaissez certainement ce robinier du square Viviani planté en 1601, qui a le même âge que le bien mal nommé Pont Neuf. Cela veut dire que nous avons un patrimoine remarquable qu'il faut protéger, et je ne voudrais pas que les centaines d'arbres qui sont concernés disparaissent de notre paysage. Je crois que ce serait une grande erreur et ce n'est pas un sujet anecdotique.

Vous parlez, par ailleurs, des places de stationnement réservées à l'autopartage. Mille fois oui. C'est un mode de déplacement en devenir et moderne, à soutenir avec force. Mais choisissez la visibilité pour ces places de stationnement, pas la confidentialité dans des sous-sols de parking, comme c'est le cas aujourd'hui.

Sur la circulation alternée, je vous remercie de reprendre cette idée que nous avons avancée, qui consiste à éviter le plus rapidement possible l'aléatoire de la plaque paire et impaire, mais une sélectivité qu'une pastille verte apposée sur les véhicules les plus propres permettrait. Cette visibilité sur les pare-brise aurait d'ailleurs également le bénéfice de nous aider dans la mise en œuvre de la Z.A.P.A. que vous annoncez ne plus vouloir zapper ! C'est une bonne chose.

Enfin, rebondissant sur le dernier paragraphe de votre vœu, je partage avec vous ce constat que demain le Grand Paris, qui aura compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, est en effet le bon échelon d'action. Il n'aura échappé à personne que la majorité y sera différente de celle de ce Conseil. Cela doit d'autant plus nous inviter, les uns et les autres, à être constructifs dans ce dossier.

Je voudrais vous inviter à aller plus loin qu'une simple concertation avec les institutions que vous avez citées. A la Région Ile-de-France, les élus verts ont fait une proposition d'un Grenelle de l'air. La vérité est que la résolution de ce grave problème de santé publique n'est pas simple.

Vous admettez que toutes les solutions ne sont pas dans ce vœu. Je regrette, par exemple, que vous n'évoquiez pas la voiture électrique. Je regrette que nous n'évoquions pas la question du chauffage urbain. D'autres mesures complémentaires sont à imaginer. Toute l'intelligence de ce Conseil, qui est grande, ne suffirait pas à en faire la liste.

Je crois donc que l'idée des élus "Verts" au Conseil régional d'Ile-de-France doit être reprise. Organisons effectivement un Grenelle de l'air au plus vite. On pourrait en sortir un certain nombre d'idées.

Je note d'ailleurs qu'à l'époque le Grenelle de l'environnement, porté par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Jean-Louis BORLOO, avait permis un des plus grands progrès environnemental que ce pays ait connu depuis bien des années. Peut-être que nous pourrions avoir des résultats équivalents à l'issue d'un tel Grenelle.

L'emblème de la Ville de Paris est un bateau. Nous sommes tous dans le même bateau. C'est la raison pour laquelle, malgré son caractère très généraliste, incomplet et peut-être trop peu engageant, et par bonne volonté et pour encouragement, notre groupe approuvera ce vœu qui devra toutefois rapidement passer du vœu à l'action.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le récent bilan dressé par AIRPARIF confirme, s'il en était besoin, la nécessité impérieuse de poursuivre les efforts déjà engagés en matière de lutte contre la pollution et de les intensifier.

Le vœu de l'Exécutif, dont nous débattons aujourd'hui, nous offre justement cette opportunité, celle de rappeler nos objectifs et de préciser les modalités de mise en œuvre de cette priorité pour la mandature.

En France, nous savons que plusieurs dizaines de milliers de décès chaque année sont imputables à l'émission de particules, très majoritairement produites par les moteurs de véhicules diesel.

Dès 2001, avec Bertrand DELANŒ, nous avons pris à bras-le-corps la question de la pollution et les mesures prises ont porté leurs fruits. Rappelons-les : la baisse de la pollution a été réelle et même spectaculaire. En treize ans, d'après AIRPARIF, les particules fines ont diminué de 35 % et les émissions de CO2 de 13 %. Le benzène, le soufre et le plomb, polluants extrêmement dangereux, ont même quasiment disparu de l'air que nous respirons.

Et en réduisant le trafic automobile de 25 % dans les treize années passées, nous avons objectivement diminué la pollution partout dans la capitale. Mais ce n'est pas un constat d'autosatisfaction, car cette baisse reste aujourd'hui insuffisante et doit être poursuivie.

Or, nous savons bien que c'est la voiture qui reste toujours la principale source de pollution et qu'il est donc crucial de réduire son influence dans l'espace urbain et de favoriser les modes de déplacement alternatifs.

Voilà pourquoi nous sommes, notamment M. WEHLING, pour le tramway.

De plus, il faut impérativement diminuer, voire éradiquer les véhicules les plus polluants.

Le projet de délibération rattaché à ce vœu illustre parfaitement un des plus gros chantiers parisiens depuis la création du périphérique, justement le bouclage du tramway. D'autres collègues du groupe Socialiste y reviendront. C'est un formidable outil de modernisation des transports, ainsi que de revitalisation des quartiers populaires de Paris qui contribuera à une diminution sensible du volume des déplacements automobiles.

Un autre projet me tient d'ailleurs à cœur qui consistera à construire une nouvelle ligne de transports en site propre, reliant les six grandes gares parisiennes et qui passera par les grands axes de la Capitale.

En entrant dans la ville, le tramway des gares pourrait transporter près de 250.000 voyageurs par jour et constituerait alors la première ligne d'Europe, décrivant une boucle sur les boulevards les plus spacieux de la capitale.

Je suis convaincu, comme président de groupe mais aussi comme maire du 10e arrondissement qui compte deux gares, qu'un tel ouvrage viendra combler un réel besoin à Paris.

Bien sûr, nous poursuivrons également le développement des circulations alternatives d'Autolib' aux pistes cyclables, en passant par Scootlib' dont a parlé Jean-Bernard BROS tout à l'heure. Mais je voudrais évidemment tout particulièrement insister sur une de nos priorités affichées dans ce vœu, à savoir bien sûr la suppression du diesel.

C'est dès 2001 que la Ville de Paris s'est lancée dans une politique ambitieuse de réduction de la pollution en lançant Vélib', Autolib', la reconquête des voies sur berges, le réaménagement de la place de la République, en réduisant partout la place de la voiture.

La Droite parisienne, rappelons-le aux nouveaux élus de notre ville, a systématiquement voté contre ces projets. Et quand c'était de son ressort, le Gouvernement de François FILLON, auquel Mme KOSCIUSKO-MORIZET a appartenu, a cherché par tous les moyens à les empêcher. Je crois qu'il suffit de reprendre l'histoire du projet des voies sur berges pour le constater.

Parallèlement, nous avons commencé à faire disparaître le diesel de la flotte municipale et, en février 2013, le Conseil de Paris a voté la sortie du diesel pour le nouveau marché des bennes de collecte des ordures ménagères.

Nous ne vous avons donc pas attendus et l'objectif du S.T.I.F. est d'entamer la sortie des bus au diesel, en commandant dès cet automne des véhicules hybrides. Nous y sommes évidemment très attachés.

Ce faisant, et grâce à d'autres mesures détaillées dans le vœu, la Ville de Paris lance un acte très fort, puisqu'il conduira, comme l'a dit Christophe NAJDOVSKI, à l'éradication du diesel à l'horizon 2020.

C'est une impérieuse nécessité, car la France est le pays d'Europe où roulent le plus de véhicules diesel. Entre 2000 et 2011, la part du diesel dans le parc automobile français est passée de 49 à 72 %. Résultat d'une politique fiscale irresponsable qui a contribué à retarder durablement les recherches françaises sur des motorisations alternatives, et notamment électrique.

Chacun connaît la responsabilité de la présidente du groupe UMP et des gouvernements auxquels elle a appartenu dans ce bilan calamiteux.

C'est aussi le résultat de politiques environnementales qui se sont révélées inopérantes et excessivement technocratiques, comme les fameuses Z.A.P.A. D'ailleurs les villes françaises, et Mme KOSCIUSKO-MORIZET l'a dit elle-même, qui ont tenté de l'expérimenter l'ont abandonnée faute d'efficacité.

Nous, nous ne nous contentons pas d'un slogan obscur de quatre lettres, nous voulons une véritable politique de lutte contre la pollution qui ne s'arrête pas aux camions et aux cars de tourisme mais qui touche tous les véhicules polluants.

Or, notre volonté est d'arriver de façon pragmatique et concertée à obtenir l'interdiction justement de tous ces véhicules polluants dans l'agglomération.

Il s'agira, en lien avec l'Etat, de mettre en place des restrictions progressives de la circulation en commençant par les véhicules les plus polluants et en veillant à ce que des mesures d'accompagnement social et financier viennent compenser les coûts induits par les mesures.

Enfin, le vœu détaille une série de mesures automatiques d'urgence permettant la gratuité du stationnement résidentiel, d'Autolib', de Vélib', voire des transports en commun, même si ce n'est pas directement des compétences de la Ville, en fonction du niveau d'alerte.

L'épisode majeur de pollution qu'a connu Paris au mois de mars pendant une dizaine de jours a montré l'importance et l'utilité de mesures ponctuelles, mais qui, bien entendu, ne règlent pas les causes structurelles et nous ne pouvons pas nous arrêter à elles malgré leur utilité en cas de pic de pollution.

Madame la Maire, mes chers collègues, en nous confiant la responsabilité de mener pendant six ans la politique municipale, les Parisiennes et les Parisiens nous ont demandé de tout faire pour réduire encore plus significativement la pollution et je crois que c'est aussi dans cet objectif qu'ils nous ont confié, autour d'Anne HIDALGO, la responsabilité de conduire la politique municipale pendant ces six années. C'est, avec la bataille pour le logement, l'un des chantiers prioritaires de toute notre majorité, comme en atteste ce vœu aujourd'hui.

Vous pourrez donc, Madame la Maire, compter sur l'engagement indéfectible des élus du groupe Socialiste et Apparentés pour mener avec vous ce combat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne à présent la parole à un autre président de groupe, M. David BELLIARD pour le groupe Ecologistes de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En préambule, nous serons trois à intervenir pour le groupe des élus écologistes, Anne SOUYRIS et Jérôme GLEIZES.

Nous avons pris connaissance avec grand intérêt des propositions de Christophe NAJDOVSKI en faveur d'une nouvelle politique des transports et de lutte contre les pollutions.

Après de nombreuses années de lutte, nous constatons avec satisfaction que les sujets que nous portons depuis longtemps soient enfin annoncés comme prioritaires par la Municipalité.

Mes chers collègues, ce n'est un secret pour personne, la lutte contre les pollutions et l'amélioration de la santé de nos concitoyennes et concitoyens sont des piliers de l'engagement des écologistes.

La pollution de l'air et en particulier celle des microparticules ne fait évidemment pas exception. A plusieurs reprises ces dernières années, nos élus et militants ont alerté les autorités quant à l'insuffisance de leur réaction face aux microparticules et à leurs effets sur la santé.

Face à la mobilisation, il y avait beaucoup de silence, d'atonie et d'immobilisme. Très souvent, trop souvent et malgré toutes celles et tous ceux qui, à droite notamment, se drapent depuis quelques mois des attributs de l'écologie, nous nous sommes sentis bien seuls.

La dernière campagne municipale durant laquelle la Ville et une grande partie de notre pays ont connu un long et grave pic de pollution a encore démontré tout à la fois l'insuffisance de la réaction des pouvoirs publics et la très forte mobilisation des associations environnementales et des écologistes face à ce sujet.

Nous nous réjouissons donc de voir que la lutte contre la pollution aux microparticules est aujourd'hui une priorité de la mandature qui s'ouvre et qu'elle dépasse les simples postures pour s'accompagner de mesures concrètes.

Comme l'ont rappelé certains de mes collègues, depuis déjà longtemps, nous savons que le sujet est crucial pour notre santé. Depuis juin 2012, le Centre international de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé a d'ailleurs classé les gaz d'échappement des moteurs diesel parmi les cancérogènes certains pour les humains.

Alors, certes, le diesel n'est pas la seule source de production de particules fines, il y a le chauffage urbain, l'industrie, mais aussi, dans une proportion beaucoup plus faible, tous types de véhicules quand ils roulent.

Mais, pour l'Ile-de-France, plus de la moitié des particules fines sont émises par des motorisations diesel, avec à la clef une situation sanitaire catastrophique. Selon l'O.M.S., ce sont plus de 40.000 personnes par an qui meurent du fait de la pollution de l'air qui nous fait perdre en moyenne de six à neuf mois d'espérance de vie.

Au regard de cette situation, nous saluons les propositions qui sont faites aux membres du Conseil pour instaurer, lors des pics de pollution, des mesures d'urgence plus rapidement et de manière plus systématique.

Mieux réagir, c'est mieux protéger et en particulier les plus fragiles que sont les enfants et les seniors.

Mais nous savons aussi que la clef de ce combat n'est pas simplement dans la réaction aux pics de pollution, mais dans la diminution générale et constante du niveau de pollution. La situation est en effet devenue intolérable et nous avons malheureusement déjà pris beaucoup de retard.

Depuis de nombreuses années déjà, d'autres métropoles ont adopté des politiques volontaristes en la matière. Tokyo est à juste titre la ville la plus couramment citée en la matière. Cette métropole de 34 millions d'habitants est parvenue à tout simplement éradiquer le diesel en son sein, avec des résultats exceptionnels. Entre 2000 et 2010, à proximité de ses axes routiers, la capitale nipponne a vu diminuer de plus de 50 % le taux de particules fines.

Plus proche de nous, Stockholm, qui a instauré une batterie de mesures avec une action très forte pour soutenir les transports alternatifs et notamment le vélo. En 10 ans et malgré un climat parfois peu propice à l'usage de ce type de transport, ces derniers se sont accrus de 75 % et la capitale suédoise enregistre d'excellents résultats en termes de qualité de l'air.

Paris, enfin, prend la route de ces grandes métropoles qui illustrent le résultat positif d'une réelle volonté politique. Or, on le constate avec les récentes déclarations de Mme la Ministre de l'Ecologie Ségolène ROYAL sur l'écotaxe, cette volonté fait malheureusement encore cruellement défaut dans notre pays.

Ainsi, devons-nous changer de cap. La politique d'incitation fiscale à l'usage de motorisation diesel, pratiquée en France depuis plus de 30 ans et accentuée sous la présidence de Nicolas SARKOZY, a conduit à une très forte diésélisation du parc automobile et à une spécialisation des constructeurs français sur ce type de technologie dans tous les domaines.

De cette politique, il ne reste aujourd'hui qu'une triple faillite : industrielle avec des constructeurs en quasi faillite, arc-boutés sur des motorisations difficilement vendables en dehors de l'hexagone, sanitaire avec des milliers de morts et enfin financière. En effet, nonobstant les 7 milliards d'euros de manque à gagner pour l'Etat en 2012, l'Institut de veille sanitaire a estimé à plus de 2 milliards d'euros par an les coûts liés à la pollution de l'air.

Il faut donc en sortir et nous n'y parviendrons pas si l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés ne prennent pas leur part de responsabilité dans la voie vers un usage plus modéré des véhicules individuels et la transformation du parc de transport routier automobile vers des véhicules moins polluants.

La Ville et ses représentants doivent prendre toute leur part dans le prochain débat sur la transition énergétique. Les écologistes, eux, seront au rendez-vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLARD, pour cette intervention.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais dire en préambule que les propos de Mme N.K.-M. concernant le diesel et plus globalement la lutte contre la pollution de l'air, vu le bilan du Gouvernement dont elle était membre, sont des propos absolument pas crédibles.

Maintenant, sur la communication, j'estime que cette communication sur la lutte contre la pollution de l'air ne prend pas les problèmes dans le bon sens. Le problème ne se limite pas aux dispositions à mettre en œuvre en cas de pic de pollution, mais d'abord et surtout d'éviter ces pics de pollution et les problèmes doivent être pris beaucoup plus en amont.

La première question à se poser est : pourquoi tant de Parisiennes et de Parisiens, de Franciliennes et de Franciliens utilisent encore chaque jour une voiture ?

D'abord parce que les distances domicile/travail ne cessent de s'allonger du fait d'un aménagement du territoire aberrant qui spécialise les zones par activité et que la spéculation immobilière chasse aussi les salariés des territoires où ils travaillent, quand ce n'est pas la crise qui supprime l'emploi où ils vivent.

La lutte contre la pollution exige donc de se fixer un objectif de réduction des distances domicile/travail. La Ville doit réaliser des études afin de mesurer dans le temps ces distances comme indicateurs de sa politique.

Il est nécessaire que, dans chaque projet d'aménagement urbain sur la capitale, on puisse garantir cette mixité dans tous les bassins de vie entre emploi, logement, services publics avec espaces verts compris, bien entendu.

Paris reste très déficitaire en logement social et je ne vais pas reprendre le débat de ce matin sur la difficulté qu'on a sur certaines zones comme la Z.A.C. Bercy-Charenton avec un déséquilibre au détriment du logement et en faveur des bureaux.

Ensuite, nous devons bien sûr renforcer le maillage du territoire en transports en commun, les extensions des tramways, les navettes de bus interquartiers, les prolongements de certains métros et leur désaturation, tout en veillant à leur maintenance. Cela nécessite des investissements et donc de s'opposer aux politiques d'austérité et d'assumer de recourir à l'emprunt. Et aussi, que la S.N.C.F. et la R.A.T.P. cessent de diminuer les effectifs comme l'a fort bien justement souligné Didier LE RESTE.

Il faut également en finir avec le diesel, notamment pour les bus, sans attendre 2025. Le développement des pistes cyclables doit être poursuivi et il faudrait l'adosser au soutien tous azimuts des ateliers en coopérative de réparation de vélos, de programmes d'éducation populaire de promotion de la pratique du vélo et de prévention routière adaptée.

Je souhaite aussi que l'on réaffirme la nécessité de municipaliser Vélib' et Autolib' et, bien sûr, je soutiens les démarches de l'autopartage.

Mais surtout, il faudrait assumer la gratuité des transports en commun non polluants toute l'année pour rendre réellement attractifs les transports en commun Vélib' et Autolib' à la place de la voiture.

Puisque bon nombre d'entre vous, ici, êtes convaincus enfin de l'impact de la gratuité lors de la première alerte, n'attendons pas cette première alerte ! Que la Ville s'engage dans ce sens auprès du S.T.I.F. en demandant de commencer par étendre les dispositifs de gratuité existant et en exigeant l'instauration de la tarification unique sur toute la Région Ile-de-France basée sur le tarif de la zone 1-2.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe UMP.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, deux mois après un mariage arrangé, voire forcé avec les Verts sur le dos des Parisiens, voilà donc la saison des vœux.

Les fiançailles n'avaient pas été de tout repos, à en croire les échanges parfois vifs entre la candidate socialiste et son rallié écologiste, mais nous aurions pu nous attendre à la concrétisation plus formelle de votre union.

À raison, Monsieur NAJDOVSKI, vous avez rappelé tout au long de la campagne, mais surtout à quelques jours du premier tour, l'ambivalence, voire l'indifférence d'Anne HIDALGO sur les questions écologiques. Déjà adjoint au Maire, vous n'avez pas hésité à critiquer le bilan de votre majorité en regrettant que, je vous cite : "la Mairie de Paris se contente de mesures dérisoires", des mesures que vous nous proposez aujourd'hui de reconduire.

En plein épisode de pollution, vous condamnez, à juste titre, les 10 jours de silence et d'inaction incompréhensibles de la candidate socialiste. En dépit de ces critiques sur une candidate qui n'ose pas prendre les mesures qui s'imposent et reste muette sur la qualité de l'air, vous avez troqué vos convictions contre un fauteuil d'adjoint au soir du premier tour. Ce n'est pas ce vœu qui, s'il vous a permis une large communication dans la presse, viendra restaurer cette crédibilité perdue.

Je m'attarderai simplement sur l'un de ces volets. Jeudi dernier, AIRPARIF a présenté le bilan de l'application de la circulation alternée le 17 mars dernier, à point nommé donc, pour éclairer notre semblant de débat d'aujourd'hui.

Vous le savez tous, cette mesure de circulation alternée date de la loi sur l'air de 1996 et a fait l'objet d'une première application en octobre 1997. Il a fallu attendre 17 ans pour une seconde application du dispositif. Nul besoin donc d'être grand clerc pour comprendre que ce dispositif n'a pas la réactivité qu'impose une lutte sincère contre la pollution. Le principe même de la circulation alternée souffre d'un écueil indépassable.

Sous couvert de disposer d'un numéro de plaque compatible, un véhicule très polluant, comme un imposant 4x4, un autocar totalement vétuste ou un camion d'un autre âge, peuvent circuler sans restriction et continuer d'émettre des quantités importantes de particules fines. Pendant ce temps, une citadine essence qui n'émet quasiment pas de particules fines devra rester au garage. L'acceptabilité sociale du dispositif est donc très limitée. Celle-ci est d'autant plus faible que la longue liste de dérogations induit un système à deux vitesses.

Le Gouvernement a achevé de convaincre toutes personnes ayant un sens du développement durable, même limité. En effet, votre Gouvernement a fait l'exact inverse de ce qu'il fallait faire en pareilles circonstances.

Alors que l'épisode de pollution sévissait depuis le mercredi 5 mars, le Gouvernement a tergiversé pendant 10 jours avant de prendre une décision. Ceci est d'autant plus inacceptable que les services d'AIRPARIF avaient anticipé avec justesse le franchissement du seuil d'alerte aux particules fines. Cette inertie a contribué à prolonger l'exposition des Parisiens à un niveau de pollution incompatible avec la santé publique.

L'application tardive de la mesure n'a pas été motivée par des considérations écologiques. AIRPARIF reconnaît qu'il n'y a pas eu d'épisode de pollution les 16 et 17 avril. Il s'agissait surtout d'éteindre une polémique à quelques jours du premier tour et de sauver les accords avec les Verts.

Pourtant, la candidate Anne HIDALGO aurait tout fait pour que la circulation alternée ne s'applique pas, selon le gênant vice-président Verts de la Région en charge des Transports, qu'il a fallu faire taire rapidement en pleine campagne électorale.

Le bilan qu'adressait AIRPARIF ne plaide pas pour la systématisation de la circulation alternée comme le propose votre vœu. La baisse de la concentration des particules fines n'a été que de 6 %, quand dans le même temps le trafic était réduit de 18 %. Il semble donc que le vent - je parle du phénomène climatique, et pas celui brassé par votre majorité - ait été déterminant pour interrompre l'épisode de pollution. Cet épisode de pollution a été le signe d'un double échec. L'échec d'une majorité sortante à lutter contre la pollution avec deux pics majeurs en moins de quatre mois, mais aussi l'échec prévisible de mesures inadaptées.

Vous nous proposez ni plus ni moins que de poursuivre dans cette impasse quand la situation exige des actes forts. La pollution est un sujet d'inquiétude pour les Parisiens. Il mérite maintes fois mieux que des gesticulations médiatiques et des renoncements politiques.

Prisonniers de votre idéologie, allez-vous continuer à refuser les solutions pragmatiques et efficaces que nous vous proposons dans le vœu déposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Yann WEHRLING au nom des groupes UMP, UDI et MODEM ? C'est tout l'enjeu de ce débat et du vœu présenté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Édith GALLOIS, pour le groupe UDI - MODEM.

Mme Édith GALLOIS. - Madame la Maire, vous avez été première adjointe du Maire de Paris depuis 2001. Cela fait donc 13 ans passés aux plus hautes responsabilités de la Mairie de Paris.

En 2001, la mandature s'était ouverte sur des promesses de lutte contre la pollution de l'air, promesses renouvelées en 2008, mais en 2014, elle s'est terminée, cette mandature, par des pics record de pollution.

Aujourd'hui, votre premier acte de Maire est de formuler un simple vœu déclaratif. C'est extrêmement surprenant dans la forme et c'est bien léger sur le fond, parce qu'il s'agit de la santé des Parisiens, et que le temps, 13 ans plus tard, n'est plus aux déclarations d'intention.

Or, la faiblesse des mesures structurelles proposées est franchement préoccupante.

Yann WEHRLING a parlé tout à l'heure du chauffage urbain, qui n'est pas évoqué dans votre vœu alors qu'il est responsable de 39 % des émissions de particules fines.

Tout aussi incompréhensibles, deux autres sujets majeurs ont été "oubliés": la logistique urbaine de marchandises et la pollution dans le métro.

Sous les précédentes mandatures, vous vous êtes concentrés sur les circulations douces et les transports en surface. Cela n'est évidemment pas suffisant, bus et tramway, pistes cyclables. Il faut maintenant rentrer dans le dur, dans le lourd, et prendre à bras le corps la question de la place des camions dans Paris. Il faut aussi se préoccuper de la majorité des transits parisiens qui se passent en souterrain, dans le métro, où circulent plus de 4 millions de passagers par jour, qui sont autant de victimes d'un taux de pollution très supérieur à celui de l'air extérieur. J'y reviendrai.

Comment, Madame la Maire, pouvez-vous imaginer une politique crédible de circulation sans en appeler aux plus gros pollueurs, ces camions de tous tonnages qui circulent en parfaite impunité dans tout Paris et à n'importe quelle heure de la journée. Pollution atmosphérique, pollution sonore, pollution visuelle, encombrement des rues.

Lors des débats sur l'aménagement des berges et du P.D.U. régional, j'avais déjà insisté sur la nécessité d'une réforme de la politique du transport de marchandises, non pas mettre symboliquement quelques navettes fluviales, non pas se ravir de quelques triporteurs dans les rues de Paris, mais agir pour une véritable organisation structurée et écologique de la logistique urbaine de marchandises.

Or, chacune de ces occasions a été un rendez-vous manqué. La dé-diabolisation passe pourtant par là.

Ce sont 32 millions de marchandises qui transitent chaque année par Paris, dont 90 % par la route. Or, les émissions moyennes d'un poids lourd en particules fines, PM10, sont similaires aux émissions de deux voitures diesel et de neuf voitures à essence.

Si l'on met en place un système type Z.A.P.A., que vous appellerez comme vous voudrez, sans réorganiser en profondeur cette logistique urbaine, on ne fait que la moitié du chemin.

Est-ce que vous savez, Madame la Maire, combien il y a de réglementations pour les poids lourds aujourd'hui à Paris ? Il y en a 97. C'est dire la cacophonie qui règne dans ce domaine. Dans le P.D.U., la Région avait pourtant insisté sur la nécessité de replacer des zones logistiques intra-muros, une préconisation que vous n'avez pas suivie alors que les experts s'accordent sur le fait, qu'en termes de pollution, tout se joue sur les derniers kilomètres de livraison. Il faut installer des sites logistiques multi modaux dans la ville. Malheureusement, vous avez fait exactement le contraire en reléguant de nombreuses zones logistiques à 20 ou 40 kilomètres de Paris. Il faut maintenant faire le chemin inverse.

L'autre question de fond que je veux évoquer, c'est celle de la pollution du métro, qui n'est pas intégrée à votre plan de la qualité de l'air. Il s'agit pourtant d'un enjeu majeur de santé publique parce que la présence des particules fines y est, selon l'Observatoire régional de la santé et AIRPARIF, jusqu'à quatre fois supérieur à l'air extérieur. La présence de particules fines, PM10, peut même atteindre 200 microgrammes par m3 sur le quai du métro et jusqu'à 500 microgrammes par m3 sur le quai du RER, quand la norme fixée pour l'air extérieur par l'OMS est de 50 microgrammes par m3.

Ces chiffres font peur. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un vœu pour que cette préoccupation urgente devienne une priorité d'action de la municipalité auprès du S.T.I.F. Parce que l'on ne peut pas inciter les Parisiens à prendre le métro et les laisser s'intoxiquer, là plus que partout ailleurs. Parce que le métro et le RER, ce sont les moyens de transport les plus utilisés par les Parisiens, il est grand temps de passer aux choses sérieuses et de s'intéresser au plus grand nombre.

Il n'est pas question, Madame la Maire, en ce début de mandature, de polémiquer, simplement de vous alerter sur une situation grave qui relève de la santé publique. Le temps n'est plus aux gestes symboliques, tout aussi sympathiques soient-ils, vous avez six ans devant vous et nous, élus d'une opposition responsable et constructive, vous demandons de prendre l'entière mesure de vos responsabilités et d'engager une politique globale et concrète de développement durable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les projets de dimension métropolitaine, que le projet de délibération DVD 1028 permet de lancer, s'inscrivent pleinement dans notre engagement constant depuis 2001 de lutte active contre la pollution et pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Cet engagement, nous l'avons renouvelé devant les Parisiens et il se concrétise aujourd'hui, dès la première séance du Conseil de Paris, par ce vœu de l'Exécutif.

Même si les actions conduites sous les deux précédentes mandatures n'ont pas toujours fait consensus dans cette assemblée, les résultats positifs sont là. Il nous faut encore aller plus loin. Nous n'avons aucunement l'intention, en effet, de nous défausser.

Les projets qui nous sont soumis en sont la preuve. Ils dépassent le seul cadre des mobilités. Ils concernent toutes les dimensions de notre ville, car ils s'accompagnent de la requalification de l'espace public et bénéficient à l'ensemble du tissu urbain de proximité.

Par les dimensions d'aménagement urbain qu'ils portent, ces projets permettent d'harmoniser l'espace public, d'optimiser les intermodalités, de penser l'organisation des moyens de déplacement dans la ville au profit des modes de déplacement respectueux dans notre environnement. Ils permettent d'intégrer des innovations sur l'espace public mais également de moderniser la structure des réseaux souterrains dont, en particulier, ceux du chauffage urbain.

Autant de leviers qui, en accompagnant les nouvelles mobilités urbaines, permettent aussi la maîtrise des énergies de la Ville et contribuent ainsi aux diminutions de nos pollutions.

Ces projets, et notamment le bouclage du tramway T3, se pensent ainsi à l'échelle locale des quartiers et arrondissements traversés mais aussi à l'échelle de Paris, comme de la Région. Ils bénéficient à l'ensemble des Parisiens, Franciliens, comme aux nombreux visiteurs de la Capitale.

En redéfinissant le maillage des mobilités, en cassant le passage systématique par le Centre de Paris, ces projets amènent de nouvelles respirations pour le cœur de notre Capitale.

L'arrivée du tramway à Nation, au croisement des 11e, 12e et 20e, au cœur de l'Est parisien, poursuit cette logique de combinaison d'évolution des mobilités et de requalifications urbaines, avec la perspective de la rénovation de la place de la Nation.

Permettez-moi ici, en tant que maire du 12e arrondissement, de me féliciter que l'opportunité offerte par l'insertion de la correspondance du T3 à la porte de Vincennes soit ainsi saisie pour son prolongement vers le pôle de transport régional que constitue la place de la Nation. Ce prolongement, modeste au regard des travaux déjà réalisés et ceux envisagés, constitue, en effet, un symbole fort : celui du retour du tramway au cœur de Paris, desservant ainsi pour la première fois un arrondissement non périphérique qu'est le 11e arrondissement. Ce prolongement est aussi la preuve de notre volonté de renforcer son insertion dans la métropole du Grand Paris en le reliant au R.E.R. A, permettant de proposer des alternatives performantes à l'usage de la voiture pour les habitants de la métropole.

Au-delà du tramway, les projets de liaison inter-gares doivent s'inscrire dans les réflexions et les actions déjà engagées au niveau local dans la précédente mandature. Ainsi, s'agissant des liaisons entre les gares de Lyon et de Bercy, comme avec celle d'Austerlitz, leur mise en place doit être coordonnée avec les études en cours, pour réaménager les espaces publics aux abords de ces gares et s'appuyer sur les expérimentations réussies, à l'instar du jalonnement piéton autour de la gare de Lyon, afin de soutenir également les modes de déplacement actif, comme la marche et le vélo.

De même, l'évolution des transports d'entrée dans Paris doit se faire dans une logique d'insertion urbaine de qualité de ces nouveaux transports en commun. Cette exigence est clairement prise en compte dans les projets présentés et je m'en félicite.

Au-delà des projets cités, déjà validés par le S.T.I.F., il faudra également que la Ville de Paris continue de suivre avec attention le projet de reconquête de l'autoroute A4. Sa concrétisation permettrait ainsi, porte de Bercy, de contribuer aussi à la pacification des quais de Bercy et de la Râpée.

La lutte contre la pollution est un enjeu dont la Municipalité parisienne s'est saisie avec détermination ces dernières années. Aux évolutions structurelles des transports en commun, comme le tramway, s'ajoutent aussi de nouveaux services comme Vélib' et Autolib', qu'il nous faut à nouveau et encore développer dans nos nouveaux quartiers ou encore dans le bois de Vincennes, qui mériterait d'être mieux desservi, en particulier par ces nouveaux services.

Les mesures fortes d'adaptation de l'usage de la voiture à la ville, avec la mise en place de zones 30, de zones de rencontre ou encore l'abaissement de la vitesse du périphérique doivent se poursuivre, car, oui, elles sont efficaces. Il s'agit d'un enjeu de santé publique qui devrait faire consensus. Au-delà des paroles, les Parisiens, et en particulier les plus fragiles d'entre eux, attendent des actes, comme nous l'avons déjà fait sur les berges de Seine, sur la place de la République ou encore même sur des projets plus modestes dans nos arrondissements, auxquels la Droite s'est systématiquement opposée.

Il en va, effectivement, Madame la Maire, de notre responsabilité politique et morale.

Ce vœu constitue un engagement fort. J'ai confiance en votre adjoint Christophe NAJDOVSKI et en notre Majorité pour le mettre en œuvre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Je donne la parole à la présidente du groupe des Ecologistes de Paris, Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire et chers collègues, mon collègue David BELLIARD s'est exprimé sur la nécessaire action de l'Etat sur le diesel et sa fiscalisation pour opérer la transition énergétique que nous appelons de nos vœux.

Eh oui, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, nous allons avoir besoin de vous - parce que vous êtes députée, n'est-ce pas ? - pour nous montrer ce qu'est une véritable action écologiste et commencer par arrêter d'inciter fiscalement au diesel.

Parce qu'à cette transition énergétique, vous vous en doutez, les Ecologistes contribueront largement mais notre réussite ne pourra avoir lieu que si le débat national engage clairement les autres composantes de l'hémicycle, notamment la Majorité, bien sûr. Ses conclusions faciliteront ou non les actions à mettre en place au niveau de Paris et de sa métropole et ces actions sont nombreuses. De nombreuses villes européennes ont institué des zones à faibles émissions, permettant une réglementation des véhicules les plus polluants. L'efficacité en est prouvée et nous sommes heureux de voir que la feuille de route présentée y fait référence.

Dans le même ordre d'esprit, le transport de marchandises, trop souvent effectué par fret routier, est un problème d'envergure à Paris et l'une des réussites de la circulation alternée mise en place en mars dernier pour lutter contre le pic de pollution persistant était notamment due au contournement de Paris par les camions de plus de 3,5 tonnes. Ainsi, en termes de fret, et M. LE RESTE a bien raison sur ce point, nous devons favoriser le transport fluvial, qu'il s'agisse de la Seine ou du canal Saint-Martin, et le transport ferroviaire.

Il s'agit, pour cela, de créer des espaces de logistique urbaine, en développant des systèmes de livraison intelligents et durables et en appliquant la Charte pour une logistique urbaine durable adoptée en 2013. Celle-ci prévoit notamment que 50 % des livraisons du dernier kilomètre soient réalisés en véhicule non diesel en 2017, puis 100 % en 2020.

Ces objectifs sont atteignables, il est urgent de ne plus attendre.

Car, Mesdames et Messieurs les Conseillers, cela nous rappelle le débat précédent : notre discussion ne peut pas porter uniquement sur une vision intra-muros. La pollution touche tout le monde, notamment l'ensemble de la Région Ile-de-France et de la future métropole de Paris.

Le dernier rapport annuel d'AIRPARIF, rendu public le 15 mai dernier, indique ainsi qu'en 2013 plus de 3 millions de Franciliens, domiciliés principalement dans Paris et sa petite couronne et au voisinage de grands axes de circulation, sont exposés à des niveaux de pollution non conformes à la réglementation de l'Union européenne.

Nous devons donc penser notre politique en la matière en concertation avec l'ensemble des territoires de la métropole. Nous voulons une capitale connectée et ouverte avec ses voisins. Nous devons travailler en commun avec les représentants des territoires concernés.

Dans ce cadre, nous sommes heureux d'entendre que Yann WEHRLING est avec nous et les élus Verts du Conseil régional pour que soit organisé un véritable Grenelle de l'air pour Paris et l'Ile-de-France, car la vision que nous défendons est avant tout une vision positive qui offre de nouvelles possibilités de déplacement aux Parisiennes et aux Parisiens mais aussi à toutes celles et à tous ceux qui passent par la Capitale, la visitent et la fréquentent.

Si nous saluons et soutenons l'objectif de la sortie du diesel, nous travaillerons à l'enrichissement d'une offre de transports alternatifs à la voiture individuelle. Nous devons, et c'est notre responsabilité, mener une politique volontariste pour développer des façons de se déplacer non polluantes et plus douces.

Les écologistes se sont toujours battus pour l'usage du vélo en ville, et nous continuerons. Nous voulons faire de Paris la ville du vélo. Aujourd'hui, seuls 5 % des déplacements sont réalisés à vélo. C'est trop peu. Les circulations sont encore trop dangereuses et les pistes cyclables trop souvent mal délimitées et empiétées par des voitures ou des camions. Il est très difficile pour des parents de faire du vélo à Paris avec leurs enfants. Là où dans d'autres capitales, cette idée relèverait du simple quotidien, dans notre ville, en 2014, elle est l'expression d'un militantisme forcené. Nous voulons que le vélo entre pleinement dans la ville avec un objectif de 20 % des transports effectués à vélo d'ici 10 ans.

Pour cela, nous voulons multiplier les pistes cyclables existantes et protéger, généraliser les doubles-sens sur les rues à sens unique, faciliter l'usage du vélo entre Paris et la première couronne, éviter partout les interruptions de parcours.

Bref, le vélo doit être une priorité pour ces prochaines années, le vélo sous toutes ces formes avec une intensification du parcours Vélib', une refonte de son financement, et des Vélib' de type familial permettant aux enfants d'y être transportés, mais également aux seniors d'être plus stables. Car le développement du vélo n'est pas une lubie du lobby vélo mais une véritable réappropriation de la ville par chacun et chacune.

Le vélo qui prend toute sa place dans la ville, c'est plus de confort, de santé et de sécurité pour tout le monde. L'espace public serait diminué par la place de la voiture, rendu insupportable en termes de bruit et de pollution et très difficile d'usage pour celles et ceux qui ne sont pas au mieux de leur forme ni complètement autonomes.

En d'autres termes, nous sommes pour un repartage de l'espace public afin de rendre de l'espace à tous et à toutes, pas aux seuls propriétaires de jardins et de terrasses, d'endroits gratuits, conviviaux et sûrs.

L'espace piéton, réduit souvent à des microtrottoirs, doit être agrandi, repensé, et en dehors même des espaces verts à multiplier, pour devenir un lieu d'échanges et non de bousculade et de tension sociale.

L'établissement d'un Code de la rue permettant de remettre l'être humain, et non la voiture au centre de la ville, doit être sérieusement envisagé.

Enfin, vous avez évoqué un très grand sujet, s'il en est, avec une double ambition : celle de l'extension du tramway. Cette nouvelle mandature doit ouvrir le centre de Paris au tramway, et le tramway doit s'ouvrir à une dynamique métropolitaine.

Les études annoncées, notamment pour les berges de la Seine et les liaisons entre les gares, dès aujourd'hui par Christophe NAJDOVSKI, sont de bons signaux et montrent une vraie détermination à organiser le transport de demain dans cette direction, que ce soit par le biais de lignes à haute qualité de service ou de tramways proprement dit.

Quoiqu'il en soit, ce type de transport rapide, accessible et généralisé, d'autant plus s'il devient un accélérateur d'un grand décloisonnement entre Paris et sa banlieue, sera un grand pas en avant, et social, et environnemental, engageant par l'agrément et le confort les Franciliens à abandonner l'usage de la voiture autant que faire se peut.

Car la dépollution de notre air ne pourra se faire qu'à ce prix. La feuille de route de l'Exécutif parisien va clairement dans ce sens avec la volonté politique nécessaire et affichée. Nous nous en réjouissons et nous serons avec vous sur ce chemin pendant six années, les six années qui viennent.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS, pour cette intervention.

Madame KUSTER, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci.

Madame la Maire, il aura donc fallu attendre cinq ans pour être entendu ! Cinq ans pour que le pragmatisme l'emporte sur la posture politique ! Cinq ans pour que la majorité municipale du 17^e soit entendue !

En effet, le projet d'extension du tramway jusqu'à la Porte Maillot correspond à une attente forte et à une demande constante de la majorité municipale du 17^e.

Dès 2008, alors que vous aviez décidé un terminus Porte d'Asnières, Monsieur JULLIARD, nous mettions en exergue que s'il permettait de désenclaver un quartier entier où sont envisagés de grands travaux d'aménagement avec la Z.A.C. Cardinet, cela n'ouvrirait pas de desserte satisfaisante vers l'ouest parisien et n'offrirait pas de possibilité d'intermodalité suffisante.

Avec cette extension, c'est la possibilité pour des millions d'usagers des transports en commun, d'une nouvelle correspondance importante avec la ligne 1, le RER C, le RER E, bientôt, avec l'arrivée prévue d'Eole en 2020.

C'est aussi une décision majeure qui doit s'inscrire dans la réflexion globale qu'en tant que maire du 17^e, je souhaite que nous puissions mener ensemble concernant l'aménagement de la Porte Maillot, avec mon collègue Claude GOASGUEN, maire du 16^e.

Mais ce projet de délibération va au-delà puisque voici que vous n'annoncez rien de moins que le bouclage complet du tramway.

À ce stade, nous n'avons aucun calendrier, et aucune estimation n'est précisée quand plusieurs millions vont être nécessaires et, je dois le rappeler, compte tenu des priorités du S.T.I.F., plus axé, vous le savez, sur la petite et la grande couronne. Ainsi, il faudra prendre en compte la baisse des dotations attendues pour la Ville de Paris et le financement de toutes ces opérations, vous le comprendrez, nous paraît pour le moins incertain.

Alors nous aimerions vous croire, Monsieur le Maire, mais alors que vous avez passé une mandature à nous refuser les études pour le prolongement jusqu'à la Porte Maillot, vous comprendrez à ce jour combien nous sommes dubitatifs quand, en plus, dans le même projet de délibération, vous annoncez une liaison entre les gares ainsi qu'une liaison sur les quais hauts de la rive droite.

Enfin, je souhaite revenir sur le vœu que nous déposons, demandant que nous soyons étroitement associés au déroulement du projet d'extension du tramway, avec son phasage et les budgets qui lui seront alloués. Cela va dans le sens de la proposition que nous vous avons déjà faite, et malheureusement à chaque fois refusée, de la mise en place d'un comité de suivi local du projet de prolongement du T3 réunissant les riverains, des membres désignés par les C.C.Q., les maîtres d'ouvrage et bien sûr, les mairies d'arrondissement.

En acceptant, vous aurez ainsi la possibilité de mettre en œuvre vos paroles avec vos actes pour une meilleure démocratie locale et une écoute réelle de l'opposition municipale parisienne et des mairies d'arrondissement, même lorsque celles-ci ne sont pas de votre couleur politique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. François HAAB, pour le groupe UDI-MODEM. Il vous reste 1 minute 32.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais aborder ici avec vous la question des conséquences sanitaires que vont avoir les pollutions aux particules fines sur les enfants.

Je ne reviendrai pas sur tous les éléments qui ont été apportés par les différents orateurs en termes de risques, de surmortalité mais également, et plus fréquemment, d'apparition d'une nouvelle pathologie d'irritation des bronches liée à ces particules, voire de décompensation des maladies asthmatiques chez les enfants qui en souffrent.

Il est urgent dès lors de mettre en place à l'échelle de Paris une politique sanitaire de détection et de prévention de cette pathologie.

Dès lors, la médecine scolaire nous apparaît très adaptée pour dépister cette pathologie au cours des deux visites annuelles que font les enfants auprès des médecins scolaires, ce qui permettrait de détecter ces enfants et de les acheminer plus précocement vers une prise en charge.

De la même manière, cette mesure permettrait de recueillir des données épidémiologiques à l'échelle de la Ville de Paris et de disposer d'indicateurs solides et robustes pour mesurer la conséquence de ces particules fines.

Enfin, ce serait un moment privilégié de formation et d'information de ces enfants sur ce qu'il faut faire et ne pas faire en circonstance de pic de pollution et en faire les futurs adultes responsables de demain.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour le respect parfait du chronomètre.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT, pour le groupe Socialiste.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération DVD 1028 et le vœu rattaché sur la pollution que nous examinons aujourd'hui s'inscrivent tous deux dans une continuité évidente avec les deux précédentes mandatures.

En 2001, en effet, une rupture majeure a été introduite sous l'impulsion de Bertrand DELANOË dans la politique des transports de notre collectivité.

Cette rupture marquait la fin du tout automobile qui prévalait sous les deux maires précédents à Paris grâce à une politique volontaire de diversification assumée des modes de déplacement dans notre ville reposant sur un programme de développement du tramway, des autobus, des vélos, de la marche et sous la dernière mandature, des voitures électriques, avec notamment Autolib'.

Contrairement à ce que la droite a prétendu de manière récurrente en s'opposant toujours plus ou moins frontalement à ces programmes, cette politique est largement approuvée par les Parisiens.

Elle était d'ailleurs largement prémonitrice, car répondant par avance aux effets négatifs sur la santé de l'automobile à essence, et tout particulièrement, on l'a évoqué aujourd'hui, au diesel.

Des études ont été conduites très souvent depuis cette période, et ont établi leurs conséquences en termes de pathologies et de raccourcissement de l'espérance de vie.

Et la politique conduite depuis 13 ans n'est pas pour rien dans les résultats positifs enregistrés en matière de recul de la pollution à Paris qui sont évoqués dans le vœu rattaché.

La création du tramway des Maréchaux sud sous la première mandature a été un des actes forts illustrant cette nouvelle priorité. Et Paris a ainsi renoué avec un mode de déplacement qui avait disparu de notre capitale depuis les années 30. Ensuite, ces liaisons se sont multipliées et nous serons bientôt à 8 lignes dans l'agglomération parisienne. Ce tramway a été prolongé ensuite et, en 2017, il atteindra la porte d'Asnières.

Le projet de délibération qui nous est soumis envisage son bouclage, avec un prolongement qui, à terme, après la porte d'Asnières, rejoindra le Pont du Garigliano dans le 15^e arrondissement.

Alors j'ai entendu depuis le début de cette séance, notamment dans la partie droite de cet hémicycle, des réticences sur ce mode de déplacement. Pour autant, par rapport au bus classique, le tramway assure un gain substantiel dans trois domaines, dans la capacité, dans la régularité et dans la rapidité. Par rapport au métro, il est d'un coût sans aucune commune mesure. Et ces qualités se sont largement confirmées au fil des années.

Pour information, et pour ceux d'entre nous qui ne sont pas convaincus, le tronçon sud, sur lequel nous disposons de plus de recul, a très largement dépassé les prévisions de trafic : c'était 95.000 voyages et nous en sommes à plus de 140.000. Surtout la transformation induite des boulevards a permis une division par deux du trafic, par deux du nombre d'accidents et une baisse corrélative de la pollution.

Sa prolongation et son bouclage à l'ouest vont renforcer l'intermodalité du tramway parisien, avec une mise en correspondance avec les RER, avec plusieurs lignes de métro, avec de nombreuses lignes de bus.

Mais surtout, le point sur lequel je voudrais insister ici, c'est l'intérêt régional manifeste de cette extension. Pas seulement parce que, comme les autres sections du tramway, son itinéraire assurerait également une liaison de banlieue à banlieue, mais surtout parce que ce tramway ouest va assurer une liaison rapide entre le sud-ouest de la capitale, les villes d'Issy-les-Moulineaux, de Vanves et de Boulogne d'autre part, et le centre de La Défense de l'autre, via une correspondance Porte Maillot.

Le T2 assure aujourd'hui cette liaison, de la Porte de Versailles à La Défense en longeant la Seine, mais il est aujourd'hui saturé aux heures de pointe. Donc le tramway des maréchaux ouest - il faudra dire le TMO, comme on parle du TMS pour les maréchaux Sud -, ce tramway des maréchaux ouest va rendre des services précieux à plusieurs dizaines de Franciliens chaque jour. Il suffit pour cela qu'il soit rapide, que la correspondance Porte Maillot avec le RER et le métro le soit également. Alors, bien sûr, beaucoup de questions stratégiques et techniques restent à résoudre, mais en l'occurrence nous avons là un atout considérable pour la capitale.

Le projet de délibération mentionne également la question de la jonction entre la Porte de Vincennes et la place de la Nation - Catherine BARATTI-ELBAZ a développé ce point et je n'y reviens pas - et se termine par les trois autres réalisations qui sont évoquées : l'arrivée nécessaire aux portes de Paris de liaisons régionales à haute qualité de service, qui suppose d'être accueillis convenablement, mais surtout la deuxième qui concerne de façon beaucoup plus exclusive notre collectivité, la liaison rapide, régulière et confortable entre les gares.

Les performances visées ici sont celles d'une ligne de tramway, même si on lit bien le projet de délibération, il est clair que cette liaison ne prendra pas fatalement cette forme et peut s'inscrire dans les catégories mixtes, et d'ailleurs en évolution permanente que sont le trambus et le bus à haute qualité de service.

Enfin, pour mémoire, le projet de délibération évoque aussi une liaison analogue mais implantée sur les quais hauts rive droite.

On voit l'importance de ce projet de délibération, que j'appellerai projet de délibération programme. Il concerne des questions qui ont deux caractéristiques : d'abord elles mettent en jeu le quotidien de nos concitoyens, et ensuite elles sont le moyen de réduire les inégalités parfois considérables qui les séparent.

Chers collègues, pour une majorité de gauche, voilà qui justifie totalement que l'on poursuive l'effort engagé depuis treize ans, avec les résultats obtenus, d'ores et déjà tout à fait considérables.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Claude DARGENT.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le Groupe écologiste parisien, et il reste 2 minutes 40 pour votre groupe.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais aller assez vite.

Pour compléter les propos de mes collègues écologistes, je voudrais insister sur le rôle central de la politique des transports pour les écologistes.

En effet, au-delà de la singularité bien française de la diésélisation du parc automobile, du fait notamment de la prime à la casse ou des erreurs industrielles des constructeurs français, aidés en cela par les différents gouvernements depuis vingt ans, la priorité d'une politique de transports est de lutter contre l'émission de gaz à effet de serre.

Pour mémoire, le dernier rapport du G.I.E.C. publié cette année, le cinquième, est très alarmant. Nous avons passé le seuil historique des 400 particules par millions de dioxyde de carbone (CO₂), il y a un an, le 9 mai 2013.

Le plus haut taux depuis 2,5 millions d'années nous ramenant à l'ère géologique du Pliocène. Nous étions à 280 au début de la révolution industrielle. Aujourd'hui nous sommes passés de la lutte contre le dérèglement climatique à l'adaptation au changement climatique.

Pour autant, nous devons stopper cette dangereuse fuite en avant pour limiter les inévitables impacts à venir. Selon le CITEPA, l'organisme qui donne les chiffres officiels pour la France, les transports concourent à plus de 30 % des gaz à effet de serre, soit presque dix points de plus que la moyenne française en Ile-de-France.

C'est donc un enjeu majeur de réduire l'impact des transports et le projet de délibération DVD 1028, sur l'extension du tramway T3, l'arrivée de nouvelles lignes de transports en commun à Paris, est un premier pas très important dans la politique parisienne de réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Le tramway est le moyen de transport qui émet le moins de CO₂ par kilomètre, alors qu'en moyenne une voiture individuelle émet par passager 2,3 fois plus qu'en autobus et presque cent fois plus qu'un tramway.

Les huit nouvelles stations prévues vont permettre d'irriguer tout le nord de Paris, mais surtout l'interconnexion avec le RER C et enfin le RER A à la place de la Nation, vont permettre de fluidifier la circulation des Parisiennes et des Parisiens.

Mais il ne faudrait pas sous-estimer l'importance du deuxième point du projet de délibération : les quatre projets actuellement identifiés de bus à haut niveau de service, en permettant un meilleur maillage du réseau francilien de transports en commun, en réduisant la nécessité de passer par le Centre de Paris, vont permettre de réduire le temps de transports, permettre des reports modaux vers des transports en commun et donc réduire la nécessité de la voiture.

L'amélioration des liaisons entre les gares ou la création d'une liaison sur les quais de Seine participent également à cette volonté de réduire la circulation de transit. La réduction de la place de la voiture en ville est un axe important mais insuffisant.

D'autres mesures présentées dans le vœu comme la limitation des vitesses contribuent à réduire la consommation de carburant. Il ne faut pas se limiter et agir uniquement en cas de pics de pollution. La lutte contre l'émission des particules fines et d'oxyde d'azote est une nécessité de santé publique, mais celle contre les gaz à effets de serre est une nécessité politique de réduire notre part à la dégradation de l'atmosphère de la planète.

Je rappellerai que quand Georges BUSH avait refusé de ratifier le protocole de Kyoto, de nombreuses villes américaines, plus de 400, dont New York et Seattle ont décidé de réduire les émissions de 7 %, comme le protocole le recommandait pour les Etats-Unis. Paris doit prendre exemple sur celles-ci.

Malgré l'échec de la Conférence de Copenhague et à un an de la COP21, Paris doit montrer qu'il est possible d'être volontariste et efficace. Le transport est l'un des volets de cette politique volontariste, tout comme la rénovation thermique des bâtiments, dont a parlé Ian BROSSAT dans le vœu logement.

Pour conclure, je fais toute confiance à Christophe NAJDOVSKI pour conduire cette politique volontariste, en mettant en œuvre le volet transport. Les écologistes, eux, seront toujours présents comme nous l'avons toujours été pour réduire l'impact négatif des êtres humains sur la planète.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour le groupe UMP. Il vous reste 13 minutes pour deux interventions.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce n'est pas une surprise, nous voterons favorablement le projet de délibération DVD 1028.

L'amélioration des déplacements est au cœur des préoccupations des Parisiens. Nous les avons parfaitement entendus au cours de la campagne, et ce Conseil doit leur fournir des réponses fortes et concrètes.

Pourtant, ce vote favorable du groupe UMP n'est pas sans réserve et déception.

Déception parce que vous avez fait le choix inopportun, certains pourraient dire politicien, de compiler quatre projets très disparates : englober dans un même projet de délibération les projets d'extension du tramway et de maillage entre Paris et sa banlieue, qui sont arrivés à maturité, entre les projets de liaison entre les gares et de transports sur les quais hauts de la rive droite, projets arrachés de haute lutte entre les deux tours par les écologistes, est une grossière manipulation.

Nous aurions souhaité deux projets de délibération distincts pour lancer nos positions.

S'agissant des réserves, permettez-moi de m'interroger, et j'y associe mon collègue Jean-François LAMOUR, sur les modalités de financement de ces quatre projets. Le coût approximatif, basé sur le coût des derniers prolongements de T3, avoisinerait 2 milliards d'euros.

En l'absence d'écotaxe, après l'annonce de la baisse des dotations aux collectivités territoriales, et en prenant en considération la priorité donnée aux transports franciliens par la création du Grand Paris Express, nous nous demandons quelles sont les garanties que vous avez obtenues de la part de nos partenaires. Car lancer les études sans avoir une idée des fonds disponibles serait hasardeux et inquiétant en matière de bonne gestion.

Je me contenterai à présent de formuler les réserves des élus UMP du 16e arrondissement, l'arrondissement étant concerné par l'extension du tramway et par la ligne à un haut niveau de service sur les quais hauts.

J'ai bien entendu en Commission le Président DARGENT répéter que le tramway serait fait, que c'était le souhait exprimé par les Parisiens lors des élections.

Quitte à vous troubler, permettez-moi de vous rappeler que, dans le 16e arrondissement, ce sont 13 % des électeurs qui se sont exprimés en votre faveur. Ce plébiscite très modeste doit vous encourager à faire preuve de beaucoup de pédagogie à l'attention des habitants de l'arrondissement. Nous avons décidé d'adopter une attitude constructive et ouverte sur ces deux projets et nous attendons de la Mairie de Paris un effort similaire.

L'adjoint au Maire, Christophe NAJDOVSKI, s'est engagé en Commission à aller au-delà de la concertation légale. Nous apprécions les mots, mais nous préférons les actes et nous mettons en garde la Mairie de Paris contre la tentation d'exclure les élus du 16e et ses habitants des phases de consultation. Nous ne nous contenterons pas d'informations, il faudra que tous, collectivement, nous fassions preuve d'écoute et qu'un consensus se dégage.

Pour cela, nous demandons que le processus d'étude comporte notamment l'audition du maire du 16e, des rencontres avec les associations et les riverains. Nous demandons également des comptes rendus d'étape trimestriels pour que la concertation soit au plus près des préoccupations du terrain.

Nous serons particulièrement attentifs sur la question de la rupture de charge entre la porte Dauphine et la porte d'Auteuil pour préserver ce tronçon en bordure de bois, d'une faible densité urbaine et dont l'espace public est parfaitement aménagé. Vos services techniques en conviennent et nous invitons nos collègues les plus sceptiques à se rendre sur place, nous les accueillerons bien volontiers.

La question du choix de l'itinéraire sur la portion pont du Garigliano - porte d'Auteuil sera aussi délicate à définir, car il s'agit de desservir les quartiers de la porte de Saint-Cloud et d'Auteuil qui sont à forte densité urbaine, riches en commerces, habitations et infrastructures accueillant du public.

Enfin, j'attire votre attention sur un point qui nous divise très largement, mais ce n'est pas un secret. Il s'agit du véhicule individuel. Pourtant, il va falloir trouver des solutions, car c'est un fait, ne vous en déplaise : les habitants du 16e ont leur propre voiture.

Les tracés possibles pour l'extension du tramway et la création de la ligne sur les quais hauts supprimeraient des centaines de places de stationnement résidentiel. Nous demandons donc que les études techniques en tiennent compte et que des mesures de compensation soient examinées. Nous avons d'ores et déjà des solutions à vous proposer, il ne s'agit là que de volonté et d'accepter le consensus.

Vous le voyez, Monsieur le Maire et mes chers collègues, nous souhaitons que cette mandature soit guidée par un objectif commun, celui de l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens, de tous les Parisiens, ceux de l'Est comme de l'Ouest. Aussi, notre vote en faveur de ce projet de délibération est un gage de sincérité, sincérité que nous souhaitons voir partagée sur tous les bancs de cette Assemblée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - J'interviendrai sur deux sujets : la voiture électrique d'une part et le tramway d'autre part. Tout d'abord, je salue l'engagement de la Maire et de l'Exécutif dans la lutte contre la pollution et je trouve assez savoureux que des leçons de posture soient données par ceux qui ont tant critiqué Vélib', Autolib', le tramway, et dont l'essentiel des vœux est de construire des parkings pour compenser les éventuelles réductions de place liées au tramway.

Ceci dit, nous ne sommes pas là pour faire de la polémique, mais plutôt pour produire du conseil et de la réflexion et, donc, concernant les engagements pris pendant la campagne et l'engagement, lié à ce vœu, du développement des mobilités électriques, je tiens à réaffirmer ma satisfaction de voir se dessiner ce qui représente aujourd'hui un choix politique majeur et un choix de santé publique comme cela a été rappelé par plusieurs intervenants, y compris des médecins, dans cette Assemblée.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Le premier enjeu, évidemment, c'est la réduction de la pollution aux particules et donc la réduction du problème lié à la baisse de l'espérance de vie d'environ six mois liée à cette pollution. Il faut donc pouvoir inciter ceux qui continuent à utiliser leur véhicule individuel et leur deux-roues à essence, les particuliers, les artisans et les commerçants, mais aussi souvent les familles et également les véhicules d'entreprise qui sont nombreux, notamment dans l'Ouest parisien. Il faut pouvoir les inciter à basculer vers l'électrique ou vers l'hybride rechargeable au moment où ces particuliers, ces artisans et ces commerçants envisagent de changer leur véhicule.

Le meilleur moyen d'incitation est de placer très haut dans nos priorités la volonté de réserver une part croissante des places de stationnement aux véhicules et scooters électriques mais aussi hybrides rechargeables. Il convient également d'obliger les sociétés concessionnaires de parkings à prévoir des bornes de recharge.

C'est évidemment une politique déjà engagée par cette Assemblée par le vote de novembre 2013 qui prévoyait la création de 700 bornes de recharge publiques sur Paris, mais c'est une politique que l'on doit prolonger fortement

puisque, aujourd'hui, 40 % des foyers parisiens possèdent encore une voiture, ce qui représente environ 450 à 500.000 voitures individuelles dont plus de 350.000 voitures diesel. L'essentiel est donc de réduire le différentiel de coût entre le diesel et l'électrique et le différentiel de contraintes grâce, notamment, aux mesures qui ont été annoncées et qui relèvent de la gratuité du stationnement et de la recharge.

Paris, de par sa taille, doit devenir la première ville des mobilités électriques. Nous pouvons créer les conditions du changement de choix et de comportement pour les Parisiens et créer ainsi la dynamique que suivront toutes les grandes villes et la métropole parisienne.

Le deuxième aspect sur lequel je souhaite intervenir est la question du tramway.

Je salue évidemment l'engagement de boucler le tramway des Maréchaux, notre engagement de campagne, et la volonté de le réaliser en l'inscrivant politiquement dès aujourd'hui. Je rappelle que cela aurait dû être fait jusqu'à la gare d'Auteuil depuis 2006, si nous n'avions pas eu l'opposition d'une partie de cette Assemblée, mais je me félicite aujourd'hui que l'UMP vote favorablement ce projet de délibération et que les élus de droite du 16e aient désormais une position plutôt favorable à ce projet.

Je souhaite que, dans la réflexion et les études qui vont être lancées, les séquences porte d'Asnières - porte Dauphine - pont du Garigliano soient étudiées en prenant en compte la partie sud du 16e arrondissement, espace très dense en population, avec le quartier de la porte de Saint-Cloud et le quartier d'Auteuil, mais aussi espace qui contient les nombreux équipements sportifs d'Auteuil et du bois de Boulogne.

Parmi les options, il y a évidemment l'accès direct à la gare d'Auteuil par le boulevard Exelmans, qui est le trajet historique du viaduc de la Petite Ceinture, mais aussi l'accès plus long et plus coûteux du passage par la porte de Saint-Cloud.

Il y a également l'enjeu de l'accès à la Défense via la porte Maillot et à l'université Dauphine, mais aussi l'accès à ce qui sera la belle future promenade de l'avenue Foch.

Au total, pour que ce projet puisse se réaliser dans les délais que nous souhaitons, il ne faut pas ajouter des contraintes politiques aux contraintes techniques et financières que nous rencontrerons : un pont à traverser, deux tunnels à traiter, un boulevard plus étroit à certains endroits. Il ne faut pas, par des vœux et des positions politiques qui sont proposées aujourd'hui par la mairie du 16e arrondissement, que l'on retarde la réalisation de ces travaux.

Je pense d'abord à l'indemnisation des commerçants. Il y aura une indemnisation des commerçants. Je pense aussi à la peur de voir des arbres coupés, mais je fais confiance à l'adjoint "Vert" aux transports, qui propose d'ailleurs un vœu de l'Exécutif pour que l'on coupe le moins possible d'arbres et que l'on en replante encore plus. Mais il y aura des arbres coupés.

Je fais confiance aussi à l'adjoint "Vert" pour ne pas forcément remplacer le nombre de places de stationnement retirées. Il sera effectivement difficile de compenser en nombre les places de stationnement.

Mais il faut aussi travailler à la gestion partagée des places de parkings, notamment les places de parkings publics et privés d'entreprises, et au développement, encore une fois, des véhicules électriques.

Enfin, il y aura de la concertation, celle légale liée à l'enquête publique, mais aussi l'implication des élus de tous bords. Cette concertation ne concerne pas seulement des riverains du 16e, car il ne s'agit pas seulement de concerter ceux qui habitent à côté des voies et qui ne seront pas les seuls à utiliser le tramway. Ils sont parfois, j'en sais quelque chose, vous avez rappelé mon "excellent" score dans le 16e arrondissement, particulièrement conservateurs, majoritairement, en tout cas. Ils ont même parfois un peu peur du changement quel qu'il soit, même quand il est porteur de progrès.

Il faut donc que le bouclage du tramway soit portée politiquement et je me réjouis que ce soit l'une des priorités de la Maire de Paris, pour que l'on ne perde pas de temps et que ce projet ne dérive pas au-delà du raisonnable, c'est-à-dire au-delà de la décennie que nous connaissons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Thomas LAURET.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL et nous aurons une dernière intervenante : Mme Frédérique CALANDRA.

D'abord, Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur deux ou trois petites choses qui viennent d'être dites au cours de ce débat.

Madame la Maire, vous avez fait part de votre mécontentement à Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET quand elle a osé rappeler une partie des choses qui touchaient ce qu'elle avait pu faire en tant que Ministre.

Je remarque que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET n'a pas le droit d'évoquer qu'elle a été la Ministre du Grenelle, ce qui doit fortement vous ennuyer dans le cadre d'un débat sur la pollution. En revanche, cela vous dérange beaucoup moins quand tous les intervenants, et notamment vos adjoints, incriminent Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, en tant que Ministre, et tous les Gouvernements qui ont précédé.

S'il y a une règle, elle doit être la même pour tous !

C'était la première chose.

La deuxième, c'est que Rémi FÉRAUD, comme vous tous d'ailleurs à Gauche, a voulu faire croire que nous n'avons voté ni pour Vélib' ni pour Autolib', que nous ne votons pour rien. Alors, je voudrais revenir sur ce point important puisque, aujourd'hui, nous parlons du tramway, donc des transports à Paris.

D'abord, Autolib', nous avons voté pour quasiment toutes les délibérations qui y ont été liées. Vélib', nous avons voté pour dès le premier jour. Je trouve particulièrement gonflé aujourd'hui de dire que nous ne vous soutenons pas quand vous entreprenez des politiques de transport en commun, le jour même où nous faisons référence à Paris Métropole qui est une résultante directe du Grand Paris initié par un gouvernement de Droite. Je trouve cela, deuxièmement, gonflé le jour où nous sommes en train de parler du tramway et que nous sommes précisément en train de le voter avec vous.

S'agissant du tramway, je voudrais revenir sur deux petits détails.

Le premier, c'est que le tramway, c'est nous qui l'avons initié localement dans les années 90 et qui avons commencé à nous soucier du financement de ce grand projet bien avant vous.

Je vais vous rappeler encore que, grâce au Ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, l'Etat a bien voulu prendre en charge une partie importante des travaux du tramway qui sont en cours aujourd'hui.

Puisque je viens d'évoquer Autolib', je voudrais rappeler, en revanche, qu'il y a un groupe politique ici qui a voté contre : ce sont les Verts.

Si je ne me trompe pas, lors de la mandature précédente, c'était M. BARGETON qui était le président du Syndicat mixte Autolib'. C'est donc un rôle qui devrait normalement revenir à M. NAJDOVSKI, en tant que Vert, qui s'est donc opposé à Autolib'...

Si, vous avez voté contre Autolib' !

Et vous avez voté contre beaucoup de délibérations qui se rapportaient à Autolib'.

J'aimerais savoir comment, maintenant, vous allez nous expliquer que vous êtes un fervent défenseur de ce mode de transport. En tout cas, vous allez avoir fort à faire puisque, bien que nous ne nous soyons jamais opposés à Autolib', nous avons relevé des incohérences qui sont encore d'actualité, puisque nous doutions notamment du fait qu'Autolib' puisse aboutir à un véritable report modal, comme vous l'aviez promis, et, malheureusement, ce report modal ne s'est pas produit.

Vous nous aviez annoncé que chaque Autolib' remplacerait 5 voitures particulières. Je ne crois pas aujourd'hui qu'il y ait 20.000 et quelques voitures particulières qui aient disparu à Paris. La vérité, c'est que le report modal n'a pas eu lieu. Les Parisiens n'ont pas du tout abandonné leur voiture.

Je vais même me référer à l'un des adjoints de la mandature précédente, Pierre MANSAT, issu du Parti Communiste, qui a été le premier à avoir la grande honnêteté de dire, et encore une fois, je ne veux pas que vous disiez que l'on est contre Autolib', mais qui a été le premier à reconnaître que vous n'étiez pas en train d'atteindre vos résultats.

Je le cite ; il a dit, lors d'une réunion publique au mois de mars 2013 : "On a raté notre objectif sur Autolib', on ne supprime pas de voitures."

Il ne s'était pas arrêté là, puisqu'il a aussi divulgué un certain nombre de chiffres qui étaient liés à une enquête de la Ville de Paris mais que, généralement, vous aimez bien garder parmi vous : parmi les usagers d'Autolib', un tiers des personnes qui n'ont pas de voiture n'excluent pas d'en acheter une à l'avenir et une bonne partie des usagers d'Autolib', qui disposent d'une voiture particulière, n'ont pas du tout l'intention de renoncer à celle qu'ils utilisent aujourd'hui.

Cela, c'était pour Autolib'.

Maintenant que tout cela est dit, maintenant que les faits prouvent que nous n'avons jamais cherché à entraver les politiques de transport en commun que vous avez initiées, pour peu qu'elles soient cohérentes, je vais le dire : 90.000 places de stationnement en moins, des axes de circulation en moins (les voies sur berge, par exemple), des centaines de millions d'euros dans Autolib', dans Vélib', dans le tramway, dans les couloirs de bus, nous ne sommes pas contre, pourvu que cela serve à quelque chose.

Or, vous menez une politique anti-voiture qui est très cynique.

Elle est très cynique à l'égard des Parisiens, tout d'abord, qui, généralement, prennent leur voiture par nécessité et pas par plaisir.

Elle est très injuste, ensuite, puisque vous créez un cauchemar pour les automobilistes mais vous ne leur apportez pas de réelles solutions à côté.

Dans le fond, nous, nous voulons la même chose que vous : tout ce que nous voulons, c'est que les Parisiens puissent bénéficier de transports en commun efficaces, cohérents, suffisants, propres, performants... et nous n'y sommes pas encore !

Notre but n'est certainement pas d'être une Opposition destructrice et purement sectaire. La preuve encore aujourd'hui, comme je le disais : nous votons le tramway T3 avec vous et avec grand plaisir. En revanche, il nous revient d'être vigilants, il nous revient de donner notre avis et il est aussi de notre devoir de contribuer à améliorer vos projets, lorsque cela le nécessite.

C'est donc pour cela que je vais revenir sur les couloirs de bus.

Nous avons déposé un vœu qui vise à optimiser les couloirs de bus.

Nous ne les remettons pas en question mais nous nous interrogeons légitimement sur l'emploi qui en est fait aujourd'hui. Pendant la campagne électorale, notre candidate Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a rappelé à de nombreuses reprises la nécessité pour les couloirs de bus de revenir à leur fonction première, c'est-à-dire à fiabiliser le temps de parcours des bus, ce qu'une ligne sur deux n'arrive pas à faire aujourd'hui, notamment parce qu'il y a perpétuellement des camions de livraison qui squattent ces voies réservées aux bus : rue Beaubourg, rue du Louvre, avenue de Clichy, beaucoup de points sont identifiés où les bus ne peuvent jamais avoir accès à leur voie et en particulier aux heures de pointe où ils devraient être utiles plus qu'aux autres heures encore.

Notre candidate, pendant la campagne, s'était aussi inquiétée, à juste titre, du fait que vous considériez les couloirs de bus comme des pistes cyclables parfaitement sécurisées, ce qui est faux. Un vélo coincé entre deux bus est tout à fait vulnérable et les murets présentent un danger certain pour eux, de même que pour tous les autres véhicules qui les approchent, surtout les deux-roues.

Dans la mesure où les couloirs de bus peuvent ne pas remplir leur utilité et même se montrer contreproductifs à certains égards, ce qui, par exemple, vous a amené à en détruire certains rue de Rennes en 2011, et sachant que des chamboulements sont prévus à l'avenir, dans un avenir proche, par rapport au programme que vous avez présenté pendant les municipales, puisque vous entendez maintenant ouvrir ces voies réservées à Autolib' et aux véhicules électriques, puisque le tramway sera susceptible de concurrencer les bus sur certains itinéraires et fera doublon, par exemple, sur les liaisons inter-gare ou sur les quais hauts de la rive droite, je voudrais, à travers mon vœu, vous demander, en accord avec le S.T.I.F., la voirie et la R.A.T.P. notamment, de réaliser un audit sur les couloirs de bus, de manière qu'ils n'engendrent pas d'embouteillages et donc de pollution sur les voies annexes, de manière qu'ils remplissent le rôle qui est le leur et qui est de servir avant tout les usagers des transports en commun parisiens.

Il est donc sans doute temps aujourd'hui, 13 ans après la mise en place des couloirs de bus et avec tous les changements que vous comptez mettre en place, qu'il s'agisse du tramway ou de leur ouverture à certains autres types de véhicules, il est peut-être temps de se questionner maintenant sur un mode de fonctionnement optimal, qu'il s'agisse de la pertinence des itinéraires, qu'il s'agisse des questions de sécurité, qu'il s'agisse de la gestion de flux nouveaux qu'ils accueilleront bientôt.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, dernière oratrice de ce débat.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis assez étonnée par l'intervention que je viens d'entendre. Déjà, je ne sais pas quels Parisiens fréquente Mme HAREL ! On ne doit pas fréquenter les mêmes parce qu'il se trouve que, dans les quartiers populaires du Nord-Est de Paris, plus vous approchez du périphérique, c'est-à-dire plus vous subissez la pollution, et moins vous possédez de voiture.

La question de la politique que nous menons n'est pas une politique pro ou anti-voiture, c'est une politique écologique qui consiste à rétablir de la justice sociale dans la question de l'offre des transports.

Je rappelle que, quand nous sommes arrivés à la Municipalité en 2001, 90 % de l'espace public était dédié à 10 % des personnes qui prenaient des véhicules privés. Nous rétablissons de la justice. L'ultra-majorité des Parisiens, et donc nous répondons à leurs besoins et à leur demande, prennent les transports en commun, car même ceux qui possèdent un véhicule privé... Je vous indique d'ailleurs qu'ils diminuent chaque année un peu plus et qu'aujourd'hui, à Paris, vous avez bien moins de 37 % des Parisiens qui possèdent un véhicule privé. Nous rétablissons donc une offre de transport adaptée au fait que l'autre proportion des Parisiens qui n'ont pas de véhicule privé augmente sans cesse.

Il suffit d'observer, dans les auto-écoles, qui passe un permis de conduire aujourd'hui et à quel âge : vous verrez que ce chiffre diminue sans cesse, et ce n'est pas parce que nous mettons un pistolet sur la tempe des Parisiens et des Parisiennes, mais c'est parce qu'ils sont eux-mêmes conscients que le mode de transport par véhicule privé n'est pas le mode de l'avenir.

Il y a aussi des problèmes sociétaux. C'est très cher de posséder une voiture à Paris, très cher de la garer, de l'assurer, de l'entretenir, de posséder un parking, donc il y a une demande de partage de l'espace public, une demande de multimodalité, une demande d'offres de transport complémentaires et intelligentes.

Notre Municipalité a accompagné ce changement des mentalités à travers une politique de transports ambitieuse. Par ailleurs, Madame HAREL, je ne sais pas où vous étiez en 2000 mais moi, je faisais partie avec Jean-Pierre CAFFET d'un groupe de travail avec la R.A.T.P. sur le projet tramway, et je n'ai pas beaucoup vu de propositions concrètes émanant de votre groupe, pour tout dire aucune, et nous avons travaillé très concrètement sur le tramway, tronçon par tronçon, espace par espace. À l'époque, je n'ai rien lu ou vu qui émane de votre groupe dans ce sens-là, et j'ai plutôt, avec mes collègues, subi au sein du Conseil de Paris les multiples blocages et oppositions que vous avez mis en œuvre à tous les projets que nous proposons pour diminuer la pollution à Paris.

Le tramway est la parfaite traduction des deux axes de notre politique qui allie développement durable et aménagement du territoire. Je rappelle que notre politique des transports ne consiste pas seulement à transporter des gens, mais à restructurer la ville et à l'embellir.

Dans les quartiers du Nord-Est parisien qui ont été marqués par un urbanisme totalement irresponsable, nous avons mis en place une politique de transports qui a contribué à embellir la ville tout en diminuant la pollution. D'ailleurs, les stations de tramway du T3, dans le Nord-est, et notamment dans le 20^e, sont parmi les plus fréquentées de Paris.

Puisque nous sommes à la fin de ce débat, je vais écourter mon intervention.

Je voudrais simplement dire que je me réjouis du choix qui est fait maintenant de faire pénétrer le tramway à l'intérieur de Paris, et notamment du lien entre la porte de Vincennes, où il y a la rupture de charge, et la Nation.

Le fait de renforcer l'aspect multimodal et l'aspect pôle de transport de la place de la Nation en liant le tramway...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Maire...

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20^e arrondissement. - ... avec les lignes 2, 6 et 9 et la ligne 1 et le RER est une excellente chose.

J'attire juste l'attention de l'Assemblée sur l'insertion urbaine dans ce tronçon, et je rappelle qu'il y a là un marché alimentaire important côté 12^e, et nous avons aussi un besoin de maintenir nos liaisons douces, nos liaisons piétonnes et cyclistes.

Je demande simplement à M. NAJDOVSKI et à la Direction de la Voirie que toutes les options d'insertion du tramway soient étudiées en lien avec les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs qui ont pris part à ce débat nourri, sérieux, controversé, comme il se doit, mais aussi avec des convergences et pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour de nos débats ce jour, au Conseil de Paris, premier Conseil dans lequel nous avons un certain nombre de débats importants pour les années qui viennent.

Je voudrais remercier également l'ensemble des orateurs qui ont pris la parole sur ce sujet et qui ont nourri ce débat, qui était extrêmement riche.

Je voudrais les remercier, notamment pour les propositions qu'ils ont pu formuler et pour certains d'entre eux, les critiques constructives qu'ils ont pu apporter.

En propos liminaire, je voudrais préciser que ce débat sur la question des transports et de la pollution vient dans la suite d'une communication qui avait été faite par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, en novembre 2012, dans laquelle déjà, à l'époque, il y a donc maintenant un an et demi, nous avons abordé ces questions de pollution de l'air liée aux transports, et même au-delà de la question des transports, sur les questions de pollution en règle générale et notamment sur le rôle que peuvent avoir notamment la question du chauffage urbain ou d'autres éléments qui pouvaient amener cette pollution dans nos villes.

Ce débat vient donc dans le droit fil de cette communication qui a déjà eu lieu.

Je voudrais rappeler également que notre Conseil a débattu et adopté une charte pour la logistique urbaine durable en septembre 2013, il y a un peu plus de six mois, et donc tout cela est dans le droit fil de débats qui ont déjà eu lieu dans le passé.

Ce vœu est spécifiquement lié à la question des liens entre transports et pollution de l'air. Effectivement, nous avons vécu ces derniers mois et dernières années des épisodes de pollution particulièrement sévères.

Nous avons vécu en décembre dernier, d'abord, un épisode de pollution qui a duré cinq jours, puis un autre épisode de pollution au mois de mars dernier, qui a duré une semaine.

Ces épisodes de pollution sont la face émergée de l'iceberg, c'est-à-dire qu'ils révèlent ce qu'est en réalité une pollution au quotidien, car nous sommes malheureusement dans une situation où nous vivons avec une pollution de fond chroniques qui, même si nous n'atteignons pas les pics de pollution, dans un jour comme aujourd'hui par exemple, nous avons des concentrations de polluants qui sont au-dessus des valeurs fixées, soit par l'Union européenne, soit par l'Organisation mondiale de la santé.

Cette pollution chronique de fond est notamment liée au trafic routier dans nos grands centres urbains, et à Paris en particulier, et on connaît ses effets délétères sur la santé.

Nous le savons, les particules fines liées à l'activité de l'homme sont responsables de plus de 42.000 décès prématurés pour ce qui est de la France. C'est une diminution de l'espérance de vie moyenne de huit mois - c'est "Clean air for Europe", un institut de la Commission européenne, qui a fait cette étude. Les coûts sanitaires et sociaux s'élèveraient même à plusieurs dizaines de milliards d'euros chaque année selon l'étude AFECOM de 2011.

En Île-de-France, cette question de la pollution de l'air revêt aussi une acuité particulière. AIRPARIF a montré là encore la semaine dernière, lors de la publication de son bilan de l'année 2013 concernant la qualité de l'air en Île-de-France, que ce sont plus de 3 millions de Franciliens qui respirent un air vicié au quotidien, et que ce sont 1 million de Franciliens qui sont exposés à des dépassements de la valeur limite pour les particules fines au cœur de l'agglomération.

L'agglomération parisienne fait d'ailleurs partie des agglomérations qui sont visées par un contentieux européen pour non-respect par la France des normes de qualité de l'air. Ce non-respect ne date pas d'aujourd'hui : il date d'il y a plusieurs années et concerne l'ensemble du territoire national, et pas seulement l'Île de France, à tel

point qu'une plainte contre X a été déposée il y a quelque mois, en mars dernier, par deux organisations non gouvernementales, pour non-assistance à personne en danger.

Nous le savons, la question de la pollution de l'air est un enjeu de santé publique qui est majeur.

Et je dirai qu'en France, malheureusement, la pollution de l'air est subventionnée par l'État. Elle est subventionnée par l'État car depuis de nombreuses années, cette pollution est due notamment à une fiscalité qui avantage le diesel par rapport à l'essence.

Notre Municipalité a déjà pris des vœux pour demander au Gouvernement actuel une remise à plat de la fiscalité entre l'essence et le diesel. Malheureusement, nous regrettons ensemble que cette mesure ne soit pas encore mise en œuvre. Cela étant, cela ne saurait exonérer les gouvernements précédents de leur responsabilité.

Et quand j'entends dire sur ces bancs, ici notamment, sur les bancs de l'opposition, que le Gouvernement actuel, effectivement, n'a pas remis en cause la question de la fiscalité entre l'essence et le diesel, je dirai : "Mais qu'avez-vous fait pendant ces 10 années pendant lesquelles vous étiez au pouvoir ? Entre 2002 et 2012, avez-vous remis en cause la question du déséquilibre de la fiscalité entre le diesel et l'essence ?"

La réponse est non !

Vous avez eu 10 ans pour le faire, mais vous ne l'avez pas fait.

Il est un fait également...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela vous dérange peut-être, mais écoutez ces faits et ces dates.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il est un fait également que le bonus-malus a dopé les ventes de véhicules diesel en France.

Selon le tableau de bord de l'automobile réalisé chaque année par le Comité des constructeurs français d'automobiles, la part de marché des véhicules diesel, qui était de 73,9 % en 2007, avant la mise en place du bonus-malus, est passée à 77,3 % en 2008, année de l'instauration du bonus-malus.

Si, Madame, ce sont les chiffres du Comité des constructeurs français d'automobiles.

Cette politique pro-diesel, qui est ancienne, puisqu'elle remonte au milieu des années 80, nous le savons, a eu des effets délétères sur la santé publique. Elle a été malheureusement encore dopée au moment de l'instauration du bonus-malus et donc il est désormais temps d'agir vite et fort et de prendre des mesures énergiques.

C'est le sens des propositions que nous faisons aujourd'hui avec Anne HIDALGO. C'est le sens de ce plan d'actions qui vise à réduire de manière drastique la pollution de l'air d'origine automobile à Paris, notamment celle qui est liée aux particules fines et aux oxydes d'azote par l'objectif d'une sortie progressive et concertée du diesel à Paris.

Oui, nous voulons que la tendance...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe UMP, donnez l'exemple, écoutez les réponses. Même si elles vous dérangent, écoutez les réponses. Elles sont justes, ces réponses.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous voulons que la tendance observée par AIRPARIF d'amélioration tendancielle des émissions de polluants que nous observons depuis 2002 à Paris soit accélérée de manière à ce que nous puissions enfin atteindre les valeurs limites fixées par l'Union européenne parce que, là encore, je le rappelle, ce que nous disait AIRPARIF la semaine dernière lors de la présentation du bilan annuel pour l'année 2013, aujourd'hui, pour les polluants que sont les oxydes d'azote et les particules fines émises notamment par les véhicules diesel, nous sommes au-dessus de ces normes et nous ne les respectons pas.

Il est temps d'accélérer le mouvement, d'accélérer cette politique qui a été menée à Paris depuis 12 ans. Je rappelle qu'AIRPARIF a dit noir sur blanc très clairement les choses dans son rapport sur la qualité de l'air entre 2002 et 2012, la diminution de la circulation automobile a permis entre autres de réduire la pollution de l'air à Paris notamment pour ce qui concerne les oxydes d'azote et d'autres polluants, mais "cette évolution a été contrecarrée, je cite, par la diésélisation du parc automobile".

Donc, c'est la raison pour laquelle nous présentons un plan aujourd'hui en trois axes principaux. Il s'agit d'étoffer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle par un développement de l'offre de transports en commun, il s'agit d'incitations à pouvoir changer de véhicule, voire même à l'abandonner, il s'agit de reconquête de l'espace

public avec la volonté de promouvoir les mobilités actives que sont la marche et le vélo, il s'agit de développer également de nouvelles offres de mobilité que sont l'autopartage ou le covoiturage ; bref, il s'agit de poursuivre la politique de réduction globale de la circulation automobile que nous menons à Paris depuis maintenant 13 ans.

Il s'agit également, deuxième volet, d'agir sur la qualité du parc roulant. C'est le sens du plan de sortie du diesel. Pour cela, nous voulons allier à la fois des mesures d'incitation, c'est la raison pour laquelle nous interpellons aussi l'Etat pour qu'il puisse mettre en œuvre des mesures comme une prime à la casse qui serait une mesure qui serait tout à fait de nature à pouvoir aider les collectivités, à pouvoir également améliorer l'état du parc roulant et nous voulons également prendre des mesures de restriction de la circulation de certains véhicules qui sont les plus polluants.

Mais, quand vous évoquez la question des véhicules les plus polluants, je voudrais également rappeler et peut-être tordre une idée reçue, à savoir que les véhicules les plus anciens ne sont pas forcément les plus polluants parce que ce ne sont pas forcément ceux qui circulent le plus.

Ainsi que nous le dit AIRPARIF dans l'étude de faisabilité sur ce que l'on a appelé la Z.A.P.A. en 2012, la majorité des émissions de polluants sont le fait du parc récent, du fait d'un nombre de véhicules et de kilomètres parcourus qui sont plus importants et non du parc ancien.

Nous devons tenir compte de ces paramètres pour la mise en place d'actions qui soient à la fois efficaces et qui soient aussi justes socialement.

J'en viens maintenant à la question du troisième volet, cela concerne les mesures d'urgence. Nous avons vécu en décembre et en mars dernier des pics de pollution extrêmement sévères et l'engagement que nous prenons, avec Anne HIDALGO, c'est de faire en sorte que l'on ait une réponse qui soit à la fois graduée, systématique et rapide quand nous sommes en situation de pic de pollution.

Nous savons que la question de la circulation alternée n'est pas une panacée, nous savons que c'est une mesure de dernier recours. Ceci étant dit, c'est une mesure qui est nécessaire de manière à pouvoir écrêter le pic de pollution et de faire en sorte que l'on ait une réponse qui soit adaptée à la gravité de la situation.

Alors, je suis très étonné d'entendre sur les bancs de l'opposition et de M. BERTHAULT en particulier qui a critiqué cette mesure de circulation alternée, parce que cette mesure de circulation alternée, figurez-vous qu'elle est permise notamment par un décret qui date d'octobre 2011, un arrêté plutôt préfectoral qui date d'octobre 2011, qui a été adopté au moment où vous étiez en responsabilité, Monsieur.

Comme nous avons mis en place, quand l'Etat actuel a mis en place le dispositif de circulation alternée en mars dernier, c'était sur la base d'un arrêté qui avait été pris en 2011, quand vous étiez en responsabilité. Il est quand même curieux que vous critiquiez une mesure que vous avez vous-mêmes contribué à mettre en place.

Je voudrais répondre aux différents orateurs qui se sont exprimés à l'occasion de ce débat et les remercier pour la richesse de leur proposition.

Je commencerai dans l'ordre de prise de parole par M. LE RESTE, pour le Groupe Communiste - Front de Gauche. Je voulais lui dire que nous partageons ensemble la préoccupation et la volonté de basculer le transport routier sur le transport fluvial et ferroviaire.

Nous avons également le même souci sur l'aspect social des mesures que nous pouvons mettre en œuvre. Nous voulons - comme vous le voyez à ce Conseil avec le développement d'une offre de transport en commun et le lancement des études pour le prolongement, le bouclage du tramway des maréchaux, son extension à la Nation, les études pour l'amélioration des liaisons entre les gares, mais aussi sur les quais de la Seine en rive droite - mailler le territoire parisien d'une offre de transport en commun supplémentaire qui soit efficace et qui permette aussi cette multi modalités.

Nous voulons vous dire également que l'Exécutif parisien est favorable à la mise en application de l'éco-redevance sur les poids lourds, qui est plus communément appelée écotaxe, car c'est une mesure qui permet justement ce basculement du transport routier vers le transport ferroviaire et fluvial.

Nous espérons que le Gouvernement prendra très rapidement des mesures en ce sens même si, malheureusement, les sorties récentes de certains des ministres n'allaient pas dans ce sens.

À M. Jean-Bernard BROS, du Groupe Radical de Gauche, je voudrais dire que nous partageons la volonté commune de remplacer les anciens véhicules, même si l'Exécutif sera amené malheureusement à donner un avis défavorable à votre vœu qui intervient de manière relativement prématurée.

En tout cas, ce vœu va tout à fait dans le bon sens et nous souhaitons pouvoir le retravailler avec vous pour faire en sorte que nous définissions les modalités de mesures qui pourraient permettre à la Ville de Paris de permettre ce remplacement des anciens véhicules. Nous partageons aussi la volonté commune de développer l'auto-partage, de réserver des voies sur le périphérique et sur les autoroutes aux véhicules propres et aux véhicules en co-voiturage.

Si nous n'avons pas évoqué la question des horaires du métro la nuit, c'est parce que nous sommes simplement dans le cadre d'un vœu ciblé et non pas dans le cadre d'une communication globale sur la question des transports.

À Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui a évoqué les questions locales et nationales, je voudrais vous dire que vous avez, à mon sens, fait inutilement et de manière volontairement polémique un procès à charge de la Municipalité, en disant, je cite : "que nous faisons face à notre échec". Mais si nous faisons face à un échec, c'est bien un échec collectif de l'ensemble des gouvernants qui se sont succédés depuis 30 ans et qui ont favorisé, oui Monsieur, le diesel depuis 30 ans. Je voudrais rappeler les progrès que nous avons réalisés à Paris. Je le disais tout à l'heure, AIRPARIF, lorsqu'il fait le bilan de la pollution sur 2002-2012 montre qu'il y a eu des progrès sur les polluants, qui ont été freinés par la question de la diésélisation du parc automobile.

S'il y a bien un échec, c'est bien un échec au niveau national. Lorsque nous vivons, en mars dernier, un pic de pollution sur 1/3 du territoire national, comment pouvez-vous faire croire que ce sont des mesures locales qui sont à l'origine de cette situation ? Quand vous avez plus de la moitié de la population française qui suffoque, comment pouvez-vous faire croire que ce sont des mesures locales qui sont à l'origine de cette situation ? Il y a donc là une mystification de votre part, qui est totalement délibérée et qui est un écran de fumée, un enfumage, pour masquer votre responsabilité face à des mesures et des décisions passées.

Alors effectivement, le bilan est accablant, que d'avoir effectivement amélioré, plutôt incité l'achat de véhicules diesel par ce fameux bonus-malus, il est accablant quand on voit l'état de diésélisation du parc automobile français, et non pas simplement l'état du parc diesel de la Ville de Paris ou celui de la R.A.T.P. Nous nous en occupons et c'est la raison pour laquelle, dès la fin de l'année 2014, l'ensemble des berlines et citadines de la Ville de Paris qui roulent au diesel seront supprimées du parc de la Ville de Paris.

C'est la raison pour laquelle nous avons interpellé le président de la R.A.T.P. et celui de la Région Ile-de-France pour faire en sorte que nous accélérions le rythme de sortie des bus de la R.A.T.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela vous gêne que l'on rappelle cela. Vous avez du mal à accepter la réponse de Christophe NAJDOVSKI.

Écoutez, tout ce qu'il dit est vrai.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ce plan d'action est en cours et il ne suffit pas de crier : "Z.A.P.A. ! Z.A.P.A. !" pour que la pollution disparaisse comme par un coup de baguette magique.

Sur la question des Z.A.P.A., puisque vous l'évoquez, je voudrais vous citer un travail qui a été réalisé par AIRPARIF en novembre 2012 -mais je ne doute pas que vous le connaissiez- donc un travail sur le projet d'expérimentation pour zone d'actions prioritaires pour l'air Z.A.P.A., donc AIRPARIF, zone d'actions prioritaires pour la protection de l'air à Paris, état des travaux à juillet 2012, travail conjoint de l'A.P.U.R. et de la mairie de Paris. Que dit cette étude ? Elle dit, je cite : "Dans sa forme actuelle et quel que soit le scénario envisagé, le projet Z.A.P.A. ne permet pas d'atteindre les objectifs de qualité de l'air fixés par la directive 2008 50 CE et ne présente donc pas d'équilibre entre les efforts à fournir et les gains escomptés". Voilà la raison pour laquelle l'instrument Z.A.P.A. n'est pas le plus efficace, contrairement à ce que vous dites, Madame.

L'A.P.U.R. a, au contraire, étudié des scénarios alternatifs, comme le fait de remplacer l'ensemble des véhicules diesel sur le territoire parisien, voire même francilien, et à montrer que cette action serait de loin plus efficace que celle de la mise en place de la Z.A.P.A. Les scénarios alternatifs montrent également qu'il faut aller vers une réduction globale de la circulation dans l'agglomération francilienne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous ne sommes pas dans une classe de maternelle ici. Les élèves se tiennent mieux que vous, Monsieur BOURNAZEL, quand ils viennent au Conseil de Paris.

Écoutez, vous verrez comme c'est sérieux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Les études ont montré qu'il faut aller vers des actions pour supprimer les trajets routiers de confort dans l'hyper centre. Ces études ont montré qu'il fallait aller vers une politique de renouvellement du parc automobile avec des aides de type prime à la casse. Donc c'est dans ce sens que nous

voulons plutôt orienter l'action de la Ville de Paris, avec un plan d'action qui est beaucoup plus global et ciblé que la simple Z.A.P.A. que vous évoquez.

Je voudrais répondre à M. WEHRLING qui, pour le groupe UMP, UDI, MODEM a évoqué la question du vœu. Je voudrais le remercier tout d'abord pour le soutien qu'il a apporté à ce vœu, avec les critiques constructives qu'il a pu apporter sur ce travail. Je voulais effectivement lui dire que l'objectif de ce vœu est de faire que nous descendions sous les 35 jours de dépassement de pic que nous connaissons à l'heure actuelle chaque année.

L'objectif est de faire en sorte que nous puissions développer l'offre de transports en commun. Je voudrais quand même vous dire, puisque vous avez estimé que c'était un projet très coûteux, que le tramway aujourd'hui est en quelque sorte victime de son succès. En effet, les niveaux de fréquentation sont très largement supérieurs, de l'ordre de 50 à 100 %, à ceux des prévisions qui avaient été réalisées notamment en banlieue, je prends l'exemple du tramway entre Garges et Sarcelles. Le tramway est même victime de son succès dès le premier jour puisque les taux de fréquentation sont même de l'ordre du double de ce qui était attendu.

Donc, nous partageons la même vision sur la question de l'autopartage, sur la question de l'objectif de faire en sorte qu'il y ait une visibilité de ces nouvelles formes de mobilité et également sur la question d'un Grenelle de l'air qui pourrait être discutée au niveau régional, sachant que cela ne doit pas être un empêchement pour nous d'agir au niveau parisien.

Je voudrais dire à Rémi FÉRAUD et au Groupe Socialiste, qui a salué l'action menée depuis 2001, que nous sommes bien évidemment d'accord sur l'objectif d'améliorer les liaisons entre les gares parisiennes, que le tramway des gares ou une liaison à haut niveau de services entre les gares, cela représentera une avancée notoire pour améliorer les déplacements non seulement des Parisiens mais aussi des Franciliens et également des visiteurs parisiens. Et vous l'avez rappelé, si les Z.A.P.A., version précédent gouvernement, ont été abandonnées, c'était bien pour des questions d'insuffisante efficacité.

Je voudrais dire à David BELLIARD et au Groupe Europe Ecologie - Les Verts que je voudrais les remercier pour avoir salué le volontarisme politique et saluer également l'action qui était menée par la Ville de Tokyo qui montre qu'avec la volonté politique, on peut agir. Dire que si Tokyo, en dix ans, a diminué de 50 % les émissions de particules fines, il n'y a pas de raison que Paris ne puisse pas faire aussi bien que d'autres villes de par le monde.

Je voudrais dire également à Mme GALLOIS, qui a évoqué les questions de logistique urbaine, qu'elle a raison d'évoquer ces questions qui sont, je le dis très clairement, insuffisamment évoquées dans le vœu.

Cela étant, ces questions étaient évoquées dans la communication qu'avait portée mon collègue Julien BARGETON en septembre dernier sur la question de la charte pour la logistique urbaine durable. Donc, nous voulons prendre à bras-le-corps la question du transport des marchandises en ville et nous voulons installer des sites logistiques en ville, de manière à faire de la multimodalité. Nous avons des projets sur Chapelle International, nous avons des projets sur Bercy-Charenton ou bien encore nous voulons travailler, avec mes collègues Jean-Louis MISSIKA, Célia BLAUDEL et d'autres - excusez-moi si je les oublie -, sur la question des ports de Paris, donc les ports et les canaux, pour faire en sorte qu'ils puissent être sur des temps partagés et imaginer à la fois une vocation économique et des vocations récréatives.

Je voudrais dire à Catherine BARATTI-ELBAZ et à Frédérique CALANDRA, maires des 12^e et 20^e arrondissements, que nous avons la volonté commune de prolonger le tramway entre la porte de Vincennes et Nation, d'améliorer la desserte du bois de Vincennes, de développer les zones 30, les zones de rencontre qui sont effectivement des instruments efficaces. Je suis, bien évidemment, preneur de vos propositions.

Si vous le permettez, pour ce qui concerne le 12^e arrondissement, je pourrai vous en faire également.

Pour ce qui est de Mme KUSTER, je voudrais dire, à propos de votre vœu sur l'extension à la porte Maillot, que nous sommes bien évidemment d'accord et que nous souhaitons même aller au-delà.

Je vous proposerai que nous puissions donner un avis favorable à votre vœu, sous réserve que vous puissiez retirer le dernier considérant de votre vœu qui est inutilement polémique puisque la Ville de Paris a toujours été favorable à l'extension du tramway au-delà de la porte d'Asnières, et donc jusqu'à la porte Maillot.

Vous dire que, bien évidemment, vous serez étroitement associée.

Ce sera le cas, d'ailleurs, aussi, je le dis pour Mme BOILLOT, du 16^e arrondissement. Évidemment, les mairies d'arrondissement seront étroitement associées à la concertation et nous souhaitons aller même au-delà de la concertation légale prévue par les textes légaux.

Je voudrais également approuver les propos de M. DARGENT qui a rappelé que, sur les Maréchaux, le trafic automobile a bien été divisé par deux, ce qui permet effectivement de montrer que le tramway, c'est non seulement un projet de transport mais également un projet de requalification urbaine.

Enfin, je voudrais dire à Mme HAREL qu'elle s'est trompée dans les votes du Groupe E.E.L.V., puisque le Groupe E.E.L.V. s'est abstenu et n'a pas voté contre.

Je voudrais rappeler quand même que le groupe UMP, me semble-t-il, s'est soit abstenu ou alors a voté pour Autolib', il me semble quand même, à différentes reprises. Je serais intéressé de voir aussi quelles seront vos propositions pour améliorer ce système qui, il faut le dire, rend beaucoup de services aujourd'hui. Une étude indépendante l'a démontré ces derniers jours.

Nous donnerons, par contre, un avis défavorable à votre vœu, Madame, sur la question de l'optimisation des couloirs de bus qui, en réalité, cache, derrière ce doux euphémisme, une volonté de supprimer certains couloirs de bus.

En conclusion, Madame la Maire, puisque j'ai été trop long, je voudrais dire qu'aujourd'hui, le temps n'est plus à l'expérimentation ; le temps est à l'action et ce vœu nous permet de passer à ce temps aujourd'hui, pour un Paris qui ose et pour un Paris qui veut améliorer la vie et faire en sorte qu'on puisse vivre mieux au quotidien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI, pour ce travail sérieux et ces réponses fournies.

Je voudrais juste demander à Bernard JOMIER sur le vœu n° 20 l'avis de l'Exécutif. C'est un vœu qui concerne les questions de santé publique.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Sur le vœu déposé par François HAAB, au nom du Groupe UDI, je voulais dire que les considérants du vœu sont tout à fait justes et posent un constat largement partagé.

Lui préciser toutefois qu'on dispose déjà de données, comme l'enquête décennale santé de l'I.N.S.E.E. et des enquêtes en milieu scolaire qui ont montré que la prévalence cumulée de l'asthme était d'environ 12 à 13 % chez les enfants de C.M.1 et celle de la toux sèche nocturne, qui est un équivalent mineur d'asthme, entre 12 et 17 %. Donc, effectivement, la prévalence est très élevée.

Nous disposons également, je le rappelle, de la cohorte de nouveau-nés à Paris, mise en place en 2003, sur les maladies respiratoires de la petite enfance jusqu'à l'adolescence, ainsi que sur les relations qui existent entre le développement de ces maladies chez les jeunes enfants de la Capitale et les caractéristiques de leur mode de vie et de leur cadre de vie, en particulier l'air intérieur et extérieur qu'ils respirent.

Je vous rappelle qu'il y a 3.840 enfants qui sont dans cette cohorte, qui sont suivis sur le plan de leur état de santé, sur leurs conditions de vie et d'environnement. L'exposition des enfants aux polluants atmosphériques extérieurs, notamment les particules fines, est périodiquement évaluée, en s'appuyant sur les données fournies par le réseau surveillance de la qualité de l'air AIRPARIF et sur une modélisation pour l'exposition au trafic routier.

Ce suivi se poursuit actuellement. Les enfants sont en ce moment âgés de 8 à 11 ans. Elle se poursuivra jusqu'à leur 14e anniversaire, comme le Conseil de Paris en a exprimé le vœu lors de sa séance des 19 et 20 janvier 2012.

Troisièmement, il y a un protocole de prise en charge qui est déjà mis en œuvre par le service de santé scolaire de la Ville de Paris, qui intervient auprès des enfants scolarisés dans les écoles. Les médecins scolaires réalisent des bilans de santé systématiques en grande section de maternelle, c'est-à-dire juste avant l'entrée en CP. Ce bilan est d'ailleurs réalisé en présence des parents. Au cours de ce bilan, les signes respiratoires évocateurs d'asthme sont systématiquement recherchés, même si on ne fait pas une spirométrie à chaque enfant ; c'est une détection qui est clinique.

Enfin, dernier point, je voudrais ajouter que, sur la base des premiers résultats de cette cohorte, ce qui est très intéressant, c'est qu'un travail a été engagé afin de construire des outils cliniques de dépistage qui puissent être utilisés non seulement par le service de médecine scolaire mais également par les services de P.M.I.

Je dirais au total que, sur le fond, on ne peut que partager totalement votre préoccupation et la nécessité d'un suivi épidémiologique de ces enfants, mais que les actions demandées par votre vœu sont déjà en place.

Je vous proposerai plutôt que, ensemble, on travaille à construire cet outil de modélisation qui, après, pourra être proposé à l'ensemble des professionnels de santé pour parfaire, parce qu'on peut toujours parfaire, le côté systématique de ce dépistage.

En attendant, je vous demanderai plutôt de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous donnerai la parole au moment du vote sur le vœu.

Je vous remercie vraiment. D'ailleurs, je vous invite à aller voir cette étude sur cette cohorte qu'on a lancée depuis 2003. C'est extrêmement intéressant.

Je vais maintenant procéder au vote des vœux et du projet de délibération DVD 1028.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 6 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 9).

Je vous remercie.

Nous passons à la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec une réponse de l'Exécutif visant à vous demander de le retirer pour que l'on puisse poursuivre.

Maintenez-vous ce vœu ? Non.

Merci beaucoup, Jean-Bernard BROS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 10).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposé par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avec une précision pour demander le retrait du dernier considérant, si Mme KUSTER le veut bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame KUSTER, je pense que vous êtes d'accord... sans alourdir nos débats.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Sans alourdir mais pour informer notre bienveillante Assemblée que le considérant en question rappelait que jusqu'à présent, systématiquement, nous avons été retoqués dans nos vœux. Alors, je veux bien retirer la réalité, Monsieur NAJDOVSKI, mais en 2008, en 2010, en 2012 et en 2013, chaque fois que nous avons demandé les études d'extension du tramway au-delà de la Porte d'Asnières, nous nous sommes fait refuser notre demande d'étude.

Je peux le retirer : cela n'enlèvera pas la réalité qui fait qu'à chaque fois nous nous sommes fait retoquer.

J'enlève le considérant mais cela n'enlèvera pas le fait qu'à chaque fois, vous nous avez dit non, voilà !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, et ici nous construisons l'avenir ! Merci, Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, mais malheureusement, dans le passé, vous n'avez pas été à la hauteur !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Un avis favorable à la proposition de vœu référencée n° 9 déposée par le groupe UMP, réjouissons-nous !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 11).

Quel bonheur, Madame KUSTER, votre vœu fait l'unanimité, y compris avec Mme Danielle SIMONNET ! On peut applaudir.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 11, déposé par le groupe UMP, il y a un avis favorable si amendé sur quoi ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Au sujet de l'indemnisation amiable des professionnels artisans et commerçants, il s'agit bien de préciser dans le vœu que cette procédure n'est pas spécifique au projet d'infrastructure mais que c'est bien une ambition constante de la Ville, quels que soient les projets.

Sous réserve que cet amendement soit incorporé au considérant, avis favorable.

L'amendement, pardonnez-moi, Madame la Maire, est que soient ajoutés les termes suivants : "À l'instar du dispositif mis en place sur tous les chantiers parisiens du tramway et de liaison à haut niveau de service".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suppose que vous êtes d'accord pour cet amendement, le groupe UMP ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11, déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 12).

Tout le monde est d'accord : super !

En réponse aux vœux n^{os} 12 et 33 du groupe UMP, l'Exécutif a déposé le vœu n° 12 bis.

Le vœu n° 12 est-il maintenu par le groupe UMP ?

Mme Julie BOILLLOT. - Nous acceptons de le retirer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 33 est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Si vous permettez un amendement sur le transfert des parkings, notamment Tolbiac, qui est recommandé pour laisser son véhicule au zoo de Vincennes, manque.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En séance, ce sont des amendements qui peuvent être pris. On ne va pas négocier en séance.

Mme Valérie MONTANDON. - Je maintiens mon vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu n° 33 est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 12 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 14, du groupe UMP, l'Exécutif a déposé le vœu n° 14 bis. Le vœu n° 14 est-il maintenu ?

Mme Julie BOILLLOT. - Nous acceptons aussi de le retirer : il va dans le bon sens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 14 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 14).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 18, déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 19, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 20, déposé par le groupe UDI - MODEM, sur lequel Bernard JOMIER a apporté une réponse, acceptez-vous de le retirer ou le maintenez-vous ?

M. François HAAB. - Merci de me redonner la parole. La réponse ne me satisfait pas. On ne parle que d'épidémiologie ; moi, je vous parle des petites Parisiennes et des petits Parisiens qui ont besoin d'être dépistés et suivis pour ces pathologies.

Là, on parle de suivi de cohorte : on ne parle pas de la même chose.

On parle ici de santé publique. Je parle de dépistage continu, jour après jour, et de soins. C'est bien de cela dont il s'agit, et il y a urgence à mettre cela en place.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous maintenez le vœu n° 20.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20, déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ce n'est pas une compétence municipale et, concernant le travail qui est fait, si vous le connaissiez, je pense que vous auriez un autre avis.

Vous vous absteniez, très bien.

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1028.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DVD 1028).

Je vous remercie pour ce débat nourri et ce travail réalisé par Christophe NAJDOVSKI, l'Exécutif, mais aussi par l'ensemble des groupes.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés en 2e Commission.

Le vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris est relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Ah ! Tous les maires s'en vont !

Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En quelques mots, la Ville fait face à des contraintes budgétaires importantes et se voit obligée d'envisager un certain nombre de propositions afin de réaliser des économies en matière de fonctionnement, et il nous semble essentiel d'engager une réflexion sur les dépenses engendrées par la mise à disposition de chaque maire d'arrondissement d'un véhicule de fonction.

Au regard des distances très réduites de la Capitale et de l'offre importante de transports collectifs, il n'existe aujourd'hui aucune raison objective à la préservation de ce qui apparaît comme un privilège incompris par nos concitoyennes et nos concitoyens.

Il est tout à fait possible d'exercer dans de bonnes conditions son mandat sans bénéficier d'une voiture particulière et en utilisant le pool de chauffeurs déjà existant.

Certains maires d'arrondissement ayant déjà fait ce choix, comme c'est le cas, par exemple, et c'est un exemple, de Jacques BOUTAULT, maire écologiste depuis 2001.

La suppression des voitures particulières répond enfin à des pratiques nouvelles plus modernes et plus en adéquation avec les attentes des Parisiennes et des Parisiens qui, pour plus de la moitié d'entre eux, ne bénéficient pas, eux, de voiture.

Bien entendu, cette proposition doit se faire avec un accompagnement des personnels existants dans le cadre d'un dialogue social de qualité et une formation adaptée.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle à l'ensemble de mes collègues que sur les vœux, le temps de parole est d'une minute.

Rappel au règlement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET pour un rappel au règlement, je vous signale que des sandwiches sont à votre disposition à la buvette.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

Justement, ce n'est pas sans rapport avec les sandwiches. Je prends le prétexte du rappel au règlement sur la base de l'article 2 pour comprendre la suite de l'ordre du jour de notre soirée.

Là, vous avez renvoyé à demain matin le vœu relatif à la démocratie locale et la participation citoyenne, et vous enchaînez directement sur la page 7, est-ce bien cela ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous enchaînons directement sur les 2e et 3e Commissions qui sont à l'ordre du jour à la suite du débat organisé que nous venons d'avoir.

Nous sommes là dans la 2e Commission.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Et demain matin, par quoi commencera-t-on ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Demain matin, on recommence par un débat organisé, dans mes souvenirs, et ensuite on enchaîne...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Nous ouvrirons donc demain matin avec le débat organisé, c'est bien cela ? Ces informations sont importantes pour permettre aux élus de s'organiser.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Oui, tout à fait, nous ouvrons demain matin avec le débat organisé, puis nous reprenons la suite de l'ordre du jour avec la 4e Commission, ce qui était prévu par la Conférence d'organisation.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD pour la réponse à M. BELLARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à ce vœu, d'abord dire que, évidemment, je partage la volonté du groupe Vert et de son président de réduire la place de la voiture à Paris, dans le cadre d'une politique environnementale contre la pollution exemplaire et, d'ailleurs, nous en avons vécu un moment significatif il y a quelques minutes.

Evidemment, je partage aussi la volonté de réduire les moyens, dans un souci de sobriété dans la gestion, de l'ensemble des élus, y compris des maires d'arrondissement qui ont d'ailleurs d'ores et déjà réalisé un effort conséquent avec la réduction de 10 % des membres de leur cabinet ou plutôt des moyens mis à disposition à leur cabinet.

Pour autant, la proposition que vous venez de formuler, de supprimer les voitures de fonction des maires d'arrondissement, mérite quelques commentaires. D'abord, tous les arrondissements de Paris ne font pas la taille du 2e arrondissement et l'ensemble des maires d'arrondissement ne peuvent pas voyager dans leur arrondissement ou même se rendre à l'Hôtel de Ville en vélo comme le fait régulièrement d'ailleurs, tout le temps d'ailleurs je crois, le maire du 2e arrondissement que je salue et que je félicite pour son attitude exemplaire et sa pratique assidue du vélo.

Mais nous connaissons tous et toutes les charges particulièrement lourdes que sont celles des maires d'arrondissement et je ne crois pas qu'il s'agisse d'un privilège que de bénéficier d'un véhicule de fonction propre, mais plutôt un gage d'efficacité, de simplicité, mais aussi de fluidité pour les maires d'arrondissement dont le véhicule, bien souvent, correspond à un second bureau dans l'organisation même de leur journée.

Quant à la question du coût, en 2001, la Ville a mis en place un pool de chauffeurs et de véhicules pour les adjoints au Maire de Paris. La question s'était déjà posée à cette époque - et depuis d'ailleurs - de rattacher les maires d'arrondissement au pool de l'Hôtel de Ville. Cette proposition n'a pas été retenue pour deux raisons, d'abord pour des questions de coût puisque les chauffeurs doivent partir de l'Hôtel de Ville, de la mairie centrale pour se rendre dans les mairies d'arrondissement et, ainsi, il y aurait de nombreux trajets à vide entre le parking de l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissement, ce qui ne garantirait pas une réduction de fait des coûts puisque bon nombre de chauffeurs voyageraient à vide. La deuxième raison est directement la conséquence de la première, à savoir la lutte contre la pollution qui, j'imagine, est aussi l'un des soucis de ce vœu et, là, nous aurions de fait une contradiction dans les conséquences de la mise en place du pool de chauffeurs, y compris pour les maires d'arrondissement.

Ensuite, je voudrais souligner que très souvent ces véhicules de fonction, bien qu'attribués aux maires d'arrondissement, sont très souvent mis en commun à l'échelle de la mairie et permettent, notamment lorsque le maire ne l'utilise pas, de transporter dans le cadre de leurs fonctions et attributions des élus d'arrondissement ou des collaborateurs du maire, ce qui peut être également tout à fait utile.

Enfin, dernier élément : dans votre conclusion, vous dites qu'il faut engager un dialogue avec les personnels et leurs représentants, le problème est que vous donnez la solution et l'issue avant même qu'il puisse y avoir négociation et discussion avec l'ensemble des personnels. De même, une telle mesure ne peut pas s'envisager sans une discussion préalable avec les maires d'arrondissement.

Je pense que cette discussion, quelle qu'en soit l'issue, peut tout à fait être envisagée dans le cadre des échanges que je compte mettre en place de manière régulière avec les maires d'arrondissement par le biais du comité des arrondissements dont le prochain se réunira au mois de juin, mais je ne suggère pas que nous donnions la conclusion dès aujourd'hui.

Je souhaiterais donc que vous retiriez votre vœu, sinon j'émettrais un avis défavorable au nom de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BELLARD, retirez-vous votre vœu ? Ce n'est pas une nouvelle intervention, c'est une réponse.

M. David BELLARD. - Alors je vais être très court : nous ne retirons pas notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Explication de vote du groupe UDI - MODEM, Monsieur WEHLING, vous avez la parole.

M. Yann WEHLING. - Vous pouvez me dire merci, parce que j'ai envie d'aller plus loin.

Je pense qu'il y a quelque chose dont il faut se rendre compte, c'est l'image que nous donnons à l'extérieur. Cette image de politiques qui ont des privilèges, comme peuvent le matérialiser, le symboliser les voitures avec chauffeur.

Mon avis, c'est que c'est le principe même des voitures avec chauffeur que j'ai envie de remettre en cause, pas seulement pour les maires d'arrondissement, mais de manière générale. Nous donnerions l'exemple et je crois que les citoyens nous attendraient là-dessus.

Voilà pourquoi j'ai envie de voter pour cette proposition de vœu, mais j'aimerais aller plus loin que cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela n'était donc pas une explication du groupe. Les explications non groupe n'existent pas, en Conseil de Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le Groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Oh ! C'est courageux !

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'organisation d'une exposition universelle en 2025.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 24 et 24 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UDI - MODEM et l'Exécutif, relatifs à l'organisation...

S'il vous plaît, chers collègues, si nous voulons terminer les 2e et 3e Commissions, je vous invite à vous écouter au calme ainsi qu'à la concision de l'Exécutif.

... relatifs à l'organisation d'une exposition universelle en 2025.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour une minute maximum.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Pardonnez-moi, je n'avais pas du tout prévu de m'exprimer ce soir. Je suis une novice, je souhaitais juste dire que je maintenais mon vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour la réponse.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame JÉGO, c'est évidemment pour nous intéressant d'aborder en Conseil la question de l'exposition universelle parce que, vous le savez, c'est un élément à la fois touristique, mais aussi de rayonnement, d'attractivité potentiellement pour la métropole et il n'est pas complètement fou que nous l'abordions ici.

Cependant, un certain nombre de considérants que vous soulevez dans votre vœu, je les partage : l'acte symbolique que pourrait représenter cette exposition universelle pour matérialiser la métropole du Grand Paris, évidemment la capacité de ce genre d'événements d'être, aussi bien d'un point de vue touristique que structurel, des moments d'investissement majeurs qui permettent notamment le rééquilibrage territorial et qui génèrent un certain nombre de retombées économiques.

Cependant, vous citez, y compris dans votre considérant, la mission d'information parlementaire Fromantin-Le Roux qui n'a pas rendu ses conclusions. Je ne vais pas rendre mes conclusions avant même celles des deux parlementaires chargés d'étudier la question, en particulier celui qui porte le projet, M. FROMANTIN.

Par ailleurs, Madame JÉGO, vous n'êtes pas sans savoir que la date de dépôt de candidature est fixée à fin 2016 et qu'il n'y a donc pas d'urgence à ce que la Ville apporte un soutien dès maintenant à cette candidature.

Ce que je vous propose, Madame JÉGO - et c'est le sens du vœu 24 bis de l'Exécutif - c'est que la Ville de Paris s'engage dans l'ensemble des études, analyses nécessaires à l'étude d'une candidature et que, évidemment, tous les élus y soient associés et que, le moment venu, ce soit le Conseil de Paris qui tranche cette candidature.

Je vous propose donc de retirer votre vœu en faveur de celui de l'Exécutif qui est probablement plus dans le calendrier de la candidature que celui que vous nous proposez et qui est probablement un peu précipité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Je crois que Mme JÉGO nous a déjà donné sa réponse.

Madame JÉGO, vous disiez tout à l'heure que vous maintenez votre vœu. Nous sommes d'accord ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Nous sommes d'accord.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Nicolas BONNET pour une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage ce que vient de dire mon collègue Jean-François MARTINS. J'ai un seul regret, c'est que l'on parle ici de l'exposition universelle alors qu'il y a un grand débat qui existe au-delà des frontières de Paris, qui s'appelle les Jeux Olympiques.

J'aurais aimé que, dans la réponse de l'Exécutif, on puisse aussi aborder, cela étant donné qu'aujourd'hui, que ce soit l'Etat ou la Région Ile-de-France ont déjà avancé avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) sur le dossier.

Il serait préjudiciable que la Ville de Paris s'exprime sur l'exposition universelle et ne s'exprime pas sur la possibilité que Paris engage les discussions sur une potentielle ou éventuelle possibilité de se proposer dans le cas d'une candidature des Jeux Olympiques 2024.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, pour une explication de vote du groupe UDI - MODEM ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée. Dans la logique de l'Association du Grand Paris est sorti il y a un an - Monsieur MARTINS, vous devriez lire ce genre de choses - un rapport de K.P.M.G.

sur l'incidence économique que provoque les Jeux Olympiques - vous avez raison et je crois que c'est le groupe Communiste qui y faisait allusion - soit l'exposition universelle, cela donne une impulsion extraordinaire.

Je sais bien que vous avez tout à fait raison, il faut en parler au Conseil de Paris, mais je considère que ce vœu-là n'implique pas son retrait. Au contraire, on a l'impression que c'est un retrait et que vous ne savez pas choisir entre les deux. Or, il faut savoir qu'on a déjà raté les Jeux Olympiques, il y a quelques années, franchement cela a provoqué une différence avec Londres.

Moi, je regrette franchement cette position frileuse de la part de la Municipalité. Cela ne coûte rien d'avoir voté ce vœu parce qu'au contraire cela nous permettrait d'engager une réflexion, éventuellement même d'aller vers une réflexion vers les Jeux Olympiques. Mais que l'on prenne tout de même position.

Monsieur MARTINS, je suis désolé, mais vous vous comportez un peu en conseiller général de province dans cette affaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Allons, Pascal CHERKI n'est pas dans la salle.

Pour un peu de pédagogie, puisque c'est la première séance de notre nouveau Conseil, je vous rappelle que, quand on dépose un vœu, on le présente en séance avec une minute. Mais dans ces cas-là, le groupe qui a présenté le vœu ne fait pas d'explication de vote, puisqu'il a été présenté. Ceci dit, comme vous n'avez pas présenté votre vœu, j'ai laissé faire l'explication de vote, mais normalement cela ne se fait pas tout à fait comme cela.

Monsieur CONTASSOT, pour le Groupe Ecologiste de Paris ?

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce projet de délibération, sur ce vœu, pardon, et malgré les réponses apportées, nous allons nous abstenir. Nous considérons que l'heure n'est pas à ce genre de propositions. Il y a plus urgent à faire, notamment en matière d'investissements pour la Ville de Paris et la métropole, que des supposés projets de moyen et long termes qui, de toute façon, engageraient des sommes tout à fait colossales pour des résultats qui mériteraient d'être discutés.

A ce stade, nous nous abstiendrons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est donc le retour au "small is beautiful" !

M. Yves CONTASSOT. - Pas du tout.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je plaisante.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 16).

2014 DDEEES 1006 - Subvention (44.268 euros) et avenant à convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au périmètre d'action de Vital'quartier.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 1006 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris, sur lequel le groupe RG-CI a déposé le vœu référencé n° 25 dans le fascicule, qui y est rattaché.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la défense du commerce de proximité est pour nous une préoccupation majeure, mais elle l'est aussi pour les habitants.

En effet, au-delà de l'aspect économique du développement des commerces locaux, c'est tout le vivre ensemble d'un quartier, qui dépend de l'extension du travail de l'A.P.U.R. dans le cadre du programme BDCOM, qui nous paraît être un outil essentiel de connaissance pour mieux orienter l'action de la Ville.

Nous souhaiterions savoir quels liens seront faits avec ces formidables travaux de répertorisation et de dispositifs de la S.E.M.A.-EST Vital'Quartier.

En lançant cette opération en 2004, la Ville de Paris s'est posée en précurseur sur la question du développement du petit commerce. Le défi n'est pas simple, au vu des difficultés réglementaires des collectivités territoriales pour agir.

La loi Pinel, adoptée à la quasi-unanimité à l'Assemblée nationale, confirme, avec son volet sur le contrat de revitalisation commerciale, le bien-fondé de l'expérimentation menée par la Ville. Elle donne aux collectivités les leviers pour dynamiser un tissu commercial dégradé en validant réglementairement l'action menée par la S.E.M.A.-EST. Cela va lui permettre de renforcer son action.

La S.E.M.A.-EST, à travers l'opération Vital'Quartier, s'est vu déléguer le droit de préemption urbain de la Ville de Paris, afin d'acquérir des murs de locaux commerciaux dans les onze secteurs prédéfinis. Ces secteurs étaient touchés par une vacance commerciale importante ou par une forte mono-activité.

Le dernier bilan de l'opération présenté en 2013 est apparu très positif. La désertification commerciale a pu être enrayerée et de nouveaux types de commerces se sont installés sur les territoires concernés. Au vu de ce succès, un certain nombre d'arrondissements ont fait la demande à raison que certains de leurs quartiers intègrent le dispositif.

Nous souhaitons une extension de Vital'Quartier au-delà des onze secteurs d'action actuels. Cette extension constitue d'ailleurs un engagement de campagne de notre majorité.

Nous considérons que ces extensions ne doivent pas se faire dans l'attente de demandes désordonnées de chacune des mairies d'arrondissement. Pour les différentes raisons évoquées précédemment, nous soumettons le vœu que le Conseil de Paris vote dès aujourd'hui le principe de la mise en place d'une redéfinition globale du périmètre d'action de l'opération Vital'Quartier, dans une perspective d'extension de son activité.

L'approche par micro-quartier devra également être envisagée pour agir le plus finement possible sur le maillage commercial de notre ville. La redéfinition du périmètre pourra évidemment profiter au travail de l'A.P.U.R., mais nous souhaitons que cette démarche se fasse en pleine concertation avec les maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, et merci de votre concision.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour la réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Chers collègues, vous indiquez avec raison la réussite des opérations dites Vital'Quartier menées par la S.E.M.A.-EST, à la demande de la Ville de Paris, pour sauvegarder, diversifier et développer son commerce de proximité. Vous souhaitez voir se renforcer cette action et intégrer de nouveaux périmètres pour l'avenir.

Je partage totalement votre appréciation et vous confirme que je souhaite porter, au nom de Mme la Maire de Paris et de l'Exécutif, une amplification de cette action volontariste.

Cette action se fondera bien entendu sur les résultats de l'A.P.U.R. que vous avez évoqués et se fera, comme pour les opérations précédentes, en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Paris pourra bientôt s'appuyer, dès que les décrets afférents seront parus, sur les avancées qui seront dès lors permises par la loi commerce et artisanat, dont vous avez parlé, défendue par la Ministre Sylvia PINEL.

Cette loi proposera aux collectivités et à leur S.E.M. d'action économique un nouvel outil d'intervention qui s'appelle le contrat de revitalisation commerciale. Ce dispositif permettra d'acquérir des murs, des fonds et des baux commerciaux sur des secteurs ciblés dans l'ensemble du territoire parisien et d'agir de façon plus efficace, plus rapide et surtout moins onéreuse.

Je me tiens donc à la disposition de votre groupe et des autres groupes pour en discuter, et je vous indique que j'appelle à apporter évidemment un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe RG-CI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 1006.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DDEEES 1006).

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux zones touristiques.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à l'évolution des zones touristiques.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux respects des horaires d'ouverture des magasins.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux n° 26, 27, 28 et 29 relatifs à l'ouverture des magasins le dimanche.

Je vais donner la parole successivement à M. Buon TAN, Mme TACHÈNE, M. BOUTAULT et Mme SIMONNET pour une minute chacun.

Monsieur Buon Huong TAN, vous avez la parole.

M. Buon Huong TAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la question de l'ouverture dominicale des commerces, tout comme celle de la délimitation des zones touristiques, fait l'objet d'un débat depuis des années, tant de la part des responsables politiques, des acteurs économiques que chez nos concitoyens.

Les règlements actuels ne sont plus adaptés. Les zones fréquentées par les touristes ont évolué, comme les habitudes de consommation et de vie des Parisiens.

Le quartier asiatique du 13^e arrondissement, le plus important d'Europe, en est un bon exemple. Jusqu'à il y a trois ans, les commerces étaient ouverts tous les dimanches, pour le plus grand plaisir des Parisiens, des provinciaux et des étrangers, mais aussi des riverains, personne ne s'en étant plaint depuis trente ans.

La situation mérite une réflexion partagée entre tous les acteurs concernés. Le sujet, nous le savons, est important. Il touche au dynamisme économique, touristique et à la qualité de vie de Paris.

Nous considérons qu'il est de la responsabilité de notre majorité de travailler à l'adaptation du dispositif, en conjuguant à la fois la protection des petits commerces, l'intérêt des salariés à la réalité des comportements des Parisiens et des visiteurs de notre ville.

Nous devons accompagner cette évolution nécessaire. C'est pourquoi nous soumettons le vœu du lancement d'une grande concertation pour travailler en lien avec les organisations syndicales, les associations de commerçants, les riverains et la Préfecture à l'évolution des actuelles zones touristiques, et si nécessaires des puces.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie.

La loi du 10 août 2009, dite loi Mallié, a réaffirmé le principe du repos dominical, tout en adaptant sous certaines conditions les dérogations à ce principe dans les zones touristiques.

Au regard des chiffres annoncés la semaine dernière par l'adjoint au tourisme et des 29 millions de visiteurs, on peut considérer que ce sujet est pertinent pour la Capitale. L'évolution de la clientèle touristique constitue ainsi un potentiel de croissance et d'emploi que vous souhaitez et qui demande donc une adaptation.

Aussi, je me réjouis de voir que ce que nous plaidons depuis 2009 est enfin pris en considération. Dès le mois de septembre 2009, le Maire de l'époque avait souhaité qu'un groupe de travail rassemblant les élus de toutes tendances puisse entendre l'ensemble des acteurs impliqués, les consultations portant non seulement sur la question économique, mais également sur les questions sociales et environnementales. Tous les ans, nous avons fait des propositions mesurées et de bon sens. J'en veux pour preuve ce vœu du 7 juin 2010 relatif à la consultation des Parisiens et des touristes. Je l'ai gardé.

Alors, vous qui avez prôné la modernité, vous qui avez prôné le progrès, vous qui venez d'appeler à construire ensemble l'avenir, nous vous demandons que s'engagent sans attendre les discussions entre la Ville et tous les acteurs concernés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Jacques BOUTAULT.

Je vous rappelle que c'est une minute pour la présentation des vœux. Je sais que cela peut paraître court, mais les cinq candidats à la présidence de l'Union européenne ont réussi à s'y tenir, nous devrions pouvoir faire de même.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - C'est le droit de vivre en famille que les écologistes défendent avec le vœu qu'ils présentent à notre Assemblée - et que vous avez lu -, le droit d'être considérés comme des citoyens et non pas comme soit des consommateurs soit des producteurs, le droit à la culture, au sport, à la promenade et pourquoi pas, le droit à la paresse. Le droit de vivre dans une ville qui, une fois par semaine, s'apaise et renoue avec d'autres valeurs que celles véhiculées par les espaces marchands standardisés. Le droit enfin, de vivre dans une ville avec des petits commerces de proximité et qui offrent aux flâneurs la possibilité de se réapproprier leurs rues.

Dans le Centre de Paris, les grands magasins ouverts le dimanche, c'est pour les riverains l'enfer du bruit, de la pollution et de l'insécurité routière sept jours sur sept. C'est pour les employés de ces magasins des conditions de trajet encore plus dégradées qu'à l'accoutumée, en raison de la moins grande fréquence des transports en commun.

Enfin, mettons fin à ce leurre, ouvrir les magasins le dimanche ne fait pas croître le pouvoir d'achat des consommateurs. Personne n'y gagne, c'est ce que les écologistes démontreront dans les groupes de travail, si ceux-ci sont mis en place.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame TACHÈNE, le progrès, cela n'est pas de faire ses courses 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le bonheur n'est pas au fond du caddy et Paris n'a pas à être un centre commercial géant. Le progrès, justement, c'est de pouvoir s'émanciper, le progrès c'est de respecter le droit des salariés à ne pas être surexploités tous les jours. Voilà.

Je tiens d'ailleurs, une fois n'est pas coutume, à saluer les propos de Mme HIDALGO quand, malgré les déclarations de M. Laurent FABIOUS, elle a réaffirmé son attachement à ce que l'on n'étende pas les zones touristiques permettant le travail du dimanche. Hélas, cela n'a pas toujours été aussi clair dans la campagne. Ce que je souhaiterais dire de façon complémentaire à d'autres vœux, à travers celui-ci, c'est que de facto, aujourd'hui, la loi et la réglementation, notamment l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1990, ne sont pas respectés à Paris, que beaucoup de supermarchés alimentaires forcent leurs salariés à travailler, non seulement le dimanche matin et le lundi, mais aussi le dimanche après-midi, voire les jours fériés et notamment, le 1er mai dernier.

Je souhaite que la Maire de Paris intervienne auprès du Préfet pour demander que les services de police renforcent leurs interventions auprès de ces commerces qui ne respectent pas la loi et que les organisations syndicales, coordonnées notamment dans le Clic-P, puissent être associées pleinement, justement au respect du dimanche chômé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Olivia POLSKI pour la réponse.

Il y aura ensuite des explications de vote.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, vous avez donc été nombreux à déposer des vœux ayant pour objet le sujet de l'ouverture dominicale des commerces parisiens et, comme vous le savez, la Maire de Paris a donné son accord, il y a quelques heures, à la mise en place au sein de notre Conseil d'une mission d'information et d'évaluation sur ce sujet. Chaque sensibilité politique pourra y être représentée, y exprimer ses convictions et y porter des propositions à la Maire de Paris.

Pour répondre plus particulièrement à l'interpellation de Mme SIMONNET, premièrement, je me permets de vous dire que Mme HIDALGO a toujours tenu les mêmes positions pendant la campagne et qu'elle n'a pas varié. Deuxièmement, il va sans dire que nous sommes effectivement extrêmement attachés au respect du droit et que nous souhaitons que la réglementation en matière de droit du travail soit respectée et contrôlée à Paris. Aussi, je vous demande à tous de bien vouloir retirer ces vœux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Pour les explications de vote, j'ai reçu deux demandes : de M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche, et ensuite l'U.M.P.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Le débat sur le travail du dimanche revient à nouveau sur le devant de la scène, à l'initiative d'une partie de la Droite et du M.E.D.E.F., mais aussi à l'initiative d'une partie de la Gauche, elle aussi en manque d'alternatives.

Certains ici voudraient donc promouvoir le travail du dimanche, en particulier via l'extension des zones touristiques. Nous le réaffirmons, l'interdiction du travail du dimanche a été et reste une conquête sociale majeure. Par un tour de passe-passe digne des meilleurs communicants, on voudrait remplacer le droit d'obtenir un emploi, inscrit dans le préambule de notre constitution, par le droit de travailler selon ses désirs. Mais cette pseudo liberté n'en est pas une, car nous le savons bien : quand il y a un fort et un faible, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère. Le volontariat est souvent imposé aux salariés par le chantage à l'emploi. Alors que les salaires sont notoirement insuffisants, certains salariés sont contraints de travailler le dimanche pour gagner quelques euros de plus. Plus largement, cette pseudo liberté joue contre l'intérêt de la population dans son ensemble. Elle joue contre

les familles et le tissu social, elle joue contre les jeunes livrés à eux-mêmes lorsque leurs parents n'ont pas les moyens d'être assistés dans leur mission éducative. Elle joue contre la vie associative, culturelle et politique, qui a besoin de temps libre pour tous.

Derrière toutes ces justifications fallacieuses, l'extension du travail du dimanche apparaît pour ce qu'elle est : une arme dans la compétition économique pour gagner de nouvelles parts de marché, bien souvent au détriment du petit commerce. La Gauche ne doit pas se laisser impressionner : elle doit agir et mener la politique qui est attendue par ceux qui l'ont portée au pouvoir. Certains voudraient généraliser le travail du dimanche pour mieux répondre aux besoins des touristes, mais nous avons le devoir de construire un Paris pour les Parisiens, et pas uniquement un Paris pour les touristes. La richesse de Paris est dans ses quartiers, la richesse de Paris est dans son tissu social et culturel et ses petits commerces. Il est de notre responsabilité de ne pas brader les conditions de vie de tous au profit de quelques-uns.

Nous nous félicitons de la création d'une mission d'information et d'évaluation qui permettra de faire le point sur tous les aspects du problème, mais nous resterons vigilants. L'évaluation des zones touristiques sur Paris ne devra pas servir de prétexte à une remise en cause du droit au repos dominical.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur cette question cruciale pour le développement de Paris, de l'ouverture des commerces le dimanche, un très léger vent de dégel semble souffler sur une partie de votre majorité. Sans doute ce mouvement n'est-il pas tout à fait spontané, largement provoqué par les récents propos du Ministre des Affaires étrangères sur cette question. Mais enfin, les faits sont là et c'est ainsi qu'à la suite de Mme BARATTI-ELBAZ, lors des question d'actualité, le groupe Radical de Gauche de M. Jean-Bernard BROS, qui fut pendant six ans adjoint au Maire de Paris, chargé du tourisme, s'avise soudain, aujourd'hui, de l'intérêt que peut représenter pour Paris et les Parisiens une extension raisonnée du nombre et du périmètre des zones touristiques dans la Capitale. Il était temps.

Cet intérêt, pour notre part, au groupe UMP, et plus encore peut-être chez les élus de la nouvelle majorité du 9e arrondissement dont je fais partie, nous n'en avons jamais douté. Je rappelle que le tourisme représente plus de 12 % de l'emploi salarié à Paris, et que cet emploi salarié touristique à Paris représente lui-même 15 % de l'emploi touristique national. Or, les zones touristiques, telles qu'elles sont définies aujourd'hui, ne permettent l'ouverture supplémentaire par dérogation que de 650 commerces. La délimitation actuelle, extraordinairement restrictive, constitue un frein important au développement économique de Paris, dont je rappelle que, si elle demeure la première destination touristique au monde, elle n'est désormais plus que troisième pour les recettes touristiques globales, et c'est encore moins bien si l'on considère le montant des recettes par touriste.

Le retard que Paris a pris dans ce domaine s'illustre de façon particulièrement criante dans le 9e arrondissement, dans le secteur des grands magasins du boulevard Haussmann : par la simple mauvaise volonté du Maire de Paris, en 2014, la plus importante zone commerciale à ciel ouvert d'Europe, avec 45 millions de visiteurs annuels, dont la moitié composée de touristes étrangers, reste fermée le dimanche. Cette situation ne peut plus durer. Il faut engager sans tarder le chantier de la révision des périmètres des zones touristiques en commençant par le secteur des grands magasins. Il faut le faire dans la concertation, bien entendu, et en portant un soin particulier aux modalités de mise en œuvre...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure maintenant, Monsieur de FROMENT.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Oui, je vais conclure.

... aux modalités de mise en œuvre.

C'est la raison pour laquelle, en accord avec cette philosophie, nous pensons que l'heure n'est plus aux consultations préalables, pas davantage à la "Mission d'information et d'évaluation" que vous entendez créer. Il faut avancer concrètement.

Dans cet esprit, le Groupe UMP se prononce pour le vœu porté par le Groupe Radical de Gauche qui va, selon nous, dans le bon sens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur de FROMENT, je vous invite vraiment à conclure depuis une minute maintenant. Vous êtes celui qui a parlé deux fois plus que tout le monde.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Pour le vœu présenté par Mme TACHENE et contre, bien entendu, les vœux du Groupe Ecologiste et celui présenté par Mme SIMONNET.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Je vous rappelle qu'il faut se tenir au temps, s'il vous plaît.

Donc, Monsieur Buon Huang TAN, maintenez-vous votre vœu ?

M. Buon Huang TAN. - Monsieur le Maire, étant donné que la mission d'information va dans le sens de ce que l'on souhaitait, je pense que nous pouvons retirer le vœu mais nous resterons vigilants sur les avancées réelles.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame TACHENE, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Anne TACHENE. - Je maintiens.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Non, il est retiré.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je le retire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 27 déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux kiosquiers.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux kiosquiers.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 30, n° 31 et n° 31 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UDI - MODEM, Mme Danielle SIMONNET et l'Exécutif, relatifs aux kiosquiers.

La parole est à M. Eric HÉLARD, pour une minute ; il sera suivi de Mme Danielle SIMONNET, pour une minute également.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, c'est un vœu, c'est surtout un cri d'alarme : nous avons fêté l'année dernière les 150 ans des kiosques parisiens. Cette profession est aujourd'hui dans une situation de danger, avec des kiosquiers qui ont des ressources très souvent modestes.

Donc, nous avons considéré qu'il ne suffisait pas de dire que Paris aime ses kiosques, encore faut-il qu'elle les aide à vivre et je dirais même à survivre.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé, avec le groupe UDI-MODEM, ce vœu qui a pour but d'engager une table ronde avec l'ensemble des acteurs concernés, pour tenter de sauver cette profession qui est en proie à une concurrence parfaitement difficile au niveau économique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Et merci de votre concision.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce statut de travailleur indépendant des kiosquiers, c'est vraiment un régal, un bonheur pour le M.E.D.E.F. puisqu'ils se retrouvent contraints de travailler 6 à 7 jours sur 7, 10 à 12 heures par jour, pour un salaire horaire proche de 3 euros de l'heure.

Oui, il me semble extrêmement important de prendre conscience que notre délégation de service public avec Mediakiosk, malgré ses bonnes intentions affichées, n'a pas permis d'améliorer dans les faits les conditions de travail et de rémunération des kiosquiers. Donc, il est important à la fois qu'ils soient associés à une table ronde pour que l'on puisse voir, avec l'ensemble des acteurs concernés, à améliorer la situation mais surtout, comme cette délégation de service public avec Mediakiosk, filiale de JC Decaux qui, lui, par contre, s'enrichit grâce à la publicité sur les kiosques, avant qu'elle n'arrive à son terme, c'est-à-dire en décembre 2015, que les kiosquiers puissent être pleinement associés aux décisions que prendra à ce moment-là la Ville.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour la réponse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Effectivement, suite à une lettre qui a été adressée par près de 160 kiosquiers à la Maire de Paris, j'en ai reçu une délégation la semaine dernière qui m'a effectivement fait part de leurs difficultés.

Donc, nous souhaitons aussi proposer un vœu de l'Exécutif, qui reprend, on va dire, les considérants des deux vœux et qui aboutit à la même proposition, c'est-à-dire l'organisation d'une table ronde réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin d'étudier toutes les possibilités pour améliorer les conditions de travail et de rémunération des kiosquiers et que ces derniers soient consultés bien avant l'échéance de la délégation de service public sur les choix ultérieurs de la Ville qui devront être effectués.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Compte tenu du vœu n° 31 bis de l'Exécutif, le vœu n° 30 de l'UDI est-il maintenu ?

M. Eric HÉLARD. - Etant donné les considérants que vous avez bien voulu reprendre dans le vœu de l'Exécutif et l'urgence de la situation, oui, nous retirons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à féliciter Mme Olivia POLSKI qui a d'ores et déjà rencontré les kiosquiers la semaine dernière et qui, en s'engageant à continuer la concertation avec eux, répond de facto au vœu que j'ai rédigé.

Donc, je retire mon vœu, en souhaitant continuer à ce que notre attention et notre engagement constructif dans ce dossier puissent être productifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 18).

Vœu déposé par le Groupe UDI - MODEM relatif au bilan de l'action de la SEMAEST dans le 11e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif au bilan de l'action de la SEMAEST dans le 11e, est retiré.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension du parc de stationnement des Ternes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à l'extension du parc de stationnement des Ternes.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour une minute.

Elle n'est pas là. Est-ce quelqu'un d'autre prend la parole ?

Le groupe UDI n'a pas maintenu la présentation du vœu précédent, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Merci, Madame KUSTER. C'est pour le vœu n° 34 concernant l'extension du parc de stationnement des Ternes.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci. J'étais dans la pièce d'à côté. Vous allez plus vite que prévu.

Alors, le parking des Ternes, pour les anciens, Monsieur NAJDOVSKI, je vais vous rafraîchir la mémoire parce que, au cas où vous seriez mal informé par les services, ce vœu est récurrent. C'est comme tout à l'heure pour le tramway.

Il est relatif à l'extension du parc de stationnement des Ternes. C'est un problème qui a été soulevé une première fois, avec un accord, à l'époque, de l'Exécutif municipal sur cette extension, puis il y a eu des complications. Ces travaux étaient prévus initialement dans le contrat de concession de 2002, mais ils n'ont pas été réalisés.

Après la résiliation du contrat et les différents vœux, d'ailleurs, que nous avons portés au niveau du 17e, particulièrement en 2012, demandant que le contrat de délégation de service public mentionne la réalisation de l'extension, les réponses apportées jusqu'à maintenant par l'Exécutif parisien n'ont jamais été satisfaisantes et, pour le moins, contradictoires au fil du temps.

Nous voulions profiter de cette séance pour rappeler combien nous sommes en manque de places de stationnement dans un secteur particulièrement achalandé, touristique et avec beaucoup de commerces.

Nous avons une autre problématique qui apparaît : c'est la recrudescence de voituriers dans ce quartier, au-delà d'ailleurs des restaurants, puisque maintenant les professions libérales et autres magasins ont des voituriers. Il y a un vrai souci. Nous aimerions que vous continuiez sur la voie de l'engagement premier de l'Exécutif municipal, c'est-à-dire que soit prévue l'extension du parc de stationnement des Ternes, comme prévue initialement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Nous entamons une longue série de vœux du 17e, auxquels va répondre Christophe NAJDOVSKI.

Je vous encourage tous les deux à la concision.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cet ouvrage a été mis en service en 1972 et la convention de concession était arrivée à échéance en 2002. À l'époque, il paraissait souhaitable de profiter du terme de la concession et du nouveau contrat pour examiner la possibilité d'une extension, mais les échanges difficiles entre la Ville et le concessionnaire n'ont jamais pu aboutir à ce que celui-ci engage effectivement les travaux d'extension. Depuis lors, on constate une baisse des fréquentations horaires de cet ouvrage mais un maintien des abonnements horaires. Ce parc n'est pas aujourd'hui à saturation.

Dans le contexte économique actuel, avec le coût financier important de cet ouvrage, rapporté au niveau de la demande actuelle en stationnement dans le secteur, il n'est pas raisonnable de maintenir ce programme d'investissement d'extension de parking.

Toutefois, des travaux d'amélioration sont d'ores et déjà prévus ; je pense en particulier à l'accessibilité du parc aux personnes à mobilité réduite, qui est prévue avec la création d'un ascenseur implanté avenue des Ternes, qui débouchera en surface et desservira tous les niveaux en sous-sol.

L'Exécutif, comme il l'avait fait d'ailleurs précédemment, émet un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, il nous reste cinq vœux à étudier avant la fin de la séance. Je vous invite à être calmes. Merci.

Les vœux référencés n° 35 et n° 35 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif sont relatifs au plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est un dossier important pour nous, avec deux grandes avenues (l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen) qui se retrouvent à La fourche, pour après être sur la place de Clichy, aux abords d'un des plus grands quartiers, l'écoquartier des Batignolles, avec l'arrivée, vous le savez, de 3.500 logements et 140.000 mètres carrés de bureaux.

Dans ce quartier, où la circulation est particulièrement difficile, nous avons déjà attiré l'attention de l'Exécutif, puisqu'il y avait eu un début de requalification de l'avenue de Clichy, mais il apparaît bien qu'une réflexion globale sur le sens de circulation est nécessaire. Nous avons donc souhaité et demandé que des études soient faites sur toute cette partie-là de l'arrondissement de façon à ce qu'il y ait une réflexion globale engagée à partir de la situation telle que je viens de la décrire avec l'arrivée de ces nouveaux habitants et des personnes qui vont venir y travailler.

Il s'agit donc de regarder si la requalification des avenues de Clichy et de Saint-Ouen peut être menée au niveau de l'aménagement et, si par ailleurs, un plan de circulation entre ces deux avenues peut être réalisé en concertation avec les élus d'arrondissement et les associations locales.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Sur la forme, il est dommage que ce vœu omette tous les efforts déjà réalisés par la Mairie de Paris.

Je pense aux efforts pour améliorer l'environnement routier dans ce secteur du 17^e arrondissement. Il n'y a malheureusement pas de référence à la requalification, en 2013, de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche. Il n'y a pas non plus de référence aux quartiers en zone 30. Des efforts ont été réalisés par la Ville pour

devancer les modifications de flux qui seront engendrées par l'arrivée du tramway puis par le T.G.I. La Ville a entrepris de réaliser aussi des études nécessaires pour anticiper cette modification des flux.

Le vœu est ainsi, malheureusement, dans ces considérants, quelque peu inutilement polémique.

M. BARGETON vous avait d'ailleurs répondu lors du Conseil de Paris de décembre dernier qu'un projet de plan de circulation est esquissé.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif vous propose un vœu qui répond au vôtre et que nous vous proposons d'adopter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KUSTER, compte tenu du vœu déposé par l'Exécutif, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je veux bien qu'on aille vite, mais votre contre-vœu est juste incroyable ! Vous annoncez le résultat d'études que nous n'avons jamais eues en disant qu'il est impossible de regarder le sens entre l'avenue de Clichy et l'avenue de Saint-Ouen alors que certains avaient évoqué cela dans le cadre de conseils de quartier avec une pénétrante avenue de Clichy et une sortante.

Non seulement vous dites que les études ont lieu : on ne les a jamais eues. Vous souhaitez modifier un sens de circulation rue de Saussure, rue de Tocqueville, nous ne sommes pas informés et on devrait voter cela comme cela, en Conseil de Paris ?! Ni de près ni de loin nous n'avons été informés des études et de leur contenu. C'est juste aberrant !

Non seulement il était plus que nécessaire que nous fassions ce vœu, parce que la Mairie continue à travailler sans informer les élus. C'est juste complètement dingue !

Le vœu est la preuve que les choses se font sans que l'on soit informé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole et nous allons passer au vote.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - D'abord, il n'y a aucune décision prise. Le vœu propose que la réflexion sur la requalification de l'avenue de Saint-Ouen et de l'avenue de Clichy soit poursuivie. C'est ce que je propose que nous fassions ensemble, et je vous assure qu'il n'y a aucune décision prise.

Je vous demande ainsi de pouvoir vous reporter sur le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'ai cru comprendre que le vœu n° 35 était maintenu. Oui.

Je mets donc aux voix le vœu n° 35.

On ne peut pas faire deux allers-retours : je crois que les choses ont été dites des deux côtés. Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu n° 35 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 19).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la requalification du secteur Maillot-Grande Armée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 36 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la requalification du secteur Maillot-Grande Armée.

La parole est à nouveau à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Alors encore un vœu pour nous important, qui concerne un secteur qui sera sûrement le prochain à aménager au niveau du 17e arrondissement : la place de la Porte Maillot et l'avenue de la Grande Armée.

Il nous paraît en effet important d'envisager un nouvel aménagement de l'entrée de la capitale à ce niveau-là et de considérer aussi ce qui est en train de se passer sur Neuilly de façon à ce qu'il y ait une logique au niveau de l'axe majeur entre Neuilly, la Porte Maillot et la place de l'Étoile.

Nous souhaitons donc que là aussi, une réflexion commune soit menée concernant le plan de circulation par exemple de la Porte Maillot, et qu'une requalification de l'avenue de la Grande Armée qui permettrait de revoir les questions de stationnement, de livraison, de traversées piétonnes dans cette zone puissent être regardées.

Par ailleurs, prendre en compte les nouveaux projets d'infrastructures de transports collectifs qui vont arriver sur cette zone avec l'arrivée du RER E en 2020, la sortie d'Eole et nous l'espérons, avec le T3 qui, d'ici là, aura également rejoint la Porte Maillot.

C'est dans toutes ces nouvelles perspectives, sans oublier l'agrandissement du Palais des Congrès, que nous souhaitons tout le groupe et moi-même, et particulièrement les élus du 17e arrondissement, que des études d'aménagement urbanistiques et de circulation soient menées en collaboration avec les différents partenaires, notamment, évidemment, la mairie du 17e arrondissement, afin de requalifier le secteur Maillot-Grande Armée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 20).

Deuxième vœu adopté aujourd'hui à l'unanimité, Madame KUSTER !

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réalisation de parcs de stationnement souterrains dans le secteur Pouchet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la réalisation de parcs de stationnement souterrains dans le secteur Pouchet. Je suis plus pessimiste sur son issue.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Écoutez, pour celui-là, je me fais moins d'illusions. Il est relatif à la réalisation de parcs de stationnement souterrains.

Vous savez, mais permettez-moi de le rappeler, qu'un automobiliste sur cinq circulant à Paris est à la recherche d'une place de stationnement et que dans le 17e, 5.000 places de stationnement ont été créées pour les véhicules deux-roues, ce dont je me réjouis puisque nous en sommes à l'origine en tant que mairie d'arrondissement,

60 stations Vélib', 33 stations Autolib' ont été implantées sur l'espace public, sans compensation aucune pour le stationnement de véhicules légers.

Nous avons là aussi, permettez-moi de le rappeler, de grands projets urbains engagés dans l'arrondissement qui, là aussi, ont supprimé plusieurs places.

Dans le secteur Nord de l'arrondissement, avec l'arrivée du tramway dans le cadre du G.P.R.U., ce sont plusieurs dizaines de places supprimées.

Et il y a un projet, une sorte de serpent de mer qui existe maintenant depuis plusieurs années, qui est la possibilité de créer un parking souterrain rue Navier.

Nous avons, je le sais, un dilemme entre vous et nous, c'est-à-dire que pour nous, ce n'est pas un aspirateur à voitures, un parking, cela permet de libérer l'espace public. Moi, je serais pour enlever encore plus de places en surface à condition de pouvoir les mettre en sous-sol car nous sommes, vous le savez, Monsieur le Maire, confrontés en tant que maires d'arrondissement, à la difficulté de créer un maximum de stationnement deux-roues en surface, favoriser les circulations douces et donc plutôt favoriser les voitures en sous-sol, particulièrement sur du résidentiel dans le Nord de cet arrondissement, qui ne bénéficie pas, à ce jour, de parkings.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Vous savez, Madame la Maire du 17e, que l'Exécutif parisien n'est pas contre par principe à la question de la réalisation de parkings de stationnement résidentiels. La preuve est qu'il y en a un qui a été réalisé dans le 17e arrondissement, dans votre arrondissement.

Il se trouve que pour ce qui est du secteur délimité par l'avenue de la Porte de Saint-Ouen, le boulevard périphérique, l'avenue de Clichy et le boulevard Bessières, les études en matière de stationnement résidentiel montrent une prévision d'excédent de 110 places en 2015 et de 125 places en 2017. Il n'apparaît donc pas nécessaire, au vu de ces prévisions, de réaliser un parc souterrain, notamment rue Navier, qui ne se trouve pas dans le secteur G.P.R.U. Pouchet, mais au sud de celui-ci.

Pour ces raisons, il est émis un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la couverture du périphérique entre les portes des Ternes, de Villiers et de Champerret.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la couverture du périphérique entre les portes des Ternes, de Villiers et de Champerret.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - C'est M. Jean-Didier BERTHAULT, en tant que délégué du maire, conseil de quartier Champerret-Berthier, qui va le présenter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En tant que conseiller de Paris en tout cas !

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Alors, effectivement, c'est aussi un vœu qui est récurrent mais qui mérite un rappel historique sur ces tronçons de couverture du périphérique, puisqu'il est tout de même lié au contrat de plan État-Région qui a été signé le 8 mai 2000 et qui concernait la couverture de trois secteurs : la Porte des Lilas, la Porte de Vanves et les secteurs de Porte des Ternes et Porte de Champerret.

Au mois de janvier 2001, le Conseil de Paris avait acté la couverture du boulevard périphérique sur ces trois secteurs. La consultation avait même débuté en 2001 et en 2002. Il était apparu nécessaire d'inscrire ensuite le programme de couverture de la porte de Villiers. Des études montraient que c'était plus coûteux, et des études techniques réalisées depuis, financées par la Ville de Paris, la Région et l'État, ont montré qu'il y avait une faisabilité avec des financements supplémentaires qui avaient été actés par l'État.

Le 13 janvier 2010, le Préfet de Région a écrit au Maire de Paris, lui confirmant que l'État avait réservé les premiers crédits nécessaires au financement de cet aménagement.

Le Conseil régional avait également prévu une participation financière.

Bref, tous les acteurs et toutes les conditions étaient réunis pour lancer ce projet que la précédente mandature et le précédent Maire de Paris avaient malheureusement abandonné.

Maintenant que nous sommes sous une nouvelle mandature et que tous les acteurs sont d'accord, je suis certain que ce vœu recueillera votre avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - M. BERTHAULT a opportunément rappelé que ce projet était inscrit au contrat de plan État-Région en 2000 et qu'une concertation avait effectivement démarré, organisée par la Ville de Paris en 2001 et 2002, mais que le désengagement de l'Etat à partir de 2002, sous un Gouvernement que vous souteniez, Monsieur BERTHAULT, ce désengagement de l'Etat a fait que ce projet n'était plus financé par l'Etat et donc n'a pu se faire.

Le résultat est que l'on se trouve aujourd'hui avec une situation dans laquelle l'Etat s'est totalement désengagé de ces questions. Il se trouve également que la situation financière de l'Etat n'est plus la même qu'il y a 10 ans ou 12 ans maintenant et la Ville a toujours dit qu'elle était prête à financer ces ouvrages, mais qu'elle n'était pas prête à les financer seule, car ce sont des ouvrages extrêmement coûteux, qui coûtent quasiment 300 millions d'euros pour ce seul tronçon.

Donc, il y a eu un revêtement antibruit qui a été déposé sur le périphérique, notamment sur ce tronçon situé entre la porte Maillot et la porte des Ternes. Donc, tant que nous n'aurons pas un signal favorable du côté de l'Etat, malheureusement, nous ne pourrons pas financer à nous seuls ces couvertures de périphérique, ce que nous regrettons bien évidemment, mais la Ville de Paris ne peut pas financer des infrastructures aussi lourdes à elle seule et nous regrettons que, au moment où l'Etat pouvait le faire, c'est-à-dire au début des années 2000, en 2002 je pense en particulier, le Gouvernement de l'époque n'ait pas donné suite à l'engagement de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur Porte de Clichy.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen, le dernier de notre journée, du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur de la porte de Clichy.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous n'avez pas vu, j'avais levé le doigt pour prendre la parole en tant que maire d'arrondissement, parce que malheureusement les éléments rapportés par M. NAJDOVSKI ne sont pas complètement vrais, en tout cas incomplets, car le financement de l'Etat avait été apporté à l'époque à hauteur de 37 millions. Il y avait un financement Ville sur cette couverture du périphérique et il y avait également un financement de la Région.

Cela a été rappelé tout à l'heure par Jean-Didier et nous avons abouti, à l'époque, à la Région avec un début de couverture du périphérique qui aurait pu se faire seulement sur la partie Champerret à hauteur de 90 millions.

On peut concevoir que nous n'avions pas les 200 millions, en revanche nous reviendrons, si vous le permettez en tout cas Monsieur le Maire, sur ce sujet pour vous proposer une alternative sur un tronçon moins long.

Concernant la rampe d'accès au périphérique extérieur à la porte de Clichy, toujours ces problèmes de circulation et de flux dans un quartier que je viens déjà d'évoquer sur les abords de la Z.A.C. Clichy-Batignolles avec des flux de circulation importants et, vous l'avez vous-même rappelé tout à l'heure, l'arrivée du T.G.I. Je le rappelle, ce sont 9.000 visiteurs/jour et 3.000 magistrats qui viendront travailler, mais, au-delà de cela, c'est également évidemment - et vous le savez - l'arrivée du tramway et 12.000 nouveaux habitants, 10.000 personnes qui travailleront par ailleurs sur cette Z.A.C.

Nous avons déjà demandé qu'il y ait une réflexion menée sur ce projet de rampe d'accès au périphérique. C'est pourquoi nous souhaitons à nouveau mettre ce débat sur la table. Nous savons aussi qu'il y a un problème de financement, nous vous demandons que soit étudiée dans la mandature qui vient la faisabilité de regarder pour qu'il y ait des études et qu'un projet de création de rampe d'accès au périphérique extérieur de la porte de Clichy puisse être travaillé sérieusement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je crois savoir qu'il s'agit là du dépôt d'un vœu qui avait déjà été déposé en septembre 2010, qui avait été rejeté à l'époque par l'adjointe en charge des transports.

Je voudrais préciser à Mme KUSTER qu'une étude de circulation a été menée au premier trimestre de 2014 et, si vous n'avez pas cette étude, je la tiens bien évidemment à votre disposition pour que vous puissiez en prendre connaissance.

Cette étude sur les impacts de la création de cette bretelle d'accès montre un effet d'augmentation du trafic dans le carrefour de la porte de Clichy, sans pour autant soulager significativement le trafic sur le boulevard de Douaumont entre cette porte et celle d'Asnières ni baisser globalement le trafic de la porte d'Asnières ; donc le bénéfice d'une telle création de voirie n'est pas avéré.

La Direction de la Voirie et des Déplacements travaille sur la future configuration du carrefour de la porte de Clichy sous le boulevard périphérique pour optimiser son fonctionnement et je vous propose d'en rester à ce travail qui est effectué.

Nous le mènerons bien évidemment ensemble si vous souhaitez que nous puissions travailler ensemble sur ce sujet, mais, pour ce qui concerne la bretelle d'accès, malheureusement, nous émettons un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance, nous la reprendrons demain matin à 9 heures par l'examen du vœu relatif à la démocratie locale.

Je tiens à vous remercier de votre présence ainsi que l'Exécutif et les collaborateurs des groupes et, bien évidemment, les agents du Secrétariat général du Conseil de Paris qui ont accepté de rester aussi tard.

A demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 19 mai 2014 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mardi 20 mai 2014 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer notre séance.

Nous poursuivons le Conseil municipal.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement d'appels à projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le vœu de l'Exécutif relatif à la démocratie locale, à la participation citoyenne et à la transparence de l'action de l'Exécutif. Dans un instant, les orateurs se succéderont pour intervenir sur ce vœu.

Je souhaite, bien sûr, engager ce débat avec quelques mots et une intervention liminaire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, la crise économique que nous traversons s'étend à la cohésion sociale et au consensus démocratique, sur lesquels notre pays s'est construit il y a 70 ans.

Un nombre croissant de nos concitoyens doute ou désespère de la capacité des élus à comprendre leurs aspirations et à les traduire en progrès tangibles. Persuadés que leur voix ne sera ni écoutée ni prise en compte, ils sont de plus en plus nombreux tentés par l'abstention, tendant à rendre illégitimes les institutions qu'ils jugent souvent inefficaces.

Ce cercle vicieux est extrêmement dangereux pour la démocratie, qu'il tend à fragiliser et à marginaliser. Notre devoir et notre responsabilité d'élus républicains est de le briser, en favorisant l'implication de nos concitoyens au cœur des processus de réflexion et de décision qui déterminent leur avenir.

Au nom de son histoire et de ses valeurs, Paris doit mener ce combat de défense et de consolidation des acquis démocratiques. Pour que les Parisiens ne renoncent pas à exercer le pouvoir que leurs aînés ont conquis de haute lutte, nous devons leur permettre, au-delà des seules échéances électorales, de s'informer et de se prononcer sur chacun des sujets qui les concernent.

C'est dans cet esprit qu'avec Pauline VÉRON, dont je salue le travail qui a été réalisé et qui le sera encore, nous présentons, dès le début de la mandature, une somme de mesures destinées à favoriser la participation de nos concitoyens. Parce que les Parisiens ont toute légitimité à prendre part au débat portant sur l'avenir de leur ville, je veux leur donner les moyens d'une libre expression et d'une expression élargie.

Au sein des espaces de concertation, à l'occasion des démarches consultatives ou simplement dans leurs initiatives spontanées, les habitants se montrent toujours inventifs et constructifs. Ils appréhendent les questions qui leur sont soumises avec une clairvoyance et une acuité souvent remarquables, qu'il nous revient d'entendre.

Nous devons valoriser et non craindre ou ignorer l'expertise qu'ils détiennent au sujet de leur quartier ou de leur vie quotidienne. Pour permettre à leurs expériences de nous éclairer et à leurs idées de nous influencer, je veux être à l'écoute des besoins, petits ou grands, qu'ils formulent, des préoccupations qu'ils expriment et des projets qu'ils conçoivent.

C'est dans cette perspective que nous développerons de nouveaux outils pour favoriser l'expression du plus grand nombre possible de Parisiens.

Le domaine numérique, dans lequel nous entrons, ouvre à la démocratie d'immenses perspectives de progrès. Nous nous appuyerons sur les potentialités qu'il génère en créant une plate-forme d'échanges inédite entre usagers, élus et services administratifs. Les outils existants, comme l'application "Dans-Ma-Rue", seront développés. De nouveaux dispositifs seront proposés, notamment une lettre d'information hebdomadaire numérique qui informera directement les Parisiens des grandes décisions de l'Exécutif et de l'avancement des grands projets ou de l'ouverture d'équipements de proximité dans leur quartier.

Dans le même temps, nous simplifierons les dispositifs de pétition en ligne, permettant aux Parisiens d'inscrire une demande à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement, comme du Conseil de Paris.

Ces évolutions s'accompagneront d'une modernisation ambitieuse de la Charte parisienne de la participation. En élargissant son périmètre et en multipliant ses points d'articulation avec les instances de participation, nous en ferons une nouvelle chance pour la démocratie parisienne.

Nous continuerons, enfin, à nous appuyer sur les 122 conseils de quartier qui sont des espaces de dialogue et de concertation absolument essentiels. Leurs missions seront étendues aux questions de propreté, d'environnement, de tranquillité publique, de solidarité et ils seront désormais non plus présidés par des élus, là où cela se faisait encore, mais animés par des collectifs d'habitants.

Parce que la scission entre l'expression citoyenne et la décision politique est fatale à la démocratie, je veux confier aux Parisiens une part des choix stratégiques qui s'engagent et qui engagent l'avenir de notre collectivité.

En leur donnant une part réelle de notre pouvoir de décision, je souhaite les inviter à s'impliquer massivement dans la vie politique de notre Ville.

Comme je m'y suis engagée, je consacrerai donc 5 % du budget d'investissement annuel, soit 71 millions d'euros par an (au moins 426 millions d'euros sur la mandature), à des projets qui seront directement conçus, décidés et votés par eux.

Dès l'automne 2014, pour le budget de 2015, les habitants pourront prendre part aux choix de projets à l'échelle de Paris comme de leur arrondissement.

Ce budget participatif sera le plus important jamais mis en œuvre au monde. Si j'ai souhaité une mesure de cette envergure, c'est parce que, j'en suis convaincue, l'avenir de la démocratie réside dans l'essor de la participation citoyenne.

Pour lui donner le plus d'influence possible, je propose de permettre aux Parisiens d'interpeller notre Assemblée dès qu'ils ont réuni 5.000 signatures. Ils pourront également saisir nos Conseils d'arrondissement dès qu'ils seront parvenus à impliquer 1 % de leurs concitoyens au niveau local.

Les Parisiens ont toute ma confiance et je suis fière que notre Capitale puisse faire preuve d'exemplarité en matière de démocratie locale.

Mes chers collègues, une démocratie qui se défie du citoyen trahit ses idéaux et perd sa raison d'être. La désaffection croissante des Français pour la politique nous pose la question de notre responsabilité d'élus républicains.

Je veux y répondre, en entendant le désarroi de celles et ceux qui ont fini par penser que leur voix ne comptait pas, en donnant aux Parisiens le droit d'alerter, de proposer, mais également d'arbitrer et de décider et, au final, d'étonner. Nous revenons aux fondamentaux démocratiques dont notre pays a besoin.

Je forme le vœu que, au-delà des clivages politiques traditionnels, chacun d'entre nous serve, en son âme et conscience, serve de façon vitale pour notre Ville et notre pays cette démocratie et que chacune et chacun d'entre nous sache entendre la voix des Parisiens.

Je vous remercie.

Nous entamons le débat et, donc, dans l'ordre prévu par la Conférence d'organisation, je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, force est de constater, après 12 ans de fonctionnement et après la formidable innovation que la démocratie participative a constitué à Paris en 2001-2002, que celle-ci s'est essouffée. Elle n'a pas tenu toutes ses promesses, notamment de redonner envie aux citoyennes et citoyens de participer à la vie publique et la démocratie représentative, si l'on en croit les taux de participation moyens aux dernières élections municipales à Paris, n'a pas connu le regain d'intérêt escompté.

L'affaiblissement de la démocratie, nous le constatons tous les jours, s'accompagne d'un sentiment de défiance vis-à-vis des élus. Les causes en sont multiples et dépassent largement le cadre municipal.

Néanmoins, nous, élus locaux, nous ne devons pas renoncer à nous poser la question : que pouvons-nous faire pour susciter une démocratie vivante, active, participative ?

Pour redonner vigueur à la démocratie, nous devons à mon sens commencer par reconnaître la légitimité de l'expérience sociale en donnant plus de pouvoirs et le pouvoir d'agir à ceux qui en sont le plus souvent privés.

L'élu et l'expert ne doivent plus être les uniques détenteurs du savoir et donc du pouvoir. Le vécu des gens ne peut plus être ignoré. Des groupes comme A.T.D. Quart Monde, en donnant aux plus modestes la possibilité d'agir sur leur vie, ont largement démontré la pertinence du savoir et de l'expérience. C'est sur cette base que le rapport Bacqué-Mechmache préconise la création de fonds de dotation pour la démocratie d'interpellation citoyenne ou la mise en place de structures de collaboration et de codécision.

C'est dans cet état d'esprit que le groupe Ecologiste de Paris souhaite, dans le vœu qu'il a déposé, que notre Ville puisse, via des appels à projets, financer des initiatives destinées à soutenir l'implication et la participation citoyenne dans la vie démocratique des quartiers les plus défavorisés.

De même et d'une façon plus générale, nous devons travailler à faire évoluer la sociologie des participants aux conseils de quartier qui sont le plus souvent issus des catégories sociales supérieures, plus à l'aise dans la prise de parole.

Par exemple, pour favoriser la participation des jeunes parents aux conseils de quartier, un système de garde d'enfants devrait être mis en place ou pourquoi pas un défraiement des frais de baby-sitter.

Innover pour relever le défi de la participation est bien l'objectif de la feuille de route de l'Exécutif que nous présente Pauline VÉRON et que les écologistes auront cœur à accompagner.

Pour redonner de la vigueur à la participation citoyenne, il est proposé de mettre en débat et d'élaborer avec les Parisiennes et les Parisiens 5 % du budget d'investissement de la Ville. C'est une bonne mesure que nous encourageons, mais cette évolution doit aussi être déclinée dans les arrondissements où les habitants, comme cela est notamment le cas dans le 2e arrondissement, doivent être associés aux décisions concernant la totalité de l'affectation des enveloppes d'investissement localisés et d'entretien des équipements.

Je me réjouis en outre que ces évolutions s'accompagnent d'actions de sensibilisation à l'élaboration budgétaire, mais il faut, là aussi, veiller à la sociologie des participants à ces formations qui doivent accueillir toutes les catégories de la population.

Susciter la participation, c'est aussi, je l'ai dit, faire confiance à l'intelligence citoyenne. Les conseils de quartier doivent désormais être présidés dans tous les arrondissements uniquement par des habitants. Ils doivent être maîtres de leur ordre du jour. Chaque maire d'arrondissement doit assurer à leurs réunions, qui sont publiques, la plus grande publicité via les moyens de communication municipaux dont il dispose (journal, site internet).

Le collège d'habitants au sein des conseils de quartier doit être majoritaire par rapport au collège des élus, qui ne doit pas posséder le droit de vote, et des personnalités qualifiées.

En outre, ce collège doit être strictement paritaire femmes/hommes. C'est le cas au sein des conseils de quartier du 2e arrondissement, mais ils sont sûrement perfectibles et il serait sans doute intéressant qu'une étude soit menée sur les différentes formes de fonctionnement des conseils de quartier dans les arrondissements.

Ainsi, nous pourrions aboutir à un alignement des principes de fonctionnement de tous les conseils de quartier sur la base du mieux-disant démocratique.

Il n'est pas normal que tous ne disposent pas des mêmes règles. Certains, notamment dans les arrondissements de Droite, sont très contrôlés par les élus, d'autres sont entièrement libres. C'est comme cela, je le regrette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, vous aurez tout loisir de répondre.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - En tout cas, nous ne les présidons pas dans la plupart des arrondissements de Gauche en tant qu'élus.

Nous devons aussi progresser sur le droit de saisine des élus par les habitants et les conseillers de quartier. Je me réjouis que la Ville décide d'abaisser, au niveau parisien, le seuil du droit d'interpellation de 5 à 1 %, comme d'ailleurs le groupe Ecologiste l'avait demandé dans l'un de ses vœux dans la précédente mandature, qui n'avait pas reçu d'avis favorable de l'Exécutif.

Mais ce qui fonctionne encore mieux dans le lien conseils de quartier/Conseils d'arrondissement, c'est la possibilité donnée aux conseillers de formuler des vœux qui, une fois adoptés par le conseil de quartier, sont automatiquement inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement et délibérés entre élus puis votés.

La démocratie participative, cependant, ne se limite pas aux conseils de quartier. Il existe d'autres outils très conséquents : la conférence de consensus est l'un de ces outils. Le temps disponible ne me laisse pas loisir de développer, mais, de la même manière que les jurys d'assises tirés au sort délibèrent sur un sujet de droit sans être même juristes, associer des habitants tirés au sort qui consacrent du temps à un sujet d'intérêt général et rendent un avis après avoir audité un panel d'experts me semble une orientation à développer. Elle a déjà été mise en œuvre à Paris avec succès et a par exemple permis la préservation du réseau d'eau potable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOUTAULT. Vous avez dépassé malheureusement votre temps.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, je conclus en vous disant que les écologistes en sont convaincus : la démocratie participative, quand elle a le courage, comme nous le faisons, de se remettre lucidement en cause et à condition qu'elle ne cherche pas à être instrumentalisée, est un formidable outil pour renouveler le débat public et susciter un regain de participation citoyenne.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, mais je vous demande vraiment de respecter votre temps de parole sinon nous aurons un vrai souci.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet, mes chers collègues, l'attachement à la participation citoyenne et à la coconstruction des politiques publiques est fondamental pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Nous avons la conviction que la citoyenneté active permet de redonner confiance en la politique et aux pouvoirs des citoyens et de sortir ainsi de cette société de défiance mortifère pour nos sociétés et démocraties.

À Paris, l'idée de participation citoyenne a été et reste encore le ciment de la majorité de Gauche. Déjà, en 1995, ce sont les arrondissements de l'Est parisien nouvellement gagnés par la Gauche qui ont créé les premiers conseils de quartier et permis de mener des expérimentations très novatrices. Je pense notamment au budget participatif de la voirie qui avait été mis en place en 2002 et 2008 dans le 20e arrondissement. J'en profite pour rendre hommage à notre camarade Jacques BAUDRIER qui était à ce moment-là adjoint au Maire du 20e en charge de la voirie.

D'autres formes de participation ont également été testées à Paris. Je pense notamment à la démarche qu'avait menée Christian SAUTTER pour présenter et expliquer le budget parisien à l'ensemble des conseils de quartier, à la mise en place d'ateliers participatifs sur le grand programme d'aménagement urbain.

C'est sur ce socle et ces avancées, et sur des exemples comme Porto Alegre que nous pouvons aujourd'hui construire une nouvelle étape dans laquelle démocratie locale et participation citoyenne se renforcent.

Le groupe Communiste - Front de Gauche est donc favorable à l'adoption du vœu de l'Exécutif qui prend acte de l'importance de redonner un second souffle à la démocratie locale parisienne.

Des processus nous sont proposés pour permettre de faire émerger les attentes et les demandes des habitants, et ainsi co-construire l'ensemble des projets que nous souhaitons mettre en œuvre durant les six années à venir.

Nous sommes plus particulièrement satisfaits de la généralisation des budgets participatifs à l'ensemble des arrondissements parisiens, qui paraît répondre à l'enjeu de redynamisation de la démocratie locale en la couplant à des expériences de démocratie directe suivies d'effets concrets.

Il s'agit là d'une avancée majeure que notre groupe souhaiterait à terme voir amplifier jusqu'à l'examen complet du budget par les habitants pour qu'une part toujours plus significative de celui-ci soit décidée démocratiquement avec leur participation active tout en garantissant la qualité du débat public et par là, favoriser leur pouvoir d'agir.

Au-delà des déclarations d'intention, nous porterons une grande attention aux conditions dans lesquelles ces outils seront mis en œuvre et nous veillerons à ce que le cap que nous propose ce vœu soit bien suivi.

Premièrement, la pleine implication des services de l'administration et des agents de la Ville. Si l'on veut que les résultats de la participation citoyenne soient à la hauteur de nos attentes, les services devront intervenir en appui des discussions, fournir les éléments de diagnostic et apporter leur expertise technique pour aider à la prise de décision collective.

Cet objectif, nous ne l'atteindrons qu'en associant le citoyen au processus de la prise de décision du début à la fin. Nous devons nous appuyer sur les habitants et leur expertise du quotidien. La pertinence des politiques que nous mettons en œuvre repose avant toute chose sur de bons diagnostics qui doivent nécessairement être construits et partagés.

Deuxièmement, la formalisation des dispositifs et une information plus large qu'aux seuls participants. En effet, il nous faut garder à l'esprit qu'il faut ouvrir les conseils de quartier et les autres instances au plus grand nombre pour impliquer les groupes les plus susceptibles d'exclusion tout en s'assurant que le dispositif est lisible pour tout un chacun.

Troisièmement, la mise à disposition d'expertises et de formations pour les participants au processus de proposition ou de décision. Pour cela, l'éducation populaire et ses méthodes devront être mises à contribution pour venir former et accompagner les participants habitants, mais aussi les élus, aux processus de co-construction.

Enfin, nous ne devons pas limiter la participation citoyenne au seul rôle joué par les habitants. Une multitude d'acteurs façonne les contours de notre ville, qu'ils soient salariés, chefs d'entreprise ou acteurs associatifs. La dimension métropolitaine de Paris n'est plus à prouver.

De nombreuses personnes passent le plus clair de leur temps à Paris, que ce soit pour y travailler ou pour s'y divertir. Nous avons pour devoir de les écouter, de les prendre en compte pour que chacun trouve sa place dans ce processus global de participation citoyenne.

C'est pour cette raison que le groupe Communiste - Front de Gauche a proposé à Anne HIDALGO de créer un conseil économique, social et environnemental parisien qui viendra compléter le dispositif mis en œuvre durant la mandature à venir.

Dans cette perspective, nous demandons qu'une mission de préfiguration visant la création du conseil économique, social et environnemental de Paris soit créée afin de favoriser la consultation des différents acteurs de la vie syndicale, associative et professionnelle et d'engager de nouveaux échanges avec les Parisiens et les Parisiennes lors de conférences thématiques.

Je terminerai en reprenant les propos de Jaurès : "Aller à l'idéal, et comprendre le réel".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PREMEL. La mission de préfiguration du conseil économique, social et environnemental parisien sera bien sûr mise en œuvre très rapidement. D'ailleurs, Pauline VÉRON y reviendra sans aucun doute dans ses réponses.

C'est un point qui me paraît très important. C'est un conseil qui pourra d'ailleurs être aussi consulté sur des sujets aussi importants que les modifications de P.L.U. J'ai toujours pensé que les acteurs économiques et sociaux parisiens, les associations environnementales devaient aussi être consultés sur des questions aussi essentielles que le règlement parisien que constitue le P.L.U.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, la crise de confiance des citoyens envers la politique nous oblige à poursuivre une démarche de transparence et d'exemplarité tout d'abord pour impulser l'envie à tous de se préoccuper et de participer au débat public.

Les nouvelles règles déontologiques de notre action participeront de cet effort et plus encore, il faut redonner aux citoyens leur place dans le processus démocratique au-delà des échéances électorales.

La participation citoyenne est essentielle pour offrir à chacun les conditions de son émancipation au sein de la vie de la cité. Elle est la condition pour que les citoyens s'y sentent respectés et intégrés.

La Ville de Paris a mené depuis 2001 un certain nombre d'actions pour la démocratie participative à travers les conseils de quartier et les nombreuses réunions de concertation dans le cadre de grands projets urbanistiques et à travers bien d'autres initiatives dont je vous ferai grâce de la présentation.

Nous ne pouvons cependant pas nous satisfaire de ce bilan. Il est temps que la Ville de Paris entre dans une véritable démocratie délibérative. La prise de décision publique doit intégrer l'expertise et l'avis des habitants de manière plus directe et partagée.

Les conseils de quartier diversement mis en place sont le témoin des dysfonctionnements pouvant apparaître dans nos instances démocratiques. Si dans certains arrondissements, les règles appliquées ont permis l'émergence d'initiatives citoyennes, force est de constater que bien souvent les conseils de quartier sont des instances bien peu passionnantes, quand elles ne sont pas des tribunes politiques pour les élus.

Un maire ou un député qui s'invite quasi systématiquement à un conseil de quartier et y monopolise la parole, ce n'est pas normal. Un conseil de quartier présidé par un élu, ce n'est pas normal. Les conseils de quartier verrouillés et utilisés...

Chacun donne son avis, chers collègues !

Les conseils de quartier verrouillés et utilisés comme dans certains arrondissements de droite - comme cela, vous pouvez protester ! - pour critiquer l'action de la Ville de Paris, ce n'est pas normal.

Au-delà des conseils de quartier, l'adaptation à de nouveaux publics constitue le défi de notre démocratie locale. Pour ce faire, de nouveaux outils doivent être trouvés, comme avec l'utilisation, comme cela est esquissé dans le vœu de l'Exécutif, du numérique.

Sans remettre en cause les conditions des rencontres humaines, le développement de consultations, de concertations ou de dialogues via Internet constitue un moyen complémentaire d'élargir à un public qui ne se retrouve pas dans les formes actuelles de participation citoyenne.

Les conseils de quartier eux-mêmes pourraient être redynamisés à travers par exemple la création de sites collaboratifs dédiés.

Il nous faut élargir le champ des possibles pour que chaque habitant puisse faire le choix de son outil de participation. La mise en place d'un budget participatif, même si les modalités d'application sont encore floues, d'une plate-forme d'échange avec les élus, de la prise en compte de pétitions, sont à ce titre des pistes intéressantes.

Ainsi, nous voterons ce vœu car les orientations sont les bonnes. Nous attendons bien sûr les modalités d'application des différents projets qui, nous espérons, permettront de remplir pleinement les objectifs annoncés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, et en plus, dans les trois minutes qui vous étaient imparties. C'est formidable, quel talent !

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ. Je vous en prie...

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur AZIERE, vous demander la parole ?

M. Éric AZIERE. - Madame la Maire, je voudrais faire un rappel au règlement, car depuis hier je n'ai rien dit, mais je voulais que cesse la plaisanterie ou la mascarade à laquelle nous assistons, quel est le nom dont le groupe de M. BROS s'est affublé, qui est celui des Radicaux de Gauche, Centristes et Indépendants. En utilisant ces deux mots, "Centristes" et "Indépendants", derrière le nom de ce groupe, Centre et Indépendants, j'estime qu'il s'agit là d'une façon de s'approprier de façon abusive, de façon fallacieuse, deux noms qui, aujourd'hui, appartiennent à une famille politique qui a une longue tradition d'ancrage dans ce pays. Le terme de Centre regroupe aujourd'hui, de l'avis unanime de tous les observateurs, deux formations politiques de la vie politique française, qui sont le MODEM de François Bayrou et le Centre démocrate et indépendant créé par Jean-Louis Borloo.

Le terme "Indépendants", contrairement à ce que peut croire Monsieur BROS et son groupe, loin d'être une simple étiquette d'élus non encartés ou en rupture d'appartenance ou à la recherche, peut-être, d'une nouvelle opportunité électorale, si l'on se réfère à l'histoire des formations politiques sous la Quatrième et sous la Cinquième République, le terme d'"Indépendants" reflète la défense portée par le grand courant des libéraux et des modérés depuis plus de 50 ans. J'en veux pour preuve le Centre national des Indépendants : 49, les Indépendants et Paysans, 51, les Républicains indépendants, 62, l'Union des Démocrates et Indépendants, en 2012.

Je rappelle enfin que le titre Centre et Indépendants était très exactement celui du groupe présidé par mon collègue Yves POZZO di BORGIO dans la mandature précédente, avant qu'il ne s'intitule pour finir "Groupe de l'Union des Démocrates et Indépendants". J'appelle à la plus élémentaire des sincérités de la part du président du groupe des Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants pour faire respecter ce qui me paraît être la sincérité la plus élémentaire et, en même temps, ne pas ajouter à un discrédit de la classe politique la confusion des électeurs.

Si cette demande de respect des familles politiques, dans cette enceinte, n'est pas respectée à l'initiative même de ce groupe, je ferai appel à vous, Madame la Maire, comme première magistrate, pour arbitrer cette décision et, si cela n'est pas suffisant, je ferai appel à vous parce qu'il y a, en l'occurrence dans votre majorité, un délit qui me paraît grave, c'est celui de recel de contrefaçon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avez-vous terminé ?

M. Éric AZIERE. - J'ai terminé.

J'ai écrit à M. BROS pour le lui faire savoir. Cela fait 24 heures que je bous d'impatience et d'énervement sur l'appellation de ce groupe. Je ferai des rappels au règlement systématiquement, mais pendant 6 ans nous n'allons pas mener cette guérilla. J'aimerais que nous y mettions fin entre gentlemen ensemble. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'essaierai de faire partie de la catégorie des gentlemen, même s'il va falloir trouver un nom adéquat.

Monsieur le Président, vous avez fait un rappel au règlement. Je ne suis pas sûre que cela soit dans le cadre d'un rappel au règlement que l'on puisse régler cela.

J'ai laissé parler chacun. J'ai estimé nécessaire de vous laisser la parole, le soin d'exposer votre point de vue. Je pense que la meilleure des façons de régler ce sujet, c'est de discuter entre les présidents de groupe qui sont concernés. Je souhaite que vous arriviez à une situation qui paraisse acceptable à chacun. Ce genre de sujet se règle en général, s'il ne se règle pas de façon amiable, devant les tribunaux. Je souhaiterais que vous puissiez trouver un terrain d'entente pour pouvoir continuer à fonctionner dans cette instance. Je propose de ne pas en reparler ici.

Monsieur le Président, Jean-Bernard BROS, acceptera sans doute que l'on n'engage pas le débat dans cette enceinte. Je suis prête à en discuter avec chacun d'entre vous et à essayer de trouver un point d'entente. Si nous ne le trouvons pas, chacun ira vers ses responsabilités.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au financement d'appels à projet. (Suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ceci étant dit, je donne à présent la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe U.M.P.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, sur ces problèmes de démocratie locale et de participation citoyenne, si importants à l'heure actuelle, vous pourriez prendre une initiative, toute autre que le énième vœu que vous nous présentez aujourd'hui comme l'alpha et l'oméga de votre politique participative, celle de prendre le temps de faire le bilan à travers la création d'une commission spécifique et pluraliste, du fonctionnement de tous les organes et conseils créés au cours des deux dernières mandatures.

Qu'ils soient visés par la loi PML - c'est le cas des conseillers d'arrondissement, des caisses des écoles ou des comités d'initiative et de consultation d'arrondissement - ou par la loi de la démocratie de proximité de 2002 - comme les conseils de quartier - ou bien qu'ils aient été créés au cours des deux dernières mandatures, comme les conseils de la jeunesse, les conseils des Parisiens issus des pays extra-communautaires, sans oublier les conseils de parents dans les crèches ou les conseils de personnes âgées qui existent dans certains arrondissements.

Nous pourrions également aborder la forme et le fond de la politique de concertation et de communication que vous avez mise en œuvre pour chacune des grandes opérations d'aménagement conduites sur le territoire parisien.

Mes chers collègues, le simple énoncé auquel je viens de me livrer, et qui donne le tournis à ma voisine, illustre la politique menée jusqu'à maintenant par la majorité rouge, rose, verte à Paris.

L'évitement et l'étouffement des organes locaux d'arrondissement, qu'il s'agisse des mairies, des caisses des écoles ou des CICA qui, dans certains arrondissement, ne se tiennent même plus, en dépit de l'obligation légale de les réunir une fois par trimestre.

La création foisonnante et débridée d'organes et de comités, dont vous n'hésitez pas à décréter la mise à mort en cas d'échec, comme pour les conseils de la jeunesse d'arrondissement.

Une politique de communication et de concertation réduite à une présentation univoque des projets de la Municipalité.

Généreuse en documents, ne lésinant pas sur les réunions et les consultations, cette politique s'est perfectionnée au fil du temps. Ayant connu l'ère glaciaire lorsque Denis BAUPIN pilotait la circulation, elle a évolué jusqu'à l'opération de communication autour des berges de la Seine, un véritable chef-d'œuvre de désinformation et de propagande, dans lequel les avis des habitants des arrondissements les plus concernés ont été noyés - ce n'est pas un jeu de mots - sous les vivats des habitants et des enfants de la couronne parisienne, limitée au 93 et au 94 évidemment.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est évidemment une toute autre politique que nous souhaiterions voir mise en œuvre. Une véritable décentralisation au niveau des arrondissements, qui était dans l'esprit même du père de la loi PML, notre ancien collègue Georges SARRE. Cela passe par la reconnaissance des mairies d'arrondissement auxquelles les Parisiens de tous les âges s'adressent de plus en plus, constance de leurs moyens financiers, alors que vous les diminuez. Maîtrise de l'espace public à travers la mise en œuvre de l'avis conforme. Telles sont quelques-unes des mesures qui témoigneraient d'une réelle volonté de décentralisation.

S'agissant de la concertation sur les grands projets, servez-vous des conseils de quartiers existants et ne cherchez pas à les contourner. Redécouvrez l'utilité des CICA, qui regroupent élus et associations d'arrondissement. En utilisant mieux et davantage ces organes légaux, et par la loi, vous afficherez votre volonté de dialogue et de transparence et vous respecterez les suffrages des Parisiens qui, dans chacun de nos 20 arrondissements, Madame la Maire, ont donné mandat à des élus pour les représenter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LECOQ, je suis d'accord avec vous sur un point : c'est l'importance de la loi PML notamment sur la place des mairies d'arrondissement. Je considère que c'est un échelon démocratique de proximité extrêmement important. D'ailleurs, cette loi est une loi très bien faite dans la mesure où elle consacre cet échelon de proximité. Je ne suis pas de celles qui auraient aimé la remettre en question.

Deuxièmement, je considère aussi que, dans le respect de l'unité de Paris, qui est aussi un élément clé de la loi PML, dans cette unité de Paris, il nous faut aussi aller le plus loin possible en matière de décentralisation. C'est ce que nous avons fait, comparez avec Lyon ou à Marseille, et vous verrez que les maires d'arrondissement et des échelons locaux d'arrondissement sont vraiment à leur avantage dans une décentralisation et une déconcentration parisienne, qui n'a pas été mise en œuvre dans les autres villes.

Je donne à présent la parole à Mme Fadila MEHAL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Fadila MEHAL. - Madame la Maire, mes chers collègues, j'interviens au nom du groupe UDI-MODEM sur un thème qui nous est cher, nous centristes humanistes, car nous avons toujours été des ardents défenseurs de la participation et de la décentralisation des pouvoirs qui permettent aux citoyens de prendre toute leur place dans la société.

Nous ne sommes pas les seuls, bien sûr. Nous ne sommes pas les seuls à penser que les habitants de nos quartiers sont l'oxygène, qu'ils sont la sève qui irrigue notre démocratie, et quand ils viennent à manquer, notre pacte social se délite et notre démocratie étouffe.

Malheureusement, vous l'avez rappelé dans le contexte de crise que nous vivons, la fracture sociale, la fracture économique, la fracture morale, le fossé entre les élus et les citoyens se creusent avec de plus en plus de défiance et rongent notre vivre ensemble. Aller plus loin dans la participation, donner plus de pouvoir aux citoyens est devenu une nécessité : c'est même une urgence vitale.

Madame la Maire, autant le reconnaître, malgré la bonne volonté des élus en charge de cette question, la démarche participative à Paris s'essouffle et parfois tourne en rond. Les outils mis en place, bien qu'intéressants, n'ont pas réussi encore à mettre les citoyens et les habitants au cœur du dispositif, comme l'attestent d'ailleurs leur

désaffection vis-à-vis de la démocratie représentative et les scores, les scores absolument faramineux de l'abstention lors de ces dernières élections. Les conseils de quartier en sont un exemple criant.

La gouvernance contestée et les résultats peu visibles, j'y reviendrai tout à l'heure.

Madame la Maire, mes chers collègues, les réformes que vous proposez vont, dans l'ensemble, dans le bon sens, dans la bonne direction. Je voudrais néanmoins pointer quelques-unes de leurs limites.

Comme vous, nous sommes favorables à ce que 5 % du budget d'investissement, si j'en crois les chiffres - c'est plus de 70 millions d'euros et ce n'est pas rien - soient élaborés après consultation des Parisiens. Malheureusement, hormis le calendrier très précis, les contours de cette concertation restent encore flous. D'autres intervenants l'ont fait remarquer.

Pouvez-vous, Madame la Maire, faire en sorte que ce budget participatif ne soit pas que cosmétique, en se bornant parfois à permettre de choisir la couleur de la peinture des équipements qui verront le jour dans leur arrondissement ? Jusqu'où pourra aller leur décision ?

Deuxième point. Comme vous, nous sommes aussi favorables à la modernisation des conseils de quartier, avec des missions élargies, avec des moyens logistiques et financiers accrus. Vous souhaitez qu'ils soient présidés désormais par les habitants. Pourquoi pas ? Mais pourquoi mettre en lisière les élus, qui n'ont pas démérité et qui ont acquis par le vote républicain une légitimité incontestable et incontestée ? Pourquoi opposer les élus aux citoyens ?

Les élus sont les premiers citoyens engagés. Pourquoi, Madame le Maire, ne pas imaginer une gouvernance novatrice, moderne, qui permette qu'il puisse y avoir des coprésidences assumées, avec des binômes élus et citoyens, qui permette de vivre la collaboration, la coproduction de projets de quartier. Ne sont-ils pas les maîtres mots d'une concertation réussie ?

Un autre point, Madame le Maire, qui appelle des réserves de notre part. Vous souhaitez mettre en place un Conseil économique, social et environnemental local, et une mission de préfiguration est déjà envisagée. Pour ma part, pour avoir siégé au Conseil économique et social du Palais Léna pendant quatre ans, je connais l'importance de cette assemblée, cette Assemblée du premier mot, comme l'a désignée un de ses présidents. Je connais parfaitement la qualité de ses travaux et la justesse de ses préconisations. Malheureusement, beaucoup sont restés lettre morte.

Aussi, ne pensez-vous pas qu'à l'heure où les Parisiens attendent une simplification et une lisibilité des instances déjà en place, et qu'il soit mis fin au millefeuille administratif et aux commissions Théodule qu'a énoncées notre collègue, ne pensez-vous pas que cette création va engendrer des coûts réels et une logistique importante, alors que l'état de nos finances nous recommande à la fois de la prudence et de la raison.

A mon sens, il serait plus opportun, dans un premier temps, de faire un travail de recensement et d'évaluation de toutes les instances de concertation déjà en place, de les unifier, et de faire un schéma directeur pour gagner en impact et en efficacité.

Enfin, je terminerai par quelque chose qui tient beaucoup à cœur aux centristes et qui ne manque pas de nous interroger. Nous, centristes, attachés à la participation des citoyens, nous constatons, avec surprise d'ailleurs, que dans ce vœu dédié à la démocratie locale et à la citoyenneté participative, l'absence de référence à la vie associative. Pourtant, chacun sait que c'est dans les associations que se construit la première démocratie locale, que c'est en leur sein que s'exerce le premier acte de citoyenneté active. Comment penser la formation des citoyens sans évoquer l'engagement associatif porté par des décennies d'éducation populaire ?

Les associations malmenées par les désengagements multiples attendent, attendent une refondation de notre engagement à leur égard. Et il n'est pas simplement d'ordre financier ou logistique, ils attendent notre considération. Avec une politique locale qui reconnaît leur apport décisif à la construction...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure aussi. Vous avez largement dépassé.

Mme Fadila MEHAL. - J'en termine.

Et au maintien du lien social. Parce que nous défendons les corps intermédiaires, nous défendons les associations et nous pensons qu'elles ont un rôle à jouer. Bien sûr, elles ne sont pas toutes exemptes de reproches, et certaines se considèrent comme des courroies de transmission ou comme des contre-pouvoirs permanents.

Je terminerai, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, parce que vous allez vraiment beaucoup dépasser.

Mme Fadila MEHAL. - Chers collègues, je réitère tout l'intérêt des centristes pour ce vœu de l'Exécutif, qui va dans le bon sens, tant dans son intitulé que dans ses attendus, mais qui laisse de nombreux points aveugles.

Sous réserve que les informations supplémentaires nous soient apportées, pour lever nos inquiétudes, nous prônerons une abstention positive.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame MEHAL, vous savez que sur un sujet comme celui-ci, où nous voulons proposer un certain nombre d'avancées, nous devons travailler ensemble.

Je ne partage pas vos inquiétudes sur le Conseil économique et social, et la mission de préfiguration justement a pour vocation de mettre autour de la table toutes les organisations, dont les associations - j'ai même parlé des associations environnementales dans mon intervention - qui travailleront à cette préfiguration.

Je vous invite à participer et je prends acte de votre proposition d'abstention constructive.

Je donne la parole à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous avez fait, de la démocratie participative et de la citoyenneté, un thème fort et un fil conducteur des engagements que vous avez pris devant les Parisiens. Alors il est parfaitement cohérent que ce vœu de l'Exécutif soit soumis au premier débat de notre assemblée parisienne, et que nous nous prononcions très clairement chacun dessus.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, nous sommes prêts à franchir cette nouvelle étape de gouvernance à vos côtés et aux côtés de votre adjointe, Pauline VERON.

De quoi s'agit-il ? Donner aux Parisiens, aux habitants, la possibilité de participer aux décisions d'emploi de 5 % du budget d'investissement de la Ville, soit un budget participatif à hauteur de 70 millions d'euros.

Oui, il s'agit de nouvelles procédures, de codécision, de co-élaboration productrice, de nouveaux espaces d'initiative et de responsabilité partagée entre élus et citoyens et habitants.

Cette feuille de route doit, et c'est indiqué clairement dans le vœu, irriguer toutes les politiques publiques parisiennes. Et il est tout aussi important que ce vœu prévoie également le développement de nouveaux outils numériques pour que tout Parisien puisse à tout moment se renseigner, émettre un avis, pouvoir donner son avis sur des projets d'aménagement dans son quartier et sur des questions parisiennes plus générales.

Nous ne partons pas de rien. Depuis 2001, les outils ont été mis en place.

Cette nouvelle étape proposée ce matin prend appui, justement, sur ces expériences, et des expériences plus ou moins abouties. Dans le 14^e arrondissement, par exemple, depuis 2001, le choix a été fait de laisser la présidence des conseils de quartier aux habitants et non aux élus. Dans le 12^e, depuis quatre ans, le budget d'investissement local, fléché espaces publics et qui concerne principalement les espaces verts et la voirie, a progressivement, d'année en année, été élaboré avec les conseils de quartier.

Aujourd'hui, 10 % de ce budget est concerné et les projets sont de plus en plus soumis, suggérés par les conseils de quartier, expertisés et étudiés par les services et débattus ensuite avec les élus.

Les conseils de quartier, puisque certains ont pu souligner le manque de souffle de ces conseils de quartier, ont été d'ailleurs, grâce à cette méthode, beaucoup plus renouvelés que dans d'autres arrondissements.

Le 13^e, le 20^e et le 4^e également ont mené des expériences significatives dans ces domaines.

Autre point fort de ce vœu : l'abaissement du seuil requis pour une e-pétition, comme pour la pétition, passant de 18.000 signatures à 5.000. C'est une avancée remarquable pour la participation des habitants à nos délibérations, ici au Conseil de Paris, et soyons prêts là aussi à l'instaurer dans chacun de nos 20 arrondissements de Paris.

Pour conclure, Madame la Maire, il ne s'agit pas d'opposer, comme nous venons de l'entendre, la démocratie représentative à la démocratie participative. Bien au contraire, il s'agit tout simplement d'avancer ensemble. Ce vœu permet des avancées au service tout simplement de la démocratie. Il faut y voir un levier, il ne faut pas y voir une menace. Le rôle des maires d'arrondissement, des mairies d'arrondissement est très présent dans ce vœu et non réduit à portion congrue, comme certains voudraient l'insinuer ou le laisser croire.

Alors, oui, il prévoit que ces éléments, ces principes soient ensuite débattus et votés dans chaque conseil d'arrondissement.

Cette nouvelle étape ne doit pas être franchie à géométrie ou à géographie variable. Budget participatif, présidence des conseils de quartier, ces généralisations, ces avancées doivent concerner tous les arrondissements.

Encore une fois, il s'agit de leviers attendus par les Parisiens, pour les mobiliser sur des sujets qui les concernent, au-delà des cercles établis.

Alors, oui, ce vœu est là pour convaincre, je le pense, les plus frileux, les abstentionnistes positifs, les sceptiques ou les conservateurs de nature. Il s'agit, bien évidemment, d'avancer sur une nouvelle étape de la démocratie collaborative.

J'espère que nous serons les plus nombreux possibles à le voter.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, pour cette intervention.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Madame la Maire, je voterai ce vœu.

Je tiens d'ailleurs à vous féliciter pour la création du Conseil économique et social parisien. Vous ne serez pas surprise que je sois favorable, à la différence des collègues de droite, à cette idée.

Cependant, Madame la Maire, n'ayant qu'une minute, je serai très directe : je trouve que limiter à 5 % du budget d'investissement la démarche de budget participatif manque, selon moi, totalement d'ambition démocratique.

Vous avez déclaré que vous n'entendiez pas accepter une logique sans fin des baisses des dotations de l'Etat. Quoi de mieux pour mener ce bras de fer avec le Gouvernement que justement d'en référer au peuple de Paris ?

Comme vous le savez, les listes Front de Gauche autonomes que j'ai conduites, s'intitulaient "A Paris, place au peuple !", justement pour faire de Paris la Capitale de la résistance à l'austérité. Alors osez !

Osez, Madame la Maire !

Osez, oui, parce que la démocratie dite participative est en panne. Elle est à bout de souffle parce que, trop souvent, les concertations ne sont intervenues qu'en bout de course, quand tout était ficelé.

Alors, osez !

Osez généraliser la démarche des budgets participatifs à toutes les directions ; osez soutenir bien plus fortement les mouvements d'éducation populaire et les centres sociaux pour encourager l'engagement des habitants, leur prise de parole ; soutenez les enquêtes de conscientisation, les cahiers de doléances, les balades exploratoires, les votations citoyennes !

Pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se réapproprier leur ville, de l'émanciper des intérêts privés, spéculatifs, productivistes, créez des conseils associant usagers et salariés dans tous les services publics, des conseils de l'habitat social, des conseils associant tous les acteurs de la culture.

Osez des contrepouvoirs ; soutenez les médias locaux alternatifs !

Bref, osez la démocratie jusqu'au bout !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vous rappelle, pour information, mais cela ne vous aura pas échappé, que c'est le peuple de Paris qui fait que nous sommes là, dans la représentation qu'il nous a donnée. Nous ne sommes donc pas dans un exercice autre que celui d'être l'émanation de ce que le peuple de Paris a voulu présenter et mettre en place ici à la Mairie de Paris. Mais on va oser !

On va oser !

Madame KUSTER, maire du 17^e arrondissement, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, "les 20 maires élus au suffrage universel sont des acteurs essentiels de la démocratie de proximité à laquelle les Parisiens sont attachés. Je les associerai étroitement à toutes les décisions qui les concernent. Dans le même temps, je souhaite qu'ils soient tous partie prenante des progrès que les Parisiens nous ont chargés de conduire au cours de ces 6 prochaines années".

Qui a prononcé, chers collègues, ces phrases pleines de bon sens ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est vous, en effet, Madame la Maire.

On avait envie d'y croire ! On a failli y croire, mais le vœu qui nous est proposé aujourd'hui sur la démocratie locale et la participation citoyenne démontre que vous êtes partie pour faire exactement l'inverse !

En effet, il y a une véritable contradiction entre la volonté exprimée par l'Exécutif parisien de travailler en concertation avec l'ensemble des maires d'arrondissement et la teneur du vœu qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les entités concernées, à savoir les mairies d'arrondissement. Cherchez l'erreur !

Un tel vœu, par ailleurs, est d'autant plus surprenant, puisque vous n'avez toujours pas reçu les maires d'arrondissement, du moins ceux de Droite, et que ce vœu arrive tel un diktat.

Ce vœu...

Oui, exactement, je pense que vous avez été reçus mais pas nous.

Vous nous imposez donc, dès le premier Conseil de Paris, des mesures qui ne font l'objet d'aucune concertation.

Qui plus est, concernant votre volonté de faire présider les conseils de quartier par un collectif d'habitants, permettez-moi de m'étonner du non-respect de la loi sur la démocratie locale.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que la représentation des habitants a déjà lieu dans le cadre des bureaux des conseils consultatifs de quartier. De fait, selon quels critères ces collectifs seraient-ils désignés ? En quoi seraient-ils plus légitimes que les élus pour présider un conseil de quartier ?

Dois-je également vous rappeler que l'organisation des CCQ relève de la compétence exclusive des maires d'arrondissement ? De même, la loi a prévu textuellement "un dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil d'arrondissement". Je ferme les guillemets.

Cette disposition est appliquée dans tous les arrondissements.

Alors, Madame la Maire, que doit-on comprendre ? Il faudrait démissionner ces adjoints élus lors des derniers conseils ? C'est cela, votre conception de la démocratie ?

Ce vœu témoigne d'une ingérence inacceptable et injustifiée de votre part dans la vie des arrondissements.

Si je prends l'exemple du 17^e, sachez, Madame la Maire, que les élus en charge des conseils de quartier ont reçu leur délégation dès le premier conseil d'arrondissement en avril. En effet, pour des raisons d'efficacité de calendrier, nos conseils de quartier sont en train d'être constitués avec les différents collèges composant les bureaux : élus, associations, personnalités qualifiées et habitants.

Concernant, d'ailleurs, ce dernier collège, celui des habitants, un tirage au sort dans le 17^e aura lieu le 18 juin prochain.

Vous le voyez, on ne vous a pas attendue pour organiser nos conseils consultatifs de quartier.

Par ailleurs, avec l'expérience de deux mandatures, nous avons constaté que ce fonctionnement était efficace : réunions régulières, consultations sur les projets et les problèmes du quartier, nombreux échanges avec les habitants, entre autres à l'occasion des séances plénières dont les thématiques sont choisies, dois-je vous le rappeler, de manière collégiale, dans le cadre du bureau de chaque conseil de quartier.

Dans ce fonctionnement, chacun a sa place. L'élu délégué du maire d'arrondissement, par la légitimité du suffrage universel, dispose de l'autorité nécessaire pour veiller au bon fonctionnement du conseil de quartier et fédérer toutes les initiatives. Il est, par ailleurs, le garant tout au long de la mandature du suivi des projets.

Alors, on le voit, ce texte incite non seulement à ne pas respecter la loi mais en plus il recentralise de manière assez anachronique. Et là où vous voulez faire croire que vous jouez la carte de la démocratie locale, c'est l'inverse que vous préconisez.

Ce vœu sur les conseils consultatifs de quartier est donc antidémocratique. Il ignore l'investissement des élus et des conseillers de quartier et il risque de casser un outil qui a démontré sa capacité à remplir son office lorsqu'il est bien organisé et animé.

Les maires d'arrondissement UMP réclament donc le respect de la loi et la liberté d'organiser leurs conseils de quartier comme ils l'entendent, sachant que ce sont les électeurs qui sanctionneront in fine dans les urnes leur bon ou mauvais fonctionnement.

Quant au projet de création d'un conseil économique, social et environnemental de Paris, permettez-moi de douter de l'intérêt de créer un nouveau "machin", si je peux m'exprimer ainsi, voire machine à vapeur, voire usine à gaz au moment où vous dites vouloir réduire les coûts de fonctionnement et au moment où vous amputez, d'ailleurs unilatéralement, le budget des cabinets de maire d'arrondissement de plus de 10 %.

De plus, on peut s'interroger sur l'utilité de ce C.E.S.E. de Paris. Il apparaît donc au travers de vos propositions une volonté manifeste de court-circuiter les mairies d'arrondissement. Ce hold-up de démocratie locale illustre une défiance surprenante voire inquiétante envers les élus.

Madame la Maire, on est bien loin de votre engagement. Je vous cite à nouveau : "Les 20 maires élus au suffrage universel sont des acteurs essentiels de la démocratie de proximité à laquelle les Parisiens sont attachés. Je les associerai étroitement à toutes les décisions qui les concernent." C'est exactement l'inverse que vous êtes en train de réaliser.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame KUSTER, j'ai vraiment du mal à comprendre votre raisonnement. Vous opposez la légitimité des conseillers de quartier, c'est-à-dire la démocratie participative, à celle de la démocratie représentative.

Je pense que vous aurez du mal à faire comprendre aux Parisiens qu'en donnant plus de moyens, plus de capacité aux citoyens de s'organiser, de travailler, notamment dans le cadre des conseils de quartier, que c'est un recul démocratique. Je pense que vous aurez beaucoup de mal à le faire comprendre et à le défendre, mais vous êtes libre de le défendre ainsi.

Mon intention est effectivement de donner tous les moyens à l'échelon que je n'ai jamais, moi, voulu supprimer. Cet échelon de démocratie de proximité que je reconnais comme extrêmement important, est celui des mairies d'arrondissement. Mais j'estime, comme je l'ai dit dans mon intervention - et on le redira encore dans ce débat, que la place des citoyens, à travers les conseils de quartier, doit aussi pouvoir s'exprimer de la façon la plus libre qui soit, afin de faire progresser notre démocratie et renforcer la confiance dans nos institutions.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, les Parisiens veulent participer, participer à l'évolution de leur ville, de leur quartier, de leur rue. Ils l'ont d'ailleurs exprimé tout au long de cette dernière décennie grâce à l'ouverture démocratique et la transparence voulue par Bertrand DELANOË.

La première partie du vœu de l'Exécutif que vous nous soumettez, Madame la Maire, avec votre adjointe Pauline VÉRON, synthétise ce qui a déjà été mis en œuvre afin que nos concitoyens, car c'est d'abord d'eux dont je vais parler, puissent être mieux informés, davantage impliqués, donner leur avis, alerter, proposer ; bref, exprimer leurs attentes, leurs souhaits, leurs exigences.

Beaucoup se sont impliqués dans les diverses instances de démocratie de proximité mises en place et développées depuis 2001. Ils ont montré et manifesté leur attachement et leur intérêt pour la démocratie locale en s'impliquant à titre personnel ou pour représenter les associations auxquelles ils adhèrent.

En outre, bon nombre de grands projets parisiens n'auraient pu voir le jour avec le succès et le soutien que l'on sait sans une participation citoyenne de qualité, faite d'information et de concertation.

Je rappelle, puisqu'il a eu l'air de l'oublier, à M. LECOQ la rue de Rennes, par exemple. Je suis pour ma part convaincue qu'un projet soumis à la concertation, expliqué, débattu, confronté même, s'affirme et s'améliore. Je crois profondément en l'expertise d'usage, dès lors bien sûr que les règles sont connues de tous. Pour cela, il faut les définir et établir une méthode claire, simple et partagée.

Cela ne signifie pas que tous les arrondissements doivent faire exactement la même chose. Tous les arrondissements n'ont d'ailleurs pas les mêmes expériences et si les conseils de quartier ont été imposés, d'abord par la loi puis dans les 20 arrondissements de Paris, les maires d'arrondissement n'ont pas tous fait confiance à ces instances nouvelles, à l'époque. Certains s'en seraient même volontiers passés et ont verrouillé le dispositif pour mieux le contrôler, voire l'instrumentaliser.

Alors, c'est vrai, on a pu voir des conseils de quartier s'étioler et se terminer en réunions partisanes ou en salons de thé à la gloire de l'élu qui les préside, mais, chers collègues, les initiatives et les innovations peuvent certainement inspirer celles et ceux qui ont la charge de faire vivre la démocratie de proximité.

Ma collègue Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, a souligné les expérimentations en matière de budget participatif, conduites dans certains arrondissements où les maires ont décidé d'aller plus loin en donnant plus de place et plus de responsabilités aux habitants.

Partageons ces expériences et donnons un nouveau souffle à notre démocratie locale. C'est ce que nous propose ce vœu que le groupe Socialiste et Apparentés soutient sans réserve, car il propose de nouvelles étapes démocratiques au moment où nous nous apprêtons à poursuivre, à renforcer notre politique d'investissements, d'équipements et de services aux Parisiens pour leur logement, leurs déplacements, l'école, l'emploi ; bref, l'exigence d'une gouvernance transparente, partagée, démocratique doit être plus que jamais au cœur de notre action

Consolider, améliorer, innover, oui, c'est nécessaire. Faire confiance aux habitants citoyens pour mieux les intégrer dans notre processus de délibération, c'est votre marque de fabrique, Madame la Maire. Leur permettre d'être encore mieux associés à l'action publique municipale, voilà une belle ambition que vous portez, Madame la Maire, que vous osez et nous vous soutenons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Annick LEPETIT. Merci à l'ensemble des oratrices et des orateurs.

Je donne à présent la parole à Mme Pauline VÉRON qui a porté et qui continuera bien sûr à porter avec énergie ce travail démocratique et ce travail en faveur du renouvellement de cette démocratie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants pour leur participation à ce débat.

Je remercie mes collègues Annick LEPETIT et Carine PETIT pour leur intervention soutenant avec enthousiasme le vœu de l'Exécutif.

Je remercie également le groupe Communiste - Front de Gauche et particulièrement Danièle PREMEL pour son soutien et je reviendrai sur les différents points que vous avez soulevés lors de votre intervention.

Merci également à Jean-Bernard BROS et au groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour leur volonté de redynamiser les instances locales de participation que nous partageons.

Je compte sur vous pour prendre part à la grande concertation organisée dans le cadre de la modernisation de la charte parisienne de la participation sur laquelle j'aurais l'occasion de revenir.

Je remercie également le groupe Ecologiste de Paris et notamment Jacques BOUTAULT à qui je propose d'ajouter dans le vœu de l'Exécutif d'ailleurs le fait que le 2e arrondissement ait été également un arrondissement précurseur, pionnier dans la mise en place d'un budget participatif au niveau local, parce qu'effectivement il y a plusieurs arrondissements, dont le vôtre, qui ont été pionniers dans ce domaine.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour remercier également mes collègues adjoints avec qui nous avons travaillé sur ce vœu, car bien sûr la démocratie locale et la participation citoyenne est un travail forcément transversal et collectif. Nous avons travaillé collectivement, que ce soit avec Bruno JULLIARD, Julien BARGETON sur le budget participatif, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Mao PENINOÙ particulièrement.

Je remercie également les maires d'arrondissement qui ont commencé à nourrir la réflexion, notamment en mettant en œuvre déjà depuis plusieurs années un certain nombre d'innovations, notamment dans le domaine du budget participatif et qui ont prouvé ainsi leur volonté de placer véritablement les Parisiennes et les Parisiens au cœur du processus décisionnel.

Depuis 2001, l'Exécutif parisien a déjà fait émerger une nouvelle forme de gouvernance permettant d'associer plus étroitement les Parisiennes à la vie de leur ville. Cela a été évoqué par plusieurs intervenants. Je pense notamment aux conseils de quartier, aux conseils des sages, aux conseils des enfants dans certains arrondissements ou bien au droit d'interpellation.

Les Parisiens se sont saisis avec succès de ces outils de participation mis à leur disposition. Cela a permis une nouvelle respiration démocratique, la mise en place d'une nouvelle ère.

La société parisienne montre aujourd'hui, soit un certain essoufflement pour certaines de ses instances, mais aussi un désir d'aller plus loin dans la participation par plus de concertation, et je dirai même par une envie de plus de co-construction des politiques publiques et pas simplement d'être consulté une fois que le projet est bien abouti.

Notre volonté de développer une approche ascendante où les choix seraient définis au plus près du territoire et des habitants s'inscrit dans un mouvement qui dépasse largement nos frontières.

"L'empowerment", comme le désignent les Anglo-Saxons - il n'y a pas de mot véritablement équivalent en français - se développe considérablement, notamment sur le continent américain.

Bien sûr, Porto Alegre, au Brésil, mais aussi New York, Chicago, San Francisco ou Toronto, au Canada.

La participation citoyenne connaît également un nouvel essor en Europe, et je salue ici le partenariat entre Paris et Lisbonne, qui a d'ores et déjà permis des échanges fructueux, et dont l'expérience en matière de budget participatif nous permet de concevoir des dispositifs encore mieux adaptés.

Nous devons répondre à cette demande de participation et d'explication, notamment dans le contexte de crise économique et sociale que nous vivons, mais aussi d'éloignement de la chose publique que nous constatons chez nos concitoyens.

Cette mandature doit donc être pour nous l'occasion d'aller plus loin, d'être plus ambitieux, et je vois que nous sommes nombreux à partager ce souhait, et donc de se donner les moyens de faire participer les Parisiens massivement sur tous les sujets importants, et notamment sur le budget de la Ville.

Ainsi, avec ce vœu, nous marquons l'engagement de l'Exécutif à renouveler les modalités d'un dialogue entre élus et citoyens encore plus ouvert, plus transparent, à créer une relation de confiance avec les Parisiens, à les associer aux décisions dans un esprit de coproduction d'un certain nombre de politiques et à donner une nouvelle impulsion à la participation citoyenne et à la concertation en la modernisant.

Cet engagement se concrétisera par la mise en place d'outils innovants et par la redynamisation de ceux qui existent déjà.

Premier objectif, nous allons mettre en place le budget participatif, c'est-à-dire la possibilité, pour les Parisiens, de choisir directement des projets à mettre en œuvre pour Paris. Il s'agit là d'une innovation majeure d'une ampleur qui n'a jamais été atteinte, notamment dans les villes qui ont mis en place des budgets participatifs.

Cela a déjà été dit : il s'agit de permettre aux Parisiens de se prononcer directement sur l'affectation de 5 % du budget d'investissement de la Ville, soit 426 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature. C'est effectivement un projet ambitieux et innovant. Ce budget participatif parisien permettra de renforcer les liens entre les citoyens, les institutions et leurs élus, et il contribuera également à assurer toujours plus de transparence dans la gestion des finances publiques, plus de pédagogie de l'action publique et permettra pour la Ville de bénéficier de l'expertise et de la créativité des Parisiens.

Méthode de gouvernance moderne, le budget participatif est aussi une déclaration de confiance faite aux Parisiens.

Deux enveloppes budgétaires sont envisagées : une enveloppe parisienne et une enveloppe localisée au niveau des arrondissements.

Nous allons discuter avec l'ensemble des maires d'arrondissement des modalités de mise en œuvre du budget participatif au niveau local, et je rencontrerai également l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris pour discuter des modalités de mise en œuvre de ce budget.

Un premier comité d'arrondissement sera réuni avant l'été à cet effet par le premier adjoint Bruno JULLIARD, et plusieurs réunions avec l'ensemble des maires sont prévues pour discuter, notamment de ce sujet.

Je regrette un peu que certains orateurs aient regretté le flou de ce vœu alors que justement, il a bien pour objectif de laisser ouverte la concertation et de permettre que nous discussions ensemble des modalités exactes de ce budget participatif ; que n'aurions-nous pas entendu si nous avions d'ores et déjà dans ce vœu indiqué les modalités exactes de mise en œuvre de ce projet !

De nombreux maires d'arrondissement ont déjà mis en place des procédures consultatives pour le choix des projets financés par leur investissement d'intérêt localisé, notamment pour ceux relatifs à l'espace public. Ces expérimentations ont toutes été positives, comme l'a notamment souligné la maire du 14^e arrondissement, Carine PETIT.

Ces expérimentations ont été bénéfiques à plusieurs titres et notamment, on s'est rendu compte que dans les conseils de quartier ou dans les instances ad hoc mises en place pour ce budget participatif local - je l'ai moi-même constaté quand j'étais adjointe à la voirie dans le 9^e arrondissement quand j'ai mis en place la concertation locale avec un budget participatif -, eh bien cela augmente la participation des Parisiens à ces instances.

Les agents de la Ville concernés, et je tiens à les féliciter et à les remercier pour leurs capacités à innover, ont su très rapidement s'approprier les codes de la concertation et entrer dans une démarche pédagogique, au-delà de leur expertise technique.

Enfin, dernière vertu, la mise en place des budgets participatifs a permis de redynamiser les conseils de quartier.

Deuxième objectif : nous mettons en place une nouvelle cartographie de la participation parisienne avec une redynamisation des instances existantes et la création de nouvelles instances.

Il s'agit d'améliorer la participation de tout le monde, quel que soit son mode de vie ou son âge. Je pense notamment aux jeunes - cela a été souligné dans le débat - et notamment, aussi, aux personnes des quartiers populaires.

D'ailleurs, dans le vœu, nous avons intégré l'obligation qui nous est faite désormais de créer des "conseils citoyens" dans les quartiers politique de la ville. Nous aurons une attention particulière dans ces quartiers.

Tout en maintenant des espaces physiques de rencontres et de débats, nous allons développer les usages du numérique, notamment pour favoriser la participation de ceux pour qui il est difficile de se rendre aux réunions, et je pense notamment aux familles.

Nous allons mettre à jour la charte parisienne de la participation à l'issue d'une grande concertation, comme cela a été le cas lors de son écriture en 2009, pour discuter ensemble des moyens permettant une plus grande participation des Parisiens aux instances de démocratie locale et aux consultations. Nous souhaitons d'ailleurs élargir le périmètre de la charte aux questions relatives au fonctionnement de la démocratie locale.

Parmi les nouvelles instances qui sont mises en place, le conseil économique, social et environnemental local aura un rôle important. Il est d'ailleurs proposé par la Maire de Paris qu'une mission de préfiguration soit confiée à notre collègue Didier LE RESTE, que je remercie, pour dessiner les contours et modalités de fonctionnement de ce futur conseil économique, social et environnemental local.

J'ai bien entendu le souhait du groupe Communiste - Front de Gauche de mettre plus en exergue ce conseil économique, social et environnemental dans le vœu de l'Exécutif.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, l'ajout de la phrase suivante dans le vœu : "Qu'une mission de préfiguration visant la création d'un conseil économique, social et environnemental de Paris soit créée afin de favoriser la consultation des différents acteurs de la vie syndicale, associative et professionnelle, et d'engager de nouveaux échanges avec les Parisiennes et les Parisiens lors de conférences thématiques".

En réponse au vœu du groupe des Ecologistes de Paris et aux interrogations que j'ai entendues, de Mme MEHAL, du groupe UDI - MODEM, qui souhaitent que les initiatives associatives en faveur de la participation citoyenne soient favorisées, je propose également un autre amendement au vœu de l'Exécutif, qui serait le suivant : "Que les initiatives associatives en faveur de la participation citoyenne soient favorisées et soutenues, y compris financièrement, pour permettre l'implication de l'ensemble des partenaires dans la vie de leur quartier, notamment les quartiers politique de la ville" car, effectivement, il est important de soutenir les associations qui agissent en faveur de la participation citoyenne, notamment dans les arrondissements.

Si vous en êtes d'accord, je propose au groupe des Ecologistes de Paris de retirer leur vœu au profit de cet amendement.

Enfin, pour garantir la revitalisation de la démocratie locale et de s'assurer de la réappropriation des lieux de participation par les citoyens, nous proposons effectivement de redynamiser les conseils de quartier.

L'objectif est bien d'en faire des lieux d'information, d'écoute et de débat, comme c'est déjà le cas, mais aussi de concertation et même de coproduction concernant les projets d'aménagement du quartier et la vie du quartier.

Oui, nous faisons confiance aux habitants et à leur sens du collectif pour animer ces instances. C'est pourquoi nous demandons dans ce vœu qu'il n'y ait plus, là où cela existe, de présidence des conseils de quartier par les élus - je salue les maires d'arrondissement qui se sont déjà engagés dans cette voie -, et que l'ordre du jour ne soit plus décidé par la mairie seule.

Les élus ne sont pas exclus des conseils de quartier. Simplement, nous proposons qu'ils ne président plus ces conseils de quartier. Nous ne supprimons d'ailleurs pas, Madame KUSTER, les élus référents des conseils de quartier, effectivement, que les Conseils d'arrondissement ont déjà choisis.

Mais, nous souhaitons que la part des élus, la place des élus dans les Conseils d'arrondissement reprenne la part qui nous semble devoir être la leur, c'est-à-dire de soutien, ou de pouvoir répondre aux questions des habitants, ou de pouvoir les aider à monter leurs projets. Mais cela doit bien être le collectif des habitants qui décide des sujets à l'ordre du jour et des sujets qui doivent être abordés. Troisième objectif, nous rendrons plus accessible les dispositifs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ne vous énervez pas ! Ils vont être très contents, les habitants, d'avoir une place plus importante et vous, vous jouerez votre rôle, le rôle de maire d'arrondissement.

Madame Pauline VÉRON...

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Bien sûr que nous respecterons entièrement la loi qui a instauré les conseils de quartier.

Je vais bientôt conclure. Je voulais juste revenir sur notre troisième objectif qui a été également souligné, qui est de permettre aux Parisiens de pouvoir se saisir plus aisément de la possibilité de faire des pétitions ou des e-pétitions, en abaissant le seuil. Effectivement, cela avait été une demande qui avait été faite, notamment par le Groupe Ecologiste de Paris, mais aussi par de nombreux membres du groupe Socialiste et Apparentés. Cela permettra, je pense, de véritablement permettre à cet outil de vivre et de pouvoir permettre qu'un certain nombre de sujets puissent être inscrits à l'ordre du jour par la Maire de Paris.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, notre objectif est bien de placer les Parisiennes et les Parisiens au cœur des décisions que nous prenons, de les associer pleinement, dès en amont des projets. Nous souhaitons nous appuyer sur l'expertise d'usage et la créativité des Parisiens et mettre en place un processus de coproduction dans la définition et la mise en œuvre de l'action municipale. Et d'ailleurs, j'ai été frappée par l'intervention du maire du 6^e arrondissement, Monsieur LECOQ, qui a commencé son intervention en parlant des "problèmes" de la démocratie locale et de la participation. Je pense que c'était quand même assez révélateur de l'état d'esprit dans lequel vous êtes, concernant ces sujets de démocratie locale.

Si nous construisons un diagnostic et des solutions partagées avec les habitants, le lien entre l'élu et le citoyen s'en trouvera renforcé. Si nous faisons en sorte que les citoyens participent aux décisions, la vie quotidienne des Parisiens s'en trouvera améliorée. Nous souhaitons faire de Paris véritablement une ville du "faire ensemble", qui fait confiance à ses habitants pour décider de leur présent et de leur avenir. Pour cela, je ne doute pas que nous aurons l'appui de la très grande majorité d'entre vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON, pour ces réponses précises, ces propositions qui sont faites en réponse à différents groupes de cette Assemblée. Cela n'empêchera pas les maires d'arrondissement, s'ils veulent faire des pétitions, de continuer à faire leurs pétitions.

Madame DATI, vous serez toujours libre de faire vos pétitions, et les autres aussi.

Nous allons à présent passer au vote sur ce vœu.

Je vais peut-être d'abord demander au Groupe Ecologiste de Paris, qui avait déposé le vœu n° 22, si les informations et les réponses données par Pauline VÉRON vous conduisent à maintenir ou à retirer votre vœu n° 22.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les propositions de l'Exécutif nous conviennent, et donc nous retirons notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 21 bis déposé l'Exécutif, qui se substitue au vœu n° 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 15).

Je vous remercie.

Nous pouvons engager cette nouvelle étape qui associera l'ensemble des groupes et l'ensemble des élus, bien sûr.

2014 DAJ 1002 - Attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 1002 relatif à l'attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 39 A.

La parole est à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - En fait, Madame la Maire, j'aurai souhaité m'inscrire sur le projet de délibération suivant, mais je vais parler pour les deux projets de délibération puisqu'il y a un projet de délibération après, le SGCP 1004.

Tout d'abord, je voudrais vous dire, Madame la Maire, que les moyens attribués au Maire honoraire de Paris font couler beaucoup d'encre, presque autant que l'appartement d'un ancien Maire de Paris, et pourtant nous ne sommes pas dans les mêmes proportions. Pour nous, ce n'est pas un sujet, si les moyens mis à disposition se font à périmètre constant et s'ils sont évalués à mi-mandat, comme cela a été annoncé. En revanche, cette question a occulté des débats, tel un écran de fumée, la réduction des enveloppes aux groupes politiques et aux maires d'arrondissement.

Contrairement aux rengaines, rappelons que les élus et les frais qu'ils engendrent ne représentent que 0,4 % des dépenses des collectivités territoriales, tout confondu. Non, les élus ne sont pas des privilégiés. Et si certains sur nos rangs souhaitent s'attaquer aux privilèges, à l'oligarchie, nous aimerions entendre un peu leur opinion sur l'augmentation des salaires de 15 % à 30 % des patrons des grandes banques, nous aimerions les entendre sur l'augmentation de 30 % que s'est octroyée M. GATTAZ. Alors, oui à la sobriété, oui à l'exemplarité, mais attention à ce discours anti élus qui a des conséquences sur le regard de nos concitoyens et sur la politique en général.

Nous le disons et nous l'affirmons, la démocratie a un prix, celui des moyens nécessaires pour toutes et tous les élus, pour qu'ils puissent travailler convenablement. Et si vous voulez aborder la question de l'exemplarité, nous vous invitons à regarder de près la charte sur laquelle toutes et tous les élus communistes parisiens, pour éviter l'enrichissement personnel, se sont engagés. Je la tiens à votre disposition, à la disposition de tous les présidents de groupe et tous les Parisiennes et les Parisiens.

Madame la Maire, je vous l'ai dit dans ma question d'actualité et je réitère à ce moment du débat. Ce qui doit nous animer en tant qu'élus face à la crise, ce ne sont pas les économies de fond de tiroir, mais bien plus d'obtenir les moyens de l'État et de se mobiliser tous ensemble contre la baisse des dotations de fonctionnement et le remboursement de la dette que l'État nous doit face aux besoins croissants des Parisiens et des Parisiennes. Là, nous parlons bien de milliards.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ, pour cette intervention. Je vous rejoins sur le sujet des élus. Nous devons être dans une sobriété que j'ai souhaitée et que j'ai fait partager, au moins à l'ensemble de ma majorité. Mais je suis d'accord avec vous, le discours sur la démocratie doit aussi s'accompagner

de la valorisation du temps du travail que font les élus et, notamment, les élus municipaux. Les élus municipaux, je l'ai souvent dit sont les soutiers de la République. Ce ne sont pas eux qui sont là, en général, à bénéficier de largesses.

Ce travail-là, qui est souvent ignoré, méconnu, nous devons le valoriser parce qu'il y a une forme d'honneur à assumer nos mandats. Dans la grande majorité des cas, bien sûr, les élus sont extrêmement respectueux et soucieux de ce mandat. Malheureusement, on ne parle que des cas qui viennent jeter l'opprobre sur l'ensemble. Je vous rejoins sur ce discours-là.

Monsieur WEHRLING, vous avez la parole.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, très franchement, quand j'ai découvert ce projet de délibération en Commission, je me suis dit : "Il y aura certainement quelques articles dans la presse à ce sujet". Cela n'a pas manqué. Je veux vous dire que je ne comprends pas ce projet de délibération. Je ne comprends pas l'opportunité de ce projet de délibération qui, j'en suis certain, va tourner en ridicule notre Assemblée. Nous avons certainement meilleure image à donner de nous-mêmes. Par ailleurs, nous allons certainement gâcher, vous allez gâcher votre propre Conseil et un certain nombre de sujets importants dont nous avons débattus hier et aujourd'hui, qui ont une autre importance à mes yeux que ce sujet-là qui va - vous verrez - susciter pas mal d'articles dans la presse encore aujourd'hui et demain.

Et puis, au-delà de ce caractère inopportun qui me paraît regrettable, je trouve que l'on gâche aussi une autre chose. C'est l'image de Bertrand DELANÔE. Il est sorti, je trouve de manière remarquable, de cette Assemblée et, avec ce projet de délibération, je trouve que nous atteignons son image de manière regrettable. C'est vous, à mon avis, qui en portez la responsabilité. Je le regrette.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole.

M. Éric AZIÈRE. - Je poursuis ce qui vient d'être dit par mon collègue Yann WEHRLING. La vraie question que nous nous posons ce matin, Madame la Maire, c'est par rapport à un débat qui est aussi inattendu que malheureux, comme il vient de le dire, pour notre ancien maire, pour son image, dont il s'était pourtant montré habituellement tant soucieux, et pour le respect et l'estime que nous lui devons comme ancien collègue.

La question que nous nous posons, c'est qu'est-ce qu'il a bien pu vous faire avant de partir, en partant, pour que l'on arrive à la maladresse de ce débat qui n'a pas lieu d'être et qui abîme son image par des considérations matérielles. Un projet de délibération absurde, qui ressemble à une demande d'hébergement d'urgence, et un tapage médiatique qui ne peut pas le grandir.

Le talent et l'expérience de Bertrand DELANÔE auraient pu sûrement être utiles à bien des organismes, des institutions, des associations, des observatoires dans ce domaine, Dieu sait que la République est généreuse, qu'il a des amis bien placés pour que nous n'ayons pas ce matin cette responsabilité absurde pour votre majorité, comme pour nous, opposition, de lui refuser ou de lui octroyer ce à quoi, au fond, il aurait droit.

Mais, à l'heure de l'austérité, comment justifier devant nos concitoyens des dépenses de cet ordre pour un non élu ? Enfin, je pense en particulier à quelques maires, qui ne sont plus élus non plus, personnalités politiques estimables. Si M. Jean-Marc AYRAULT à Nantes, M. Edmond HERVÉ à Rennes, M. Jean GERMAIN à Tours, M. Jean-Claude ANTONINI à Angers, M. Jean-Pierre CHEVÈNEMENT à Belfort, M. Alain RODET à Limoges, M. Michel DELEBARRE à Dunkerque, M. René VANDIERENDDONCK à Roubaix - j'arrête là, ce serait cruel de continuer -, si tous ces anciens maires devenus honoraires avaient un bureau, une secrétaire mise à disposition à vie par la collectivité qu'ils ont servie, cela finirait quand même par coûter un peu cher aux contribuables, qui seraient alors justifiés de contester à leur collectivité le montant de leurs honoraires. Au fond, je comprends mieux maintenant cette expression.

Je vous propose, au nom du groupe UDI-MODEM de ce Conseil de Paris, d'abord de compter sur notre soutien et sur notre réseau relationnel pour essayer de trouver très vite une solution plus digne et plus respectable pour la personnalité importante qu'est notre ancien maire, et faire ainsi l'économie de cet hébergement pour l'argent des contribuables parisiens.

Si vous ne retirez pas ce projet de délibération, malheureusement nous voterons contre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je dois concéder ce matin mon étonnement devant la montée au créneau de certains groupes politiques de l'opposition, comme de la majorité, concernant ce projet de délibération.

Car enfin, de quoi parlons-nous ? Nous parlons d'un bureau, d'un poste informatique et d'une secrétaire, sans doute d'ailleurs employée à mi-temps. J'ai déjà dit dans la presse, et je le redis ce matin : je trouve l'attitude de certains responsables politiques parfaitement inélégante. L'usage d'accorder des bureaux et un secrétariat a du sens au-delà même de ce qu'a pu apporter Bertrand DELANÔE à notre Ville.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera sans état d'âme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BROS.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues.

Madame HIDALGO, l'une de vos premières décisions en qualité de Maire de Paris, prise sans la moindre concertation, a consisté à réduire les crédits mis à disposition des maires d'arrondissement et des groupes politiques.

Cette réduction serait justifiée, selon la majorité, par un objectif d'économie budgétaire. Cette décision serait louable si elle n'était pas au fond le reflet d'une véritable duperie.

Loin du souci de bonne gestion des deniers publics, cette économie a surtout vocation à amoindrir les moyens dont dispose l'opposition.

Oui, Madame HIDALGO, les maires d'arrondissement d'opposition ou les groupes politiques ne disposent pas de l'expertise et du soutien des 54.000 fonctionnaires de la Mairie de Paris sur lesquels vous, et les maires de majorité, pouvez vous appuyer.

La possibilité de disposer de collaborateurs propres est donc bien souvent le seul moyen pour les maires d'opposition de s'appuyer sur les ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mandat. La tâche d'un maire d'arrondissement, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, est la même, les moyens dont il dispose pour l'accomplir, eux, varient considérablement.

Par cette mesure autocratique, vous portez purement et simplement atteinte aux droits de l'opposition.

A la lumière de ce contexte et de cette décision particulièrement fallacieuse, vous proposez aujourd'hui au Conseil d'adopter un projet de délibération octroyant des moyens aux anciens maires de Paris, ou pour dire les choses plus clairement, à M. Bertrand DELANÔE. Car oui, ce projet de délibération n'a pour autre vocation que de permettre à votre prédécesseur de conserver un pied à l'Hôtel de Ville. D'ailleurs, Madame la Maire, en avez-vous véritablement envie ? Nous savons tous que seul M. DELANÔE pourra bénéficier de ce traitement de faveur.

L'une des composantes de votre majorité a en effet conditionné son vote au fait que seuls les maires honoraires puissent en bénéficier. Or, quelle belle coïncidence, M. DELANÔE a été nommé maire honoraire le 16 avril dernier par le Préfet de Région. Etant le seul maire ne disposant pas de moyens, au titre de ses autres fonctions, et également le seul maire honoraire, il sera donc aussi le seul à pouvoir bénéficier des moyens de l'Hôtel de Ville.

Vous motivez cette décision par le fait que M. DELANÔE reçoit encore un nombre important de courriers. Mais vous devriez plutôt parler des nombreuses réclamations sur les questions de propreté, de sécurité, de logement, de transports qui lui sont adressées par les Parisiennes et les Parisiens ! Alors que le groupe PS prenne en charge ces moyens !

A ce cynisme, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, vous ajoutez l'illégalité, et je pèse mes mots. Car le projet de délibération que vous nous demandez de voter est parfaitement illégal et bafoue la loi de la République. L'article L-2122-35 du Code général des collectivités territoriales est très clair en effet : "L'honorariat des maires n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal". Je tiens à votre disposition un exemplaire de ce texte.

Par conséquent, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, soit une confiance aveugle vous pousse à l'amateurisme, alors que la conduite d'une ville comme Paris nécessite bien évidemment le

plus grand professionnalisme, soit vous vous estimez purement et simplement au-dessus des lois. Dans un cas comme dans l'autre, le projet que vous nous présentez aujourd'hui est inacceptable. Par cette décision, vous voulez tout simplement recréer des privilèges. C'est justement en prenant ce genre de décisions qu'on salit l'image des élus et qu'on affaiblit la démocratie.

La nature de ces privilèges est particulièrement floue, car de quoi parlez-vous exactement ? A vrai dire, tout le monde l'ignore. L'opacité qui entoure cette attribution n'est en rien conforme à la nécessaire transparence due aux Parisiennes et aux Parisiens que, par ailleurs, vous ne cessez d'invoquer.

Vous évoquez notamment un bureau à l'Hôtel de Ville susceptible d'être attribué à Bertrand DELANÖE qui serait, je cite, "inoccupé". Mais posons plutôt la véritable question : depuis quand ce bureau a-t-il été réservé ?

En matière d'opacité, il faut dire que vous n'êtes pas à votre coup d'essai en ce début de mandature. Votre directeur de cabinet a en effet récemment déclaré à la presse que l'effectif de votre cabinet serait réduit de 20 %. Mais ici encore, je vous pose la question : de quoi parlons-nous exactement ? Il est à la portée de tous d'annoncer une diminution de 20 % dès lors que les données de départ sont méconnues. Jamais, en effet, il n'a été possible, malgré les demandes récurrentes de l'opposition, de connaître l'effectif exact de votre cabinet. Cette démarche est totalement artificielle. Personne n'est dupe.

Par ailleurs, la présidente de notre groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, a demandé à connaître le montant des quinze rémunérations les plus élevées au sein de l'Hôtel de Ville. Là encore, le silence qui s'en est suivi est assourdissant !

Madame la Maire, en regardant ce projet de délibération à la lumière de vos récentes décisions, vous vous illustrez encore une fois par un double langage qui pourrait être risible s'il n'était question de gestion des deniers publics et des droits de l'opposition.

Au moment même où vous annoncez à grand cri réduire les enveloppes à disposition des maires d'arrondissement et des groupes politiques, maire d'arrondissement élu pour cette mandature, vous nous demandez aujourd'hui d'octroyer des privilèges à une personnalité qui, elle, faut-il le rappeler, ne s'est pas présentée aux suffrages en mars dernier. Il en va d'une question de principe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole.

Mme Déborah PAWLIK. - J'ai presque terminé.

Paris a un rôle d'exemplarité en la matière. Si un cabinet est accordé à M. Bertrand DELANÖE, tout ancien dirigeant d'un Exécutif local trouvera la voie pour demander des moyens similaires.

Nous vous demandons donc solennellement, Madame HIDALGO, de retirer ce projet de délibération et d'accepter que ni vous, ni M. DELANOË, n'êtes en droit de vous placer au-dessus des lois. L'exemplarité ne peut plus être une simple incantation dénuée d'effets et doit être l'affaire de tous, et au premier chef la vôtre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame PAWLIK, personne n'est au-dessus des lois, ni moi, ni vous. Et tout ce que nous faisons se fait dans le cadre de la loi, dans le respect de la loi et sous son regard, y compris par la possibilité qu'ont les uns et les autres de déférer.

Je vous donnerai un petit cours de droit pour vous dire en quoi vous avez commis une erreur manifeste. Pardon, mais je suis aussi juriste.

Deuxièmement, je n'accepte pas que vous mettiez en cause la probité de l'administration parisienne. Je ne l'accepte pas !

L'administration parisienne, que vous avez ciblée dans votre intervention, dans le début de votre intervention, est une administration qui ne mérite pas qu'on mette en cause sa probité. Elle est là dans son rôle, elle est là pour traduire les décisions prises par l'Exécutif, notamment en vertu du suffrage et du vote que les Parisiens ont exprimés en mars dernier.

Troisièmement, je vous laisse évoquer les sujets comme vous le faites, avec une grande élégance. Les courriers que reçoit Bertrand DELANOË, ne vous en déplaît, ne sont pas des réclamations mais beaucoup, beaucoup de félicitations.

Vous savez, il y a des mots, pour moi, qui ont un sens : bien sûr, le sens du mandat que j'ai devant les Parisiens, mais le maire honoraire qu'est aujourd'hui Bertrand DELANOË, malheureusement, il est le seul à pouvoir être maire honoraire.

Vous savez pourquoi ? Vous savez pourquoi il est le seul à pouvoir être maire honoraire ? D'abord, parce que le Préfet l'a décidé et parce que, pour être maire honoraire, il ne faut pas être sous la condamnation et sous une peine d'inéligibilité. Il est donc le seul ancien maire de Paris à pouvoir bénéficier de ce titre.

C'est vrai que, moi, j'avais souhaité, dans un premier temps, que l'ensemble des maires de Paris qui ont exercé et qui pouvaient répondre aux règles relatives à la durée de leur mandat puissent prétendre à un bureau à l'Hôtel de Ville. Et puis, effectivement, le seul maire qui pouvait être honoraire, c'était Bertrand DELANOË, les autres ne pouvant pas l'être et notamment le prédécesseur de M. DELANOË qui était sous le coup d'une condamnation pour inéligibilité.

Donc, oui, moi, je préfère la transparence et je ne vois pas plus de transparence... de lieu plus transparent que celui-ci. C'est par le vote d'une assemblée, c'est par la discussion, le débat public, ce qui se dit dans la presse, cela ne m'a pas échappé. Je trouve qu'il y a beaucoup de mesquinerie et très peu d'élégance, et je l'assume.

Et je l'assume ici devant cette Assemblée, en sollicitant un vote majoritaire sur cette proposition, qui sera réévaluée au bout de trois ans parce que peut-être que, dans trois ans, Bertrand DELANOË recevra moins de courrier.

Je vous assure, Monsieur AZIÈRE, Bertrand DELANOË n'a pas besoin de nous pour pouvoir aller vers d'autres fonctions. Il les a même refusées de lui-même, et de très hautes fonctions.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'avoue que ce n'est pas le sujet qui me passionne le plus à ce Conseil de Paris. Je pense que les débats que nous avons eus hier sur le logement, ou sur la réforme de l'administration parisienne, ou sur la question de la pollution, ou ce matin sur la démocratie locale et participative, je pense, sont beaucoup plus importants par rapport à ce qu'ils engagent sur l'orientation politique que nous devons débattre et définir pour l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Pour autant, c'est néanmoins un sujet.

Personnellement, je ne voterai pas ce projet de délibération.

Je ne remets absolument pas en cause l'engagement sincère de Bertrand DELANOË, durant ses deux mandats, à servir les intérêts des Parisiennes et des Parisiens. J'ai pu avoir des désaccords sur ce bilan, des avis divergents, j'en ai eu, mais je tiens à reconnaître ici que Bertrand DELANOË, en tant que Maire de Paris, a permis de tourner la page affairiste et clientéliste des années CHIRAC-TIBÉRI.

Madame la Maire, vous rappelez à l'instant qu'il est justement le seul maire honoraire parce que, justement, il n'a pas eu de démêlés avec la justice. Je dois reconnaître également que d'autres que vous se seraient peut-être, en d'autres temps, beaucoup moins embêtés d'un projet de délibération à présenter aux élus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme !

Mme Danielle SIMONNET. - D'autres que vous, en d'autres temps, peut-être auraient pu trouver d'autres emplois pour assurer les missions qui leur semblent nécessaires.

Pour autant, Madame la Maire, mes chers collègues, j'estime que l'octroi d'un bureau et la mise à disposition de moyens humains ne se justifient pas, non pas parce qu'il faudrait apporter un autre jugement sur le bilan du Maire de Paris - à mon avis, ce n'est absolument pas lié à cela - mais tout simplement parce que le Maire de Paris n'est plus élu.

Le problème, pour moi, n'est absolument pas lié à cette pseudo-nécessité de réduire les dépenses publiques, car je récusé cette logique d'austérité.

D'ailleurs, l'argument, je trouve, n'est pas forcément heureux, parce que la somme rapportée au budget de la Ville, somme toute, est assez dérisoire. Ramenons les choses à ce qu'elles sont !

Je pense que c'est tout simplement une question de principe. Il n'est plus élu et donc des moyens n'ont pas à être mis à disposition. Un ancien élu de la République doit être considéré comme un citoyen, quel que fût son mandat et quelle que fût la hauteur qu'il a pu lui consacrer.

Donc, soyez tous convaincus du respect que j'ai pour le Maire de Paris que fut Bertrand DELANOË, mais je ne soutiendrai pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame SOUYRIS ?

Pardon ! Pardon, continuez ! J'étais sur les temps de parole des groupes. Allez-y, vous avez encore...

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai terminé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Pardon !

C'était 2 minutes et, en fait, vous aviez 5 minutes.

Madame SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, je commencerai abruptement car telle a été la manière dont nous, Ecologistes, avons envisagé les choses. Nous avons, en vérité, examiné avec beaucoup d'inquiétude ce projet de délibération concernant les avantages, apparaissant comme ontologiques, donnés à d'anciens maires.

En effet, les Ecologistes ne considèrent pas que d'être élu corresponde à une situation ni à un titre à vie ; nous estimons même que cela ne doit pas l'être pour une démocratie en bonne santé.

Ainsi, avons-nous considéré comme nécessaire d'amender ce projet de délibération. Nous avons posé trois conditions pour que nous puissions souscrire à la proposition qui nous était faite :

- d'abord, le fait que ces moyens de travail correspondent à une mission effective ;
- ensuite, que ces moyens soient octroyés sous le contrôle transparent et renouvelable de notre Assemblée ;
- enfin, que ces moyens soient donnés sur un temps limité.

Ainsi, et seulement ainsi, le principe d'une démocratie moderne était, pour nous, respecté.

Nous avons donc discuté sérieusement et l'aboutissement de ce travail commun nous permet aujourd'hui de voter ce projet de délibération, une fois amendé.

En effet, il ne s'agit plus d'un projet de délibération concernant tous les anciens maires par principe ni d'une mise à disposition de matériel et de secrétariat à vie, mais bien, dans ce nouveau projet de délibération, d'une mise à disposition circonstanciée à un moment donné, la suite d'une fin de mandat, notamment circonstanciée à un titre honoraire qui imputerait plus de représentations, donc un travail effectif, et surtout dans un temps délimité, trois ans soumis à une clause de revoyure par notre Assemblée ici présente, faisant de ce droit octroyé une mission soumise au contrôle normal des élus.

Il est entendu, parce que j'entends les sifflets d'une Droite qui, par ailleurs, ne s'embarrasse pas souvent de transparence... je pense aux déclarations de patrimoine, par exemple, et je vous le dis, nous n'avons, bien sûr, rien contre M. DELANOË mais ce projet de délibération ne le concerne pas en tant que tel. C'est une question de principe que nous avons voulu voir là respectée, qui aurait pu concerner n'importe quel maire, quel que soit son origine partisane.

Dans ce cadre, nous votons le projet de délibération, tel que modifié par l'amendement n° 39 A.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Anne SOUYRIS.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, qu'avons-nous entendu ce matin ? Quel temps passé ? Quels mots utilisés : sans concertation... cynisme... salir la démocratie... opacité... privilèges... au-dessus des lois ! De quoi parlons-nous ?

Pas d'un financement de campagne électorale récente ! Pas d'entreprises privées en rapport avec des partis politiques ! Je ne crois pas que nous parlions des mandatures précédant 2001 ! Ce n'était pas à l'ordre du jour de ce Conseil et, pourtant, qu'avons-nous entendu ce matin ? Quelle mobilisation de l'opposition ?

Quelle mauvaise foi quand j'entends le président du groupe UDI parler de "privilège à vie". Je ne suis pas tout à fait certain qu'il ait lu le projet de délibération sur lequel nous allons nous prononcer ce matin.

Alors, on peut s'interroger : pourquoi une telle mobilisation, pourquoi un tel déchaînement ? Chacun pourra avoir son interprétation. M. WEHRLING s'inquiétait que la presse s'y intéresse et en fasse beaucoup, je ne sais pas ce qu'elle dirait, je vais vous donner la mienne.

Il semble que, un peu plus de 13 ans après son élection, l'arrivée de Bertrand DELANOË et d'une majorité de gauche à Paris n'ait toujours pas été digérée par notre actuelle opposition.

Il semble que, 13 ans après son élection, 13 ans après qu'on ait mis fin à toute une série de pratiques, de scandales, de pratiques démocratiques dévoyées, l'opposition ne s'y soit toujours pas faite et qu'elle souhaite aujourd'hui, dans une espèce d'analyse freudienne assez étonnante, faire porter à la majorité actuelle le fait d'avoir du mal avec Bertrand DELANOË et avec la manière dont il a révolutionné Paris, ceci montre que, malgré la dernière campagne électorale où pourtant certains élus de droite, je pense par exemple à M. BOURNAZEL qui, sur ses tracts même rendait hommage à Bertrand DELANOË, certains élus de l'opposition, en réalité, n'aient toujours pas digéré que l'on ait mis fin à ces pratiques !

Nous sommes aujourd'hui dans la transparence, nous sommes aujourd'hui devant les Parisiens, devant les conseillers de Paris dans une concertation. Vous nous dites qu'il n'y a pas de concertation, mais quelle meilleure concertation peut-il y avoir qu'un débat et qu'un vote au Conseil de Paris ?

La réalité aujourd'hui, c'est que vous ne supportez pas ce qui se passe dans cette ville depuis 13 ans, c'est que vous ne supportez pas la transparence qui s'est mise en place, c'est que vous ne supportez pas la probité que nous faisons avancer, c'est que vous ne supportez pas qu'aujourd'hui, dans le projet de délibération qui suit, nous allons réduire en effet les moyens qui sont donnés aujourd'hui aux adjoints, aux groupes politiques ou les frais de représentation de la Maire de Paris.

C'est cette démarche que vous ne supportez pas, parce qu'elle est à l'inverse de votre pratique et c'est pour cela qu'aujourd'hui vous choisissez de vous attaquer de manière mesquine à l'ancien Maire de Paris qui a rétabli l'honneur dans notre Ville et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous allons donner les moyens à celui qui fut notre Maire pendant 13 ans de pouvoir, dans les trois années qui viennent (puis nous réétudierons si besoin), nous allons donner les moyens à celui qui fut notre Maire de pouvoir effectivement répondre aux Parisiens et aux Parisiennes qui lui écrivent, qui le saisissent, qui le rencontrent dans la rue pour qu'il puisse toujours leur rendre hommage.

Un musée, vous savez... Il y a un ancien Maire de Paris qui a ouvert le sien, je ne vous ai pas entendu le contester à l'époque.

Alors, nous allons aujourd'hui adopter ce projet de délibération parce que nous voulons donner les moyens à Bertrand DELANOË de pouvoir accomplir sa fonction jusqu'au bout et, accomplir sa fonction jusqu'au bout, c'est y compris avoir les moyens de répondre aux Parisiennes et aux Parisiens qui veulent continuer à lui rendre hommage et à le saisir.

Ces moyens, nous ne les prenons à personne. Ces moyens, ce sont ceux de la Ville de Paris : c'est un bureau, c'est un secrétariat à mi-temps, c'est pour trois ans et c'est ce qui va permettre que les Parisiennes et les Parisiens qui, manifestement, eux, ne sont pas dans votre position, puissent continuer à dialoguer avec celui qui a incarné Paris pendant 13 ans. Et nous allons le faire tranquillement, malgré vos énervements, malgré vos frustrations.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Mao PENINOU.

J'ai une demande d'explication de vote de M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que Mao PENINOÛ, à l'instant, a très bien résumé la situation face à laquelle nous sommes sur un sujet finalement très anecdotique.

Il y a d'abord la réalité d'un besoin : après 13 ans de mandat, un mandat qui vient de s'achever, Bertrand DELANOË reçoit un grand nombre de sollicitations et il est dans l'intérêt de la Ville de Paris et des Parisiens qu'il y réponde. Il ne s'agit d'ailleurs pas des maires honoraires en tant que tels, mais des maires qui ont achevé leur mandat récemment, et le dispositif est encadré par une réévaluation dans trois ans.

Il y a peut-être, ce qui est finalement en termes de communication peut-être notre plus grande erreur, mais nous avons raison quand même de le faire, la volonté de transparence et de passer par un projet de délibération, alors que je suis certain que beaucoup de villes ne s'embarrassent pas de projet de délibération pour mettre à disposition de leur ancien maire un bureau.

Il n'y a pas de dépense supplémentaire, même si tout a un coût. Il ne s'agit pas de la location de bureaux privés, mais de la mise à disposition d'un bureau appartenant à la Ville et d'une secrétaire à mi-temps, fonctionnaire de la Ville.

J'ai trouvé d'ailleurs, au travers de l'intervention de Mme PAWLIK qui s'inquiétait que, comme maire d'arrondissement et président de groupe, je n'aie pas assez de moyens, je l'en remercie, mais la réalité, c'est que la droite parisienne n'assume pas les économies de fonctionnement que nous voulons réaliser, en particulier dans les groupes politiques et dans ses mairies d'arrondissement. C'est cela qui est contesté au travers de la contestation de ce projet de délibération.

Alors, pour ne pas être long, nous avons tous affirmé notre considération pour Bertrand DELANOË. Il s'agit aujourd'hui de la montrer réellement.

J'ai entendu dans l'intervention de la représentante du groupe UMP je ne sais combien de fois le mot "illégal", mais, enfin, il y a eu trois maires de Paris depuis 1977 et, que je sache, Bertrand DELANOË doit être le seul à n'avoir jamais été condamné par la justice. Anne HIDALGO a rappelé le droit, je crois qu'il faut aussi rappeler l'histoire.

Sur une question comme ce projet de délibération, on peut faire de la démagogie facile comme vous venez de le faire à l'instant, mais nous ne citerons pas de nom, car nous pourrions en citer beaucoup, ou on peut avoir de la hauteur de vue. Nous pensions que vous auriez de la hauteur de vue, il nous est arrivé d'en avoir. Vous n'en avez pas, tant pis. Je crois qu'il ne faut pas passer sous les fourches caudines de la démagogie, donc nous voterons ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci Rémi FÉRAUD.

Il y a une demande d'explication de vote du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Il s'agit plutôt d'une demande d'explication de texte et d'un rappel au règlement. Les insultes ne font pas partie du débat, cela fait plusieurs fois maintenant que nous en entendons à notre endroit. Que l'insulte "ta gueule" soit plus particulièrement proférée à l'égard de notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, cela demande des excuses ou au moins un retrait de ce propos. Nous attendons l'un ou l'autre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, je n'ai pas entendu d'injure et c'est moi qui fais la police de séance. Donc, je vous propose de passer à présent au vote de ce projet de délibération.

Mais qu'est-ce que ces mots que j'entends ?

A nouveau, Madame la Présidente, je vous donne la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Je suggère que le calme soit rétabli et, encore une fois, que les propos extrêmement insultants qui ont été tenus soient retirés ; à défaut, nous demandons naturellement une suspension de séance pour nous concerter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deux minutes.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinquante-neuf minutes, est reprise à onze heures une minute, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de reprendre place et de ne pas créer de perturbations et de confusion pendant le vote.

2014 DAJ 1002 - Attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais mettre aux voix... j'ai encore une demande de parole de la présidente du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame le Maire.

Au terme de cet échange...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - "La" Maire, je préfère.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, au terme de cet échange, nous retenons - ce sont les propos qu'un certain nombre des membres de votre majorité sont venus nous dire -, nous retenons que le nom "Mireille FLAM" est considéré comme une insulte par votre majorité. C'est ce qu'ils nous ont dit.

Nous, nous n'hésitons pas pourtant à redire avec objectivité les faits, ce qui s'est passé, les condamnations qui ont eu lieu.

En revanche, nous retenons aussi que vous ne considérez pas que l'interpellation "ta gueule" soit une insulte. C'est donc le style que vous entendez donner à votre présidence du Conseil de Paris. Nous comprenons que quand les Conseillers de Paris sont en désaccord entre eux, vous considérez comme légitime, normal que l'un puisse interpellier l'autre en disant "ta gueule". Il sera retenu que dans cette instance, c'est le choix que vous avez fait.

De notre côté, ce n'est pas notre philosophie. Nous réclamons et continuons à réclamer des excuses pour Pierre-Yves BOURNAZEL qui, s'il peut mettre des gens objectivement en cause... il a mis objectivement en cause Mireille FLAM : elle a été condamnée, il ne l'a pas pour autant insultée, et ne méritait donc certainement pas de se voir insulté en retour.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe UMP, vous n'avez pas ici une parole définitive. Je vous ai entendue, et j'ai entendu Pierre-Yves BOURNAZEL utiliser effectivement le nom de Mireille FLAM de façon insultante, dont acte. Je trouve cela très peu élégant.

Je n'avais pas entendu le mot "ta gueule". Je l'ai entendu une deuxième fois dans vos rangs. Cela me paraît parfaitement déplacé. Je m'en suis expliqué avec le conseiller qui l'a prononcé, qui le regrette et qui retire ce mot qu'il considère comme étant inapproprié et excessif dans cette Assemblée.

Je pense que maintenant le sujet est clos, et nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 39 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 39 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1002.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DAJ 1002).

Je remercie celles et ceux qui s'étaient engagés dans la précédente mandature, qui siègent aujourd'hui sur des bancs de l'opposition mais qui ont pris la parole qu'ils avaient donnée comme une parole qu'ils ont tenue aujourd'hui. Merci à vous. C'est bien qu'il y ait des élus qui aient une parole.

2014 SGCP 1004 - Dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens : indemnités de fonction, frais de représentation, moyens des groupes d'élus, frais de transport, mission, réception, formation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent les projets de délibération SGCP 1004 et SGCP 1003 G, ainsi que les amendements n^{os} 40, 40 A, 41, 4 G, 4A G. Ce sont des dispositions relatives à l'exercice du mandat des élus parisiens. Je vous remercie.

Je donne la parole au premier inscrit, M. Yves CONTASSOT, pour le Groupe des Écologistes de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques, la question des moyens mis à disposition des élus locaux n'est pas anecdotique.

Certains, qui se veulent les chantres du libéralisme le plus exacerbé, notamment à l'extrême-droite, ont, à peine élus, décidé d'augmenter considérablement leurs indemnités, dans des proportions qui illustrent d'ailleurs très bien leur volonté de se servir personnellement avant de servir les citoyens.

Ce faisant, il est vrai qu'ils n'ont fait qu'imiter le patronat, qui pleure à longueur de discours pour que l'austérité soit encore plus austère, si j'ose dire, les salaires mieux encadrés, voire diminués, mais qui s'octroient des augmentations tout aussi colossales.

À l'encontre de ces pratiques, dont je n'ai jamais entendu qu'elles étaient condamnées sur les bancs de la droite, vous avez décidé, Madame la Maire, de mieux encadrer les dépenses relatives à la démocratie municipale, notamment au travers des moyens dévolus à votre cabinet, à ceux de vos adjoints ainsi qu'aux groupes politiques de notre Assemblée.

Nous avouons que cela pose quelques questions de principe, car si nous jugeons utile de bien utiliser l'argent public, nous pensons également que la démocratie doit disposer des moyens nécessaires à son exercice.

À l'heure où vous souhaitez développer la démocratie participative, ce dont nous nous sommes félicités, nous ne pouvons oublier la démocratie représentative.

Nous vous avons fait part de nos réticences mais nous sommes d'accord pour tenter l'expérience. Cela ne vaut pas chèque en blanc et nous nous réservons le droit de revenir vers vous si nous constatons que le fonctionnement démocratique était par trop remis en cause par cette réduction des moyens des groupes politiques.

Nous avons par ailleurs déposé deux amendements à ce projet de délibération.

Le premier consiste à doter notre Assemblée des moyens prévus par la loi en matière de formation des élus. Il est clairement indiqué que la formation est un droit, et que les dépenses de toutes natures relatives à la formation constituent une dépense obligatoire que l'Exécutif ne peut refuser d'inscrire au budget.

Au cours des précédents mandats, nous avons constaté quelques difficultés pour faire respecter la loi, non pas pour des raisons d'inscription budgétaire, mais par refus de prendre en charge des dépenses pourtant explicitement prévues par le Code général des collectivités territoriales. Il a même fallu menacer de saisir le Tribunal administratif pour que ces dépenses pourtant très réduites soient remboursées après plus d'un an de discussions.

Aussi, nous vous demandons de garantir que l'ensemble des dépenses prévues seront bien remboursées sans aucune difficulté, et dans un délai raisonnable.

Je veux rappeler ici que l'application stricte de la loi impliquerait que puisse être inscrite au budget une somme supérieure à 1.700.000 euros et qu'il est prévu de limiter l'inscription à hauteur d'un peu moins de 500.000 euros.

Le second amendement concerne les tablettes dont nous avons été dotés, ainsi que les conseillers d'arrondissement. Ces outils sont usuellement appelés outils de mobilité car ils ont été conçus, du point de vue de leur poids et de leurs fonctionnalités, comme tels.

Or, telles qu'elles ont été configurées, ces tablettes ne peuvent paradoxalement fonctionner que de manière fixe. En effet, elles ne sont pas dotées d'un abonnement de téléphonie mobile et nécessitent de se trouver à proximité d'une borne Wi-Fi.

Les équiper d'un abonnement de téléphonie mobile représenterait une dépense d'environ 200.000 euros en année pleine aux dires des services, soit 40 % - pas plus - du budget inscrit pour la formation des élus ou 16 % seulement de l'économie réalisée sur le budget de formation des élus.

La dépense pour la Ville est donc tout à fait absorbable, surtout si l'on considère que nous sommes déjà à la moitié de l'exercice budgétaire et qu'en conséquence, le coût pour cette année serait limité à 100.000 euros. J'ajoute qu'il nous semble tout à fait justifié qu'il n'y ait pas de différenciation entre les élus au Conseil de Paris, qu'ils et elles soient adjoints ou non. Nous sommes donc convaincus que nos deux amendements sont particulièrement raisonnables et donc, tout à fait acceptables, vu les efforts consentis par ailleurs.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, on a bien compris que le début de cette mandature coïncide avec l'avènement du règne de la vertu. Soit. Peut-on rappeler, parce que c'est une évidence, que l'exemplarité se prouve par des actes et non par des paroles ? Alors, on nous annonce que les moyens du cabinet du Maire de Paris ont diminué de 20 % pour donner l'exemple et qu'en conséquence, les moyens des cabinets des maires d'arrondissement sont diminués de 10 %, ainsi que les moyens des groupes politiques. Comme l'a très bien dit Déborah PAWLIK il y a quelques instants, c'est une façon très nette et très claire de porter atteinte au droit de l'opposition, et singulièrement au droit de l'opposition.

Quant au comparatif moins 20 %, moins 10 %, qu'est-ce qui nous permet de savoir que les moyens du cabinet du Maire de Paris sont diminués de 20 % puisque malgré nos demandes réitérées, nous n'avons jamais pu connaître les effectifs du cabinet du Maire de Paris ? Il y a même eu une M.I.E. consacrée aux personnels, j'en étais membre. Ces demandes ont été faites, on n'a jamais pu connaître ni le nombre de collaborateurs, ni l'enveloppe du cabinet du Maire de Paris. On peut nous raconter ce que l'on veut et nous dire moins 20 %. Quand on ne connaît pas le point de départ, on ne risque pas de connaître le point d'arrivée.

Je note d'ailleurs que l'on a lu dans la presse que le nombre de collaborateurs du cabinet du Maire de Paris passait de 40 à 32. Si j'ai bien compris, ces 32, ce sont des conseillers techniques, alors que l'enveloppe des maires d'arrondissement, comme l'enveloppe des groupes politiques intègre toutes les catégories de contrat, y compris les postes de secrétariat. Donc, nous sommes en train de faire des comparaisons et des additions de choux et de carottes qui ne prouvent absolument rien.

Je voudrais rappeler également que nous avons demandé, et notre présidente de groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, vient de réitérer sa demande, à connaître le montant des 15 plus hautes rémunérations de la Ville. Refus réitéré du Maire de Paris, alors que la C.A.D.A. nous a donné raison par deux fois, et c'est resté lettre morte. Je passe sur des mesquineries non affichées, discrètes mais implacables, comme la suppression des facilités d'affranchissement. Et je note que cette diminution des moyens des maires d'arrondissement a été effectuée avec une suprême inélégance dans le procédé. Nous avons d'ailleurs écrit, les maires d'arrondissement UMP, à Mme la Maire de Paris qui n'a, à ce jour, pas daigné nous répondre.

Alors il y a des dispositions dans le projet de délibération qui nous paraissent aller dans le bon sens, comme des précisions sur les moyens de formation et d'évaluation des politiques publiques, mais rien de très nouveau. On nous dit que des progrès sont à accomplir et que l'on attend des évolutions législatives qui sont en perspective, mais qui ne sont pas encore connues.

Je regrette un point que j'ai déjà soulevé à de nombreuses reprises : rien pour l'indemnité des conseillers d'arrondissement qui ne sont pas délégués. Je rappelle que les conseillers d'arrondissement délégués touchent une indemnité de 247,10 euros par mois, donc je trouve qu'il y a là une disparité. Les conseillers d'arrondissement qui sont minoritaires, notamment, quelle que soit la couleur politique de l'arrondissement. Je sais qu'il y a une difficulté législative, mais après tout, vous avez des moyens, vous avez des amis au Gouvernement et dans la majorité, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je crois que c'est un point qui permettrait, si vous voulez bien vous y attacher, d'apporter une réponse satisfaisante, car aujourd'hui ce n'est pas satisfaisant.

J'en terminerai en parlant des indemnités pour frais de représentation octroyés à la Maire de Paris et aux maires d'arrondissement. L'article 5 du projet de délibération dit que les justificatifs des dépenses engagées seront communiqués annuellement, soit, mais communiqués à qui ? Et pour en faire quel usage ? Ce n'est précisé nulle part. Je pense que c'est un point qui mériterait quand même quelques précisions parce que c'est une question qui est relativement intéressante. Quel usage fera-t-on de la communication de ces frais de représentation, et pour qui, et pour quoi ?

Merci.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Mes chers collègues, nous abordons, dans ce projet de délibération, ce qu'Anne HIDALGO a souhaité que nous appelions le "principe de sobriété" pour le fonctionnement du Conseil de Paris, des élus, des groupes politiques, de la Maire de Paris, des adjoints à la Maire et des Maires d'arrondissement.

Sobriété, parce que je crois que nous pourrions tous en convenir dans cette Assemblée : ces dernières années, la crise économique et sociale qui frappe notre pays et qui frappe les Parisiennes et les Parisiens doit nous amener, nous élus, à nous montrer absolument exemplaires sur les moyens que nous consacrons à l'exercice de notre mandat, que ce soit de manière individuelle ou que ce soit de manière collective. Cette sobriété est à l'œuvre depuis 2001 puisque je vous rappellerai que, depuis 2001, les indemnités de l'ensemble des élus n'ont absolument pas évolué. Elles n'ont pas augmenté depuis maintenant 13 ans, si ce n'est avec l'augmentation du point de la Fonction publique et il faut bien avouer que cela devient de plus en plus rare.

Le principe de sobriété, c'est donc à nouveau de ne pas faire évoluer ces indemnités des élus, mais c'est aussi de permettre que le mandat soit exercé dans les meilleures conditions possibles. C'est ce qui nous avait en effet amenés, Monsieur LEGARET, et je crois que nous en étions à l'époque d'accord, à permettre une indemnisation des conseillers délégués dans les arrondissements. C'est ce qui nous permet aujourd'hui, dans le même principe, de pouvoir introduire une indemnisation des conseillers délégués au niveau du Conseil de Paris. De manière à ce que l'investissement des élus, dans l'accomplissement de leurs mandats, puisse être compensé par ces indemnités.

S'agissant du fonctionnement des groupes politiques, tout d'abord, soyons clairs. Les plafonds que nous avons fixés ne représentent absolument pas une diminution par rapport à la réalité de ce qui a été dépensé par les groupes sur les années précédentes. Donc nous adaptions, y compris en intégrant les frais d'affranchissement et les frais de port de plis qui étaient, jusqu'à présent, en dehors des moyens de fonctionnement des groupes. Nous restons et nous devrions rester sur le même "trend" que celui de ces dernières années, pour ce qui est des dépenses des différents groupes politiques.

Troisième élément, sur les questions des frais de représentation, la Maire de Paris a souhaité que ses propres frais de représentation soient diminués de manière importante. C'était, y compris, un thème qui avait été abordé pendant la campagne électorale. Je noterai, ceci dit, que les frais de représentation de la Maire de Paris, donc de la Capitale, une ville de plus de 2 millions d'habitants, resteront très largement inférieurs aux frais de représentation de n'importe quel parlementaire de ce pays.

Enfin, sur la question que vous posez concernant les frais de représentation des maires d'arrondissement et le fait qu'il faille maintenant les justifier auprès de ceux qui remboursent et payent, c'est-à-dire du Secrétariat général du Conseil de Paris aujourd'hui.

Il n'est évidemment pas question - d'ailleurs quand nous souhaitons le faire - nous l'indiquons dans les projets de délibération - qu'ils puissent être rendus publics. Simplement ils doivent être justifiés car jusqu'à maintenant, ils ne l'étaient absolument pas.

Ils seront remboursés s'ils ne sont pas dépensés dans leur intégralité. C'est ce que nous introduisons aussi. Plutôt que de le faire en fin de mandature, où honnêtement, soyons réalistes, pour les maires d'arrondissement pouvoir re-justifier des frais qui ont été faits sur les six années précédentes, on vient sur quelque chose de compliqué, c'est pour cela que l'on a souhaité faire quelque chose de manière annuelle.

Un an, c'est ce que l'on fait pour une déclaration d'impôt. Voilà, on garde l'ensemble des justificatifs pendant un an. Au bout de l'année, on produit ses justificatifs, ce que l'on n'a pas dépensé, on le rembourse à la Ville, au Secrétariat général du Conseil. Par contre, nous n'avons pas indiqué dans ce projet de délibération - quand nous souhaitons le faire, nous l'indiquons - que ceci pourrait être rendu public.

Voilà pour répondre à vos questionnements, Monsieur LEGARET.

Pour ce qui est des amendements déposés par le groupe Ecologiste de Paris, deux éléments.

Premier élément pour ce qui est des frais de formation. Les frais de formation, les crédits de formation pour les groupes d'élus ont aujourd'hui un plafond qui est fixé par la loi, qui est un plafond que l'on peut considérer fort ou pas

fort, chacun comme il le veut, mais qui en tout cas est extrêmement loin d'être atteint au niveau du Conseil de Paris. Et c'est peu de le dire, nous sommes très en-dessous.

Aller dans le sens de votre amendement et réserver sur le budget du Secrétariat général du Conseil de Paris la totalité des crédits, en allant jusqu'au maximum, amènerait à geler à peu près 2 millions dans le budget du S.G.C.P. pour l'ensemble de l'année. Deux millions dont nous savons d'ores et déjà par expérience qu'ils ne seront pas dépensés.

Ce que je vais vous proposer, c'est de retirer votre amendement, en vous donnant une garantie, qui est une évidence parce que c'est la loi mais j'ai l'impression qu'il est utile de le rappeler dans cette enceinte : évidemment nous ne refuserons aucune formation qui soit demandée par des élus.

Le droit à la formation des élus est non seulement un droit reconnu par la loi, mais en plus quelque chose que nous défendons. Mieux les élus sont formés, que ce soit au niveau des arrondissements, que ce soit au niveau du Conseil de Paris, meilleurs normalement nos débats devraient être, et l'exercice de notre mandat devrait être d'autant plus efficace.

Il ne s'agit donc absolument pas de pouvoir limiter le droit de formation des élus, mais bien de pouvoir avoir une gestion efficace des deniers de la Ville de ce point de vue. Je vous le dis, nous ne refuserons pas les formations au sens de la loi et dans l'intégralité de ce que contient la loi.

A partir de ce moment-là, je crois que nous pouvons tous être d'accord sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de geler les crédits supplémentaires sur le compte du Secrétariat général du Conseil de Paris.

Sur le deuxième amendement qui consiste à avoir une liaison 3G, voire 4G sur les tablettes, je tiens d'abord à vous préciser que nous n'avons pas seulement diffusé ces tablettes aux Conseillers de Paris mais aussi à l'ensemble des Conseillers d'arrondissement. J'étais moi-même, sous la précédente mandature et pendant la dernière année, un de ceux qui ont testé le fonctionnement de ces tablettes et qui ont recommandé qu'au-delà du Wi-Fi il puisse y avoir une connexion téléphonique. Autrement c'est utilisable chez soi, à son bureau, dans pas mal d'endroits où il y a maintenant du Wi-Fi à Paris, mais c'est évidemment plus simple avec un fonctionnement de clé téléphonique.

Nous le testons de cette manière aujourd'hui effectivement pour l'Exécutif. Prendre des abonnements pour un peu plus de 500 Conseillers d'arrondissement et Conseillers de Paris entraînerait des frais supplémentaires importants pour cette année.

Ce que je vous propose, c'est tout simplement que nous voyons comment cela fonctionne cette année de cette manière, et que nous posons la question de l'inscription des crédits permettant d'avoir des abonnements de téléphonie mobile sur nos tablettes pour le budget 2015. Que nous partions du principe que ce soit un traitement égal pour l'ensemble des conseillers, qu'ils soient Conseillers d'arrondissement ou Conseillers de Paris, parce que nous avons tous besoin d'exercer notre mandat.

Aujourd'hui, on peut l'exercer avec cette tablette, notamment pour l'accès à ODS et donc au fonctionnement des Conseils, que ce soit les Conseils ODS Mairie pour les Conseils d'arrondissement ou ODS tout court pour le Conseil de Paris. C'est d'ores et déjà, même avec un simple fonctionnement Wi-Fi, puisqu'il y a du Wi-Fi dans les salles de conseil des mairies d'arrondissement, une possibilité d'avoir un bon fonctionnement au quotidien pour exercer notre mandat dans le cadre des Conseils.

Pour le reste, je vous propose qu'au mois de septembre ou octobre, dans la préparation du budget 2015, nous réétudions ensemble cette question et que nous voyons à ce moment-là si c'est nécessaire, y compris en ayant consulté les Conseillers d'arrondissement, pour voir si nous devons inscrire cette dépense supplémentaire - c'est tout de même plusieurs centaines de milliers d'euros, à partir du moment où cela concerne l'ensemble des conseillers - au budget de la Ville.

Je vous propose, à partir des éléments que je vous ai donnés de pouvoir retirer vos deux amendements.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Monsieur CONTASSOT, est-ce que vous retirez...

Pardon, une explication de vote.

D'abord M. CONTASSOT qui va répondre à la demande de retrait et je vous laisserai ensuite bien volontiers la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Sur le premier amendement concernant la formation, j'ai bien entendu ce qu'a dit Mao PENINOU, c'est-à-dire que ce sera l'intégralité de la loi, y compris les frais annexes aux frais pédagogiques qui seront bien pris en charge et dans les délais normaux. Comme c'était une demande tout à fait importante, nous retirons notre amendement sur le budget relatif à la formation.

Mais il n'écoute pas...

Je disais que vu tes engagements sur la prise en charge et tous les frais annexes à la formation, tel que c'est écrit d'ailleurs dans le CGCT, nous retirons notre amendement sur les frais de formation.

En revanche, pour le deuxième, nous dire qu'on réétudiera éventuellement la possibilité d'inscrire cela au budget, ce n'est pas un engagement, c'est nous dire : on en reparlera plus tard. Cela ne nous suffit pas. S'il y avait l'engagement de l'inscrire formellement et que la date d'effet soit au 1er janvier pour des raisons budgétaires, on aurait pu en discuter, mais nous dire simplement qu'on regardera si c'est utile ou pas, cela ne nous semble pas envisageable, donc nous maintenons l'amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Donc, avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous sommes bien d'accord.

Une explication de vote de Nicolas BONNET pour le groupe...

On n'entend pas très bien mais je ne peux me coucher non plus...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur l'adjoint, cher Mao, dans le prolongement de mon intervention de tout à l'heure, je dirais attention. Bien sûr, nous sommes pour la sobriété et l'exemplarité, mais les économies qui sont faites ne sont pas à la hauteur de ce que nous doit l'Etat. Il ne faut pas que l'on tombe dans des économies qui sont de l'affichage et qui finalement ne régleront en rien les problèmes budgétaires de la Ville.

Deuxième chose que je voudrais dire, il faut que les élus, tous les élus, quel que soit leur arrondissement, quel que soit leur statut, aient les moyens de travailler convenablement et à égalité de traitement.

Donc oui, nous voterons ce projet de délibération, mais nous serons très sensibles et très attentifs à la manière dont les élus seront traités, quels qu'ils soient, notamment je pense au Secrétariat dont chaque élu a besoin, je pense notamment à la préparation de leurs notes, leur préparation d'intervention, et c'est très important. Vous savez que dans notre groupe, dans nos rangs, nous avons beaucoup de personnes qui viennent des classes populaires et qui n'ont pas forcément fait l'ENA, qui n'ont pas forcément fait les grandes écoles et qui apprennent aussi en étant dans ces assemblées.

Donc, oui au droit à la formation, oui aux moyens nécessaires à tous les élus à égalité dans tous les arrondissements.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

Je mets aux voix, non pas l'amendement n° 40 qui est retiré, Monsieur CONTASSOT, mais le projet d'amendement technique n° 40 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 40 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 41 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 41 est repoussée.

Je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1004 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, SGCP 1004).

2014 SGCP 1005 - Adoption du code de déontologie des conseillers de Paris.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les projets de délibération SGCP 1005 et SGCP 1005 G ainsi qu'un certain nombre d'amendements, c'est donc l'adoption du Code de déontologie des conseillers de Paris. De la même façon, nous groupons les débats au Conseil général et Conseil municipal.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci.

Madame la Maire, Monsieur le représentant du Préfet de police, chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche est globalement favorable à la mise en place de ce nouveau Code de déontologie des conseillers de Paris et la signature d'une charte engageant les élus à l'impartialité, la transparence et la probité.

S'engager à plus de transparence et d'éthique au sein du Conseil de Paris, c'est réaffirmer devant les Parisiennes et les Parisiens que le mandat de conseiller de Paris sert uniquement à les représenter, les défendre et à trouver avec eux des solutions collectives pour améliorer leur qualité de vie au quotidien.

Remettre en valeur les questions d'intérêt public devant les intérêts particuliers, c'est rappeler le pacte républicain au niveau local et bannir publiquement les notions de favoritisme, de distinction entre telle citoyenne ou tel citoyen pour laisser place à une action publique portée uniquement par l'intérêt collectif.

De même, en prévenant toute situation de conflit d'intérêts et en surveillant toutes les interférences possibles entre engagement public et engagement professionnel ou personnel, nous nous assurons collectivement d'une gestion municipale plus saine.

Nous adhérons bien entendu au message concernant la probité des conseillers de Paris confirmant que les moyens qui leur sont attribués ne servent strictement qu'à l'exercice de leurs fonctions, mais nous émettons toutefois des réserves sur la proposition d'incompatibilité entre logement social et mandat d' élu au Conseil de Paris.

Une partie du Code de déontologie stipule en effet que les élus parisiens s'engagent à ne pas accéder ni disposer d'un logement locatif social géré par un bailleur social de la Ville de Paris. Concrètement, cela veut dire que, si on est conseiller de Paris, on ne peut pas habiter un logement social et, si on habite un logement social, on ne peut pas être élu.

Nous n'adhérons pas à l'application stricte de cette incompatibilité et le choix obligatoire entre être élu ou préserver son lieu de vie.

Voulons-nous refuser l'accès démocratique à la fonction d' élu municipal aux citoyens issus des couches les plus populaires de notre ville ? Faudrait-il habiter dans le privé ou être propriétaire pour pouvoir se présenter aux futures élections municipales ?

A notre sens, un élu local est par définition un élu de proximité, il a été reconnu et missionné par les concitoyens de son arrondissement, de son quartier et même de son immeuble pour les représenter et les écouter.

Quelle image donnons-nous alors lorsque nous demandons aux conseillers de Paris d'annoncer à leurs concitoyens qu'ils vont paradoxalement être obligés de quitter leur quartier, précisément parce qu'ils viennent de devenir leur représentant ?

Quelle solution donnons-nous aux conseillers de Paris qui ne se représenteront pas après 2020, lorsqu'ils ne pourront que compter sur les revenus de leur activité, pour ceux qui pourront la retrouver, et qui n'auront plus les moyens de vivre dans les appartements du secteur privé qu'ils ont été obligés de louer ?

Alors que les quartiers populaires parisiens ont encore atteint des taux élevés d'abstention aux dernières élections municipales, dont une grande partie appartient au parc social, nous ne pensons pas que les couper de leurs représentants favorise un regain d'intérêt de leur part.

La confiance entre les citoyens et nos institutions se gagne principalement sur le terrain, au plus près d'eux, dans une démarche permanente de dialogue.

Si elle part d'intentions louables, l'incompatibilité entre le fait d'être conseiller de Paris et occuper un logement social risque de générer des difficultés qu'elle entend précisément combattre.

Prenons garde donc au nom de la lutte contre les comportements condamnables à ne pas créer institutionnellement un nouveau fossé entre les élus et leurs concitoyens qui serait d'autant plus dommageable.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur TINTI.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Le Conseil de Paris souligne la détermination de Mme la Maire de Paris à mettre en œuvre rapidement de premiers engagements forts pris devant les Parisiennes et les Parisiens.

Les dossiers traités relèvent de politiques majeures dans l'amélioration de la qualité de vie : logement, transport, lutte contre la pollution, démocratie locale qui sont les premières pierres blanches de cette mandature posées pour que les premières réalisations puissent se faire rapidement.

Parallèlement, comme le débat le démontre ce matin, le renforcement de la confiance de nos concitoyens en leurs élus est un élément déterminant de notre capacité à convaincre et à agir.

Consciente de l'exigence accrue de nos concitoyens en la matière, la Maire de Paris a voulu renforcer les conditions de cette confiance en réduisant au maximum tout risque de conflit d'intérêts, en renforçant la transparence pour créer les conditions d'une plus grande exemplarité des élus parisiens.

Sans tomber dans l'excès, Mme la Maire de Paris nous invite dans l'intérêt de la démocratie et de la crédibilité de la parole de l'écu à adopter un Code de déontologie qui pose comme grands principes l'impartialité, la probité, l'assiduité et la prévention des conflits d'intérêts.

Sur cette base, ce Code donne la possibilité à chaque conseiller d'exprimer son soutien individuel en remplissant une déclaration d'engagement volontaire de transparence et de respect des règles de déontologie. A cela s'ajoute la possibilité de remplir une déclaration de patrimoine pour chacun des conseillers, qui sera publiée sur le site de Paris.fr.

Aujourd'hui, ce n'est qu'une première étape que nous franchissons. Le groupe Socialiste et Apparentés la franchit avec fierté et responsabilité. Il ne s'agit pas d'agitation moralisatrice, mais bien d'une prise en compte de l'exigence plus grande de nos concitoyens attendue à l'attention de leurs élus, en termes d'exemplarité et de crédibilité.

Monsieur l'Adjoint, merci de bien vouloir valoriser encore davantage ce projet de délibération important qui mériterait une approbation unanime de notre Assemblée et merci également de bien vouloir nous présenter les étapes à venir.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, mes chers collègues, la crise que nous connaissons n'est pas seulement sociale, environnementale et économique, elle est aussi une crise de confiance vis-à-vis de la sphère politique et de ses représentants.

Malgré des déclarations de patrimoine certifiées sincères, malgré des déclarations les yeux dans les yeux de probité indiscutable, malgré les engagements de respecter toutes les règles, notamment financières, lors des campagnes électorales, il arrive que des responsables politiques, y compris parmi ceux ayant exercé les plus hautes responsabilités, soient mis en cause pour leur comportement peu respectueux de la loi.

Ne voit-on pas d'ailleurs des élus condamnés pour fraude électorale continuer à se présenter à des élections sans aucune honte ?

Ne nous y trompons pas, toute déviation en la matière rejaillit sur l'ensemble des élus. Plutôt que de soutenir envers et contre tout ces erreurs, les partis politiques devraient sans hésiter condamner ces comportements et en tirer les conséquences.

Je note au passage que les mêmes qui n'hésitent pas à hurler contre les délinquants qui troublent la vie quotidienne des citoyens sont d'une étrange bienveillance à l'égard des délinquants politiques.

Un Code de déontologie pour notre Conseil est donc bienvenu. Pour notre part, nous approuvons toutes les modalités qui visent à prévenir les conflits d'intérêts. Source fréquente de dysfonctionnement, le conflit d'intérêts constitue une forme de corruption passive ou active qui ne peut être tolérée.

Nous avons noté avec une joie particulière la formulation sur l'assiduité. Que les conseillers et conseillères de Paris s'engagent à assister à l'intégralité des séances du Conseil pourrait paraître presque superfétatoire tant cela devrait être spontané.

Que dirait-on d'un salarié qui déciderait de venir quand il le souhaite, alors qu'il a postulé à un emploi ?

Pour notre groupe, c'est une évidence et nous attendons que cet engagement fasse l'objet d'un suivi et d'une communication régulière.

A cet égard, nous insistons pour que la signature de la feuille de présence soit organisée de façon un peu plus aléatoire, notamment pour la séance du Conseil général.

Nous avons cependant deux remarques à formuler.

La première concerne la forme. Nous aurions préféré que ce projet de délibération soit examiné en même temps que notre nouveau règlement du Conseil afin que nous puissions en débattre en amont et améliorer le texte qui nous est proposé.

La seconde remarque concerne le fond. Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises notre attachement à la diversité d'origine des conseillers et conseillères de Paris. Proposer qu'une fois élu(e)s les candidats ou candidates issu(e)s de milieux sociaux défavorisés et ayant bénéficié à ce titre d'un logement social, soient contraints de le quitter, est la meilleure façon de limiter ces candidatures.

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec la formulation et le soupçon de privilège qu'elle sous-entend. Nous proposons donc d'inverser la proposition : le droit au maintien doit être garanti, sauf situation anormale justifiant un départ.

De plus, nous sommes favorables, et là encore, nous l'avons déjà dit, à la suppression totale du plafonnement des surloyers et que cela commence par les élus.

De même, nous sommes surpris et, pour tout dire, déçus que pas un mot ne soit dit sur le cumul des mandats et ses conséquences, notamment en matière d'absentéisme. Nous avons soutenu la volonté du Gouvernement de limiter plus strictement les cumuls de mandats, mais force est de constater que, sur la plupart des bancs des partis politiques, les réticences l'ont emporté. Est-il crédible de prétendre exercer son mandat de conseiller de Paris avec une responsabilité ministérielle, par exemple ? Nous pensons que non. Pas plus d'ailleurs qu'avec un mandat de parlementaire !

Nous saluons donc votre décision, Madame la Maire, d'avoir choisi le mandat unique en démissionnant de votre mandat de conseillère régionale et nous regrettons vivement que votre exemple n'ait pas été suivi par toutes celles et tous ceux qui sont dans cette situation de cumul.

En conclusion, nous vous demandons de modifier la déclaration volontaire d'engagement, telle que nous l'avons proposée, et de permettre, si nécessaire, un réexamen de ces dispositions lors de l'adoption du règlement de notre Conseil.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sur ces bancs, comme dans les autres instances, le MODEM et l'UDI ont fait de la moralisation de la vie publique un point central de leur engagement. En tant qu'élus, nous avons en effet un devoir d'exemplarité. La moralisation de la vie publique est une exigence pour qui entend réhabiliter le système de représentation.

C'est à cette aune que les élus du groupe UDI-MODEM au Conseil de Paris placent leur action.

La défiance à l'égard de la classe politique atteint aujourd'hui des sommets, résultat de décennies de pratiques condamnables et d'un laisser-faire coupable. La campagne municipale qui s'achève s'est fait l'écho d'un fossé grandissant entre nos concitoyens et leurs représentants, avec des propositions ambitieuses en termes d'exemplarité.

On peut dès lors regretter aujourd'hui que la charte présentée par l'Exécutif ne prenne pas suffisamment la mesure de la nécessité d'actes forts permettant de retisser le lien de confiance entre les citoyens et leurs représentants. On peut aussi regretter qu'avant même son adoption, la charte soit déjà dévoyée, le principe de probité posant que les moyens mis à disposition des élus ne le sont que pour les tâches relatives à leur mandat et non à l'issue.

Bref.

Même si le projet de délibération précise qu'il s'agit là d'une première étape, nous aurions souhaité que le texte aille plus loin. Nous regrettons ainsi que le dispositif proposé ne soit pas la transposition volontariste de la loi votée par le Parlement en 2011, plus contraignante puisqu'elle rend obligatoires les déclarations d'intérêt et de patrimoine. Nous regrettons également qu'en dépit des engagements pris ces derniers mois, la question de la présence d'élus au Conseil de Paris dans le parc social de la Ville ne fasse pas l'objet d'une règle plus stricte, ne souffrant d'aucune exception.

Non pas parce que les élus doivent avoir moins de droits, mais parce qu'en raison du manque de transparence qui prévaut aujourd'hui dans l'attribution des logements sociaux, le fait de permettre à un élu, quand bien même sa situation le justifierait, de conserver son logement social, contribuera à donner le sentiment à nos concitoyens d'une inégalité de traitement inacceptable au profit des élus.

Pour autant, et parce que notre groupe s'est toujours fermement engagé en faveur de la responsabilisation et de la transparence, nous voterons ce projet de délibération, ainsi que les amendements déposés par le groupe UMP, qui renforcent utilement le dispositif proposé et nous demeurerons exigeants quant aux étapes futures, avec le souci que la Ville devienne exemplaire en matière de moralisation de la vie publique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Les bonnes idées sont faites pour être partagées et nous nous félicitons de voir que, sur ce projet, vous reprenez une idée déjà mise en place sur nos listes UMP-UDI-MODEM dans la campagne. Nous avons, en effet, de notre côté, signé une charte d'engagement extrêmement exigeante, plus exigeante, à la vérité, que celle que vous nous proposez aujourd'hui.

Nous nous réjouissons que vous embrayiez à notre suite sur cette voie.

Oui, mes chers collègues, l'impartialité doit être garantie, protégée, choyée. La règle du déport, par exemple, est une bonne règle. Nous proposons d'ailleurs qu'un dispositif d'alerte y soit ajouté pour appeler l'attention des élus sur un risque de conflit d'intérêts qui aurait pu échapper à leur vigilance.

Oui, il n'est pas souhaitable que les conseillers de Paris soient logés en logement S.R.U. ; les élus de notre groupe ont pris des engagements à cet égard.

En revanche, nous trouvons que le processus de contrôle des engagements, prévu dans le Code de déontologie, n'est pas clair. Les déclarations d'impartialité, comme les déclarations de probité, ne suffisent pas tout à fait.

En matière de vertu, il faut toujours se méfier des déclarations, des phrases qui commencent par : "moi, je suis comme ceci", "moi, je suis comme cela". Les vertus gagnent à être constatées par d'autres plutôt que revendiquées par l'intéressé.

En matière de déontologie, c'est le contrôle, y compris l'impartialité du contrôle, qui fait la différence et, sur ce point, votre texte n'est pas clair. Qui contrôlera ? Quelles sanctions seront prises ? Des précisions et même des engagements sont indispensables.

Enfin, insuffisamment précise sur le contrôle, votre charte est aussi insuffisamment exigeante, notamment sur les voyages. Nous proposons, en la matière, de nous inspirer de la charte de l'Assemblée Nationale. Il s'agit de demander à chacun de déclarer les voyages accomplis à l'invitation d'une personne morale ou d'une personne physique.

L'intérêt de cette mesure, vous l'avez compris, c'est d'éviter qu'un élu ne tire avantage de sa situation pour se faire financer des voyages qui ne seraient pas parfaitement justifiés par l'exercice de ses fonctions. C'est parce que cette mesure est de bon sens, et surtout de transparence, qu'elle a été adoptée à l'Assemblée Nationale.

Alors, nous avons rédigé un amendement en ce sens. A noter que l'Exécutif, en la personne de Mao PENINO, nous a proposé une modification qui serait d'avancer les termes "ces éléments sont rendus publics" d'un membre de phrase pour les placer entre "leur fonction" et "pour les uns comme pour les autres". Cet amendement, même s'il en rabat un peu par rapport à la transparence, nous semble acceptable. En effet, à ce moment-là, les voyages seraient rendus publics et les justifications seraient laissées à la disposition de qui contrôle.

Cela dit, cela nous ramène à la question précédente : qui contrôle ?

En tout cas, nous vous proposons cet amendement. Nos citoyens ne comprendraient pas, je crois, que vous ne votiez pas cette mesure.

Comment concevoir que l'on déclare tout cadeau, et nous y souscrivons, d'une valeur supérieure à 150 euros, et pas des voyages d'une valeur souvent bien supérieure ? Nos concitoyens penseraient alors que ce code n'est qu'un paravent de vertus, utile à cacher dans son ombre profonde des pratiques moins présentables.

Nous ne vous soupçonnons pas d'une telle duplicité, bien sûr. Aussi, voterez-vous cet amendement, comme, de notre côté, nous voterons pour cette charte.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je trouve que la démarche d'instaurer un code de déontologie est intéressante et je l'approuve, mais en l'état, elle manque d'ambition, voire sur certains aspects pose question.

Je l'adopterai mais je propose des amendements pour l'améliorer.

J'en profite pour saluer de nouveau que, depuis 2001, nous pouvons être fiers qu'une page se soit tournée dans la gestion parisienne : celle de l'affairisme.

Je tiens néanmoins à réaffirmer qu'avec Alexis CORBIÈRE, sous l'ancienne mandature, nous nous étions opposés au fait que la Ville de Paris ne soit plus partie civile dans l'affaire des emplois fictifs de CHIRAC.

Concernant les conflits d'intérêts et la probité des élus, les élus du Conseil de Paris, comme l'ensemble des élus de la République, doivent s'engager à respecter la loi. Ce code, sur cet aspect, n'apporte rien de nouveau par rapport à la loi, mais je peux comprendre qu'après des affaires, certes distinctes, mais je pense à l'affaire CAHUZAC, à celle d'Aquilino MORELLE, certains aient besoin de remettre des pendules à l'heure.

Mais que l'Opposition ne s'en gausse pas ! Parce que, après les années d'affairisme à la Ville de Paris, via CHIRAC et TIBÉRI, de nombreux dossiers sont brûlants dans les affaires SARKOZY, WOERTH, COPPÉ. Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser !

Il est vrai que notre démocratie est malade !

Malade d'un système qui tend à l'oligarchie par la collusion entre les intérêts privés, médiatiques et politiques.

Une Ve République à bout de souffle qui vire à un système quasi monarchique. Ah ! Si seulement le Président de la République avait osé convoquer une constituante, instauré un référendum révocatoire, je peux vous assurer qu'on aurait moins d'exemples de corruption, de conflits d'intérêts à tous les échelons de la vie publique.

Plus nos politiques feront la part belle aux intérêts privés contre l'intérêt général, plus les affaires relatives à des conflits d'intérêts seront nombreuses. Aussi, plus nous créerons des conditions d'implication citoyenne, de contre-pouvoir, plus nous pourrons lutter contre ces conflits d'intérêts et de fait, répondre à l'intérêt général, social et écologique.

La notion d'un code de déontologie n'a intérêt que s'il va au-delà des obligations actuelles fixées par la loi et qui s'imposent d'ores et déjà à l'ensemble des élus.

Concernant l'obligation d'assiduité des élus, des pénalités sur indemnités sont d'ores et déjà prévues en cas d'absence injustifiée, mais reconnaissons que dans les faits, nos assemblées sont vite clairsemées le lundi soir et le mardi - regardez - dès la fin de la matinée.

Ne pourrions-nous faire évoluer l'obligation de signature de présence par demi-journée par exemple ?

Mais il me semble que pour que les élus puissent se consacrer pleinement à leur mandat, il serait souhaitable qu'ils ne cumulent avec aucun autre mandat. Je remarque d'ailleurs et je tiens à saluer la Maire de Paris, qui a décidé de ne plus siéger au Conseil régional.

Aucun élu ne devrait siéger au Conseil de Paris et au Conseil régional ou à l'Assemblée Nationale, au Sénat, ou au Parlement européen. Notre code de déontologie pourrait aller au-delà de la loi et s'engager en faveur du mandat unique.

Une évolution forte et marquante que nous devrions prendre est celle de la suppression des jetons de présence, des rémunérations ou indemnités complémentaires touchées par les conseillers de Paris lorsqu'ils siègent, au titre de leur mandat de conseiller municipal ou de conseiller général, dans des organismes divers comme les sociétés d'économie mixte.

Ces indemnités supplémentaires, ou rémunérations aux jetons de présence, n'ont pas lieu d'être puisque les conseillers de Paris bénéficient d'indemnités au titre du Conseil général et du Conseil municipal.

Pour les organismes où la suppression ne pourrait pas être instaurée, ces indemnités complémentaires pourraient au moins faire l'objet d'une information totalement transparente, être globalement collectées par la collectivité et réparties de façon objective et motivée, et suite à une délibération du Conseil de Paris.

Quand on voit la longue liste qui est transmise à ce Conseil, de tous les organismes, pourquoi n'est-il pas indiqué à combien s'élèvent ces jetons de présence ? Le citoyen a le droit de savoir ; l'élu aussi !

Concernant les élus et le logement social, je réaffirme que les élus parisiens doivent avoir les mêmes droits et respecter les mêmes droits et règles que l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Les élus parisiens et parisiennes, comme tout citoyen et citoyenne, s'ils sont locataires d'un logement social au sens de la loi S.R.U., doivent s'engager à accepter des suppléments de loyer ou à quitter leur logement si leur revenu, du fait de l'indemnité d'élu assurée pendant ses six années de mandat, se retrouve au-dessus des plafonds de ressource dudit logement social.

Mais, mes chers collègues, aucun citoyen ou citoyenne ne doit se voir dissuader de candidater au mandat municipal et général sous prétexte qu'ils seraient locataires d'un logement social au sens de la loi S.R.U., car le mandat d'élu ne saurait être réservé aux seuls électrices et électeurs parisiens locataires du privé ou propriétaires de leur appartement, sous peine de régresser à l'époque du suffrage censitaire.

Mes chers collègues, pour finir, je voterai ce code de déontologie, mais je présente des amendements qui lui donneront selon moi bien plus de poids.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

J'en profite pour accueillir les élèves et leurs enseignants d'une classe de CM2 de l'école Paul-Vaillant Couturier de Clichy-sous-Bois. Bienvenue à vous.

Débat important sous vos yeux et vos oreilles.

Pour répondre à ces prises de parole, je donne la parole à M. Mao PENINOU, à qui je redemanderai de bien vouloir préciser la réponse de l'Exécutif sur les différents amendements.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je n'y manquerai pas, Madame la Présidente.

Chers collègues, je voudrais d'abord remercier l'ensemble des intervenants, car ce n'est pas toujours le cas... c'est régulièrement : je voudrais rassurer notre public, mais ce n'est pas toujours le cas que nous pouvons avoir un débat aussi constructif dans le cadre du Conseil de Paris.

La question de la déontologie est évidemment une question qui traverse l'ensemble des assemblées, et qui traverse aujourd'hui le Conseil de Paris au moment où nous installons son fonctionnement pour la mandature, et donc pour les six années qui viennent.

Ces dernières années, nos concitoyens ont été particulièrement sensibles à la multiplication de mises en lumière de conflits d'intérêts, de scandales, de compromissions d'un certain nombre d'élus, et les assemblées, à commencer par les assemblées parlementaires et aujourd'hui notre assemblée, ont choisi de mettre en place des codes de déontologie de plus en plus stricts.

Cela me semble à la fois nécessaire pour notre bon fonctionnement, mais aussi nécessaire pour essayer, en tout cas, de conserver un lien de confiance entre nos concitoyens et les élus.

Le code de déontologie que nous vous proposons aujourd'hui, ainsi que les déclarations d'engagement volontaire dont nous l'accompagnons constituent aujourd'hui une première étape de ce dispositif.

La deuxième étape de ce dispositif viendra au conseil de juin ou de juillet, avec la mise en place de la commission de déontologie qui aura, et je répons par là même aux interrogations de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui aura la charge de la vérification de l'ensemble des engagements que nous prenons aujourd'hui et de leur mise en pratique.

Arriver à avoir un comportement qui relève à la fois de l'éthique et de la déontologie a longtemps relevé du personnel, du choix de chaque élu. Cela continuera sans aucun doute à être comme cela pour une part.

Mais le fait que nous nous dotions de règles nous permet de garantir à nos concitoyens un certain nombre de choses, et je crois que c'est aujourd'hui tout à fait positif.

Je voudrais répondre aux différents intervenants.

D'abord à M. CONTASSOT, qui me disait que sur la forme, il aurait souhaité que ce code puisse être débattu en même temps que notre règlement intérieur. Je le comprends, mais je pense en même temps qu'il y avait une urgence à pouvoir le faire dès notre installation. Nous mettons aujourd'hui en place la commission du règlement intérieur, et si nous avons six mois donnés par la loi pour le mettre en place, nous souhaitons le faire au plus tard au Conseil de juillet. Mais je crois qu'il était important de pouvoir donner un signe immédiat.

En revanche, nous avons justement ce temps, en même temps que nous discuterons du règlement intérieur, pour mettre en place la commission de déontologie elle-même, mettre en place son cahier des charges et son mode de fonctionnement. Et je crois que c'est sur ce point que nous pourrions avancer ensemble pour que les choses soient les plus précises possibles dans la vérification.

Dans la vérification, mais aussi dans l'exact contenu, notamment en ce qui concerne le logement social. Je suis très sensible aux différentes interventions qui ont pu être celles de Maires d'arrondissement, qui ont été celles aujourd'hui du groupe Communiste et Front de gauche, du Groupe des Écologistes de Paris, le groupe Socialiste m'a saisi aussi sur la question à de nombreuses reprises, et Danielle SIMONNET vient d'y revenir.

Je suis très sensible à cette idée qu'il ne faut pas, par déontologie, empêcher un certain nombre de nos concitoyennes et de nos concitoyens de pouvoir candidater ou bien être élus en fonction de leurs conditions sociales.

Il est évidemment indispensable que ce ne soit pas en fonction des revenus, de sa propre situation sociale ou de sa situation familiale que l'on puisse être empêché d'accéder à un mandat d'élu, et notamment à travers la question très symbolique du logement social au sens de la loi Solidarité et renouvellement urbain.

Je veux donc dire ici à l'ensemble des groupes qu'il ne s'agit évidemment pas d'interdire que des élus puissent être en logement social parce que leur condition sociale ou leur situation familiale le leur imposerait et qu'évidemment, ce sera à la commission de déontologie, et ce sera au cahier des charges que nous lui fixerons, et

sur lequel nous serons amenés à nous prononcer sans aucun doute au mois de juin ou au mois de juillet prochain, que se mettra en place le fait que par contre, il faut être extrêmement vigilant sur le fait que des élus ne puissent pas accéder au cours de leur mandat à un logement social, car auquel cas le soupçon de rupture d'égalité serait extrêmement important, mais aussi qu'ils ne puissent pas rester dans un logement social si leurs conditions sociales et familiales ont changé, ce qui est permis à un certain nombre de Parisiens, notamment à travers le processus des surloyers. C'est sur ce point que j'ai un désaccord avec Danielle SIMONNET.

On ne peut pas, quand on est élu, être exactement au même régime que tout le monde. Donc il faut prendre en compte la situation de chacun, il faut que cette commission puisse dire ce qui est juste et ce qui ne l'est pas. Mais on ne peut pas, je considère que l'on ne peut pas rester dans un logement social que l'on aurait acquis, dans lequel on aurait été désigné plusieurs années auparavant, une fois que sa situation sociale a changé. C'est peut-être d'ailleurs un jour ce qu'il faudrait faire pour l'ensemble des titulaires de logement social. Ce n'est pas tout à fait le cas : on fonctionne par surloyer, on ne fonctionne pas par expulsion. Et vous le savez très bien. C'est très limité, vous le savez très bien.

Je crois que nous avons sur ce point un devoir d'exemplarité. Je vous propose que l'on s'en remette pour cette question à la discussion que nous aurons ensemble sur le cahier des charges, qui sera celui de la commission de déontologie.

Deuxième élément, par rapport aux divers éléments que nous a proposés Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. D'abord, je voudrais me féliciter que l'on ait pu, sur le premier amendement qui est déposé par le groupe UMP, avoir un échange depuis hier, tout au long de la séance, pour arriver à la meilleure formulation possible pour prendre en compte les voyages. Je vais être tout à fait honnête avec nous : spontanément, nous considérons que les voyages étaient pris en compte comme le reste. Mais le doute que vous avez émis là-dessus, et le fait que vous ayez ressenti le besoin de le préciser à travers un amendement, prouve sans doute que les choses n'étaient pas assez claires et que, donc, il est nécessaire de le préciser.

Après des échanges que nous avons eus depuis hier, je crois que nous pouvons dire que nous sommes arrivés à une formulation commune qui est la plus claire possible sur la question des voyages qui sont pris en charge par des tiers et sur la manière dont on doit pouvoir justifier les frais afférents.

Donc je vous confirme qu'au nom de l'Exécutif, je donnerai un avis favorable à cet amendement, ce qui prouve, encore une fois, que nous pouvons construire ensemble dans ce domaine.

Je suis plus dubitatif, et donc je donnerai un avis défavorable, si vous le conservez en l'état, sur votre deuxième amendement. Pourquoi ? Parce qu'il veut appliquer la même chose sur les voyages que celle sur les conflits d'intérêt.

Or, ce n'est pas exactement la même chose, c'est-à-dire remonter 5 ans en arrière uniquement pour ceux des Conseillers de Paris qui auraient, dans les 5 ans précédents, exercé d'ores et déjà des mandats.

D'une part, c'est extrêmement difficile de remonter 5 ans en arrière et de pouvoir justifier l'ensemble des frais de voyages ayant éventuellement été faits, d'autant plus que personne n'en était prévenu à l'époque.

D'autre part, cela introduit une rupture d'égalité entre les Conseillers de Paris qui avaient déjà un mandat précédemment et ceux qui n'en avaient pas. On rentre dans quelque chose qui semble extrêmement difficile à vérifier et qui, en plus, introduit des éléments d'inégalité.

Ce que je vous proposerai, c'est de retirer cet amendement, que l'on se concentre aujourd'hui sur ce que l'on fait maintenant, ce que l'on va faire dans les années qui viennent et que l'on ne soit pas, vous l'avez bien dit, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, dans la déclaration d'intention, mais dans la réalité. Vouloir se dire que l'on va remonter sur des voyages éventuellement effectués les 5 dernières années, relève plus de la déclaration d'intention dans la possibilité de vérification, que dans la réalité. Et donc, si vous ne retirez pas cet amendement, j'y donnerai un avis défavorable.

Troisième point, votre troisième amendement qui est sur le dispositif d'alerte. J'en comprends et partage l'intention. En effet, nous savons tous qu'il y a, dans certains Conseils de Paris, jusqu'à 900 projets de délibération et qu'il n'est pas évident, pour les un peu plus de 160 Conseillers de Paris, de pouvoir vérifier s'il n'y aurait aucun conflit d'intérêt sur l'ensemble des 900 projets de délibération. Ceci dit, je crois que, là aussi, cela va dépendre de ce que nous allons mettre dans cette commission de déontologie et des moyens que nous allons lui donner pour fonctionner.

Ce que je vous propose donc, parce qu'aujourd'hui le Secrétariat général du Conseil de Paris n'aurait absolument pas les moyens ni humains ni techniques de pouvoir faire cela, de réintroduire cet amendement, en tout

cas cette discussion, au Conseil de juin ou au Conseil de juillet quand nous mettrons en place cette commission de déontologie, car je crois que ce sera à elle de pouvoir faire ce travail-là, en fonction des moyens et des décisions que nous prendrons.

Donc, je vous propose de retirer cet amendement, que l'on puisse se reposer la question, parce qu'il faudra apporter une réponse concrète - j'en suis tout à fait conscient - au moment de la mise en place de cette commission de déontologie au mois de juin ou, au pire, au mois de juillet prochains.

Enfin, sur les amendements déposés par Mme Danielle SIMONNET, nous avons, sur le premier, un désaccord. Vous nous indiquez qu'il ne saurait y avoir d'indemnité complémentaire à l'indemnité du Conseiller de Paris, en fonction d'un investissement particulier. Je vous ferai remarquer que c'est d'ores et déjà le cas pour les membres de l'Exécutif qui disposent de délégations thématiques, adjoints à la Maire. C'est d'ores et déjà aussi le cas pour les conseillers délégués, que ce soit au niveau parisien ou que ce soit dans les arrondissements. Vous semblez là introduire une distorsion sur le fait que ce qui ne poserait aucun problème pour les adjoints au maire ou pour les conseillers délégués, poserait des problèmes pour l'exercice de mandat au sein de sociétés d'économie mixte ou d'un certain nombre d'organismes.

Je ne suis pas d'accord. Pourquoi ? Parce que ces mandats sont aussi des mandats d'exercice politique. Il ne s'agit pas de siéger dans des organismes ou des sociétés d'économie mixte pour gérer le privé ou je ne sais quoi qui serait sale. Il s'agit là, dans ces organismes, d'orienter politiquement et de tenir un langage politique qui est celui du Conseil de Paris et qui est celui d'un Exécutif, sur comment est-ce que l'on oriente les choses, comment on utilise ces sociétés d'économie mixte comme des instruments de politique publique.

Donc, je ne fais pas de différence de nature entre les deux, même s'il y a bien évidemment des différences de régime. Là où je vous rejoins, c'est sur la nécessité de la transparence. Je me suis exprimé sur ce point dans la presse ce matin. Je crois que l'ensemble des groupes a eu la transparence aujourd'hui sur ce que sont l'ensemble des rémunérations qui, par ailleurs, restent extrêmement limitées, et en nombre, et en montant.

Deuxième élément, sur le logement social, je n'y reviens pas, j'ai exprimé notre désaccord.

Troisième élément, sur la question du cumul. Il se trouve que je suis depuis de nombreuses années un fervent défenseur du mandat unique, d'ailleurs pas simplement parlementaire, mais quel qu'il soit. Peut-être cela relève-il de l'éthique. Je me l'applique à moi-même, chacun est libre de se l'appliquer ou pas, de ce point de vue, dans les limites de la loi. Honnêtement, faisons ce que nous pouvons faire. Nous avons des règles au Conseil de Paris. Nous n'avons pas la possibilité, comme Conseil de Paris, d'imposer des règles sur la question du cumul des mandats.

Ce que je vous propose, c'est que les uns, les autres, qui sont convaincus par cette question, nous continuions à militer vers le Parlement pour obtenir un jour, je l'espère, ce mandat unique couplé. Vous pouvez compter sur moi pour ce combat-là, mais pas pour faire un amendement aujourd'hui dans un Conseil de Paris qui n'a pas la possibilité d'en décider. Sur toutes ces questions, qui sont des questions de déontologie, qui sont des questions d'éthique, faisons dans le cadre du droit et faisons dans le cadre de ce que nous pouvons faire comme assemblée, et ne faisons pas simplement de la déclaration d'intention, aussi louable soit-elle.

Merci.

Mme Colombe BROSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais donc passer au vote.

Nous allons d'abord mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42, déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

L'amendement n° 42 D du groupe UMP se substitue à l'amendement n° 42 A, avec un avis favorable de l'Exécutif. Nous passons au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 D déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 D est adoptée à l'unanimité.

En ce qui concerne l'amendement n° 42 B, déposé par le groupe UMP, c'est avec un avis défavorable s'il n'était pas retiré. Est-il retiré, Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, il est retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Il est retiré. Concernant l'amendement n° 42 C, déposé par le groupe UMP, c'est aussi avec un avis défavorable s'il n'était pas retiré - celui sur lequel M. PENINOU vous propose une clause de revoyure en juin ou juillet -. Retiré également, je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGCP 1005 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, SGCP 1005).

Merci à vous, preuve que notre Assemblée est capable à l'unanimité de faire des pas en avant sur le mode de fonctionnement, merci.

Oui, Monsieur de SAINT-ETIENNE ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Il n'y a toujours pas de particule !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous présente toutes mes excuses.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Au groupe UDI nous avons une interrogation sur ce que vous avez dit sur la transparence, suite à l'intervention de Mme SIMONNET.

Les jetons de présence vont être publiés nominalement ou pas ? Ce n'est pas clair.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous suggère de vous voir dans les couloirs pour avoir des explications et qu'on s'en tienne à notre ordre du jour et à la façon dont nous fonctionnons.

Nous passons donc à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 43...

Voyez-vous, nous avons débattu.

Chers amis, vous ne pouvez pas être dans l'injonction paradoxale permanente sur le fait de nous dire : "Nous prenons du retard" et rallonger les débats. Nous avons eu tout le temps du débat, voyez-vous pour avoir les précisions.

Le vœu n° 43 est relatif à la présidence de la Commission d'appel d'offres et la parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET...

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Ce n'est pas normal, où est la transparence ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mais c'est le règlement intérieur, Monsieur.

Oh la la ! Alors, Monsieur SAINT-ETIENNE, nous allons donc donner la parole à M. PENINOU pour une minute pour répondre à cette question fondamentale, mais ne venez pas me voir pour me demander de ne pas respecter le règlement intérieur.

C'est très mignon, ces injonctions paradoxales.

Monsieur PENINOU, en une minute par contre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur SAINT-ETIENNE, Madame SIMONNET, chers collègues, l'ensemble des jetons de présence et indemnités qui sont liés à des représentations du Conseil de Paris dans des organismes extérieurs au Conseil de Paris sont contenus dans un projet de délibération que nous adoptons en même temps que nous y nommons les représentants du Conseil de Paris.

Donc, la transparence de ce point de vue sur quoi donne quoi en termes d'indemnités est d'ores et déjà existante.

Ce que j'ai cru comprendre dans la demande de M. SAINT-ETIENNE, c'est qu'en plus il y a une publication nominative. Je vous propose que l'on aborde cela quand on abordera la question de la Commission de déontologie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la présidence de la Commission d'Appels d'Offres.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la présidence de la Commission d'appels d'offres.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - J'espère que, sur le vœu n° 43, la réaction de la majorité ne sera pas tout feu tout flamme. Il s'agit de proposer qu'un élu de l'opposition puisse présider la Commission d'appel d'offres.

C'est une façon, je crois, d'abord, de donner toute sa place au pluralisme. La majorité l'a proposé pour certaines Commissions et il nous semble qu'en ce qui concerne cette Commission d'appel d'offres, qui a un rôle institutionnel très important, ce serait une avancée.

Je ne serai pas plus long, en moins d'une minute, c'est un vœu qui se suffit à lui-même.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je donne la parole au tout feu tout flamme Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Mais non, mais non !

Vous avez présenté les choses de manière extrêmement rapide, je vais vous faire une réponse extrêmement rapide : notre avis va être défavorable.

Autant la transparence démocratique justifie d'accorder des présidences de Commissions à des membres de l'opposition comme instances de contrôle de l'Exécutif, autant il s'agit là de la cohérence de l'action publique, puisque c'est l'Exécutif qui assume les choix opérés par la C.A.O. en termes de responsabilité et de gestion, donc nous souhaitons que cela reste l'Exécutif.

Il y a par ailleurs manifestement aussi des questions de légalité sur ce point, mais je voudrais ne pas aborder ces questions et en rester au simple problème de principe : c'est assez simple, c'est une Commission d'appel d'offres, elle est présidée par l'Exécutif parce que c'est l'Exécutif qui assume ses choix.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DPE 1003 - Avenant à la convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour définir les modalités de recours à celle-ci pour satisfaire les besoins en véhicules terrestres de la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPE 1003 concernant un avenant à la convention avec l'U.G.A.P., l'Union des groupements d'achats publics, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 44.

La parole est à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération et son amendement sont la preuve de votre double discours sur la place du diesel dans le parc automobile de la Ville.

Hier, nous avons débattu de votre vœu relatif à la pollution. Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en a souligné l'ambiguïté sur la question du diesel. Je rappelle que vous vous engagez à supprimer seulement les véhicules légers diesel, vous omettez sciemment de parler du parc des véhicules utilitaires, des transports automobiles municipaux et de la Direction de la Propreté et de l'Eau. Or, ce sont précisément les plus nombreux et les plus polluants.

Hier, nous vous demandions dans un vœu de nous présenter un état des lieux de la flotte municipale dans son ensemble. Gênés aux entourures, vous nous avez refusé cette transparence en rejetant notre vœu. Or, les statistiques en matière de consommation de carburant de la Ville attestent d'une diésélisation importante de son parc automobile.

L'avenant à la convention avec l'U.G.A.P. vise à prolonger d'un an l'achat de bennes à ordures ménagères, de balayeuses, de laveuses et plus généralement de véhicules utilitaires et poids lourds. En Commission, nous vous avons demandé le bilan de la convention pour connaître le nombre de véhicules achetés et leur motorisation. Ce bilan devait nous être communiqué avant la séance, il n'en a rien été. Nous réitérons donc notre demande d'avoir un bilan pluriannuel des achats de véhicules de la D.P.E.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Paris est très en retard sur les véhicules électriques. Pas très loin d'ici, des communes voisines ont fait le choix de bennes à ordures 100 % électriques depuis 2011. Les premiers retours sont très bons : moins de bruit, moins de gêne pour les riverains, 1.300 tonnes de CO₂ économisées par an et par camion, aucune émission de particules contrairement aux motorisations diesel. De même, on peut regretter que les engins de nettoyage électrique ne soient pas plus nombreux à Paris. L'argument du coût ne tient pas quand on veut faire preuve de volontarisme et d'exemplarité.

En Commission, vous nous avez présenté un amendement technique, il complète l'exposé des motifs de l'avenant en précisant qu'aucun véhicule diesel ne pourra être commandé. Or, rien n'est modifié dans la convention. Une nouvelle fois, vous ne vous engagez à rien dès qu'il s'agit de textes à force exécutoire. Comme hier sur la pollution, vous restez sur des déclarations d'intention.

Permettez-nous donc de douter de votre engagement. Vous ne pouvez pas demander aux Parisiens de renoncer aux véhicules thermiques sans donner l'exemple pour l'ensemble de la flotte municipale.

Vous comprendrez donc que, fidèles à nos engagements de campagne, nous voterons contre ce projet de délibération et son amendement technique.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Vous tirez un peu les choses par les cheveux et, venant de ma part, vous imaginez comme c'est important.

D'une part, il y a manifestement soit un problème informatique soit une méconnaissance. En tout cas, vous nous aviez demandé un bilan, nous avons fait le bilan et j'avais demandé à ce qu'il vous soit envoyé. Il vient de m'être confirmé qu'il vous l'a été en fin de semaine dernière. Peut-être qu'il y a un problème sur ce point, nous allons vérifier, mais en tout cas ce bilan a été fait.

Donc, il a dû y avoir un problème, auquel cas on vous le renvoie tout de suite, mais normalement cela a dû vous être envoyé, le document existe maintenant.

Deuxième élément, oui, nous n'achetons plus aucun véhicule diesel et je peux vous dire qu'en matière de propreté cela va être extrêmement compliqué parce que, pour ce qui est des engins légers, on arrive à trouver des substitutifs à peu près partout, mais, pour ce qui est des engins lourds, c'est-à-dire d'une part les plus grosses bennes, d'autre part des engins de chaussée - vous savez que nous avons des engins qui lavent les trottoirs et nous avons des engins qui lavent les chaussées -, il n'y a pas aujourd'hui, parmi les trois principaux constructeurs avec lesquels nous travaillons qui sont Renault Trucks, Iveco et Mercedes, il n'y a pas aujourd'hui de châssis avec moteur qui ne comprenne pas du tout de diesel. Nous avons du mixte, c'est-à-dire à la fois électrique et diesel ou à la fois essence et électrique, mais nous n'avons pas quelque chose qui puisse fonctionner soit uniquement au gaz naturel de ville (GNV), soit uniquement à l'électrique. Cela nous complique la vie, y compris parce qu'on tire sur la durée d'utilisation d'un certain nombre d'engins que nous ne pouvons pas remplacer.

Nous avons entrepris des démarches auprès des constructeurs, d'une part, pour les sensibiliser à ceci. D'autre part, nous avons repris des démarches auprès des autres grandes villes, qu'elles soient françaises ou européennes, parce qu'on est sur un marché européen pour ce qui est de ces engins, de manière à ce qu'ils fassent la démarche dans le même sens que nous.

Nous aurons par ailleurs, au mois de décembre prochain, un salon des constructeurs d'engins de nettoyage, qui aura lieu à Lyon et auquel nous nous rendrons, justement avec nos collègues des autres villes, pour peser sur les constructeurs pour que nous puissions obtenir de tels engins.

Il ne suffit pas de changer un moteur, soyons clairs, il y a besoin que les ingénieurs se mobilisent pour créer les moteurs qui vont sur de tels châssis, mais je peux vous assurer que l'amendement que nous avons introduit nous permet aujourd'hui, sur tous les engins de nettoyage de trottoirs et les bennes les plus petites, de pouvoir nous passer de diesel dans l'ensemble de nos achats.

Donc pas de procès d'intention. Comme l'ensemble de nos collègues de l'ensemble des villes, nous sommes confrontés à cette problématique. Nous avons fait un choix qui est extrêmement clair, il y a maintenant plus d'un an de cela, puisque cela date de décembre 2012.

Nous nous y tenons et je suis absolument certain que l'ensemble des Conseillers de Paris sont extrêmement vigilants au fait que l'on s'y tienne, et c'est normal que vous soyez vigilante sur cette question, mais je vous en redonne la garantie : nous n'achetons plus aucun véhicule diesel, même si aujourd'hui cela peut, dans les mois qui viennent s'il n'y a pas d'évolution rapide du point de vue du constructeur, commencer à nous poser de vrais problèmes.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Mao PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 44 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 44 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 1003 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2014, DPE 1003).

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM relatif à l'information des locataires en matière d'installation de téléphonie mobile.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : le vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par les groupes UMP et UDI - MODEM, est relatif à l'information des locataires en matière d'installation de téléphonie mobile.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour une minute.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ma collègue, Mme Fadila MÉHAL et mon collègue, M. Christian HONORÉ, nous déposons ce vœu parce que beaucoup de Parisiens se plaignent des antennes relais et du manque d'information, à la fois sur leur implantation et sur leur nocivité.

C'est la raison pour laquelle nous présentons ce vœu qui demande simplement que la Maire de Paris rappelle aux bailleurs sociaux, aux propriétaires, leur obligation d'information à destination des locataires quant à l'installation et la modification d'installation de téléphonie mobile.

Deuxième demande, que la Maire de Paris informe les Parisiens de la possibilité de demander à l'Agence nationale des fréquences une mesure d'exposition aux champs électromagnétiques à son domicile.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Madame MÉHAL, souhaitez-vous rajouter un mot ? Non.

La parole est à M. Mao PENINOU pour vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci de ce vœu.

D'une part, vous dire que le rappel aux bailleurs, et notamment aux bailleurs sociaux, a déjà été fait à plusieurs reprises, puisque j'ai moi-même sous la précédente mandature, en tant qu'adjoint en charge de la téléphonie mobile, avec Jean-Yves MANO à l'époque, notre collègue en charge du logement, envoyé le 18 janvier 2013 à tous les bailleurs sociaux un courrier qui leur adressait la charte parisienne de la téléphonie mobile et rappelait leur attention sur l'importance des actions d'information.

Par ailleurs, le 20 décembre 2013, avec des représentants de l'ensemble des Conseils d'arrondissement et des mairies d'arrondissement, ainsi que des associations, en l'occurrence la "C.L.C.V.", nous avons réuni là aussi les principaux bailleurs sociaux de la Ville pour les encourager à harmoniser leurs pratiques en matière d'information auprès de leurs locataires.

Par ailleurs, suite à la signature de la charte de la téléphonie mobile, une plaquette d'information a été éditée. Elle est à la disposition pour les mairies d'arrondissement pour informer effectivement les Parisiennes et les Parisiens de leur possibilité de demander des mesures de champs électromagnétiques.

Cette plaquette a aussi été fournie sous forme informatique à l'ensemble des mairies d'arrondissement pour qu'ils puissent l'inclure dans leurs journaux d'arrondissement pour la diffuser le plus largement possible.

Vous voyez donc que nous avons largement avancé sur ces deux questions. Ceci dit, tout ce que nous pouvons faire pour aller plus loin sur cette question, nous le prenons de manière tout à fait positive. C'est pourquoi, malgré l'ensemble des éléments que je viens de vous donner, je donne un avis favorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mao PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 21).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au développement des panneaux solaires parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 46 et 46 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs au développement des panneaux solaires parisiens.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déposé un vœu extrêmement simple qui visait à savoir si Mme HIDALGO continuerait à poursuivre l'objectif, qui avait été fixé par son prédécesseur lors de la mandature précédente, concernant l'énergie solaire.

Bertrand DELANŒ a annoncé en 2008 vouloir construire 200.000 mètres carrés de panneaux solaires dans Paris. Il a réalisé des investissements conséquents. On est très loin du compte puisqu'on doit péniblement se situer autour de 30.000. Je voulais donc savoir dans quelle mesure Anne HIDALGO comptait poursuivre le même objectif, puisque c'est un sujet qui ne fait l'objet d'aucun détail dans son programme électoral.

Je voudrais préciser que souvent il est argué de votre côté que vous n'avez pas pu atteindre votre objectif en raison des changements de conditions de rachat de ce mode d'énergie. Les conditions de rachat ont beau avoir changé pendant la mandature de M. DELANŒ, il n'a eu de cesse que de continuer à s'accrocher à cet objectif de 200.000 mètres carrés.

Je voudrais dire que le Gouvernement précédent, que vous aimez tant incriminer et qui a peut-être pu toucher à ces conditions de rachat, est aussi celui qui a pu permettre de réaliser des appels à projets très importants, grâce à une ancienne Ministre, dont je ne mentionnerai pas le nom mais qui est assise pas très loin de moi. La Halle Pajol, le grand projet dont vous êtes si fiers, c'est grâce à l'Etat qu'il a pu être financé notamment.

Donc, sortons de ces petits jeux gouvernementaux.

J'en profite pour une petite explication de vote, puisque vous avez fait un vœu bis qui ne répond absolument pas à ma question. Je demande si oui ou non vous poursuivez cet objectif de 200.000 mètres carrés de panneaux solaires, et vous me répondez que vous comptez tripler la part des énergies renouvelables sur le territoire parisien. C'est une très belle intention, nous allons donc voter pour, mais j'en déduis logiquement que Mme HIDALGO a donc clairement abandonné cet objectif de 200.000 mètres carrés de panneaux solaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, votre vœu m'amène effectivement dans un premier temps d'abord à préciser et a fortiori à vous rassurer, puisqu'apparemment vous en doutez, sur le fait que le développement des énergies renouvelables fait bien part intégrante de la politique menée par notre équipe municipale, qui va permettre d'apporter des réponses, tant à la question du dérèglement climatique qu'au renchérissement de la facture énergétique des Parisiens.

Comme nous sommes en début de mandature, j'aimerais aussi préciser que cette volonté de développer les énergies renouvelables, et plus précisément de porter à 25 % en 2020 la part des énergies renouvelable et des énergies de récupération dans les consommations énergétiques du territoire, est un objectif qu'a été adopté par deux fois à l'unanimité par notre Conseil.

Je constate donc que ce sont des objectifs qui effectivement dépassent, en partie au moins, la volonté de la majorité municipale. Je compte donc sur l'enthousiasme que vous manifestez ce matin pour qu'il soit le même tout au long des six années à venir pour soutenir les projets que nous vous proposerons.

J'en profite aussi pour saluer le travail de mes prédécesseurs qui, sous la précédente mandature, ont permis des avancées significatives dans ce domaine, vous l'avez cité, avec la création de la grande centrale photovoltaïque de la Halle Pajol ou encore l'installation des panneaux solaires sur les bâtiments de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", ou encore par la création d'un puits de géothermique à Paris nord-est et au Louxor.

Ce sont des projets qui effectivement n'ont pas toujours été évidents à mener, et vous le citez vous-même, à juste titre, dans votre vœu. Il y a des difficultés qui existent encore pour le développement des énergies renouvelables. J'étais étonnée que vous en oubliez une, importante. J'ai cru que c'était volontaire de votre part, mais vous le rappelez ce matin. Effectivement, les changements incessants et assez imprévisibles des tarifs de rachat de l'énergie photovoltaïque sous le gouvernement SARKOZY ont mis la filière en grande difficulté. Je pense que celles

et ceux qui ont participé à cette déstabilisation majeure de la filière ont une responsabilité aujourd'hui sur le fait qu'il y ait si peu de projets qui aient pu émerger à Paris jusqu'à maintenant. Ce n'est pas un appel à projet tardif qui a permis de restructurer durablement dans un premier temps cette filière.

Ceci étant dit, l'objectif de la Municipalité est clair : nous allons poursuivre ces projets et nous nous donnons comme objectif de tripler d'ici à dix ans la production des énergies renouvelables sur le territoire parisien. Cela se fera notamment via le développement des énergies solaires qu'il s'agisse des panneaux photovoltaïques ou thermiques, et ce, notamment par des installations sur les bâtiments publics et les logements.

Mais au-delà du solaire, j'invite notre Conseil à voir un peu plus loin et à poursuivre le développement de l'ensemble des énergies renouvelables et de récupération en valorisant les ressources du territoire parisien.

C'est seulement avec l'ensemble de ces actions que nous pourrions atteindre en 2020 les objectifs fixés par notre Plan Climat Énergie de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif n° 46 bis qui acte ces objectifs. Si vous le maintenez, j'émettrai évidemment un avis défavorable sur votre vœu, pour lequel je me permets de signaler qu'il y a quelques inexactitudes techniques, mais je me tiens à votre disposition pour en discuter plus en détail.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Il y a une demande d'explication de vote de Yann WEHRLING, à qui je cède la parole.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur.

Je me pose des questions sur ce débat, que je trouve extrêmement important. Dans la campagne électorale, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, nous avons défendu l'idée qu'il fallait que Paris s'engage à devenir une ville à énergie positive, c'est-à-dire qu'à terme, à un échelon que l'on doit définir, on produise autant d'énergie que l'on en consomme.

Les deux vœux sont compatibles en réalité. Il ne faut pas les opposer. Mais cela mérite un certain nombre de précisions que je ne vois pas là. Je ne vais pas vous demander de répondre là, mais à l'avenir il faudrait que l'on ait une communication ou un document qui nous donne des détails sur le plan d'action précis que vous comptez avoir pour arriver à ces 25 % d'énergie renouvelable d'ici 2020, parce que je ne vois pas où on en est exactement aujourd'hui. C'est tout de même très ambitieux. De quelle consommation énergétique parle-t-on ? Est-on seulement sur l'électricité ou sur toutes les consommations énergétiques ? C'est encore plus ambitieux si on est sur toutes les consommations énergétiques.

Vous voyez que nous avons besoin de précisions sur tous ces chantiers, sans parler du type d'énergie. Je pense que le solaire, qu'il soit photovoltaïque ou thermique, ne suffirait pas à remplir ces objectifs. Il y a aussi des gisements de géothermie. Enfin bref, je voudrais qu'on soit plus précis à l'avenir sur ce projet, qui me semble extrêmement important pour la contribution de Paris, qui n'est tout de même pas négligeable, à la consommation énergétique, au réchauffement climatique, à l'indépendance énergétique du pays, etc.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je soumetts donc à aux voix...

D'abord, Madame HAREL, j'imagine que vous ne retirez pas votre vœu n° 46 ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Oui, je le maintiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 22).

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.

La parole est à Édith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Édith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne en effet un sujet extrêmement grave : c'est celui de la pollution dans le métro.

J'ai déjà eu l'occasion d'en parler hier à l'occasion du vœu de l'Exécutif relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Dans votre vœu, vous annonciez votre volonté de diminuer drastiquement la pollution de l'air.

Une de vos priorités est d'inciter les Parisiens à prendre au maximum les transports en commun. Vous avez même prévu la gratuité de ces transports en commun, du pass Navigo, en cas de pic de pollution.

Or, il se trouve que les lieux les plus pollués ne sont pas l'air extérieur à Paris, mais les quais de métro. Autrement dit, les cinq millions de Parisiens qui sont les plus vertueux, ceux qui prennent les transports en commun, ceux qui sont les plus nombreux, sont aussi les plus exposés.

C'est donc une situation particulièrement grave, préoccupante et choquante parce que les particules fines qui s'y trouvent sont excessivement nocives pour la santé de ceux qui y sont exposés sur les quais des métros, et plus encore du RER.

Quelques chiffres...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Assez rapides, s'il vous plaît...

Mme Édith GALLOIS. - On trouve entre 200 à 500 microgrammes par mètre cube de PM 10 sur les quais des métros et des RER alors que selon la norme de l'O.M.S., c'est 50 microgrammes. C'est donc vraiment une surexposition excessivement nocive.

Il est très important, dans le cadre du vœu que vous avez formulé hier, que l'Exécutif se mette en relation avec le S.T.I.F. afin que très rapidement, un plan d'urgence soit mis pour que cette nocivité soit restreinte.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Tout à fait, et c'est l'objet de votre vœu. Pour vous répondre... vous avez fini ?

Mme Édith GALLOIS. - J'ai presque fini, mais je voudrais me permettre, et je pense que vous allez m'accorder une digression.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Très brève : vous avez doublé votre temps de parole !

Mme Édith GALLOIS. - Nous parlions du S.T.I.F.

Or, je voudrais dire ici que je trouve absolument scandaleux que notre groupe UDI, qui avait obtenu une représentation au S.T.I.F. sous l'ancienne mandature alors que nous n'étions à l'époque que 8 élus... nous sommes aujourd'hui 16 élus, et l'U.D.I. n'est pas représentée au S.T.I.F. : je trouve cela assez grave.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUDEL.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où les débats de notre assemblée se sont beaucoup focalisés depuis hier sur la question de la pollution de l'air extérieur, il est vrai, Madame la Conseillère, que votre vœu soulève une question très intéressante, celle de la qualité de l'air intérieur, et tout particulièrement celle de la qualité de l'air dans le métro.

C'est une préoccupation légitime que nous partageons évidemment, qui concerne les nombreux usagers, chaque jour, du métro. Pas seulement, parce que je pense aussi au personnel de la R.A.T.P. qui travaille dans ces souterrains et dont l'exposition à ces pollutions est d'autant plus importante.

Pour autant, votre vœu me pose problème à deux niveaux.

D'abord dans sa rédaction et dans ce que vous venez d'exprimer, parce que vous faites référence dans vos considérants au niveau de concentration maximum en particules fines recommandé par l'O.M.S. Cette norme correspond en fait aux valeurs limites européennes pour la pollution atmosphérique de fond sur 24 heures. On ne peut pas aussi facilement transposer des normes pour la pollution atmosphérique à la situation des stations de métro puisqu'on est dans un milieu fermé. Contrairement à la pollution atmosphérique, on est sur des temps d'exposition différents qui sont relatifs au temps de parcours des Franciliens dans les transports en commun. Ce sont donc deux problématiques très différentes, et je dois d'ailleurs vous signaler qu'il n'existe aujourd'hui pas de législation dédiée à cette question de la pollution de l'air intérieur, ce qui n'est pas sans poser souci.

En tout cas, je vous invite à faire attention à ne pas faire d'amalgames trop rapides et à ne pas comparer des chiffres qui ne sont pas comparables.

Pour autant, l'absence de cette législation n'a pas empêché le déclenchement de mesures pour lutter contre cette pollution puisque la R.A.T.P., la Ville de Paris et le S.T.I.F. ont déjà bien pris en compte ce problème et mettent en œuvre depuis plusieurs années un plan d'action pour y remédier.

En 2009, la R.A.T.P. a adopté une politique "Qualité de l'air intérieur", dont les objectifs sont - je ne vais pas tout citer car ce serait un peu long -, d'une part de vérifier et mesurer la qualité de l'air intérieur. Il y a des mesures de pollution sur l'ensemble du réseau pour contrôler les teneurs en polluants sur un certain nombre de polluants majeurs.

Il y a surtout des mesures en continu dans trois stations représentatives des espaces souterrains de la R.A.T.P., mesures dont nous avons connaissance régulièrement et qui permettent de mettre en œuvre des actions spécifiques et de mieux connaître cette problématique de la pollution de l'air intérieur.

D'autre part, un plan d'action prévoit une série de mesures pour réduire les expositions des concentrations de polluants à travers un double objectif.

Le premier est d'augmenter le renouvellement de l'air des espaces souterrains par la création d'ouvrages de ventilation et le renforcement de la ventilation existante. C'est un investissement important pour la R.A.T.P., qui concerne environ 85 millions d'euros sur la période 2004-2016, et qui a déjà permis de réaliser de nombreuses installations - il y en aura d'autres dans les années qui viennent.

Deuxième objectif : réduire les émissions de polluants liées directement aux activités souterraines - c'est un peu la demande de votre vœu, d'ailleurs - par exemple par le renouvellement du matériel roulant ou encore par l'amélioration des technologies sur les chantiers.

Par conséquent, pour toutes les raisons que j'ai évoquées en introduction, et parce qu'il me semble que votre vœu est pour ainsi dire satisfait, je vous propose de le retirer.

Dans le cas contraire, je rendrai un avis défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Retirez-vous votre vœu ?

Mme Edith GALLOIS. - Non, je vais maintenir mon vœu pour accompagner le mouvement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous en avons terminé avec la 4e Commission.

2014 DPP 1001 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons en 5e Commission, et nous examinons le projet de délibération DPP 1001 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'Association pour la défense des familles et de l'individu.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

15 à 17 millions de Français, c'est beaucoup, ont été au moins une fois dans leur vie victimes sous des formes diverses, de dérives sectaires. La période de crise que nous traversons n'arrange pas ce climat.

Les groupes sectaires évoluent. Au moment de la création de l'Association de défense de la famille et de l'individu, il s'agissait plus de groupes identifiables par des spectacles comme les mariages monstres organisés par Moon à Séoul, des opérations de mendicité, sur la voie publique, des "Enfants de Dieu", ou les tenues pseudo-indiennes des "Hare Krishna".

Ces premières sectes captaient leurs fidèles, particulièrement les jeunes, en leur faisant miroiter un idéal. Ils changeraient le monde par la prière, par l'engagement, par le don de soi. Ils ont, en fait, participé à la construction d'empires financiers qui existent toujours et gardent toute leur dangerosité.

Mais, aujourd'hui, les organisations sectaires se sont diversifiées. Entre autres, elles profitent de l'intérêt croissant des Français pour la santé et c'est souvent par le biais de médecines dites parallèles, gourous thérapeutiques, naturopathie, jeunes, etc., que ces mouvements tentent d'approcher leurs nouvelles victimes. Tout le monde peut être concerné, mais on sait bien que certaines populations sont plus fragiles que d'autres : les mineurs, les personnes âgées, les malades atteints de maladies graves ou incurables, les individus en rupture de lien familial, par exemple.

C'est pourquoi je me réjouis chaque fois que notre Ville soutient ce type d'association.

En effet, avec ses 22 bénévoles correctement formés grâce à notre aide, l'A.D.F.I. a pu répondre en 2013 à 900 contacts et organiser 10 sessions d'information auprès des lycéens qui ont touché 735 élèves.

Ces lycéens sont un public auquel nous devons accorder une grande attention, cible qu'ils peuvent être d'autres groupes particulièrement actifs.

Pas de relâche, donc !

Même si on constate une diminution des appels liés aux groupes connus, on remarque parallèlement une nette augmentation de groupuscules moins connus donc plus dangereux. Il est nécessaire, et cette subvention y participera, que ces actions sont continuées et amplifiées en 2014.

Je sais que l'adjointe en charge, Mme EL KHOMRI, partage ces préoccupations. Il faut voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Myriam EL KHOMRI, pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je remercie, bien sûr, Marinette BACHE pour son intervention autour de la question des dérives sectaires.

C'est un axe extrêmement important au titre du Contrat parisien de sécurité, axe que nous travaillons à la fois avec nos partenaires de l'Etat, la Préfecture de police et la MIVILUDES, mais aussi avec deux acteurs associatifs incontournables : l'A.D.F.I - vous l'avez citée, Madame la conseillère - mais également le Centre contre les manipulations mentales.

Ces deux associations, que nous soutenons financièrement, proposent à la fois des actions d'accueil, d'écoute des victimes et de leur famille, et permet également de détecter les infractions pénales.

Vous le savez, même si la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement ne peuvent avoir qu'un rôle de prévention et d'information, dans la lutte contre les dérives sectaires, je souhaite faire vivre ce dispositif de vigilance prévu par le Contrat parisien de sécurité. J'anime depuis 2011 une cellule parisienne qui réunit à la fois la Préfecture de police, le Parquet, l'Education nationale, les référents des différentes directions mais aussi des maires d'arrondissement qui y participaient ; je pense notamment à Daniel VAILLANT ou Brigitte KUSTER.

Cette instance permet d'échanger des informations concrètes, de relever les besoins d'information et de formation, et de définir avec nos partenaires les orientations de la lutte et de la prévention contre les dérives sectaires.

Lors de ces cellules de vigilance, nous proposons un plan de formation. Nous l'avons fait, par exemple, pour les agents de la DJS mais également pour tout le personnel de la protection de l'enfance, et puis les intervenants sociaux en commissariat, les coordinateurs des contrats de sécurité.

Je voudrais profiter de cette intervention à la fois pour dire que ces dérives nous inquiètent, qu'il faut rester extrêmement vigilant et pour remercier l'ensemble des bénévoles de l'A.D.F.I. On sait combien le travail est long.

Et également dire que nous prendrons aussi toute notre place avec un problème qui prend, sous beaucoup d'aspects, les traits d'une dérive sectaire ; je veux parler de la radicalisation religieuse. Nous voulons nous appuyer sur le volet préventif du plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes du Gouvernement. Ce volet préventif sera décliné au niveau parisien et cela m'apparaît également important.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1001.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1001).

2014 DPP 1015 - Subvention (8.000 euros) et convention triennale avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 1015 relatif à l'attribution d'une subvention et convention triennale avec la Mission locale de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Nous avons souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour souligner l'importance de ce type d'action développée par la Mission locale.

L'exposé des motifs fait état d'un bilan qui paraît positif en termes quantitatifs. Il me paraît toutefois nécessaire de compléter ce bilan par une évaluation plus qualitative du travail réalisé par la Mission locale.

Nous connaissons les travers des approches purement statistiques, qui dénaturent parfois le travail des structures d'insertion et ne permet pas une visibilité sur le sens et les effets recherchés à long terme.

La Ville gagnerait beaucoup à inciter l'émergence de méthodes plus complètes d'évaluation de ses actions et à demander un volet qualitatif pour les bilans intermédiaires et finaux tout au long de la convention pluriannuelle. Je ne dis pas cela pour dénaturer ou mettre en cause le travail de la Mission locale, que je sais essentiel, notamment dans les situations où les coordinateurs interviennent en milieu carcéral.

Au contraire, l'évaluation simplement quantitative de leur travail tend à masquer toute une partie de leur action. Il me paraîtrait même très utile que nous réfléchissions à amplifier ces actions en abondant notamment le soutien de la Ville pour permettre le passage à 2 équivalents temps plein dans les maisons d'arrêt de Fresnes et de Fleury-Mérogis et d'inscrire ce soutien dans une convention triennale d'objectifs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Chers collègues, l'intervention de Danièle PREMEL est l'occasion de rappeler l'attachement de la Maire de Paris à la lutte contre la récidive.

Nous avons aujourd'hui quatre projets de délibération relatifs à la lutte contre la récidive et ce sont des dispositifs extrêmement concrets qui permettent de mieux prévenir aussi la délinquance. Nous cherchons véritablement à agir durablement en brisant le cercle de la récidive.

C'est le sens de ce projet de délibération, action pour laquelle la Ville de Paris avait signé une convention avec la Mission locale, l'Etat, l'administration pénitentiaire en octobre 2012. Elle vise à mettre en œuvre des dispositifs adaptés pour améliorer la préparation à la sortie des détenus et prévenir ainsi les risques de récidive.

Vous l'avez dit, il y a 2 emplois à temps plein dans les prisons de Fresnes et de Fleury-Mérogis. Néanmoins, la moitié d'un temps plein est destiné à chercher des partenariats pour faire de vrais parcours d'insertion et de formation de ces jeunes. Il est vrai qu'en termes d'entretien, ce n'est qu'un poste et demi à temps plein.

Néanmoins, j'entends, bien sûr, la demande d'une convention triennale.

Pour la Ville, cela ne pose pas de problème. Néanmoins, les deux autres financements, que ce soit l'administration pénitentiaire ou le fonds interministériel de prévention de la délinquance, ne fonctionnent pas de la même manière, c'est-à-dire que nous sommes sur des appels à projets. Donc, je pense qu'on aura une difficulté à obtenir, justement, que tout le monde signe une convention triennale.

Néanmoins, ce qui m'apparaît extrêmement important, c'est qu'au-delà du quantitatif, il est vrai que nous faisons régulièrement des bilans de cette expérimentation. Pour moi, il est très positif puisqu'il y a, bien sûr, en termes de chiffres, 295 détenus dans les maisons d'arrêt de Fleury et de Fresnes qui ont été rencontrés par les coordinateurs, que 126 étaient connus par la Mission locale avant. Il y a donc tout un travail également d'aiguillage avec les référents qu'ils avaient avant d'être en détention, mais également, puisqu'il y a eu plus de 800 entretiens, ils ont permis des aménagements de peine, à peu près 80, dans le cadre de formations ou de rencontres avec des employeurs, des permissions de sortir.

Mon souhait sur la question de la lutte contre la récidive, au-delà de ce projet-là, c'est que nous puissions avoir des chercheurs qui travaillent véritablement sur un suivi de cohortes, à la fois sur les questions des jeunes que nous pouvons accueillir en travail d'intérêt général au sein des services municipaux mais également pour éviter les sorties sèches de prison, à la fois sur ces jeunes-là.

Aujourd'hui, nous sommes un petit peu dans cette recherche-là, mais je partage aussi votre volonté d'avoir un suivi beaucoup plus qualitatif que quantitatif.

En tout cas, je suis ravie que vous interveniez sur ce sujet parce que je crois véritablement que lutter contre la récidive, c'est aussi améliorer la sécurité des Parisiens.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Myriam EL KHOMRI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPP 1015).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : les vœux référencés n° 48 et n° 49 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes SOCA et UMP, sont relatifs à la mise en place d'un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dans le 8e arrondissement.

La parole est tout d'abord à Mme Véronique LEVIEUX, pour une minute.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés vise, à l'initiative de ma collègue Mme Corinne BARLIS, élue du 8e arrondissement, à demander la création d'un conseil de sécurité et de prévention de la délinquance sur la base du Contrat de sécurité parisien existant.

En effet, plusieurs incidents graves se sont produits ces derniers mois au petit matin dans le quartier des Champs-Élysées aux alentours de boîtes de nuit. Or, partant de notre conviction commune que la sécurité est un droit pour toutes et tous dans tous les arrondissements de Paris, conviction qu'Anne HIDALGO a rappelée avec force pendant la campagne des municipales, et considérant les dispositifs parisiens existants et mis en œuvre pour renforcer le maillage de prévention et de sécurité sur Paris, à savoir le Plan tourisme de la Préfecture de police ou le Contrat de sécurité parisien, il nous semblait incompréhensible que le 8e arrondissement, jusque-là tout du moins, soit le seul arrondissement à ne pas s'être doté de tous les moyens pourtant à sa disposition, moyens de prévention et de lutte contre ces problèmes récurrents de sécurité.

C'est pourquoi, dans l'intérêt des habitants du 8e arrondissement et des très nombreux usagers et touristes qui fréquentent ce quartier de Paris, nous demandons à ce que, le plus rapidement possible, un C.S.D.P.A. à l'échelle du 8e soit constitué avec l'ensemble des acteurs concernés, comme cela est prévu.

Je note au crédit de ma collègue Corine BARLIS que notre vœu, annoncé il y a quelques jours, a suscité une réaction de la nouvelle équipe municipale du 8e arrondissement.

En effet, Madame la Maire du 8e a déposé un vœu en Conseil municipal allant sur le fond dans le même sens, puisqu'il demande la création d'un C.S.D.P.A. Nous saluons cette avancée, je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE pour présenter son propre vœu, une minute.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, je me réjouis de constater que la sécurité est un domaine qui doit nous rassembler car, face à la violence, à l'urgence, il faut savoir mobiliser tous les acteurs (élus, police, justice).

Le 8e arrondissement, dont je suis le maire, est censé être le quartier le plus sécurisé de France et, pourtant, nous avons assisté ces derniers mois à une flambée de violence, notamment à la sortie des établissements de nuit sur les Champs-Élysées.

La plus belle avenue du monde ne peut devenir le théâtre de règlements de comptes. Les habitants du 8e sont exaspérés par ces incidents récurrents relayés abondamment par les médias et qui donnent une image désastreuse de notre capitale.

J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec M. le Préfet de police lors d'une réunion qu'il a organisée à ma demande au commissariat du 8e arrondissement en présence de ses directeurs et de Mme la Commissaire du district.

D'ores et déjà, M. le Préfet m'a fait savoir qu'il affecterait une brigade spécialisée chargée de la surveillance des Champs-Élysées dès le mois de juin. Cette brigade composée d'une vingtaine de personnes, voire un peu plus si j'ai bien compris, interviendra en plus des effectifs déjà en place et je m'en réjouis.

Je lui ai demandé également d'étudier la possibilité de mettre des portiques détecteurs de métaux à l'entrée des établissements de nuit, car il faut aussi rappeler aux tenanciers de ces établissements leur devoir de s'associer à la démarche de prévention de la délinquance et à la préservation de la sécurité. M. le Préfet BOUCAULT m'a fait savoir qu'il demandait à ses services d'étudier ma proposition.

Pour mieux évaluer la situation de l'arrondissement en termes de sécurité et apporter des solutions concrètes, je souhaite mettre en place un Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement impliquant tous les élus du 8e, le commissaire de l'arrondissement, le substitut du procureur de la République, des magistrats, des représentants de l'Education nationale.

Le Préfet de police m'a fait savoir que ses services collaboraient activement à l'élaboration et au suivi de ce Conseil de sécurité.

Ce nouveau contrat devra bien entendu être conforme aux orientations fixées par le contrat parisien de sécurité et adapté à la réalité du 8e arrondissement.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ce vœu que j'ai proposé au Conseil d'arrondissement et qui répond également à une demande exprimée par l'opposition locale, laquelle a formulé un vœu allant exactement dans le même sens.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Mes chers collègues, en effet, il y a une situation spécifique du 8e arrondissement, il y a de vrais problèmes qui se posent, je les ai moi-même constatés lors d'une tournée récente avec la B.A.C. de nuit et je sais qu'il y a plusieurs demandes de fermeture administrative qui ont été prononcées par le Préfet de police.

Pour répondre à des phénomènes de délinquance, des actions ont été mises en place sans tarder. Je pense par exemple au dispositif policier de la compagnie de sécurisation et d'intervention qui intervient notamment la nuit.

Sur le plan de sécurisation des zones touristiques que nous lançons demain avec M. le Préfet de police et mon collègue Jean-François MARTINS ou dans ce plan de sécurité en direction des touristes, au-delà du renforcement de la présence policière ou du partenariat actif avec les ambassades et les gestionnaires des activités liées au tourisme, nous avons également la création d'une B.S.T. prochainement sur les Champs-Élysées, dans une démarche aussi de sécurisation renforcée.

Donc, vous le voyez, des actions concrètes et pragmatiques ont donc déjà été engagées dans le 8e. La Ville y prend toute sa part et la formalisation de ce partenariat dans un contrat de sécurité d'arrondissement me paraît tout à fait opportune.

Un contrat local, cela énonce à la fois, sur la base d'un diagnostic partagé, les engagements coordonnés de chacune des institutions et crée ainsi les conditions d'une production concertée de la sécurité à Paris et, bien sûr, ce sera la déclinaison locale du contrat parisien de sécurité que nous signerons début 2015.

Pour toutes ces raisons et parce qu'un contrat de sécurité dans le 8e est un pas de plus pour l'amélioration de la sécurité des habitants, j'invite bien évidemment à voter pour le premier vœu.

S'agissant du second, Madame la Maire du 8e, je suis ravie et je veux saluer votre position, le fait que vous soyez tout à fait favorable à la mise en place d'un tel contrat, mais le vœu que vous déposez qui demande au Préfet de police de mettre en place le Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance pose juste un problème de méthode puisque vous faites une demande au Préfet de police alors que c'est le maire qui préside le C.S.P.D.A. dont sont membres notamment le Préfet et le procureur et, de la même manière, la composition du C.S.P.D.A. est fixée par arrêté du maire, il se réunit à l'initiative de son président en formation plénière une fois par an.

C'est bien une prérogative du maire, donc on ne peut pas faire un vœu au Préfet de police demandant de mettre en place un C.S.P.D.A. qui relève du maire d'arrondissement. Juste pour cette formulation et ce problème de méthode, je vous invite à retirer votre vœu, mais sachez que je participerai à vos C.S.P.D.A. si vous m'y invitez et sachez que le coordonnateur du contrat de sécurité du 8e arrondissement qui dépend de la D.P.P. est à votre disposition pour vous aider dans ce pilotage

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur LERNER, représentant de M. le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire d'arrondissement, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit en termes de méthode, sinon pour vous confirmer effectivement l'engagement qui sera celui du Préfet de police et de l'ensemble de ses services dans le Conseil local de sécurité qu'il vous appartient effectivement d'installer.

Quelques éléments simplement complémentaires sur le contexte qui vous a conduit à déposer ce vœu. Vous comprendrez que je ne puisse pas laisser dire que la situation se dégrade dans le 8e arrondissement, nous en avons longuement parlé lors de la réunion du 12 mai dernier.

Quelques chiffres très rapidement, d'abord le nombre de violences aux personnes depuis le début de l'année est en baisse sur le 8e, il baisse de 12 %. Le nombre d'atteintes aux biens est également en diminution et notamment le nombre de vols à main armée qui diminue de près de 50 % depuis le début du mois de janvier avec un taux d'élucidation en nette augmentation.

L'activité des services est également très forte, notamment dans le cadre du plan de sécurisation des touristes dont nous avons également longuement parlé avec vous et, cela a été dit, sur le secteur de la rue de Ponthieu, un secteur où se concentre une forte activité nocturne. M. le Préfet de police a pris un certain nombre de mesures qu'il vous a présentées, qui passent d'abord par un renforcement de la présence policière, notamment dans les zones les plus critiques, mais également par une action administrative et renforcée de contrôles et de sanctions de ces exploitants dont vous avez rappelé à juste titre qu'ils ont également une part de responsabilité importante dans la prévention des troubles à leurs abords.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais indiquer. Vous avez raison, la sécurité du secteur des Champs-Élysées et du 8e arrondissement en général est particulièrement symbolique, elle justifie toute notre attention et le Préfet de police aura d'ailleurs demain l'occasion, avec un certain nombre d'adjoints au Maire de Paris, de faire des annonces très précises sur le renforcement du dispositif de sécurité sur les Champs-Élysées et notamment la mise en place d'une brigade spécialisée de terrain vers la fin du mois de juin de cette année.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur LERNER.

Madame la Maire, maintenez-vous le vœu n° 49 ? Vous le maintenez, donc les deux vœux sont soumis à vos voix.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 23).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chiffres de la délinquance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif aux chiffres de la délinquance.

La parole est à M. Frédéric PECHENARD, pour une minute.

M. Frédéric PECHENARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le représentant du Préfet de police, mes chers collègues, merci pour cette minute que je vais essayer d'utiliser au maximum.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales publie chaque mois un tableau extrêmement précis de l'état de la délinquance et de l'activité des forces de police en France.

Cet état est sur quatre agrégats : les violences aux personnes, les atteintes aux biens, les infractions révélées par l'activité des services et les infractions économiques et financières et, par ailleurs, il est sur 12 mois glissants.

Le souhait que nous avons est que M. le Préfet de police puisse nous communiquer chaque mois et dans les mêmes termes, afin que l'on puisse faire une comparaison avec le niveau national et avec d'autres villes, un baromètre parisien de la délinquance, si possible et quand ce le sera possible par arrondissement, mais en tout cas d'ores et déjà sur l'ensemble de la ville de Paris de la même façon avec les quatre agrégats de l'O.N.D.R.P. et également sur 12 mois glissants pour que l'on puisse avoir une meilleure connaissance et faire des comparaisons qui, enfin, en termes de délinquance policière, aient un sens.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur PECHENARD, pour ce souci très louable de la clarté dans les chiffres de la délinquance.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, contrairement à ce qui est affirmé dans le vœu, les fiches départementales mensuelles des crimes et délits enregistrés sont publiées chaque mois par l'O.N.D.R.P. et l'ensemble de ces statistiques et analyses sont consultables par tous les Parisiens.

L'O.N.D.R.P. est d'ailleurs une institution indépendante, présidée par un administrateur de l'I.N.S.E.E., et ceci depuis l'arrivée de Manuel VALLS comme Ministre de l'Intérieur.

Le nouveau Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, dans la continuité de son prédécesseur, a également fait le choix de la transparence, contrairement au Gouvernement de Droite précédent, qui avait favorisé certaines évolutions artificielles des chiffres. On le sait. On en a déjà parlé en séance : les refus d'enregistrer certaines plaintes, la déqualification de certains délits. Je ne cite pas le rapport d'Inspection générale de l'administration, qui avait remis en juillet 2013 un rapport qui ciblait ce que nous dénoncions depuis longtemps, un truquage des chiffres de la délinquance.

Puisque les élus du groupe UMP réclament une transparence en matière de chiffres, soyons alors transparents sur tout, et soyons-le également sur les effectifs policiers. Nous avons eu quelques débats sur le sujet et, oui mes chers collègues, les Parisiens ont droit à l'information comme ils ont droit à une occupation régulière et durable de la voie publique par des effectifs de police.

Au-delà des chiffres police, c'est également les suites judiciaires qui doivent nous intéresser et les réponses pénales qui doivent nous importer. La politique de sécurité se mesure dans la durée, c'est un travail de fond qui prend du temps. La politique du chiffre est définitivement à bannir. Les statistiques ne sont jamais un outil neutre et la logique de la performance ne peut mener qu'à une course à l'obtention de bons chiffres.

Puisque vous évoquez le devoir de rendre des comptes et le droit des Parisiens à être informés, je veux rappeler enfin les engagements qui sont les nôtres, conformément aux engagements de campagne d'Anne HIDALGO. Nous souhaitons l'amplification de nos initiatives de dialogue entre habitants et policiers.

D'ailleurs, ce matin, le débat sur la participation citoyenne m'amène à vous dire que nous souhaitons également valoriser la transparence et la communication directe entre les Parisiens et les services de l'État chargés de la délinquance et de la sécurité, en développant le principe de réunions publiques régulières, associant les commissaires de police, les magistrats et le représentant de la Municipalité.

De la même manière, les conseils de quartier auront pour mission, sur la tranquillité publique, de participer aux diagnostics de sécurité. Nous entendons donc en faire une fiche dans le futur contrat parisien de sécurité. C'est cette dynamique partenariale de terrain, minutieuse, pragmatique et de longue haleine, qui doit nous importer au-delà de simples bilans statistiques et qui engage les signataires de ce contrat.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous voulons surtout aller plus loin, mes chers collègues, je vous propose de voter contre ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire. Désolé d'avoir interrompu votre intervention.

Monsieur LERNER, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Quelques réponses d'ordre méthodologique aux vœux que vous avez déposés au nom de votre groupe.

D'abord, vous l'avez rappelé, à Paris comme sur l'ensemble du territoire national, c'est l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, l'O.N.D.R.P., qui est en charge exclusive de mesurer l'évolution de la délinquance. Vous l'avez dit également, l'O.N.D.R.P. rend compte régulièrement de l'évolution des crimes et délits en publiant chaque mois l'évolution des faits de délinquance par département. Ces chiffres sont librement accessibles à tous à l'échelle de la Capitale. Ces éléments méthodologiques étant rappelés, il est permis, à ce stade, de s'interroger sur le statut qu'aurait un baromètre parisien de la sécurité qui serait établi par les acteurs en charge précisément de cette mission de maintien de l'ordre et de la lutte contre la délinquance à Paris, en l'occurrence la Préfecture de police, alors même que l'O.N.D.R.P. est un organisme indépendant et qui est seul à retracer l'évolution de la délinquance.

De même, la publication régulière des statistiques par arrondissement qui, d'ailleurs, ne pourrait venir, selon nous, que de l'O.N.D.R.P., se heurterait aujourd'hui, d'ailleurs j'ai noté votre prudence, à deux biais méthodologiques.

D'abord, comme vous le savez mieux que personne, l'état 4001, qui aujourd'hui recense l'évolution des crimes et des délits, comptabilise les faits par lieu de prise de plainte, et non pas par lieu de commission. Par exemple, dans un arrondissement central, comme le 1er arrondissement, un certain nombre de personnes vient porter plainte dans le 1er arrondissement sans forcément avoir été victimes, heureusement, de l'infraction sur le territoire, ce qui fausse les comparaisons.

Comme vous le savez, nous sommes en train de travailler à la refonte de l'outil statistique pour nous permettre précisément de mieux territorialiser les faits de délinquance, arrondissement par arrondissement.

La deuxième réserve, qui privait de sens à l'heure actuelle toute comparaison entre arrondissements, tient lieu aux méthodes d'enregistrement statistique qui ont longtemps prévalu dans la Capitale. Je ne reviendrai pas ici, ce n'est pas l'heure, sur ce que plusieurs rapports d'inspection ont mis à jour récemment, si ce n'est pour noter et souligner d'importantes divergences d'interprétation dans les méthodes d'enregistrement statistique. Voilà pour les précisions méthodologiques.

En conclusion, bien évidemment, je dirai que ces éléments ne doivent pas empêcher chaque commissaire de rendre compte régulièrement, en premier chef à leur maire d'arrondissement, mais également à l'ensemble des acteurs locaux impliqués sur le territoire, de l'évolution de la délinquance sur l'arrondissement dont ils ont la charge.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet. Il y a une demande d'explication de vote de M. GOUJON, même si c'est un vœu de votre propre groupe.

Je vous laisse la parole pour quelques instants.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci.

Cette explication de vote est due simplement au ton polémique et inadéquat - par rapport à l'excellente question posée par mon collègue, Monsieur PECHENARD - de l'adjointe. Nous ne voulions pas polémiquer, mais à partir du moment où elle polémique, nous sommes obligés de dire quelques mots.

D'abord, il y a un certain nombre d'erreurs à rectifier. L'O.N.D.R.P. a été créé justement par Nicolas SARKOZY, et pas par le Gouvernement actuel. M. BAUER, qui était assez proche de M. VALLS, a été nommé à sa tête. Ce qui était prévu aujourd'hui, c'est que ce ne soit plus l'O.N.D.R.P., dans les projets en cours, qui délivre les chiffres, mais que ce soit un bureau statistique créé au sein du Ministère de l'Intérieur. Le progrès avec ce Gouvernement, c'est que l'on va passer d'un organisme indépendant à un bureau intérieur du Ministère pour publier les chiffres. Beau progrès pour l'objectivité des statistiques.

Deuxièmement, c'est bien de nous renvoyer à l'O.N.D.R.P., mais l'O.N.D.R.P. publie des chiffres qui sont extrêmement difficiles à comparer avec la matière ancienne, lorsque l'on n'a pas les grilles de lecture. Or, seuls les techniciens et les spécialistes l'ont, et les statisticiens. D'ailleurs, l'O.N.D.R.P. ne publie pas les statistiques, arrondissement par arrondissement, donc nous ne pouvons pas faire de comparaison. Ce que nous demandons, c'est qu'il y ait un outil statistique à la disposition des conseillers de Paris, de façon à ce que nous puissions suivre,

de mois en mois, l'évolution statistique à Paris. Voilà ce que nous avons demandé et cela ne nécessitait pas de dégagement polémique et politicien de la part de Mme EL KHOMRI.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous allons suspendre notre séance pour nous retrouver à 14 heures 30 précises.

En attendant, je vous informe que Mme la Maire de Paris nous invite, si vous le souhaitez, à manifester votre solidarité avec les jeunes filles enlevées au Nigéria, lors d'un rassemblement qui a lieu en ce moment-même sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à 14 heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose que nous reprenions nos travaux.

Désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose donc de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris :

Titulaires :

- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Antoinette GUHL ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Pascal JULIEN ;
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Déborah PAWLIK.

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) :

Titulaires :

- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Antoinette GUHL ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Pascal JULIEN ;
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Déborah PAWLIK.

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) :

Titulaires :

- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Antoinette GUHL ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Suppléants :

- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Pascal JULIEN
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Déborah PAWLIK.

Commission relative aux concessions d'aménagement (articles R. 300-9 et R. 300-11-2 du Code de l'Urbanisme) :

Titulaires :

- M. Philippe DUCLOUX ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Frédérique CALANDRA ;
- Mme Joëlle MOREL ;
- M. Jean-François LEGARET ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- M. Jérôme DUBUS.

Suppléants :

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- M. Bruno JULLIARD ;

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Galla BRIDIER ;

- Mme Delphine BURKLI ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Jurys de concours de maîtrise d'œuvre et commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les opérations immobilières de la Préfecture de police.

Titulaires :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- M. Christophe GIRARD ;

- Mme Antoinette GUHL ;

- M. Philippe GOUJON ;

- M. Frédéric PECHENARD.

Suppléants :

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Carine PETIT ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;

- Mme Déborah PAWLIK.

Commission du Règlement du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal :

- M. Rémi FERAUD ;

- M. Mao PENINO ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Marie-Pierre de la GONTRIE ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. Jean-Bernard BROS ;

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. Daniel-Georges COURTOIS ;

- M. Pierre AURIACOMBE ;

- M. Eric AZIÈRE.

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris :

Titulaires :

- M. Emmanuel GREGOIRE ;

- Mme Pauline VERON ;

- Mme Marinette BACHE ;

- M. Jérôme GLEIZES ;

- Mme Raphaëlle PRIMET ;

- Mme Michèle ASSOULINE ;

- M. Geoffroy BOULARD ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- M. Alexandre VESPERINI ;

- Mme Maud GATEL.

Suppléants :

- Mme Nathalie MAQUOI ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Joëlle MOREL ;

- M. Hervé BEGUE ;

- M. Pierre GABORIAU ;

- M. Jean-Didier BERTHAULT ;

- Mme Agnès EVREN ;

- M. Jean-Baptiste de FROMENT ;

- Mme Leila DIRI.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Les scrutins sont ouverts.

(Les votes sont recueillis).

(Il est procédé au dépouillement).

Les scrutins sont clos.

Les scrutins étant clos, je vous annonce les résultats de ces scrutins :

Commission d'appel d'offres et bureau d'adjudication de la commune de Paris :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 108

Non-participations au vote : 55

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 108

Majorité absolue : 55

Pour : 108

Commission habilitée à ouvrir les plis et à émettre un avis sur les offres relatives aux délégations de service public (article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Non-participations au vote : 56

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

Pour : 107

Commission compétente pour les contrats de partenariat (article L1414-6 du Code général des collectivités locales) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Non-participations au vote : 58

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Pour : 105

Commission relative aux concessions d'aménagement (articles R. 300-9 et R. 300-11-2 du Code de l'Urbanisme) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Non-participations au vote : 58

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

Pour : 105

Jurys de concours de maîtrise d'œuvre et commissions de sélection de maîtres d'œuvre pour les opérations immobilières de la Préfecture de police.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 107

Non-participations au vote : 56

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

Pour : 107

Commission du Règlement du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 106

Non-participations au vote : 57

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

Pour : 106

Commission consultative des services publics locaux de la Ville de Paris :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 106

Non-participations au vote : 57

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

Pour : 106

Les candidatures proposées sont adoptées.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à un débat sur la sécurité publique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif à un débat sur la sécurité publique.

La parole est à Eric HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, effectivement, trois sujets ont été au cœur de la campagne électorale parisienne : le logement, la pollution et la sécurité.

Nous avons débattu, en cette première séance du Conseil de Paris, des deux premiers sujets. Je suis bien conscient qu'il n'est pas possible de tout aborder en 48 heures, mais il n'en demeure pas moins qu'il me semblerait dommage d'attendre la traditionnelle et importante discussion autour du budget de la Préfecture de police de Paris, à l'automne prochain, pour aborder ce sujet qui préoccupe beaucoup de nos concitoyens.

Un débat, une communication de la Maire de Paris sur la vision qui est la sienne sur la mise en œuvre des moyens de sécurité publique à Paris seraient souhaitables.

C'est l'objet de ce vœu.

Nous pourrions alors en profiter pour aborder le projet de police de quartier qui nous tient à cœur, au groupe UDI - MODEM et, à nos yeux, l'excessive centralisation de la gestion de la sécurité à Paris.

Voilà l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. HÉLARD.

Je partage, bien évidemment, votre volonté d'organiser un débat en Conseil de Paris. Néanmoins, sur les différents considérants de votre vœu, le premier, c'est relatif aux chiffres que vous exposez dans le premier considérant qui ne présente, à mon sens, qu'une vision partielle de la réalité, pour ne pas dire partielle, et qui fait fi des éléments positifs.

Je laisserai, si vous le voulez bien, à M. le Préfet de police, le soin de détailler sur ce point, ou à son représentant.

Je voudrais également répondre point par point aux différents considérants.

Sur le deuxième considérant, je veux, comme vous, saluer, bien sûr, le dévouement des policiers présents quotidiennement sur le terrain et qui se sentent confortés dans leur travail quand on augmente aussi leurs effectifs.

Vous mentionnez la sécurité des touristes. Je suis satisfaite de l'annonce du Préfet de police de la reconduction du Plan tourisme que l'on inaugurera dès demain avec Jean-François MARTINS et le Préfet de police. Ce sont à la fois des mesures efficaces, un renforcement de la présence policière et également un partenariat plus actif avec les ambassades et les gestionnaires des activités liées au tourisme.

Je ne suis pas favorable à Paris, et ce n'est pas une surprise, à la mise en place d'une police municipale. Je sais que la coopération qu'on a à Paris avec la Préfecture de police est quelque chose de positif qui permet de travailler de manière plus efficace. Nous sommes clairs sur ce sujet : Paris doit rester de compétence de la police nationale à qui il faut donner les moyens et les effectifs nécessaires pour assurer une présence en uniforme sur l'espace public.

La Municipalité parisienne doit continuer à travailler comme partenaire de la Préfecture de police sur la base de responsabilités partagées parce que la sécurité des Parisiens doit passer nécessairement par cette coproduction.

La proposition d'un débat en Conseil de Paris pour évoquer les problématiques de sécurité et de délinquance à Paris est, pour moi, une excellente idée. Je crois, en effet, qu'il est parfaitement légitime que nous puissions avoir ce débat au sein de notre Assemblée, à laquelle participe M. le Préfet de police.

Je ferai des propositions à Mao PENINOÛ et aux différents présidents de groupe avant l'été pour que nous réfléchissions à cette organisation.

Comme s'y est engagée Anne HIDALGO tout au long de la campagne des municipales, nous souhaitons également proposer à la Préfecture de police un contrat d'objectifs pour lutter plus efficacement contre la délinquance.

Pour toutes ces raisons, je demande à voter contre votre vœu par rapport aux différents considérants mais, comme je l'ai expliqué, je partage tout à fait la volonté d'organiser un débat en Conseil de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Un point simplement, effectivement, sur cette question des considérants, puisque, sur la question du débat, il va de soi que M. le Préfet de police y participera très volontiers.

La description statistique qui résulte des considérants est quelque peu, disons, tronquée, Monsieur le Conseiller, par rapport à ce que l'on constate depuis le début de l'année.

D'abord, votre vœu fait référence à l'augmentation des faits de violence. C'est vrai que, depuis le début de l'année, les violences sont légèrement orientées à la hausse mais plutôt moins, d'ailleurs, que ce que vous évoquez. En fait, on est à ce jour à plus 2 %.

Cela porte sur un nombre limité de faits. Cela cache également que l'année 2013 a été marquée, tout au long de l'année, par une baisse des violences aux personnes et surtout ne distingue pas entre violences crapuleuses et non crapuleuses. Or, les violences crapuleuses sont orientées à la baisse en ce début d'année 2014.

Vous mentionnez également dans le vœu les braquages et les vols à main armée, dont certains d'ailleurs ont revêtu un fort aspect médiatique. C'est oublier qu'au total, depuis le début de l'année, là aussi, nous obtenons des résultats extrêmement intéressants, puisque le nombre de vols à main armée diminue de 35 % à Paris.

Effectivement, par-delà les vols qui ont marqué l'opinion, le nombre de vols à main armée est en diminution très nette, tout comme est en diminution le nombre de cambriolages, qui baisse de 7,7 % depuis le début de l'année, cette progression atteignant même 15 % sur les locaux d'habitation principale.

Quant aux initiatives, vous mentionnez également la sécurité des touristes. On partage, pour le coup, l'objectif de renforcer la sécurité des touristes. Les résultats, je crois, du plan lancé l'année dernière par le Préfet de police et tous ses partenaires ont été salués par les acteurs de terrain et des mesures nouvelles seront annoncées demain pour enrichir et venir compléter le plan de sécurisation des touristes.

Voilà les précisions, Monsieur le Maire, que je souhaitais fournir aux élus de ce Conseil, en restant, bien évidemment, dans l'attente de ce débat annoncé, à leur disposition pour leur fournir tous les éléments dont ils pourraient avoir besoin dans cette enceinte ou dans un cadre plus informel, bien évidemment.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HÉLARD, vous demandiez un débat : Myriam EL KHOMRI s'est engagée à ce qu'il ait lieu.

Vous demandiez des explications : elles ont été données.

Est-ce que, à la lumière de ces éléments, vous retirez votre vœu ?

M. Eric HÉLARD. - Oui.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au collectif "génération identitaire".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen des vœux référencés n° 52 et n° 52 bis dans le fascicule, déposés par le Groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, relatifs au collectif "génération identitaire".

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste.

Ce n'est pas M. Nicolas BONNET, c'est donc Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, récemment le collectif "génération identitaire", tristement célèbre pour ses propos à tendance islamophobe ou pour les ciblage de ses actions sur des critères ethniques, a organisé de prétendues surveillances des stations de métro parisiennes, nommées "patrouilles anti-racailles".

Seules les polices sont habilitées dans notre République à assurer la sécurité des usagers dans l'espace public. Des milices inspirées par l'extrême-droite ne peuvent en aucun cas assurer leurs prérogatives.

Evidemment, le collectif "génération identitaire" n'a eu l'autorisation ni de la R.A.T.P., ni de la Préfecture de police.

Nous déposons aujourd'hui ce vœu, car il nous apparaît nécessaire de ne pas laisser ce type d'initiative se reproduire. Si, d'aventure, de nouvelles patrouilles anti-racailles se manifestent, nous souhaiterions qu'elles soient passibles de poursuites judiciaires et nous souhaiterions aussi que le Gouvernement ait une vigilance accrue concernant ce collectif.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuelle BECKER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la Maire, Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Et merci à Emmanuelle BECKER de son intervention.

Après Lille et Lyon, c'est dans le métro parisien que le bloc identitaire a prétendu faire sa sécurité vendredi 9 mai dernier.

Je ne veux pas ici donner trop d'importance à ce collectif identitaire, groupuscule d'extrême-droite en recherche, bien évidemment - tout le monde l'aura compris -, de coups médiatiques.

Je pense néanmoins qu'il faut, comme le demandent les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, adopter la plus grande fermeté à l'égard d'initiatives telles que celle-ci.

A Paris comme partout en France, c'est l'état de droit qui s'impose.

A Paris, le commandement opérationnel de toutes les forces de police est assuré par la Préfecture de police, avec laquelle la Ville engage un partenariat pour assurer la sécurité et prévenir la délinquance.

A Paris, aucune action de milice ou de police parallèle supplétive aux forces de police régulières ne saurait être tolérée. Lorsqu'il existe des problèmes, c'est à la puissance publique de les résoudre. La Ville, en partenariat avec la Préfecture de police mais aussi avec la R.A.T.P., entend y prendre toute sa part.

Je voudrais citer, par exemple, l'extension de la zone de sécurité prioritaire Goutte d'Or-Château Rouge à l'ensemble des stations de la ligne 12, qui est effective et sur lesquelles il y a une présence renforcée des forces de l'ordre et de la Brigade des réseaux ferrés, et également de la R.A.T.P.

Aucun groupement ou groupuscule ne peut prétendre régler soi-même les questions de sécurité.

C'est pourquoi je propose de retirer votre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif, puisque vous demandez au Préfet de police que les patrouilles du groupe "génération identitaire" puissent être passibles de poursuites judiciaires. En l'occurrence, ce n'est pas au Préfet de police, justement, que revient le fait de mettre en œuvre des décisions de justice.

C'est pour cela que nous vous proposons la formulation suivante : que la Maire de Paris demande au Préfet de police et à la R.A.T.P. de porter une vigilance particulière à l'égard de ces patrouilles, si celles-ci venaient à se manifester à nouveau, et soumettre à l'autorité judiciaire d'éventuelles infractions constatées.

Et la Maire de Paris demande au Gouvernement d'avoir une vigilance accrue autour de ce collectif "Génération identitaire".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police, pour un commentaire.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, un groupe d'une trentaine de jeunes individus se disant proche de la mouvance identitaire s'est réunie le 9 mai dernier à proximité de la station de métro La Motte-Picquet-Grenelle.

Les services de la P.P. ont été informés assez vite de cette initiative. Ils ont mis en place un dispositif de surveillance en temps réel pour suivre ces individus et surtout s'assurer qu'aucun contact physique n'intervenait entre ces individus et les usagers du métro parisien.

Mme EL KHOMRI a rappelé à juste titre qu'il appartenait aux services de police d'assurer la sécurité dans le métro, et pas quelconques autres individus.

Toute nouvelle initiative de ce type, nous le disons clairement, donnera lieu à un suivi particulièrement attentif. Dans l'hypothèse où une infraction serait constatée, M. le Préfet de police a d'ores et déjà donné des instructions pour qu'elle soit immédiatement constatée ou relevée dans une perspective de poursuite judiciaire. Tel peut être le cas au moment de l'action en elle-même, mais tel peut être le cas également lors de sa préparation, lors du rassemblement sur la voie publique, ou lors des appels à se rassembler pour venir conduire de telles "patrouilles".

Ainsi, si des prises de position ou des propos publics venaient à tomber sous le coup de la loi, notamment du Code de la sécurité intérieure, le Préfet de police les signalerait au Procureur de la République, comme il le fait déjà aujourd'hui régulièrement quand il est informé par ses services, dans le cadre du suivi des réseaux sociaux, que telle ou telle infraction, ou tel ou tel propos justifie une suite pénale.

Je vous confirme donc pour terminer que c'est avec beaucoup de vigilance, beaucoup d'attention que seront suivies d'éventuelles nouvelles initiatives de ce genre, comme c'est d'ailleurs avec beaucoup de vigilance que les services de police et les services spécialisés suivent depuis plusieurs mois à Paris un certain nombre de groupes extrêmes.

La détermination des pouvoirs publics à faire cesser les manquements à la loi s'étant notamment traduite, vous vous en souvenez, à l'été 2013, par la dissolution d'un certain nombre d'associations ou de groupements.

Nous restons effectivement tout à fait vigilants vis-à-vis de cette initiative.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

En réponse au vœu n° 52, l'Exécutif a déposé le vœu n° 52 bis.

Le vœu n° 52 est-il maintenu ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Il est retiré.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 24).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la vidéo-protection dans le 17e.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la vidéo-protection.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 53 et 54 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes UMP et UDI - MODEM, relatifs à la vidéoprotection.

La parole est à M. Frédéric PECHENARD.

M. Frédéric PECHENARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, en préambule, un petit mot pour Mme EL KHOMRI, qui n'a pas lu le rapport de l'I.G.A. jusqu'au fond sur les dysfonctionnements statistiques, puisque les dysfonctionnements statistiques de la P.P., d'après l'Inspection générale de l'administration, continuent encore aujourd'hui.

Par ailleurs, je vous rappelle, puisque vous avez oublié de le dire, que c'est Nicolas SARKOZY qui, en 2006, comme Ministre de l'Intérieur, a fait en sorte que les statistiques de la délinquance soient publiées.

Je note aussi avec intérêt que M. le Représentant du Préfet de police, quand il veut défendre, à juste titre, son bilan, communique des statistiques, statistiques que je suis ravi d'avoir entendues. Je vous en remercie, Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne le vœu sur la vidéoprotection dans le 17^e arrondissement, le Préfet de police a dit il y a quelques mois : "la vidéoprotection à Paris, avec les mille caméras, a permis d'arrêter plusieurs milliers de personnes et parfois, et même souvent, des faits qui sont extrêmement graves comme des faits d'homicide ou de viol".

En ce qui concerne le 17^e arrondissement, nous avons une difficulté particulière, qui est la Z.A.C. "Batignolles-Clichy", avec la livraison entre maintenant et 2017 de 3.500 logements qui vont abriter entre 10.000 et 12.000 personnes, un parc énorme de 10 hectares qui pose déjà des problèmes de sécurité, et 140.000 mètres carrés de bureaux.

Nous souhaitons donc qu'un plan de vidéoprotection spécifique pour le 17^e arrondissement, tant pour la Z.A.C. "Batignolles" que pour le reste du 17^e arrondissement, où il y a beaucoup de zones blanches, soit acté par votre Conseil.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, comme l'a dit excellentement notre collègue PECHENARD, l'efficacité de la vidéoprotection n'est plus à démontrer. Il y a eu effectivement sous la précédente mandature le plan 1.000 caméras, mais ce n'est pas assez à nos yeux.

Il ne s'agit pas d'entrer dans une bataille de chiffres pour savoir s'il faut multiplier par deux ou trois, que sais-je encore, le nombre de caméras, mais le vœu a pour objet de savoir si la Mairie de Paris, en collaboration avec la Préfecture de police, s'engage à poursuivre dans la mandature qui s'ouvre le développement de la vidéoprotection dans l'ensemble de la Capitale.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons, contrairement aux deux interventions qui viennent de se tenir, concernant le vœu du 17^e arrondissement, clairement une demande de doublement aveugle du nombre de caméras si l'on se réfère au texte du vœu.

Dans l'autre vœu, c'est le développement de la vidéoprotection qui est requis.

En matière de vidéoprotection, notre position reste constante. Doubler pour doubler, ou développer pour développer n'a pas de sens. Tout déploiement, quel qu'en soit l'amplitude, ne peut être demandé sans une indispensable évaluation préalable.

Je rappelle aussi que notre position, le contrat que nous avons à l'époque avec le Préfet GAUDIN, était que les caméras ne devaient pas remplacer les fonctionnaires de police et que bien évidemment, je pense qu'on peut tous être d'accord dans cet hémicycle, la caméra sans l'homme est aveugle.

Le plan de vidéoprotection pour Paris "1.000 caméras" qui a été depuis 2008 le fruit d'un travail partenarial avec la Préfecture de police, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, présente, je le constate, un bilan d'exploitation des images qui est positif. Anne HIDALGO a rappelé son attachement à ce que le déploiement du plan de vidéoprotection pour Paris s'inscrive dans une démarche pragmatique de proportionnalité et dans le respect de l'information des habitants.

Sa position n'est pas dogmatique : elle est pragmatique.

Ainsi, l'installation de nouvelles caméras devra être conditionnée aux besoins réels, comme l'aménagement de nouveaux quartiers, ce n'est pas un scoop, c'est inscrit dans son programme, et notamment les Batignolles en font partie, où là, un besoin a été identifié par rapport à 2009.

La vidéoprotection devra également être utilisée pour lutter contre l'insécurité routière, et c'est dans le cadre de cette réflexion et afin de répondre efficacement à ces objectifs que nous souhaitons que tout nouveau projet de caméra fasse l'objet d'une évaluation préalable, notamment dans tous les nouveaux quartiers parisiens, suivis par les S.E.M. aménageurs, en fonction aussi des préconisations des études de sûreté et de sécurité publique et des

modalités de financement envisagées. Bien évidemment, les caméras coûtent cher, et il est évident qu'il faut se poser également cette question.

C'est donc cette réflexion au cas par cas qui nous inspire, et c'est déjà celle que j'avais portée quand nous avons demandé une caméra supplémentaire sur l'esplanade Nathalie Sarraute, par exemple, dans le 18e ou encore, avec Annick LEPETIT, rue Albert-Roussel, dans le 17e arrondissement.

Pour toutes ces raisons, j'appelle à voter contre ces vœux, et je rappelle que nous sommes vraiment dans un travail d'étude et d'analyse avant d'être dans des objectifs de doubler pour doubler par exemple.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix le vœu n° 53...

Pardon, explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris ?

M. Pascal JULIEN. - Une explication de vote pour le groupe.

Nous voterons contre ce vœu, mais pas tout à fait pour les mêmes raisons que celles avancées par Myriam EL KHOMRI, mais parce que contrairement à ce qui est affirmé, l'efficacité de la vidéosurveillance n'a pas encore été prouvée à nos yeux.

En revanche, son coût, lui, est prouvé.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN. Pas d'autres explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux taxis clandestins Porte de la Chapelle.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux taxis sauvages Porte de la Chapelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 55 et 56 dans le fascicule, déposés par les groupe SOCA et UMP, relatifs aux taxis clandestins de la Porte de la Chapelle.

La parole est à M. le Maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour présenter ce vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement du 18e arrondissement, qui concerne la présence de taxis clandestins à la Porte de la Chapelle, problématique qui commence à durer et qui pose des problèmes de sécurité, notamment aux clients, qui sont souvent de bonne foi et qui ne savent pas qu'ils ont recours à un monde de déplacement qui n'est pas autorisé et qui peut être dangereux.

C'est une situation à laquelle la Préfecture de police a déjà fait face en engageant plusieurs opérations qui ont permis, après de longs mois d'enquête, d'interpeller un certain nombre de conducteurs. Ce sont donc des éléments positifs.

Pour autant, le phénomène est loin d'être réglé et donc, nous souhaitons que M. le Préfet de police puisse intensifier ses actions pour mettre un terme aux activités illégales, dangereuses et perturbatrices de ces taxis clandestins à la Porte de la Chapelle.

Il nous semble utile également que M. le Procureur de la République puisse être sensibilisé sur cette problématique qui est bien loin de celle du covoiturage et qui appelle une réponse spécifique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Normalement, la parole était à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour présenter un vœu sur le même thème. Il n'est pas là. Est-ce qu'un autre élu UMP présente ce vœu ou considère-t-on que M. LEJOINDRE a été le porte-parole de l'ensemble des élus du 18e à travers son intervention ?

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Le vœu se suffit à lui-même, mais nous le défendons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI, pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme je l'ai expliqué en Conseil du 18e arrondissement, le vœu porté par Éric LEJOINDRE - qui a d'ailleurs été voté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, car dans le 18e arrondissement Pierre-Yves BOURNAZEL a retiré le vœu de l'UMP, donc j'imagine qu'il va se passer la même chose dans cet hémicycle -, le vœu porté par les élus socialistes montre bien l'antériorité de toutes les actions et salue aussi tout le travail des "boers", qui est une équipe de la D.O.P.C., qui a véritablement mené de longs mois d'enquête, et nous attendons aujourd'hui la décision du juge qui doit intervenir le 18 juin prochain.

C'est pour cela que nous avons ajouté la mention de sensibiliser le procureur à cette pratique, puisqu'il ne s'agit pas simplement de covoiturage - on sait que la notion de co-voiturage est peu réglementée - mais il s'agit véritablement de taxis, de l'exercice illégal de la profession de taxi.

Nous attendons donc avec impatience cette décision du 18 juin prochain.

Nous demandons à M. le Préfet de police à la fois de continuer ses actions, parce que malgré l'interpellation de ces quatre personnes, il reste beaucoup de désordre autour de la porte de la Chapelle, en raison de cette problématique. Puis d'alerter le procureur pour que les réponses judiciaires puissent prendre en compte la réalité de cette situation à la porte de la Chapelle, et bien évidemment dissuade cette pratique de taxis clandestins.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Un commentaire de M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, je voudrais simplement rassurer M. le Maire du 18e arrondissement et Mme l'adjointe à la Maire sur l'engagement qui sera celui de la Préfecture de police dans les mois qui viennent sur ce secteur. Effectivement, quand les signalements nous sont parvenus, nous avons adopté une réponse plutôt de proximité avec une multiplication des contrôles, une verbalisation des contrevenants qui n'ont pas suffi effectivement à dissuader ces comportements.

C'est la raison pour laquelle M. le Préfet de police a souhaité que l'on intensifie le travail plus en profondeur et de longs mois d'enquête ont été effectivement nécessaires, cela a été dit, par une équipe spécialisée en matière de transports de personnes, les "boers", qui ont permis en mars dernier, il y a un peu plus de deux mois, d'interpeller quatre conducteurs en flagrant délit.

J'indique quand même, en termes de réponse pénale, que les quatre véhicules de ces conducteurs ont été placés sous scellé, ce qui est relativement dissuasif, de même que l'argent liquide qui a été trouvé. Quand je dis

argent liquide, c'était tout de même sur un conducteur plus 1.500 euros en liquide et on voit bien qu'on dépasse là, à notre sens, la notion d'un simple co-voiturage ou de service désintéressé.

Depuis le 9 mai 2014, la surveillance par les boers est complétée par une surveillance vidéo, et je peux donc vous assurer que le Préfet de police a demandé, et le redemandera à la suite de ce vœu s'il est adopté, ce dont je ne doute pas, que la surveillance se poursuive sur le secteur avec intensité et beaucoup d'attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 25).

Dois-je comprendre que le vœu n° 56 qui est similaire est retiré ?

Il est retiré.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif politique de la ville.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au maintien du quartier Porte de Vanves dans le dispositif politique de la ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons donc l'ordre du jour, avec l'examen des vœux référencés n° 57, n° 58 et n° 58 bis dans le fascicule, relatifs au maintien de quartiers dans le dispositif politique de la ville.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, c'est un sujet très important avec le quartier Fontaine au Roi que tout le monde connaît, où évidemment la politique de la ville est un élément clé de toute la vie de ce quartier, que ce soit sur le plan des équipements, sur le plan scolaire, sur le plan associatif, sur le plan du développement économique, puis de cette mixité qui nous est chère dans ce quartier du bas Belleville.

Comme vous le savez, la réforme qui vise à modifier les périmètres dans le cadre de la politique de la ville fait que, bien entendu en tant qu' élu de cette arrondissement avec le maire François VAUGLIN et les élus de la majorité, nous sommes inquiets et sensibilisés sur cette question. C'est pour cela que nous demandons à Mme la Maire de faire le nécessaire auprès de la Ministre pour que ce quartier puisse bénéficier de la politique de la ville, comme c'est le cas depuis 2001, à travers les politiques menées.

Je voudrais juste dire un petit mot pour rendre hommage à l'équipe de développement local qui fait un travail exceptionnel sur ce quartier et qui accompagne tous les projets qui sont nécessaires à cette belle politique de la ville dans le quartier Fontaine-au-Roi.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Etienne MERCIER, pour le vœu n° 58.

M. Etienne MERCIER. - Pas mieux que mon excellent collègue Philippe DUCLOUX, mais cette fois-ci concernant le quartier de la porte de Vanves, pour lequel depuis 2001 nous avons énormément travaillé pour en faire un quartier à part entière du 14e arrondissement, et pour permettre son insertion réelle, qu'elle soit urbanistique avec

le passage du tramway, la construction d'un centre social, les restaurants du cœur, etc., et le réaménagement pour faire de la qualité en matière d'espaces publics notamment.

Nous sommes, comme dans le 11^e arrondissement, inquiets de l'avenir de la porte de Vanves, si elle venait à sortir du dispositif politique de la ville, sachant que nous avons beaucoup de familles en difficultés, monoparentales et beaucoup de gens issus de l'immigration dans ces quartiers qui nous obligent à développer des dispositifs d'insertion plus développés.

Voilà pourquoi il est très important pour nous de maintenir ce quartier dans la politique de la ville et de continuer à faire en sorte qu'il soit intégré à Paris et dans le 14^e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci à mes collègues élus d'arrondissement et maires d'arrondissement d'attirer l'attention sur l'importance d'un maintien des périmètres des quartiers populaires actuels et des moyens financiers qui sont alloués, notamment pour le tissu associatif qui œuvre au quotidien pour les habitants de ces quartiers classés politique de la ville.

Merci aussi d'avoir salué les agents de la D.P.V.I. avec qui, depuis un mois, j'ai vraiment beaucoup de plaisir à travailler.

Mais je voudrais aussi profiter de cette intervention pour rendre à mon tour hommage à Martine Durlach, ma prédécesseur de 2001 à 2008 comme adjointe en charge de la politique de la ville. Je veux saluer la mémoire de cette grande dame qui a fait beaucoup pour les quartiers populaires à Paris, en veillant toujours à ce que les transformations urbaines portent intérêt à tout ce qui est humain, notamment au plan social, culturel, sportif, et en matière de lien social entre des populations diverses.

Comme vous venez de le rappeler, Paris mène depuis 2001 des politiques urbaines et sociales renforcées dans quatorze quartiers en politique de la ville et des améliorations sont perçues positivement par les habitants qui nous ont témoigné de leur confiance. Cependant des besoins sociaux persistent liés à l'impact de la crise, des spécificités dans les quartiers politique de la ville qui méritent d'être rappelées.

Vous l'avez dit, sur le 14^e arrondissement notamment, le nombre important de familles monoparentales : près de 21 % de familles monoparentales dans les quartiers politique de la ville contre 12 % à Paris, 29 % de personnes issues de l'immigration contre 20 % à Paris, et ces quartiers sont deux fois plus concernés par la pauvreté puisqu'ils accueillent 22 % des foyers à bas revenus contre 12 % à Paris.

Puis, malheureusement, sur la période récente, les jeunes chômeurs augmentent plus rapidement dans les quartiers, plus de 30 %, alors qu'en moyenne à Paris on est autour de plus 20 %.

Ces inégalités sont aussi accentuées par un coût de la vie et du logement parisien, Monsieur le Maire, très élevé. Du fait du renouvellement des populations, des quartiers pauvres juxtaposés à côté de quartiers plus bourgeois, une forte densité de population et d'habitat social, et puis des phénomènes récurrents d'occupation de l'espace public, l'errance de populations très précarisées qui ne sont malheureusement pas décomptées dans les différentes statistiques.

Notre ville concentre plus du tiers des mineurs étrangers isolés présents sur le territoire national et plus de 50 % des places d'hébergement d'urgence en Ile-de-France. Et pourtant, c'est dans ces quartiers que se joue le rôle d'accueil de la capitale et la préservation de la mixité sociale.

Paris n'est pas une ville comme les autres, ces spécificités justifient à elles seules de prendre en compte l'ensemble des phénomènes qui bien souvent dégradent la qualité de vie dans nos quartiers populaires.

C'est précisément en ce sens que la Maire de Paris a écrit à la Ministre du Droit des femmes, de la Ville et des Sports, pour à la fois réaffirmer notre détermination de faire de ces territoires une priorité et de voir l'ensemble des périmètres actuels sauvegardés, veiller avec exigence à la reconnaissance et la prise en compte des besoins réels de nos quartiers, et insister sur l'importance du soutien apporté aux cinq cents associations de proximité par l'Etat. On parlait hier des centres sociaux, ils en sont mais il y a aussi beaucoup d'associations de proximité, et via les crédits de l'ACSE et le dispositif des adultes relais.

C'est pourquoi je vous propose le retrait de vos deux vœux et le vote du vœu de l'Exécutif suivant qui interpelle la Ministre pour l'ensemble des quatorze quartiers placés en politique de la ville, pour que la future cartographie des quartiers prioritaires prenne en compte les huit arrondissement concernés par les quartiers politique de la ville et pour

que ces quartiers, ces périmètres soient le plus largement pérennisés afin que les habitants et les acteurs associatifs de ces quartiers puissent compter sur l'engagement indispensable de l'Etat.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à Mme la Maire, merci aussi pour les propos que vous avez tenus à l'égard de Martine Durlach qui est une figure qui rassemble les Conseillers de Paris.

J'ai trois demandes d'explications de vote.

D'abord M. Éric LEJOINDRE pour le groupe Socialiste.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire.

Quelques mots pour dire combien, évidemment, nous soutenons le vœu qui est présenté par Myriam EL KHOMRI, que je veux remercier, comme je m'associe à l'hommage qui a été rendu à Martine Durlach et, évidemment, je vais avoir un mot aussi pour Gisèle STIEVENARD qui a beaucoup travaillé sur ces questions.

Quatre des 14 quartiers parisiens identifiés politique de la ville sont dans le 18e et je mesure en tant que maire combien ces dispositifs sont utiles, essentiels même pour ces quatre quartiers que sont la porte Montmartre - porte de Clignancourt, Amiraux-Simplon, la Goutte d'Or et la Chapelle.

Dans ces quatre quartiers, malgré des avancées indéniables, il reste énormément à faire parce que les défis sont immenses et ils sont, Myriam EL KHOMRI l'a dit, difficilement résumables à quelques critères quantitatifs, voilà pourquoi nous soutenons l'initiative de l'Exécutif portée par Myriam EL KHOMRI et bien sûr que nous nous engagerons avec elle pour faire en sorte que cette spécificité parisienne qui touche énormément le 18e puisse être respectée.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

Explication de vote du groupe UDI - MODEM par Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers amis, en effet, j'ai entendu le long développement sur finalement la volonté de certains quartiers d'émarger à la politique de la ville et à la géographie prioritaire.

La géographie prioritaire, vous le savez, va être renégociée dans le cadre des nouveaux contrats de ville. Je voudrais dire simplement que cette politique dérogatoire qui consiste finalement à donner plus à ceux qui ont moins permettra très certainement des avancées notables parce que, pour le moment, le bilan de la politique de la ville est quand même relativement contrasté. C'est vous-même, Mme EL KHOMRI, qui faisiez référence au taux de chômage très important dans ces quartiers : plus de 30 %.

Pour ce qui nous concerne, nous avons deux questions précises.

Sera-t-il, puisque les contrats de ville, les contrats de cohésion sociale arrivent à terme le 31 décembre 2014, sera-t-il possible de disposer d'une évaluation précise, tant financière que qualitative, notamment sur les actions soutenues pendant ces derniers contrats et surtout pour évaluer l'efficacité des crédits qui ont été mobilisés ? Je pense notamment à une question cruciale qui est celle à la fois de l'emploi, mais aussi de la réussite scolaire.

Ma deuxième question est plus tournée vers 2015 où aura lieu en effet la nouvelle contractualisation de l'Etat et de la Ville de Paris. Nous aimerions savoir où en est l'état de la contractualisation, en tout cas du partenariat de ces avancements.

Les élus de l'opposition demandent à être associés très étroitement à cette négociation capitale pour l'avenir des quartiers populaires de Paris, car il y a des enjeux, vous l'avez évoqué, très importants : la géographie prioritaire puisqu'on ne pourra pas prendre tous les quartiers, mais aussi les grands axes d'intervention et j'entends, en effet, que l'on a beaucoup parlé de citoyenneté, de participation des habitants, comme on a peu évoqué la question de la lutte contre les discriminations qui me paraît quelque chose de très important.

Pour terminer, nous souscrivons à ces deux vœux sans réserve, mais avec la volonté d'obtenir assez rapidement un bilan circonstancié.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

Juste une remarque : normalement, une explication de vote n'est pas l'occasion de poser des questions, puisqu'il a déjà été répondu à vos questions en principe au préalable par Myriam EL KHOMRI dans son explication, suite à la présentation des deux vœux.

Deux minutes d'explication de vote de Fanny GAILLANNE pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, avant tout je ne peux intervenir sur les politiques de la ville sans rendre hommage à notre amie et camarade Martine Durlach. Je suis élue communiste du 19e arrondissement, et c'est un sujet qu'elle a énormément porté pour tous les quartiers populaires de Paris.

Le groupe Communiste - Front de Gauche salue l'initiative de l'Exécutif de réécriture des vœux déposés par les 11e et 14e arrondissements. Ce vœu permet à la fois de relayer les inquiétudes légitimes de ces deux arrondissements et d'élargir ce propos à l'ensemble des quartiers parisiens classés en zone dite "politique de la ville".

Nous déplorons que la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fasse le choix de la pauvreté comme indicateur unique pour fixer les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire. La méthodologie employée par l'Etat ne nous convainc pas, compte tenu des spécificités de notre territoire qui est marqué par de fortes inégalités de revenus.

A Paris, un simple changement de trottoir suffit parfois pour que les réalités économiques et sociales des habitants soient très différentes.

Nous craignons que les nouveaux critères retenus par la loi ne gomment cette complexité, ces difficultés sociales bien réelles et, au final, viennent pénaliser les habitants des quartiers populaires parisiens.

Nous voterons ce vœu et porterons une grande attention aux futures annonces de la Ministre de la Ville concernant le redécoupage de la géographie prioritaire ainsi qu'à la réorganisation de la Direction de la Politique de la Ville dans le cadre de la réforme de l'administration parisienne.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Les vœux n° 57 et n° 58 sont retirés.

Je mets donc aux voix, par conséquent, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 26).

2014 DPVI 1013 - Subventions (100.000 euros) et conventions aux 4 accorderies parisiennes (14e, 18e et 19e et Grand Belleville).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPVI 1013 relatif à l'attribution de subventions et conventions avec les quatre accorderies parisiennes.

La parole est toujours à Mme Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce sera beaucoup plus court que cinq minutes.

Je souhaite tout d'abord souligner l'utilité sociale de ces quatre accorderies dans nos quartiers populaires. En permettant l'échange non monétaire de services, les accorderies permettent aux classes populaires d'avoir recours à des services, certains très utiles au quotidien, d'autres permettant d'acquérir de nouvelles compétences tout en révélant le potentiel de chacun.

Par ce mécanisme d'échanges fondé sur la solidarité et les relations de proximité, ce sont ni plus ni moins que les rapports de domination que l'on remet en question en plaçant les usagers sur un plan d'égalité et en permettant à tout un chacun de mettre à profit ses compétences.

Cela tombe bien car nos quartiers populaires regorgent de compétences qui ont encore beaucoup trop de mal à totalement s'exprimer pleinement.

Nous tenons donc à ce que ces structures issues d'une expérimentation menée de concert avec la fondation Macif soient pérennisées. Cela n'est pas certain à l'heure actuelle, notre groupe se souvient que la fondation Macif avait annoncé dès le départ que le soutien qu'elle apporte au fonctionnement des accorderies ne serait que temporaire, étalé sur trois ans.

Nous nous rapprochons au terme de l'engagement de la fondation Macif. Aussi, nous nous interrogeons sur le devenir de ces accorderies. Je suis persuadée que l'adjointe en charge de ce dossier saura nous éclairer.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GAILLANNE.

Cela tombe bien, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI qui va vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

Je remercie Fanny GAILLANNE de mettre en avant cette action solidaire qui vous propose de soutenir les quatre accorderies parisiennes.

En 2008, la Ville de Paris a souhaité développer ce nouveau système de solidarité et de réseau de voisinage, initié et développé en France par la fondation Macif.

C'est chose faite aujourd'hui avec quatre accorderies ouvertes à Paris. Ces projets se sont depuis considérablement consolidés et ont essaimé dans d'autres collectivités françaises.

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion en valorisant la contribution de chacun, quelle que soit sa condition sociale, telle est la philosophie des accorderies. Elles contribuent au renforcement des solidarités de proximité et du lien social dans les quartiers et à plus d'échanges entre les habitants dans les quartiers.

Ce dispositif est en prise avec les réalités des habitants de nos quartiers populaires et des Parisiens en général comme le prouve le succès des accorderies avec 1.300 accordeurs inscrits, 4.000 transactions effectuées et plus de 6.840 heures échangées dans nos quatre accorderies.

Le soutien de la fondation Macif et de la Ville est assuré pour maintenir la dynamique des accorderies et leur assurer les moyens nécessaires de fonctionner.

C'est pourquoi je tiens à vous rassurer, la fondation Macif a décidé exceptionnellement de prolonger son soutien financier au-delà des trois ans d'engagement à l'accorderie du 19^e, première accorderie de France.

Je tiens ici à remercier chaleureusement les quatre structures porteuses des accorderies parisiennes, ainsi que tous les acteurs locaux et les Parisiens accordeurs qui contribuent au succès de cette démarche solidaire et humaniste.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 1013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DPVI 1013).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 6e Commission et à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 59 et 59 bis dans le fascicule, déposés par Mme Danielle SIMONNET et l'Exécutif, sont relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme vous le savez, hélas, 200.000 femmes sont chaque année victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint et une femme décède tous les 2,5 jours sous les coups de son compagnon.

Nous avons hélas d'ailleurs, dans le 20e arrondissement, connu récemment deux terribles drames liés à la fois aux violences conjugales pour l'un et familiales pour l'autre, comme l'ont montré l'assassinat le 13 mars 2014 d'une femme poignardée par son ex-compagnon rue Olivier-Métra et l'assassinat le 31 octobre 2010 d'une femme par son fils, rue Haxo, après un divorce avec un ex-compagnon, alors même qu'elle avait déposé plusieurs mains courantes contre son fils pour violences et menaces de mort.

Ce genre de drames, on les a aussi dans tous les arrondissements de Paris.

Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a décidé en 2002 la création d'un Observatoire départemental des violences envers les femmes, qui a permis une meilleure connaissance et visibilité des différentes formes de violence envers les femmes sur le territoire du département. Il a joué un rôle novateur, reconnu en matière notamment de prévention et de dispositif d'urgence pour les femmes victimes de violence.

Le projet de loi autorisant la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique prescrit, par ailleurs, une large diffusion parmi le grand public d'informations sur les mesures disponibles pour prévenir les actes de violence.

Alors, à travers ce vœu, nous proposons à la fois d'amplifier l'ensemble des actions de sensibilisation et d'information et nous proposons également la création d'un Observatoire parisien des violences faites aux femmes ou bien au moins que, dans le cadre de l'Observatoire parisien de l'égalité femmes/hommes, il y ait un renforcement du pôle sur les violences faites aux femmes.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le disiez tout à l'heure, vous donniez des chiffres : en 2013, 121 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint en France. Les violences faites aux femmes, si elles reculent relativement, n'en demeurent pas moins insupportables et beaucoup trop nombreuses. Elles cachent souvent des situations de violence familiale complexe, des situations personnelles pour les victimes totalement insoutenables.

C'est un sujet très sérieux et je vous remercie de nous permettre d'en parler ici. J'espère que le vœu bis que je vous propose fera l'objet d'un très large consensus.

- parce que, au vu du nombre de femmes qui portent plainte pour violence conjugale, comme pour violence sexuelle, on sait que cela est bien en deçà, malheureusement, de la réalité ; donc, un travail d'accompagnement des victimes et même de détection de ces actes est nécessaire ;

- parce que les situations révélées de violence nécessitent une prise en charge globale des femmes, des familles, à réfléchir finement, presque au cas par cas, en fonction des besoins des femmes victimes de violence mais aussi parfois de leurs enfants ;

- parce que la prise en charge des victimes nécessite des solutions concrètes et immédiates ;

- le vœu de l'Exécutif décline un ensemble d'actions prévues par la Maire de Paris et la concrétisation d'un engagement fort, porté pendant la campagne électorale, à savoir la création d'une structure permettant de coordonner des actions contre les violences, un observatoire à l'image, en effet, de ce qui a été fait en Seine-Saint-Denis, inspiré du travail, entre autres féministes, d'Ernestine RONAI.

C'est un engagement de campagne d'Anne HIDALGO, des Communistes, des Socialistes, du groupe EELV. Bien entendu, cela fait partie intégrante de la feuille de route que Mme la Maire m'a adressée, donc un engagement que vous rejoignez, si je comprends bien, Madame SIMONNET.

Sur le fond, vous avez lu le vœu de l'Exécutif : les campagnes d'information existent et elles seront rééditées, évidemment.

Deuxièmement, nous soutenons de nombreux dispositifs qui existent, portés par les associations, comme par l'Observatoire de l'égalité ; je veux prendre l'exemple des téléphones portables d'urgence pour les femmes victimes.

Ensuite, il existe un travail avec la Préfecture de police, avec les brigades locales de protection de la famille, avec des intervenants dans certains commissariats, avec la Direction de la police judiciaire. Nous allons donc prendre attache auprès de M. le Préfet pour renforcer encore ce travail.

Cette liste n'est pas exhaustive, bien sûr, mais c'est précisément pour renforcer les dispositifs existants, permettre une coordination et apporter des solutions concrètes aux victimes que nous réfléchissons de manière concertée à la construction d'un observatoire, à ses missions et aux moyens dont il pourra disposer.

La construction d'un observatoire dédié est un engagement. C'est une structure efficace sur laquelle j'ai d'ores et déjà commencé à travailler, dès ma prise de fonction, avec le soutien de l'Observatoire de l'égalité et de Mme la Maire.

Ce travail nécessaire de collaboration entre acteurs, la co-élaboration d'un outil doit permettre de construire des dispositifs innovants et des solutions effectives aux problèmes très concrets rencontrés lors de ces drames, les relogements d'urgence, les suivis juridiques, l'accompagnement des enfants ; je ne fais pas toute une liste, mais vous le voyez, la transversalité, y compris avec mes collègues adjoints, est nécessaire pour combattre ce fléau des violences.

Ainsi, je vous propose d'adopter ce vœu, en quelque sorte, cadre sur ce sujet des violences faites aux femmes.

J'espère qu'il donne satisfaction et vous invite donc à retirer votre vœu, Madame SIMONNET.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Est-ce que Mme Danielle SIMONNET retire, par conséquent, son vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis vraiment ravie et je voulais vraiment remercier et féliciter Mme Hélène BIDARD pour cet engagement pour la création de cet observatoire.

Donc, évidemment, je retire mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 27).

Il est adopté à l'unanimité du Conseil de Paris. Je crois que nous pouvons tous nous en féliciter.

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'évaluation de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un bilan des activités proposées.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux activités périscolaires des enfants scolarisés en maternelle.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'application de la réforme des rythmes éducatifs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose, par conséquent, d'examiner maintenant conjointement les vœux n° 61 à n° 69 relatifs aux rythmes éducatifs. Il y a beaucoup de vœux relatifs aux rythmes éducatifs qui ont été déposés dans le cadre de cette séance.

Je commence par le premier : c'est le vœu n° 61 et il a été déposé par Mme Aurélie SOLANS pour le Groupe écologiste. Vous avez la parole, Madame.

Mme Aurélie SOLANS. - Nous proposons avec ce vœu que la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs se poursuive en s'enrichissant du rapport qui sera rendu fin juin et sur lequel nous pourrions nous appuyer.

En effet, des mesures doivent être prises pour améliorer cette réforme, tout particulièrement en maternelle, où nous proposons que des initiatives de dispositifs innovants, dès l'année scolaire prochaine, soient mises en place et permettent de faire émerger un modèle en maternelle plus respectueux des temps de l'enfant et de ses besoins.

De même, nous proposons qu'avec tous les acteurs locaux concernés, et afin de commencer la réflexion sur le prochain projet éducatif territorial, des temps d'échange et de travail commun soient organisés. La continuité et les complémentarités éducatives entre les différents temps et les différents adultes qui interviennent sont des objectifs que nous proposons de poursuivre, en particulier par un dialogue social amélioré entre enseignants, animateurs, parents et élus, au quotidien.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Nous passons au vœu n° 62 présenté par Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Président.

La Municipalité a mis en place de manière précipitée les nouveaux rythmes dès septembre 2013. Le résultat est là : fatigue des enfants, en particulier dans les plus petites classes ; qualité très inégale des activités ; recrutement problématique des animateurs et mise à mal de l'autorité des enseignants avec de la confusion dans les rôles.

Ces constats, ce sont les nôtres ; ce sont, en fait, ceux de tous les acteurs de l'école. Et avec eux, depuis plusieurs semaines, nous avons travaillé sur des améliorations possibles dans le cadre du décret HAMON.

Une consultation a été engagée auprès des Parisiens sur le site "rythmesscolaires-paris.fr". Le résultat en sera rendu public prochainement. On y débat autour de quatre formules :

- la première consiste à regrouper les activités scolaires un après-midi ;

- la deuxième consiste à sortir plus tôt tous les jours de la semaine, avec un léger raccourcissement des vacances scolaires ;

- la troisième consiste à commencer la journée plus tard le matin, avec un temps périscolaire entre 8 heures et 9 heures, ce qui supposerait donc que l'école soit ouverte dès 8 heures, les cours débutant à 9 heures ;

- la dernière formule est une formule mixte, combinant une fin de cours plus tôt le soir, mais sans raccourcissement des vacances scolaires.

Chacune de ces options est différente, chacune a ses avantages et surtout chacune constitue un progrès par rapport à la situation actuelle.

Avec ce vœu, nous proposons à la Municipalité de dépasser l'idéologie et la politique partisane de courte vue qui ont présidé à la mise en place précipitée de la réforme en septembre 2013, en saisissant les opportunités d'assouplissement proposées par le décret HAMON et en prenant enfin en compte l'intérêt de l'enfant. Il s'agit de se préparer très concrètement, dès la rentrée de septembre 2014, à expérimenter dans un certain nombre d'écoles parisiennes des formules adaptées des rythmes qui utilisent les nouvelles possibilités offertes par le décret HAMON.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour présenter les vœux n° 63 et n° 65.

Mme Gypsie BLOCH. - Monsieur le Maire, chers collègues, à la fin de l'année scolaire... enfin, presque à la fin - nous sommes à un mois de la fin des cours -, il est grand temps de tirer les enseignements de la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris.

À la lumière des retours terrain que nous avons, les retours des responsables éducatifs Ville, des enseignants, des parents d'élèves, des directeurs d'école, il est effectivement grand temps de nous interroger sur la qualité et sur la pertinence des activités proposées, mais également sur la problématique d'encadrement qui se pose dans les écoles, et sur les pistes d'amélioration concernant les intervenants extérieurs des associations.

C'est dans ce contexte qu'avec mes collègues Alix BOUGERET, Jean-Baptiste MENGUY et Catherine LECUYER, nous déposons ces vœux.

De nombreuses associations ont été sollicitées pour la mise en œuvre des ateliers, entraînant dans les écoles d'une part, une grande disparité au niveau de la qualité des ateliers proposés, des contenus, mais également de grandes difficultés de gestion des personnels et d'organisation. Les vœux n^{os} 63 et 65 expriment donc quatre demandes à la Maire de Paris.

La première est d'étudier la possibilité de mobiliser en priorité les ressources municipales existantes pour assurer les activités périscolaire qui sont proposées aux enfants.

Notre deuxième demande est de recentrer les thématiques de ces activités autour de la culture, du sport, de l'éducation au numérique et des cultures et des langues étrangères.

Nous demandons également un bilan du travail effectué par les associations dans le cadre de ces ateliers mis en place pour les ARE.

Enfin, nous souhaitons la mise en place d'une procédure de sélection et de contrôle transparente et fiable des intervenants en charge des ateliers périscolaires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY pour présenter les vœux n^{os} 64 et 66. Vous avez donc deux minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Dans ce débat que nous avons depuis des mois et des mois, lorsque l'on voit le nombre de vœux déposés aujourd'hui, le constat est simple. À part vous, plus personne ne veut de ce dispositif que vous avez mis en place en septembre dernier, même pas le nouveau Ministre de l'Éducation, Monsieur HAMON, qui a adopté un nouveau décret avec des arrangements possibles, même pas des composantes de votre majorité puisque, lorsque l'on lit le vœu des Verts, on se rend compte de tous les dysfonctionnements qui sont encore à déplorer.

Avec mes collègues, Alix BOUGERET, Gypsie BLOCH et Catherine LECUYER, nous avons décidé d'accompagner aussi les familles et la communauté éducative dans les améliorations qui pouvaient être apportées et, surtout, parce que vous nous aviez promis la transparence. La transparence, cela commence d'abord par communiquer les conclusions intermédiaires de l'étude effectuée par le cabinet indépendant ICC, pour lesquelles

nous avons eu une première présentation en janvier, et disons-le, qui proposait un certain nombre de conclusions, dont nous ne savons toujours pas ce que vous en ferez.

Le deuxième point, c'est évidemment de réunir dans les plus brefs délais, de nouveau, le Comité de suivi parisien mais, Madame l'adjointe, pas le même que celui que votre prédécesseur nous a proposé, c'est-à-dire une grande chambre d'enregistrement où chacun parle pendant 5 minutes, et où tout le monde écoute les autres, et où à la fin Mme HIDALGO dit : "C'est très bien, je vous souhaite une très bonne journée". Non, nous voulons un Comité de suivi parisien qui soit utile, c'est-à-dire où vous écoutez les gens, et où vous en tirez les conclusions qui s'imposent dans l'intérêt des enfants.

Et puis, le second point du vœu n° 66, c'est la question du financement. Vous nous avez dit : "Pendant un an, les activités resteront gratuites, nous en garantirons le financement". Le problème, c'est que vous ne donnez jamais le bon chiffre et que, un coup, c'est 20 millions, un coup, c'est 40 millions, mais finalement, on est plus proche des 80 millions.

Vous nous promettez la gratuité, Madame, vous l'avez encore dit en 7e Commission, alors même que l'État demande 10 milliards d'économies et que vous n'êtes pas sûre que le fonds d'amorçage sera encore pérennisé à N+2. Alors notre demande est simple : si vous promettez la gratuité, expliquez-nous comment vous financez cela ? Parce que, je vous le dis, l'autosatisfaction n'est jamais bonne pour l'éducation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Madame LECOUTURIER, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Président, à nouveau le groupe UDI - MODEM souhaite attirer l'attention du Conseil de Paris sur les enfants en situation de handicap au sein des activités périscolaires.

En effet, ce sont plus de 3.000 élèves en situation de handicap qui sont scolarisés dans le premier degré à Paris, 3.000 élèves qui sont confrontés chaque jour aux difficultés d'accessibilité, de déplacement et d'accompagnement personnalisé à ces activités. La Municipalité s'était engagée à fournir les éléments relatifs à la participation effective des enfants en situation de handicap, à ces activités périscolaires. Or, aujourd'hui, nous ne disposons d'aucun de ces éléments. C'est pourquoi, à nouveau, le groupe UDI - MODEM demande que nous soit communiqué le taux d'inscription et de participation effective, par arrondissement, de ces élèves en situation de handicap.

Nous attendons également que les premières conclusions du cabinet ICC, concernant l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris, que nous n'avons jamais eues, nous soit enfin communiqué ainsi que les ajustements auxquels la Municipalité compte procéder.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le vœu n° 68.

Mme Anne TACHÈNE. - Mes chers collègues, dans le même esprit que ma collègue Béatrice LECOUTURIER, je voudrais défendre ce vœu en rappelant que le 3 mai dernier, Mme la Maire a affirmé qu'après une période de rodage, la semaine de 4 jours et demi faisait consensus à Paris et, donc, qu'il n'y avait aucune raison de modifier un dispositif qui fonctionnait et auquel chacun s'était habitué. Cela dit, un peu plus tard, elle avait également reconnu qu'elle était ouverte à toutes les propositions d'amélioration. Amélioration, adaptation, c'est bien ce qui doit être fait ici pour les maternelles, qui requièrent une attention particulière. Respecter une alternance équilibrée entre le temps d'activité et le temps de repos, aider les enfants à se repérer et organiser les transitions, adapter les activités aux jeunes enfants. Voilà les priorités pour les maternelles.

Vous le savez, pour les très jeunes enfants, les rituels sont très importants et il me semble, à ce stade, que la réforme ne soit pas très bénéfique pour eux. Aussi, nous demandons que l'étude ICC qui devait être communiquée au mois d'avril dernier, dont nous n'avons toujours pas connaissance, nous soit transmise. Nous voudrions également connaître les ajustements auxquels vous allez procéder pour la prochaine rentrée.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous d'avoir aussi tenu votre temps de parole.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour le vœu n° 69, pour une minute de présentation.

Mme Danielle SIMONNET. - Écoutez, en une minute, que pouvons-nous dire ? Forte disparité constatée entre écoles, entre quartiers, entre arrondissements, disparité dans l'offre et la qualité des ateliers dispensés, 9 mois

après, fatigue des élèves, en particulier en maternelle, arythmie des semaines et des 5 matinées consécutives d'école, alors même que les chrono-biologistes défendent la nécessité de la régularité et une pause en milieu de semaine, difficulté pour les enfants porteurs de handicap de conserver leur AVS ou d'avoir un encadrement approprié sur les temps périscolaires, dégradation des conditions de travail des enseignants, confusion pour l'enfant dans la différenciation des lieux et temps scolaire et périscolaire, permanence de la précarité des personnels qui assurent l'animation des ateliers périscolaires, malgré la création de la filière animation. Certains groupes dans la précédente mandature, notamment le groupe Communiste - Front de Gauche y avait fortement contribué. Bref, le bilan, 9 mois après, est toujours le même que l'an dernier, hélas, que ce que nous pronostiquions.

Le décret Hamon du 7 mai 2014, par ailleurs, a été rejeté par le Conseil supérieur de l'éducation.

Je conclus : à travers ce vœu, nous redemandons que Mme la Maire de Paris demande l'abrogation du décret Peillon et du décret Hamon, en vue d'une réécriture associant réellement l'ensemble des acteurs, et que la Maire de Paris suspende l'application de la réforme de l'ARE et envisage les mesures nécessaires pour l'amélioration des conditions d'application d'un futur aménagement des rythmes scolaires dans l'intérêt de l'enfant et concerté avec l'ensemble des acteurs. Nous faisons une grande liste de propositions.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, à vous tous qui avez déposé des vœux relatifs aux rythmes éducatifs, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais, dans mes propos introductifs, répondre à un certain nombre de vos interrogations, puis je répondrai précisément à chacun.

D'abord, et je vous le rappelle, Paris a fait le choix de mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée 2013. Elle en a fait le choix parce qu'elle en avait, à la fois la capacité, parce que la semaine de 4 jours instaurée brutalement et sans concertation en 2008, faisait l'unanimité contre elle. Enfin, et peut-être surtout, parce que la lutte pour la réussite de chaque enfant est et restera notre priorité.

Cette réforme a fortement impacté la vie quotidienne de beaucoup de Parisiens, en particulier celle des 137.000 enfants scolarisés dans les 663 écoles de la Capitale. Un travail considérable a été accompli par les agents de l'administration parisienne, les responsables éducatifs Ville, les REV, les responsables de point d'accueil, les animateurs, les agents spécialisés des écoles maternelles, les ASEM, et tous ceux qui ont permis la mise en place d'environ 16.000 ateliers périscolaires en septembre dernier.

Je leur redis mon soutien et leur adresse à tous mes remerciements pour leur engagement sans faille. Un travail tout aussi considérable a été accompli par les équipes enseignantes et les directeurs d'école. Nous pouvons d'ailleurs leur être tous très reconnaissants de l'énergie qu'ils ont déployée pour que la mise en place de cette réforme soit une réussite.

Bien sûr, tout n'a pas été parfait. Des adaptations étaient nécessaires et d'autres le seront encore. J'ai dans cet esprit commencé à échanger avec les organisations syndicales de la Ville, de l'Education nationale, ainsi qu'avec les fédérations de parents d'élèves.

Puisque c'est une des questions qui préoccupent chacun, le comité parisien de suivi de la réforme se tiendra le 12 juin prochain. C'est également une question qui est souvent réitérée : les conclusions du travail d'évaluation menée par I.C.C. seront connues, elles, fin juin.

Enfin, et pour être complète dans cette introduction, un mot du décret pris par le Ministre de l'Education nationale, Benoît HAMON. Ce décret a ouvert de nouvelles possibilités pour les communes qui n'avaient pas encore mis en œuvre la réforme, soit par choix, soit parce qu'elles estimaient qu'elles n'avaient pas la capacité de le faire.

Tel n'a pas été le cas de Paris, et c'est pourquoi je tiens à dire clairement que nous ne procéderons pas à de nouveaux bouleversements de l'organisation de la semaine au moment même où, sur le terrain, la réforme a trouvé son rythme de croisière et que les réticences qui s'étaient exprimées s'estompent peu à peu.

Sans ignorer les difficultés qui peuvent persister, nous nous engageons donc, sur cette question, à poursuivre la réforme et à aborder sa phase 2 avec l'objectif de travailler avec tous, et avec vous tous, dans un esprit de collaboration et dans l'intérêt des petits Parisiens.

J'en viens maintenant rapidement à l'examen des différents vœux, d'abord le vœu n° 61 présenté par le Groupe Ecologiste de Paris.

Je tiens tout d'abord à dire que je partage les grandes orientations et les enjeux que ce vœu met en avant. Je veux redire ici notre engagement à maintenir et à renforcer le dialogue en vue d'améliorer ce que nous avons mis en place.

Nous sommes donc favorables aux initiatives innovantes, en lien avec nos partenaires du Rectorat, à condition qu'elles soient portées par toutes les composantes de la communauté éducative de manière consensuelle.

Je veux dire également notre souhait d'affiner notre modèle en maternelle de manière à le faire évoluer, notamment à partir des conclusions qui seront présentées par le cabinet I.C.C. à la fin de l'année scolaire.

Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir voter favorablement ce vœu.

Ensuite, j'en viens aux vœux de l'UMP, et au premier, le vœu n° 62.

Chers collègues, la description quasi-apocalyptique que vous faites de la mise en place de cette réforme est bien éloignée de la réalité des écoles. Votre demande est d'ailleurs assez paradoxale. Vous tirez vous-mêmes un bilan de la réforme, sans grande rigueur scientifique d'ailleurs, tout en en réclamant un bilan indépendant.

Je vous rappelle donc, au risque de me répéter à ce stade, qu'une mission d'évaluation sérieuse a été confiée au cabinet de conseil I.C.C., qui rendra ses conclusions fin juin.

Vous émettez également le vœu que vous soient communiqués les coûts de cette réforme qui ont déjà été transmis maintes fois, et notamment lors du dernier comité de suivi parisien du 9 janvier dernier.

Voici donc à nouveau quelques éléments pour l'année 2014.

En dépenses, la mise en œuvre de l'ARE corrélée à l'amélioration de notre service périscolaire s'élève à 62,6 millions d'euros ; 30,4 millions d'euros pour l'amélioration du périscolaire ; 5,5 millions d'euros pour l'amélioration de nos ressources humaines ; 26,7 millions d'euros pour l'ARE au sens strict, les ateliers.

En recettes, nous pouvons compter sur 28,8 millions d'euros, dont 6,8 au titre du fond d'amorçage de l'Etat qui sera reconduit pour l'année prochaine, 5,8 millions de financement de la C.A.F. au titre de l'ARE, et 16,2 millions de financement de la C.A.F. au titre du contrat "Enfance jeunesse", tous chiffres parfaitement connus et maintes fois publiés.

Le coût net pour la Ville ressort donc de 33,8 millions d'euros au global et de 14,1 millions d'euros pour l'ARE, soit un coût annuel par enfant de 92 euros.

92 euros par enfant, mes chers collègues, chacun est libre de trouver que ce coût est trop élevé. De notre côté, je réaffirme notre détermination à lutter contre les inégalités en permettant à chaque enfant, et particulièrement ceux qui vivent dans les quartiers populaires, d'accéder à des activités dont la diversité et la qualité contribuent à leur réussite éducative.

J'é mets donc un avis défavorable à ce vœu dont, vous l'aurez compris, je ne partage pas les considérants, et vous donne rendez-vous au prochain comité de suivi.

J'en viens maintenant aux activités proposées dans le cadre de la réforme, sur les 16.000 ateliers proposés aux élèves, plus de 60 % sont assurés par 5.000 animateurs et 1.500 A.S.E.M. de la Ville.

Je vous rappelle au passage que la réforme a été l'occasion d'un plan de déprécarisation pour 1.000 agents dans le périscolaire et que nous avons lancé le recrutement de 400 A.S.E.M. supplémentaires d'ici 2015 pour permettre la présence, sur le temps scolaire, d'un agent à temps complet dans toutes les classes de petite et de moyenne sections.

Le choix de recourir à des partenaires extérieurs a permis d'enrichir l'offre d'activités en faisant appel à des associations disposant d'un réel savoir-faire et permet de garantir une diversité qui constitue un des gages de l'attractivité.

Vous appelez donc de vos vœux une diversité qui est déjà la règle. Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer ce vœu et à défaut, j'é mettrai un avis défavorable.

J'ai déjà donné beaucoup d'éléments de réponse sur le vœu n° 64, relatif à l'évaluation conduite par le cabinet I.C.C.

Deux mots sur le concept d'évaluation.

Je vous rappelle que dès le départ, l'Exécutif parisien s'est engagé à mettre en œuvre un processus d'évaluation dès le démarrage de la réforme, reposant à la fois sur une évaluation citoyenne au travers du comité de suivi, sur une évaluation professionnelle, qui est assurée par les services parfaitement compétents de la DASCO dans ce domaine, et, enfin, sur une évaluation externe et indépendante assurée par le cabinet de conseil I.C.C.

Bien entendu, les résultats de cette évaluation devront être communiqués, mais cette évaluation est indépendante. Il ne nous semble pas opportun de publier ou de communiquer sur des travaux totalement inaboutis, dont d'ailleurs nous n'avons pas connaissance en intégralité. Nous n'avons pas à émettre, en direction d'un cabinet de conseil indépendant, l'injonction de rendre ses conclusions avant qu'il ne les ait finalisées. Cela pourrait remettre en cause la sérénité nécessaire pour que la mission d'évaluation soit menée à terme.

Compte tenu de ces éléments et de la proximité de la prochaine réunion du comité de suivi, je vous propose de retirer ce vœu, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

J'en viens au vœu n° 65, relatif au bilan du travail effectué par les intervenants extérieurs ainsi qu'à la procédure de sélection des intervenants.

Je vous rappelle que la sélection des ateliers, assurée par des partenaires, se fait par le biais, soit de commissions d'arrondissement pour ce qui relève de l'appel à projets, soit de commissions d'appel d'offres pour ce qui relève des marchés à commandes.

Les élus membres des commissions d'arrondissement ont donc dû prendre connaissance des propositions de nos partenaires. Trois types d'appréciation ont été portés à la connaissance des membres de ces commissions : la qualité pédagogique, les éléments financiers et juridiques associés. Cela me paraît relativement complet comme critères d'évaluation.

Pour ce qui concerne les projets soumis à l'appel d'offres, je vous renvoie aux règles de fonctionnement des commissions d'appel d'offres.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer ce vœu, à mon sens totalement sans objet, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

J'en viens, et j'accélère, au vœu n° 66, relatif au financement de la réforme et là, c'est très rapide. La réponse que je vous ferai, Monsieur MENGUY, je vous l'ai faite en Commission. Vous vous inquiétez du caractère pérenne de la gratuité des activités périscolaires. Je vous confirme ici le choix de la Maire de Paris de garantir cette gratuité à l'avenir en faisant les arbitrages budgétaires nécessaires.

L'éducation reste et restera une priorité majeure de notre majorité et nous n'avons pas l'intention de varier sur la question. Je vous propose donc de retirer ce vœu, faute de quoi j'émettrais un avis défavorable.

J'en viens maintenant au vœu n° 67 déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la participation des enfants en situation de handicap. Ce sujet-là est un sujet qui est une préoccupation ancienne de l'Exécutif parisien et qui, je pense, peut être partagée par tous. C'est pourquoi je souhaite vous communiquer quelques informations qui sont l'objet du vœu.

D'abord, depuis 2004, plus de 1.200 animateurs ont été spécialement formés à l'accueil et à l'intégration des enfants en situation de handicap à Paris.

Cette année, la DASCO, donc les services de la Ville, mobilisent également 475 personnes pour l'accueil de 1.421 enfants inscrits sur le temps du midi. Je passe sur toute une série de chiffres.

Sept correspondants handicap ont été déployés à la rentrée 2013 et accompagnent les équipes pour mieux répondre aux besoins des enfants et aux demandes particulières.

Chaque école qui comporte une C.L.I.S. a bénéficié d'un poste supplémentaire dans le cadre de l'ARE.

Vous posez la question des chiffres de participation aux activités, et les chiffres peuvent être intéressants. Parmi les 689 enfants scolarisés en C.L.I.S., 504 participent aux temps de l'ARE, ce qui revient à un taux de participation de 73 % qui est très proche, comme vous le voyez, du taux de 80 % des enfants qui fréquentent l'ARE par ailleurs.

J'ai demandé, pour que cette information soit complète, que la DASCO vous compile les informations pour vous les communiquer arrondissement par arrondissement.

Je rappelle sur cette question l'engagement de la Maire de Paris et de l'Exécutif de faire de notre ville une ville accueillante, bienveillante à l'égard de toutes les personnes et notamment les personnes en situation de handicap et en particulier à l'école.

Compte tenu de ces informations que j'espère complètes, je vous propose de bien vouloir retirer ce vœu.

J'en viens maintenant au vœu n° 68 sur la question des activités en maternelle. Vous évoquez la nécessité d'offrir aux enfants scolarisés en maternelle un environnement stable et structurant. Je partage cet avis, et je tiens à vous rassurer, je pense que c'est déjà le cas. La présence d'un adulte référent dans la classe, l'accent mis sur le travail en binôme (A.S.E.M./animateur) afin de ne pas séparer les enfants d'une même classe, le travail engagé sur la ritualisation des transitions entre les temps scolaires et périscolaires va également dans ce sens.

Vous évoquez les questions de l'évaluation, sur ce point je vous ai déjà répondu et je vous redonne rendez-vous le 12 juin au prochain Comité parisien de suivi.

Par conséquent, sur ce vœu, j'émetts un avis défavorable.

J'en viens, enfin, au vœu n° 69 présenté par notre collègue Danielle SIMONNET.

Ce vœu fait état d'un très grand nombre d'observations dont la diversité des thèmes et des compétences rend difficile, sincèrement, d'y apporter une réponse. En effet, chère collègue, vous mélangez des questions qui sont du ressort de la Municipalité, d'autres qui sont du ressort de l'Etat. Vous confondez évaluations et pot-pourri de commentaires exclusivement choisis parmi les plus négatifs. Pardonnez-moi, j'ai du mal sur ce point à vous répondre.

Je vous réaffirme donc globalement notre volonté de poursuivre et de nous engager dans la phase 2 de cette réforme et, étant en désaccord avec la plupart des considérants, j'émetts un avis défavorable à ce vœu.

Je veux dire un mot en conclusion, d'abord en me félicitant de l'intérêt porté par l'ensemble du Conseil à la réforme. Après une année d'exercice, il s'agit d'aborder la phase 2 sous un angle plus résolument collaboratif. Nous devons nous employer, je parle de nous tous, mes chers collègues, et de vous comme des autres, dans chaque école, nous devons nous employer à faire travailler tous les adultes, chacun dans son rôle et dans son domaine de compétence, tous les adultes ensemble pour rétablir une sérénité dont les écoles ont besoin.

A ce titre, je me permets de m'étonner de la mise en ligne par l'un des groupes politiques de notre Assemblée d'un formulaire qui, permettez-moi de vous le dire, n'a de consultation que le nom.

J'ai bien regardé, attentivement, les propositions que contient le formulaire qui a été publié par le groupe UMP. Ces propositions, pour l'essentiel, ne respectent en rien les préconisations des chronobiologistes, et présupposent surtout une modification des congés d'été, ce qui n'est nullement du ressort de la Ville et qui ne fait actuellement l'objet d'aucune concertation avec les parties prenantes du système éducatif.

Je ne peux que constater que cette entreprise ressemble fort à de la pure démagogie, alors que nos écoles ont aujourd'hui besoin d'apaisement.

Voilà pour mes réponses, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD, pour ces éléments de réponse complets.

Je crois que le groupe Communiste - Front de Gauche a demandé une explication de vote sur les différents vœux présentés.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire, une explication de vote courte.

M. MENGUY, en Commission Education la semaine dernière avait l'air surpris que le groupe Communiste ne dépose pas de vœu, je redis du coup ici pourquoi, ce que j'ai déjà dit en Commission.

Nous attendons comme tout le monde - et Alexandra CORDEBARD en a parlé - le bilan de la réforme qui devrait venir au mois de juin pour ensuite, avec la communauté éducative, avec les parents, avec les élus et les personnels...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, je crois que l'on vous a assez entendu. Mme BECKER a demandé à prendre la parole, je vous demande de lui laisser terminer sa prise de parole tranquille, sans l'interrompre en permanence.

Donc, vous ne parlez plus et vous laissez Mme BECKER terminer sa prise de parole tranquille.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me permettre de finir mon explication de vote.

Je disais que nous attendons le bilan de cette réforme pour qu'ensuite, avec l'ensemble de la communauté éducative, les parents, les élus, les personnels de la Ville de Paris, nous puissions réorienter cette réforme, l'adapter pour évidemment le mieux-être des enfants et c'est ce qui doit être notre boussole.

Nous serons vigilants évidemment - et nous l'avions dit lors du débat de l'année dernière - à l'encadrement des petits Parisiens et notamment à la déprécarisation de nos animateurs qui sont nombreux à être vacataires.

Enfin, je l'ai dit en Commission et je le redis, notre groupe souhaite insister sur l'importance de réunir très prochainement, de réunir avant l'été, les comités de suivi dans les arrondissements parce que nous pensons que, pour que cette réforme soit adaptée au mieux-être des enfants, il nous faut une vision précise de ce qui se passe dans les écoles parisiennes. Les comités de suivi d'arrondissement peuvent, doivent être le lieu qui nous permet de coller le plus possible à la réalité.

C'est pourquoi nous ne voterons pas les vœux qui ont été déposés, qui dressent une vision apocalyptique de nos écoles, mais hélas - et je le regrette - sans jamais en citer aucune concrètement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Il y a une demande d'explication de vote de M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Non, merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Une demande d'explication de vote du groupe Ecologiste.

Mme Aurélie SOLANS. - Nous ne voterons pas les vœux du groupe UMP dont nous ne partageons ni les constats, ni les objectifs, contrairement à ce qui a été évoqué tout à l'heure, c'est pour cela que nous voterons contre ces vœux du groupe UMP.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote de Mme TACHÈNE pour le groupe UDI - MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Tout à fait, mes chers collègues, je voudrais faire une explication de vote sur le vœu n° 61 que nous aurions bien volontiers voté, puisqu'il faisait des propositions, notamment pour les maternelles.

A l'origine, ce vœu demandait des modifications sur les horaires, une harmonisation pour le quotidien des horaires des maternelles. Simplement ce vœu a été tellement édulcoré qu'il ne fait plus aucune demande.

Pour cette raison, nous nous abstenons.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je vous propose de passer au vote sur ces différents vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61, déposée par le groupe Ecologistes de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 29).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68, déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 69, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la situation au lycée Gerson.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous propose de permettre à M. BROS de présenter le vœu référencé n° 60 dans le fascicule, qu'il n'avait pu présenter puisqu'il n'était pas en séance, qui est relatif à la situation du lycée Gerson.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour une minute de présentation.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les agissements qui se sont tenus au sein du lycée Gerson, lycée privé du 16^e arrondissement, ont profondément ébranlé une partie de la communauté éducative et même au-delà.

La tenue présumée de discours intégristes au sein de cet établissement scolaire est contraire à l'idée que nous avons d'une école républicaine, tolérante et ouverte. Les élus du 16^e arrondissement, je pense notamment à mon collègue Thomas LAURET, se sont d'ailleurs inquiétés de la situation.

En 2012, après de longues années de demandes, le Conseil de Paris a mis en place un outil : l'Observatoire parisien de la laïcité, lieu de discussion, d'échanges, de travail et de concertation.

Par ce vœu, nous souhaiterions que l'Observatoire parisien de la laïcité puisse se pencher lors d'une prochaine séance sur la question des lycées privés à Paris et puisse auditionner les membres de la direction du lycée Gerson.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROS et merci d'avoir respecté votre temps de parole.

La réponse d'Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, je vous rappelle que dans un communiqué de presse du 15 avril dernier, nous avons demandé, avec ma collègue Hélène BIDARD, au Rectorat de Paris, de diligenter une enquête administrative au lycée Gerson pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire.

Je suis bien évidemment favorable aux demandes du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, pour que l'Observatoire parisien de la laïcité soit saisi de la question des établissements scolaires privés sous contrat et que les membres de la direction du lycée Gerson - je ne sais pas dans quel cadre - puissent être auditionnés par ce même observatoire.

La Ville de Paris restera vigilante sur cette question de la laïcité. Myriam EL KHOMRI me disait à l'instant que le Comité parisien de vigilance contre les dérives sectaires, qui se réunira prochainement et qu'elle va continuer à présider, se saisira de la question.

La Ville de Paris veillera donc, en respectant naturellement les prérogatives des établissements privés sous contrat et celles des enseignants, à ce que les élèves ne soient pas entraînés dans une quelconque dérive, qu'elle soit religieuse, idéologique ou sectaire, et demandera chaque fois que ce sera nécessaire, une enquête administrative au Rectorat.

J'émetts un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

Une demande d'explications de vote de M. Thomas LAURET, au nom du groupe Socialiste.

M. Thomas LAURET. - Nous soutenons évidemment ce vœu car l'évolution de cet établissement a inquiété de nombreux parents d'élèves et enseignants, qui n'ont d'ailleurs rien de "dangereux gauchistes laïques" comme certains membres, au sein de l'établissement, les qualifient. Ils ont simplement une vision tolérante et progressiste de la religion catholique en l'occurrence, et ils s'alertent au moment où ils constatent une pression vis-à-vis des élèves, de certains enseignants et de certains des personnels qui ne sont pas dans la ligne traditionaliste de la direction et de l'aumônier de cet établissement.

Je regrette que le diocèse, qui a enquêté sur cette affaire depuis le mois de janvier, ait finalement décidé d'enterrer le dossier après avoir indiqué aux parents concernés que le dossier était lui-même accablant. Je suis très heureux qu'une enquête de l'inspection générale de l'Education nationale ait été diligentée grâce justement au bruit qu'a fait cette affaire dans la presse.

Nous saluons donc le vœu que l'Observatoire de la laïcité soit aussi saisi de cette affaire.

Il faut rappeler que la loi Debré de 1959 prévoit "qu'un établissement privé sous contrat doit garantir le respect total de la liberté de conscience et que tous les enfants, sans distinction d'origine, d'opinion et de croyance, y ont accès".

On m'a fait part de sélection d'enfants, dont le dossier scolaire était bon entre le passage en CM2 et en sixième, pour des raisons de religion. Cela doit être avéré ou vérifié par l'inspection générale de l'Education nationale.

La façon dont ont été présentés certains projets de société, notamment les questions d'avortement, sous le seul angle traditionaliste de la religion, ne paraît pas de nature à éveiller l'esprit critique et la liberté de conscience.

De façon générale, il conviendrait de vérifier que les certificats de baptême - c'est vrai dans cet établissement comme dans d'autres - ne sont pas demandés avant que les admissions des enfants ne soient prononcées.

Cette affaire s'inscrit dans un climat de réaction, de remise en cause de droits des femmes, d'homophobie et de montée des intégrismes trop graves pour que nous ne nous en occupions pas.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

Une demande d'explication de vote de M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme élu du 16e et représentant à cet instant le député-maire du 16e arrondissement Claude GOASGUEN, je souhaite intervenir pour tenter de rétablir un peu de sérénité dans ce débat qui, pour des raisons diverses, a pris un retentissement démesuré.

La qualité des établissements scolaires du 16e arrondissement, qu'ils soient publics ou privés, n'est plus à démontrer avec 350 mentions très bien au baccalauréat. Le lycée Gerson ne déroge pas à cette excellence.

De quoi parle-t-on ? De propos rapportés sous couvert d'anonymat, sur la base desquels certain détracteurs se fondent pour accuser ce lycée de dérive intégriste. Que ce soit clairement dit ici, l'école Gerson est une école bien connue du 16e arrondissement, établissement catholique sous contrat avec l'Etat, qui accueille tous les élèves, sans discrimination confessionnelle, baptisés ou non, de situations sociales diverses, et dont le projet pédagogique permet

de donner une place aux enfants précoces, mais aussi aux élèves différents, qu'ils soient atteints d'une maladie particulière ou d'un handicap.

S'agissant d'un établissement privé sous contrat, deux points doivent être abordés. Le premier est que, comme tout établissement scolaire, l'Education nationale garantit la qualité de l'enseignement qui est dispensé aux élèves. A cet égard, une inspection a été diligentée par le ministère de l'Education nationale qui va aboutir à un rapport sur lequel il est bien entendu prématuré aujourd'hui de faire des commentaires, puisqu'il n'est pas encore terminé. Jusqu'à preuve du contraire, aucune suspicion ne doit demeurer qui porterait atteinte aux élèves qui fréquentent cette école.

Le second point tient à la tutelle diocésaine des établissements catholiques. Là encore, une inspection a été conduite qui, très explicitement, confirme qu'il n'y a pas de dérive intégriste à Gerson. Monseigneur Vingt-Trois a d'ailleurs précisé, je le cite : on ne peut pas faire un procès d'intention à un établissement catholique de se déclarer catholique.

Toute la lumière sera donc faite après enquête par les autorités habilitées dans ce domaine. Il est inutile, me semble-t-il, d'en rajouter et déraisonnable de chercher à instrumentaliser politiquement ce sujet troublant la scolarité des 1.500 élèves de l'école.

En conséquence, je ne vois pas bien ce que l'Observatoire parisien de la laïcité peut faire dans un dossier comme celui-là. Quelles est en effet la mission de l'Observatoire parisien de la laïcité ? En reprenant l'arrêté du maire de Paris du 24 septembre 2012, qui a créé cet observatoire, on lit qu'il rend des avis permettant d'éclairer l'action de l'Exécutif dans la mise en pratique du principe de laïcité. Faut-il étendre son action au-delà ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - M. GABORIAU, je vous demanderai de conclure.

M. Pierre GABORIAU. - Je conclus. Merci.

Prenons garde de ne pas rouvrir une fracture entre école publique et école privée. Les écoles privées contribuent à la mission de service public de l'enseignement en proposant un choix différent aux familles, alors que l'Etat, vous le savez, n'est de toute façon pas en mesure de satisfaire seul l'effort de la scolarisation de tous les enfants.

Le groupe UMP votera donc contre ce vœu et je demande un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 28).

2014 DJS 63 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Paris Foot Gay (20e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 63 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association Paris Foot Gay, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Monsieur le Maire, Monsieur le représentant du Préfet, chers collègues, le groupe Communiste-Front de gauche salue l'allocation de cette subvention de la mairie à l'association "Paris Foot Gay" soutenue par notre groupe déjà dans la mandature précédente.

Cette association, créée depuis 10 ans maintenant, regroupée autour d'un club ouvert à tous, a pour vocation de lutter contre l'homophobie dans le sport, et tout particulièrement dans le football.

Cette structure hybride, entre association sportive et militante, met en place toute une série d'actions en direction de la lutte contre les préjugés, le rejet et l'exclusion, qui sont encore malheureusement présents dans la pratique du sport le plus populaire de France, le football.

Elle organise des formations sur les discriminations à destination de l'ensemble des acteurs du monde du football et participe à la construction d'un réseau important de lutte contre les discriminations dans le sport avec le ministère des Sports, la Ligue de football professionnel, la Fédération française de football mais aussi avec le M.R.A.P., S.O.S. Racisme et l'association "Ni putes Ni soumises".

Elle a créé en 2007 une charte contre l'homophobie dans le football, engageant les structures professionnelles et les collectivités à la vigilance et la mise en place d'actions concernant le comportement homophobe.

Cette charte a été signée par plus d'une dizaine de clubs et une vingtaine de collectivités, dont la Mairie de Paris en 2011.

Cette délibération votée seulement quelques jours après la journée mondiale contre l'homophobie a une signification d'autant plus forte. Alors que les actes homophobes auraient augmenté de 78 % en France, en 2013, l'action municipale doit aller dans le sens du vivre-ensemble que nous défendons et affichons en soutenant financièrement les associations qui luttent activement contre toute forme d'exclusion.

Le groupe Communiste-Front de gauche votera donc favorablement pour la subvention et la convention de cette association.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur TINTI, de nous donner l'occasion de parler aujourd'hui du "Paris Foot Gay". Je sais par ailleurs la constance et la fidélité de votre groupe à cette association, et notamment de l'avoir beaucoup soutenue dans cette assemblée.

Cette association est effectivement très dynamique et elle symbolise à la fois la promotion que nous souhaitons faire du sport de proximité, de la pratique sportive, mais aussi de ce que le sport peut porter comme valeurs, et notamment celles de la lutte contre les discriminations et la lutte contre l'homophobie.

Vous l'avez signalé, c'est une association qui a signé un grand nombre de partenariats, aussi bien avec le secteur sportif qu'avec le secteur associatif, de la F.F.F. au M.R.A.P., mais également avec le Paris-Saint-Germain et des collectivités locales partout en France. Ils sont intervenus lors des matchs de ligue 1 et de ligue 2. Ils diffusent notamment des clips et des campagnes médiatiques pour sensibiliser à ces questions.

Ils participent à Paris au championnat de France amateur : c'est un travail de proximité qui est pour nous à la fois essentiel et en même temps vecteur de mixité et d'inclusion pour démontrer que le sport à Paris est accessible à toutes et à tous.

Je profite de cette subvention pour dire que globalement, la Ville soutient une vingtaine d'associations luttant contre l'homophobie dans le sport. Je pense notamment à "Double Jeu Tennis" à la F.S.G.L., au "Paris F.C. Arc-en-ciel", aux "Gaillards parisiens", au "Cercle du Marais", "Aquahomo", "Paris Aquatique" notamment, et que c'est plus d'une vingtaine d'associations qui bénéficient de créneaux dans les équipements sportifs de la ville, gymnases, terrains de grands jeux et piscines notamment.

C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler que nous aurons l'occasion dans cette assemblée d'étudier ensemble la manière dont nous allons célébrer et organiser avec beaucoup d'enthousiasme, à Paris, en 2018, les 10e "Gay Games" qui, comme vous le savez, ont été remportés par Paris, et que nous aurons l'honneur de recevoir avec 15.000 participants. Ce sera à la fois une fête du sport et des valeurs de Paris, celles de l'inclusion et de la lutte contre la discrimination.

Je me permets, Monsieur le Maire, d'ajouter un petit message de félicitations à Maguy NESTORET-ONTANON, qui était une personnalité importante de la politique sportive de cette ville, et qui a été nommée la semaine dernière auprès de Najat VALLAUD-BELKACEM pour structurer et amplifier l'action du mouvement sportif contre l'homophobie, preuve que l'expertise, le savoir-faire et l'engagement de la Ville de Paris sont reconnus au plus haut sommet de l'État.

Je suis donc très heureux que nous votions tous, je l'espère dans une grande unanimité, cette subvention au "Paris Foot Gay".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS, et merci pour ce que vous avez dit sur cette belle association.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DJS 63).

2014 DJS 71 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 71 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Association sportive du Centre de Paris.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, par cette intervention, j'ai souhaité saluer le travail effectué par l'Association sportive du centre de Paris, association historique du 2e arrondissement et du centre de Paris, qui vient de fêter ses 80 ans.

Cette association de football promeut une éducation sportive populaire ouverte aux adultes, aux enfants, aux garçons et aux jeunes filles, ce qui est à souligner.

Elle est affiliée à la Fédération française de football et participe à un certain nombre de compétitions. Elle participe à la journée de prévention des plus jeunes, actions de préventions pour les jeunes en difficulté en collaboration avec le foyer "La clairière". Elle participe également à la section futsal avec une quarantaine de jeunes.

Au-delà de son objectif de performances sportives, elle revêt une dimension sociale par son souhait d'accueillir le plus grand nombre sans procéder à des tests de niveau. Elle défend en cela une certaine philosophie du sport.

Basée dans le cœur de notre arrondissement, profitant à de nombreuses familles du 2e, naturellement mais au-delà, elle réunit plusieurs générations et repose sur une petite structure d'encadrement méritante.

L'A.S. Centre est à l'image de la diversité des associations sportives ou clubs sportifs que la Ville de Paris soutient, et je m'en réjouis. L'A.S. Centre est par ailleurs un club filleul du P.S.-G. et est invitée à ce titre à des rencontres du club ou à des manifestations organisées par celui-ci via sa fondation. Ainsi, il y a quelques jours, une cinquantaine de jeunes de l'A.S. Centre a pu participer à la journée des enfants au stade Jean-Bouin.

C'est un lien qu'il est important de préserver, et c'est le choix que fait la municipalité de créer ce lien entre des clubs associatifs et des clubs professionnels.

À la veille de la Coupe du monde de football, j'espère que la Ville de Paris, au-delà de la subvention annuelle qui nous est proposée aujourd'hui et dont je me félicite, saura trouver les moyens de valoriser l'apport de telles associations sportives, qui prônent cet engagement populaire et d'ouverture et qui contribuent pleinement à l'accès de toutes et tous au sport et à ses valeurs que sont le respect, l'engagement, l'esprit collectif et l'entraide.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci de prendre le temps de parler aujourd'hui de l'Association sportive du centre de Paris parce qu'elle est assez symbolique de ce que sont les associations sportives de proximité, celles qui participent à la fois à former de jeunes joueurs et à permettre au plus grand nombre de pratiquer ce sport - M. TINTI a dit le sport le plus populaire en France -, à savoir le football, dans un arrondissement, le 2e, qui

est compliqué parce qu'il est au centre de Paris et que le nombre d'équipements sportifs est limité, et que c'est chaque jour, pour ces bénévoles, une gageure de réussir à jongler entre 18 équipes et 471 licenciés, réussir à faire tourner tout ce petit monde avec une énergie bénévole qui est vraiment ce que le sport amateur a de plus beau à Paris, en particulier parce que c'est une association qui ne se repose pas sur ses lauriers.

Son nombre de licenciés progresse et il s'adapte aussi à la demande, notamment en créant dès cette année une section de futsal pour répondre à une demande nouvelle et aux nouvelles pratiques footballistiques.

Vous avez raison de signaler que c'est une année de Coupe du monde, et ce sera dans deux ans une année d'Euro 2016, à Paris, et c'est exactement sur ce type d'associations, qui sont mues par la volonté des bénévoles de faire découvrir le football au plus grand nombre, que nous construirons à Paris, pour la Coupe du monde et surtout pour l'Euro 2016, une grande fête du football qui associera tous les Parisiens.

Je vous invite tous à soutenir ce type de club en votant ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur Martins.

Je mets aux voix le projet de délibération

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 71.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je n'ai pas bien compris quel était le vote du groupe UMP sur cette question ? Abstention.

Vous êtes pour ?

Bon, cela a l'air compliqué. Vous l'indiquerez aux agents.

Abstention, parfait !

Le projet de délibération est adopté. (2014, DJS 71).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux subventions au sport professionnel.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n° 70 et n° 70 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif, sont relatifs aux subventions aux sports professionnels.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le Groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une mission commune d'information sur le sport professionnel et les collectivités territoriales du Sénat, qui n'est d'ailleurs pas connu pour être toujours "écocompatible", a fait un certain nombre de propositions pour refondre le modèle de soutien public au sport qualifié, à juste titre, "à bout de souffle".

Cette mission recommande en particulier de "fixer à 2020 la fin des subventions des collectivités aux clubs professionnels des disciplines arrivées à maturité". En particulier, la mission propose de "supprimer, à partir de la saison 2016-2017, les subventions et l'achat de prestations sans contreparties en termes d'intérêt général aux clubs de Ligue 1 de football et du Top 14 de rugby".

Certes, la Ville a mis un terme à sa subvention au P.S.G. Football, mais elle continue de subventionner chaque année la Fondation du club. Or, le P.S.G. bénéficie d'une impressionnante puissance financière depuis son rachat. Pour rappel, la section foot bénéficie d'un budget de pas moins de 430 millions d'euros.

La Ville a signé en 2010 un marché de prestations de billetterie et de communication avec le P.S.G. qui arrivera à échéance à la fin de l'année sportive 2013-2014. En outre, la Ville continue de soutenir chaque année le P.S.G. Handball et le Stade français de rugby, ce même Stade français qui vient de signer avec Numéricable un accord de partenariat pour les deux prochaines saisons, qui lui permettra de renforcer son autonomie financière.

De manière plus générale, la Ville a largement investi dans le sport professionnel lors de la mandature précédente, notamment en s'engageant à rénover le Parc des Princes en vue de l'Euro 2016 et en reconstruisant le Stade Jean Bouin.

Parallèlement, les équipements sportifs de proximité font cruellement défaut à Paris, la population parisienne étant moins bien dotée en proportion que la population d'Ile-de-France.

Cela ne va pas vous surprendre, mais les Ecologistes défendent le développement du sport de proximité, loin du sport pro surdoté financièrement et qui, au final, ne touche qu'une part très faible de la population.

C'est donc l'objet de ce vœu que de demander le non-renouvellement du marché de billetterie conclu avec le P.S.G. Football, de ne pas renouveler la subvention à la Fondation P.S.G. et au P.S.G. Handball, de mettre un terme à la subvention au Stade français d'ici 2020 et d'investir les économies ainsi réalisées dans la promotion du sport pour toutes et tous, sous toutes ses formes.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Président BELLIARD.

Nous partageons quelque chose : c'est que Paris doit continuer à investir, et à investir lourdement en faveur du sport de proximité.

Là où nous divergerons peut-être, c'est que nous considérons que le haut niveau et le sport professionnel à Paris - et je vous prie de ne pas mélanger le haut niveau et le sport professionnel -, les deux contribuent à l'essor du sport de proximité. C'est la place et l'attractivité des grands clubs parisiens qui suscitent les vocations et l'envie des jeunes Parisiens de s'inscrire dans un club de foot, de hand, de volley, de basket, d'athlétisme... j'en passe et des meilleurs !

De ce point de vue-là, nous avons donc un rôle de "pouvoir public" dans l'organisation du sport de haut niveau, à la fois parce qu'elle prépare et elle forme, à la fois parce qu'elle incite les jeunes Parisiens à la pratique sportive mais aussi parce qu'elle structure nos équipements, le tissu associatif et, au-delà de cela, par ailleurs, une filière économique et industrielle du sport à Paris qui génère et qui crée des emplois.

De ce point de vue-là, je partage cependant une partie des conclusions du Sénat, selon laquelle, comme diraient les jardiniers qui s'occupent des terrains de grands jeux de la Ville, "on ne va pas arroser là où c'est déjà mouillé" et que, par conséquent, évidemment, il faut regarder avec beaucoup de discernement chacune des subventions.

Vous avez constaté, Monsieur le Président BELLIARD, que nous ne donnons plus de subvention au P.S.G. Football et que celle du P.S.G. Handball a déjà été largement réduite.

Cependant, aujourd'hui, vous parlez du rapport du Sénat qui parle des "sports étant arrivés à maturité". Aujourd'hui, Monsieur BELLIARD, et votre voisin de derrière, avec qui vous discutez, le sait très bien, les seuls sports qui sont aujourd'hui arrivés à maturité économique, c'est le football, les autres étant sur des équilibres instables.

Je prends l'exemple du rugby et du Top 14 : 100 % des clubs du Top 14 sont financés par des collectivités locales, partiellement, et les pouvoirs publics. La moyenne de l'intervention des collectivités locales et des pouvoirs publics dans les clubs de rugby du Top 14 est de 7 %. La participation de la Ville dans le budget du Stade français est de 3,6 %. Nous sommes moitié moins investisseurs dans les clubs de rugby du Top 14 que ne le sont en moyenne les collectivités locales.

Nous avons donc, vous le voyez, sur le sport professionnel, par exemple, une approche mesurée, tempérée et raisonnable, et je poursuivrai cette politique durant les six ans qui viennent.

Sur la Fondation du Paris Saint-Germain, cette fondation, et Mme LEVIEUX en a parlé tout à l'heure à propos de l'Association sportive du Centre de Paris, c'est une entité juridique et sociale différente du Paris Saint-Germain et elle permet de mener des actions d'insertion, d'animation sportive et d'éducation à travers tout Paris, à travers des publics qui sont parfois plus loin du sport, plus loin de la citoyenneté, mais pour lequel la marque P.S.G. est un accélérateur de citoyenneté et d'inclusion.

J'en veux pour preuve le City Stade dans le 19e arrondissement. J'en veux pour preuve cette magnifique journée qui a eu lieu à Jean Bouin la semaine dernière, où les multiples clubs filleuls du Paris Saint-Germain ont pu venir participer à un entraînement avec les joueurs et organiser un tournoi à l'échelle de tout Paris.

C'est exactement ce type d'actions que nous finançons et évidemment pas le club professionnel qui n'a pas besoin de nous.

De ce point de vue-là, la billetterie, et pas pour le Parc des Princes spécifiquement, pour l'ensemble du sport de haut niveau, est un outil grâce auquel nous devons, et c'est la piste que j'ouvre dans le vœu bis de l'Exécutif, la billetterie devra nous permettre d'être aussi un outil d'inclusion, de participation de tous les publics parisiens à ce que le haut niveau peut nous proposer comme spectacle à Paris.

Plus globalement, les soutiens de la Ville en matière de sport de haut niveau sont des soutiens qui sont conditionnés.

Conditionnés à une convention d'objectifs, avec une politique de haut niveau qui est très claire : la Ville de Paris redirige ses subventions de haut niveau à destination de la féminisation, du sport féminin, de sa promotion, du sport en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le soutien que nous apportons au haut niveau va prioritairement aux clubs qui sont sans sources commerciales.

Enfin, et je terminerai sur ce point, Monsieur le Président BELLIARD, le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur les liens entre la Ville et les clubs avait fait un certain nombre de recommandations. Nous les avons toutes appliquées, à la fois les modalités et les montants de subventions versées aux clubs, la mise en place des bilans d'action des clubs pour améliorer le suivi et la réalisation des conventions d'objectifs, mais aussi le respect des limites autorisées par le Code du sport en matière d'achat de prestations.

C'est pourquoi, pour partager avec vous l'esprit d'identifier, dès ce premier Conseil de Paris, ce qui pourrait être notre politique de soutien au sport de haut niveau de manière très claire, je vous propose de retirer votre vœu en faveur du vœu bis de l'Exécutif, qui à la fois garantit une attention toute particulière à la question du P.S.G. Handball pour les saisons qui viennent, et notamment pour identifier et voir si les recettes de droit télévisuel et de sponsoring arrivent à ce que le P.S.G. Handball soit désormais un club à maturité qui n'aurait plus besoin du soutien de la Ville. Nous l'étudierons avec beaucoup d'attention cette année.

Que les marchés de billetterie, je l'ai dit, soient redirigés vers les publics prioritairement n'ayant pas accès aux spectacles sportifs.

Que les économies que nous pourrions réaliser ainsi soient réorientées vers les disciplines sans sources commerciales et vers le développement du sport féminin de haut niveau et professionnel.

Enfin, que soit publié chaque année le bilan annuel comptable synthétique que vous demandez, retraçant l'ensemble des aides directes et indirectes au sport professionnel.

Cela me paraît être un vœu assez équilibré qui reprend l'esprit du vôtre, en mettant ce qui pourrait être notre feuille de route de soutien au sport professionnel pour les six ans qui viennent.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je crois qu'il y a une explication de vote du groupe UDI-MODEM.

Non, d'abord, le vœu de M. BELLIARD est-il retiré est-il maintenu ?

M. David BELLIARD. - J'ai écouté avec attention les explications de M. le Maire, Jean-François MARTINS, et nous avons décidé de retirer notre vœu, mais nous resterons attentifs pendant toute cette mandature sur ce volet important de la politique municipale.

Nous retirons notre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 30).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la métropolisation et au partage des grands équipements sportifs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le GEP, relatif à la métropolisation et au partage des grands équipements sportifs.

La parole est à M. CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons débattu hier assez longuement de la question de Paris Métropole, de sa subvention, de la création de la métropole du Grand Paris et, dans cet esprit, ce que nous proposons, c'est d'avoir une approche cohérente, c'est-à-dire que l'on ne se contente pas de dire que l'on veut une métropole du Grand Paris mais que l'on ne voudrait les équipements sportifs que pour le seul petit Paris.

Notre demande est claire, c'est que, à travers Paris Métropole précisément, il y ait une réflexion entamée avec les différentes fédérations sportives pour voir comment harmoniser au mieux l'implantation des grands équipements, faute de quoi nous serions encore dans cette espèce d'absurdité que l'on constate aujourd'hui, où c'est la course des collectivités territoriales pour avoir chacune son équipement, quitte à ce qu'il soit complètement sous-utilisé, et on voit les dérives aujourd'hui : chacun cherche à faire, non plus du sport dans les équipements sportifs, mais à les remplir avec des tas d'événements qui n'ont plus rien à voir avec le sport.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, vous avez raison de vouloir métropoliser le sport et la politique sportive et, d'ailleurs, vous avez tellement raison qu'on le fait déjà, y compris sur le sport de haut niveau et sur les clubs qui jouent dans des grandes salles, je pense typiquement au Issy Paris Handball qui joue aussi bien à Issy-les-Moulineaux qu'à Paris. Je voulais d'ailleurs saluer leur saison parce qu'elles sont encore en course pour un doublé coupe de France/championnat et ont été vice-championnes d'Europe ; très beau parcours que celui du Issy Paris Handball féminin cette saison.

C'est le cas du Paris Levallois qui joue à la fois à Levallois et à la fois à Carpentier. C'est le cas également du Paris Saint-Cloud Volley qui joue aussi bien à Saint-Cloud qu'à Paris.

Vous voyez, Monsieur CONTASSOT, nous sommes déjà dans cette logique de métropolisation et nous soutenons des clubs qui sont à cheval sur Paris et sur la petite couronne.

Par ailleurs, votre vœu souligne quelque chose de très juste : nous n'avons pas, à Paris, cette salle de 8 à 12.000 places présente dans tous les rapports sur les grands équipements sportifs depuis 10 ans, que ce soit dans le dossier olympique de 2012 jusqu'au rapport commandé par les Ministres, notamment par Rama YADE.

On sait qu'on a un besoin à Paris d'une salle autour de 8 à 10.000 places et que celle-ci notamment doit permettre d'accompagner la croissance et l'émergence d'un très grand club de handball, le P.S.-G. Handball, et le Paris Levallois qui fait lui aussi une bonne saison.

De ce point de vue, évidemment, ce sont des clubs et c'est une pratique sportive qui a une vocation métropolitaine et pas seulement parisienne.

Cependant, là où nous allons diverger, Monsieur CONTASSOT, c'est sur deux choses. La première, c'est que la métropolisation ne veut pas dire ne rien faire à Paris, cela veut dire partager avec la métropole. Ce n'est pas parce que l'on dit que l'on va métropoliser que l'on s'interdit de faire dans Paris, premièrement.

Deuxièmement, sur la potentialité de faire une aréna de 10.000 places, elle ne serait pas en création, mais en transformation d'un équipement existant, en l'occurrence la Halle Carpentier qui est aujourd'hui fréquentée notamment par le P.S.-G. Handball en coupe d'Europe et le Paris Levallois qui est, de l'avis de tous les pratiquants sportifs et dirigeants de clubs, une salle qui n'est pas adaptée aujourd'hui aux standards européens.

Malheureusement, je me dois d'émettre un avis défavorable, parce que je ne voudrais pas que l'on commence à dire qu'il faut réfléchir à cette salle en se mettant d'abord une interdiction absolue, celle qu'elle soit dans Paris, donc j'émettrai un avis défavorable, mais je m'engage, Monsieur CONTASSOT, à vous associer à chaque étape des études de faisabilité que nous ferons sur cette question de l'aréna.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Il y a une demande d'explication de vote de Mme BLADIER-CHASSAIGNE.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Monsieur le Maire, il est bien évident que, à l'heure du Grand Paris, la Ville doit avoir une réflexion métropolitaine sur sa politique sportive.

Nous sommes d'ailleurs favorables à la réflexion autour d'une grande salle de sport pour le handball, le volley et le basket, sujet évoqué maintes fois dans cette enceinte et lors des réunions du Comité de suivi des grands clubs.

Cependant, refuser avant même le début de cette réflexion que cette halle soit à Paris nous laisse perplexe. Par ailleurs, notre groupe ne peut voter favorablement ce vœu dans la mesure où il demande de s'opposer à des projets en cours dont certains, Arena 92 en l'occurrence, sont financés sur des fonds privés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'écologisation des piscines.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le GEP, relatif à l'écologisation des piscines.

Il est présenté par M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, le plaisir de plonger, de piquer une tête dans une piscine est un plaisir que, je crois, nous partageons tous ici sur les bancs de notre Assemblée.

Toujours est-il que nous sommes face à une pénurie, il faut le dire, en matière d'équipements en termes de piscines à Paris et nous voulons donc que l'on puisse développer l'offre de piscine et, pour cela, également développer de nouveaux types de piscines, à savoir des piscines écologiques, un peu sur le modèle du projet qui est actuellement en cours à Montreuil qui est un projet caractérisé par un traitement naturel de l'eau, un système de chauffage par granulés de bois ou encore l'utilisation de matériaux naturels dans la construction.

Nous souhaitons que la Ville puisse identifier un ou plusieurs lieux qui pourraient accueillir des piscines écologiques à Paris et, toujours dans l'idée d'augmenter l'offre de bassins à Paris, nous souhaitons que l'on puisse avoir un engagement de la Ville de Paris sur le fait d'avoir des bassins temporaires pour la période estivale et, cela, chaque été à partir de l'année 2015.

Enfin, pour ce qui est des piscines existantes, nous avons vu le problème d'intoxication au chlore qui a été subi à la piscine Saint-Merri très récemment et qui a malheureusement entraîné l'évacuation d'un certain nombre d'enfants.

Nous souhaitons aussi que les techniques alternatives à l'usage du chlore, que ce soit les traitements à l'ozone ou à l'électrolyse, puissent être également développées dans le parc de piscines existant comme c'est déjà le cas à la piscine Beaujon dans le 8e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur NAJDOVSKI, vous le rappelez, la Ville de Paris est déjà engagée dans ses piscines vers un programme d'engagement énergétique environnemental qui nous permet d'avoir déjà un tiers de nos piscines qui ont des techniques alternatives à l'usage du chlore, notamment par charbon actif, par ozone ou par électrolyse. Vous avez cité la dernière piscine livrée, en l'occurrence celle de Beaujon où, comme vous le savez, on a à la fois une toute petite partie de chlore qui est produite sur place par électrolyse de sel et le gros de la désinfection qui se fait par l'ozone. Le maigre supplément de chlore nous est malheureusement imposé par les normes, mais nous avons déjà une eau très propre grâce à l'ozone. On limite l'usage autant que possible, donc, sans le supprimer malheureusement totalement.

C'est donc une voie qui est déjà engagée à travers l'ensemble des piscines de la Ville et, en coopération avec l'Agence régionale de santé, la Ville veille à la fois au respect des normes sur les taux de chlore et une vérification dans chaque piscine par les agents municipaux, à la fois pour les usagers, mais aussi pour les agents qui sont au quotidien pendant des heures entières dans ces piscines et qui peuvent être soumis à un certain nombre de composés volatils.

Le programme de rénovation notamment que nous avons sur l'ensemble des piscines de la Ville fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des services de la D.J.S. et de la D.P.A. sur les services de ventilation et les systèmes de ventilation qui sont, vous le savez, Monsieur NAJDOVSKI, un point crucial dans la question de la qualité de l'air intérieur des piscines.

Comme vous le rappelez cependant, nous avons pris - et la Maire de Paris a pris - un certain nombre d'engagements dont nous aurons l'occasion de débattre à nouveau dans cette Assemblée quand nous traiterons le Plan Nage auquel la Maire de Paris est très attachée, mais je peux dès à présent émettre un avis très favorable sur la création d'une piscine écologique avec traitement naturel de l'eau à Paris, dont nous définirons évidemment ensemble et la localisation et l'usage, entre un usage sportif et un usage de loisir et la manière dont on peut trouver le meilleur emplacement et le meilleur usage pour cette piscine.

Si vous l'acceptez, je vous propose un amendement oral de l'Exécutif sur votre vœu pour que le : "à partir de l'année 2015" soit remplacé par : "en fonction des besoins de relogement des usagers à partir de l'année 2016", parce que les piscines provisoires que vous mentionnez dans votre vœu peuvent être évidemment très utiles pour le loisir estival quand il fait beau et pour offrir des distractions aux Parisiens, mais elles peuvent aussi être utiles tout au long de l'année pour permettre de faire des rotations et du remplacement quand nous allons rénover un certain nombre de piscines et que cela nous oblige à fermer ces piscines. Ces bassins éphémères pourraient nous permettre d'assurer un maintien d'offre aquatique identique, y compris pendant les périodes de travaux.

Si vous acceptez de repousser l'échéance à 2016, c'est le sens de l'amendement, j'émettrais un amendement favorable sur votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. WEHRLING pour le groupe UDI - MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Oui, je vais voter pour ce vœu, mais je trouve cocasse qu'un adjoint au Maire interpelle un autre adjoint au Maire. Peut-être pourriez-vous vous entendre au sein de la majorité avant de présenter des projets ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 31).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux équipements sportifs de la Ville.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif aux équipements sportifs de la Ville.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour une minute de présentation du vœu.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le sujet des équipements sportifs, il y a eu ces derniers temps différentes annonces. D'abord, dans la dernière mandature, l'adjoint chargé des sports, Jean VUILLERMOZ, annonçait en 2013, à l'occasion du lancement d'un plan piscine, que les conclusions d'un audit seraient rendues début 2014 sur l'état des équipements. Durant la campagne, l'équipe municipale aujourd'hui en place, a fait différentes annonces, l'une sur le plan nage, l'autre sur un plan pluriannuel de modernisation et d'entretien des équipements et enfin, la troisième, sur l'élargissement des horaires. Dans ce contexte, nous demandons trois choses à travers le vœu qui vous est présenté.

Tout d'abord, que vous puissiez nous adresser les conclusions de l'audit qui avait été annoncé en 2013 et qui a dû être rendu pour début 2014.

Ensuite, nous souhaitons aussi avoir connaissance en amont du projet de plan pluriannuel qui a été annoncé pour Paris, mais aussi dans le détail par arrondissement. Il y a des projets de réhabilitation qui ont été annoncés par arrondissement, nous aimerions en avoir le calendrier.

Enfin, s'agissant de l'élargissement des horaires, nous souhaitons qu'une concertation et un dialogue social soit engagés rapidement pour pouvoir mener à bien ce projet qui est important pour les Parisiens.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la présidente du groupe UMP. Votre vœu est riche. Il y a un certain nombre de questions. Je vais tâcher d'y répondre et vous dire, par ailleurs, que peut-être, en termes d'échéancier, ce n'est pas le bon moment. Vous le savez, Paris a investi massivement ces dernières années en faveur de nouveaux équipements sportifs.

Sur les 6 dernières années, c'est 40 équipements sportifs nouveaux qui sont sortis, 3 piscines ont été livrées, 13 gymnases, 13 salles de sport, 10 terrains d'éducation physique et sportive, 8 courts de tennis, sans compter, évidemment, le stade Jean Bouin et le site exceptionnel des pelouses d'Auteuil.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, je vous demanderai de vous taire et de laisser M. Jean-François MARTINS parler tranquille et aller jusqu'au bout de ses explications sans être en permanence dérangé par vos interventions intempestives.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Et ce patrimoine important de près de 300 équipements sportifs à l'échelle de Paris a été rénové dans les 6 dernières années, avec 14 restructurations lourdes de piscines, 12 restructurations significatives de gymnases, 7 de TEP et 2 majeures de stades, dont Ladoumègue qui a ouvert il y a quelques semaines. Et, de ce point de vue, vous savez par ailleurs, Madame la Présidente, qu'une grande partie de ces équipements sportifs sont inscrits au registre des arrondissements et que donc, la programmation de nos investissements en matière de rénovation, d'entretien se fait avec les mairies d'arrondissement.

Je ne doute pas, Madame la Présidente, que vos maires d'arrondissement vous ont informée de la tournée que j'effectue en ce moment. Je vais rencontrer chacun d'entre eux pour faire le point sur la situation de leurs équipements et les investissements à programmer pour l'année 2015, aussi bien en matière de rénovation urgente, d'entretien, que de restructuration plus importante qu'il faudrait engager.

Ces équipements sportifs qui sont, pour une grande partie d'entre eux, au registre des mairies d'arrondissement, sont par ailleurs parmi les équipements publics les plus ouverts de la Capitale. Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la Présidente, qu'ils sont ouverts pour la plupart jusqu'à 22 heures 30, et le dimanche jusqu'à

18 heures, nous permettant d'avoir à la fois des compétitions sportives à travers tout-Paris, mais aussi une pratique amateur et une pratique libre.

Ce plan pluriannuel d'investissement sur les équipements sportifs est évidemment nécessaire. Il est évidemment indispensable et il sera évidemment présenté et débattu avec les mairies d'arrondissement et en Conseil de Paris le moment venu, c'est-à-dire à l'automne 2014. À ce moment-là, parce que ce document est loin d'être terminé, à peine même a-t-on commencé à l'élaborer, il sera le fruit de la concertation avec les arrondissements et à ce moment-là, évidemment, je ne manquerai pas de vous informer et de vous associer.

Enfin, un dernier point, Madame la Présidente, pour vous dire que cette question d'horaires des équipements sportifs, effectivement nous l'aborderons avec les organisations syndicales, mais pas que, parce que la politique sportive dans les équipements est évidemment portée par les agents de la Ville, mais elle est aussi portée par les milliers de bénévoles des associations sportives qui nous permettent, du lundi au dimanche, d'avoir un grand nombre d'équipements animés et d'avoir un grand nombre de manifestations sportives.

Votre vœu étant donc sans effet, je vous propose de le retirer, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour ces explications.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est Nicolas BONNET-OULALDJ tout seul pour une explication de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche qui, à ce jour, n'a pas été rejoint par M. LEGARET.

C'est Nicolas BONNET-OULALDJ qui parle.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire. J'aimerais qu'à chaque fois que je prends la parole, je ne sois pas coupé par des agissements de l'UMP. On dirait qu'à chaque fois qu'un Communiste parle, cela agite les bancs de l'UMP. Donc une explication de vote.

Tout d'abord, je me félicite que beaucoup de groupes s'intéressent au sport qui est, pour nous, un droit fondamental. Et je tiens à remercier notre collègue Jean-François MARTINS pour ce qu'il vient de dire, parce que nous ne pouvons que nous féliciter du travail qui a été fait dans la dernière mandature par notre collègue, M. Jean VUILLERMOZ, en matière de rattrapage d'équipements sportifs de proximité dans les arrondissements, après un héritage lourd que l'on a eu en étant le dernier département de France en matière d'offre d'équipements sportifs.

Oui, comme le logement, le sport est marqué du sceau des Communistes et je vois que vous le regrettez bien. Je voudrais, par contre, faire une remarque. Peut-être que cela pourra vous aider, Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Mon collègue l'a dit, le sport repose sur des millions de bénévoles en France. Je crois que c'est 15 millions, à peu près, qui sont chiffrés. Je voudrais juste dire que le mieux serait qu'ils soient associés à nos travaux et à nos décisions. Il existe dans la tradition de cette Ville des offices municipaux des sports dans chaque arrondissement.

Je préconise, dans la tournée que vous allez faire, Monsieur l'adjoint au Maire, d'essayer de voir comment cette instance de concertation peut être redynamisée, réimpulsée, et comment on peut associer au mieux l'ensemble de cette famille du sport pour les rénovations à venir. Peut-être qu'ils auront, eux aussi, leur mot à dire sur des piscines comme la piscine Molitor. Je sais que mes collègues du groupe Ecologiste de Paris en ont parlé tout à l'heure : quel scandale qu'aujourd'hui, quand on pointe des carences en termes d'équipements sportifs et notamment de natation scolaire, on voit aujourd'hui des hôtels de luxe, à la même hauteur que la villa Montmorency dans le 16e, qui ouvrent leurs portes en pleine crise économique. Voilà pourquoi nous voterons contre votre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DFPE 1060 - Subvention (28.572 euros) et avenant n° 1 à l'association "Les Jeunes Heures" pour la crèche parentale (3e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 1060 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à l'association "Les Jeunes Heures" pour la crèche parentale du 3e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai voulu profiter de ce projet de délibération pour aborder la question des crèches associatives. J'ai trouvé plus pertinent de se raccrocher à un projet de délibération qui se rapportait au 3e. Je vais parler de ces structures d'accueil de manière plus générale. Mon but n'est pas ici de dire que rien n'a été fait pendant la mandature précédente. Je reconnais : il existe 33.000 places en crèche aujourd'hui à Paris, dont 1/3 relève de l'associatif. Je voulais avant tout commencer par saluer le travail des associations en matière de garde d'enfants.

Si l'on prend la dernière mandature de Bertrand DELANOË, de 2008 à 2014, 4.600 places en crèche ont été créées, dont la moitié à travers les associations, et notamment les crèches parentales telle que celle qui se trouve subventionnée dans le projet de délibération que je commente.

Il y a toutefois une question qui demeure sans réponse depuis très longtemps : c'est le nombre de demandes de place en crèche. Malgré nos sollicitations répétées, vous ne répondez pas ou alors vous nous affichez des réponses un peu absurdes, du type : le logiciel informatique ne marche pas ou autres.

Si j'ose reconnaître que vous avez augmenté le nombre de places en crèche existantes, si je reconnais également que les associations ont bien fait leur travail, il faut quand même dire qu'une approche quantitative, commenter l'augmentation de places en crèche et le nombre de places en crèche créées n'a pas vraiment de sens quand on ne connaît pas les besoins des Parisiens et quand on ne sait pas si ces nouvelles places en crèche permettent de satisfaire les demandes.

Si on se base sur le nombre d'enfants de moins de 3 ans et sur le nombre de places existantes dans les structures qui sont en régie directe municipale, on sait que deux tiers des enfants parisiens sont exclus et ne peuvent pas avoir de places. Mais peut-être que tous les parents ne sollicitent-ils pas de places en crèche, donc cela pourrait peut-être nous aider à l'avenir.

Je voulais saluer le travail des associations et également souligner l'absence de prise en compte de ces modes de garde alternatifs dans le programme d'Anne HIDALGO. Tout est centré sur l'accueil municipal collectif classique, qui est très important et que nous attendons développer autant que possible à vos côtés, mais vous évoquez régulièrement des difficultés foncières puisqu'il est vrai qu'il est difficile de trouver des endroits pour créer des crèches municipales collectives, donc il est très important de développer les modes de garde alternatifs.

C'est pour cela que, relevant à la fois qu'Anne HIDALGO ne propose rien de très innovant en la matière et que nous avons fait des propositions plutôt constructives, capables de vous donner des idées dans lesquelles il est toujours temps pour vous de piocher, je vais revenir d'abord sur ce qu'Anne HIDALGO propose et qui n'apporte pas grand-chose de nouveau.

Anne HIDALGO propose de créer une crèche pilote ouverte 24 heures sur 24, sauf que c'est quelque chose qui existe déjà sous couvert associatif, donc ce n'est pas très innovant.

Anne HIDALGO propose de créer des maisons d'assistantes maternelles, sauf qu'il existe déjà dix relais d'assistantes maternelles qui ont exactement le même but d'éveil et de socialisation que ce que vous avez proposé, et vous pourriez renforcer ces structures existantes plutôt que de les concurrencer en créant quelque chose de différent.

Mais comme nous avons décidé, comme je l'ai dit hier en parlant de la pollution, d'être une opposition extrêmement constructive, je vais continuer à vous donner beaucoup d'idées, dont vous pouvez évidemment vous inspirer.

Tout d'abord, nous avons toujours proposé de rendre le dispositif d'aides attribuées aux parents qui font garder leurs enfants à domicile plus juste. On dit tout le temps que la Droite veut augmenter les plafonds, mais ce n'est pas ce que nous proposons. Les aides ont été revalorisées, je le reconnais, grâce à Christophe NAJDOVSKI à l'occasion

des votes budgétaires du mois de décembre. C'est une très bonne chose, mais nous voulons que ces aides soient plus progressives. Il y a aujourd'hui des effets de seuil qui créent des couperets relativement injustes et qui peuvent aboutir à attribuer des aides sensiblement différentes à des familles dont l'écart de revenus est plus ou moins de 30 euros. Nous voulons plus de progressivité.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a proposé à l'occasion de la campagne électorale de créer des micro-crèches dans tous les établissements, sous responsabilité municipale, puisqu'il existe de nombreux bâtiments publics aujourd'hui qui sont sous-utilisés. Je me base par exemple sur un rapport de 2013 sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris, qui démontre que 25 % des équipements scolaires sont surdimensionnés ; cela permettrait de disposer du foncier, dont vous dites si souvent manquer pour créer des crèches, peut-être de plus petite taille, mais qui permettraient déjà de satisfaire un certain nombre de demandes.

Nous avons proposé également de créer un modèle très innovant de crèches de dépannage qui permettraient aux parents, qui n'ont pas pu obtenir de places en crèche et qui font face à une difficulté particulière, de prendre en charge les enfants de manière ponctuelle et dans un contexte extrêmement encadré.

Enfin, et nous en avons beaucoup parlé à l'occasion de la campagne, nous avons proposé d'étendre les horaires des crèches. Comme je vois que Mme HIDALGO est prête à expérimenter une crèche pilote de 24 heures, peut-être qu'elle pourrait déjà commencer par voir ce que peut donner d'ouvrir les crèches jusqu'à 19 heures 30, ce qui soulagerait beaucoup de parents qui, contraints par leurs activités professionnelles...

Non, c'est faux. Officiellement les crèches ouvrent jusqu'à 19 heures et dans les faits, si vous aller chercher des enfants, vous verrez qu'en réalité elles ferment à 18 heures 30.

Le fait est que tous les parents ne sont pas disponibles pour aller chercher leurs enfants à cette heure-là, ont des contraintes professionnelles et n'ont pas tous les moyens d'avoir une nounou qui va récupérer les enfants à leur sortie de la crèche. Cela ne vous coûte rien d'expérimenter ce que nous vous proposons.

Le but de cette intervention était tout simplement de saluer le travail formidable accompli par les associations à vos côtés, de leur rendre ce qui leur est dû, à savoir 50 % des places en crèche créées pendant la mandature précédente, et d'encourager le nouvel Exécutif à s'inspirer de toutes nos propositions que nous continuerons à fournir pour mieux prendre en compte les modes de garde alternatifs et diversifier les structures d'accueil à l'avenir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire,

Chère Madame, chers collègues, je vous remercie pour l'enthousiasme avec lequel vous rendez hommage au travail effectué lors de la précédente mandature en la matière et que nous allons évidemment poursuivre.

J'ai bien écouté votre description de ce que devrait être les mesures à prendre pour l'accueil de la petite enfance mais je pense qu'il ne vous aura pas échappé, dans le choix qui a été fait par les Parisiens, que ce sont les propositions faites par Anne Hidalgo et non les vôtres qui ont été plébiscitées. La maire de Paris poursuivra un investissement conséquent en faveur de l'accueil des plus jeunes d'entre nous : quantitatif bien sûr avec l'engagement, que nous avons pris et que nous tiendrons, de créer 5.000 nouvelles places en crèche mais également qualitatif en assurant une diversité des modes d'accueil. Notre ambition est bien celle de répondre à la diversité des besoins des familles dans ce domaine.

Comme vous le savez, nous allons élaborer une programmation pluriannuelle, qui fera l'objet d'une étude préalable des besoins par territoire. Je pense que nous aurons l'occasion de poursuivre cette discussion régulièrement dans le cadre des travaux de la commission. J'espère pouvoir compter sur votre votre collaboration constructive dans l'intérêt de nos enfants.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je voudrais, avant de mettre aux voix ce projet de délibération, préciser qu'un certain nombre de crèches associatives ouvrent déjà leurs portes jusqu'à 19 heures 30 et que la contribution des crèches associatives au programme de la mandature est évidemment essentielle.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 1060.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DFPE 1060).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de crèches dans le 17e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu non rattaché référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la création de crèches dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour une minute.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, présenté par Mme Brigitte KUSTER et les élus de mon groupe, a pour objectif en ce début de mandature d'acter au sein de cet hémicycle un changement de cap radical dans la politique menée en matière de petite enfance par l'Exécutif parisien. Car, force est de constater que, sous la précédente mandature, nous n'avons pas été vraiment gâtés, ou plutôt que certains ont été gâtés plus que d'autres.

En ce qui concerne le 17e, je ne reviendrai pas sur l'ensemble des considérants détaillés dans le vœu qui illustrent le manque criant de places en crèche, notamment dans le Sud de l'arrondissement.

Pour y remédier, l'une des solutions complémentaires aux modes de garde alternatifs, évoqués par Mme Marie-Laure HAREL, est bien sûr la construction de crèches ou encore la préemption de locaux en rez-de-chaussée susceptibles d'accueillir des équipements de petite enfance.

Alors oui, cette préemption représente un coût, un investissement important et oui, cela coûte plus cher dans certains quartiers que dans d'autres. C'est le cas dans le Sud du 17e. Cette réponse qui a été faite pendant des années à Mme Brigitte KUSTER lorsqu'elle proposait des locaux au précédent Maire de Paris n'est pas acceptable.

C'est une question de volonté politique. Vous trouvez les moyens financiers pour préempter à prix d'or des immeubles pour y réaliser des logements, eh bien, nous attendons sous cette mandature la même volonté en faveur des crèches. Les familles parisiennes, et notamment celles du 17e, apprécieraient.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, à l'occasion de la question précédente, je rappelais l'engagement plein et entier de l'Exécutif pour encore mieux répondre à la demande des parents parisiens. Il n'y a aucun traitement de défaveur à l'égard du 17e arrondissement ou à l'égard d'un quartier du 17e arrondissement, bien évidemment.

Je vous rappelle, comme l'a souligné votre collègue précédemment, qu'un effort conséquent est fourni sur l'ensemble de Paris, que les maires d'arrondissement seront associés bien évidemment à la programmation pluriannuelle des 5.000 places en crèche que nous ferons lors de cette mandature, que cette association et l'élaboration du plan reposera bien évidemment sur une étude des besoins. En corrélation avec les besoins qui seront ainsi identifiés, nous emploierons et nous userons de tous les moyens disponibles pour réaliser les objectifs et le nombre de places que nous nous sommes fixés. Manifestement, nous partageons les mêmes objectifs, mais pas la méthode. La préemption systématique au profit d'un seul arrondissement n'est pas envisageable compte tenu des besoins exprimés sur l'ensemble du territoire parisien, c'est pourquoi je ne peux qu'émettre un avis défavorable au vœu que vous présentez.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous voulez reprendre la parole brièvement ?

Mme Alix BOUGERET. - Pour dire que je maintiens le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DLH 1018 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9, rue Robert Fleury (15e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'occupation du local du rez-de-chaussée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 1018 relatif à la location par bail emphytéotique de l'immeuble communal 9 rue Robert-Fleury, sur lequel le groupe UMP a déposée le vœu n° 75 dans le fascicule, qui y est rattaché.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre le débat que nous avons eu hier matin sur la politique du logement, mais je voudrais néanmoins intervenir sur ce projet de délibération, qui porte sur la location, au profit de la R.I.V.P., de l'immeuble que vous venez de préempter au 9 rue Robert-Fleury.

Au préalable et pour la clarté de notre débat, je tiens à rappeler que nous sommes favorables à la réalisation de logements sociaux et notamment de logements intermédiaires afin de permettre aux Parisiens de se loger.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord sur la méthode adoptée pour atteindre ces objectifs. Nous sommes en particulier opposés à la politique de préemption telle que vous l'avez mise en œuvre depuis 2001.

D'une part, nous désapprouvons cette démarche qui, loin de créer de nouveaux logements, aboutit bien souvent à substituer une population à une autre et à pousser nombre de locataires du parc privé à quitter leur logement.

D'autre part, nous contestons cette systématisation des préemptions, que nous voyons se développer, en particulier dans le 15e, sans consultation ni concertation avec le maire de l'arrondissement.

Et pourtant, nous venons d'avoir ce matin un débat au cours duquel la Maire de Paris a rappelé que le maire d'arrondissement était l'échelon de proximité, qu'il convenait d'aller le plus loin possible en matière de déconcentration, mais alors, Monsieur le Maire, allez-y ! Passez aux actes, et lâchez du lest !

Car en ce domaine, il y a de véritables marges de manœuvre et de progrès à engager dans le domaine de l'urbanisme et du logement où le système actuellement mis en place par l'Exécutif parisien écarte de toute décision les maires d'arrondissement ou tout au moins ceux qui n'appartiennent pas à votre majorité.

Or, il faut savoir que pour ce qui est des préemptions, les opportunités sont étudiées par vos services sur la base de critères définis par votre Exécutif, puis sont présentées pour décision dans le cadre de votre commission Hôtel de Ville qui réunit chaque semaine plusieurs de vos adjoints, votre cabinet, le Secrétaire général de la Ville, mais sans qu'au préalable, les maires d'arrondissement concernés par une éventuelle préemption aient à se prononcer.

Alors que nous avons beaucoup parlé de transparence dans ce Conseil, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que l'ordre du jour des commissions de préemption soit désormais transmis aux maires d'arrondissement concernés par une éventuelle préemption afin de leur permettre d'éclairer la commission sur les réalités locales et sur l'opportunité de préempter ou non le bien visé.

S'agissant du 9 rue Robert-Fleury, qui fait l'objet de ce projet de délibération, nous sommes opposés à ce projet pour trois raisons.

D'une part parce que le maire d'arrondissement n'a pas été saisi pour avis sur l'opportunité de cette préemption alors que les recommandations de la mission d'information et d'évaluation sur la politique immobilière de la Ville précisaient que : "des progrès devaient être faits en matière d'information des maires et des conseils d'arrondissement, qui doivent être mieux associés aux décisions prises dans leur arrondissement dans le domaine immobilier".

D'autre part, parce que l'immeuble du 9, rue Robert-Fleury est situé dans un secteur hors déficit de logements sociaux au regard du P.L.U.

Enfin, parce que le coût du mètre carré de cette opération est au-dessus des moyennes rappelées hier par M. BROSSAT, votre adjoint en charge du logement, qui évoquait un montant moyen de 4.500 euros du mètre carré en 2012-2013. Or, s'agissant de la préemption de la rue Robert-Fleury, nous en sommes déjà à 5.738 euros du mètre carré, avant intégration du montant des travaux de réhabilitation nécessaires.

Si nous dénonçons sur le fond et sur la forme cette préemption qui nous met devant le fait accompli, avec M. Philippe GOJJON, maire du 15e, et l'ensemble de mes collègues de la majorité du 15e, UMP et UDI-MODEM, nous souhaitons qu'une réflexion soit engagée pour permettre à des artistes de disposer de logements-ateliers au sein de cet immeuble. C'est l'objet de notre vœu n° 75.

Il se trouve que l'immeuble du 9, rue Robert-Fleury est implanté dans une petite rue qui jouit d'une certaine renommée grâce au dynamisme des artistes qui y travaillent.

Ainsi, pour la quatrième année consécutive, les artistes organisent fin mai "les Arts Fleury". Cette manifestation, qui rencontre depuis trois ans un grand succès dans le quartier, a pour vocation de présenter le travail des peintres, sculpteurs et graveurs pendant plusieurs jours, les uns ouvrant leurs ateliers, les autres s'installant dans des boutiques mises ponctuellement à leur disposition, tous contribuant, grâce à leur talent et à leur esprit d'ouverture, à l'animation de ce quartier.

C'est pourquoi, afin de renforcer l'identité de cette rue, qui commence à acquérir une certaine notoriété, nous souhaitons que la R.I.V.P. s'inscrive dans cette dynamique en louant à un artiste le local vacant du rez-de-chaussée et en programmant plusieurs ateliers-logements pour les artistes du 15e dans le cadre de la réhabilitation de cet immeuble qui dispose de plusieurs logements vacants.

J'ajoute que pendant les deux mandatures écoulées, aucun nouvel atelier n'ayant vu le jour dans le 15e, j'espère, mes chers collègues, que notre Assemblée saura soutenir la créativité au cœur de nos quartiers.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Il s'agit en réalité d'un débat que nous avons déjà eu hier et qui porte sur la question du logement. D'ailleurs, hier, au sein du Conseil de Paris, tout le monde disait à quel point la question du logement, la production de nouveaux logements, le développement du logement social, notamment dans les arrondissements de l'ouest et du centre, doit être une priorité absolue dans notre ville, alors même que Paris compte 148.000 demandeurs de logements sociaux.

C'est ce qui nous a conduits, tous, au sein de cette assemblée, à dire qu'on a besoin de faire du logement social.

Eh bien, c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire au 9 rue Robert-Fleury, dans cet immeuble que nous avons effectivement préempté, qui va être géré par la Régie immobilière de la Ville de Paris.

Il nous paraît donc tout à fait légitime de faire du logement social, et de faire du logement social à cet endroit-là. Il agit d'ailleurs d'une opération parfaitement équilibrée du point de vue des différents produits que nous allons y installer en termes de catégories de logements sociaux. En effet, sur les 13 logements de l'immeuble de la rue Robert-Fleury, nous pouvons compter 5 logements PLUS, 4 logements P.L.A.I. et 4 logements P.L.S.

Autrement dit, nous faisons dans cet immeuble ce que nous faisons partout ailleurs, c'est-à-dire que nous mixons différentes catégories de populations, différentes catégories sociales, parce que nous croyons en la mixité sociale et parce qu'à l'échelle de chaque immeuble, nous voulons faire de la mixité sociale.

Il s'agit donc d'un choix que j'assume, que nous assumons, d'un choix qui est dans la droite ligne de la priorité au logement que nous avons définie hier, et c'est la raison pour laquelle je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 1018.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DLH 1018).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'immeuble du 23, boulevard du Temple.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposé par le groupe SOCA est relatif à l'immeuble du 23 boulevard du Temple.

La parole est à M. le Maire Pierre AIDENBAUM, pour une minute.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci.

Je serai très rapide puisque ce vœu fait tout à fait suite au débat que nous avons eu hier sur le logement.

Il s'inscrit dans cette volonté politique que nous avons de produire du logement social partout, et du logement social particulièrement dans le cœur de Paris.

Il s'agit là d'une des rares monopropriétés qui reste dans le 3e arrondissement. À terme, nous allons produire une trentaine de logements.

Je souhaite par ce vœu demander à la Ville de Paris de bien vouloir se porter acquéreur de cet immeuble.

Je voudrais conclure pour dire que je regrette qu'une fois de plus, la droite, qui parle tellement de logements sociaux, mais cela rejoint l'intervention précédente, ait voté contre cette possibilité, une fois de plus, de faire du logement social dans le 3e arrondissement.

Double langage, comme d'habitude, dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

Les raisons évoquées par les élus du 3e arrondissement sont à nos yeux complètement légitimes et s'inscrivent là aussi dans la droite ligne de la politique du logement que nous avons définie hier, qui est une politique volontariste qui vise à faire de la mixité sociale et donc du logement social, notamment dans les arrondissements du centre, et notamment dans le 3e arrondissement.

Vous nous proposez donc, par ce vœu, que la Ville puisse préempter l'immeuble du 23 boulevard du Temple. Ce vœu a d'ores et déjà été exaucé puisque nous avons préempté cet immeuble du 23 boulevard du Temple et, dans la mesure où nous avons exaucé ce vœu, je vous propose de le retirer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Maire ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Mon vœu a été exaucé avant que je le présente, naturellement je retire le vœu.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la prévention des expulsions locatives.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention des expulsions locatives.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prévention des expulsions locatives.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu étant retiré, nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 77, 78, 79 et 79 ter, déposés par les groupe SOCA, Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux expulsions locatives.

Je donne tout d'abord la parole à M. Rémi FÉRAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je présente ici un vœu qui a été adopté par le Conseil du 10e arrondissement et qui vise à prévenir les expulsions locatives de demandeurs de logement qui se sont vus reconnaître le droit au logement opposable, mais qui n'ont pas obtenu encore de logement social et qui sont sous le coup d'une expulsion locative.

Notre vœu demande en particulier :

- Que notre Ville, Paris, soit placée par le Préfet de police en zone hors expulsion locative pour tout ménage reconnu prioritaire D.A.L.O. et plus généralement pour tous locataires de bonne foi menacé d'expulsion, mais cela concerne particulièrement les demandeurs de logement reconnus D.A.L.O.,

- Que la Préfecture de police et la Préfecture de Paris se coordonnent pour qu'il n'y ait pas d'expulsion avant toute attribution de logement social,

- Et pour que la Préfecture de police, la Préfecture de Paris et la Ville réunissent des états généraux de prévention des expulsions locatives à Paris pour engager la mobilisation de tous les acteurs et établir une nouvelle charte de prévention des expulsions locatives qui prenne en compte les dispositions de la loi Alur.

Ce vœu, je sais, a été présenté sous d'autres formes et est peut-être repris par l'Exécutif. En tout cas cela nous paraît, alors que la trêve des expulsions hivernales s'est achevée, une direction tout à fait prioritaire et essentielle.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Mme Galla BRIDIER, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par mon collègue Rémi FÉRAUD puisque les vœux que nous avons déposés, le groupe Socialiste et Apparentés et le groupe Ecologiste de Paris, sont sensiblement les mêmes.

Je saisis pour autant mon temps de parole pour vous dire quelques petites choses. Nous demandons par ce vœu simplement l'application de la loi et de la circulaire Valls-Duflot concernant le relogement des prioritaires D.A.L.O. ou de ceux qui sont en voie de labellisation ou des locataires de bonne foi.

Enfin, je veux juste rappeler qu'une expulsion coûte plus cher à la société, à la Ville ou l'Etat que la recherche de solutions durables, car les coûts ne sont pas seulement financiers et économiques, même si ce ne sont pas les mêmes acteurs qui payent, mais sociaux, psychologiques, etc., tant il faut mettre les moyens ensuite pour réparer l'expulsion.

C'est pour cela que, à l'instar de mon collègue, je souhaitais dire que le groupe Ecologiste de Paris, avec l'Exécutif et aux côtés des associations qui luttent contre les expulsions, s'attachera à travailler pour donner tout son sens à la prochaine charte contre les expulsions locatives.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Non, c'est M. BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche a tenu à présenter ce vœu lié à la fois à l'application de la circulaire Valls-Dufлот et aux nouvelles dispositions de la loi Alur.

La défense des locataires menacés d'expulsion fait partie de l'A.D.N. de ma famille politique. Ainsi, nous veillons à ce que les avancées obtenues après de longues mobilisations en matière de droit et d'accès au logement soient effectivement respectées.

Or, on s'aperçoit qu'à Paris la circulaire qui avait été prise par les Ministres de l'Intérieur et du Logement en octobre 2012 n'est pas toujours suivie par la Préfecture de police. Pour rappel, cette circulaire demandait aux Préfets de reloger systématiquement les familles menacées d'expulsion avant d'accorder le concours de la force publique.

Depuis le 31 mars et la reprise des expulsions, nous avons eu la mauvaise surprise de voir qu'à Paris ces instructions risquaient de ne pas être suivies. Certains de nos concitoyens menacés d'expulsion et dont le droit au relogement prioritaire a été reconnu nous ont signalé qu'ils avaient reçu courriers et convocations au commissariat leur demandant de libérer leur logement dans les meilleurs délais.

Nous recherchons donc à obtenir une clarification de la part de l'Etat et de ses représentants parisiens et nous demandons entre autres, comme cela a été plusieurs fois le cas sous l'ancienne mandature, que le Préfet de police considère Paris comme zone hors expulsion locative pour les ménages reconnus prioritaires D.A.L.O. et plus largement pour les ménages de bonne foi menacés d'expulsion.

En tant qu'élu du 14e, je tiens également à mettre en avant la demande de ce vœu à la Mairie de Paris pour la mise en place des Commissions locales de prévention des expulsions locatives dans tous les arrondissements parisiens.

Cela a déjà été expérimenté dans le 14e, le groupe Communiste - Front de Gauche serait très satisfait si cette initiative était reprise dans l'ensemble du territoire parisien.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des trois orateurs qui se sont exprimés : Rémi FÉRAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés, Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris, Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Le sujet des expulsions locatives et des expulsions de familles prioritaires au titre du D.A.L.O. est un sujet brûlant et, d'ailleurs, en réponse à ces vœux très convergents, celui du Conseil du 10e arrondissement, celui du groupe Communiste - Front de Gauche, des élus socialistes et du groupe Ecologiste, l'Exécutif propose ici un vœu de synthèse que je vous propose d'adopter.

Cette convergence des vœux présentés aujourd'hui sur cette question est le signe, je crois, d'une grande inquiétude quant au traitement qui est fait aux familles prioritaires D.A.L.O. menacées d'expulsion. Notre territoire est fortement concerné, l'Ile-de-France compte 41.375 foyers reconnus prioritaires D.A.L.O. en attente de relogement depuis parfois de nombreuses années.

Nous le constatons tous, les moyens de l'Etat étant notoirement insuffisants, la situation est extrêmement tendue.

Les élus parisiens n'ignorent d'ailleurs rien des difficultés que la Préfecture peut rencontrer face à cet afflux de familles en attente d'un relogement. Néanmoins, je le rappelle, l'instruction ministérielle du 26 octobre 2012 est très claire, il ne doit pas y avoir d'expulsion sans relogement pour les familles D.A.L.O.

Permettez-moi d'ailleurs de citer le rapport 2012 du Comité de suivi D.A.L.O. en Ile-de-France : "L'expulsion sans offre de relogement d'une personne reconnue prioritaire au titre du D.A.L.O. est une violation du droit au logement. Le D.A.L.O. ne met pas fin au jugement d'expulsion, mais il crée une obligation de relogement qui est tout aussi forte. Le Comité demande que la circulaire du 26 octobre 2012 soit pleinement respectée."

Il ajoute que : "Lorsqu'une personne est en attente de la décision D.A.L.O., celle-ci doit intervenir avant une éventuelle expulsion."

Je suis donc fier de porter devant le Conseil de Paris ce vœu qui relaie un souci partagé par les associations, les élus et bon nombre d'acteurs du logement.

Ce vœu demande à la Préfecture d'examiner la possibilité de placer Paris en zone hors expulsion locative pour tous ménages D.A.L.O. et, plus généralement, pour tous locataires de bonne foi. Il rappelle l'exigence d'un relogement effectif des ménages D.A.L.O. avant toute expulsion ainsi que la bonne information sur leurs droits. Il requiert bien sûr le respect de la circulaire ministérielle qui empêche les expulsions sans relogement pour les ménages D.A.L.O.

Enfin, pour améliorer la prévention des expulsions de toutes les familles, nous envisageons à travers ce vœu la reformulation de la charte de prévention des expulsions à Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, Monsieur le Président, depuis plusieurs années maintenant, les services de la Préfecture de police s'efforcent de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion et le partenariat actif qui a été mis en place, tant avec la Préfecture de Paris qu'avec les services de la Ville et du Conseil général de Paris, ont permis d'enregistrer des résultats croissants en matière de prévention des expulsions.

Un chiffre simplement, le taux de délivrance du concours de la force publique, en cinq ans, a diminué de plus de 22 % à Paris grâce précisément à cet approfondissement dans le travail de prévention.

Concrètement également - et sauf dans les cas de mauvaise foi avérée ou de troubles de jouissance particulièrement graves - la consultation systématique de services sociaux conduit à différer le concours de la force publique afin de donner la possibilité aux différents mécanismes législatifs de jouer leur rôle.

Le rôle des Commissions locales de prévention des expulsions locatives a également été mentionné. Celle du 14^e a été citée. Je dois dire que nous participons aux travaux de la commission locale de prévention du 14^e arrondissement. La commissaire y participe, les services de police y participent et nous avons obtenu des résultats.

J'en viens maintenant à l'objet principal du vœu, qui est la question de l'application de la circulaire DALO à Paris.

Cette circulaire a permis d'accroître encore les échanges d'informations avec la Préfecture de Paris.

J'ajoute que les représentants de la Préfecture de police siègent au sein de la Commission DALO, ce qui leur permet de connaître en temps réel l'éligibilité d'un ménage au DALO et donc de faire suspendre la procédure d'expulsion locative.

Je veux être extrêmement clair en la matière : la circulaire ministérielle, la circulaire des deux ministres qui a été citée est parfaitement appliquée à Paris, ce qui ne dispense pas les services de la Préfecture de police de rappeler un certain nombre d'obligations aux locataires.

Elle est à tel point appliquée à Paris que l'on est aujourd'hui, à peu près, le dernier chiffre en date, on est à peu près à 600 ménages qui sont aujourd'hui reconnus DALO, menacés ou sous le coup d'une procédure d'expulsion et dont la procédure a été interrompue dans l'attente du relogement. 600 ménages, c'est significatif.

Comme le Préfet de police l'avait mentionné ici même, nous avons, en fait, quatre circonstances qui peuvent justifier qu'un ménage prioritaire DALO soit, malgré tout, expulsé. Vous comprendrez que ces dérogations ne sont pas une atteinte à la circulaire, mais je souhaite quand même y revenir très rapidement.

D'abord, nous pouvons avoir un certain nombre de ménages qui sont entrés par voie de fait, par effraction : des ménages qui ont cassé une porte, qui ont cassé une fenêtre. Dans ces cas-là, la circulaire ne trouve pas à s'appliquer, puisqu'on est dans le cadre d'une fraude manifeste et d'une infraction pour entrer dans les lieux.

Deuxièmement, nous avons maintenant des situations de ménages qui refusent des offres de relogement, alors que les offres de relogement sont estimées par les services de l'Etat adaptées à leur situation. Un ménage DALO qui se voit proposer une situation de relogement et qui la refuse, alors que l'offre est adaptée, perd son statut DALO.

Troisième exception : ce sont les situations de ménages qui se signalent par des troubles excessifs de jouissance et là, à la demande de la copropriété et à la demande souvent des élus. Nous considérons que le trouble de jouissance prime sur la reconnaissance DALO.

Quatrièmement, nous avons quelques cas maintenant où le juge administratif fait injonction au Préfet de police de délivrer le concours de la force publique. Vous comprendrez là aussi que, lorsque nous avons injonction du juge de délivrer le concours, le Préfet de police ne peut pas s'y soustraire, sous peine de commettre une forfaiture.

Dès lors, sous réserve de ces exceptions, qui concernent vraiment un nombre très, très ponctuel et très, très limité de situations, je vous confirme que la circulaire DALO est appliquée pleinement à Paris et que tout est mis en œuvre, à tous les stades de la procédure, pour que l'expulsion soit évitée dans la Capitale.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - En réponse aux vœux n° 77, n° 78 et n° 79, l'Exécutif a déposé le vœu n° 79 ter qui se substitue au vœu n° 79 bis.

Le vœu n° 77 du groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu ? Il est retiré au bénéfice du vœu de l'Exécutif. Merci.

Le vœu n° 78 du groupe Écologiste est-il maintenu ou retiré ?

Mme Galla BRIDIER. - Il est retiré au bénéfice du vœu n° 79 ter de l'Exécutif parce qu'il y a une légère modification.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 79 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ou retiré ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Très bien, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 32).

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif au gel de l'APL.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 80 dans le fascicule, déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche, relatif au gel de l'A.P.L.

La parole à Mme Emmanuelle BECKER, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour une minute.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le Gouvernement a décidé de reporter à l'année 2015 la revalorisation de l'A.P.L. Le gel de cette aide a pour conséquence d'augmenter le taux d'effort d'une partie des bénéficiaires de l'allocation logement.

La Ville de Paris a pris ses responsabilités pour garantir aux ménages parisiens le bénéfice de leurs droits et soutenir leur pouvoir d'achat, en revalorisant de 5 % le montant des aides "Paris Logement", "Paris Logement Familles", "Paris Logement Familles monoparentales" versées par le C.A.S.-V.P., à compter du 1er janvier 2014 mais, de fait, les charges locatives s'alourdissent, les prix de l'énergie sont en hausse.

Une étude du Ministère des Affaires sociales a démontré que les aides personnalisées au logement sont les aides ayant l'effet le plus social et redistributif parmi les aides familiales.

Notre vœu vise donc à ce que la Maire de Paris demande au Gouvernement la revalorisation de l'A.P.L. dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la conseillère, chère Emmanuelle BECKER. L'Exécutif partage parfaitement votre préoccupation concernant la non-revalorisation de l'A.P.L. Notre Conseil de Paris, dans une configuration différente lors de la précédente mandature, avait déjà indiqué son inquiétude sur cette question.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable au vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 33).

2014 DU 1001 - Aménagement secteur Paul Meurice (20e) - Déclaration du permis d'aménager 17 à 65 rue Paul Meurice.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 1001 relatif à l'aménagement du secteur Paul Meurisse, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme la Maire du 20e arrondissement, Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes très chers collègues, je tenais à saluer ce projet de délibération et à vous parler du quartier de la Porte des Lilas qui est aujourd'hui emblématique des nouvelles relations instaurées depuis 2001 entre Paris et ses communes limitrophes, en l'occurrence Le Pré-Saint-Gervais, Bagnole et les Lilas.

La desserte et la continuité retrouvées avec les quartiers voisins permettent de fédérer de nombreuses activités complémentaires et de redonner vie à un quartier longtemps délaissé, voire ostracisé. Je rappelle que les franges de Paris ont longtemps été appelées "la zone" et leurs habitants "les zonards".

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Avec la couverture du périphérique, le quartier de la Porte des Lilas est ainsi devenu un lieu central, et non plus périphérique, du Nord-est parisien, s'inscrivant dans une logique à la fois locale, intercommunale et une préfiguration de ce que peut être un travail d'aménagement au sein du Grand Paris.

Grâce à la forte mobilisation des habitants du secteur, notamment au sein du conseil de quartier, en lien avec la S.E.M.A.V.I.P., l'aménageur, ce projet urbain a déjà permis d'implanter des programmes diversifiés favorisant la mixité urbaine. La création de vastes espaces publics, à l'instar de la place Maquis du Vercors, d'espaces verts, comme le jardin Gainsbourg ou encore l'aménagement du jardin des Fougères qui accueille une aire de skate, un boulodrome et un jardin partagé, la construction de nouveaux équipements culturels, comme le cinéma Etoile Lilas et le Cirque Electrique, et de proximité avec notamment la livraison d'une crèche, d'une P.M.I., d'un espace jeunes et d'un gymnase, viendront parachever ces travaux importants.

En outre, je tenais à souligner que, grâce à ces aménagements, ce sont dorénavant plus de 1.700 emplois qui ont d'ores et déjà été créés. On comptera bientôt, en effet, dans ce secteur près de 6.300 mètres carrés de pépinières d'entreprises, plus de 22.000 mètres carrés de bureaux, ainsi que de très nombreux mètres carrés de locaux d'activité. La cuisine centrale, qui livre 14.000 repas/jour dans le 20e, est également implantée dans ce secteur.

Au-delà d'un projet urbain, c'est également un projet social. En effet, nous accueillons désormais le centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul dédié aux enfants en difficulté. C'est également un réel atout que d'avoir un nouveau foyer de jeunes travailleurs, dont une résidence sociale pour jeunes actifs, dans ce secteur, qui répond à une demande importante.

C'est pour cela, bien sûr, aujourd'hui, que j'accueille favorablement ce projet de délibération. Je souligne que le 20e arrondissement, comme ses voisins du Nord-Est, compte encore de nombreuses populations défavorisées, habitant d'ailleurs de part et d'autre du périphérique, dans des quartiers très longtemps délaissés par nos

prédécesseurs. Je compte sur la Ville de Paris et sur mes collègues pour nous aider à aménager, par exemple, les portes de Bagnolet et les portes de Montreuil.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Pour répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Bien entendu, de la part de l'Exécutif, je me permets de saluer l'intervention extrêmement positive de Mme la maire du 20e sur l'aménagement du secteur Paul Meurice et, plus généralement, sur l'aménagement du secteur de la porte des Lilas qui s'étend sur le 19e et le 20e arrondissements. L'opération d'aménagement Paul Meurice, qui fait l'objet de ce projet de délibération, n'est que la deuxième phase de ce projet s'étendant sur 25 hectares, couvrant à la fois le 19e et le 20e.

Je n'ajouterai pas un mot aux commentaires très positifs qu'elle a apportés sur cette opération.

L'Exécutif a bien entendu ses remarques et ses suggestions sur les autres secteurs d'opération du 20e mais ils ne font pas l'objet du projet de délibération que nous examinons aujourd'hui.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1001.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1001).

2014 SG 1030 - Participation de la Ville de Paris à l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) (500.000 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 1030 concernant la participation de la Ville de Paris à l'Atelier International du Grand Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT pour le Groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, l'Atelier International du Grand Paris a, dans ses missions potentielles, de pouvoir préparer ou, en tout cas, accompagner la création de la métropole du Grand Paris. Au départ, cela devait être 7 ateliers qui devaient être le bras armé de la réflexion et de la mission de préfiguration. Il a été acté qu'il serait un des artisans, au même titre que l'A.P.U.R. ou l'Institut d'aménagement urbain de l'Île-de-France. Donc on ne sait pas exactement dans quelle mesure il sera amené à travailler à cette réflexion.

Cela étant, 500.000 euros, c'est une somme non négligeable, relativement importante. J'ai essayé de trouver le mode de financement de l'A.I.G.P. sur le site de l'A.I.G.P. J'étais assez déçu parce que je n'ai pas trouvé la moindre ligne au plan financier. Il y a des rapports d'activité, un certain nombre de choses, mais rien sur le mode de financement.

Ce que j'ai dit en 8e Commission, c'est que j'aimerais bien que l'on puisse, lors d'une prochaine Commission, avoir éventuellement un représentant de l'A.I.G.P. qui vienne nous dire où ils en sont de leurs travaux, de leurs réflexions, des projets éventuellement qu'ils ont, de manière à ce que l'on ait un éclairage sur ces travaux, et qu'il semble légitime que l'on ait cet éclairage, vu la subvention donnée par la Ville. Pas de suspicion, pas de soupçon, simplement une demande d'éclaircissements et aussi d'explications, puisque depuis maintenant plusieurs mois l'A.I.G.P. est sans direction. Suite au départ de son ancien directeur, il n'y a pas eu de nomination à sa place, il y a simplement un intérim qui est exercé. Je pense qu'un peu d'éclaircissement serait le bienvenu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je voudrais faire un rappel sur ce qu'est cet Atelier International du Grand Paris. Tous ceux qui ne sont pas nouveaux dans la mandature savent que cet atelier est né à la suite de la consultation de 2008 sur le Grand Paris de l'agglomération parisienne et qu'il visait à poursuivre et à consolider les réflexions engagées à travers les propositions des 10 équipes d'architectes urbanistes internationaux retenues. Il faut

savoir également que cet Atelier International du Grand Paris est constitué à parité par des collectivités territoriales, Ville de Paris, Région Ile-de-France, Paris Métropole, Association des Maires d'Ile-de-France et par l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Égalité du Territoire et du Logement -, Préfecture de Paris et d'Ile-de-France.

C'est ce rassemblement d'acteurs publics de différents niveaux qui fait l'une de ses singularités, par rapport aux agences d'aménagement et d'urbanisme de la Ville ou de la Région, et qui lui permet d'identifier les moyens de poursuivre ce qui avaient été les premières explorations très intéressantes du Grand Paris de l'agglomération parisienne.

Comme vous l'avez dit, cher Yves CONTASSOT, cet Atelier International du Grand Paris a une mission extrêmement importante dans les mois et les deux années qui viennent, en compagnie notamment de l'Agence foncière et technique de la Région parisienne, de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France et de l'Atelier parisien d'urbanisme. C'est de servir de conseil et d'accompagnateur à la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris.

Nous avons déjà eu l'occasion hier d'évoquer ce sujet. Nous savons tous que non seulement cette création d'une nouvelle institution est fondamentale pour l'avenir de Paris, mais également à quel point le rôle des spécialistes de l'urbanisme et de l'architecture sera important dans la réussite ou l'échec de la création de cette structure. Vous réclamez une information sur le bilan et sur les travaux, ainsi que sur le rôle que va jouer cet Atelier International du Grand Paris dans les mois qui viennent dans le cadre de la préfiguration de la métropole.

Je partage tout à fait votre sentiment. Cela me paraît nécessaire. Je crois que la 8e Commission est le lieu adéquat pour que nous ayons une information approfondie sur ce qu'a fait l'Atelier International du Grand Paris et ce qu'il compte faire. Je suis tout à fait d'accord pour que, soit lors de la prochaine séance, soit au plus tard celle d'après, nous puissions avoir une information détaillée sur l'activité de l'Atelier dans le cadre de la 8e Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande de parole de la part de M. LEGARET pour le groupe UMP, pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, avec les élus de notre groupe, nous allons voter ce projet de délibération et la participation de la Ville, mais nous considérons que l'exposé des motifs est insuffisant. Il s'agit d'une subvention importante, 500.000 euros. Les précisions et explications apportées par Jean-Louis MISSIKA ne nous en disent pas beaucoup plus. Il s'agit en réalité de reconstituer le fonds de roulement qui a été détérioré par le fait que les autres partenaires ont versé leur participation avec beaucoup de retard. Donc on ne peut pas dire que le rôle de la Ville à ce stade soit particulièrement exaltant.

Je suis d'accord avec la démarche, que les membres de la 8e Commission demandent des explications et peut-être que l'on ait, à l'attention de tous les Conseillers de Paris, une note un peu explicative sur le bon aboutissement des demandes de versement des subventions qui sont dues par les autres partenaires, la Ville ayant la participation la plus forte puisque je crois que la participation de Paris Métropole est de 341.000 euros. Nous avons un rôle leader en tant que Ville de Paris.

Je considère que ce qui nous importe, tout en reconnaissant l'utilité stratégique de l'Atelier du Grand Paris, c'est que l'on ait une perspective, une convention pluriannuelle, qui nous permette de savoir comment est employée cette subvention non négligeable de la Ville de Paris, sous réserve, bien entendu, de cet accord de Jean-Louis MISSIKA d'obtenir et de communiquer ces informations qui nous paraissent nécessaires.

Nous voterons pour ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais préciser les contributions des différents partenaires, la Région est à égalité avec la Ville - à ma connaissance, 500.000 euros - et l'Etat verse l'équivalent de la somme versée par la Ville et la Région, c'est-à-dire un million d'euros. La Ville de Paris, certes, est un contributeur important, et la somme est loin d'être négligeable. J'ai exactement le même sentiment que vous, simplement il est clair que nous ne sommes pas les plus gros contributeurs.

Vous avez raison également de souligner que nous sommes plus vertueux que les autres collectivités publiques puisque nous sommes ceux qui permettent à l'organisme de fonctionner en finançant le fonds de roulement. Ce qui est important d'abord, c'est l'avenir, c'est-à-dire le rôle que va jouer l'Atelier International du Grand Paris dans l'accompagnement de la mission de préfiguration. Nous devons être quand même attentifs à ne pas affaiblir une structure, au moment même où nous en avons le plus besoin dans le cadre de la construction de la métropole du Grand Paris. Mais en même temps, il est tout à fait légitime, compte tenu des sommes en jeu, d'avoir un bilan détaillé de la façon dont ces sommes ont été utilisées et d'avoir un compte rendu de l'exercice du travail de l'Atelier International du Grand Paris.

J'ajoute que je suis d'accord également avec la remarque disant qu'il est temps que cette structure ait une direction générale. Elle ne peut pas rester dans cette situation d'entre-deux qui est la sienne aujourd'hui.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1030.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, SG 1030).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la cession des droits à construire sur les Z.A.C. "Cardinet/Chalabre" et "Clichy/Batignolles".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu non rattaché référencé n° 81 dans le fascicule, déposé par le groupe UMP, relatif à la cession des droits à construire sur les Z.A.C. "Cardinet/Chalabre" et "Clichy/Batignolles".

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe UMP, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui concerne les terrains Batignolles qui ont fait l'objet d'un aménagement qui est encore en cours. Deux Z.A.C. ont été créées, la Z.A.C. "Cardinet/Chalabre" en 2005 et la Z.A.C. "Clichy/Batignolles" en 2007. Il se trouve qu'une SEM, la SPLA Clichy/Batignolles gère maintenant cette opération d'aménagement.

J'ai demandé en Conseil d'administration à Mme LEPETIT, qui préside cette société publique d'aménagement, de nous fournir un tableau récapitulatif de l'ensemble des cessions de terrain et du prix de ces cessions depuis l'origine de la Z.A.C.

Elle m'a promis que ce tableau allait être donné aux administrateurs de la S.P.L.A. En Conseil d'arrondissement du 17e, elle nous a dit que ces chiffres avaient déjà été donnés, donc on a une évolution déjà de sa position et, par ce vœu, je demande très clairement à ce que l'on donne et aux conseillers de Paris et aux administrateurs de la S.P.L.A. Batignolles l'ensemble des prix des cessions des terrains : prix d'origine auquel ils figureraient dans le bilan d'aménagement des deux Z.A.C. et prix de cession effectif dans les promesses de vente ou dans les actes de vente.

C'est très simple et c'est très facile à donner et je compte sur M. MISSIKA pour corriger, bien évidemment, la position de Mme LEPETIT.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous comptez mal, Monsieur DUBUS, mais on sait que vous comptez mal depuis pas mal de temps déjà.

Je vais proposer un avis défavorable à ce vœu pour la raison suivante : vous êtes effectivement administrateur de la Société publique locale d'aménagement Paris Batignolles Aménagement. Vous avez fait cette demande lors du dernier Conseil d'administration le 10 mars dernier. Ces informations sont déjà disponibles dans les dossiers des Conseils d'administration, sachant que chaque cession de droit à construire fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration.

Là, vous étendez votre demande d'information à l'ensemble des membres du Conseil de Paris, des conseillers de Paris. Or, le Conseil de Paris est régulièrement informé au travers de quelque chose qui est un acronyme épouvantable, le C.R.A.C.L., compte rendu d'activité à la collectivité locale, établi chaque année pour chaque opération d'aménagement et voté par le Conseil de Paris.

Ce compte rendu d'activité reprend par opération et pour chaque acte de vente signé les informations sur le lot concerné, la date de signature, le montant de cession ainsi que le programme afférent (si ce sont des logements, des bureaux ou de l'activité).

Il est établi à partir d'un document établi par la S.P.L.A., comportant notamment un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé, accompagné d'un état global du foncier de chaque opération.

Le dernier C.R.A.C.L. a été approuvé en séance des 14 et 15 octobre 2013 par délibération, il comportait des éléments financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Le prochain contiendra les éléments financiers arrêtés au 31 décembre 2013 et devrait être présenté en séance des 13 et 14 octobre 2014.

Je sais bien que c'est un sport assez pratiqué au Conseil de Paris que de réclamer plus d'informations et encore plus d'informations, mais je crois avoir détaillé précisément l'ensemble des informations qui vous sont fournies et je crois vraiment que ces informations correspondent à ce que vous demandez. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter, donc je vous redemande de retirer votre vœu ou alors j'émettrais un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Ecoutez, non. Le C.R.A.C.L. a un an de retard par rapport aux cessions. Deuxièmement, ne figure pas dans le C.R.A.C.L. bien évidemment le montant d'origine inscrit au bilan de la Z.A.C. qui figure dans les dossiers de création et dans les dossiers de réalisation et je demande de voir effectivement par un tableau la différence entre ce que vous avez inscrit au démarrage de ces Z.A.C. et ce qui a été effectivement cédé.

C'est très simple, je ne comprends pas pourquoi je ne peux pas avoir ce tableau, donc nous maintenons notre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2014 DU 1005 - Aménagement 2-6, rue Gerty-Archimède (12e) - Réalisation d'un programme de bureaux et d'un équipement public sportif - Cession d'une emprise foncière.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la proportion de logement/bureau dans le quartier de Bercy.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 1005 relatif à l'aménagement du 2-6, rue Gerty-Archimède, dans le 12e arrondissement, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 82 dans le fascicule, qui y est rattaché.

Je donne tout d'abord la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'important programme de développement du quartier de Bercy depuis le début des années quatre-vingt avec la construction du P.O.P.B., l'installation du Ministère de l'Economie et des Finances, l'aménagement des deux squares, des jardins de part et d'autre de la rue Kessel, la création de logements, la construction de Bercy Village, avait totalement oublié la programmation d'équipements publics de proximité.

Depuis 2001, tout en maintenant la politique de développement de logements, c'est donc un vaste plan de rattrapage qui a été engagé afin de répondre aux besoins des habitants.

Situé rue Gerty-Archimède en hommage à cette grande femme politique guadeloupéenne - et je veux rappeler l'initiative du groupe Communiste en 2006 qui avait proposé cette nomination de rue - ce projet de délibération constitue une excellente nouvelle pour les habitants du 12e arrondissement.

Après la construction d'une école dans cette même rue, c'est donc une grande satisfaction pour les habitants de ce quartier de voir s'engager dès le premier Conseil de Paris la programmation de la construction d'un équipement majeur de la vie quotidienne pour les scolaires et pour les associations.

A cet égard, je sais que les passionnés de judo espèrent ardemment pouvoir y installer un dojo.

Le projet de délibération prévoit également la construction de bureaux avec une utilité indirecte, mais extrêmement importante pour les écoliers, qui est de servir d'écran phonique entre l'école et les voies ferrées voisines puisque le terrain contigu relève du domaine public ferroviaire.

C'est donc avec un grand plaisir que je salue ce projet de délibération qui témoigne du souhait de notre Assemblée d'apporter des réponses concrètes et rapides au projet que nous avons présenté aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe UMP.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur Bercy-Charenton est la dernière grande opportunité foncière de Paris, permettant justement la création d'un programme ambitieux de logements.

Au vu du projet de délibération concernant l'aménagement de la rue Gerty-Archimède ainsi que les orientations des études de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", nous sommes préoccupés par la proportion importante de bureaux face à celle de logements.

Nous déplorons tout d'abord que la construction significative de bureaux ne soit pas motivée par une demande avérée et identifiée, mais plutôt simplement par une fonctionnalité : que ces bureaux soient des écrans phoniques - et vous l'avez rappelé, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

Face à la pénurie de logements à Paris dont nous avons tous convenu hier lors du débat organisé sur le logement, nous vous demandons que la programmation de la future Z.A.C. "Bercy-Charenton" prévoie une proportion de logements de 60 % et de 40 % de bureaux.

En ce qui concerne le projet de délibération, nous voterons positivement ce projet de délibération, bien que nous déplorions qu'il n'y ait justement qu'un seul équipement public, car le secteur est très mal pourvu. Nous aurions espéré que ce projet puisse en comporter plusieurs, du moins sur cette parcelle.

Nous regrettons aussi la présence d'une condition suspensive de précommercialisation de bureaux sur au moins 50 % et, enfin, nous regrettons aussi la réponse qui nous a été apportée en Conseil d'arrondissement, qui est inexacte, sur la prise en compte de la loi Duflot au sein de ce projet de délibération.

En effet, avec la loi Duflot, il sera possible d'ajouter 10.000 mètres carrés supplémentaires de logements, car le terrain à bâtir est considéré pouvoir supporter un mix logements/bureaux, mais cela n'est pas intégré dans le projet de délibération.

Je réitère une fois de plus notre question : pourquoi le projet de délibération ne prend-il pas en compte les nouvelles dispositions de la loi Duflot ?

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux orateurs, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord quelques éléments sur ce projet de délibération Gerty-Archimède. Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE d'avoir souligné la qualité de ce projet. C'est une offre financière solide, un prix d'acquisition basé sur une valeur unitaire de 3.480 euros hors taxe du mètre carré, assorti d'un prix minimum de 43 millions d'euros, un prix global et forfaitaire pour l'équipement sportif de 6.830.000 euros.

Je crois que cette opération est exemplaire à plusieurs titres : une analyse financière rigoureuse, une mise en concurrence, une analyse précise des offres aboutissant au meilleur prix d'achat proposé à la Ville, d'ailleurs très significativement supérieur à l'avis du Conseil du patrimoine et à l'avis des Domaines, d'autant plus que ce prix intègre d'ores et déjà les coûts de depollution, de fondations spéciales ou autres aléas du type prise en charge du coût de construction du mur de soutènement.

Alors, pour répondre aux deux objections de Mme MONTANDON, je vous confirme que la clause de commercialisation de 50 % du programme en location est une clause normale. L'opérateur a obligation de lancer des démarches de commercialisation et il n'est pas dans l'intérêt de l'opérateur de renoncer à cette opération, c'est donc une clause qui ne représente pas un risque majeur pour la Ville de Paris.

En ce qui concerne votre question sur la loi Alur, la réponse est très claire : il n'est pas possible à l'opérateur d'opérer une surévaluation sans qu'il y ait une renégociation du prix, donc il n'y a aucun risque là non plus de dérives.

Alors, j'en viens maintenant à votre vœu et je vais recommander un avis défavorable à ce vœu.

Pour quelles raisons je suis hostile à votre proposition ?

Premièrement, nous sommes bien évidemment dans une logique où l'on doit faire un effort majeur pour le logement, mais il ne faut pas oublier que l'un des objectifs que nous avons et que nous partageons normalement avec vous, l'opposition, c'est le rééquilibrage Est/Ouest en matière de répartition des bureaux et des logements, donc le souhait d'améliorer la proportion bureaux/logements s'inscrit dans nos priorités à l'échelle parisienne et cela rejoint la dynamique rappelée par le vœu de l'Exécutif sur le logement. D'ailleurs, j'espère que nous arriverons à trouver un terrain d'entente pour la construction de logements sociaux dans les arrondissements de l'Ouest parisien.

C'est à l'aune de ce rééquilibrage qu'il faut juger du bon projet pour Bercy. Le 12e arrondissement doit contribuer à l'équilibre Est/Ouest essentiel pour le dynamisme de la métropole et il faut des bureaux, il faut de l'activité économique dans le 12e arrondissement.

Nous savons également la nécessité de nouveaux logements et d'équipements publics dans le quartier de Bercy. C'est pourquoi, en plus de notre travail commun avec la S.N.C.F. sur ces territoires mutables, nous identifions sur les terrains municipaux, notamment autour des équipements sportifs Léo-Lagrange, de l'espace potentiel pour de nouveaux logements et équipements publics, notamment en matière de bibliothèque. Nous y travaillons assidûment.

Mais il y a dans votre vœu quelque chose en plus, si j'ose dire, Madame MONTANDON, c'est que, de facto, en proposant cette proportion de 60/40 % entre logements et bureaux, vous reproposez en sous-entendu, si je puis dire, le principe de la dalle, tout simplement parce que la question des nuisances acoustiques des voies ferrées ne peut se gérer que par la construction de bureaux. Si jamais l'on ne peut pas avoir une proportion suffisante de bureaux pour protéger acoustiquement les logements, à moins d'arrêter les trains, il n'y a que le projet sur dalle, qui a pourtant été rejeté par les Parisiens lors des élections municipales, notamment dans le 12e arrondissement, qui peut répondre à ce type de problème.

Or, le projet sur dalle est un non-sens écologique, économique et paysager, et il ne répond pas aux attentes des Parisiens puisqu'il nécessite des décennies avant de sortir de terre. Nous en avons eu l'expérience dans d'autres cas de construction sur dalle à Paris.

Puis, dernier élément, une procédure d'aménagement, comme celle de la Z.A.C. "Bercy Charenton", doit se faire dans l'ordre, c'est-à-dire que cela ne sert à rien de fixer des pourcentages trop tôt dans le processus d'élaboration de l'aménagement.

Le quartier de Bercy mérite mieux, et avant tout mérite que l'on s'attarde sur les contraintes urbaines qui lui sont spécifiques. Je vous rappelle, pour mémoire, qu'avant 2001, la Ville avait livré des logements collés aux voies ferrées du faisceau Montparnasse. Nous ne devons pas reproduire ce genre d'erreur.

Le montage de la vente du terrain Gerty-Archimède garantit la livraison rapide d'un gymnase, que les habitants, les associations sportives et scolaires attendent. Ce serait perdre plusieurs années que de ne pas soutenir ce projet. Par ailleurs, il s'agit d'un montage financier rigoureux et au final très avantageux. Comme je l'ai dit, la recette alimentera le financement des projets municipaux.

Le programme de bureaux correspond à un besoin, preuve en est la concurrence entre opérateurs et le prix de vente final. Il promet d'animer le quartier en journée, de faire fonctionner les commerces et de contribuer grandement au dynamisme du 12e arrondissement.

Voilà les raisons pour lesquelles je pense que nous devons repousser cet amendement - ou ce vœu, je ne sais plus. C'est un vœu rattaché au projet de délibération. Voilà pourquoi je vous demanderai, soit de retirer votre vœu, soit je proposerai un avis défavorable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame MONTANDON, vous maintenez le vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Oui.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 1005.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DU 1005).

Vœu déposé par le Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux arrêtés anti-alcool.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif à la création d'une commission "Nuits parisiennes".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent, en 9e Commission, des vœux non rattachés : les vœux référencés n^{os} 83, 84 et 84 bis dans le fascicule, sont relatif aux arrêtés anti-alcool.

La parole est à M. Buon Huong TAN pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Monsieur Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Le remplace.

En avril, le Tribunal administratif a annulé l'arrêté préfectoral interdisant la vente d'alcool à emporter la nuit et la consommation sur la voie publique, en vigueur depuis mai 2011, dans le quartier de la Butte-aux-Cailles dans le 13e arrondissement.

C'est la deuxième fois en un an que le Tribunal revient sur un arrêté préfectoral de ce type. En 2013, dans le quartier des Invalides, la juridiction avait considéré qu'à la place de cette décision, justifiée par des problèmes récurrents de nuisance sonore, le Préfet de police aurait pu prendre une mesure moins contraignante.

Les arrêtés anti-alcool portent sur l'interdiction de la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public de 16 heures à 7 heures du matin, ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées de 22 heures 30 à 7 heures.

La situation de certains quartiers est insupportable quand, dans d'autres, des progressions réelles se font ressentir et la prévention autour de la question des nuisances a pu faire évoluer les situations.

La question de la vitalité nocturne de Paris est un sujet important. La préservation de la quiétude des habitants aussi. Nous pouvons et nous devons conjuguer les deux objectifs.

Voilà pourquoi nous vous interrogeons pour avoir une vision d'ensemble de l'effet des arrêtés anti-alcool à Paris, via un bilan d'activité, et ouvrir également le débat sur la nécessité de travailler encore pour contenter au maximum riverains et acteurs de la nuit, en imaginant d'autres solutions.

Je vous remercie.

(M. Mao PÉNINO, adjoint, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christian SAINT-ETIENNE.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, dans la mesure où la vie nocturne représente un atout essentiel de l'attractivité touristique de Paris, mais que le nécessaire et fragile équilibre entre animation nocturne et tranquillité des riverains doit être préservé, et en prenant en compte le fait que le 11^e arrondissement est en train de devenir un arrondissement de sortie la nuit de hordes de Parisiens qui viennent dans les trois cents bars qui se développent à grande allure dans le 11^e arrondissement, je vous demanderais qu'une commission parisienne soit créée sur le sujet des nuits parisiennes, et plus particulièrement sur la coexistence et la cohabitation des riverains et des bars.

Je vous demanderais également qu'une véritable politique en la matière, alliant concertation, médiation et mesures répressives lorsque nécessaire, soit élaborée et discutée au Conseil de Paris.

Je pense qu'il serait également souhaitable que les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris soient associés à la mise en œuvre de ce plan nuits parisiennes en tant que garante de l'intégrité et de la protection du domaine public.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD, pour l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD. - Monsieur le Maire, merci.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas qu'on ait une vision trop négative de la nuit à travers ces "hordes de Parisiens", mais je vous remercie pour ces deux vœux dont l'intitulé diffère, celui sur les arrêtés anti-alcool et celui sur le déferlement de "hordes de Parisiens", mais qui portent sur les conditions de tranquillité des riverains en soirée et la nuit dans les deux quartiers de la Capitale, notamment le 11^e arrondissement autour de la rue Amelot et de la rue Jean-Pierre-Timbaud et de l'autre côté, dans le 13^e, sur la Butte-aux-Cailles.

La Ville a des rythmes, la nuit est différente du jour, les saisons elles-mêmes influent sur les rythmes de vie. Les temps d'usage de la ville sont liés à notre appropriation de l'espace public. Les Parisiens ont besoin de respiration, de différents temps d'usage de la ville et de variété d'usage de leur quartier.

La nuit peut et doit être un temps de cohabitation harmonieuse entre tous ceux qui y vivent, qu'ils y travaillent, qu'ils s'y cultivent ou qu'ils s'y amusent ou qu'ils y dorment. La nuit doit aussi être un temps ouvert à tous et à toutes, homme comme femme, quelles que soient leurs origines. Je me permets notamment de souligner ces points.

L'enjeu est donc d'en organiser le vivre ensemble en négociant, en concertant, en régulant, avec toutes les personnes concernées sur le sujet. C'est sur la base d'un dialogue de long terme associant tous les acteurs que nous créerons les conditions d'une nuit ouverte offrant de la diversité en matière d'offre et d'activité, et en même temps respectueuse de la tranquillité de chacun.

Les situations évoquées dans les deux vœux déposés se retrouvent ailleurs dans d'autres quartiers de la Capitale. C'est pourquoi nous avons fait le choix de proposer un vœu de l'Exécutif qui aborde ces questions, non pas sur des cas particuliers mais pour traduire une démarche d'ensemble au niveau parisien.

En 2010, la Ville avait organisé les états généraux de la nuit. Je me permets ici de saluer Mao PENINOU qui les avait organisés, en tant qu'adjoint à l'époque au Bureau des temps, et Philippe DUCLOUX qui, deux ans après, en avait assuré le suivi. La dynamique des états généraux avait clairement contribué au renouveau des nuits parisiennes. Elle a surtout permis de légitimer le rôle de tous les acteurs de la nuit, entrepreneurs, gérants, artistes mais aussi salariés, riverains, et a permis d'instaurer un dialogue qui n'existait que dans le conflit.

L'implication des responsables d'établissements et des riverains dans les nombreuses réunions de médiation dans les arrondissements au plus près des difficultés le démontre. Le comité de suivi des états généraux a permis de suivre au niveau parisien l'avancée des différents sujets abordés et de s'assurer du respect des engagements pris.

Aujourd'hui, en lien avec les acteurs concernés, qu'ils soient associatifs, riverains, établissements nocturnes, syndicats, professionnels de la nuit mais aussi avec la Région et évidemment la Préfecture de police, il nous revient de fixer les modalités de la poursuite de ce travail.

C'est la raison pour laquelle nous proposons, conformément aux propositions de campagne d'Anne HIDALGO, d'installer un Conseil de la nuit, lequel devra rendre compte de ses travaux une fois par an devant cette Assemblée. Ce Conseil, qui associera largement tous les acteurs de la nuit pour élaborer sa feuille de route, aura pour objet de travailler sur les différentes missions attenantes à la nuit, que ce soit celles du travail - je vous rappelle que nous avons lancé hier une mission d'information et d'évaluation sur le travail du dimanche et le travail nocturne -, la

question du repos bien évidemment, la question de la santé, de la prévention, de la médiation, afin de développer et de dynamiser les processus de conciliation dans les quartiers festifs, des transports mais aussi des services publics municipaux et nocturnes, ou de la diversification de l'offre artistique.

Je voudrais sur ce dernier point souligner ce qui s'est passé samedi soir dernier. Vous le savez certainement, c'était la nuit européenne des musées, à laquelle la Ville participait pour la sixième ou septième année de mémoire, et l'ensemble des musées de la Ville étaient ouverts jusqu'à minuit. A cette occasion, je me suis rendu avec Anne et Bruno au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, et cette nuit a vu l'augmentation très importante de la participation, puisqu'il y a eu plus de 26.000 entrées dans les différents musées de la Ville, soit une augmentation de 91 % par rapport à l'édition précédente. Cela vient montrer que l'ouverture culturelle de nuit répond à un vrai besoin des Parisiens.

Enfin, s'agissant de la question plus spécifique des nuisances sonores, nous sommes favorables à la mise en place de médiations au plus près des problématiques sur le terrain en s'appuyant sur la nomination d'un élu référent de nuit dans chaque arrondissement afin d'assurer le processus de médiation permettant de régler le conflit entre les usagers de la nuit.

Les expérimentations s'appuyant sur le développement du dispositif "correspondant de nuit" adapté aux problématiques locales qui sont hétérogènes d'un arrondissement à l'autre, ou encore la création d'une brigade antibruit sur le modèle de la brigade verte en cours de mise en place participeront d'une montée en puissance des moyens accordés à la médiation.

Nous proposons également que l'ensemble de ces dispositifs de médiation, dont l'initiative des "Pierrots de la nuit" évoquée par Christian SAINT-ETIENNE, fasse l'objet d'une évaluation régulière et indépendante.

Enfin, il est essentiel sur ces questions de travailler étroitement avec la Préfecture de police. À ce titre, je me permets de me féliciter de la qualité et de la confiance des relations et d'appeler de mes vœux que ce travail de coproduction en matière de tranquillité publique se poursuive et s'intensifie dans le respect des prérogatives de chacun.

À ce titre, et j'en terminerai par-là, sur la question spécifique des arrêtés relatifs à la consommation et à la vente d'alcool sur la voie publique dans certains quartiers, nous proposons, en accord avec la préfecture de police, une évaluation des arrêtés existants. Ce type de mesure doit en effet rester l'exception, et il ne saurait être la seule réponse aux nuisances constatées. Ces arrêtés doivent rester ponctuels, limités dans le temps et nécessitent que nous trouvions, en lien avec les mairies d'arrondissement et les maires d'arrondissement, qui sont toujours consultés par la Préfecture de police préalablement à la prise de ces arrêtés, des solutions alternatives ou complémentaires à la régulation de l'espace public afin de garantir à tous les Parisiens une nuit respectueuse de chacun.

Nous devons aussi réfléchir à mieux travailler sur la question de la prévention dans le domaine de l'alcoolisme, notamment chez les jeunes.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose de retirer vos vœux et d'adopter le vœu de l'Exécutif que vous avez eu, et qui est le n° 84 bis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Avant de donner la parole à la Préfecture, et dans le cadre de mon travail pédagogique dans ce premier Conseil, je vous préciserai qu'il est d'usage, au sein du Conseil de Paris, d'appeler les élus, soit par leur fonction, soit par leur nom de famille, même si leurs prénoms sont tout à fait sympathiques !

M. Frédéric HOCQUARD. - Je me le tiendrai pour dit !

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots rapides pour confirmer l'engagement de la Préfecture de police à contribuer aux différents dispositifs que vous avez présentés, qu'il s'agisse du conseil de la nuit, qu'il s'agisse du travail qui va s'instaurer avec les élus référents en charge des questions de nuit dans les arrondissements, le tout avec un objectif qui est clair, qui est celui d'assurer la coexistence la plus harmonieuse entre l'activité nocturne qui est celle de notre capitale et la tranquillité des riverains, d'ailleurs dans une forme de continuité avec ce qui a pu être mis en place dans la continuité des états généraux de la nuit, continuité à deux niveaux.

Au plan parisien, c'est le conseil de la nuit que vous avez évoqué et je le dis, la Préfecture de police continue aujourd'hui à avoir des échanges extrêmement réguliers avec les représentants des gestionnaires et des professionnels de la nuit, mais également avec les réseaux d'associations de riverains.

C'est vrai également au plan local, et ces derniers mois, nous avons multiplié les échanges, les contacts souvent sous l'égide des maires d'arrondissement sur les secteurs que vous avez évoqués. Vous avez parlé de la Butte-aux-Cailles dans le 13^e arrondissement, les rues Jean-Pierre-Timbaud et Oberkampf dans le 11^e arrondissement. Nous avons rencontré et nous continuons de rencontrer, soit de manière bilatérale ou groupée, l'ensemble des parties prenantes aux questions de nuit.

Cet engagement va bien évidemment se poursuivre aux côtés de la Ville de Paris, le tout, je le disais, pour faire prévaloir une réponse la plus équilibrée possible entre prévention, médiation, contrôle et également sanction lorsque nous sommes obligés d'en arriver là.

C'est l'état d'esprit qui nous anime et c'est celui qui continuera de nous animer.

Un mot complémentaire, et pour terminer, sur la question des arrêtés réglementant la vente et la consommation d'alcool. Que les élus du Conseil de Paris le sachent, aujourd'hui, il y a à Paris 18 arrêtés qui réglementent, qui interdisent la consommation et/ou la vente d'alcool à emporter, évidemment toujours à compter d'une certaine heure.

L'ensemble de ces arrêtés a été pris au fil des années. C'est une sédimentation, en tout cas toujours en lien étroit avec les maires d'arrondissement et autour d'un diagnostic le plus partagé. Je le dis aussi : ces textes font l'objet d'une application plus ou moins stricte selon la perception locale, et toujours avec discernement, en fonction de la nature des troubles qui sont signalés.

Et puis, par rapport aux préoccupations qui sont les vôtres, je le dis aussi, la carte de ces arrêtés fait l'objet d'évaluations assez régulières. Autant lorsque la Z.S.P. du 19^e a été créée, un nouvel arrêté a été pris, autant, il y a un an environ, dans le 17^e arrondissement, la situation et l'amélioration de la situation que nous avons constatées avaient conduit le préfet de police, en lien avec le maire et l'ensemble des élus, à abroger l'arrêté réglementant la vente et la consommation d'alcool.

Je le dis donc en conclusion : ces arrêtés sont pour nous un outil intéressant, un outil parmi d'autres pour prévenir les nuisances de voie publique, un outil parmi d'autres, certes, mais qui reste utile en certaines circonstances et lorsqu'il est utilisé à bon escient. Je me tiens à la disposition des élus de ce Conseil, soit ici, soit en 5^e Commission, pour en faire un bilan beaucoup plus précis, plus exhaustif et peut-être d'ailleurs arrondissement par arrondissement, pour les élus que cela intéresse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole au groupe UMP et Écologiste pour les explications de vote, le vœu n° 83 est-il maintenu ?

M. Jean-Bernard BROS. - Nous sommes bien entendu d'accord avec le vœu présenté par l'Exécutif, et nous le retirons. Néanmoins, nous resterons très vigilants sur ce sujet très important pour Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 84 est-il maintenu ?

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif, mais nous maintenons notre vœu dans la mesure où le vœu de l'Exécutif reprend l'essentiel de ce que ce nous avons proposé et que nous trouvons inélégante la pratique constante de l'Exécutif de voter contre des vœux qu'elle reprend ensuite, comme si cela vous faisait trop de peine de voter directement des vœux que nous présentons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Compris. Nous en discuterons largement, je pense, dans la commission qui travaillera sur le règlement intérieur.

Je donne la parole à M. PECHENARD, pour le groupe UMP.

M. Frédéric PECHENARD. - Je dois dire qu'autant les explications sur les statistiques de tout à l'heure ne m'avaient pas convaincu, autant le représentant du Préfet de police m'a convaincu sur le travail tout à fait remarquable qui est fait par la Préfecture de police, en liaison avec les mairies d'arrondissement, pour lutter contre l'alcool.

Le vœu qui a été retiré, qui parlait de la vitalité nocturne de Paris, me pose un petit problème.

La lutte contre l'alcool est quelque chose d'absolument indispensable. L'alcool, en dehors des nuisances sonores qu'il peut éventuellement engendrer, pose également les problèmes de la multiplication des agressions et du risque routier.

Donc, sans aucun doute, il ne faut pas, même si la prévention et la médiation restent des valeurs sûres, se priver des arrêtés anti-alcool, et même les remettre en cause, c'est donner, je trouve, un signal médiocre à ceux qui en abusent.

C'est pourquoi le groupe UMP s'abstiendra.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - On ne va pas s'abstenir sur un vœu qui a été retiré.

Nous allons donc parler du vœu n° 84 bis. Nous allons voter le vœu n° 84 bis, et pas le vœu n° 84.

En même temps, je dois dire que je suis un peu surpris que le 13e arrondissement ne figure pas dans la liste des arrondissements cités dans le vœu n° 84 bis compte tenu, précisément - M. le représentant du préfet de police l'a cité -, comme l'un des arrondissements sur lequel il y a vraiment des difficultés, d'autant plus que cela figure dans une question écrite à laquelle j'espère que nous aurons les réponses dans les délais prévus par le règlement intérieur de notre Conseil.

Précisément, cette question est le fait que la cour administrative d'appel vient d'abroger un arrêté préfectoral et que nous nous trouvons devant un vide total puisque la charte qui avait été élaborée localement n'a jamais été signée par les restaurateurs et autres brasseries qui sont là.

C'est bien de dire qu'il faut uniquement faire de la régulation, mais quand la régulation est refusée, il restait malheureusement uniquement l'arrêté du Préfet de police, qui a été abrogé !

Résultat, il n'y a plus rien maintenant. On voit que cela repart de plus belle en termes de conflits, et il nous semble qu'il faut là aussi, dans le quartier de la Butte-aux-Cailles, très rapidement mettre en place les outils.

Nous avons fait des propositions extrêmement précises et concrètes de régulation collective de manière à ce qu'on puisse avancer, à la fois par la voie de la médiation et aussi, parce qu'on le sait, de temps en temps, par quelques verbalisations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 34).

2014 DAC 1142 - Subventions (65.000 euros) à deux associations et à une société au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles et convention avec l'association L'Onde et Cybèle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 1142 relatif à l'attribution d'une subvention et à la signature d'une convention avec l'association "L'Onde et Cybèle".

Je donne la parole à M. Pascal JULIEN, pour le Groupe Écologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - "L'Onde et Cybèle" est une association basée dans le 18e arrondissement qui œuvre pour soutenir la création artistique dans un souci constant de promouvoir la rencontre entre les publics, les professionnels et les territoires.

Cette association organise notamment deux festivals particulièrement remarquables et appréciés, peut-être les connaissez-vous : "Rhizomes", que l'on appelait avant "Musiques et Jardins" et "La voix est libre" qu'on appelait "Jazz nomades".

Rhizomes est un festival qui, chaque été, pendant les week-ends, dans les espaces du 18e mais aussi d'Aubervilliers, propose à un public diversifié une dizaine de concerts d'artistes confirmés et puis de figures émergentes.

Quant à l'autre festival, "La voie est libre", il propose chaque année au printemps, pendant trois jours, des créations, des rencontres inédites et entre, là aussi, talents émergents et confirmés, de la scène jazz, des musiques du monde, du slam, du théâtre contemporain et même des rencontres avec des intellectuels divers et variés.

Enfin, "L'Onde et Cybèle" est également engagée dans des projets de programmation et d'animation d'ateliers et de pratiques artistiques gratuites, au sein de deux quartiers politique de la ville : la Goutte d'Or dans le 18e et la cité Michelet dans le 19e arrondissement.

Alors, face au succès rencontré, au succès croissant, l'association a dû renforcer ses équipes techniques et d'organisation. Pour lui permettre de faire face à l'augmentation de ses charges, Danielle FOURNIER, qui était conseillère écologiste dans l'ancienne mandature avec le groupe des Ecologistes, avait demandé et obtenu un amendement au budget primitif 2014.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du projet de délibération qui nous est aujourd'hui présentée parce que son adoption permettra de continuer à soutenir cette association dont la qualité des prestations est unanimement reconnue.

J'ai demandé à prendre la parole lors de ce Conseil sur ce projet de délibération parce que nous souhaitons que le niveau atteint de la subvention soit maintenu. En effet, l'amendement budgétaire avait été voté à titre exceptionnel, mais nous pensons, au vu du succès rencontré et qui n'est démenti par personne, qu'il ne serait pas admissible que le montant de cette subvention baisse dans les années à venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour la réponse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher collègue, pas grand-chose à ajouter, je suis évidemment d'accord avec votre analyse quant à la qualité du travail réalisé par l'association "L'Onde et Cybèle" et les deux festivals que nous soutenons :

- le premier, "Jazz nomades" à l'excellent Théâtre des Bouffes du Nord, vous l'avez dit, qui a lieu en juin de chaque année, manifestation axée sur des rencontres inédites entre des talents émergents de la scène jazz, des musiques improvisées, des musiques du monde, du slam, du théâtre contemporain et d'autres esthétiques ;

- le second festival, "Rhizomes", manifestation estivale gratuite qui propose une dizaine de concerts pendant trois week-ends l'été dans les espaces verts du 18e arrondissement.

Ces deux festivals sont fortement reconnus par la profession et rassemblent un public important de curieux, de fins connaisseurs également. Ils se sont fortement développés ces dernières années.

Je suis également très heureux que nous puissions augmenter notre participation et notre subvention, pour atteindre un montant de 50.000 euros, soit une augmentation de 15.000 euros.

Pour les années suivantes, je vous propose que nous en rediscutions lors du prochain BP. Satisfaisons-nous de cette augmentation cette année !

J'espère que nous pourrons continuer l'année prochaine.

Là, le projet de délibération qui vous est soumis est celui qui porte la subvention de cette année.

Comme, dans ce même projet de délibération, il y a deux autres associations que nous soutenons, je me permets simplement de les citer parce qu'elles font aussi un très bon travail : c'est l'association "Sonic Protest" qui organise un festival centré sur la création musicale expérimentale nationale et internationale et la société "Madamelune" qui organise le festival "les Rendez-vous de la lune".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1142

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DAC 1142).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'attribution d'un local municipal à la Coordination des intermittents et précaires.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à l'attribution d'un lieu au collectif d'intermittents, précaires, étudiants et chômeurs.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la convention d'assurance chômage.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés : les vœux référencés n^{os} 85, 86, 87 et 87 bis, relatifs aux précaires et intermittents.

Je vais donner la parole successivement à Mme Anne SOUYRIS, pour une minute, et à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu concernant l'octroi d'un local à Paris pour la C.I.P., dans un lieu accessible, pérenne et adéquat aux besoins de réunions de cette coordination d'intermittents du spectacle, n'est pas un caprice mais une nécessité. De même que l'art et la culture ne sont pas un luxe et correspondent à l'exigence d'humanité en chacun et chacune d'entre nous, de même celles et ceux qu'on nomme les intermittents du spectacle, soit tous ceux qui font vivre l'art vivant en France, sont le miroir de cet impératif.

Or, depuis 2003, les droits de cette catégorie professionnelle sont chaque année à la baisse. Chaque année, il leur est demandé de travailler plus et leur indemnité est plus difficile à avoir.

La nouvelle convention chômage, signée le 22 mars, constitue encore une aggravation de leur situation sociale, instituant plus de précarité et de ruptures de revenus, au contraire de la sécurité professionnelle que nous, les Ecologistes, mais plus généralement, nous semblait-il, la Gauche entière porte.

Ainsi, la nécessité de syndicats et de coordinations fortes pour protéger les droits de ces artistes est-elle plus que jamais avérée. L'attribution d'un local pérenne par la Ville pour la coordination d'intermittents est ainsi, je dirais, de l'ordre du minimum syndical que nous leur devons.

C'est tout le sujet de notre vœu, en espérant être entendu et en souhaitant surtout que la voix de ceux et celles qui sont le plus concernés puissent l'être.

Je vous remercie.

(Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour la présentation des vœux n° 86 et n° 87.

Vous avez 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, je pense qu'il est extrêmement important, chers collègues, à travers le débat sur les deux vœux que je vous présente, que notre Conseil de Paris puisse donner un message clair.

Un message clair au Gouvernement : il ne faut pas donner l'agrément à la convention d'assurance-chômage du 22 mars 2014.

Voilà le message clair que nous attendons de votre part, à travers l'un des deux vœux.

Sachez que ces deux vœux que je présente, je ne les présente pas seule. Pas simplement parce que j'ai 35.000 électeurs derrière moi, mais parce que ces vœux ont, par ailleurs, été corédigés avec des membres de la Coordination nationale des intermittents intérimaires et précaires.

Alors, mes chers collègues, si vous voulez que Mme la Ministre FILIPETTI puisse peser sur l'arbitrage en direction de M. REBSAMEN et de M. VALLS, que la Ville de Paris puisse peser dans ce débat, il faut un engagement clair et franc.

Or, le vœu de l'Exécutif, en proposant de s'exprimer simplement sur les conséquences négatives de l'accord et en rappelant la nécessité d'une prise en compte des propositions portées par le comité de suivi, finalement, porte en son sein une grande ambiguïté : celle qui peut laisser penser finalement qu'une clause de revoyure en octobre, comme le demande le M.E.D.E.F. notamment et la C.F.D.T., mais sur d'autres aspects, pourrait être l'occasion de faire évoluer cette convention.

Or, cette convention, si elle obtient l'agrément, s'imposera pendant deux ans !

Deuxième vœu : sur la question du local.

Ecoutez, la Ville de Paris, de septembre 2003 à septembre 2012, a soutenu la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France à titre totalement gratuit, sur un espace de 500 mètres carrés au 14 quai de Charente dans le 19e. Puis, en septembre 2012, ils ont dû quitter les lieux pour aller au 13 boulevard de Strasbourg. Mais, à ce moment-là, la Ville s'engageait à chercher un lieu d'une surface plus importante, notamment comprenant une salle pouvant accueillir 200 personnes.

Là, je regrette mais le vœu de l'Exécutif prétend qu'il y a eu plusieurs propositions de relogement. Or, ces propositions, à aucun moment, n'étaient adaptées à la fois aux besoins et à l'ensemble des activités de cette coordination qui, pour autant, par ailleurs, en ce moment, avec les mobilisations, a augmenté sa force.

Donc, je souhaite vraiment que ces deux vœux puissent être adoptés en l'état, puisque le vœu de l'Exécutif est à ce point-là loin de la réalité, loin des attendus, non seulement pour le collectif des intermittents et précaires mais aussi parce que cette cause concerne l'ensemble des salariés et des précaires de ce pays.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, d'abord, ce sujet, en effet, est de grande importance.

Je répondrai sur les deux points : d'abord sur le fond concernant l'intermittence ; ensuite, sur la question de la coordination et du local.

Sur le fond, j'adhère à l'esprit des deux vœux... même des 3 vœux qui sont présentés, à savoir que l'accord signé le 22 mars dernier n'est pas acceptable en l'état, notamment parce qu'il remet en cause l'essence même du statut d'intermittence.

Le statut d'intermittence n'est pas un luxe, n'est pas une faveur qui est accordée à une profession. C'est une nécessité absolue et totalement indispensable pour la qualité de la création culturelle dans notre pays. Il ne peut y avoir d'exception culturelle, comme nous le disons traditionnellement, à la française, s'il n'y a pas un statut non seulement protecteur mais qui favorise la création libre et autonome des artistes dans notre pays, et cela, d'ailleurs, pour quasiment toutes les esthétiques.

Il suffit de comparer certains autres secteurs de création qui n'ont pas la chance d'être couverts par un statut de l'intermittence, pour vérifier et constater que la précarité est généralisée et, malheureusement, même avec le statut d'intermittence, cela n'exclut pas une certaine forme de précarité pour bon nombre d'artistes.

Je considère donc, comme d'autres voix progressistes l'ont rappelé récemment, qu'il est essentiel que nous nous battions pour protéger le statut de l'intermittence. Non seulement l'accord signé le 22 mars dernier ne résout pas les problèmes de précarité des artistes et des professions du spectacle, mais je pense même qu'il va les aggraver à terme, notamment en reculant le droit à l'indemnité puisque c'est cela la conséquence immédiate recherchée, notamment -vous l'avez rappelé- par bon nombre de revendications du M.E.D.E.F., encore que j'ai noté que parfois, il va encore plus loin, souhaitant purement et simplement la suppression du statut de l'intermittence.

Les propositions présentées par le Comité de suivi rassemblant un certain nombre d'acteurs. Je pense au S.Y.N.D.E.A.C., je pense à la CGT spectacle, je pense à la coordination, n'ont pas été prises en compte et, donc, cet accord n'est pas à la hauteur des enjeux d'une réforme progressiste et ambitieuse de l'intermittence, pourtant si nécessaire à l'expression culturelle et artistique en France et à Paris. J'espère d'ailleurs que bon nombre d'appels, dont le nôtre que nous allons voter dans quelques instants, demandant de ne pas ratifier l'accord en l'état, seront retenus. D'autant plus qu'à l'heure où, si j'ai bien compris, une loi sur la création doit être soumise au Parlement, il serait regrettable qu'une des mesures des prochains mois soit un affaiblissement de la création, en raison de la signature de cet accord.

Concernant le second point, j'ai entendu que vous trouviez que notre formulation n'était pas satisfaisante. D'abord, je note que ce n'est pas le Conseil de Paris qui va interpeler la Ministre, mais la Maire. Donc si, pour vous rassurer, vous souhaitez que je vous dise ce qu'il y aura dans le texte de la Maire à l'adresse du Gouvernement, il y aura bien affirmé la demande de ne pas ratifier en l'état l'accord du 29 mars, même si je considère...

Laissez-moi terminer, Madame SIMONNET. Je suis en train d'aller dans votre sens. Ayez au moins la patience de m'écouter. Cela vous est pénible, mais ayez au moins la patience de m'écouter.

La Maire demandera bien au Gouvernement de ne pas ratifier l'accord du 22 mars en l'état.

Concernant le second point qui concerne les locaux de la coordination, d'abord, permettez-moi de rappeler -je ferai référence au minimum syndical- que la coordination est un de nos interlocuteurs, mais pas le seul et pas l'unique. Vous l'imaginez, j'ai un souci aussi du respect des relations sociales et notamment, des partenaires syndicaux représentatifs et donc, nous souhaitons également poursuivre nos discussions avec des organisations syndicales représentatives. Je pense à la CGT spectacle, acteur déterminant dans ce milieu-là.

Cependant, nous avons aussi bien évidemment des relations avec la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile-de-France. Les services de la Ville se sont mobilisés depuis 2003 pour trouver des locaux adaptés aux besoins de la Coordination. Je vous passe sur la longue liste, à la fois soit des locaux qui ont été proposés, soit des locaux qui ont été occupés légalement ou occupés illégalement et qui ont animé les relations entre la Ville et la Coordination.

Simplement, je souhaite vous dire que je suis d'accord avec un objectif qui est de trouver un local adéquat à la coordination. Toutes les propositions que nous avons faites n'ont pas été toujours pertinentes, notamment en termes de surface. Mais parfois, à la fois l'attitude, mais y compris des refus de la Coordination, ne sont pas plus acceptables. Il est difficile de trouver un local qui soit le même local à la fois pour accueillir de manière pérenne - et cela, c'est très bien - tous ceux qui font vivre la Coordination, mais s'il faut que dans ce même lieu, il y ait des assemblées générales qui, parfois, peuvent atteindre - je le souhaite à la Coordination - 300, 400 personnes, ce n'est pas possible.

Il faut trouver des lieux - ce que nous avons proposé récemment lorsque divers lieux de la Ville ont été occupés - et lorsqu'il faut trouver des lieux plus grands de manière temporaire, là nous pouvons solliciter notamment des lieux, des établissements de la Ville, partenaires qui sont favorables à accueillir des assemblées générales nombreuses.

Mais nous ne pouvons pas mobiliser, à l'heure d'une telle pénurie de locaux, alors que la liste d'attente - y compris culturelle d'ailleurs - est très importante en termes d'attribution de locaux. Il faut que tout le monde soit raisonnable et c'est d'ailleurs aussi la raison du vœu de l'Exécutif. Je suis très favorable à ce que nous poursuivions le travail avec la Coordination, avec les services de la Ville pour que nous trouvions un lieu pérenne pour pouvoir accueillir la Coordination dans des conditions satisfaisantes.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir... En plus, il m'apparaît pertinent qu'il n'y ait qu'un seul vœu. Je pense que ce sera plus fort si un seul vœu réaffirme notre volonté, à la fois de ne pas ratifier l'accord et, en même temps, d'interpeller le Gouvernement et, en même temps, de réaffirmer que nous souhaitons trouver des

locaux à la Coordination. Cela me paraîtrait plus simple que le vœu de l'Exécutif soit voté et que vous vouliez bien retirer les trois vœux qui sont soumis à vos voix aujourd'hui.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a une demande d'explication de vote de Mme PRIMET, du groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - D'abord, je tenais à saluer les intermittents qui luttent pour leurs conditions de vie et de travail. Leur mobilisation, sous l'impulsion des syndicats, et par de nombreux acteurs, a permis de faire reculer en partie le M.E.D.E.F. qui souhaitait supprimer, purement et simplement, le statut d'intermittent.

L'accord finalement adopté par la majorité des syndicats, à l'exception notable de la CGC et de la CGT qui est pourtant majoritaire dans la profession, ne peut nous satisfaire. Cet accord ne tient aucun compte des propositions du Comité de suivi et fait une nouvelle fois peser l'essentiel des économies sur les plus fragiles. Les intermittents sont, dans leur grande majorité, loin d'être les privilégiés que l'on veut nous faire croire. Il nous paraît donc fondamental pour la vitalité, le pluralisme de la création, de défendre ce statut et de suivre les propositions sérieuses et chiffrées du Comité de suivi. C'est d'ailleurs ce que notre sénateur de Paris, Pierre LAURENT, a porté au Parlement.

Au lieu de considérer l'UNEDIC comme une société d'assurance, il est urgent de penser un système d'assurance-chômage, et plus globalement de protection sociale, qui garantisse une continuité de revenus et de droits à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Alors, nous sommes favorables, nous allons voter le vœu de Danielle SIMONNET contre l'agrément parce qu'il nous paraît plus précis dans sa formulation. Nous voterons le vœu de l'Exécutif qui permet à la fois de répondre à la question du lieu et de la convention.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - J'ai également une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci de me donner la parole.

Nous allons retirer le vœu que nous avons déposé par rapport au local de la CIP, parce que le vœu de l'Exécutif est très pertinent en liant la question du local et de l'agrément. Par contre, nous allons voter aussi le vœu de Mme SIMONNET parce qu'autant être très clair dans la formulation sur le fait que l'on demande la non ratification de l'agrément. Les deux sont complémentaires.

Pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté, nous voterons ces deux vœux.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 85 du groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Les vœux n^{os} 86 et 87 de Mme SIMONNET sont-ils maintenus ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, ils sont maintenus.

D'abord, sur le vœu n° 86, concernant le local, j'estime que le vœu de l'Exécutif ne donne aucune précision, ni de taille du local, ni de délai, et je trouve que dans les considérants, on se moque du monde, parce que les propositions qui ont été faites, bon nombre de propositions qui ont été faites à la Coordination étaient totalement irrecevables. Je pense aux 50 mètres carrés rue Mouraud.

Considérant l'autre vœu sur l'agrément, je me félicite, et vraiment sincèrement, que la Maire s'engage à demander au Gouvernement de ne pas donner l'agrément. Je regrette, Monsieur JULLIARD, que vous n'ayez pas accepté de mettre une formulation aussi claire dans le vœu de l'Exécutif.

Je maintiendrai par conséquent les deux vœux du départ.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 86, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu, référencée n° 87, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 35).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux bâches publicitaires sur les bâtiments en travaux.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux affichages publicitaires sur les bâches des bâtiments en travaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 88, 89 et 89 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Ecologiste de Paris, Mme Danielle SIMONNET et l'Exécutif, relatifs aux bâches publicitaires sur les bâtiments en travaux.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Merci.

De nombreux Parisiens, Parisiennes, des visiteurs, des touristes, ont été récemment choqués par la présence d'une immense bâche publicitaire apposée sur un hôtel particulier de la place des Vosges, dont la Ministre de la Culture a demandé l'enlèvement, parce que cette bâche perdurait bien au-delà de la durée des travaux. D'ailleurs, on observe que, partout où des travaux sont masqués par des bâches publicitaires, ces travaux durent beaucoup plus longtemps que la moyenne. Et c'est normal puisque les copropriétaires cherchent par-là à capter la manne publicitaire !

Le problème, c'est que, dès le lendemain du décrochage de la bâche de la place des Vosges, une pub géante sur une autre bâche, une pub aux couleurs d'ailleurs criardes, a été installée quai des Orfèvres sur un bâtiment du Palais de justice.

Outre que cela véhicule une vision proprement et uniquement commerciale de la ville, que cela défigure l'environnement, que cela porte une atteinte au patrimoine parisien, en l'espèce, je m'étonne qu'une institution de justice qui doit être neutre accède à des financements privés pour rénover son patrimoine. Ceci peut mettre en doute son objectivité au cas où, par hasard, cette même marque commerciale pourrait, comme tout justiciable, être traînée devant les tribunaux. Je trouve que c'est un peu étonnant, c'est limite conflit d'intérêt !

Pour limiter l'envahissement publicitaire, le Règlement local de Paris de la publicité limite à 16 mètres carrés la taille des messages publicitaires sur ces bâches, mais une loi qui s'impose à nous permet aux bâtiments classés d'avoir accès à des bâches beaucoup plus grandes pour financer ces travaux.

Ce n'est pas normal et les écologistes souhaitent que Mme la Maire de Paris intervienne auprès de la Ministre de la Culture pour que la loi respecte la volonté des Parisiens exprimée à travers son R.L.P. et donc que le Code de l'environnement soit modifié pour ne plus permettre que nos bâtiments patrimoniaux soient défigurés par ces bâches

publicitaires et que nous puissions ainsi revenir à une situation plus conforme aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Merci pour votre attention.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour la présentation du vœu n° 89.

Je vous rappelle que vous avez une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je prendrai une minute, comme Jacques BOUTAULT.

Je me retrouve pleinement dans les propos de M. Jacques BOUTAULT, cet envahissement publicitaire est totalement insupportable. C'est quand même assez hallucinant, une publicité géante est retirée par la Ministre de la Culture sur tel bâtiment et, dès le lendemain matin, on la voit réapparaître sur un autre.

Il faut que notre Mairie envoie un message clair au Gouvernement pour lui demander de respecter le Règlement local de publicité et de ne pas y déroger, comme certes le permet le Code de l'urbanisme. Je trouve d'ailleurs que la proposition du vœu d'"Europe Ecologie - Les Verts" qui est aussi de modifier le Code de l'urbanisme pour qu'il soit en conformité avec notre Règlement local de publicité est une très bonne chose.

Il faut stopper cet envahissement publicitaire, qui est par ailleurs à la fois une remise en cause de la liberté même de réception ou non d'un message publicitaire et qui est, par ailleurs, un vecteur d'encouragement au consumérisme effréné qui est une aberration écologique.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord sur l'état d'esprit, je le partage totalement. L'espace parisien, quel qu'il soit d'ailleurs, ne peut pas être un spot publicitaire continu. C'est à la fois un principe de respect, de laïcité, de liberté, d'éducation des plus jeunes notamment et il n'est pas envisageable en effet que tout l'espace public soit envahi par de la publicité, quelle que soit d'ailleurs la nature de l'espace public.

C'est la raison pour laquelle, lors de la dernière mandature, un Règlement local de publicité a été élaboré, voté en 2011. La Ville, je l'ai dit lors de la question d'actualité du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, n'était pas obligée de se doter d'un tel règlement local de publicité, mais bien évidemment celui de la Ville est nettement plus contraignant, et c'est heureux, plus protecteur des citoyens que les règles nationales.

Comme vous l'avez remarqué et comme nous l'avons tous remarqué, parfois de manière cruelle, en effet place des Vosges, c'est ce qui nous a conduits, notamment Christophe GIRARD le maire du 4e, à demander le plus rapidement possible d'enlever la bâche place des Vosges et, malheureusement, il y en a eu d'autres, des bâches qui n'apparaissent pas acceptables sur le territoire parisien.

Il se trouve qu'il peut y avoir des dérogations à notre propre Règlement local de publicité et nous ne sommes pas maîtres de ces mêmes dérogations. C'est, comme vous l'avez noté, un article du Code du patrimoine qui permet d'échapper à notre Règlement local de publicité parisien. C'est le cas sur les Monuments historiques classés qui échappent à notre Règlement.

Alors, c'est une question qui est intéressante. Je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif pour plusieurs raisons, la première est que nous ne sommes pas favorables à ce qu'il n'y ait aucune possibilité de publicité sur des bâtiments dès lors qu'un certain nombre de règles sont respectées, je pense notamment à la durée, à la superficie (la durée, c'est-à-dire que cela ne puisse pas dépasser notamment la durée des travaux, puisque là aussi on a vu quelques abus) et enfin à la qualité esthétique de la proposition de publicité sur cette même bâche.

Si un certain nombre de règles peuvent être respectées, s'il y a des possibilités de veto de la puissance publique, alors pourquoi ne pas contribuer ainsi à la rénovation de bâtiments historiques ?

En revanche, ce qui est vrai, c'est qu'aujourd'hui cela ne convient pas, dès lors que les maires d'arrondissement ne sont pas associés, la Ville de Paris n'est pas associée et il faut que nous puissions être plus associés, informés en amont et de la durée...

J'ai cité les maires d'arrondissement, c'est ce je vous dis, la situation ne convient pas parce que les maires d'arrondissement ne sont pas informés, il faudrait qu'ils le soient, de même que la Mairie centrale.

C'est l'objet de notre vœu de l'Exécutif, je vous demanderai donc de bien vouloir retirer vos vœux au profit de celui de l'Exécutif qui est dans le même esprit, à cette nuance près effectivement que nous ne proposons pas la suppression pure et simple des publicités sur des bâches, mais que nous souhaitons qu'il y ait des contraintes importantes et pourquoi pas un droit de veto d'élus et de la Ville sur la partie qui est dérogoire au Règlement local de publicité.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 88 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - On va le retirer, notamment parce que le vœu de l'Exécutif stipule que les maires d'arrondissement soient consultés. C'est une avancée, même si, par ailleurs, je souhaiterais que le Code du patrimoine se conforme à la volonté du R.L.P. et non pas le supplante. En raison des avancées intéressantes, nous allons retirer notre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, le vœu n° 89 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Personnellement, je suis totalement opposée au recours à la publicité sur ces bâches pour financer des restaurations d'immeubles, car on voit bien qu'avec les logiques d'austérité ce serait une course de vitesse sans fin.

Néanmoins, je trouve qu'il y a une avancée dans le vœu de l'Exécutif et je suis dans une attitude constructive, donc je retire mon vœu et j'espère par ailleurs qu'avec les collègues d'"Europe Ecologie - Les Verts" nous arriverons petit à petit à faire évoluer positivement ce débat pour contribuer à réduire l'envahissement publicitaire.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien, on vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 36).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la cinémathèque Robert Lynen (17e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 90 et 90 bis dans le fascicule, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs à la cinémathèque Robert Lynen.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD, conseiller de Paris du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'un vœu présenté par Brigitte KUSTER et les élus du groupe UMP, un vœu qui nous est cher, relatif à la préservation de la cinémathèque Robert Lynen située 11, rue Jacques-Bingen dans le 17e.

Parties intégrantes du patrimoine culturel parisien, vous le savez, les cinémathèques sont les gardiennes d'un patrimoine qui vise à conserver certaines spécificités : collecte, conservation, diffusion et transmission de notre mémoire commune.

Faut-il encore rappeler la qualité du fonds exceptionnel de cette cinémathèque constitué de près de 8.000 copies de films, dont 3.500 films originaux collectionnés et entretenus, sans oublier les 3.150 autochromes uniques.

Au-delà de la conservation de cette collection, l'enjeu, chers collègues, est celui de la transmission des techniques du cinéma, des techniques de l'image auprès des enfants dans le cadre des nombreuses activités scolaires.

Nous demandons, avec les élus du groupe UMP, sous l'impulsion de Brigitte KUSTER, que la Mairie de Paris maintienne l'activité de la cinémathèque Robert Lynen dans les locaux actuels et engage une étude visant à mettre en conformité le bâtiment avec les normes de sécurité et d'accessibilité.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous rejoins sur l'importance de la mission patrimoniale de la cinémathèque Robert Lynen, et notamment sur la nécessité absolue de maintenir l'activité de la cinémathèque Robert Lynen. Qui dit maintenir l'activité, dit bien de la maintenir en un seul bloc. Il ne peut pas y avoir d'un côté le fond de la cinémathèque, de l'autre les activités éducatives, et d'ailleurs y compris en ce qui concerne le patrimoine de la cinémathèque, il doit rester unique, c'est-à-dire dans son unicité et ne pas être disloqué. Nous sommes d'accord sur ce point-là.

Nous avons amplifié les activités de la cinémathèque ces derniers mois et ces dernières années, preuve en est de notre soutien à la pertinence de cette cinémathèque. La cinémathèque est un outil précieux et efficace de notre politique d'éducation artistique, notamment avec les projections en 16 millimètres dans les écoles, qui ne doivent pas être remises en cause, tant que nous avons du matériel pour pouvoir évidemment procéder à de telles projections.

Alors, j'ai proposé un vœu de l'Exécutif, mais c'est un vœu préventif. Votre vœu me convient quasiment. J'aurais changé quelques considérants, mais ce n'est pas très grave. Mais comme je suis d'accord avec le fait qu'il faut éviter qu'il y ait trop de vœux de l'Exécutif, mais seriez-vous d'accord pour que dans votre vœu, la dernière phrase : "Le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris maintienne l'activité de la cinémathèque" - nous sommes d'accord -, mais je rajouterais : "prioritairement dans les locaux actuels" pour une raison simple : il se trouve que dans la campagne électorale, nous avons quasiment tous pris le même engagement, qui est d'essayer de maintenir la cinémathèque dans ces locaux-là. Nous n'avons pas aujourd'hui d'estimation précise et fiable des montants de la rénovation de ce bâtiment-là pour maintenir la cinémathèque.

Il se trouve que si ces montants sont raisonnables, et ils seront connus - je suis d'accord avec l'étude sur les travaux -, on va faire l'étude. Une fois qu'on aura les chiffres, nous verrons si ce montant est acceptable ou pas, mais je ne veux pas prendre, avant même l'étude que vous demandez, la décision définitive de maintenir la cinémathèque dans ce bâtiment alors que peut-être, les montants des travaux seront trop importants.

Et si vous acceptez de rajouter cet adjectif "prioritairement dans les locaux", je donnerai un avis favorable à ce vœu. Sinon, je vous proposerai de voter le vœu de l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme Valérie NAHMIAS. Vous voulez peut-être, Monsieur BOULARD, répondre.

Je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS, conseillère de Paris du groupe UDI du 17^e arrondissement, pour une explication de vote, et je vous donnerai la parole pour voir si vous acceptez l'amendement au vœu n° 90 au lieu de voter un vœu de l'Exécutif.

Madame NAHMIAS ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, le groupe UDI-MODEM votera bien évidemment le vœu de bon sens initié par Mme Brigitte KUSTER, d'autant plus que j'ai eu la charge et le plaisir de suivre à ses côtés le dossier lors de la précédente mandature en tant qu'adjointe chargée de la culture.

Cette affaire est symptomatique de la volonté constatée à maintes reprises depuis 2001 de priver les arrondissements de l'Ouest parisien d'un développement adéquat de leurs équipements culturels de proximité, et quel équipement en l'occurrence !

La cinémathèque municipale Robert Lynen, l'une des dernières en France, créée dans les années 20 et dédiée aux jeunes Parisiens cinéphiles, lieu chargé d'histoire unique à Paris, salle de cinéma des années 50 - salle de projection, machines, bobines -, illustre à merveille un cinéma comme il n'en existera plus.

Cet établissement singulier au rayonnement régional est un atout pour Paris, et malgré qu'il ait été laissé quasiment à l'abandon, son activité perdure hors les murs ou pas depuis 60 ans, et sa fermeture ne serait comprise

de personnes : artistes, habitants, professionnels, parents, enfants. Il est le témoin de tout un pan de l'histoire du cinéma.

Je reprendrai votre vœu n° 90 bis. Vous proposez de numériser tous les fonds d'archives, films et documentaires, très bien !

Vous évoquez un souhait de partenariat, mais c'est déjà fait avec de nombreuses structures comme le Forum des images, la Maison du geste et de l'image, l'ASEM image.

Vous proposez de pérenniser les actions et le savoir-faire. Cela mériterait un peu plus de précisions, notamment pour le personnel.

Vous évoquez la volonté de créer un véritable pôle d'éducation à l'image. Mais pourquoi au détriment de ce lieu historique ?

Enfin, sur la cinémathèque en elle-même, votre vœu reste trop évasif sur l'objectif. Et quels seront vos critères pour conserver ou pas ce lieu ? Critère financier : jusqu'à quelle hauteur vous irez ? Critère technique : qu'est-ce qui vous arrêtera ou pas ?

Au final, ce n'est qu'une volonté politique de votre part. Combien vaut pour vous ce lieu chargé d'histoire ?

Réinvestissons ce lieu, donnons-lui les moyens d'exister pleinement et stoppons le gâchis qui dure depuis 22 ans en sous-exploitant cet espace.

Je finirai par rappeler ce propos : c'est que Robert Lynen est mort il y a exactement 70 ans, le 1er avril 1944, exécuté par les nazis en Allemagne, où il avait été déporté en raison de ses activités au sein de la Résistance. Il avait 23 ans et était un des acteurs les plus prometteurs de sa génération. Son parcours exemplaire, tout récemment encore salué, et sa mémoire méritent aussi d'être honorés.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD.

Acceptez-vous la proposition de M. Bruno JULLIARD de rajouter "prioritairement dans les locaux" dans votre vœu, auquel cas il retire le vœu de l'Exécutif ?

M. Geoffroy BOULARD. - Madame le Maire, Monsieur le Maire, on va s'abstenir parce que le mot "prioritaire" n'est pas un engagement, et on souhaite un engagement de la Ville que vous représentez. On n'est pas sectaire : on veut être précis, et on veut que cette collection ne soit pas dispersée, que ce lieu reste à l'adresse que vous connaissez dans le 17e, et on veut cet engagement.

On s'abstiendra sur votre vœu, et on maintient le nôtre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Vous maintenez votre vœu.

Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Juste un mot : je ne vous ai pas demandé de retirer votre vœu, mais d'y apporter une légère modification.

Ce sera donc un avis défavorable de l'Exécutif sur le vœu de l'UMP.

Simplement, vous arrêtez, Conseil après Conseil, de nous dire qu'on refuse de voter vos vœux et de nous reprocher de faire des vœux de l'Exécutif alors que vous refusez de changer un mot d'un vœu que vous présentez pour que nous puissions le voter !

Vous nous ferez des leçons par la suite, mais le moins que l'on puisse dire est que quand on vous demande de faire un effort, vous ne le faites pas !

C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 90 est maintenu.

Madame SOUYRIS ?

Mme Anne SOUYRIS. - Le groupe Ecologiste de Paris va voter le vœu présenté par Mme la Maire du 17^e arrondissement et également le vœu de l'Exécutif parce que pour nous, il est très important... cette cinémathèque est très importante.

Nous l'avons beaucoup défendue pendant la campagne, et nous l'avons défendue avant et après. C'est un lieu, comme cela a été dit, qui est très important en termes éducatifs pour les enfants, qui est très inséré localement dans le 17^e. Il nous semble qu'il est aussi reconnu par les acteurs et les artistes qui y sont passés et qui l'ont soutenu.

Nous souhaitons donc que vraiment, cet endroit soit protégé, et donc nous voterons pour ces deux vœux.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 38).

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif au patrimoine religieux.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif au patrimoine religieux.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI - MODEM, pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit, j'espère, d'un vœu...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Allez-y, Madame GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Je parlerai quand il y aura un peu plus de silence.

Il s'agit d'un vœu de début de mandature pour prendre date et j'espère, un vœu consensuel qui concerne le patrimoine religieux de Paris.

Depuis 1905, la Ville de Paris est propriétaire de la majeure partie des édifices religieux parisiens.

C'est vraiment difficile...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je demande au groupe Ecologiste... S'il vous plaît, Monsieur NAJDOVSKI, s'il vous plaît, un peu de silence !

Poursuivez, Madame GALLOIS !

Mme Edith GALLOIS. - Je vois que le patrimoine religieux parisien n'intéresse pas beaucoup les élus, de Gauche en particulier !

Tout cela pour dire que, pendant la campagne, pour faire court, vous aviez annoncé que l'entretien et la restauration des églises parisiennes seraient une priorité. Vous avez déjà engagé cette action sous la précédente mandature, nous le reconnaissons bien volontiers.

Simplement, je disais qu'en ce début de mandature, la Maire ayant décidé de restreindre le nombre de ses adjoints et le poste d'adjoint au patrimoine ayant disparu, nous souhaitons simplement une confirmation que c'était toujours une priorité pour vous que de restaurer et d'entretenir ce patrimoine religieux, et ces églises en particulier ; on pense, par exemple, à Saint-Germain-de-Charonne et à Saint-Philippe-du-Roule qui sont non seulement des lieux culturels mais aussi des lieux culturels et des lieux touristiques qui sont très fréquentés et qui sont vraiment très représentatifs du patrimoine culturel parisien.

Nous souhaiterions que vous nous confirmiez que cela reste une priorité pour vous que de les entretenir et de les restaurer.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je veux, bien évidemment, vous rassurer : nous partageons l'intérêt que vous manifestez pour cette responsabilité particulière qui nous revient, celle de préserver un patrimoine riche et varié, puisqu'il comporte, pour ne parler que d'édifices majeurs, pas moins de 96 églises, temples ou synagogues nous appartenant et affectés au culte, ainsi que 7 monuments civils dont notamment la tour Saint-Jacques, magnifiquement restaurées, d'ailleurs, il y a peu de temps.

Vous semblez regretter, Madame GALLOIS, la disparition d'un adjoint spécifiquement dédié au patrimoine dans le nouveau format de l'Exécutif.

Il se trouve que cela fait partie de mon périmètre et de ma délégation. J'avais cru comprendre que vous souteniez, pendant la campagne électorale récente, une candidate qui souhaitait réduire le nombre d'adjoints de son Exécutif.

Dès lors, il apparaît nécessaire, pour avoir un nombre d'adjoints réduit, que les délégations parfois puissent cumuler plusieurs responsabilités.

Je suis sûr que vous comprenez le souci qui a été celui de la Maire de Paris d'avoir un Exécutif resserré.

Donc, je cumulerai la culture notamment avec le patrimoine.

Tout cela pour revenir sur le fond.

Soyez assurée que j'entends assumer pleinement mes responsabilités sur le patrimoine, comme sur le reste. La Ville de Paris a d'ailleurs consenti un effort considérable ces dernières années, puisque plus de 150 millions d'euros ont été engagés entre 2001 et 2014 dans des projets de restauration, contre un peu moins de 28 millions d'euros sur la mandature précédente.

Il nous faut donc faire face à ce sous-investissement auquel s'étaient laissé aller nos prédécesseurs et qui a d'ailleurs eu, dans certains lieux, de lourdes conséquences.

Je vous confirme que ce chantier est bien une priorité pour nous et je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 91...

Mme Edith GALLOIS. - Je vous remercie beaucoup de votre réponse qui me satisfait pleinement.

Je voulais juste une petite précision : peut-être ne l'ai-je pas dit, mais j'avais écrit que c'était une légitime volonté de Mme la Maire de Paris que de restreindre ses équipes, ce sur quoi elle s'était engagée. Il y a donc consensus aussi sur ce point.

Merci beaucoup.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 39).

2014 DGRI 1004 - Réseau Platforma-Renouvellement d'adhésion et cotisation (9.500 euros).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 1004 relatif au Réseau Platforma-Renouvellement d'adhésion et cotisation (9.500 euros).

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Effectivement, je vais vous demander de bien vouloir voter notre adhésion au réseau Platforma.

En même temps, en vous demandant de le faire, je suis heureux de saluer...

Je pensais, d'ailleurs, que Véronique LEVIEUX le ferait.

Je suis heureux de saluer le travail de plaidoyer de Pierre SCHAPIRA, qui était mon prédécesseur à cette place, c'est son travail qui a permis la création de Platforma, qui est le réseau européen des villes et régions actives dans la coopération au développement.

Ce réseau est aujourd'hui l'interlocuteur unique des institutions européennes pour toutes les questions relatives à l'action des collectivités dans la coopération au développement. C'est un acteur clé des négociations budgétaires sur l'aide au développement de l'Union pour la période 2014-2020.

En mai 2013, suite au plaidoyer de Platforma, la Commission européenne a publié une communication reconnaissant les autorités locales comme partenaires de la politique de développement européenne. Il me semblait que cela méritait d'être souligné avant le scrutin qui nous mobilisera tous dimanche.

Depuis sa création, la Ville de Paris est porte-parole de Platforma. La mission de porte-parole au sein de cette plateforme est une opportunité importante pour notre collectivité : elle nous donne une visibilité forte à Bruxelles où nous n'avons pas par ailleurs de bureau de représentation.

Il est donc essentiel que la Ville de Paris continue sa mission au sein de Platforma. Le mandat de porte-parolat a pris fin en 2014 et la Ville de Paris, à travers ma modeste personne, a présenté sa candidature pour 2014-2016.

Le présente projet de délibération formalise l'adhésion de la Ville au réseau pour les années 2013-2016. Cette adhésion permet à la Ville de présenter sa candidature pour le porte-parolat et je vous demande donc de bien vouloir l'adopter.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a eu un problème sur le nom des projets de délibération. Vous êtes intervenu sur le DGRI 1004, alors que j'ai annoncé le DGRI 1002. Nous sommes sur le DGRI 1004 et je vais donner la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Madame la Maire, merci, ce sera un exercice intéressant parce que je vais poser la question après avoir eu la réponse ! Je pense qu'il y aura quelques éléments de redite, mais un en particulier que j'aurai à cœur de répéter.

Donc, je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération relatif à l'adhésion de Paris au réseau Platforma pour 2013-2016. Vous en avez expliqué des grandes lignes, Monsieur l'Adjoint.

Platforma est centré sur le plaidoyer auprès des institutions européennes pour faire reconnaître les autorités locales comme partenaires de la politique européenne de développement et valoriser ainsi le rôle par là même des collectivités locales du sud dans le développement de leurs propres pays, notamment en soutenant les processus de décentralisation.

Forte de son implication renforcée en matière de politique du développement depuis 2001, c'est tout naturellement que Paris a été membre fondateur de Platforma aux côtés d'autres réseaux comme l'A.I.M.F. et un poste a été assumé par notre ancien collègue, Pierre SCHAPIRA, en tant que porte-parole de Platforma et je ne

peux donc que vous relayer pour saluer tout le travail qu'il a fait au service du rayonnement international de Paris et de la solidarité internationale.

Je tiens à rappeler par ailleurs que l'engagement des villes en matière de développement est presque une spécificité française, qui jusqu'aux dernières élections municipales, sur le principe en tous les cas, est un sujet relativement consensuel en France. Espérons que ce soit toujours le cas, afin que cet esprit perdure, un esprit de solidarité et d'ouverture sur le monde au sein des collectivités françaises.

Monsieur KLUGMAN, je vous remercie d'avoir confirmé cet engagement de Paris au sein de Platforma et de nous avoir éclairés sur ces missions qui sont importantes.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que M. KLUGMAN voulait rajouter un élément en réponse sur le projet de délibération DGRI 1004 ?

M. Patrick KLUGMAN. - Oui, un élément supplémentaire dans ce petit bégaiement pour également remercier Mme la Conseillère Véronique LEVIEUX de son intervention, et en même temps saluer un travail qui lui revient dans des fonctions précédentes que nul ici n'ignore ni n'a oublié. Voilà.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1004.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2014, DGRI 1004).

2014 DGRI 1002 - Subvention (10.000 euros) à l'association Les Métamorphoses singulières (9e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 1002 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les Métamorphoses singulières", sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 92 A.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit d'une subvention à l'association "Les métamorphoses singulières". Le théâtre du Grand Parquet a organisé, du 7 mars au 2 avril dernier, un festival intitulé "Les Afriques à Paris" en mettant à l'honneur deux théâtres africains qui ont particulièrement souffert ces deux dernières années : à Bamako, le théâtre de la compagnie "Blomba" pillé et détruit au cours des événements et pour lequel la ville de Bamako a octroyé un terrain pour édifier un nouvel espace ; en Centrafrique, l'espace "Linga Téré" équipement culturel créé il y a vingt ans à Bangui, pillé et saccagé lors des récentes exactions.

La manifestation qui a eu lieu a permis de sensibiliser le public et de lever des fonds pour les reconstructions. Cette manifestation était soutenue par le Maire de Bamako et l'ancienne Maire de Bangui qui a été récemment élue présidente. C'est là où il y avait une petite erreur : elle n'a pas été élue présidente du Mali mais de Centrafrique.

Compte tenu de l'intérêt des échanges au niveau international menés par cette association, je vous demande de voter la subvention et de rectifier avec l'amendement technique que la Mme la Maire a été élue présidente de Centrafrique et non pas du Mali.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 92 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 92 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1002 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1002).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif aux enlèvements au Nigéria.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux enlèvements au Nigéria.

Vœu déposé par le groupe UDI - MODEM relatif aux enlèvements au Nigéria.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n^{os} 92, 93, 94 et 94 bis dans le fascicule, déposés par les groupes SOCA, PCF-FG, UDI - MODEM et l'Exécutif, relatifs aux enlèvements au Nigeria.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour 1 minute. C'est le vœu n° 92.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Arrondissement des grands symboles de notre Capitale. Pouvoir démocratique : l'Hôtel de Ville et l'Ordre républicain, la Préfecture de police et les tribunaux. Lieu de spiritualité : Notre-Dame, synagogues, temples, églises. Il me semble qu'en effet c'est un arrondissement qui se doit de rappeler la devise de la République : liberté, égalité, fraternité autant de fois qu'elle le peut.

Comme j'ai accroché le portrait de Nelson Mandela jusqu'à la mort de Madiba parce qu'il avait vaincu l'apartheid, et les portraits des otages d'Arlit jusqu'à leur libération, le 14 avril dernier, au Nigeria, 276 jeunes filles ont été victimes d'un rapt odieux.

La communauté internationale s'est fortement mobilisée, suite aux déclarations du chef du groupe terroriste Boko Haram qui, en revendiquant cet enlèvement le 5 mai dernier, a envoyé un message clair non seulement au gouvernement nigérian mais également au monde entier, au monde occidental en particulier. Je rappelle que Boko Haram signifie en Haoussa : "l'éducation occidentale est un pêché".

Il est donc du devoir de la communauté internationale de répondre et d'apporter son soutien aux familles de ces jeunes filles. La mobilisation sur les réseaux sociaux et dans les médias s'est accélérée en quelques jours, via le "Bring Back Our Girls". Les marches de soutien ont mobilisé nos citoyens.

En tant qu'élu, nous avons le devoir, nous aussi, de participer à cette mobilisation et, avec nos moyens, marquer notre ferme opposition à ceux qui menacent nos valeurs, et je pense à la première de nos valeurs, celle qui est inscrite sur les frontons de nos mairies et de nos écoles : liberté.

Voilà les raisons qui m'ont poussé à déposer ce vœu au Conseil de Paris.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Mme Danièle PREMEL, pour une minute sur le vœu n° 93.

Mme Danièle PREMEL. - L'enlèvement par le groupe terroriste Boko Haram a soulevé dans la communauté internationale un sentiment de révolte qui n'a d'égal que l'horreur que représente cet acte odieux.

Cet acte terroriste représente la négation même du progrès social auquel l'ensemble des femmes et des hommes aspirent. Il remet notamment en cause les droits des femmes qui sont systématiquement les premières victimes de ce genre d'agissements, le droit à l'éducation, l'émancipation de tous les obscurantismes.

Pour ce groupe, les femmes doivent être assimilées à des biens : aucune autonomie, aucun droit ne leur est reconnu. Assujetties à leurs maris, elles n'auraient d'autres droits que de se taire.

La réaction de la communauté internationale est importante pour rappeler que les valeurs que partagent tous les Parisiens et les Parisiennes sont à l'inverse de ce que ce groupe représente.

L'égalité entre les femmes et les hommes en est l'un des fondements. C'est le premier volet de notre vœu : que le Conseil et la ville de Paris soient au cœur de la solidarité internationale, fidèles aux valeurs universelles de notre cité.

Cependant, notre indignation ne saurait masquer les causes profondes d'un tel événement. Les faiblesses des structures étatiques et de l'Etat de droit au Nigeria comme dans cette région de l'Afrique de l'Ouest, sous couvert d'intégrisme religieux, les sectes telles que Boko Haram ont en réalité un fonctionnement mafieux, prospérant sur les trafics, les trafics de drogue ou d'êtres humains.

Quand les structures publiques sont défailtantes, les groupes mafieux prospèrent et commettent de nombreuses exactions contre la population.

Ainsi, pour que toutes et tous les habitants du Nigeria ne soient pas les victimes de ces formes d'obscurantisme, il convient de rappeler que la lutte contre les sectes et les groupes terroristes ne peut pas se distinguer de la construction de l'Etat de droit ; c'est le deuxième volet de notre vœu.

Enfin, c'est la situation économique et sociale au Nigeria qui nous interpelle. Le nord du pays est en déshérence depuis de trop nombreuses années et l'ensemble de la population souffre d'une corruption endémique.

C'est pour cette raison que notre vœu est aussi un appel auprès du gouvernement nigérian pour que celui-ci s'engage résolument dans une lutte contre la corruption et pour un développement équitable de son pays. C'est pourquoi nous souhaitons qu'une délégation du Conseil soit reçue par le Ministère des Affaires étrangères ; c'est le troisième et dernier volet de notre vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Fadila MÉHAL du groupe UDI - MODEM, pour une minute, sur le vœu n° 94.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame le Maire, mes chers collègues, dans la nuit du 13 au 14 avril de cette année, plus de 233 jeunes filles, dans leur lycée à Chibok, au nord-est du Nigeria, ont été enlevées, ont été raptées par Aboubakar SHEKAU, leader du groupe islamiste armé Boko Haram.

Il a revendiqué ce rapt. Il a annoncé que ces jeunes filles seraient mariées de force ou vendues en esclavage.

Cet enlèvement nous concerne tous, car, devant la montée et la recrudescence de l'intégrisme islamique dans le monde qui grignote doucement le monde arabe et maintenant l'Afrique, plus que jamais, nous devons redoubler de vigilance et nous tenir prêts à le contenir.

Je voudrais revenir sur les deux attendus du vœu que présente aujourd'hui le groupe UDI - MODEM.

Premier considérant : considérant que l'esclavage est un crime contre l'humanité, le 10 mai et le 25 mai, la France commémore son abolition, bien que certains élus se réclamant du social populisme, notamment à Villers-Cotterêts, contestent encore la légitimité de cette commémoration.

Oui, l'esclavage est encore très présent dans le monde, notamment l'esclavage sexuel et le viol des filles et des femmes qui sont devenues aujourd'hui des armes de guerre.

Deuxième considérant : considérant le devoir impérieux de lutter pour les droits des femmes partout dans le monde et de faire cesser les violences dont elles sont victimes, dont celle - et je le répète solennellement - dont celle de ne pouvoir suivre une scolarité et une éducation garante d'une émancipation réussie.

Je précise à l'adresse de tous les intégristes qui sévissent dans le monde, mais aussi en France, que, pour les démocrates que nous sommes, la seule protection qui permette de rendre les petites filles et les femmes plus libres,

c'est l'éducation, c'est l'éducation et c'est l'instruction. Ce n'est pas un hasard si les 233 lycéennes ont été enlevées dans leur lycée.

Chers collègues, nous le savons tous, c'est l'éducation, c'est la connaissance, c'est le savoir qui, seuls, protégeront les femmes et leur garantiront leur liberté et leur émancipation réelle. Ce n'est ni l'esclavage domestique déguisé en mariage ni le voile, comme le prétend la secte Boko Haram.

Madame le Maire, chers collègues, cette bataille contre l'ignorance, contre la peur, contre l'asservissement, nous devons la mener ensemble car, ensemble, nous pourrons faire reculer l'obscurantisme et le machisme déguisé en religion.

Compte tenu qu'une part très significative de ce vœu a été repris par l'Exécutif et Patrick KLUGMAN, nous retirons donc notre vœu en nous associant au sien et en formulant le vœu que la mobilisation de tous les Parisiens, et notamment des jeunes, des lycéens, nous permette d'opposer un front uni à nos adversaires, aux adversaires de la raison, aux adversaires des droits de l'Homme.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Madame la Maire, merci de me donner la parole.

Monsieur le Maire, cher Christophe GIRARD, Madame la Présidente, chère Fadila MÉHAL et chère collègue, votre nom ne m'est pas encore connu et je m'en excuse, du groupe Communiste...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Mme PREMEL.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Si l'on peut avoir un petit peu de sérieux, je voudrais vous remercier d'avoir, par plusieurs vœux, attiré l'attention de notre Conseil sur l'enlèvement de ces lycéennes au Nigeria et je voudrais d'autant plus vous remercier que, dans nos débats qui sont évidemment, par nature, mouvementés, qui sont parfois polémiques, nous avons - et je voudrais vraiment sur ce point particulièrement remercier Mme MÉHAL - eu un moment de solennité durant lequel j'ai l'impression que nous nous retrouvons et c'est l'essentiel.

Effectivement, la situation de ces lycéennes enlevées dans la nuit du 13 au 14 avril a ému l'opinion du monde entier.

Leur situation - et c'est normal, car il s'agit de jeunes femmes, car il s'agit de lycéennes - a ému les Parisiennes et les Parisiens qui se sont mobilisés avec nous, parfois avant nous, et nous les avons d'ailleurs accompagnés, certains membres de notre Conseil étaient présents à une mobilisation qui a eu lieu la semaine passée. Nous avons tout à l'heure, lors de la suspension de séance du déjeuner, fait tous ensemble une photographie devant, je ne sais pas comment on peut l'appeler, la banderole ou l'affichage qui a été apposé sur le parvis de l'Hôtel de Ville et qui mentionne à la fois Christophe GIRARD, le Hashtag "Bringbackourgirls" qui est un mot d'ordre mondial que l'adjoint au maire en charge de la francophonie ose fièrement reprendre à son compte et également "Liberté pour les 230 lycéennes du Nigeria enlevées par Boko Haram".

Donc, la mobilisation de la société parisienne est à l'unisson de celle de notre collectivité.

Alors, effectivement, il y a dans cette affaire une question de liberté, une question de droit à l'éducation et nous devons le porter haut et fort.

Je vais donc vous soumettre un vœu de l'Exécutif. Ce n'est pas un vœu qui a vocation à se substituer, mais plutôt à résumer l'expression des différents groupes et des différents intervenants qui m'ont précédé.

Nous demanderons donc que Paris apporte son soutien, comme nous l'avons déjà fait, à toutes les mobilisations parisiennes, qu'un affichage public soit prévu (c'est déjà fait) et qu'il soit évidemment maintenu tant que ces jeunes femmes ne seront pas libérées et, c'était le souhait notamment du groupe Communiste, que les élus du Conseil de Paris soient associés à toutes les initiatives, notamment au plus haut niveau de l'Etat, qui seront prises par les autorités françaises en vue de leur libération.

Vous comprenez que ce vœu, que, j'espère, nous voterons à l'unanimité, doit nous permettre de nous mobiliser et de nous retrouver, malheureusement, je le crains, à échéances très régulières, jusqu'à satisfaction, jusqu'à ce que ces femmes retrouvent la liberté de conscience, de mouvement et la liberté tout court.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

J'avais envisagé initialement, à cette heure-là, de vous demander une suspension de séance pour pouvoir regarder Mme HIDALGO qui vient de twitter qu'elle allait passer à la télé sur France 3.

Comme on ne l'avait pas beaucoup vue aujourd'hui, on s'était dit pourquoi pas, mais je crois que ce que l'on fait ici est finalement plus important, donc cette demande de parole est bien pour une explication de vote sur les différents vœux.

Nous voterons pour tous ces vœux, bien sûr.

Nous voterons pour tous ces vœux, d'abord pour les jeunes filles nigérianes, pour elles, pour leur liberté.

Nous voterons aussi pour ce qu'elles représentent.

Ce qu'elles représentent comme femmes victimes de la barbarie. On l'a vu, Fadila MÉHAL le disait tout à l'heure, les femmes sont toujours, de tous temps, partout, en tous lieux, les premières victimes de l'obscurantisme.

Enfin, nous voterons pour ce combat qui, à travers elles, est un véritable enjeu de civilisation : celui de l'éducation des filles.

L'éducation des filles, c'est le début de tout. C'est la chance d'avoir une société qui respire enfin de ses deux poumons. C'est la possibilité d'un début d'émancipation économique et sociale. C'est, enfin, la chance, la possibilité d'avoir un jour une génération... leurs enfants, les enfants de ces filles, qui porteront un regard différent sur le monde.

L'éducation des filles, donc, c'est le début de tout et, pour les barbares, c'est la fin de tout. Pour eux, c'est le risque suprême, au-delà d'elles, à travers elles, c'est cette bataille aussi, celle de l'éducation des filles qui doit nous mobiliser.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 92 du groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 93 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Retiré.

Le vœu n° 94 du groupe UDI - MODEM est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2014, V. 40).

Je vous en remercie.

Je me permets 2 minutes de sortir de mon rôle de présidente de séance et vous dire qu'en tant qu'adjointe à la prévention et à la sécurité, la situation des femmes nigérianes est également extrêmement présente dans les capitales européennes, notamment malheureusement dans la traite des femmes et dans la prostitution. On le voit à Paris, au Bois de Vincennes, à Château Rouge.

Mme HIDALGO a notamment toujours soutenu les rapports avec les services de police dans la lutte contre la traite, mais c'est aussi d'actualité sur Paris et dans d'autres capitales européennes.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 95, 96, 97 et 97 bis dans le fascicule, déposés par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche, Mme Danielle SIMONNET et l'Exécutif, relatifs aux négociations sur le partenariat transatlantique.

Il y a beaucoup d'interventions, donc je vous demanderai, aux uns et aux autres, de respecter vos temps de parole.

La parole est d'abord à M. Jacques BOUTAULT, du groupe Ecologiste, pour le vœu n° 95.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, alors que va s'ouvrir très prochainement la cinquième session de négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur le traité de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, nous souhaiterions alerter notre collectivité sur les dangers des termes de ce débat.

En effet, ce ne sont pas les droits de douanes qui, entre la France et les Etats-Unis, sont extrêmement réduits, pour ne pas dire inexistantes, qui sont en jeu, mais bien les normes et règlements qui protègent les consommateurs et les services publics, qui font l'objet d'une négociation.

Si ces négociations aboutissaient, nous ne pourrions plus protéger, par exemple, notre alimentation des O.G.M., du bœuf aux hormones ou de poulets chlorés qui, pour les Etats-Unis, sont des produits comme les autres et c'est aux consommateurs de choisir !

Plus grave encore, nos règles et nos normes ne pourraient plus être maintenues en raison de la présence de tribunaux arbitraux, dont les décisions se substitueraient aux volontés des gouvernements locaux ou des gouvernements nationaux.

Pour conclure, je voudrais rappeler que, si les traités précédents du même ordre ont pu ne pas voir le jour, c'est bien parce que les collectivités territoriales, et notamment Paris, s'étaient, par exemple en 2003, déclarées zones hors A.G.C.S., nom du précédent projet de traité.

Les Ecologistes souhaitent que Paris se déclare hors T.A.F.T.A. si, par hasard, ce traité venait à être signé, afin de protéger la collectivité et les Parisiens.

Merci pour votre attention.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour le vœu n° 96.

Vous avez une minute.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le vœu que nous vous présentons a été adopté, à l'initiative des élus du groupe Communiste - Front de Gauche, dans neuf arrondissements de Paris.

Je tiens à les remercier et à féliciter l'ensemble des élus qui ont adopté ce vœu dans nos arrondissements.

Je me félicite que notre vœu soit rejoint aujourd'hui en séance du Conseil de Paris par un vœu du groupe écologiste de Paris et par un vœu de Danielle SIMONNET, et enrichi par notre débat et les considérants.

Je voudrais aussi rappeler que ce vœu a été adopté par plusieurs collectivités en France ; je pense notamment à la Région Ile-de-France, à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la Picardie, au Limousin, aux Départements du Tarn, de la Seine-Saint-Denis, aux communes de Besançon, de Sevrans et de Niort.

C'est donc un mouvement fort, qui dépasse d'ailleurs les clivages politiques et qui, aujourd'hui, rencontre un grand débat dans notre pays, au même titre, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, que la mobilisation contre l'accord général sur le commerce et les services, où près de 800 collectivités en France, dont le Conseil de Paris, s'étaient réclamées hors A.G.C.S.

Nous donnons aujourd'hui la possibilité à la Capitale de notre pays de s'exprimer et de nous retrouver tous ensemble, la Majorité, autour de ce vœu.

Nous vous proposons donc que la Mairie de Paris adopte ce vœu au-delà des rangs des Communistes et bien au-delà des rangs des Ecologistes et de Danielle SIMONNET, pour que l'on puisse se retrouver ensemble contre ce traité du grand marché transatlantique.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute, pour présenter le vœu n° 97.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes collègues ont eu raison de rappeler que ce sont les initiatives citoyennes et d'un bon nombre de collectivités qui avaient permis à l'époque, en 2002, de mettre un coup d'arrêt aux accords A.G.C.S.

Aujourd'hui, il est donc urgent de stopper le Grand Marché Transatlantique, car cette zone de libre-échange a bien la vocation non seulement de mettre à terre toutes les normes sociales, environnementales et sanitaires mais, en plus, d'instaurer des tribunaux d'arbitrage.

Pour donner un exemple concret : au niveau de notre collectivité Ville de Paris, nous sommes attachés au fait qu'il y ait une alimentation saine, bio, en circuit court, qui puisse être de plus en plus croissante dans nos cantines scolaires. Par exemple, une multinationale pourrait très bien faire en sorte que la Ville de Paris soit convoquée, estée en justice, devant ces tribunaux d'arbitrage, c'est-à-dire des tribunaux privés, parce que, par nos délibérations, nous mettrions un frein à la concurrence libre et non faussée.

On voit bien que c'est une remise en cause de toute la souveraineté.

Voilà pourquoi il faut exiger, par ailleurs, non seulement l'arrêt des négociations sur ce G.M.T. qui se fait sans le peuple et contre le peuple. Il faut également exiger une diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux T.T.I.P., G.M.T. ou T.A.F.T.A., l'ouverture d'un grand débat et que la Ville ait le courage de se déclarer comme zone hors T.T.I.P., comme le Conseil régional d'Ile-de-France, en février 2014, à l'initiative du groupe Front de Gauche - Partis de Gauche et Alternatifs, a réussi à obtenir... où la Région Ile-de-France s'est déclarée territoire hors G.M.T.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a déjà un élément, je pense, dont nous pouvons nous réjouir : c'est que le débat sur ce que l'on appelle le traité transatlantique ou le T.A.F.T.A. a été porté grâce à vous, mes chers collègues du groupe Ecologiste et du groupe Communiste - Front de Gauche et grâce à vous, chère Danielle SIMONNET, devant notre Conseil.

Devant cet accord, qui pose, à l'évidence, un immense problème de transparence, je crois que ce débat était, quelle que soit notre position ou celle de nos formations, nécessaire. Alors, évidemment, il y a des questions et des inquiétudes sur ces négociations actuellement à l'œuvre entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

La première inquiétude, c'est qu'il y aura des élections européennes dans quelques jours. Les élections sont à l'œuvre et ces négociations sont à l'œuvre, sans même savoir quels seront les négociateurs dans les semaines qui viennent, ni même s'ils auront le souhait de les proroger.

D'autres questions, évidemment, sont légitimes et sont évidentes. Évidemment, je veux pointer ici le fait que nous ne connaissons rien des instruments de ces négociations. Nous n'en connaissons que de vagues contours. Mais il faut également rassurer un petit peu sur ce que nous savons. Le Gouvernement français a excipé d'un certain nombre de principes, notamment le fait que l'exception culturelle serait exclue de cette négociation et nous devons quand même nous en féliciter. À part cela, il faut également rassurer sur le fait que c'est l'initiation d'une négociation, c'est le début et nous ne pouvons pas préjuger ce qu'elle sera à l'arrivée.

Et enfin, je veux quand même le redire ici, tout le monde le sait, mais je crois que ce n'est pas un luxe que de le rappeler. Si les négociations devaient aboutir, alors il y aura évidemment une ratification devant les 28 parlements nationaux et devant le Parlement européen. Tout cela pour vous dire que, bien sûr, nous sommes à l'origine d'une négociation qui pose des questions, mais qui n'est pas terminée. Néanmoins, c'est sur ces questions que nous devons aujourd'hui nous mobiliser. La Ville de Paris, évidemment, partage, chers collègues, vos préoccupations. C'est pourquoi nous avons souhaité, à votre demande, que la plus grande transparence puisse être faite sur l'ensemble des négociations, que tout le monde puisse connaître les enjeux du traité, les bénéfices - car il y en a - que nous attendons, comme les craintes que nous devons ensuite pouvoir formuler.

Nous demandons que soient diffusés publiquement l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP. Si, effectivement, il devait être adopté un mécanisme d'arbitrage investisseurs-Etat, dans ce cas-là, nous sommes d'accord pour que la Ville se déclare hors zone T.A.F.T.A. Effectivement, vous l'avez rappelé, chers collègues, il y a un précédent en 2003, lorsque la Ville de Paris s'était déclarée hors zone A.G.C.S., comme 816 autres collectivités, et cela avait permis effectivement un gain décisif. Donc, si ce mécanisme devait être retenu, dans ce cas-là, oui, la Ville se déclarerait hors zone T.A.F.T.A.

Le vœu que je vais donc vous proposer est un vœu, me semble-t-il, de synthèse qui fait suite à de nombreuses négociations entre nos différents groupes, à la suite de différentes rencontres, et je crois que c'est une bonne synthèse et que cela permettra surtout l'essentiel, c'est que la Ville de Paris prenne une position institutionnelle sur ce sujet qui concerne, non seulement les Parisiens, mais je crois très au-delà, l'ensemble des citoyens. J'espère donc pouvoir vous convaincre de retirer, chers collègues, vos vœux et que nous nous mettions d'accord sur le vœu que je vous propose, qui permet donc la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations, l'ouverture d'un débat public, que les collectivités locales soient étroitement associées aux négociations afin de pouvoir exercer une vigilance accrue sur les décisions qui impacteraient leurs marges de manœuvre, notamment sur les règlements édictés qui concerneraient les collectivités locales, qu'en cas de mécanisme "investisseurs-Etat", nous nous déclarions hors zone T.A.F.T.A. - je l'ai déjà rappelé - et, également, parce que nous sommes à la veille d'un scrutin, la mise en œuvre d'un moratoire sur les négociations, de manière à respecter l'expression démocratique des citoyens à l'approche des élections européennes.

J'espère sincèrement que ce vœu recevra votre assentiment et qu'il permettra à notre Ville une expression relativement unanime et sereine sur un sujet - vous l'avez pointé - d'intérêt citoyen et d'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux explications de vote. La première, Madame Delphine BURKLI, pour le groupe UMP.

Mme Delphine BURKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

M. KLUGMAN l'a rappelé, nous sommes à quelques jours des élections européennes. Les élus de la Gauche radicale ont découvert un nouvel épouvantail. Le plus surprenant, c'est que l'Exécutif, que vous-même, Monsieur KLUGMAN, vous leur emboîtiez le pas en vous y associant et en proposant un vœu dit de synthèse. Je comprends bien votre volonté à tous, les uns et les autres, de récupérer les électeurs perdus de François HOLLANDE à votre profit, mais enfin, soyons sérieux.

Nous abordons ici un sujet d'une grande importance, qui mérite mieux qu'un débat de chiffonniers, un débat politicien ou caricatural. Je voudrais rappeler que la balance commerciale entre l'Union européenne et les Etats-Unis est excédentaire à plus de 100 milliards d'euros. C'est 40 % du volume commercial mondial et les retombées économiques sont extrêmement importantes pour l'Europe et notamment, pour la France. Ici, nous parlons d'économie, d'emploi, de croissance et il me paraît particulièrement irresponsable de votre part de proposer un moratoire sur les négociations. Il y a en ce moment même des négociations pour mettre en place le nouvel accord de partenariat transatlantique. J'insiste sur le mot "négociations" car le temps du débat démocratique viendra. Vous l'avez rappelé, Monsieur KLUGMAN, le traité sera ratifié par le Parlement européen et par les parlements nationaux. Je ne doute pas que vous aurez tous des représentants qui, je l'espère, seront plus assidus que M. Harlem DESIR l'a été puisqu'il a brillé par son absentéisme au Parlement européen, pour participer aux différents débats.

Mais je peux comprendre cependant vos doutes, votre scepticisme, votre angoisse pour certains, sur la méthode de François HOLLANDE qui mène les négociations pour notre pays, qui a donné mandat à la Commission, qui a défini lui-même le périmètre de ce mandat et qui a plaidé, il y a quelques mois depuis Washington, pour une accélération du processus.

J'entends bien que cette impression de précipitation peut soulever chez vous, comme chez nous d'ailleurs, légitimement des inquiétudes. Je comprends aussi votre fébrilité, quand on voit que le commerce extérieur a dû être

exfiltré en une nuit de Bercy, pour la première fois depuis la Ve République, pour échapper à Arnaud MONTEBOURG et pour le placer sous les auspices plus clémentes de Laurent FABIUS.

Mais c'est vrai aussi que François HOLLANDE n'est pas Nicolas SARKOZY qui, lui, sous son impulsion, lorsqu'il était Président, avait su inclure le principe de réciprocité dans les négociations commerciales et imposer le principe de précaution qui permet aujourd'hui en France, Monsieur BOUTAULT, d'avoir un moyen d'action efficace sur les normes sanitaires, dans l'alimentation notamment.

Je termine mon propos en vous disant que nous serons très vigilants sur la réalisation de ce projet d'accord. Je peux vous dire que, le moment venu, si ce traité présente le moindre risque pour nos valeurs, pour nos intérêts et pour Paris, nous nous y opposerons sans état d'âme. Je m'étonne que la Ville veuille se déclarer dès à présent hors zone TTIP, alors même que les négociations viennent de reprendre.

Donc, nous voterons contre ce vœu car vous sacrifiez à nouveau l'économie, l'emploi, la croissance sur le tapis rouge des discussions, avec vos partenaires les plus radicaux.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote, mais je vous rappelle que les explications de vote, c'est deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Après une semaine de discussions avec l'Exécutif, nous sommes arrivés à un compromis pour voter le vœu de l'Exécutif. Contrairement à ce que dit Mme KUSTER, le traité en cours...

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Madame BURKLI...

M. Jérôme GLEIZES. - Excusez-moi. Madame BURKLI, pardon.

... aura pour conséquence d'inverser la hiérarchie de la norme et de permettre à des entreprises de porter plainte contre des lois, contre des réglementations. Ce serait un retour en arrière par rapport à des siècles de combat et de lutte sociale.

Dans la discussion que nous avons eue avec l'Exécutif, nous sommes arrivés au cœur de la discussion sur le mécanisme d'arbitrage investisseurs-État. Cet arbitrage était au cœur de l'AGCS, au cœur de l'AMI (Accord Multi Investissement), au cœur de toutes ces réglementations que l'on essaie d'imposer par en haut, et dont nous espérons que la Ville de Paris, par sa puissance, se permettra de s'y opposer, comme cela a été fait en 2003 et en 2006. Notamment, en 2006, la Ville de Paris avait voté la participation au collectif des collectivités territoriales qui s'était opposé à l'AGCS et qui avait participé à une réunion européenne à Genève pour lutter contre l'AGCS.

Nous espérons que ce vœu est un premier pas vers d'autres vœux qui permettront de s'opposer à cet accord. C'est pour cela que nous voterons le vœu de l'Exécutif et que nous retirons notre vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de Yann WEHRLING, du groupe UDI.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, je pense que ce traité a des aspects bien inquiétants pour la France et pour l'Europe, et je pense notamment à ce que vient de rappeler Jérôme GLEIZES sur le fait que des multinationales puissent attaquer le droit de notre Etat ou de l'Union européenne. C'est quelque chose d'extrêmement surprenant, et que ceci puisse être envisagé n'est pas soutenable, donc il faudra continuer de discuter.

Après, il faut être réaliste, dans les discussions internationales, les traités internationaux sont des choses auxquelles on ne peut pas se soustraire. La mondialisation est une réalité. Il faut simplement tenter de l'amender : je suis de ce point de vue plus réaliste, peut-être, que d'autres.

Enfin, l'idée selon laquelle la Ville de Paris pourrait s'extraire d'une configuration de traités internationaux et de conventions internationales, je pense que ceci créerait un précédent dans lequel il ne faut pas rentrer.

Il y d'autres conventions internationales sur lesquelles on peut être d'accord.

Pour ces raisons-là, nous nous abstiendrons sur ce vœu, merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 95, du groupe Ecologiste de Paris, est retiré.

Le vœu n° 96, du groupe Communiste - Front de gauche, est-il maintenu ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Quand on fait une synthèse, bien sûr, il n'y a pas tous les éléments qu'on aurait souhaité dès le départ, mais ma volonté est de convaincre, et pas de vaincre. Ma volonté est de réunir tout le monde autour d'une parole unie.

Je voudrais répondre à Mme BURKLI.

Madame BURKLI, ce que vous nous proposez, c'est la loi du marché. Ce que nous vous proposons, c'est l'humain d'abord. Vous, vous pensez que cet accord profite au peuple ; nous pensons qu'il profite d'abord aux grandes multinationales, aux patrons du CAC 40.

Oui, nous voyons enfin le vrai visage de l'UMP dans cet hémicycle ! Vous faites confiance aux grands patrons ; nous faisons confiance au peuple ! Et si nous faisons confiance au peuple, c'est pour cela que nous demandons la transparence. Cette transparence, bien sûr, elle vous fait peur, Madame BURKLI !

Je réponds ensuite à M. WEHRLING. Nous ne sommes pas fatalistes face à l'avenir, et nous n'insultons pas l'avenir, notamment avec l'intervention des peuples, et c'est comme cela que nous changerons ce monde !

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, le vœu n° 95 est retiré. Le vœu n° 96, du groupe Communiste, est retiré.

Madame SIMONNET, en un mot, est-ce que le vœu n° 97 est maintenu ou retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis très gênée parce qu'à la fois, je suis ravie qu'il y ait la mise en œuvre d'un moratoire sur ces négociations, demandé dans le vœu de l'Exécutif, mais est-ce qu'il m'est possible de voter cette partie-là sans voter que les collectivités locales soient étroitement associées aux négociations alors que je suis pour un arrêt des négociations ?

Peut-on voter de manière dissociée les différents items du vœu de l'Exécutif ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Non.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors je suis obligée de maintenir le mien.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur KLUGMAN, voulez-vous rajouter quelque chose ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Si Mme SIMONNET maintient son vœu, dans la mesure où elle demande un blocage ou un arrêt immédiat des négociations, ce qui n'est pas dans le sens de notre vœu et qui nous semble excéder de loin la compétence déjà très étendue de notre Conseil sur cette question, j'appellerai bien sûr à voter contre le vœu de Mme SIMONNET.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2014, V. 41).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux réfugiés syriens.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 98 dans le fascicule, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, relatif aux réfugiés syriens.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH, du groupe Ecologiste, pour une minute.

Mme Marie ATALLAH. - Ce vœu porte plus précisément sur l'accueil des réfugiés syriens en Région parisienne et à Paris.

Considérant l'ampleur de la crise humanitaire que subit le peuple syrien en raison d'une guerre atroce qui dure depuis plus de trois ans ;

Considérant les millions de réfugiés et d'exilés qui ont fui leur pays à la recherche d'un pays d'accueil ;

Considérant l'arrivée de nombreuses personnes, quelques centaines, seules ou avec des enfants en France et notamment en Région parisienne ;

Considérant l'arrivée tout récemment de plus de 200 personnes, dont des familles avec enfants, sur la commune de Saint-Ouen, qui sont restées dans un square pendant plusieurs jours, attendant une prise en charge par les autorités concernées ou les pouvoirs publics ;

Considérant la mobilisation citoyenne, syndicale et associative, notamment l'association "Revivre", qui agit depuis plusieurs années pour essayer d'assurer un accueil et un accompagnement des exilés syriens fuyant les violences, les massacres et la répression du régime, parce que c'est une association qui a été créée en 2004, bien avant la révolution qui a commencé en mars 2011 ;

Considérant notre devoir de solidarité et de protection des exilés syriens qui arrivent en France, et notamment en Région parisienne, les élus du Groupe Ecologiste de Paris, qui se sont beaucoup mobilisés pendant les derniers événements concernant les 200 personnes arrivées sur Saint-Ouen, nous demandons que le Conseil de Paris ou que la Ville de Paris apporte une aide financière aux associations qui prennent en charge l'accueil et l'accompagnement des réfugiés syriens arrivés en Ile-de-France.

Nous demandons également que la Ville de Paris propose au Gouvernement d'organiser dans les meilleurs délais une table ronde invitant les différents intervenants et parties concernés pour envisager ensemble un dispositif d'accueil et d'accompagnement plus pérenne, parce que le drame syrien continue et on ne sait pas à quel moment il va pouvoir s'arrêter.

À défaut, que la Ville de Paris prenne l'initiative d'organiser cette table ronde invitant l'Etat et toutes les parties concernées par ce drame humanitaire que vivent les exilés syriens.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci d'avoir, lors de notre premier Conseil plénier, attiré notre attention sur la situation des réfugiés syriens.

Il y a actuellement plus de 2,7 millions de réfugiés syriens au Liban, en Jordanie, en Turquie et maintenant en Europe.

Par ailleurs, la situation présente un drame humanitaire sans précédent puisque sur une population de 22 millions de personnes, près de 9 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire.

Depuis le début du conflit, la Ville de Paris a mobilisé une aide d'urgence de 435.000 euros pour soutenir les actions humanitaires en Syrie.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, si la situation des réfugiés syriens ne vous intéresse pas, pouvez-vous le faire savoir plus discrètement ? Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je poursuis.

Nous avons également soutenu des associations œuvrant dans notre ville, comme l'association "Revivre", que vous avez citée.

Vous demandez le déblocage d'une aide d'urgence pour des réfugiés syriens dans le parc Edouard-Vaillant de Saint-Ouen. À ce jour, aucune demande formelle n'a été présentée à la Ville et donc nous n'avons pas les moyens, quand bien même cette demande serait parfaitement légitime et pertinente, nous n'avons pas les moyens de la traiter.

Néanmoins, vous avez également demandé à ce que nous organisions une table ronde rassemblant tous les intervenants pour l'accueil de ces familles, et nous y sommes évidemment favorables.

Sous la réserve que je viens d'indiquer, à savoir l'impossibilité d'accorder une aide qui n'a pas été présentée dans les formes, je donnerai un avis favorable à votre vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

C'est donc un avis favorable au vœu n° 98, avec la réserve que vient d'indiquer M. Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 42).

2014 DAC 1217 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville (4e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 1217 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des élus de la Commune de Paris à l'entrée de la bibliothèque du Conseil de Paris de l'Hôtel de Ville.

La parole est à Mme Marinette BACHE. Vous avez cinq minutes, mais si vous pouvez faire un peu plus court, nous en serions ravis.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Jules Alix, instituteur ;

Charles Amoureux, ouvrier-chapelier ;

Jules Andrieu, employé de préfecture ;

Georges Arnold, architecte ;

Jean-Baptiste Clément, chansonnier.

Voici quelques noms et professions qui sont symboliques de cette diversité, de ceux qui firent le Paris de la Commune.

Au Conseil, on retrouve 25 ouvriers, 12 artisans, quatre employés, six commerçants, trois avocats, trois médecins, un pharmacien, un vétérinaire, un ingénieur, un architecte, deux artistes-peintres.

Toutes les tendances politiques, républicaines et socialistes, sont représentées.

Samedi, dans le 20e, comme chaque année, nous monterons au Mur des Fédérés rendre hommage à ceux qui ont fait de l'insurrection parisienne une expérience démocratique encore aujourd'hui riche d'exemples.

Des exemples en matière de solidarité : pensions versées aux blessés ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des gardes nationaux tués au combat, création d'orphelinats, mise en place de cantines municipales.

Des exemples en matière de citoyenneté : la Commune privilégie une démocratie directe, reposant sur une citoyenneté active et, considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République universelle, elle ouvre la citoyenneté aux étrangers qui la servent.

Des exemples en matière de laïcité et d'éducation : séparation de l'église et de l'Etat dans les écoles et les hôpitaux ; quelques municipalités d'arrondissement, celle du 20e en particulier, rendent l'école gratuite et laïque. Une Commission exclusivement composée de femmes est formée pour réfléchir sur l'instruction des filles.

Des exemples en matière sociale : pour lutter contre le sous-salariat dans les appels d'offres des marchés publics, un cahier des charges avec indication du salaire minimum est créé. Un clin d'œil à nos propres clauses sociales, instaurées par notre Municipalité dans la mandature précédente, et un regard vers M. GATTAZ qui voudrait supprimer le Smic...

Des exemples enfin en matière sociétale. En ce qui concerne l'émancipation des femmes, le droit au travail leur est reconnu avec égalité de salaire. En ce qui concerne la famille, le mariage libre par consentement mutuel est instauré et la Commune reconnaît l'union libre avec une égalité de reconnaissance des enfants légitimes ou dits naturels. Je ne m'étendrai pas sur une comparaison avec les affligeantes manifestations de haine que la récente loi instituant le mariage pour tous a provoquées ou même plus récemment avec la Journée de la jupe dans les lycées nantais.

Alors, oui, les élues républicaines socialistes, les élus socialistes, les élus de la gauche de cette Assemblée et peut-être sans doute au-delà ne peuvent que saluer ce projet de délibération qui rend hommage à nos prédécesseurs, élus parisiens, et à travers eux à tous ces anonymes de la Commune de Paris dont on voit combien, non seulement son message de liberté, d'égalité, de fraternité, mais aussi ses actes et son héritage sont des exemples d'actualité.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci d'avoir largement respecté votre temps.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Vous avez cinq minutes également, mais si vous pouviez faire un peu moins ce serait parfait !

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Que n'a-t-on dit ou écrit sur la Commune de Paris ? Les images les plus hideuses de monstres sanguinaires ont longtemps été colportées par les descendants ou les successeurs des Versaillais.

Le souvenir de la féroce répression de la semaine sanglante est resté vif dans la mémoire ouvrière, occultant les projets, les décisions et les intuitions des élus de la Commune.

Pendant les deux mois de cette expérience de République sociale, tant d'avancées ont été conçues, tant de progrès ont été imaginés, même si peu de réformes portées par les élus de la Commune ont eu le temps de voir le jour.

Mais, alors que le canon gronde aux portes de Paris, que le président Thiers s'appuie sur la complicité des armées prussiennes, Paris est traversée d'une onde démocratique que la Ville n'a plus connue depuis 1848.

On se réunit, on débat, on invente, on réalise. Ces femmes et ces hommes qui viennent de tous horizons, d'un républicanisme classique, de mouvements anarchistes et qui, pour la plupart, se réclament des différents mouvements socialistes, à cette époque nombreux, ces femmes et ces hommes dont l'honnêteté accélérera leur perte, refusant toujours de saisir les fonds déposés à la Banque de France, périront sous les balles ou seront déportés en Algérie ou en Nouvelle Calédonie.

En deux mois, je le répète, ils proposeront la reconnaissance de la citoyenneté pour les étrangers, l'égalité du salaire entre les femmes et les hommes, la réquisition des logements vacants pour les sans domicile, la réquisition des entreprises abandonnées et la création de coopératives ouvrières, l'école et la justice gratuite et, pour la première fois, la reconnaissance des couples de fait et des enfants nés de couples illégitimes, la séparation de l'église et de l'Etat ; autant de graines que leurs descendants politiques dont nous sommes continuent de faire pousser.

Bon nombre de leurs rêves se sont réalisés, mais il reste des "Bastille" à prendre.

Bien entendu, cette expérience d'un pouvoir pour et par le peuple a été brève, mais sa trace est encore dans l'A.D.N. de toutes les femmes et de tous les hommes de gauche. Nous pouvons être fiers que cette plaque trouve

place dans notre bel Hôtel de Ville, même si, ironie de l'histoire, il a bien été un des bâtiments publics incendiés pendant la semaine sanglante.

Comme Marinette, je vous donne à tous rendez-vous samedi à 14 heures pour la montée au Mur des Fédérés.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Pour répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire, chère Marinette BACHE, chère Raphaëlle PRIMET, chère Danielle SIMONNET qui est intéressée, je pense, par la Commune de Paris, je voudrais rappeler que la Commune de Paris est un événement politique majeur, fondateur des politiques progressistes et visionnaires qui venaient de la matrice de la Révolution française et qui ont porté pendant tout le XXe siècle tous les grands mouvements politiques et sociaux émancipateurs de l'humanité.

Effectivement, nous allons bientôt monter au Mur des Fédérés et, chaque année, je me réjouis que les Parisiennes et les Parisiens rendent hommage à ces hommes et ces femmes qui ont payé de leur vie ou par leur déportation ce lourd tribut et qui ont amené tant de progrès, comme l'a expliqué Marinette et comme l'a expliqué aussi Raphaëlle.

Je veux aussi dire que ce projet de délibération fait suite à un vœu que je vous rappelle avoir été voté à l'unanimité de cette Assemblée et qui vient aussi faire suite au travail mené déjà depuis plusieurs années dans beaucoup de mairies d'arrondissement qui ont honoré les communards élus.

Je voudrais dire aussi ici que c'est dans le 20e arrondissement, lors de la première mandature de Michel CHARZAT, qu'a été apposée la plaque Gabriel-Ranvier qui était un ouvrier décorateur sur porcelaine et que nous étions très fiers, je m'en rappelle, d'avoir inauguré cette plaque.

J'émetts un avis favorable à ce projet de délibération.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 1217

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DAC 1217).

Vœu déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'une rue ou d'un équipement culturel à Gabriel Garcia Marquez.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la dénomination d'un lieu à Gabriel Garcia Marquez.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 99 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la dénomination d'un lieu à Gabriel Garcia Marquez, le vœu n° 100 déposé par le groupe UMP sur le même thème ayant été retiré.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour une minute.

Mme Danièle PREMEL. - Le plus célèbre des écrivains d'Amérique Latine, Gabriel Garcia Marquez, est mort le 17 avril 2014.

Prix Nobel de littérature en 1982, plusieurs fois récompensé dans le monde entier pour des ouvrages comme "Cent ans de solitude", "Chronique d'une mort annoncée" ou encore "L'amour au temps du choléra", il laisse une œuvre immense, marquée par un imaginaire épique et une fine connaissance des réalités de l'Amérique Latine.

Sa notoriété internationale l'a poussé à prendre publiquement des positions politiques courageuses, notamment pour le progrès social et contre l'impérialisme.

Dénoncé dans son pays pour son engagement politique, il séjourne à Paris dans les années cinquante où il rédige son roman "Pas de lettre pour le Colonel".

Aussi, considérant l'apport considérable de Gabriel Garcia Marquez à la littérature internationale et le rôle positif qu'il a joué dans la politique d'ouverture des pays d'Amérique Latine, nous proposons la dénomination d'une rue ou d'un équipement culturel de Paris et, par-là, marquer l'attachement des Parisiennes et des Parisiens à cet auteur.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chers collègues, je regrette que le groupe UMP ait retiré son vœu, parce que je trouvais que c'était très beau que nous soyons si unis dans un vœu demandant la dénomination d'un équipement culturel ou d'une rue en hommage à Gabriel Garcia Marquez, cette immense figure de la littérature mondiale, prix Nobel.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a dit Danièle, cela a été très bien dit et, évidemment, c'est un avis favorable que je donne à ce vœu.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Il y a une explication de vote de M. BOURNAZEL pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Si nous l'avons retiré, c'est parce que nous voulons voter un même vœu et celui du Front de Gauche parti Communiste nous convient très bien. Ce qui est écrit est à peu près similaire à notre vœu. Évidemment, Gabriel GARCIA MARQUEZ est une grande figure de la littérature, et Paris doit s'honorer de lui rendre l'hommage qu'il mérite, et aussi de l'inscrire dans l'histoire de Paris.

Merci beaucoup.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2014, V. 43).

2014 DEVE 1008 - Dénomination "Elsa Triolet" de l'allée nord-sud du jardin Nelson Mandela, rue Berger (1er).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 1008 relatif à la dénomination "Elsa Triolet" de l'allée Nord-Sud du jardin Nelson Mandela, rue Berger dans le 1er arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Merci, Madame la Maire.

Une petite minute de poésie pour finir ce premier Conseil de Paris en ce qui me concerne.

"Il ne nous est Paris que d'Elsa", pourrait-on dire en paraphrasant Aragon. Si cet immense poète a donné ce titre à l'un de ses livres, c'est bien que dans son imaginaire, Elsa et Paris ne faisaient qu'un, tout comme Elsa a hanté aussi Grenade et Moscou.

C'est à Paris qu'ils se sont rencontrés dans la salle enfumée de la Coupole à Montparnasse. Il écrira plusieurs années après leur rencontre : "Que serais-je sans toi qui vint à ma rencontre, que serais-je sans toi qu'un cœur aux bois dormant".

C'est à Paris qu'il vendait les bijoux qu'elle créait la nuit.

C'est à Paris qu'elle a écrit son premier roman en français "Bonsoir Thérèse".

C'est à Paris qu'elle a reçu le prix Goncourt, première femme à être ainsi honorée.

De la rue du Château à l'atelier de la rue Campagne première, de la rue de la Sourdière à la rue de Varenne, du marbre de "L'humanité" rue du Faubourg Poissonnière au 120 rue Lafayette, comme devant le carrefour de Châteaudun, ses pas résonnent encore sur le bitume parisien.

Si russe et pourtant si parisienne, si "sorcière" et si midinette parfois, elle est de ces femmes qui ont marqué la littérature du XXe siècle. N'oublions pas non plus qu'elle a aussi usé les fauteuils de l'Opéra et de la Comédie Française, qu'elle a chroniqué entre autres les spectacles de Renaud-Barrault et les concerts de Johnny HALLIDAY, elle a été de tous les rendez-vous parisiens. Ses chroniques théâtrales faisaient date.

Elle a été de tous les combats pour la culture, pour le livre avec le comité national des écrivains, pour les Rosenberg, pour la paix. Elle a été de toutes les batailles aux côtés du peuple vietnamien et dans toutes les luttes anticoloniales, comme elle s'était engagée dans la Résistance, seule décoration qu'elle a acceptée. A la fin de sa vie, elle n'hésita pas à intervenir en faveur des dissidents soviétiques.

Alors "écoutez voir", avant que "le rossignol ne se taise à l'aube", jamais au "grand jamais", quand vous passerez devant "le monument", en allant au "rendez-vous des étrangers", vous ne vous comporterez en "inspecteur des ruines" dans une tenue de "camouflage", dégustez plutôt "des fraises des bois" ou achetez des "roses à crédit", en vous dirigeant vers feu "Lunaparc", n'ayez pas "mille regrets", ne soyez pas dans les "manigances", ne pensez sur cette belle allée surplombant les Halles qu'à Paris, au Paris de Louis et Elsa.

Permettez-moi ce dernier clin d'œil, cette dernière citation que j'ai fait mienne : "Le ménage du monde est comme celui d'un logement, il faut recommencer tous les jours". N'est-ce pas ce que nous tentons de faire chaque jour ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci à vous. Pour un premier conseil !

Je donne la parole maintenant à M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame Raphaëlle PRIMET, qu'il soit permis en cette fin de séance de parler d'amour et de poésie.

Je voudrais bien entendu me féliciter de cette proposition de dénomination honorant Elsa Triolet dans le jardin Nelson Mandela, mais je voudrais rappeler que, jusqu'à sa transformation radicale, le jardin des Halles portait le nom de grands poètes français : Louis Aragon, André Breton, Paul Eluard, Saint-John-Perse, Federico Garcia Lorca, Pierre Emmanuel. Avec ces travaux...

Comment ?

Blaise Cendrars, merci Jacques BOUTAULT, c'est important.

Et la transformation du jardin a supprimé ces allées.

On a attribué un nom d'une rue ailleurs à Paris à Louis Aragon. J'ai regretté qu'on ne garde la place, en quelque sorte, mais j'aimerais poser la question de la restitution de dénomination de rues. On le fait pour Saint-John-Perse, c'est bien. Mais Blaise Cendrars, André Breton, Paul Eluard, Federico Garcia Lorca, ce sont des noms importants et j'aimerais que l'on se pose la question.

Quant à Elsa Triolet, j'ai souhaité et on a d'ailleurs émis un vœu au Conseil du 1er arrondissement... C'est vrai que matériellement j'aurais dû le transformer en vœu au Conseil de Paris, je suis un peu fautif, mais normalement les vœux qui sont adoptés au Conseil d'arrondissement devraient être pris en compte par le Secrétariat général du Conseil. Ce vœu disait simplement que nous aurions souhaité et nous suggérons que la dénomination de cette allée dans le jardin des Halles porte le nom de Louis Aragon et Elsa Triolet, parce que leur aventure est une grande aventure amoureuse, politique, littéraire, fusionnelle et que cette dénomination commune avait d'autant plus de sens qu'ils ont habité ensemble à proximité dans le 1er arrondissement, rue de la Sourdière. J'ai d'ailleurs eu l'honneur il y a quelques années d'apposer une plaque sur la maison de Louis Aragon et Elsa Triolet.

Même s'il est encore un peu tard, je redépose, Madame la Maire, cette proposition de dénomination Louis Aragon et Elsa Triolet pour cette dénomination dans le jardin Nelson Mandela.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour ce qui concerne votre première préoccupation, à savoir la "disparition" des noms des poètes qui étaient sur les jardins des Halles - je parle sous le contrôle de ma collègue Colombe BROSSEL - ces noms ne disparaissent pas de Paris.

Ils sont attribués dans d'autres lieux et nous suivons ce dossier de façon extrêmement précise. Je pense à Federico Garcia Lorca, il y a notamment des lieux qui ont retrouvé le nom de ces poètes. Mais nous vous ferons un point précis sur cet état des lieux, parce qu'il est bien entendu qu'il n'est pas question que les noms des poètes disparaissent.

La deuxième chose, j'entends bien votre demande à l'égard de Elsa Triolet et Louis Aragon, mais voilà, il y a un parti pris aussi dans le fait qu'Elsa Triolet n'était pas la femme de, mais une vraie femme littéraire, une vraie femme politique, une grande femme, une grande dame, qui avait connu une vie avant Aragon et qui était tout à fait indépendante dans sa création. Je trouve cela important que les femmes puissent avoir un lieu en tant que tel, parce qu'elles sont créatrices, elles sont écrivaines, elles sont peintres, et quelquefois résistantes aussi. Souvent on nous dit - j'en sais quelque chose parce que pendant six ans j'ai eu ce problème à régler - on aimerait mettre le mari de madame untel ou l'épouse de.

Je comprends bien l'association. Quelquefois elle est importante parce que les choses se sont faites vraiment ensemble, mais là je trouve qu'Elsa Triolet est vraiment une femme qui a agi, écrit et milité de façon extrêmement indépendante. Par exemple, elle a assisté en 1946 au procès de Nuremberg, elle a été très importante dans le rapport qu'elle a fait dans les "Lettres françaises" sur ce procès de Nuremberg mais c'était elle et pas Louis Aragon.

Ensuite, elle est intervenue pour faire traduire et paraître en France le roman de Soljenitsyne, "Une journée d'Ivan Denissovitch". C'est la même chose, c'était elle. Puis elle a exprimé sa critique du stalinisme en 1957, notamment dans une œuvre qui s'appelle "Le monument" et là aussi c'était vraiment elle, de façon très forte. Donc elle a porté des choses qui étaient véritablement, de façon propre, sans que Louis Aragon ait à intervenir, bien qu'ils vivent ensemble, bien qu'ils s'aiment et qu'ils soient extrêmement liés dans la vie.

Voilà pourquoi, même si elle est considérée comme la muse d'Aragon, il serait souhaitable qu'un lieu lui soit donné en propre, comme celui d'une femme de conviction qui a aidé à l'émancipation humaine et qui a été une créatrice à part entière.

J'espère que j'ai répondu à votre question, Monsieur LEGARET.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Un mot ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je regrette quand même que Louis Aragon soit si loin. J'aurais aimé que l'on trouve une dénomination.

Je comprends la réponse, qui est assez bonne, mais si on avait pu les rapprocher, ce serait un assez beau symbole : "est-ce ainsi que les hommes vivent et leurs baisers, au loin, les suivent comme des soleils révolus ?"

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Madame VIEU-CHARIER, on finit sur l'amour, allez-y !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je suis quand même très sensible à votre demande, Monsieur LEGARET, et j'ai une proposition à vous faire : ce serait celle d'apposer une plaque là où ils ont vécu en mettant leurs deux noms.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est déjà fait !

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - C'est déjà fait ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Il y aura peut-être une autre proposition à l'avenir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 1008.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DEVE 1008).

2014 DGRI 1001 - DAC - DEVE - Hommage aux victimes du génocide des Tutsi au Rwanda - Opposition d'une stèle - Cimetière du Père Lachaise (20e).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier projet de délibération, le projet de délibération DGRI 1001 - DAC -DEVE, relatif à l'hommage aux victimes du génocide des Tutsis au Rwanda.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'aurais aimé que l'on termine ce Conseil de Paris avec les doux mots d'Elsa Triolet mais, hélas, l'horreur du monde, parfois, dont il faudrait faire le ménage, nous renvoie à des atrocités.

1994 restera à jamais l'année meurtrière, l'année qui aura emporté, dans l'indifférence du monde, plus d'un million d'enfants, d'hommes et de femmes traqués, exterminés parce que Tutsis. Un crime contre l'Humanité, un génocide qui a, une fois de plus, endeuillé l'humanité toute entière.

D'avril à juillet 1994, trois mois, au Rwanda, on a tué par milliers dans les collines, on a tué partout, y compris dans les écoles, dans les églises et les hôpitaux. Ces lieux où les Tutsis pensaient être à l'abri furent transformés par leurs bourreaux en territoires de massacres, "des sanctuaires transformés en abattoirs", pour reprendre les mots de Kofi ANNAN dans son discours de 2004.

Les Tutsis furent partout pris au piège. Là où des barrières s'élevaient dans le pays, on y filtrait la population par contrôle d'identité et, si la carte mentionnait à la ligne "ethnie", l'origine tutsie, ils étaient tués sur le champ.

Une pratique qui n'est pas sans rappeler le mot "juif" sur la pièce d'identité de ceux que l'on raflait dans nos rues et nos immeubles pour les amener vers les camps de la mort.

Je veux d'ailleurs saluer le mémorial de la Shoah dans le 4e arrondissement, pour son hommage aux Tutsis, à l'occasion du 20ème anniversaire du génocide, et l'exposition qui se tient actuellement dans ses murs et que je vous invite vivement à aller voir. Des images d'atrocités, des témoignages insoutenables, un million de morts entre avril et juillet 2014, massacrés à la machette, à la serpette, à la massue, outils agricoles du quotidien. Dans un Rwanda où le racisme anti-Tutsis s'exacerbait depuis des décennies, on a massacré les Tutsis, celles et ceux qui avaient des liens de parenté ou d'amitié avec eux, ceux qui ressemblaient physiquement à des Tutsis. 53,7 % des victimes étaient des enfants et des jeunes de 0 à 24 ans.

La cruauté est telle que des bébés étaient écrasés vivants contre les murs. Des familles entières décimées, des corps mutilés entassés. En juillet 1994, le Rwanda est un charnier à ciel ouvert.

Si, depuis 1995, le 7 avril marque le début d'une semaine de deuil national au Rwanda, cette date est celle où des représentants de la Ville de Paris assistent aux cérémonies de commémoration du génocide des Tutsis, aux côtés de l'association Ibuka France.

Pour ne jamais oublier, pour la mémoire de ces enfants, de ces hommes et de ces femmes cruellement arrachés à la vie, pour que les survivants puissent se recueillir en paix, je remercie Paris de dédier une stèle en leur mémoire au Père Lachaise.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, chère Karen TAÏEB, d'avoir, en si peu de mots, rappelé cette horreur : trois mois, 800.000 morts. C'était il y a 20 ans !

800.000 morts l'année où la France, le monde commémorait effectivement le 50ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

Le Rwanda, c'est le dernier génocide du XXe siècle.

Cette année, nous commémorons donc le 20ème anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda.

Cette année aussi, je le rappelle, pour la première fois, le tribunal de Paris, à quelques mètres de nous, a jugé un génocidaire et l'a condamné, ce qui est une œuvre de justice exemplaire.

Le 7 avril dernier - c'est d'ailleurs le premier acte que j'ai accompli dans ces fonctions -, un temps de recueillement a eu lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville en présence d'élus et d'association évidemment à l'initiative d'Ibuka France que vous venez de mentionner.

Pour ce 20ème anniversaire, la Mairie a décidé de la création d'un lieu de mémoire en hommage aux centaines de milliers de victimes tutsies. Il s'agit d'une stèle qui sera apposée dans la partie mémorielle du Père Lachaise, non loin des mémoriaux en hommage aux victimes de la Shoah. J'y vois, comme vous, chère Karen TAÏEB, plus qu'un symbole, une fraternité entre les morts.

Sur cette stèle, sera inscrit : "En 1994, au Rwanda, plusieurs centaines de milliers de personnes ont été victimes d'un génocide. Cette stèle est dédiée à leur mémoire."

Le lieu a été choisi en collaboration très active avec mes collègues dont l'implication a été totale, qu'il s'agisse de Catherine VIEU-CHARIER ou de Colombe BROSSEL et de leurs équipes et des agents. Cette stèle et son lieu ont été choisis avec les dirigeants de l'association. C'est un lieu de recueillement et de souvenir pour les Rwandais vivant à Paris et pour les Parisiens. Elle fera de la mémoire du génocide un endroit vivant et un endroit de souvenir.

Le présent projet de délibération permet aussi la prise en charge par la Mairie de la construction et de l'entretien de cette stèle commémorative.

C'est pourquoi je vous demande de l'adopter.

Merci.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 1001.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2014, DGRI 1001).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous annonce que les candidatures proposées pour les 11 organismes ont été entérinées. Les résultats du scrutin sont affichés derrière la tribune.

Je vous informe également que les désignations de représentants sont disponibles derrière la tribune, s'agissant des désignations de représentants en formation de Conseil municipal, et je vous demande de vous prononcer sur ces désignations.

Qui est pour ?...

Rappel au règlement.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je vous en prie, Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Je voudrais faire, Madame la Maire, un rappel au règlement.

Le groupe UDI-MODEM ne peut pas accepter, comme cela, un vote bloqué sur la désignation des représentants de la Ville de Paris à des organismes, alors que nous sommes purement éradiqués de l'un des organismes de la Ville de Paris, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, de façon tout à fait insupportable.

Vous savez que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France offre à la Ville de Paris 5 représentants. Traditionnellement, il y en avait 3 pour l'Exécutif, 2 pour l'Opposition, ce qui permettait une représentation pluraliste, équilibrée des différents groupes politiques.

Lors de la précédente mandature, nous avions 11 conseillers de Paris et nous disposions d'un siège au conseil d'administration du S.T.I.F. Or, il apparaît que la nouvelle répartition prévue nous élimine absolument, complètement et nous prive de toute représentation.

Nous ne pouvons pas accepter, pour le groupe UDI-MODEM, cette exclusion politique, car elle n'est ni juste ni supportable.

Je vous demande donc non seulement de différencier le vote avec le S.T.I.F. des autres votes mais je vous demande aussi de nous donner des justifications sur cette élimination des centristes du S.T.I.F. que nous n'acceptons pas, qui est une rupture totale et brutale d'un principe républicain établi depuis longtemps.

Si cette situation avérée était confirmée, elle aurait pour conséquence de nous priver d'un moyen essentiel d'accès à l'information et à la proposition au sein d'un organisme et d'une instance exécutive déterminante sur la vie quotidienne des Parisiens.

J'ajoute que le transport, vous le savez, est au cœur des problématiques d'environnement dont nous avons parlé hier, vous le savez, et qui sont portées avec force et compétence par un certain nombre d'élus du groupe UDI-MODEM ; je pense en particulier à Edith GALLOIS et à Yann WEHLING.

L'expérience, la compétence d'Edith GALLOIS, conseillère de Paris de notre groupe, qui siégeait déjà au S.T.I.F. lors de la précédente mandature, est donc laissée pour compte, méprisée, éliminée au nom de quoi ? Je vous le demande ! Au nom du rééquilibrage, sans doute, de la majorité municipale !

Le poids de la Municipalité parisienne est déjà largement incarné par trois adjoints, comme c'était le cas auparavant. Faut-il en plus qu'un conseiller municipal délégué, certes originaire du groupe Communiste, déjà sous la responsabilité d'un des trois maires adjoints désignés, vienne renforcer sans aucune justification de fond la représentation de la Ville au S.T.I.F. ?

Non, en fait, la réalité, c'est que votre majorité est plus fragile qu'avant - c'est bien compris - et que vos alliés, Madame la Maire de Paris, sont plus gourmands, et votre position plus gênante et encombrante.

Le centre de gravité de votre majorité s'est déplacé sur la gauche : il faut le dire aux Parisiens.

Si vous pensez que nous allons nous laisser faire et vous laisser faire ces petits arrangements entre amis sans crier au scandale, sans réagir, sans en tirer toutes les conséquences, eh bien vous vous trompez gravement.

Décidément, les centristes vous gênent, que ce soit leur nom, que vous voulez usurper, ou leur place, que vous voulez occuper.

Si votre conception de la démocratie, du pluralisme, de la représentativité, c'est d'éliminer, de désigner au S.T.I.F., d'abord, un représentant du groupe des Verts au même niveau de représentation que le groupe UDI-MODEM ;

Un représentant du groupe Communiste qui compte 13 élus, certes, et c'est vrai qu'il n'y a qu'à la Ville de Paris que les communistes ont progressé aux dernières élections municipales : partout ailleurs en France, ils ont reculé et à Paris, ils ont progressé de 40 % ! Merci de faire payer la facture au groupe UDI-MODEM : on doit payer la facture de Bobigny ;

Et deux représentants de la majorité municipale !

Il est clair que c'est un petit rapt politique, au nom de la Ville de Paris, sur ce syndicat des transports, auquel vous vous livrez. Ce comportement de Rapetou, cette "razzia sur la schnouff" à la sauvette à laquelle vous êtes en train de vous livrer - j'en ai, de la tenue ! -, c'est sans doute très, très, très mal préjuger votre conception de la cogestion, d'un outil de gouvernance sur un des secteurs et un des domaines aussi stratégique qui est celui des transports à la veille de la mise en place de la métropole parisienne.

Ce faisant, je rajoute que c'est un très mauvais signal que vous envoyez au groupe UDI-MODEM et à l'ensemble de l'opposition. Finalement, que ce soit avant l'ouverture de ce premier Conseil de Paris ou bien depuis hier matin, vous avez eu de notre part, je crois, des signes sincères et objectifs d'une volonté ouverte, constructive de la part de notre groupe, pour ne pas se figer dans des postures politiciennes qui nous paraissent dépassées.

En retour, merci, vous nous renvoyez dans le champ des dosages des vieux clivages dans lesquels, finalement, vous vous complaisez totalement.

Quelle déception pour nous. Décidément, vous ne changerez jamais. Nous restons constructifs, mais nous ne serons en tout cas ni dociles ni immobiles, et encore moins soumis.

Cette élimination des centristes, c'est le fait du prince, mais c'est vous, ce matin encore, qui faisiez de la transparence et de la démocratie locale un discours. Eh bien là, je crois qu'il y a loin du discours aux actes.

J'ai écrit à Madame la Maire de Paris : j'attends ses explications.

Je vous demande de surseoir à voter avant qu'elle ne nous ait répondu, de différencier le vote du S.T.I.F. des autres votes.

Je demande d'abord une suspension de séance, d'ailleurs, afin de réfléchir à notre participation à un soutien, ou à un vote ou à un scrutin, qui ressemble plus à une exécution politique qu'à un débat démocratique.

Je vous remercie.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Chers collègues, je suis un peu surpris, à la fois par votre intervention, par son ton et par la portée que vous souhaitez lui donner.

À la fois par votre intervention, car la représentation de la Ville de Paris dans l'ensemble des organismes extérieurs, à propos duquel nous allons voter dans quelques minutes après la suspension de séance que vous avez demandée et qui est de droit, procède d'un équilibre global discuté avec l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition dans le Conseil de Paris.

Vous nous interrogez là sur un organisme unique de manière un peu surprenante, en fin de séance, et sans avoir de justification particulière : pourquoi cet organisme et pas un autre ? C'est en tout cas comme cela que je l'entends.

Deuxième élément, votre groupe UDI-MODEM est représenté largement dans l'ensemble des organismes - oui, je vous réponds plus généralement -, et fait partie des groupes qui voient leur représentation dans l'ensemble des organismes extérieurs progresser par rapport à la précédente mandature, ce qui est logique, pourriez-vous me dire, par rapport à votre représentation dans le Conseil, mais qui montre bien que nous en tenons compte.

On ne peut pas isoler un organisme par rapport aux autres. Il n'y a pas, dans l'ensemble de ces organismes, un équilibre qui puisse être trouvé dans chacun d'entre eux.

Vous considérez à l'époque qu'il l'était dans celui-là, mais c'est un équilibre, encore une fois je vous le dis, général sur l'ensemble des organismes, et il ne peut pas... si, laissez-moi répondre.

C'est un équilibre général dans l'ensemble des organismes, et qui est discuté entre nous. Vous isolez là un des organismes. Je ne suis pas d'accord sur ce point.

Troisième élément, je suis assez surpris par la portée et le ton que vous utilisez de ce point de vue, s'agissant d'un des organismes parmi les centaines qui sont concernés. Il y en a d'autres, des importants. C'est un des importants, et il y en a d'autres, dans lesquels vous êtes représentés aussi.

Par le ton solennel que vous donniez, comme si, d'un coup...

J'essaie de me situer dans le même ton, Monsieur LEGARET...

M. Éric AZIERE. - C'est une interprétation.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Monsieur AZIERE, je suis désolé, mais je sais que vous connaissez encore mieux que moi ce Conseil de Paris ; vous êtes intervenu ; j'interviens maintenant ; je ne vous ai pas interrompu et c'est normal : laissez-moi vous répondre.

C'est un équilibre global. Il n'y a pas de raison d'isoler un organisme particulier, et y compris sur l'importance... c'est vrai que des organismes sont plus importants que d'autres, mais y compris parmi ces organismes importants, il y a un équilibre global entre l'ensemble des groupes parce qu'autrement, nous ne pouvons pas assurer dans tous

ces organismes la même représentation proportionnelle parce qu'il n'y a tout simplement pas assez de sièges dans chacun de ces organismes pour assurer une représentation proportionnelle. C'est donc un équilibre global.

Vous demandez de disjoindre le vote. C'est bien ce que j'ai compris ? C'est de droit, il n'y a pas de problèmes : nous allons donc disjoindre le vote.

Vous demandez que nous retardions le vote sur le S.T.I.F. Je vais vous dire très clairement que ce n'est pas possible. Un conseil d'administration du Syndicat des transports d'Île-de-France va se réunir avant le prochain Conseil de Paris, c'est même dans les jours qui viennent. Il y a donc besoin que les représentants de la Ville de Paris y soient, comme dans l'ensemble de ces syndicats qui réunissent diverses collectivités locales.

Vraiment, je vous appelle à la sérénité sur cette question-là. Nous allons donner droit, à la fois à votre suspension pour que vous puissiez réfléchir à la portée de votre vote, à la fois droit au fait de disjoindre les deux votes, et notamment le vote sur le S.T.I.F. Mais il y a au S.T.I.F. une représentation de l'Exécutif en titre qui est normale, à la fois sur les transports, sur la métropole, sur les finances, etc., et il y a une représentation politique.

Dans l'ensemble des organismes, nous avons cet équilibre-là, qui vise à la fois une représentation fonctionnelle de l'Exécutif et une représentation politique. Cet équilibre est général. Je suis vraiment très surpris qu'à cette heure-ci, à la fin de ce Conseil, vous nous saisissiez sur un des organismes, quitte à déséquilibrer l'ensemble.

C'est pourquoi nous ne modifierons pas notre proposition, mais nous donnons parfaitement droit à vos demandes, qui sont de droit.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Mme KOSCIUSKO-MORIZET a demandé la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Avant la suspension de séance qui a été annoncée, je voudrais dire notre soutien à l'intervention et à la position exprimée par M. Éric AZIERE au nom du groupe UDI-MODEM.

Ce n'est pas seulement un problème arithmétique, et si on devait faire de l'arithmétique, on prend 5 postes, on fait cela à la proportionnelle... nous, nous sommes un peu plus de 50, nous pourrions en revendiquer 2 sur 5.

Simplement, nous ne sommes pas dans l'hégémonie, et nous souhaitons le pluralisme.

Le pluralisme, c'est avoir une juste proportion, une juste représentation de chacun et même, faire un peu plus de place aux sensibilités qui sont représentées en moins grand nombre pour qu'elles puissent s'exprimer.

Il est quand même paradoxal de se retrouver dans une situation dans laquelle, aujourd'hui, le groupe UDI-MODEM a vu le nombre de ses membres fortement augmenter et pourtant, il perd un poste au S.T.I.F., dont on sait bien l'importance. Ce n'est pas simplement une question d'équilibre global : il ne s'agit pas de n'importe quel organisme. Le S.T.I.F., c'est un conseil d'administration essentiel.

Ce que vous proposez, c'est que le groupe UDI-MODEM perde un siège au profit du groupe Communiste qui, pourtant, est moins nombreux !

Je ne sais pas au nom de quelle arithmétique ou au nom de quelle politique cela peut se justifier, sauf à penser que vous voulez faire taire les voix de l'opposition.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je réponds bien sûr positivement à la suspension de séance de trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures neuf minutes, est reprise à vingt heures douze minutes, sous la présidence de Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe).

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons passer à un vote séparé sur les différentes désignations.

Allez-y...

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Nous voudrions savoir, après nous être consultés avec Eric AZIÈRE, nos collègues des deux groupes, si, Monsieur PENINOU, vous maintenez votre position et vous refusez absolument de faire une meilleure proposition.

Si c'est le cas, nous demandons une vérification du quorum.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU, adjoint. - Alors, il y a eu des jours de discussion entre l'ensemble des groupes pour arriver à cet équilibre. Nous considérons que c'est un équilibre et nous le maintenons, donc je le maintiens. Simplement, vous me permettez d'ajouter que par rapport à l'intervention que vous avez faite tout à l'heure, Madame la Présidente, je vous suggère de prendre contact avec votre voisin immédiat, juste à votre gauche, pour connaître quelle était la représentation dans ce type d'instance, et notamment au S.T.I.F. avant 2001, et vous constaterez que l'opposition n'y siégeait absolument pas.

Je vous remercie.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Bien, je demande la vérification du quorum.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je propose une suspension de séance d'une minute.

Une demande de M. FÉRAUD...

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Nous demandons une suspension de séance puisque des élus attendent dans le couloir pour ne pas être dans l'hémicycle volontairement !

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe, présidente. - Je suspends la séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt heures quinze minutes, est reprise à vingt-une heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance par la vérification du quorum, qui a été demandée par le groupe UMP. Ensuite, je donnerai la parole à M. BONNET pour le groupe Communiste et éventuellement aux autres groupes qui le demanderont.

Je demande donc au Secrétariat général du Conseil de Paris de vérifier le quorum.

(Il est procédé au décompte des présents).

Le Secrétariat général du Conseil de Paris constate la présence de 88 conseillers de Paris en séance : le quorum est donc atteint.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, la parole est à M. Nicolas BONNET pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, nous sommes dans une Assemblée, je vous demande le respect et le calme.

La parole est à M. Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que ces travaux puissent continuer.

Permettez-moi de répondre à M. AZIÈRE par rapport aux attaques qu'il a eues contre le groupe Communiste - Front de Gauche et mon camarade Jacques BAUDRIER.

Monsieur AZIÈRE, vous avez attaqué mon collègue sur ses compétences sur un sujet qui revient au début de notre séance : le transport. Cela nous va droit au cœur.

On ne se connaît pas encore, mais sachez que vous avez en face de vous le petit-fils d'un cheminot résistant maquisard. Mon arrière-grand-père était aussi cheminot et vous êtes ici, dans l'hémicycle, où a siégé Pierre Sémard.

Pierre Sémard, ce résistant à qui vous devez certainement votre place dans cet hémicycle !

Je voudrais vous dire que, si les compétences de M. BAUDRIER sont remises en cause dans cet hémicycle de votre part, sachez compter sur les Communistes sur les questions de transport. J'ai quelques éléments, d'ailleurs, que mon collègue Didier LE RESTE a prononcés en début de séance sur les questions de transport.

Il est revenu notamment sur les investissements massifs qui seront nécessaires pour arriver à un modèle respectueux de la qualité de l'air. Il est revenu sur la qualité de notre réseau de transports francilien qui est aujourd'hui saturé, car il n'a eu ni les investissements à la mesure de son augmentation, ni de véritable politique prospective menée par tous les gouvernements de droite.

Vous savez, peut-être que vous méprisez une partie de la population. Eh bien, nous la représentons !

Et nous serons fiers d'avoir un élu communiste membre du S.T.I.F. pour défendre le service public, pour défendre les besoins des parisiennes et des Parisiens.

Enfin, dernier point, Monsieur AZIÈRE : peut-être que, à travers cela, c'est la question des jetons de présence que vous cherchez à toucher.

Je vais vous lire une charte d'engagement des élus communistes, une charte que tous les élus communistes ont signée dans ce groupe. Notre conception de l'élu est celui d'un élu militant bénévole, qui conçoit son action dans le seul intérêt de nos concitoyens. Nous sommes attachés à la conception républicaine du mandat électif comme fonction temporaire et non professionnelle.

Nous voulons, par ailleurs, permettre à des salariés d'être élus, d'où qu'ils viennent et de quelque profession qu'ils soient, et de créer les conditions de poursuivre leur activité professionnelle durant leur mandat. L'élu qui détient son mandat du suffrage universel et les organisations du P.C.F. auxquelles il appartient, échangent, coopèrent, ont le respect de leurs rôles respectifs afin d'enrichir la réflexion.

C'est pour cela que l'ensemble des élus communistes reversent l'ensemble de leurs indemnités et de leurs jetons de présence.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous battons ce soir pour le pluralisme et par solidarité avec nos collègues de l'UDI et du MODEM.

Je voudrais dire à cette Assemblée que l'on nous trouvera toujours présents sur ce front parce que c'est celui de la démocratie.

Le jour même - c'était ce matin - où vous nous proposez un projet de délibération sur la démocratie locale, la démocratie participative, le jour même où ce projet de délibération est voté - en tout cas, c'est un vœu -, vous abîmez, vous blessez le pluralisme au sein de cette Assemblée en privant nos collègues de l'UDI et du MODEM qui y siégeaient, qui y travaillaient, de leur normale et légitime représentation au sein d'un organisme extrêmement important pour nous et pour les Parisiens.

Nous sommes fiers de ce combat pour le pluralisme, et nous continuerons à le mener, quels que soient les artifices que les groupes majoritaires, ou le groupe majoritaire, utilisent pour le mettre à mal.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE, vous avez la parole pour le groupe UDI-MODEM.

Ensuite, M. BELLARD s'exprimera au nom des Ecologistes, et M. FÉRAUD, au nom des Socialistes.

M. Éric AZIÈRE. - Je suis content que nous ayons retrouvé le quorum : c'est la moindre des choses que nous devons aux Parisiens à une heure tardive, de travailler jusqu'au bout, jusqu'à l'achèvement de ce Conseil.

Je remarque que, par cette espèce de vaudeville que nous venons de vivre, vous nous avez donné raison sur le caractère fragile, la fragilité intrinsèque de votre Majorité. On voit bien qu'elle répond à des équilibres et à des réflexes d'équilibre que vous venez de démontrer.

Vous nous avez aussi donné, en ce qui concerne notre éradication du S.T.I.F., car il faut appeler les choses par leur nom, une leçon terrible d'ostracisme politique et de la représentation unique de l'Exécutif dans ces instances.

Je constate aussi qu'après nous avoir dit "on dissocie", on ne dissocie plus. En tout cas, j'attends une réponse claire de votre part sur le vote du S.T.I.F. Vous avez décidé qu'il n'y aurait plus de membres de notre groupe au conseil d'administration du S.T.I.F. Nous en tirerons évidemment toutes les conséquences sur l'aspect constructif de notre position dans ce Conseil.

J'ajoute à l'attention de M. BONNET que, encore une fois, ses interventions ont été intéressantes, originales - pour gagner du temps. La dernière a été maladroite et à côté de la plaque, et pour un fils et petit-fils d'officier que je suis, ces leçons de patriotisme, je les accueille avec joie, mais je ne les accueille pas comme un reproche et, en tout cas, pas comme une critique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BELLIARD, vous avez la parole, pour le groupe Écologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, eh bien, je suis... c'est mon premier Conseil de Paris, comme 13 nouveaux élus dans notre groupe, et je suis consterné, effaré par cette attitude et cette tactique qui n'a que pour objectif d'empêcher l'annulation des subventions et des projets de délibération importants que nous avons eus cet après-midi, notamment sur des associations qui sont essentielles et qui opèrent un travail essentiel pour les Parisiennes et les Parisiens.

En tout cas, je vois que la droite adopte une attitude ringarde. Et, à cette attitude ringarde, les écologistes, qui sont présents ce soir, qui sont tous présents ce soir, adoptent une attitude responsable. Et c'est cette attitude que nous aurons pendant toute la durée de la mandature, vous pouvez en prendre note.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur FÉRAUD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Ce soir, ce qui se passe est un peu consternant, et en même temps ce n'est pas grave, parce qu'il ne faut pas céder aux manœuvres d'obstruction. Et donc, cette soirée aura permis de prouver, s'il en était besoin, l'unité et la mobilisation de la majorité de gauche parisienne.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mobilisez-vous contre le pluralisme !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Puisqu'il s'agit de pluralisme, Mao PÉNINOU l'a rappelé tout à l'heure, la Ville de Paris est la seule collectivité à ne pas donner l'ensemble de ses sièges de représentation au S.T.I.F. à des élus de la majorité, et c'est une innovation de la gauche parisienne à partir de 2001.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est faux !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Vous verrez que c'est vrai.

A partir de ce moment-là, ce qu'il y a de très grave, c'est que l'UDI de Paris ne soit pas représentée au S.T.I.F., il suffisait que l'UMP lui laisse son siège. A ce point de la soirée, et alors que nous avons réussi à montrer que ce n'est ni le ridicule ni l'obstruction qui l'emporte, il n'y a aucune nécessité, aucune justification de disjoindre le projet de délibération qui se rapporte au S.T.I.F.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - La disjonction est de droit !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Il est en tout cas de droit de voter et de se prononcer sur cette question dès ce soir. Et c'est, je crois, ce vers quoi il faut que nous allions désormais.

Je tiens à rappeler quand même que la représentation dans l'ensemble des sociétés d'économie mixte et des organismes de la Ville de Paris, tels qu'ils ont été répartis entre les groupes, garantit justement un très grand pluralisme entre l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition au Conseil de Paris.

C'est cela qui est important et c'est cela que les Parisiens doivent savoir.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, je ne peux qu'abonder dans le sens des différents intervenants des groupes de la majorité, et notamment de l'intervention de Rémi FÉRAUD à l'instant.

Somme toute, il ne restera sans doute pas grand-chose de cet incident de séance. Vouloir fonctionner de manière procédurière, de vérification du quorum un peu après 20 heures, le mardi soir au Conseil de Paris, peut apparaître comme une manœuvre habile pour certains. C'est une manœuvre qui a rassemblé la majorité, qui l'a mobilisée et qui a donné effectivement le ton de ce que sera une mandature.

La pluralité de la représentation de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, dans les organismes extérieurs à la Ville, est garantie.

Bienvenue à Daniel VAILLANT.

La pluralité de la représentation de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris dans les diverses instances extérieures à la Ville est un fait et c'est un fait avec l'ensemble des nominations que nous allons adopter ce soir.

Par ailleurs, j'attire l'attention de l'opposition sur le fait qu'il est assez difficile à la fois de dire que nous n'avons aucune pluralité et que la majorité est trop plurielle. La majorité vit de ses différences, cela fait de longues années qu'elle le fait, cela fait de longues années depuis 2001 qu'elle a appris à le faire et, croyez-moi, elle va continuer à le faire, avec ses différences, avec sa capacité de rassemblement et avec sa capacité de synthèse.

Vous avez demandé une disjonction du vote sur le S.T.I.F., elle est de droit, elle est de droit en tant que disjonction de vote sur les différentes nominations. Ceci dit, nous n'accéderons pas à votre demande qui est de la reporter et nous allons passer au vote, en formation de Conseil général, maintenant, sur les nominations au Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

Monsieur AZIÈRE, je crois que tout a été dit très largement. Reprenez pour une explication de vote, nous ne sommes plus à cela près.

M. Eric AZIÈRE. - Les mêmes causes produisent les mêmes effets, je ne vois pas pourquoi je changerais d'avis. A partir du moment où l'UDI est éliminée de votre volonté unanime et générale, celle de la majorité de ce Conseil municipal, nous ne prendrons pas part au vote.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à vingt et une heures quarante cinq minutes, est reprise à vingt et une heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix les désignations des représentants dans l'ensemble des autres organismes que le S.T.I.F., tel qu'ils sont affichés derrière la tribune.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Une question : il n'y a pas eu de modification au cours de la soirée de ces listes ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Aucune !

Groupement d'intérêt public "Maximilien" :

Titulaire :

- M. Julien BARGETON.

Suppléant :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Commission d'attribution des places à la crèche de l'Hôtel de Ville :

Titulaires :

- M. Christophe GIRARD ;
- Mme Nawel OUMER ;
- Mme Catherine LECUYER.

Suppléants :

- M. Nicolas NORDMAN ;
- Mme Karen TAIEB ;
- Mme Gypsie BLOCH.

Société anonyme d'économie mixte ELOGIE :

Conseil d'administration :

- M. Eric LEJOINDRE ;
- Mme Alexandra CORDEBARD ;
- Mme Virginie DASPET ;
- Mme Colombe BROSSEL ;
- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Danièle PREMEL ;
- Mme Galla BRIDIER ;
- Mme Anne SOUYRIS ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;
- Mme Emmanuelle DAUVERGNE ;
- M. Yann WEHRLING.

Assemblées générales :

- Mme Virginie DASPET.

Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) :

Conseil d'administration :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- Mme Pauline VERON ;
- Mme Carine PETIT ;
- Mme Frédéric CALANDRA ;
- Mme Aurélie SOLANS ;

- M. Ian BROSSAT ;
- M. Jean-Pierre LECOQ ;
- M. Christian HONORE ;
- M. Eric AZIÈRE.

Assemblées générales :

- M. Pierre AIDENBAUM.

Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Paris (SIEMP) :

Conseil d'administration :

- M. Rémi FERAUD
- M. François VAUGLIN
- Mme Claudine BOUYGUES
- Mme Véronique LEVIEUX
- Mme Sandrine CHARNOZ ;
- Mme Aurélie SOLANS ;
- M. Didier LE RESTE ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Assemblées générales :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Société anonyme d'économie mixte "PariSeine" :

Conseil d'administration :

- M. Claude DARGENT ;
- Mme Karen TAIEB ;
- Mme Véronique LEVIEUX ;
- M. Pierre AIDENBAUM ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Etienne MERCIER ;
- M. Jacques BOUTAULT ;
- M. Jacques BAUDRIER ;
- M. Jean-Bernard BROS ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Catherine LECUYER ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

Assemblées générales :

- M. Claude DARGENT.

Société d'économie mixte d'aménagement de l'Est de Paris (SEMAEST) :

Conseil d'administration

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Afaf GABELOTAUD ;

- Mme Olivia POLSKI ;

- M. Pierre AIDENBAUM ;

- Mme Joëlle MOREL ;

- Mme Laurence GLODGRAB ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- M. Geoffroy BOULARD.

Assemblées générales :

- M. Philippe DUCLOUX.

Société publique locale d'aménagement de Paris (SEMAPA) :

Conseil d'administration :

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;

- M. Jérôme COUMET ;

- Mme Marie ATALLAH ;

- Mme Edith GALLOIS.

Assemblées générales :

- Mme Annick OLIVIER.

Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) :

Conseil d'administration :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- M. Nicolas NORMAN ;

- M. Eric LEJOINDRE ;

- M. François DAGNAUD ;

- M. Bernard JOMIER ;

- M. Jacques BAUDRIER ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;

- M. Jérôme DUBUS ;

- M. Yann WERHLING.

Assemblées générales :

- M. Nicolas NORDMAN.

Société anonyme d'économie mixte d'exploitation du stationnement (SAEMES) :

Conseil d'administration :

- Mme Virginie DASPET ;
- M .Philippe DUCLOUX ;
- M. Nicolas NORDMAN ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- Mme Julie BOILLOT.

Assemblées générales :

- Mme Virginie DASPET.

Société d'économie mixte "Energie Posit'IF" :

Conseil de surveillance :

- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Sandrine MEES.

Assemblées générales :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) :

Conseil d'administration :

- Mme Colombe BROSSEL ;
- Mme Carine PETIT ;
- M. Frédéric HOCQUARD ;
- Mme Marinette BACHE ;
- M. Pascal JULIEN ;
- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;
- Mme Nathalie FANFANT ;
- M. Christian HONORÉ ;
- M. Pierre GABORIAU ;
- M. Eric HÉLARD.

Assemblées générales :

- M. Frédéric HOCQUARD.

Comité parisien d'éthique funéraire :

- Mme Colombe BROSSEL.

Société parisienne de photographie :

Conseil d'administration :

- Mme Nathalie MAQUOI ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Jacques BOUTAULT ;
- M. Buon Huong TAN ;
- M. Grégoire CHERTOK.

Assemblées générales :

- Mme Nathalie MAQUOI.

Société d'exploitation de la Tour Eiffel (SETE) :

Conseil d'administration :

- M. Claude DARGENT
- M. Bernard GAUDILLERE
- M. Didier GUILLOT
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ
- M. Pascal JULIEN
- Mme Catherine DUMAS
- Mme Emmanuelle DAUVERGNE
- Mme Ann-Katrin JEGO
- M. Yves POZZO di BORGO.

Assemblées générales :

- M. Claude DARGENT.

Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy :

Conseil d'administration :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;
- Mme Pénélope KOMITES ;
- M. Sergio TINTI ;
- M. Christophe NAJDOVSKI ;
- Mme Valérie MONTANDON ;
- M. François HAAB.

Assemblées générales

- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;
- Mme Pénélope KOMITES.

Comité de programmation du Palais Omnisports de Paris-Bercy :

- Mme Pénélope KOMITES ;
- M. Jacques BOUTAULT ;
- M. Sergio TINTI ;
- M. François HAAB.

Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) :

Conseil d'administration :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;
- M. Rémi FERAUD ;
- Mme Raphaëlle PRIMET ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Assemblées générales :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de Rungis (SEMMARIS) :

Conseil d'administration :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Assemblées générales :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) :

Conseil d'administration :

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Assemblées générales

- Mme Afaf GABELOTAUD.

Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement" :

Conseil d'administration :

- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- Mme Annick LEPETIT ;
- M. Thomas LAURET ;
- M. Jacques BAUDRIER ;
- M. Jérôme DUBUS ;
- Mme Valérie NAHMIAS.

Assemblées générales :

- Mme Annick LEPETIT.

SPL Société de requalification des quartiers anciens SOREQA :

Conseil d'administration :

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- M. Ian BROSSAT.

Assemblées générales :

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Société publique locale du Carreau du Temple :

Conseil d'administration :

- M. Pierre AIDENBAUM ;

- Mme Karen TAIEB ;

- M. Jean-François MARTINS ;

- Mme Marie-Laure HAREL ;

- Mme Déborah PAWLIK.

Assemblées générales :

- M. Pierre AIDENBAUM.

Régie municipale "Eau de Paris" :

Conseil d'administration :

- Mme Karen TAIEB ;

- M. François VAUGLIN ;

- M. Thomas LAURET ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- Mme Colombe BROSSEL ;

- Mme Pénélope KOMITES ;

- Mme Célia BLAUDEL ;

- M. Jérôme GLEIZES ;

- M. Jean-Noël AQUA ;

- M. Jean-Didier BERTHAULT ;

- Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU ;

- Mme Catherine LECUYER ;

- M. Eric AZIÈRE.

Représentants du personnel :

- M. Damien BOISSINOT ;

- M. Alain PLATEAU.

Représentant de l'Observatoire de l'Eau :

- Mme Martine DEPUY.

Représentants d'associations :

- M. Henri COING, représentant UFC-Que Choisir ;
- M. Abelardo ZAMORANO, représentant France Nature Environnement.

Assemblées générales :

- Mme Karen TAIEB.

Atelier parisien d'urbanisme (APUR) :

Conseil d'administration :

- M. Patrick BLOCHE ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Claude DARGENT ;
- M. Jacques BAUDRIER ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- M. Jérôme DUBUS.

"Paris-Habitat" OPH :

Conseil d'administration :

- M. Pascal CHERKI ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- M. Roger MADEC ;
- Mme Galla BRIDIER ;
- M. Ian BROSSAT ;
- Mme Florence BERTHOUT.

Personnalités qualifiées :

- M. Dominique ADENOT - Maire de Champigny-sur-Marne
 - Mme Marie COLOU - Maire adjointe à l'urbanisme, l'aménagement et la politique de la ville à Bagnolet
 - M. Léon SEBBAG - Maire adjoint au logement à Boulogne-Billancourt
 - Mme Dominique ALBA - Directrice de l'APUR
 - Mme Gisèle STIEVENARD - ancienne adjointe au maire de Paris chargée de la politique de la ville et de l'engagement solidaire
 - M. Didier PATAULT - Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France
 - M. Alain GAONAC'H - ancien directeur général de SAGECO
 - M. Jean-Claude DRIANT - Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris
 - Mme Claire LEVY-VROELANT - Professeur de sociologie à l'Université Paris VIII.
- Représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées.*
- M. Patrick DOUTRELIGNE - Délégué général de la Fondation Abbé Pierre ;
 - M. Bruno Morel - Directeur général d'Emmaüs Solidarité.

Conseil de l'Immobilier de la Ville de Paris :

- M. Claude DARGENT ;
- Mme Karen TAIEB ;
- M. Patrick BLOCHE ;
- M. Rémi FERAUD ;
- M. Jérôme GLEIZES ;
- Mme Danièle PREMEL ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- M. Eric AZIÈRE.

Agence foncière et technique de la Région parisienne :

Conseil d'administration :

- M. Jacques BAUDRIER.

Commission locale du secteur sauvegardé du Marais :

Titulaires :

- M. Christophe GIRARD ;
- M. Bruno JULLIARD ;
- M. Jacques BOUTAULT ;
- Mme Marie-Laure HAREL.

Suppléants :

- Mme Karen TAEIB ;
- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Anne SOUYRIS ;
- M. Jean-François LEGARET.

Commission locale du secteur sauvegardé du 7^e arrondissement :

Titulaires :

- M. Bruno JULLIARD ;
- M. Jean-Louis MISSIKA ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Suppléants :

- M. Bernard GAUDILLERE ;
- M. Claude DARGENT ;
- Mme Sandrine MEES ;
- M. Thierry HODENT.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (deuxième collège) :

Titulaires :

- Mme Karen TAIEB ;
- M. Yves CONTASSOT
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Suppléants :

- M. Pénélope KOMITES ;
- M. Jean-Noël AQUA ;
- M. Valérie MONTANDON.

Commission de médiation relative au droit au logement opposable :

Titulaires :

- Mme Mercedes ZUNIGA ;
- M. Hervé BEGUE.

Suppléants :

- Mme Vanessa BENOIT, sous-directrice de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion ;
- Mme Marie-Paule BAILLOT, chef du bureau de l'urgence sociale et de l'insertion ;
- Mme Françoise FARFARA, conseillère technique ;
- Mme Emmanuelle GUYONVARCH, assistante sociale principale ;
- Mme Christine ANMUTH ;
- Mme Sophie GOLDENBERG ;
- Mme Marie-Pierre GALANO ;
- Mme Fabienne THIBAULT.

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris :

Formation plénière :

Titulaires :

- M. Mao PENINOU ;
- Mme Colombe BROSSEL ;
- M. Bernard JOMIER ;
- Mme Dominique STOPPA-LYONNET ;
- M. François HAAB.

Suppléants :

- M. François VAUGLIN ;
- Mme Carine PETIT ;
- Mme Sandrine MEES ;

- M. Frédéric PECHENARD ;

- M. Yann WEHLING.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité :

Titulaires :

- Mme Colombe BROSSEL ;

- M. Bernard JOMIER.

Suppléants :

- Mme Carine PETIT ;

- Mme Sandrine MEES.

SYCTOM Agence métropolitaine des déchets ménagers :

Comité administrant ledit syndicat :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;

- M. Mao PENINOU ;

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- M. Jérôme COUMET ;

- Mme Halima JEMNI ;

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- M. Daniel VAILLANT ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Hervé BEGUE ;

- Mme Hélène BIDARD ;

- Antoinette GUHL ;

- Mme Anne SOUYRIS ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- Mme Florence BERTHOUT ;

- Mme Julie BOILLOT ;

- M. Jean-Didier BERTHAULT ;

- M. Pierre AURIACOMBE ;

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- Mme Marie-Laure HAREL ;

- M. Patrick TREMEGE ;

- M. Eric HÉLARD.

Suppléants :

- M. Etienne MERCIER ;

- M. Thomas LAURET ;

- Mme Karen TAIEB ;

- Mme Mercedes ZUNIGA ;

- Mme Pénélope KOMITES ;

- Mme Annick OLIVIER ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Colombe BROSSEL ;

- Marinette BACHE ;

- M. Jacques BOUTAULT ;

- Mme Sandrine MEES ;

- M. Didier LE RESTE ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. Pierre GABORIAU ;

- Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU ;

- Mme Emmanuelle DAUVERGNE ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- Mme Gypsie BLOCH ;

- Mme Catherine LECUYER ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ;

- M. Alexandre VESPERINI ;

- M. Eric AZIERE.

Syndicat mixte ouvert "Autolib" :

Comité syndical :

- Mme Marie-Pierre de la GONTRIE ;

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Agence parisienne du climat (A.P.C.) :

Assemblées générales et conseil d'administration :

- M. François VAUGLIN ;

- M. Yves CONTASSOT ;
- M. Jean-Noël AQUA ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- M. Yann WEHLING.

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPEREC) :

Comité syndical :

Titulaire :

- Mme Carine PETIT.

Suppléant :

- M. François VAUGLIN.

Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre :

Comité syndical

- M. Jérôme COUMET ;
- Mme Colombe BROSSEL ;
- M. François-David CRAVENNE.

Commission locale de l'eau chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Bièvre :

- M. Jérôme COUMET.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq (SIAGRO) : *Comité syndical*

Collège élus :

Titulaires :

- Mme Colombe BROSSEL ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Halima JEMNI ;
- M. Nicolas NORDMAN ;
- Mme Célia BLAUJEL ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants :

- M. Mao PENINO ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- Mme Aurélie SOLANS ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- M. Atanase PERIFAN.

Collège fonctionnaires:

Titulaires :

- Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

- Chef du Service des Canaux ;

- Chef de la Circonscription de l'Ourcq Touristique ;

- Adjoint (e) au Chef de la Circonscription de l'Ourcq Touristique ;

- Technicien (ne) Supérieur (e) en Chef de la Circonscription de l'Ourcq Touristique ;

- Chef de la Subdivision Gestion du Domaine, Contentieux et Autorisations de Navigation.

Suppléants :

- Adjoint (e) au Chef du Service des Canaux ;

- Adjoint (e) au Chef de la Circonscription de l'Ourcq Touristique ;

- Ingénieur en Chef des Canaux ;

- Technicien (ne) de la Circonscription de l'Ourcq Touristique ;

- Secrétaire Administratif (ve) du Service des Canaux ;

- Secrétaire Administratif (ve) du Service des Canaux.

Crédit municipal de Paris :

Conseil d'orientation et de surveillance :

- M. Bernard GAUDILLERE ;

- Mme Virginie DASPET ;

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Mercedes ZUNIGA ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- M. Christian SAINT-ETIENNE.

Office de Tourisme et des Congrès de Paris :

Conseil d'administration :

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- M. David ASSOULINE ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- M. Bernard JOMIER ;

- M. Buon Huong TAN ;

- M. Pierre GABORIAU ;

- Mme Catherine DUMAS ;

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE ;

- Mme Ann-Katrin JEGO.

Commission professionnelle des kiosquiers :

Titulaires :

- Mme Olivia POLSKI ;

- M. Patrick BLOCHE ;

- M. David BELLIARD ;

- M. Jean-François LEGARET.

Suppléants :

- Mme Karen TAIEB ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- Mme Anne SOUYRIS

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.

Groupement d'intérêt public "Maison de l'Emploi de Paris" :

Titulaire :

- Mme Pauline VERON.

Suppléant :

- M. Nicolas NORDMAN.

Association "PLIE de Paris Nord Est" :

Assemblées générales et Conseil d'administration :

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Antoinette GUHL ;

- Mme Fanny GAILLANE.

Commission départementale de l'emploi et de l'insertion de Paris :

- Mme Pauline VERON ;

- Mme Agnès EVREN.

Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique :

- Mme Pauline VERON ;

- Mme Sandrine CHARNOZ.

Port autonome de Paris :

Conseil d'administration :

- M. Christophe NAJDOVSKI.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité :

- M. François VAUGLIN ;
- Mme Carine PETIT ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Mao PENINOU ;
- Mme Célia BLAUDEL ;
- M. Jérôme GLEIZES ;
- M. Didier LE RESTE ;
- Mme Anne-Constance ONGHENA ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU ;
- Mme Edith GALLOIS ;
- Mme Ann-Katrin JEGO.

Commission supérieure de contrôle du gaz :

- M. François VAUGLIN ;
- Mme Carine PETIT ;
- M. Thomas LAURET ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Mao PENINOU ;
- Mme Célia BLAUDEL ;
- M. Jérôme GLEIZES ;
- M. Didier LE RESTE ;
- M. Alexandre VESPERINI ;
- Mme Emmanuelle DAUVERGNE ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Edith GALLOIS ;
- M. François HAAB.

Comité de surveillance des pupilles de la Ville de Paris :

Titulaires :

- Mme Nawel OUMER ;
- Mme Léa FILOCHE.

Suppléants :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- Mme Alexandra CORDEBARD.

Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC) :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- Mme Marie ATALLAH ;
- Mme Fanny GAILLANNE ;
- Mme Gypsie BLOCH ;
- Mme Olga JOHNSON.

Conseil parisien de sécurité et de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. David ASSOULINE ;
- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Nawel OUMER ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- M. Pascal JULIEN ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;
- Mme Dominique VERSINI ;
- M. Philippe GOUJON ;
- M. Frédéric PECHENARD ;
- Mme Déborah PAWLIK ;
- Mme Delphine BURKLI ;
- Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE ;
- Mme Leïla DIRI.

Commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris :

- M. Mao PENINOU ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. Pascal JULIEN ;
- M. Philippe GOUJON ;
- Mme Anne TACHÈNE.

Commission locale d'action sociale de la Préfecture de police (CLAS 75) :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Fondation Louis Lépine :

Titulaires :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- Mme Afaf GABELOTAUD.

Suppléants :

- M. Jérôme GLEIZES ;
- M. Jean-Bernard BROS.

Commission départementale des systèmes de vidéo protection de Paris :

Titulaire :

- Mme Myriam EL KHOMRI.

Suppléant :

- Mme Nawel OUMER.

Commission du titre de séjour :

Titulaire :

- M. David ASSOULINE.

Suppléants :

- Mme Mercedes ZUNIGA ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Myriam EL KHOMRI.

Commission du titre de séjour de l'Est parisien (10e, 11e, 12e, 13e, 20e) :

Titulaire :

- M. David ASSOULINE.

Suppléants :

- Mme Mercedes ZUNIGA ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Myriam EL KHOMRI.

Commission départementale consultative des gens du voyage :

Titulaires :

- M. Thomas LAURET ;
- Mme Colombe BROSEL ;
- Mme Anne SOUYRIS ;
- Mme Julie BOILLOT ;
- Mme Valérie MONTANDON.

Suppléants :

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- Mme Fatoumata KONE ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- M. Atanase PERIFAN.

Commission consultative de sécurité et d'accessibilité de la Préfecture de police :

Titulaires :

- Mme Karen TAIEB ;
- M. Pascal JULIEN ;
- M. Philippe GOUJON.

Suppléants :

- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Fatoumata KONE ;
- M. Frédéric PECHENARD.

Commission des taxis et des voitures de petite remise de la zone parisienne :

Titulaires :

- M. Claude DARGENT ;
- M. Christophe NAJDOVSKI.

Suppléants :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. Didier LE RESTE.

Commission départementale de la sécurité routière de Paris :

- Mme Myriam EL KHOMRI ;
- M. Claude DARGENT ;
- M. Franck LEFEVRE.

Association de préfiguration "OpenENT" :

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléant :

- M. Jean-Noël AQUA.

Centre d'action sociale de la Ville de Paris :

Conseil d'administration :

- Mme Pénélope KOMITES ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Nawel OUMER ;
- Mme Karen TAIEB ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Rémi FERAUD ;
- Mme Marie ATALLAH ;
- Mme Danièle PREMEL ;
- Mme Dominique VERSINI ;
- Mme Sylvie CEYRAC ;
- M. Atanase PERIFAN ;
- Mme Alix BOUGERET ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER ;
- M. François HAAB.

Commission d'attribution de places en résidences du CASVP :

Titulaires :

- Mme Mercedes ZUNIGA ;
- Mme Pénélope KOMITES ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Fatoumata KONE ;
- M. Sergio TINTI ;
- Mme Sylvie CEYRAC
- Mme Valérie MONTANDON
- Mme Leila DIRI.

Suppléants :

- Mme Alexandra CORDEBARD ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Karen TAIEB ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- M. Emmanuel GREGOIRE ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Etienne MERCIER ;
- Mme Véronique LEVIEUX ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;

- Mme Fanny GAILLANNE ;
- M. Hervé BEGUE ;
- Mme Joëlle MOREL ;
- M. Jérôme GLEIZES ;
- Mme Aurélie SOULANS ;
- Mme Catherine SALVADOR ;
- M. Philippine HUBIN ;
- Mme Flora KALOUSTIAN ;
- M. Jacques LEGENDRE ;
- Mme Hélène JACQUEMONT ;
- Mme Marie-Laure DAUCHEZ ;
- Mme Marie-Caroline DOUCERE ;
- Mme Chantal MERCHADOU ;
- Mme Olga JOHNSON.

Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre :

Conseil d'administration :

- Mme Pénélope KOMITES, vice-présidente ;
- M. Philippe DUCLOUX ;
- Mme Léa FILOCHE ;
- Mme Danièle GIAZZI.

Conseil départemental de l'accès au droit de Paris :

- M. Emmanuel GREGOIRE.

Conseil des maisons de justice et du droit de Paris :

- Mme Léa FILOCHE.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris :

Conseil d'administration :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY ;
- M. François DAGNAUD ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Mao PENINOU ;
- M. Jérôme GLEIZES ;
- Mme Florence BERTHOUT ;
- M. Franck LEFEVRE ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Personnalités extérieures :

- le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- un représentant non fonctionnaire de l'association des anciens élèves de l'EIVP ;
- trois membres désignés par le Conseil de Paris sur proposition du Maire, parmi des responsables techniques de collectivités territoriales et d'entreprises intervenant dans le domaine du Génie Urbain :
- le Président du Conseil de perfectionnement de l'EIVP ;
- le Directeur de l'Ecole des Ponts Paris Tech ;
- le Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France collège étudiant :

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris :

Conseil d'administration :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Mme Sandrine CHARNOZ ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Alexandra CORDEBARD ;
- M. Jean-Louis MISSIKA ;
- M. Yves CONTASSOT ;
- Mme Florence BERTHOUT ;
- M. Franck LEFEVRE ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Huit personnalités extérieures :

- le Ministre en charge de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- le Ministre en charge de la Recherche ou son représentant ;
- le Président du Conseil Régional d'Ile de France ou son représentant ;
- le Président de l'Université PARIS 6 ou son représentant ;
- le Président de l'Association PARIS-TECH ou son représentant ;
- le représentant issu d'une entreprise confiant à l'ESPCI des travaux de recherche ;
- le Président de l'Association des Anciens Elèves ou son représentant ;
- le Président du Bureau des Elèves ou son représentant.

Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT.

Association "Cap Digital Paris Région" :

Conseil d'administration :

- Mme Véronique LEVIEUX.

Ecole d'horticulture et d'arboriculture du Breuil (Conseil de surveillance) :

- Mme Colombe BROSSEL
- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Aurélie SOLANS ;
- M. Jean-Noël AQUA ;
- Mme Valérie MONTANDON ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;
- M. François HAAB.

Jury du concours international de roses nouvelles de Bagatelle :

- Mme Colombe BROSSEL ;
- Mme Claudine BOUYGUES ;
- Mme Hélène BIDARD ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Etablissement public "Paris Musées" :

- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- M. Bernard GAUDILLERE ;
- M. Bruno JULLIARD ;
- M. Christophe GIRARD ;
- Mme Sandrine MEES ;
- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- M. François-David CRAVENNE ;
- Mme Fadila MÉHAL.

4 personnalités qualifiées :

- M. Martin BETHENOD ;
- M. Jean-François CHOUGNET ;
- Mme Gaïta LEBOISSETIER ;
- Mme Antoinette LE NORMAND-ROMAIN.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des métaux" :

Conseil d'administration :

- M. François VAUGLIN ;
- Mme Joëlle MOREL ;

- Mme Hélène BIDARD ;

- M. Thierry HODENT.

Etablissement public local "104 Cent Quatre" :

Conseil d'administration :

- M. François DAGNAUD ;

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Fanny GAILLANNE

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Thierry HODENT.

Etablissement public de la Maison des pratiques artistiques amateurs - Auditorium Saint-Germain :

Conseil d'administration :

- Mme Pauline VERON ;

- Mme Nathalie MAQUOI ;

- M. Etienne MERCIER ;

- M. Alexandre VESPERINI ;

- Mme Florence BERTHOUT.

- trois personnalités qualifiées :

- Mme Anne SAUVAGE ;

- Mme Tatiana BREIDY ;

- Dominique BOUTEL .

- Directeur de l'Etablissement :

- M. Guillaume DESCAMPS.

Association "Théâtre musical de Paris" :

Conseil d'administration :

- Mme Colombe BROSSEL ;

- M. Patrick BLOCHE ;

- M. Jean-François LEGARET.

Association "Théâtre de la Ville" :

Conseil d'administration :

- M. Julien BARGETON ;

- Mme Alexandra CORDEBARD ;

- M. Christophe GIRARD ;

- M. Patrick KLUGMAN ;

- M. Eric LEJOINDRE ;

- Mme Anne SOUYRIS ;
- Mme Emmanuelle BECKER ;
- Mme Danièle GIAZZI ;
- M. François-David CRAVENNE ;
- M. Jean-François LEGARET ;
- Mme Fadila MÉHAL.

Association du festival d'automne à Paris :

Conseil d'administration :

- M. Patrick KLUGMAN ;
- Mme Nathalie MAQUOI.

Association "Paris Quartier d'été" :

Conseil d'administration et Assemblées générales :

- Mme Nathalie MAQUOI ;
- M. David BELLIARD.

Fondation de la Cité internationale des Arts :

Conseil d'administration :

- M. Christophe GIRARD ;
- Mme Marie ATALLAH ;
- M. François-David CRAVENNE.

Association "Théâtre Sylvia Montfort" :

Conseil d'administration :

- M. Christophe GIRARD ;
- M. Claude DARGENT.

Association "Institut des cultures d'islam" :

Conseil d'administration :

- M. Pascal JULIEN ;
- M. Ian BROSSAT ;
- M. Pierre-Yves BOURNAZEL
- Mme Fadila MEHAL.

Association "Paris-Ateliers" :

Conseil d'administration :

- Mme Nathalie MAQUOI ;
- Mme Afaf GABELOTAUD ;
- Mme Olivia POLSKI ;

- M. Stéphane CAPLIEZ.

Association "Paris-Audiovisuel - Maison européenne de la photographie" :

Conseil d'administration :

- M. Christophe GIRARD ;

- M. Pierre AIDENBAUM ;

- M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Association "Maison de la poésie" :

Conseil d'administration :

- M. Pierre AIDENBAUM ;

- Mme Joëlle MOREL.

Association "Centre audiovisuel de Paris" (Forum des images) :

Conseil d'administration :

- Mme Nathalie MAQUOI ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- M. David BELLIARD ;

- M. Jean-François LEGARET

- M. Grégoire CHERTOK.

Commission du Vieux Paris :

- M. Bernard GAUDILLERE ;

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- Mme Sandrine CHARNOZ ;

- M. Roger MADEC ;

- Mme Karen TAIEB ;

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- Mme Catherine VIEU-CHARIER ;

- M. Jean-François LEGARET

- Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ;

- Mme Gypsie BLOCH ;

- M. Thierry HODENT ;

- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;

- Mme Valérie NAHMIAS.

Association "Institut d'études avancées de Paris" (IEA de Paris) :

Conseil d'administration :

- M. Patrick KLUGMAN.

Fondation de coopération scientifique "Paris Sciences et lettres - Quartier Latin" :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Etablissement public de coopération scientifique "Hautes Etudes - Sorbonne - Arts et Métiers" (HESAM) :

Conseil d'administration :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Etablissement public de coopération scientifique "Campus Condorcet" :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT.

Université Paris-I "Panthéon-Sorbonne" :

Conseil d'administration ;

- M. Buon Huong TAN.

Université Paris-II "Panthéon-Assas" :

Conseil d'administration :

- M. Claude DARGENT.

Université Paris-III "Sorbonne nouvelle" :

Conseil d'administration :

- Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

Université Paris-IV "Paris-Sorbonne" :

Conseil d'administration :

- M. Mao PENINOU.

Université Paris-V "René-Descartes" :

Conseil d'administration ;

- M. Jean-Noël AQUA.

Université Paris-VI "Pierre et Marie-Curie" :

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT.

Université Paris-VII "Denis-Diderot" :

Conseil d'administration :

- Mme Annick OLIVIER.

Université Paris IX "Paris Dauphine" :

Conseil d'administration :

- M. Thomas LAURET.

Assistance publique - Hôpitaux de Paris :

- M. Bernard JOMIER.

Communauté d'universités et établissements "Sorbonne Paris Cité" :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Communauté d'universités et établissements "Sorbonne Universités" :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mission de préfiguration "Métropole du Grand Paris" :

- M. Bruno JULLIARD ;

- M. Jean-Louis MISSIKA ;

- Mme Myriam EL KHOMRI ;

- M. Remi FERAUD ;

- Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ;

- M. Pascal CHERKI ;

- M. David ASSOULINE ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- Mme Galla BRIDIER ;

- M. Nicolas BONNET ;

- M. Jean-Bernard BROS ;

- Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET ;

- M. Claude GOASGUEN ;

- Mme Brigitte KUSTER ;

- M. Daniel-Georges COURTOIS ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL ;

- M. Jean-François LEGARET ;

- Mme Florence BERTHOUT ;

- Mme Marielle de SARNEZ ;

- M. Eric AZIERE.

Les candidatures proposées sont adoptées, à main levée.

Adoption, par un vote global d'approbation des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Je vous remercie.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La séance est donc achevée, je la lève.

Je voudrais particulièrement remercier l'ensemble des personnels du Secrétariat général du Conseil de Paris qui ont dû rester jusqu'à près de 22 heures ce soir.

Je voudrais dans la foulée remercier l'ensemble des collaborateurs des groupes politiques, y compris ceux de l'opposition, qui ont eux aussi dû rester jusqu'à 22 heures ce soir et, enfin, l'ensemble des conseillers de Paris qui ont montré par leur mobilisation et leur présence quelle mandature ils voulaient.

(La séance est levée le mardi 20 mai 2014 à vingt et une heures cinquante-cinq minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du Groupe Ecologiste de Paris.

QE 2014-7 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du G.E.P. à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'annulation de l'arrêté du 31 mai 2011 sur la consommation et la vente à emporter de boissons alcooliques dans le quartier de la Butte aux Cailles.

Libellé de la question :

"La Cour administrative d'appel a annulé l'arrêté du 31 mai 2011 visant à interdire la consommation de boissons alcooliques ainsi que la vente à emporter de certaines boissons alcooliques dans certaines rues du 13e arrondissement, notamment dans le quartier dit de la Butte aux Cailles.

Pour ce faire la Cour administrative d'appel s'appuie sur les responsabilités respectives de Mme la Maire de Paris et de M. le Préfet de police en matière de "bon ordre, de sécurité et de salubrité publique" ainsi que "la tranquillité publique, les bruits, les troubles de voisinage ainsi que les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants".

Elle considère dans ses attendus que la mesure n'aurait pas dû être de portée générale et que des fermetures administratives de certains établissements auraient pu être mises en œuvre.

De plus la Cour constate que le commissaire de police du 13e arrondissement n'a pas présenté de pièces justificatives de faits délictueux au cours de l'année précédant la publication de l'arrêté.

Pour autant la situation dans ce quartier continue de provoquer des conflits entre riverains et établissements.

La charte de bonne conduite envisagée par la mairie du 13e n'a produit aucun effet et, à ce jour, personne n'envisage que cela puisse constituer une solution de nature à apaiser le quartier.

A la lecture du jugement de la Cour administrative d'appel, il apparaît que seul un travail en commun entre la Mairie et la Préfecture de police permettrait d'améliorer la situation.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris et M. le Préfet de police sur les suites qu'ils entendent donner à ce jugement et plus précisément :

- M. le Préfet de police entend-il se pourvoir contre le jugement de la Cour administrative d'appel ?

- Mme la Maire de Paris envisage-t-elle de lier les autorisations de terrasse au strict respect de l'absence de nuisances sonores ?

- Un guide des bonnes pratiques, liant collectivement les établissements, peut-il être envisagé afin que ceux-ci organisent la régulation en leur sein ?

- Quels moyens de contrôle le Préfet de police envisage-t-il afin de faire respecter la réglementation en matière de trouble de voisinage et de nuisances sonores nocturnes ?"

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe U.M.P.

QE 2014-8 Question de M. François-David CRAVENNE et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au chantier de la Philharmonie.

Libellé de la question :

"M. François-David CRAVENNE demande à Mme la Maire de Paris de bien vouloir le renseigner sur l'état d'avancement du chantier de la Philharmonie et la date prévisionnelle d'ouverture au public, ainsi que le coût total de l'opération pour la Ville de Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2014-9 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à l'évolution de la dette de la Ville.

Libellé de la question :

"Compte tenu de la progression importante de l'endettement de la Ville de Paris, M. Jean-Baptiste de FROMENT et les élus du groupe U.M.P. interrogent Mme la Maire de Paris sur l'évolution de la dette de la Ville de Paris depuis 2001.

Ils souhaitent en particulier connaître :

- le niveau d'endettement de la collectivité parisienne au 1er mai 2014 ;
- l'évolution des frais financiers de la dette depuis 2001 ;
- l'évolution du rapport dette/épargne brute depuis 2001 et les projections d'évolution de ce rapport sur les prochaines années."

Réponse non parvenue.

QE 2014-10 Question de M. Frédéric PECHENARD et des membres du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative à la mission de surveillance de l'Hôtel de Ville.

Libellé de la question :

"M. Frédéric PECHENARD interroge Mme la Maire de Paris sur l'organisation du dispositif de surveillance de l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel de Ville."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2014 DPP 1003 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre de la lutte contre la récidive.

Vote spécifié.

M. Yves POZZO di BORGIO vote pour le projet de délibération suivant :

2014 DAJ 1002 - Attribution d'un bureau et d'un secrétariat aux anciens maires de Paris.

Mme Danielle SIMONNET vote pour le vœu n° 1 et pour les projets de délibération suivants :

2014 DLH 1022 - Avenant n° 3 à la convention de délégation de gestion des aides municipales à l'habitat privé entre la Ville de Paris et l'Anah.

2014 DLH 1030 - Signature de la convention avec l'Anah et l'État de l'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 19e, modification des règlements d'attribution des aides municipales.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2014 DF 1007 DSP du Père Lachaise (20e) - Prêt relais garanti par la Ville (1.175.000 euros) demandé par la SAEMPF.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2014 DUCT 1003 Délégation aux conseils d'arrondissement pour passer les marchés selon la procédure adaptée.

M. Julien BARGETON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 SG 1009 Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2014 du Festival de l'Oh !.

Mme Célia BLAUDEL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2014 DLH 1008 Location par bail emphytéotique, au profit de la Société Elogie, de l'immeuble communal 7, rue Jarry (10e).

2014 DLH 1009 Autorisation à Mme la Maire de Paris de signer le protocole transactionnel d'indemnisation des désordres constatés au 16 rue Saint-Sauveur (2e).

2014 DLH 1012 Autorisation à Mme la Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant le poste de transformation ERDF et les logements de fonction associés, 117 rue Ardouin à Saint-Ouen (93).

2014 DLH 1016 Autorisation à Mme la Maire de Paris de déposer la demande de permis de démolir visant un local fossoyeur à Pantin et des garages à Bobigny au cimetière de Pantin (93).

2014 DLH 1015 Autorisation à Mme la Maire de Paris de consentir au dépôt, par EDF, de toute demande d'urbanisme nécessaire aux travaux de ravalement de la façade du 70, boulevard Barbès (18e).

2014 DLH 1041 Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Paris.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2014 DEVE 1001 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2014 DASCO 1003 Subvention (9.715 euros) au Lycée municipal Truffaut (3e).

2014 DPA 1001 Groupe scolaire Olivier de Serres (15e) - Avenant n° 2 au marché de travaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2014 DPP 1002 Subvention (20.000 euros) et convention triennale avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) au titre de la lutte contre la récidive.

2014 DPP 1003 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre de la lutte contre la récidive.

2014 DPP 1014 Subvention (15.000 euros) et convention triennale avec l'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) au titre de la lutte contre la récidive.

2014 DPP 1005 Subvention (11.500 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes AJ dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement.

2014 DPP 1006 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association dite Les petits débrouillards Ile de France dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances parisien.

2014 DPP 1007 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Les enfants de la Goutte d'or dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (18e).

2014 DPP 1008 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association Espoir 18 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (18e).

2014 DPP 1009 Subvention (7.600 euros) et convention avec l'association Paris est mouv' dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (11e).

2014 DPP 1010 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Plus loin dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1025 Subvention (500 euros) et convention avec l'association Débrouille Compagnie dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (11e).

2014 DPP 1032 Subvention (5.600 euros) et convention avec l'association Espace 19 dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

2014 DPP 1033 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association CAJ Promosport dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2014 DPP 1038 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association dite Le Danube Palace dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 19e arrondissement.

2014 DPP 1039 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association l'Aquilone dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 13e arrondissement.

2014 DPP 1004 Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2014 DPP 1019 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association sportive et artistique des sapeurs-pompiers de Paris (ASASPP) dans le cadre de la prévention de la délinquance.

2014 PP 1001 BSPP - Fourniture de pièces détachées, accessoires et prestations de maintenance pour matériels de marque HONEYWELL, DRAGER et MATISEC.

2014 PP 1002 BSPP - Fourniture de batteries pour différents types de véhicules.

2014 PP 1003 Entretien et maintenance de la tour aéroréfrigérante, des installations de production et de distribution d'air climatisé du site Cité (4e).

2014 PP 1004 Délégation de pouvoir accordée au Préfet de police par le Conseil de Paris dans certaines matières énumérées par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

2014 PP 1005 Fourniture de formulaires à fabrication spécifique.

2014 PP 1006 Acquisition et aménagement de caissons maritimes en structures modulaires de mesures et investigations feu pour le Laboratoire central de la Préfecture de police.

2014 PP 1007 Groupement de commandes et convention pour le traitement biologique des équipements sanitaires gérés par la PP.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2014 DPVI 1019 Subventions (39.000 euros) à 3 régies de quartier pour leurs actions de lien social (10e, 11e et 19e) - Convention avec la régie de quartier 19e Nord.

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Antoinette GUHL, rapporteures.

2014 DPVI 1020 - DJS Subvention (45.000 euros) et avenant avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) sur le quartier de la Goutte d'Or (18e).

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pauline VERON, rapporteures.

2014 DILT 1001 Occupation précaire des locaux 55, rue des Francs Bourgeois (4e) avec le Crédit Municipal de Paris - Convention - Autorisation - Signature.

2014 DRH 1002 Modification des délibérations fixant les conditions d'emploi des collaborateurs de Cabinet et des collaborateurs des maires d'arrondissement.

2014 DSTI 1001 Maintenance du logiciel iMuse dans le cadre des prestations associées au projet ARPEGE - Marché de service - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2014 DSTI 1002 Fourniture de matériel et de prestations d'installation et de maintenance de systèmes radioélectriques - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

2014 DUCT 1005 Désignation des membres associatifs de la commission consultative des services publics locaux.

M. Emmanuel GREGOIRE, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DPA 1003 Mairie du 20e - Marché de travaux - Indemnisation du groupement de maîtrise d'oeuvre.

2014 DAC 1009 Convention avec la Fondation Notre Dame pour le financement de la restauration du tableau de Claude-Guy Hallé et de son cadre à l'église Saint Augustin (8e).

2014 DAC 1013 Subventions (32.000 euros) à 5 associations au titre de l'aide à la diffusion du spectacle vivant à Paris.

2014 DAC 1014 Subventions (41.500 euros) à 7 associations au titre de l'aide à la diffusion pour les arts du cirque, de la rue, la marionnette et le pluridisciplinaire.

2014 DAC 1022 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14e).

2014 DAC 1030 Subvention (20.000 euros) à l'Association pour le développement, la promotion et le rayonnement du graphisme (17e).

2014 DAC 1041 Subventions (78.000 euros) et conventions avec les associations Jeunes Talents Cirque Europe (19e) et L'Atelier du Plateau/Théâtre écarlate (19e).

2014 DAC 1042 Subvention (3.000 euros) à l'Association Rencontre pour la Pédagogie et l'Enseignement du Jazz (ARPEJ) (10e).

2014 DAC 1044 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

2014 DAC 1045 Subvention (8.000 euros) à l'association Choeur d'Oratorio de Paris (6e).

2014 DAC 1046 Subvention (7.000 euros) à l'association Hippocampe Association pour la recherche en mime corporel (11e)

2014 DAC 1054 Subvention (400.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association l'Eté Parisien (10e).

2014 DAC 1070 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre du Théâtre de l'Opprimé - Augusto Boal (12e).

2014 DAC 1071 Subvention (20.000 euros) à la SARL Les Filles sur le Pont (11e).

2014 DAC 1093 Subvention (5.000 euros) à l'association Quai Jazz (11e).

2014 DAC 1096 Subvention (7.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).

2014 DAC 1098 Subventions (250.000 euros) et avenant et convention avec l'association Paris bibliothèques (3e).

2014 DAC 1099 Subvention (15.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques, (5e).

2014 DAC 1100 Subvention (15.000 euros) à l'Association de Bibliothécaire de France A.B.F. (10e).

2014 DAC 1102 Subvention (19.000 euros) et convention avec l'association Lecture Jeunesse (10e).

2014 DAC 1107 Subvention (3.000 euros) à l'association Pianestival (2e).

2014 DAC 1108 Subvention (2.070.000 euros) et avenant à convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

2014 DAC 1109 Subvention (405.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison du Geste et de l'Image MGI (1er).

2014 DAC 1125 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association A Suivre (10e).

2014 DAC 1129 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).

2014 DAC 1141 Subvention (6.000 euros) à l'association Le Bar Floréal (20e).

2014 DAC 1143 Subvention (6.000 euros) à l'association Le M.U.R. XIII (13e).

2014 DAC 1144 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).

2014 DAC 1145 Subvention (12.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée El Alamein (13e)

2014 DAC 1146 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e)

2014 DAC 1153 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

2014 DAC 1156 Subventions (45.000 euros) et avenants à convention avec les associations Décor Sonore, Ktha Compagnie et Même Ici.

2014 DAC 1168 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Glassbox (11e).

2014 DAC 1169 Subvention (2.000 euros) à l'association Brigade des Images (13e).

2014 DAC 1206 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les équipements et les collections des nouvelles bibliothèques.

2014 DAC 1223 Signature d'un protocole transactionnel en vue d'indemnisation amiable d'un tiers.

2014 DAC 1224 Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles.

2014 DPA 1004 Théâtre de la Gaîté Lyrique (3e) - Marché de travaux - Indemnisation d'un particulier.

2014 DPA 1014 Permis de construire - Réfection de la toiture du Musée Carnavalet, 23 rue de Sévigné (3e).

2014 DPA 1017 Centre d'Art Vivant le 104 (19e) - Installations de lignes de vie - Permis et autorisation d'urbanisme.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2014 DAC 1068 Subvention (23.000 euros) et avenant avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DAC 1097 Subvention (20.000 euros) à l'association Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie (5e).

2014 DAC 1122 Subvention (15.000 euros) à l'Association Compagnie Les Toupies (12e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2014 DPA 1013 Demande de permis de construire - restauration et remplacement des menuiseries - 2, passage des Petits Pères (2e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Nawel OUMER, rapporteurs.

2014 DAC 1063 - DJS Subvention (80.000 euros) et avenant avec l'association Confluences (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2014 DAC 1033 - DJS - DPVI Subvention (47.000 euros) et avenant à convention avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VERON, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DPA 1005 Carré Historique Saint Lazare (10e) - Indemnisation par la SEMAVIP de la société EIFFAGE.

M. Bruno JULLIARD, Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2014 DGRI 1003 Subvention (2.000 euros) à l'association Cà e là-Festival Parfums de Lisbonne.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2014 DDEEES 1015 Association Nationale de la Recherche et de la Technologie - Convention industrielle de formation par la recherche et contrat de collaboration avec un laboratoire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2014 DJS 7 Subventions (5.100 euros) à des associations locales (7e).

2014 DJS 8 Subventions (5.700 euros) à 4 associations sportives (8e).

2014 DJS 42 Subvention (43.300 euros) et convention avec le Club des Nageurs de Paris (12e).

2014 DJS 47 Subventions (98.000 euros) et conventions à 5 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2014 DJS 48 Subvention (12.000 euros) et convention avec Association Paris 13 des Sports sur Roulettes (13e).

2014 DJS 50 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Courir pour le plaisir (12e).

2014 DJS 52 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club Nord Parisien (19e).

2014 DJS 53 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Paris Amicale Camou (7e).

2014 DJS 54 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Paris Cycliste Olympique (12e).

2014 DJS 55 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides (7e).

2014 DJS 57 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association En Avant de Paris (14e).

2014 DJS 58 Subvention (73.000 euros) et convention avec l'association Sporting Club Universitaire de France (17e).

2014 DJS 60 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association CAP SAAA (15e).

2014 DJS 61 Subvention (12.200 euros) et convention avec l'association Roller Squad Institut (13e).

2014 DJS 64 Subvention (9.500 euros) et convention avec l'association Rollers et Coquillages (1er).

2014 DJS 65 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association Paris Charenton XII (12e).

2014 DJS 66 Subvention (37.000 euros) et convention avec l'association Paris Handball Club (15e).

2014 DJS 69 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association GRS Paris Centre (1er).

2014 DJS 72 Subvention (17.000 euros) et convention avec l'Association Sportive du Bon Conseil (7e).

2014 DJS 76 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Club Populaire Sportif du 10e (10e).

2014 DJS 77 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul (10e).

2014 DJS 78 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2014 DJS 79 Subvention (41.000 euros) et convention avec l'association Reuilly Nation Sports (12e).

- 2014 DJS 81 Subvention (64.500 euros) et convention avec T.C. XII Bercy (12e).
- 2014 DJS 82 Subvention (33.000 euros) et convention avec l'Union Sportive Olympiades Massif Central (13e).
- 2014 DJS 83 Subvention (46.800 euros) et convention avec l'association T.C. XIII (13e).
- 2014 DJS 84 Subvention (92.500 euros) et convention avec l'association Football Club des Gobelins (13e).
- 2014 DJS 87 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association La Domrémy Basket 13 (13e).
- 2014 DJS 88 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association le Cercle des Escrimeurs Parisiens (13e).
- 2014 DJS 93 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Rugby Club Paris 15 (15e).
- 2014 DJS 94 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'association Olympique Paris XV (15e).
- 2014 DJS 95 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Evolution Sportive et Culturelle du XVe (15e).
- 2014 DJS 99 Subvention (18.500 euros) et convention avec l'association Cercle Féminin de Paris (16e).
- 2014 DJS 102 Subvention (110.000 euros) et convention avec l'association Championnet Sports (18e).
- 2014 DJS 104 Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Espérance Sportive Parisienne (18e).
- 2014 DJS 109 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Amicale Manin Sport Paris-Est (19e).
- 2014 DJS 113 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association Sportive Belleville (19e).
- 2014 DJS 118 Subvention (8.800 euros) et convention avec l'association Paris Unlimited Speed (20e).
- 2014 DJS 142 Subventions (76.200 euros) à 6 associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.
- 2014 DJS 144 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e).
- 2014 DJS 147 Subvention (25.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Paris (USEP Paris).
- 2014 DJS 148 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) (12e).
- 2014 DJS 181 Subvention (30.000 euros) et convention avec la fédération française de handball.
- 2014 DJS 182 Subvention (50.000 euros) et convention avec la fédération française de judo.
- 2014 DJS 183 Subvention (10.000 euros) à la fédération française de karaté.
- 2014 DJS 184 Subvention (15.000 euros) à la fédération française d'escrime.
- 2014 DJS 207 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris-Colmar à la marche.
- 2014 DJS 216 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Athlétic Club Paris 15 (7e).
- 2014 DJS 226 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Racing Muli Athlon.
- 2014 DJS 239 Subvention (20.000 euros) et convention avec la Fédération Française de handball pour l'organisation des finales de la Coupe de France.
- 2014 DJS 240 Subvention (20.000 euros) et convention avec la fédération française de sport adapté.
- M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.
- 2014 DDEEES 1003 Cotisation annuelle (4.000 euros) à la FING.

2014 DU 1002 Cession d'un immeuble à Provins (77).

2014 DU 1014 Clôture de la ZAC des Amandiers (20e) - Acquisition des biens auprès de la SEMPARISEINE.

2014 DU 1019 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Autorisation d'urbanisme à la SEMAPA, reconversion d'un pavillon quai Panhard et Levassor en Maison d'information et de concertation.

2014 DPA 1018 Avenant n° 3 au marché de gros œuvre-charpente-étanchéité - Halle Pajol (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2014 DU 1003 Echange foncier avec l'AP-HP de 2 parcelles 50-52 rue de Clisson et 59 rue Jeanne d'Arc (13e).

2014 DU 1015 8 rue des Plâtrières (20e) - Convention de servitudes de prospect et de vue avec Paris Habitat-OPH.

2014 DU 1020 Ensemble immobilier 10 rue de Paradis (10e) - Vente à SAS Paradis des lots commerciaux.

2014 DU 1021 Aménagement du secteur Paul Meurice (20e) - Autorisation de dépôt de toutes demandes administratives et d'urbanisme du programme.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, rapporteurs.

2014 DU 1013 GPRU Porte de Vanves (14e) - Déclassement en volume du domaine public routier rue Julia Bartet.

M. Jean-Louis MISSIKA et M. Ian BROSSAT, Mme Dominique VERSINI, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2014 DFPE 1001 Subvention (53.920 euros) et avenant n° 1 à l'association Balustrade pour la crèche parentale (11e).

2014 DFPE 1002 Subvention (73.515 euros) et avenant n° 1 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1003 Subvention (43.273 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1004 Subvention (47.620 euros) et avenant n° 1 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1006 Subvention (138.256 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Crocos (12e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1008 Subvention (71.024 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2014 DFPE 1009 Subvention (40.097 euros) et avenant n° 1 à l'association L'Ile aux trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2014 DFPE 1016 Subvention (87.799 euros) et avenant avec l'association Pirouett' (13e) pour la crèche parentale Pirouett (13e).

2014 DFPE 1017 Subvention (75.630 euros) et avenant n° 1 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1018 Subvention (94.170 euros) et avenant n° 1 à l'association Petit Concept (11e) pour la crèche collective.

2014 DFPE 1019 Subvention (173.495 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Fraises des Bois (11e) pour la structure multi-accueil.

2014 DFPE 1020 Subvention (25.851 euros) et avenant n° 1 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1021 Subvention (168.011 euros) et avenant n° 1 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20e) pour la halte garderie (20e).

2014 DFPE 1022 Subvention (149.546 euros) et avenant n° 1 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11e) pour la structure multi-accueil.

2014 DFPE 1025 Subvention (22.498 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1032 Subvention (80.298 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1034 Subvention (124.895 euros) et avenant n° 1 à l'Association Interculturelle de Recherche d'Action Parents Enfants (13e) pour la halte garderie L'Envolée (13e).

2014 DFPE 1035 Subvention (77.035 euros) et avenant n° 1 à l'association La chouine (18e) pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1037 Subvention (163.650 euros) et avenant n° 1 à l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2014 DFPE 1038 Subvention (124.918 euros) et avenant n° 1 à l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale.

2014 DFPE 1039 Subvention (61.333 euros) et avenant n° 1 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour la halte-garderie.

2014 DFPE 1041 Subvention (190.733 euros) et avenant n° 1 à l'association Le Figuier (4e) pour la crèche collective.

2014 DFPE 1043 Subvention (120.491 euros) et avenant n° 1 à l'association La Cour des Noues (11e) pour la halte-garderie.

2014 DFPE 1044 Subvention (66.445 euros) et avenant n° 1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour la halte-garderie.

2014 DFPE 1047 Subvention (84.661 euros) et avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour la halte-garderie Les Pitchouns.

2014 DFPE 1048 Subvention (73.744 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2014 DFPE 1049 Subvention (242.952 euros) et avenant n° 1 à l'association GIMC-APETREIMC (94160 Saint Mandé) pour la halte-garderie Le Chalet (10e).

2014 DFPE 1051 Subvention (106 378 euros) et avenant n° 1 à l' Association Générale des Familles de Paris 12 pour la halte-garderie (12e).

2014 DFPE 1052 Subvention (85.070 euros) et avenant n° 1 à l'association Mini Coccinelles (11e) pour la halte-garderie.

2014 DFPE 1053 Subvention (148.149 euros) et avenant n° 1 à l'association GIMC-APETREIMC (Saint-Mandé-94) pour la halte-garderie Trotte Lapins (15e).

2014 DFPE 1055 Subvention (145.388 euros) et avenant n° 1 à l'association La Clairière pour la structure multi-accueil (2e).

2014 DFPE 1056 Subvention (100.123 euros) et avenant n° 1 à l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e).

2014 DFPE 1057 Subvention (182.441 euros) et avenant n° 1 à l'association GIMC-APETREIMC (Saint Mandé 94) pour la halte-garderie Ram Dam (18e).

2014 DFPE 1064 Subvention (117.992 euros) et avenant n° 1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

2014 DFPE 1067 Subvention (54.892 euros) et avenant n° 1 à l'association Quel Univers Inventer (19e) pour la crèche parentale (19e).

2014 DFPE 1070 Subvention (47.961 euros) et avenant n° 1 à l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2014 DFPE 1072 Subvention (65.451 euros) et avenant n° 1 à l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14e).

2014 DFPE 1075 Subvention (46.885 euros) et avenant n° 1 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2014 DFPE 1080 Subvention (43.522 euros) et avenant n° 1 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale (19e).

2014 DFPE 1089 Subvention (44.033 euros) et avenant n° 1 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2014 DFPE 1117 Subvention (86.882 euros) et avenant n° 1 à l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Nieuport (13e).

2014 DFPE 1118 Subvention (96.926 euros) et avenant n° 1 à l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Christiani (18e).

2014 DFPE 1119 Subvention (409.291 euros) et avenant n° 1 à l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour la crèche collective multi-accueil St Fargeau (20e).

2014 DFPE 1121 Subvention (70.914 euros) et avenant n° 1 à l'association Galipette (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1124 Subvention (35.856 euros) et avenant n° 1 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie.

2014 DFPE 1125 Subvention (80.806 euros) et avenant n° 1 à l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1126 Subvention (68.433 euros) et avenant n° 1 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale (20e).

2014 DFPE 1137 Réalisation de la crèche collective 46/48, rue Piat (20e). Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville / Paris Habitat OPH.

2014 DFPE 1179 Subvention (122.412 euros) et avenant n° 1 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'chou (15e) pour la halte-garderie.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2014 SGCP 1002 Modification de la délégation accordée à la Maire de Paris en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.

2014 DPE 1001 Installation, supervision et maintenance d'une solution informatique embarquée pour les véhicules de collecte de la régie de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DPE 1002 Fourniture de pièces détachées et exécution de travaux de maintenance pour les véhicules de marque Renault Trucks de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2014 DPE 1004 Formation au Certificat d'Aptitude à Travailler en Espaces Confinés, pour les personnels travaillant dans le réseau d'assainissement parisien - Marché de services - Modalités de passation.

2014 DPE 1007 Convention de cofinancement avec le S.I.A.A.P. pour les travaux de remplacement de deux trappes d'accès à des ouvrages d'assainissement parisiens.

2014 DPE 1011 Réhabilitation du collecteur de Clichy - Résiliation de deux marchés.

2014 DAJ 1001 Don manuel des cadeaux reçus par le Maire de Paris entre 2001 et 2014.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2014 DICOM 1001 Conventions de partenariat pour l'opération "Heures heureuses" 2014.

2014 DICOM 1002 Tarifs des produits commercialisés dans les Boutiques de la Ville et modification des conditions générales de vente.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2014 DAC 1090 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

2014 DAC 1091 Subvention (32.775 euros) et avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e).

2014 DAC 1094 Subvention (15.000 euros) à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe (5e).

2014 DAC 1095 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

2014 DAC 1106 Subvention (27.000 euros) et convention avec la Fondation de la Résistance (7e).

2014 DAC 1112 Subvention (21.000 euros) à l'Union nationale des combattants du Département de Paris (1er).

2014 DAC 1154 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne (94).

2014 DAC 1175 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Rose Valland 4, rue de Navarre (5e).

2014 DAC 1177 Subventions (15.500 euros) à 6 associations entretenant la Mémoire des victimes de la Shoah et des Déportés en raison de leur origine.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2014 DEVE 1006 Dénomination "Saint-John Perse" de l'allée ouest du jardin Nelson Mandela, rue Berger (1er).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Colombe BROSEL, rapporteures.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Mmes Antoinette GUHL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO et Christian SAINT-ETIENNE.

2e Commission

Mme Florence BERHTOUT, M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, Afaf GABELOTAUD, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mmes Antoinette GUHL, Ann-Katrin JÉGO, Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-François MARTINS, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Sandrine MÉES, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL, Anne TACHENE, MM. Buon TAN, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Mme Pauline VÉRON et M. Jean-Noël AQUA.

Excusé : M. Jean-Jacques BOUTAULT.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Julie BOILLOT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Célia BLAUDEL, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Didier GUILLOT, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Dominique TIBERI et Patrick TRÉMÈGE.

4e Commission

Mmes Marinette BACHE, Marie-Laure HAREL, Joëlle MOREL, Célia BLAUDEL, Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU et Yann WEHLING.

Excusée : Mme Anne-Constance ONGHENA.

5e Commission

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fanny GAILLANNE, M. Philippe GOUJON, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, MM. Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX, Déborah PAWLIK, M. Frédéric PECHENARD, Mmes Carine PETIT, Pauline VÉRON, Danièle PREMEL et Fadila MEHAL.

Excusés : M. Pierre CHARON et Mme Virginie DASPET.

6e Commission

Mme Marie ATALLAH, M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, MM. François HAAB, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Atanase PERIFAN, Mme Karen TAÏEB-ATTIAS, Dominique VERSINI, Mercédès ZUNIGA, MM. Sergio TINTI et Ian BORSSAT.

Excusée : Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine LECUYER, MM. Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Nicolas NORDMANN, Mme Aurélie SOLANS, M. Sergio TINTI, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. François HAAB et Mme Béatrice LECOUTURIER.

Excusés : M. Claude GOASGUEN, Mmes Nathalie MAQUOI et Annick OLIVIER.

8e Commission

Mmes Galla BRIDIER, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie NAHMIAS, MM. David ASSOULINE, Eric AZIERE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC et Jean-Louis MISSIKA.

9e Commission

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bernard JOMIER, Jérôme GLEIZES, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Fadila MEHAL, Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Anne SOUYRIS et Catherine

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Noël AQUA, David ASSOULINE, Mmes Michèle ASSOULINE, Marie ATALLAH, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, MM. Hervé BÉGUÉ, David BELLARD, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Célia BLAUDEL, Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Delphine BURKLI, Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Pierre CHARON, Pascal CHERKI, Grégoire CHERTOK, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, MM. Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Mmes Virginie DASPET, Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Mmes Catherine DUMAS, Myriam EL KHOMRI, Agnès EVREN, Nathalie FANFANT, M. Rémi FERAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mmes Fanny GAILLANNE, Edith GALLOIS, Maud GATEL, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES,

Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Mme Antoinette GUHL, MM. Didier GUILLOT, François HAAB, Mmes Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, MM. Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Ann-Katrin JÉGO, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, MM. Bernard JOMIER, Pascal JULIEN, Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Pénélope KOMITÉS, Fatoumata KONÉ, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, MM. Thomas LAURET, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, MM. Franck LEFEVRE, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Pierre LELLOUCHE, Mmes Marie-Christine LEMARDELEY, Annick LEPETIT, M. Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mmes Caroline MECARY, Fadila MÉHAL, MM. Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Valérie NAHMIAS, MM. Christophe NAJDOVSKI, Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, Nawel OUMER, Déborah PAWLIK, MM. Frédéric PECHENARD, Mao PENINO, Atanase PERIFAN, Mmes Carine PETIT, Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Mmes Marielle de SARNEZ, Danielle SIMONNET, Aurélie SOLANS, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHÈNE, Karen TAIEB, MM. Buon Huong TAN, Dominique TIBERI, Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Sandrine MÉES.

Absente :

Mme Yamina BENGUIGUI.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
8	8	1	6	Exécutif		VNR		relatif à la priorité accordée au logement.	BROSSAT	Adopté	19-mai-14
8	8	2	7		DAGNAUD, MADEC, JOMIER, TINTI	V	2014 DLH 1030	relatif à l'opération d'amélioration thermique des bâtiments (19e).	BROSSAT	Adopté	19-mai-14
8	8	3			SIMONNET	VNR		relatif à l'immeuble communal situé 7 rue Jary (10e).	BROSSAT	Retiré	19-mai-14
1	2	4		UDI-MODEM, UMP	SAINT-ETIENNE, AZIERE, POZZO DI BORGIO, KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET, GABORIAU	V	2014 SG 1059	relatif à la procédure budgétaire.	GREGOIRE	Rejeté	19-mai-14
2	2	5			SIMONNET	V	2014 SG 1059	relatif à la réforme de l'administration parisienne.	GREGOIRE	Rejeté	19-mai-14
		5 bis	8	Exécutif		V		relatif à la réforme de l'administration parisienne.	GREGOIRE	Adopté	19-mai-14
3	3	6	9	Exécutif		VNR		relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air.	NAIDOVSKI	Adopté	19-mai-14
3	3	7		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1028	relatif à la mise en place d'une prime à la casse.	NAIDOVSKI	Retiré	19-mai-14
3	3	8	10	UMP	MONTANDON	V	2014 DVD 1028	relatif à la sécurité des voyageurs.	NAIDOVSKI	Adopté	19-mai-14
3	3	9	11	UMP	KUSTER	V	2014 DVD 1028	relatif à l'information du projet d'extension du tramway.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	19-mai-14
3	3	10		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à la concertation et la consultation des habitants du 16e.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	11	12	UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à une procédure d'indemnisation des commerçants.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé oralement)	19-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	12	UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à la création d'une ligne de navettes électriques.	NAJDOVSKI	Retiré	19-mai-14
		12bis	Exécutif		V				Adopté	19-mai-14
3	3	13	UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'aménagement de parkings résidentiels.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	14	UMP	GOASGUEN, GIANNESINI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'abattage des arbres d'alignement.	NAJDOVSKI	Retiré	19-mai-14
		14bis	Exécutif		V				Adopté	19-mai-14
3	3	15	UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'utilisation d'une technologie sans caténaire.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
1	3	16	UMP	HAREL	V	2014 DVD 1028	relatif à l'optimisation des couloirs de bus.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
1	3	17	UMP	LAMOUR	V	2014 DVD 1028	relatif au coût des projets et leur financement.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
1	3	18	UMP, UDI - MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, WEHRUNG	V	2014 DVD 1028	relatif à la mise en place d'une zone d'actions prioritaires pour l'air.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
1	3	19	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif au parc automobile de la Ville de Paris.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
6	6	20	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à la mise en oeuvre d'un "Plan particules fines" en lien avec la médecine scolaire.	JOWIER	Rejeté	19-mai-14
5	5	21	Exécutif		VNR		relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.	VERON	Retiré (non présenté)	19-mai-14

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	21 bis	15	Exécutif		V				Adopté	19-mai-14
		22		GEP	CONTASSOT, BOUTAULT	VNR		relatif au financement d'appels à projet.	VERON	Retiré	19-mai-14
2	2	23		GEP	BELLIARD, SOUYRIS	VNR		relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement.	JULLIARD	Rejeté	19-mai-14
2	2	24		UDI- MODEM	JEGO	VNR		relatif à l'organisation d'une exposition universelle en 2025.	MARTINS	Rejeté	19-mai-14
		24bis	16	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14
2	2	25	17	RG-CI	BROS	V	2014 DDEES 1006	relatif au périmètre d'action de Vital'quartier.	POLSKI	Adopté	19-mai-14
2	2	26		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux zones touristiques.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
1	2	27		UDI- MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'évolution des zones touristiques.	POLSKI	Rejeté	19-mai-14
2	2	28		GEP	BOUTAULT, GLEIZES, MEEES, SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à l'ouverture des magasins le dimanche.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
2	2	29			SIMONNET	VNR		relatif aux respects des horaires d'ouverture des magasins.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
1	2	30		UDI- MODEM	HÉLARD, TACHÈNE	VNR		relatif aux kiosquiers.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
2	2	31			SIMONNET	VNR		relatif aux kiosquiers.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
		31 bis	18	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	2	32	UDI-MODEM	SAINT-ETIENNE	VNR		relatif au bilan de l'action de la SEMAEST dans le 11e.	POLSKI	Retiré	19-mai-14
3	3	33	UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la circulation et au stationnement au sein et aux abords du bois de Vincennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	34	UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'extension du parc de stationnement des Terres.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	35	UMP	KUSTER	VNR		relatif à un plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
		35bis	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14
3	3	36	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la requalification du secteur Maillot-Grande Armée.	NAJDOVSKI	Adopté	19-mai-14
3	3	37	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la réalisation de parcs de stationnement souterrains dans le secteur Pouchet.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	38	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la couverture du périphérique entre les portes des Terres de Villiers et de Charperret.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
3	3	39	UMP	KUSTER	VNR		relatif à une rampe d'accès au périphérique extérieur Porte de Clichy.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-mai-14
		39a			A	DAU 2			Adopté	19-mai-14
4	4	40	GEF	CONTASSOT	A	2014 S6CP 1004	relatif à la formation des élus.	PENINOU	Retiré	20-mai-14
	4	40a	Exécutif		A	2015 S6CP 1004			Adopté	20-mai-14
4	4	41	GEF	CONTASSOT	A	2014 S6CP 1004	relatif à un abonnement de téléphonie mobile pour les élus.	PENINOU	Rejeté	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	42			SIMONNET	A	2014 SGCP 1005	relatif à plusieurs alinéas du Code.	PENINOU	Rejeté	20-mai-14
	4	42a				A		Remplacé par AMZd		Retiré	20-mai-14
	4	42b				A				Retiré	20-mai-14
	4	42c		UMP		A				Retiré	20-mai-14
	4	42d		UMP		A				Adopté	20-mai-14
1	4	43		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la présidence de la Commission d'Appels d'Offres.	PENINOU	Rejeté	20-mai-14
4	4	44		Exécutif		A	2014 DPE 1003	Amendement technique.	PENINOU	Adopté	20-mai-14
4	4	45	21	UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, MEHAL, HONORE	VNR		relatif à l'information des locataires en matière d'installation de téléphonie mobile.	PENINOU	Adopté	20-mai-14
1	4	46		UMP	HAREL	VNR		relatif au développement des panneaux solaires parisiens.	BLAUUEL	Rejeté	20-mai-14
	4	46bis	22	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
1	4	47		UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING	VNR		relatif à un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.	BLAUUEL	Rejeté	20-mai-14
5	5	48	23	SOCA	LEVIEUX	VNR		relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	EL KHOMRI	Adopté	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	5	49		UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14
	5	50		UMP	PECHENARD, GOUJON, CHARON, GIANNESINI, d'HAUTESERRE, PAWLIK	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14
5	5	51		UDI-MODEM	HÉLARD, AZIERE, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à un débat sur la sécurité publique.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14
5	5	52		Pcf-FG	BONNET-QUALDI, GAILLANNE, BECKER	VNR		relatif au collectif "génération identitaire".	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14
	5	52bis	24	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
5	5	53		UMP	KUSTER, PECHENARD	VNR		relatif à la vidéo-protection dans le 17e.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14
5	5	54		UDI-MODEM	HÉLARD, AZIERE	VNR		relatif à la vidéo-protection.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14
1	5	55	25	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif aux taxis clandestins Porte de la Chapelle.	EL KHOMRI	Adopté	20-mai-14
3	5	56		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux taxis sauvages Porte de la Chapelle.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14
5	5	57		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif politique de la ville.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14
5	5	58		SOCA	PETIT	VNR		relatif au maintien du quartier Porte de Vanves dans le dispositif politique de la ville.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14
		58bis	26	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion d'ordre ODJ	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	6	59		SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Retiré	20-mai-14
	6	59bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
1	7	60	RG-CI	BROS	VNR		relatif à la situation au lycée Gerson.	CORDEBARD	Adopté	20-mai-14
7	7	61	GEP	SOLANS, SOUYRIS, GUEZES, NAJDOVSKI, BOUTAULT, CONFASSOT	VNR		relatif à l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.	CORDEBARD	Adopté	20-mai-14
1	7	62	UMP	KOSCIUSKO-PRIZET, LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GOASGLIEN-KUSTER.	VNR		relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	63	UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif aux activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	64	UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif à l'évaluation de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	65	UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif à un bilan des activités proposées.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	66	UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif au financement de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	67	UDI - MODEM	LECOUTURIER, TACHÈNE, HÉLARD	VNR		relatif aux enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	68	UDI - MODEM	LECOUTURIER, TACHÈNE, HÉLARD	VNR		relatif aux activités périscolaires des enfants scolarisés en maternelle.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14
7	7	69		SIMONNET	VNR		relatif à l'application de la réforme des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	70	GEP	MOREL, BELLARD, CONTASSOT, GLEIZES	VNR		relatif aux subventions au sport professionnel.	MARTINS	Retiré	20-mai-14
	7	70bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
7	7	71	GEP	CONTASSOT, NAJDOVSKI, GLEIZES	VNR		relatif à la métropolisation et au partage des grands équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	20-mai-14
7	7	72	GEP	NAJDOVSKI, SOLANS, BOUTAULT, MOREL	VNR		relatif à l'écologisation des piscines.	MARTINS	Adopté	20-mai-14
7	7	73	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR		relatif aux équipements sportifs de la Ville.	MARTINS	Rejeté	20-mai-14
7	7	74	UMP	KUSTIER	VNR		relatif à la création de crèches dans le 17e.	OUIVER	Rejeté	20-mai-14
1	8	75	UMP	GODON, DE CLERMONT-TONNERRE, BLADIER-CHASSAIGNE, LAMOUR, CHARON, COLLETIS, JULIEFFEAU, FEBRAC	V	2014 DLH 1038	relatif à l'occupation du local du rez-de-chaussée.	BROSSAT	Rejeté	20-mai-14
1	8	76	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'immeuble du 23 boulevard du Temple.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14
8	8	77	SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14
8	8	78	GEP	BRIDIER, ATALLAH, BELLARD, SOLANS, SOUYRIS	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14
1	8	79	PCF-FG		VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14
	8	79bis			VNR				Retiré (non présenté)	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
	8	79ter			VNR				Adopté	20-mai-14
1	8	80	PCF-FG		VNR		relatif au gel de l'APL	BROSSAT	Adopté	20-mai-14
8	8	81	UMP	KUSTER, DUBUS	VNR		relatif à la cession des droits à construire sur les ZAC Cardinet/Chalabre et Clichy/Batignolles.	MISSIKA	Rejeté	20-mai-14
1	8,7	82	UMP	MONTANDON	V	2014 DU 1005	relatif à la proportion de logement/bureau dans le quartier de Bercy.	MISSIKA, MARTINS	Rejeté	20-mai-14
5	9	83	RC-CI	BROS	VNR		relatif aux arrêtés anti-alcool.	HOCQUARD	Retiré	20-mai-14
9	9	84	UDI-MODEM	SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à la création d'une commission "Nuits parisiennes".	HOCQUARD	Rejeté	20-mai-14
	9	84bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
9	9	85	GEP	SOUYRIS, MAIDOVSKI, ATALLAH, BOUTAULT, JULIEN	VNR		relatif à l'attribution d'un local municipal à la Coordination des intermittents et précaires.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14
9	9	86		SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution d'un lieu au collectif d'intermittents, précaires, étudiants et chômeurs.	JULLIARD	Rejeté	20-mai-14
9	9	87		SIMONNET	VNR		relatif à la convention d'assurance chômage.	JULLIARD	Rejeté	20-mai-14
	9	87bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
9	9	88	GEP	MEEË, BOUTAULT, SOUYRIS	VNR		relatif aux baches publicitaires sur les bâtiments en travaux.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	9	89		SIMONNET	VNR		relatif aux affichages publicitaires sur les baches des bâtiments en travaux.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14
	9	89bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
9	9	90	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la Cinémathèque Robert-Lyden (17e).	JULLIARD	Adopté	20-mai-14
		90bis	Exécutif		VNR		relatif à la Cinémathèque Robert-Lyden (17e).		Adopté	20-mai-14
1	9	91	UDI-MODEM	GALLOIS	VNR		relatif au patrimoine religieux.	JULLIARD	Adopté	20-mai-14
	9	92a			A	DGRI 1002	Amendement technique.		Adopté	20-mai-14
9	9	92	SOCA	GIRARD	VNR		relatif aux enlèvements au Nigéria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14
1	9	93	PCF-FG		VNR		relatif aux enlèvements au Nigéria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14
9	9	94	UDI-MODEM	MEHAL	VNR		relatif aux enlèvements au Nigéria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14
	9	94bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
2	9	95	GEP	BOUTAULT, GLEIZES, CONTASSOT, SOURIS	VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14
1	9	96	PCF-FG		VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14

N° Commission de dépôt	N° Commission d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
9	9	97		SIMONNET	VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Rejeté	20-mai-14
	9	97bis	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14
9	9	98	GEP	ATALLAH, BELLARD, BRIDIER, GLEIZES, SOUYRIS	VNR		relatif aux réfugiés syriens.	KLUGMAN	Adopté	20-mai-14
9	9	99	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	VNR		relatif à la dénomination d'une rue ou d'un équipement culturel à Gabriel Garcia Marquez.	VIEU-CHARIER	Adopté	20-mai-14
9	9	100	UMP	DUBUS	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à Gabriel Garcia Marquez.	VIEU-CHARIER	Retiré (non présenté)	20-mai-14

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion (OJ)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° d'élég	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCE-PS		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Écologiste GEP		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI-MODEM		UMP		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE
8	1	6	Exécutif		VNR	2014 DLH 1022	relatif à la priorité accordée au	BROSSAT	Adopté	19-mai-14					X						X		
						2014 DLH 1030			Adopté	19-mai-14												X	
8	2	7		DIAGNAUD, MAREC, JOMIER, TINTI	V	2014 DLH 1030	relatif à l'opération "Chantiers de Rénovation des Bâtiments (194)	BROSSAT	Adopté	19-mai-14					X						X		
8	3			SIMONNET	VNR		relatif à l'immeuble communal situé 7 rue Jary (104)	BROSSAT	Retiré	19-mai-14													
2	4		UDI - MODEM, UMP	SAINT-ETIENNE, AZERÉ, POZZO DI BORGIO, KOSCIUSKO-MONNET, LEGNET, GRIGNONAU	V	2014 SG 1059	relatif à la procédure budgétaire.	GREGOIRE	Rejeté	19-mai-14	X	X	X										
2	5			SIMONNET	V	2014 SG 1059	relatif à la réforme de l'administration parisiennne.	GREGOIRE	Rejeté	19-mai-14	X	X	X									X	
	5 bis	8	Exécutif		V		relatif à la réforme de l'administration parisienne.	GREGOIRE	Adopté	19-mai-14											X		
						2014 SG 1059			Adopté	19-mai-14													
3	6	9	Exécutif		VNR		relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier et pour l'amélioration de la qualité de l'air.	NAIDOVSKI	Adopté	19-mai-14												X	
3	7		RG-CI	BROS	V	2014 DVD 1038	relatif à la mise en place d'une prime à la casse.	NAIDOVSKI	Retiré	19-mai-14													
3	8	10	UMP	MONTANDON	V	2014 DVD 1038	relatif à la sécurité des voyageurs.	NAIDOVSKI	Adopté	19-mai-14													X
3	9	11	UMP	KUSTER	V	2014 DVD 1038	relatif à l'infériorité du projet d'extension du Tramway.	NAIDOVSKI	(amendé oral)	19-mai-14													X

COMMUNICATION PAS DE VOTE

N° Commis- sion CDD	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécitif	Elius	A, V, Vni, LR	N° débât	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste		Radical de Gauche		Ecoliste		Socialiste et Appartentés		UDI-MODEM		UMP		U N A N N I M E		
											Front de Gauche PCF-PG	Centre et Indépendants	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE		ABST	CONTRE
3	10		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à la concertation et la consultation des habitants du 16e.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X			X										
3	11	12	UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à une procédure d'indemnisation des commerçants.	NAIDOVSKI	Rejeté oral	19-mai-14														X	
3	12		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à la création d'une ligne de navettes électriques.	NAIDOVSKI	Retiré	19-mai-14															
	12bis	13	Exécitif		V				Adopté	19-mai-14														X	
3	13		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'aménagement de parkings résidentiels.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X													
3	14		UMP	GOASGUEN, GIANNESINI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'habillage des arbres d'allègement.	NAIDOVSKI	Retiré	19-mai-14															
	14bis	14	Exécitif		V				Adopté	19-mai-14														X	
3	15		UMP	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, ASSOULINE, AURIACOMBE, CHERTOK, BOILLLOT, CARPIEZ	V	2014 DVD 1028	relatif à l'utilisation d'une technologie sans câbles.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X													
3	16		UMP	HAREL	V	2014 DVD 1028	relatif à l'optimisation des contours de bus.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X													
3	17		UMP	LAMOUR	V	2014 DVD 1028	relatif au coût des projets et leur financement.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X													

N° Commis- sion ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Ecologiste		Sociétés et Apparentés		UDI-MODEM		UMP		
											KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE
3	18		UMP, UDI, MODEM	KOSCIUSKO-MORIZET, WEIRLING	V	2014 DVD 1028	relative à la mise en place d'une zone d'actions touristiques dans le quartier de la gare d'Orléans	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X	X										
3	19		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	VNR	2014 DVD 1028	relatif au parc automobile de la Ville de Paris	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X	X							X			
6	20		UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à la mise en oeuvre d'un "Plan particulier fines" en lien avec la médecine scolaire	JOMIER	Rejeté	19-mai-14	X	X	X										
5	21		Exécutif		VNR		relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne	VERON	Retiré (non présentée)	19-mai-14													
5	22	15	Exécutif		V		relatif au financement d'appuis à projet	VERON	Retiré	19-mai-14										X			X
				CONTASSOT, BOUTAULT	VNR	2014 DPP 1011			Adopté	19-mai-14													X
						2014 DPP 1015			Adopté	19-mai-14													X
2	23		GEP	BELLIARD, SOUVRIS	VNR		relatif aux voitures de fonction des maires d'arrondissement	JULLIARD	Rejeté	19-mai-14							X	X					X
2	24		UDI - MODEM	JEGO	VNR		relatif à l'organisation d'une exposition universelle en 2025	MARTINS	Rejeté	19-mai-14	X	X	X										
2	25	16	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14							X	X					
2	25	17	RG-CI	BROS	V	2014 DDEES 1006	relatif au périmètre d'action de l'Unité Quartier	POLSKI	Adopté	19-mai-14													X
						2014 DDEES 1006			Adopté	19-mai-14													X
2	26		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux zones touristiques	POLSKI	Retiré	19-mai-14													
2	27		UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'évolution des zones touristiques	POLSKI	Rejeté	19-mai-14	X	X	X										
2	28		GEP	BOUTAULT, GUEZES, MEES, SOUVRIS, BELLIARD	VNR		relatif à l'ouverture des magasins le dimanche	POLSKI	Retiré	19-mai-14													

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° débats	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCF-PG		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Écologiste GEP		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI-MODEM		UMP		
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE
2	29			SIMONNET	VNR		relatif aux respects des horaires d'ouverture des magasins.	POLSKI	Retiré	19-mai-14													
2	30		UDI-MODEM	HÉLARD, TACHÈNE	VNR		relatif aux hippodromes.	POLSKI	Retiré	19-mai-14													
2	31			SIMONNET	VNR		relatif aux kiosquiers.	POLSKI	Retiré	19-mai-14													
	31 bis	18	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14													X
2	32		UDI-MODEM	SAINTE-ETIENNE	VNR		relatif au bilan de la saison de chasse à Saint-Etienne dans le 11 ^e .	POLSKI	Retiré	19-mai-14													
3	33		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la circulation et au stationnement au sein et aux abords du bois de Vincennes.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
3	34		UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'entretien du parc de stationnement des Ternes.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
3	35		UMP	KUSTER	VNR		relatif à un plan de circulation avenues de Cléty et de Saint-Denis.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
	35bis	19	Exécutif		VNR				Adopté	19-mai-14											X	NPPV	
3	36	20	UMP	KUSTER	VNR		relatif à la requalification du secteur Maillot-Grandes Arènes.	MAIDOVSKI	Adopté	19-mai-14													X
3	37		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la réhabilitation de parcs de stationnement frontaliers dans le secteur Pouchet.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
3	38		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la couverture du périmètre entre les parcs des Ternes, de Villiers et de Champerret.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
3	39		UMP	KUSTER	VNR		relatif à une rampe d'accès au périmètre extérieur Porte de Cléty.	MAIDOVSKI	Rejeté	19-mai-14		X		X									
	39a				A	2014 DAI 1002			Adopté	19-mai-14											X	X	

N° Commissi on ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr. LR	N° d'élis	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCFP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Ecoliste GEP		Socialiste et Appareils SOCA		UDI-MODEM		UMP			
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
						2014 DAJ 1002			Adopté	19-mai-14														
4	40		GEP	CONTASSOT	A	2014 SSCP 1004	relatif à la formation des élus.	PERINOU	Retiré	20-mai-14										X			X	
4	40b		Exécutif		A	2015 SSCP 1004			Adopté	20-mai-14													X	
4	41		GEP	CONTASSOT	A	2014 SSCP 1004	relatif à un ajournement de l'adoption probable pour les élus.	PERINOU	Rejeté	20-mai-14		X									X			
						2014 SSCP 1004			Adopté	20-mai-14													X	
4	42			SIMONNET	A	2014 SSCP 1005	relatif à plusieurs alinéas du Code.	PERINOU	Rejeté	20-mai-14	X										X			X
4	42a				A		Remplacé par A42d		Retiré	20-mai-14														
4	42b				A				Retiré	20-mai-14														
4	42c		UMP		A				Retiré	20-mai-14														
4	42d		UMP		A				Adopté	20-mai-14														X
						2014 SSCP 1005			Adopté	20-mai-14														X
4	43		UMP	KOSCUSKO-MORIZET	VNR		relatif à la présidence de la Commission d'Appels d'Offres.	PERINOU	Rejeté	20-mai-14	X													
4	44		Exécutif		A	2014 DPE 1003	Amendement technique.	PERINOU	Adopté	20-mai-14											X			X
						2014 DPE 1003			Adopté	20-mai-14												X		
4	45	21	UMP, UDI- MODEM	BOURAZEL, MEHAL, HOCHE	VNR		relatif à l'information des locataires en matière de d'installation de téléphone mobile.	PERINOU	Adopté	20-mai-14														X
4	46		UMP	HAREL	VNR		relatif au développement des panneaux solaires partisans.	BLAUEL	Rejeté	20-mai-14	X											X		
4	46bis	22	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14														X

N° Commissi on ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. VnL LR	N° déb	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCF-FG		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Ecologiste GEP		Socialiste et Appariés SOCA		UDI-MODEM		UMP			
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
4	47		UDI- MODEM	GALLOS, WEHRLING	VNR		relatif à un plan pour l'amélioration de la qualité de l'air dans le métro.	BLAUER	Rejeté	20-mai-14														
5	48	23	SOCA	LEVIEUX	VNR		relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	EL KHOMRI	Adopté	20-mai-14														
5	49		UMP	d'HAUTESERRE, LECLYER	VNR		relatif à la mise en place d'un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans le 8e.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14														
5	50		UMP	PECHERARD, GOUDON, CHARON, GIANNINI, d'HAUTESERRE, PAVLIK	VNR		relatif aux chiffres de la délinquance.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14														
5	51		UDI- MODEM	HÉLARD, AZIBRE, POZZO DI BORGIO	VNR		relatif à un débat sur la sécurité publique.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14														
5	52		PCF-FG	BONNET-DOUADI, GAILLANNE, BECKER	VNR		relatif au collectif "Génération identitaire".	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14														
5	52bis	24	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14														X
5	53		UMP	KUSTER, PECHERARD	VNR		relatif à la vidéo-protection dans le 7e.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14														
5	54		UDI- MODEM	HÉLARD, AZIBRE	VNR		relatif à la vidéo-protection.	EL KHOMRI	Rejeté	20-mai-14														
5	55	25	SOCA	LEOIRDRE	VNR		relatif aux taxis clandestins Porte de la Chapelle.	EL KHOMRI	Adopté	20-mai-14														X
5	56		UMP	BOURMAZEL, HONORE	VNR		relatif aux taxis sauvages Porte de la Chapelle.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14														
5	57		SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif au maintien du quartier Fontaine au Roi dans le dispositif politique de la ville.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14														
5	58		SOCA	PETIT	VNR		relatif au maintien du quartier Porte de Vanves dans le dispositif politique de la ville.	EL KHOMRI	Retiré	20-mai-14														
	58bis	26	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14														X
									Adopté	20-mai-14														NPPV

N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vrr. LR	N° délib	Objet	Adopt rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de gauche PCF-IG		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Ecologiste GEP		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI-MODEM		UMP		U N A R I M I T E	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		CONTRE
6	59			SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Retiré	20-mai-14														
6	59bis	27	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14														X
7	60	28	RG-CI	BROS	VNR		relatif à la situation au lycée Gerzom.	CORDEBARD	Adopté	20-mai-14										X				
7	61	29	GEP	SCLANS, SOURVIS, GLEZES, NAIDOVSKI, BOUTAULT, CONTASSOT	VNR		relatif à l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.	CORDEBARD	Adopté	20-mai-14											X			
7	62		UMP	KOŚCIUSKO-MORZET, LEGRET, BERTHOUD, LECOLLANT, d'HARTIGNAC, BURKEL, GEUDRY, GONSAUBERT,	VNR		relatif au bilan de l'aménagement des rythmes éducatifs mis en place à la rentrée 2013.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	63		UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif aux activités proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	64		UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif à l'évaluation de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	65		UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif à un bilan des activités proposées.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	65		UMP	BLOCH, BOUGERET, MENGUY, LECUYER	VNR		relatif au financement de l'aménagement des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	67		UDI-MODEM	LECOLTURIER, TACHÈNE, HÉLARD	VNR		relatif aux enfants en situation de handicap dans les activités parascolaires.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	68		UDI-MODEM	LECOLTURIER, TACHÈNE, HÉLARD	VNR		relatif aux activités parascolaires des enfants scolarisés en maternelle.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
7	69			SIMONNET	VNR		relatif à l'application de la réforme des rythmes éducatifs.	CORDEBARD	Rejeté	20-mai-14	X			X										
						2014 DJS 63			Adopté	20-mai-14														X

N° Commis- sion(DD)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° d'élis 2014 DJS	Objet	Aldéfin rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCF-FG		Radical de Gauche, Indépendants		Ecoliste GEP		Socialiste et Appareillés SOCA		UDI-MODEM		UMP		U N A R I M E			
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		CONTRE	ABST	
						2014 DJS 71			Adopté	20-mai-14														X		
7	70		GEP	MOREL, BELLARD, CONTASSOT, GIEZES	VNR		relatif aux subventions au sport professionnel.	MARTINS	Retiré	20-mai-14	X															
7	70bis	30	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14															X	
7	71		GEP	CONTASSOT, MAIDOVSKI, GIEZES	VNR		relatif à la rehabilitation et au partage des grands équipements sportifs.	MARTINS	Rejeté	20-mai-14	X															X
7	72	31	GEP	MAIDOVSKI, SOLANS, BOUFAULT, MOREL	VNR		relatif à l'acquisition des grands équipements sportifs de la ville.	MARTINS	Adopté	20-mai-14															X	
7	73		UMP	KOSCLUSO-MORRET	VNR	2014 DFFE 1060		MARTINS	Rejeté	20-mai-14	X															
7	74		UMP	KUSTER	VNR		relatif à la création de crèches dans le 17e.	OUMER	Rejeté	20-mai-14	X															X
8	75		UMP	GOLLON, de CLERMONT, TONNERRE, BLADIER, CHASSAGNE, LAMOUR, CHARON, COURTOIS, BUFFETEAU, CEYRAC, CRAVENNE, EVREAC, LEFEVRE, MENGUY	V	2014 DUH 1018	relatif à l'occupation du local du rez-de- chaussée.	BROSSAT	Rejeté	20-mai-14	X															
8	76		SOCA	AUDENBAUM	VNR	2014 DUH 1018	relatif à l'immobilier du 23 boulevard du Temple.	BROSSAT	Adopté	20-mai-14																X
8	77		SOCA	FÉRAUD	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14																
8	78		GEP	BRIDEN, ATALLAH, BELLARD, SOLANS, SOUVINS	VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14																
8	79		PCF-FG		VNR		relatif à la prévention des expulsions locatives.	BROSSAT	Retiré	20-mai-14																
8	79bis				VNR				Retiré (non présenté)	20-mai-14																

N° Commis- sion O.D.	N° d'ordre	N° Adopté	N° d'ordre	Groupes ou Exécutif	Élus	A, V, VNR, LR	N° d'élis	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCF-PS		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Écologiste GEP		Socialiste et Apparentés SOC		UDI-MODEM		UMP			
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
8	79ter	32				VNR		relatif au gel de l'APL		Adopté	20-mai-14										X				
8	80	33		PCF-FG		VNR		relatif au gel de l'APL	BROSSAT	Adopté	20-mai-14													X	
							2014 DU 1001																	X	
							2014 SG 1030																	X	
8	81			UMP	KUSTIER, OUBUS	VNR		relatif à la création des écoles ZAC Cardinet/Chalabre	MISSKA	Rejeté	20-mai-14		X												
8,7	82			UMP	MONTANDCH	V	2014 DU 1005	relatif à la proposition de logement/bureau dans le quartier de Berzy.	MISSKA, MARTINS	Rejeté	20-mai-14		X												
9	83			RS-CI	BROS	VNR	2014 DU 1005	relatif aux arrêtés anti-tour.	HOCQUARD	Adopté	20-mai-14											X			
9	84			UDI-MODEM	SAINT-ETIENNE	VNR		relatif à la création d'une commission "Nuits parisiennes".	HOCQUARD	Rejeté	20-mai-14		X											X	
9	84bis	34		Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14													X	
9	85			GEP	SOLVRES MAJDOUSKI, ATALLAH, BOUTAULT, JUMES	VNR	2014 DAC 1142	relatif à l'attribution des locaux municipaux à la Commission des Intercommunes et Précaires.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14														
9	86				SIMONNET	VNR		relatif à l'attribution d'un lieu au collectif d'intermittents, précaires, étudiants et chômeurs.	JULLIARD	Rejeté	20-mai-14													X	
9	87				SIMONNET	VNR		relatif à la convention d'assurance chômage.	JULLIARD	Rejeté	20-mai-14												X		
9	87bis	35		Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14													X	

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PCF-PG		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Ecologiste GEP		Socialistes et Appariés SOCA		UDI-MODEM		UMP		
											KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	
9	88		GEP	MEES, BOUTAULT, SOUVRIIS	VNR		relatif aux tâches publicitaires sur les bâtiments en travaux.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14													
9	89			SIMONNET	VNR		relatif aux affichages publicitaires sur les baches des bâtiments en travaux.	JULLIARD	Retiré	20-mai-14													
9	89bis	36	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14										X			X
9	90	37	UMP	KURTER	VNR		relatif à la Cinéma-thèque Robert-Lynea (17e).	JULLIARD	Adopté	20-mai-14		X											
	90bis	38	Exécutif		VNR		relatif à la Cinéma-thèque Robert-Lynea (17e).		Adopté	20-mai-14													X
9	91	39	UDI-MODEM	GALLOIS	VNR		relatif au patrimoine religieux.	JULLIARD	Adopté	20-mai-14													X
						2014 DGR 1002				20-mai-14													X
9	92				A	DGR 1002	Amendement technique.		Adopté	20-mai-14												X	
						2014 DGR 1004				20-mai-14													X
9	92		SOCA	GIRARD	VNR		relatif aux enlèvements au Nigeria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14													
9	93		PCF-PG		VNR		relatif aux enlèvements au Nigeria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14													
9	94		UDI-MODEM	MEHAL	VNR		relatif aux enlèvements au Nigeria.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14													
9	94bis	40	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14													X
9	95		GEP	BOUTAULT, GERZES, CONTRASSO, SOUVRIIS	VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14													
9	96		PCF-PG		VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Retiré	20-mai-14													
9	97			SIMONNET	VNR		relatif aux négociations sur le partenariat transatlantique.	KLUGMAN	Repris	20-mai-14		X								X			X

N° Commissé d'ordre	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° d'élis	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de gauche PCF-FG		Radical de Gauche, Centret Indépendants		Ecologiste GEP		Socialistes et Apprentés SOCA		UDI-MODEM		UMP		U N A N I M I E		
											KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST	KONTRE	ABST		KONTRE	ABST
9	97bis	41	Exécutif		VNR				Adopté	20-mai-14										X					
9	98	42	GEP	ATALAH, BELLARD, BRIDIER, BLEZES, SOUYRIS	VNR		relatif aux réajustés syriens.	KLUGMAN	Adopté	20-mai-14														X	
						2014 DAC 1217			Adopté	20-mai-14														X	
9	99	43	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	VNR		relatif à la dénomination d'une rue ou d'un équipement culturel à Gabriel	VIEU-CHARIER	Adopté	20-mai-14															X
9	100		UMP	DUBUS	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à Gabriel Garçon Marquet.	VIEU-CHARIER	Retiré (non présenté)	20-mai-14															
						2014 BEVE 1038			Adopté	20-mai-14															X
						2014 USRI 1001			Adopté	20-mai-14															X